This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 30.13

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE BORDA

DAX (LANDES)

DIX-HUITIÈME ANNÉE (1893)

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
DE BORDA

DAX (LANDES)

DIX-HUITIÈME ANNÉE (1893)

PREMIER TRIMESTRE

DAX
IMPRIMERIE-RELIURE HAZAEL LABÈQUE,
11, Rue des Carmes
—
1893

Digitized by Google

Fr 30.13

Harvard College Library
AUG 15 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE BORDA

AU 1er AVRIL 1893

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Préfet des Landes.
le Maire de la Ville de Dax.
le Recteur de l'Académie de Bordeaux.
ABBADIE (Antoine d'), ❋, membre de l'Institut, 120, rue du Bac, à Paris.
LASTEYRIE (le Comte Robert de), ❋, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques (au Ministère de l'Instruction publique), membre de la Commission des monuments historiques, 10 bis, rue Pré-aux-Clercs, à Paris.
* SERRES (Hector), ❋, membre de plusieurs sociétés savantes.

MEMBRES HONORAIRES

MM. EVANS (John), président de la Société des Antiquaires de Londres, Nash Mills Hemel Hempstead, à Londres.
LÉON-DUFOUR (Albert), docteur en médecine à St-Sever (Landes).
MOREAU (Frédéric), ❋, père, 98, rue de la Victoire, à Paris.
A. RAULIN, professeur honoraire de la Faculté des Sciences de Bordeaux à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

ABBADIE (François), ancien magistrat.
AMBROISE (l'abbé), docteur en théologie, aumônier du Couvent Ste-Marthe, à Oloron (Basses-Pyrénées.)
ARGOUBET (Albert d'), propriétaire, à Arsague (Landes).
ARNAUDIN (Félix), propriétaire, à Labouheyre (Landes).

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. MM. les membres de la Société, dont le domicile n'est pas indiqué, résident à Dax.

Digitized by Google

ARRAMBIDE (Sr Dn Juan B.), escribano publico, Calle, 9, Esquina 49 (Altos) à La Plata (République Argentine).

* AUBÉ, ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, chargé du service maritime, à Nice.

BACQUE (Léon), à Sore (Landes).

BACQUÉ (l'abbé), curé de Lahontan (Basses-Pyrénées.)

BARADAT (Raoul), employé à la Caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, à Paris.

BARRÈRE (l'abbé), chanoine honoraire, Supérieur du Petit Séminaire, à Aire.

BARTHE DE SANDFORT (le docteur), 74, rue de Rome, à Paris.

BEAURREDON (l'abbé J.). vicaire général, à St-Denis (La Réunion).

BEHR (Léonce de), propriétaire, à Gamarde (Landes).

BÉNESSE (l'abbé), curé de St-Yaguen, par Tartas (Landes.)

BENOIT (Gabriel), sous-intendant militaire, à Sfax (Tunisie).

BERGERON (Léopold), juge de paix, à Soustons (Landes).

BERNADET (Charles), industriel.

BERNÈDE (Paul), à Pomarez (Landes).

BERTHON (Henri), propriétaire, à Candresse (Landes).

BESSELLÈRE (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Roquefort (Landes.)

BIRABEN (Alexis), négociant.

BLANCHET (Adrien), sous-bibliothécaire à la bibliothèque nationale, cabinet des antiques et des médailles, 3, rue Turgot, à Paris.

BOISOT (Jean), agent de la Compagie Royale Asturienne, 8-10, boulevard maritime à Marseille.

BOISREDON (A. de), contrôleur des contributions directes, à St-Jean-d'Angély.

BON (le docteur), à Mimbaste (Landes).

BONHOMME (l'abbé Eugène), vicaire du chapitre, à Aire-sur-l'Adour (Landes). (M. P.)

BONNEBAIGT, juge de paix, à Montfort (Landes).

BORDES (Félix), juge de paix, à Peyrehorade (Landes).

BORIE, notaire.

BOUCAU (Albert), ancien député, à Lèvignacq (Landes).

BOUGLON (le baron de), à La Bastide-d'Armagnac (Landes).

BOURRETÈRE (le docteur Eugène).

BOUSQUET, (avoué licencié).

BRANÈRE (le docteur Louis), à Pontonx-sur-l'Adour (Landes).

Digitized by Google

BRETHES (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au Grand Séminaire, à Aire (Landes).

BRUTAILS, archiviste départemental, à Bordeaux.

CALMON (Paul), Receveur-Percepteur des finances, 7, rue Honoré-Tessier, à Bordeaux.

* CAMIADE (Georges).

CAMIADE (Henri), propriétaire, à Gàas (Landes).

CAMPET (Gustave), ancien notaire.

CAMPET (Alphonse), notaire.

CARDAILLAC DE ST-PAUL (de), inspecteur des forêts à Mont-de-Marsan.

CARDENAU DE BORDA (Alexandre, baron de), ancien membre du Conseil général, à Tilh (Landes).

CARDENAU (Lucien), propriétaire, à Gamarde (Landes).

CARRÈRE (Henri), avocat, à Marciac (Gers).

CAUPENNE D'ASPREMONT (marquis de), à St-Pandelon (Landes).

CAZALIS (Etienne), entrepreneur.

CAZAURAN (l'abbé), archiviste du Grand Séminaire, à Auch.

CAZAUX (l'abbé), curé de Saugnac-et-Cambran (Landes).

CAZAUX (le docteur), à Lüe (Landes).

CAZAUX (Lucien), avocat, membre du Conseil général, à Pouillon (Landes).

CHASTEIGNER (Alexis, comte de), ancien officier des haras, président de la Société archéologique de Bordeaux, 7, rue de Grassi, à Bordeaux, ou aux *Giraudières*, par Châtellerault (Vienne).

CLAYE (Anatole de), ancien auditeur au Conseil d'Etat, rédacteur en chef de la *Défense*, 52 bis, rue de Varennes, à Paris, ou à Amou (Landes).

COMET (H.), rentier.

CORTA (Paul), ❋, propriétaire, à Tercis (Landes).

* COUDANNE (Félix), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amou.

COUSSEILHAT (Joseph), propriétaire, à Lahontan (Basses-Pyrénées).

CRESTIN, négociant.

CROUZET (Louis), à Castets (Landes).

CURIE-SEIMBRES, juge de paix, à Trie-sur-Baïse (Hautes-Pyrénées).

DAIGNESTOUS, pharmacien, à Gondrin (Gers).

DALLAS (Maurice), avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, 18, cours d'Aquitaine, à Bordeaux.

DAMPIERRE (le comte de), château du Vigneau, par Cazères, (Landes).

DARCLANNE, notaire, à Clermont (Landes).

DARLES, avocat, à Heugas (Landes).

Digitized by Google

DARMAILLACQ, agent-voyer, à Pouillon (Landes).
DARMANTIÉ, propriétaire et maire, à Pouillon (Landes).
DARRACQ (Auguste), ✻, notaire.
DARRACQ (l'abbé), curé-doyen, à St-Martin-de-Seignanx (Landes).
DARRICAU (Augustin).
DARRICAU (Etienne), maire de Rivière (Landes).
DARRIGADE (le docteur Paul), à Pomarez (Landes).
DARRIGAN (Paul), propriétaire.
DARROZE (le docteur Alfred), maire, à Pontonx-sur-l'Adour (Landes).
DARTHOS (l'abbé), curé de St-Paul-lès-Dax.
DARTIGUELONGUE (Amé), à Soustons (Landes).
L'ABBÉ DAUGAREIL chanoine-honoraire, curé-doyen de Soustons (Landes).
DAUNESSE (Joseph), industriel.
DAVEZAÇ DE MORAN (Louis).
DAVEZAC DE MORAN (Rémy).
DEGERT (l'abbé), licencié ès-lettres, professeur au Collège libre de Dax.
DÉGOS (le docteur Alfred), à Mugron (Landes).
DELAPART (l'abbé), ✻, curé de Tebessa (Algérie).
DELMAS (le docteur), directeur de l'Etablissement de Longchamps, à Bordeaux.
DELUCQ (le docteur), à Orthevielle (Landes).
DELVAILLE (le docteur), à Bayonne.
DEMOULIN, Président du Tribunal de Commerce
DEMOULIN DE RIOLS (le docteur), Sénateur des Landes, conseiller général, à St-Lon (Landes).
DÉPART (l'abbé), curé-doyen de St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).
DEPETON (le docteur), à St-Martin-de-Hinx (Landes).
DESCANDE (Adrien), propriétaire, à Bayonne.
DESCANDE (Armand), agent de la Compagnie Royale Asturienne, 70, quai du Mont-Riboudet, à Rouen.
DESPAGNET (Frantz), professeur à la Faculté de droit de Bordeaux adjoint au Maire, 63, rue de La Teste, à Bordeaux.
DESQUERRE (Paul), propriétaire, à Rivière (Landes).
DÉTROYAT (Arnaud), banquier, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bayonne.
DICHAS (le docteur), à Ste-Marie-de-Gosse (Landes).
DIÈRES-MONTPLAISIR (Pierre).
DONIEZ (l'abbé), curé de Mimbaste (Landes).

Digitized by Google

DUBALEN, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, de Mont-de-Marsan, à Montsoué, (par St-Sever).

DUBLAIX, président du Tribunal civil.

DUBOSCQ (Paul), notaire, à Labrit (Landes).

DUCAMP, entrepreneur.

DUCÉRÉ, sous-bibliothécaire de la ville, à Bayonne.

DUFORT (Vincent), licencié en droit, à St-Paul-lès-Dax (Landes).

* DUFOURCET, ancien juge au tribunal de première instance, Inspecteur, pour le département des Landes, de la Société Française d'Archéologie.

DULAU (l'abbé.) curé de St-Vincent-de-Xaintes, à Dax.

DULAU (Constant), député des Landes, 51, rue de Rocher, à Paris.

DULAU (Julien), propriétaire, à Hagetmau (Landes).

DULAU (Th.), avocat, à Castelnau-Chalosse (Landes).

DULAU (Georges), ingénieur civil, 70, rue de Courcelles, à Paris.

DU MOULIN DE LABARTHÉTE, ancien magistrat, avocat, à Aire-sur-l'Adour (Landes).

DUMOULIN DE LABARTHÉTE (l'abbé), curé de Magescq (Landes).

DUPIN, notaire, à Sabres (Landes).

DUPONT (l'abbé), curé de Vielle-Soubiran (Landes). (M. P.)

DUPOY (Hector), avocat.

DUPUY (Joseph).

DUPUY (le docteur), maire et conseiller général, Roquefort (Landes.

DUVERGER (Alexandre), naturaliste, conservateur du Musée de Borda.

EYSSAUTIER (d'), commandant en retraite, rue du 14 juillet, 69, à Pau.

FIALON, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Grenoble, maire de Saubusse (Landes).

FOIX (l'abbé), curé de Laurède (Landes).

FORSANS (René), conservateur des hypothèques à Céret, (Pyr.-Orient.)

FRAISSE (Louis), avocat.

FRANÇOIS SAINT-MAUR, ❋, ancien président de Chambre à la cour d'appel de Pau.

GABARRA (l'abbé), curé de Capbreton (Landes).

GACHAN (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Tartas (Landes).

GALARD (le comte B. de), au château de Captan, par St-Sever (Landes).

GARDILANNE (Eugène), ❋, ancien maire de Dax.

GARDILANNE (Paul), banquier.

GARRIGOU (le docteur), 38, rue Valade, à Toulouse.

Digitized by Google

GÉRARD (le Baron), au château de Castillon, à Arengosse (Landes), ou au château de Maisons, par Bayeux (Calvados).

GIBOTTEAU (le docteur), villa Béarnaise, à Biarritz.

GIEURE (le docteur Albini), 37 rue de Rivoli, à Paris.

GINOT (Emile), président de la Société des Amis des Arts, villa Buisson, à Pau.

GISCHIA (Léon), ingénieur civil.

GOBERT (le docteur Emile), ancien maire de Mont-de-Marsan.

GOROSTARZU (Maxime de), avocat, 61, Cadogan Square S. W. à Londres,

GOROSTARZU (Alfred de), propriétaire, à St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

GROLOUS (Jules), ancien capitaine de génie, à Choisy-le-Roi (Seine).

HAGET, vétérinaire, à Saubusse (Landes).

HANNIVEL DE PONTCHEVRON, inspecteur des Haras, à Macaye, près Cambo (Basses-Pyrénées).

HARISTOY (l'abbé), curé de Ciboure (Basses-Pyrénées).

HIRIGOYEN (Vincent), juge au tribunal de commerce.

INGHUEM (le comte d'), château de St-Loup à Mur-de-Sologne (Loir-et-Cher.)

JUMEL (Henri), député des Landes, 16, avenue de La Motte-Picquet, à Paris.

JUSTÈRE, ancien imprimeur.

LABAIGT (Laurent) (*Jean Rameau*), homme de lettres, 13, rue de l'Arc-de-Triomphe, à Paris.

LABAT (Gatien), propriétaire, à Momuy (Landes).

LABÈQUE (Hazaël), imprimeur.

LABEYRIE, directeur général de la caisse des Dépôts et Consignations, à Paris.

LABORDE (Henri), pharmacien.

LABORDE (Xavier de), à Orist (Landes).

LABROUCHE (Paul), archiviste départemental, à Tarbes (M. P.)

LA BURTHE (Emile), sous-inspecteur, à la direction générale de l'Enregistrement, 192, rue de Rivoli, à Paris.

LACAU-BARRAQUÉ, pharmacien, à Habas (Landes).

LACOIN (Léon), ancien magistrat, maire de St-Pandelon.

LACOSTE (J-B.), géomètre, à Herm (Landes).

LACOSTE (S.), instituteur, à Tarnos (Landes).

LAFARGE, négociant.

LAFARGUE (le docteur), à Peyrehorade (Landes).

Digitized by Google

LAFITTE (Léon), négociant, ancien président du Tribunal de Commerce.
LAHARGOU (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Collège libre.
LAILHACAR (G. de), 8 bis, rue de Châteaudun, Paris.
LAJUS (Paul), avoué-licencié.
LAJUS (Albert), notaire, à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
LALANNE DES CAMPS, O. ✻ chef de bataillon en retraite, à Castel-Sarrazin (Landes).
LAPEYRÈRE, propriétaire, à Castets (Landes).
LAPORTERIE (Joseph de), ancien magistrat, à St-Sever (Landes).
LARAUZA (le docteur), médecin attaché aux Thermes de Dax.
LARRÈDE (Jules), commis-greffier près le tribunal civil de Dax.
LARREILLET (Gustave), rue David-Jonhston, à Bordeaux.
LARROQUE (l'abbé), curé de St-Jean-de-Marsacq (Landes).
LARTIGAU (l'abbé), curé-doyen de Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).
LARTIGAU, négociant.
LASSALLE, notaire, à Soustons (Landes).
LASSÈGUE (le docteur Louis) à Pouillon.
LASSERRE (Ernest), propriétaire.
LASSERRE (J.-E.), avocat, 29, rue Grassies, à Pau.
* LATAULADE (Gaspard de), avocat.
LAUDUMIEY, pharmacien, à Bayonne.
* LAURENS-HERCULARD (Charles de), ancien juge de paix.
LAVÉRGNE (Adrien), inspecteur pour le département du Gers de la Société Française d'Archéologie, à Castillon-de-Bats (Gers).
LAVIELLE (le docteur Charles), sous directeur de l'Etablissement des Baignots.
LAVIELLE (Gaston), à Peyrehorade (Landes).
LAVIELLE (l'abbé), curé de Mouscardès (Landes).
LAVIGNE (Stanislas), négociant, à Pau.
LÉGLISE (A.), député des Landes, 9, rue Duphot, Paris.
LEMAIRE (Arthur), 35, rue de Rome, à Paris.
LESCARRET (l'abbé), curé de Lüe (Landes).
LORREYTE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Dax.
LOUSTALOT, député des Landes, 96, boulevard Malesherbes, à Paris.
LOUSTALOT (Louis), secrétaire-général de la Préfecture des Basses-Pyrénées, à Pau.
LOUSTAU, agent-voyer en chef du département, à Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

LOYER (Raoul), receveur municipal.
LUR-SALUCES (marquis de), propriétaire, à Sauternes (Gironde).
MAGESCAS, conseiller à la cour d'appel, 17, rue Samouzet, à Pau.
MAISONNAVE (le docteur), conseiller général, à Castets (Landes).
MAISONNAVE, juge de paix, à Castets (Landes).
MANESÇAU (Roger), concessionnaire des mines de cuivre d'Aspech, 1, place Gramont, à Pau.
MANGIN, O. ✻, colonel en retraite.
MARRAST (Léonce), à Mont-de-Marsan.
MARTRES (Léon), ancien magistrat, à Castandet (Landes).
MASCARAUX, commis principal des contributions indirectes, à Soustons (Landes.)
MASSIE (le docteur Ferdinand), à Labatut (Landes).
MAURIN (l'abbé), curé de Sort (Landes).
MENGELATTE (l'abbé), curé-doyen de Sore (Landes).
MÉOULE (Charles), notaire, à Marmande (Lot-et-Garonne).
MERCIER (Maurice), au château de Saubion (Landes).
MESTRE DE LARROQUE, inspecteur des domaines en retraite.
MEYRANX (l'abbé), curé de Cazères-sur-l'Adour (Landes).
MILLIÈS-LACROIX (Raphaël), négociant, maire de Dax.
MONREDON (Le Deschault de), à Castelnau-Chalosse (Landes).
MONTAUT (l'abbé), curé de Labouheyre (Landes).
* MORA (le docteur).
MORTIER (Henri), négociant, rue du Manège, à Bordeaux.
MOUSSEMPÈS, pharmacien, à Biarritz.
NEURRISSE (Eugène), à Castets (Landes).
PACHÉ, pharmacien de 1re classe.
PETIT, naturaliste, 13, place Grammont, à Pau (S. C.)
PEYRÉ (J.-B.), entrepreneur de voitures.
PEYRECAVE (Louis de), ancien magistrat, à Saubrigues (Landes).
PIETTE, juge honoraire, à Rumigny (Ardennes).
PINTUS, ancien négociant, 46, rue de Londres, à Paris.
PLANTÉ (Adrien), ancien magistrat, maire d'Orthez, inspecteur pour le département des Basses-Pyrénées, de la Société Française d'archéologie, à Orthez.
PLANTIÉ, secrétaire général de la Préfecture à Agen.
POISSON, avocat, à Rion-des-Landes (Landes).
PONTONX (Armand d'Oro, marquis de), à St-Lon (Landes).

Digitized by Google

PONTOU (Georges), notaire, à Grenade (Landes).
POTHIER (Edgard), général, commandant l'artillerie du 16e corps d'armée, à Castres (Tarn).
PRIEU, négociant.
PRIGNY DE LINOIS (de), ancien lieutenant de vaisseau, à St-Cricq-du-Gave (Landes).
PUYAU (Ferdinand), docteur en droit, avocat.
PUYAU (Maurice), pharmacien.
QUINEMANT (Jules), O. ✻, lieutenant-colonel en retraite.
RAILLARD (le docteur Camille), directeur de l'Etablissement des Baignots.
RANSOU (Théodore), négociant.
ROCHET (le docteur), 100, boulevard Beaumarchais, à Paris.
ROLL-MONTPELLIER (André de), à St-Laurent-de-Gosse (Landes).
SAINTE-MARIE (Paul), à Soustons (Landes).
ST-MARTIN (Anatole de), à Capbreton (Landes).
ST-MARTIN (Léon de), à Soustons (Landes).
SAINTORENS (Ernest), pharmacien.
ST-PÉ, (l'abbé), curé de St-Laurent-de-Gosse (Landes).
SAINT-ROMAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Sétif (Algérie).
* SALETTES (baron de), ancien président du tribunal civil de Dax, à Denguin, par Lescar (Basses-Pyrénées).
SALLES (Isidore), ancien préfet, 152, boulevard Haussmann, à Paris.
* SANGUINET, architecte.
SANSÉPÉE, directeur des Forges, à Uza (Landes).
(Sarthe).
SEGUIN (Eudoxe de), à Clermont (Landes).
SENTEX (le docteur), à St-Sever (Landes).
SÉRON, agent-voyer d'arrondissement à St-Sever (Landes).
SOLDÉ (Anatole), ingénieur des Arts et Manufactures, 85, avenue Bosquet, à Paris.
SOUBIRAN (l'abbé), curé de Tilh (Landes).
TARTIÈRE (Henry), archiviste départemental, à Mont-de-Marsan.
TRÉSAUGUE, négociant.
UZER (Cyprien d'), ancien magistrat, avocat, à Mont-de-Marsan.
VERGEZ (l'abbé), aumônier des Dominicaines.
VIELLE, pharmacien.
WILLEMAIN (Maurice), à Aire (Landes).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

ADNET, ancien sénateur, à Tric-sur-Baïse (Hautes-Pyrécées).
BATCAVE (Louis), avocat, 40 bis, rue de Rivoli, à Paris.
BAUBY (Léopold), avocat, à Orthez (Basses-Pyrénées).
BILLIOT, secrétaire général de la Société Linnéenne, rue St-Genès, n° 12, à Bordeaux.
BASFORD DEAN (le docteur) professeur de biologie au Colombia College, New-York.
BRÉZETS (Arthur de), avocat, au château de Cantecer, à Gaujacq, près Marmande (Lot-et-Garonne).
CANDIANI, Palais Tron, Grand Canal, à Venise.
CARDAILLAC (de), avocat, 11, rue Marensin, à Tarbes.
CAZALIS DE FONDOUCE, ingénieur, à Montpellier.
CLARETIE (Jules), membre de l'Institut, administrateur général de la Comédie Française, à Paris.
DEJEANNE (le docteur), inspecteur des eaux, à Bagnères-de-Bigorre.
DOLFUS (Gustave), naturaliste, attaché au service de la carte géologique de France, 45, rue de Chabrol, à Paris. (M. P.)
DUHOURCAU (le docteur), médecin consultant, à Cauterets, et l'hiver à Pau.
ESPÉRANDIEU (Emmanuel), capitaine-adjudant-major au 61e de ligne, à Bastia.
FROSSARD (Charles), pasteur de l'église réformée, 14, rue de Boulogne, à Paris, ou à Bagnères-de-Bigorre.
GARDÈRE, instituteur à Bonnut (Basses-Pyrénées).
GAUTHIER (Paul), préparateur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, à Clermont-Ferrand.
HÉRARD (Fernand), 6, rue d'Assas, à Paris.
JACQUART (R. P.), membre de l'Académie de Lyon, à Coublevie (Isère).
JUSTIN (F.), éditeur, (Maison Dulau & Ce), 37, Soho square, à Londres.
KŒNEN (Von), professeur à l'Université de Gottingen (Allemagne)
LAFONT (Félix), banquier à Orthez.
LARTET (Louis), professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse
LASSERRE-CAPDEVILLE (Alexandre), propriétaire à Baigts (Basses-Pyrénées).
LAURENS (l'abbé curé de Bellocq (Basses-Pyrénées).
LIVET (Ch.-L.), ✻, homme de lettres, à Aix-les-Bains (Savoie).
LOCART, naturaliste, 38, quai de la Charité, à Lyon.
LOUGE (le docteur), à Dému (Gers).

Digitized by Google

MORGAN (Eugène de), à Doffine, par Tincques (Pas-de-Calais).
PICHE (Albert), 8, rue Montpensier, Pau.
POYMIRO (Robert), Conseiller à la Cour d'appel, à St-Denis (La Réunion).
RICHARD (l'abbé), curé de Pomponne-Lagny (Seine-et-Marne).
SAINT-MARTIN (le docteur), à Bonnut (Basses-Pyrénées).
SALES DE HYS (l'abbé de), curé de Belloc, par Salies-du-Salat (Haute-Garonne).
SOULICE (Léon), bibliothécaire de la ville, Pau.
TAILLEBOIS (Edouard), membre de plusieurs Sociétés savantes, 40 rue St-Anne, à Paris.
TARDY (Charles), de la Société Géologique de France, à Bourg (Ain).
TESTUT (le docteur Léo), professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, 7, quai Tilsitt, à Lyon.
WENTWORT-WEBSTER (Révérend), pasteur anglican, à Sare (Basses-Pyr).
XAMBEU, ancien proviseur de lycée, à Saintes.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DE BORDA ÉCHANGE SON BULLETIN.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alais. — Société Scientifique et Littéraire.
Amiens. — Société Linnéenne du Nord de la France.
Angers. — Société d'Etudes Scientifiques.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Annecy. — Société Florimontane.
Auch. — Société Historique de Gascogne. (Adresser à M. Léonce Couture, directeur de la Revue de Gascogne, à Toulouse).
Autun. — Société Eduenne.
Bagnères-de-Bigorre. — Société Ramond.
Bayonne. — Société des Sciences et Arts.
Bône. — Académie d'Hippone.
Bordeaux. — Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Club-Alpin Français, section du Sud-Ouest.
— Société Archéologique.
— Société de Géographie Commerciale.
— Société Linnéenne.
— Société des Sciences Physiques et Naturelles.

Digitized by Google

Bourg. — Société Littéraire, Historique et Archéologique de l'Ain.
Brest. — Société Académique.
Brive. — Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze.
Cahors. — Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne. — Société des Sciences et Arts.
— Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.
Châlon-sur-Saône. — Société des Sciences Naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. — Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun. — Société Dunoise.
Cherbourg. — Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques.
Compiègne. — Société Française d'Archéologie.
Constantine. — Société Archéologique.
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte d'Or.
Draguignan. — Société d'Etudes Scientiques et Archéologiques.
Foix. — Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts.
Gap. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
La Rochelle. — Société des Sciences Naturelles de la Charente-Inférieure.
Le Hâvre. — Société Hâvraise d'Etudes diverses.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
— Société d'Anthropologie.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Montauban. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne.
— Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbrison. — La Diana.
Nancy. — Société d'Archéologie Lorraine.
Nantes. — Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
— Société des Sciences Naturelles du Sud-Ouest.
Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
— Société d'Etudes des Sciences Naturelles.
Oran. — Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro.
— Société de Géographie, 184, boulevard St-Germain.
— Société Nationale des Antiquaires de France, au Palais du Louvre.

Digitized by Google

Paris. — Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France, 14, boulevard St-Germain.

Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.

Périgueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.

Perpignan. — Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et des Arts.

Rochefort. — Société de Géographie.

Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Rouen. — Société Industrielle.

Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises.

Saint-Denis (Réunion). — Société des Sciences et Arts de la Réunion.

Saintes. — Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes.

— Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saint-Quentin. — Société Industrielle de St-Quentin et de l'Aisne.

Tarbes. — Société Académique des Hautes-Pyrénées.

Toulouse. — Société Académique Franco-Hispano-Portugaise, rue de l'Université, 2, Toulouse.

— Société Archéologique du Midi de la France.

— Société d'Histoire Naturelle.

Tours. — Société Archéologique de Touraine.

— Société de Géographie de Tours, 25, rue Etienne Pallu.

Troyes. - Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Vannes. — Société Polymatique du Morbihan.

Vendôme. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Bruxelles. — Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, au Palais des Académies.

Digitized by Google

Bruxelles. — Société Belge de Microscopie.
— Société Royale Malacologique de Belgique.
— Société Royale de Numismatique. (Adresser à M. Alphonse de Witte, bibliothécaire, au Palais des Académies, *par la poste*).

Copenhague. — Société des Antiquaires de Danemark.
Cordoba (République Argentine). — Académie Nationale des Sciences.
Kiew. — Société des Naturalistes.
Lausanne. — Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
Liège. — Société Géologique de Belgique.
Londres. — Anthropological institute of Great Britain and Ireland, 4, St-Martin's place.
— Royal Archeological Institute of Great Britain and Ireland, Oxford mansion, Oxford street.
— Royal institution of Great Britain. — Albemarle street Piccadilly.

Madrid. — Sociedad Geografica.
Metz. — Académie de Metz.
Moscou. — Société Impériale des Naturalistes de Moscou.
Neufchâtel. — Société des Sciences Naturelles.
New-York. — Academy of Sciences.
Philadelphie. — American Philosophical Society.
Porto. — Sociedade de Geographia commercial.
Rochester. — Academy of Sciences.
Stockohlm. — Académie Royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm.
Washington. — Smithsonian Institution.
— M. le Président (the Director of United States Geological and Geographical Survey of the territories, Washington).

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ DE BORDA

Auch. — Archives Historiques de la Gascogne. (S. B.)
Bayonne. — Bulletin de la Société de Climatologie Pyrénéenne. (S. B.)
Dax. — Dax-Thermal. (S. B).
Lyon. — Revue Epigraphique du Midi de la France. (M. A. A lmer, 47, quai Claude Bernard).
Palerme. — Il naturalista Siciliano.

Digitized by Google

Paris. — Ministère de l'Instruction publique.

— — Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Scientifiques et Historiques. (S. B).

— — Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. (S. B.)

— — Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Section des Sciences économiques et Sociales). (S. B).

— — Répertoire des Travaux Historiques. (S. B.)

— — Revue des Travaux Scientifiques. (S. B.)

— Association Française pour l'Avancement des Sciences, Hôtel des Sociétés savantes, 14, rue des Poitevins.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. (M. A. Dolfus, 35, rue Pierre-Charron).

Pau. — Bulletin de la Société d'Education et d'Instruction populaires des Basses-Pyrénées. (S. B)

— Etudes Historiques et Religieuses du Diocèse de Bayonne.

Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse. (M. l'abbé Ulysse Chevalier).

Toulouse. — Revue Mycologique. (M. Rouméguère, 37, rue Riquet).

SERVICE FAIT PAR LA SOCIÉTÉ DE BORDA

Bordeaux. — Bibliothèque Municipale.

Paris. — Bibliothèque Nationale.

— Bibliothèque des Sociétés Savantes au Ministère de l'Instruction Publique. (5 B.)

Digitized by Google

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE BORDA

Pour l'Année 1893.

MM.

Président : E. DUFOURCET.

Vice-Présidents : Dr BOURRETÈRE. Dr MORA.

Secrétaire-Général-Archiviste : G. CAMIADE.

Secrétaire-Adjoint : Dr CH. LAVIELLE.

Trésorier : A. CAMPET.

MM.

Membres du Comité de Publication :

- LE PRÉSIDENT.
- LE 1er VICE-PRÉSIDENT
- LE 2e VICE-PRÉSIDENT
- LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
- LE SECRÉTAIRE ADJOINT

Membres de droit

- G. DE LATAULADE
- LAHARGOU (l'abbé)
- Dr A. LARAUZA

Digitized by Google

SEANCE DU JEUDI 5 JANVIER 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Camiade, secrétaire général, et il est adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance du mois de décembre dernier, qui se compose de :

1° Deux lettres du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relatives à des échanges internationaux ;

2° Une lettre de M. Labayle, maire de Benquet, donnant un dessin fait de mémoire, d'un des principaux panneaux des mosaïques de St-Cricq-Villeneuve et des renseignements sur ces mosaïques ;

3° Une lettre de M. Laborie, secrétaire de la Société Botanique du Gers, demandant à acquérir six bulletins de la Société ;

4° Deux lettres de M. le chanoine Maret, demandant des renseignements sur les anciens évêques du diocèse ;

5° Une lettre de M. l'abbé Foix, accompagnant l'envoi du manuscrit qui fait l'objet de sa communication ;

6° Une lettre de M. Loustau, donnant sur la villa de St-Cricq-Villeneuve des renseignements à lui fournis par M. Lobis qui en avait dirigé les fouilles ;

7° Une autre lettre de M. Loustau, contenant des renseignements sur Bellocq qui, d'après lui, et d'après la plupart de ceux qui se sont occupés de la question, n'a jamais pu être identifié avec Bénéharnum, malgré la savante thèse soutenue par M. l'abbé Lartigau ;

8° Une circulaire de M. l'abbé Joseph Beauhaire, curé de Moneis, (Eure-et-Loir), demandant des souscripteurs à un ouvrage qu'il va publier sur la « Chronologie des Evêques du Diocèse de Chartres ;

9° Une circulaire de M. Bourbier, lithographe à St-Quentin, offrant un album de 10 planches représentant des objets des époques Chelléenne et Moustérienne trouvés en Picardie, moyennant le prix de 6 francs ;

10° Trois lettres de M. Adrien Blanchet, relatives au trésor de Pomarez. Dans la dernière, il annonce qu'il vient d'être nommé *Sous-Bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale.*

Digitized by Google

Sur la proposition de M. le Président, la Société lui vote des félicitations pour cet avancement bien mérité.

11° Une lettre de M. le Bibliothécaire de la Société de Numismatique de Belgique, demandant deux bulletins de la Société ;

12° Une circulaire du Comité chargé de l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages, demandant des souscriptions.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, savoir :

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — 1892, numéro 2 ;

— Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France. — T. VIII, 1889-1892 ;

AUCH. — Revue de Gascogne. — Numéros de Novembre et Décembre 1892 ;

BORDEAUX. — Bulletin de la Société Archéologique. – T. XVII, 1er fasc. ;

— Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéros 22 et 23 ;

BREST. — Bulletin de la Société Académique. — 2e série, T. XVII ;

GAP. — Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. - Oct. 1892 ;

MACON. — Annales de la Société Académique. — 2e série, T. IX ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Décembre 1892 ;

NANTES. — Bulletin de la Société Archéologique. — 1er semestre 1892 ;

ORAN. — Bulletin de Géographie et d'Archéologie. — Juillet-Septembre 1892 ;

PARIS. — Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. — Revue des Travaux Scientifiques. — T. XI, numéro 12. — T. XII, numéros 4, 5 et 6 ;

— Société de Géographie. — Comptes-rendus des séances. — 1892, numéros 15 et 16 ;

— Bulletin de la même Société. — 3e trimestre 1892 ;

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Décembre 1892 ;

— Revue Numismatique ;

— Association Française pour l'Avancement des Sciences. — Informations et Documents divers, numéro 65 ;

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 3e trimestre 1892 ;

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts. — 1889-90 ;

Digitized by Google

BRUXELLES. — Revue Belge de Numismatique. — 1re livraison, 1893 ;
— Société Belge de Microscopie. — Bulletin 1892-1893. Numéros 1 et 2. — Annales, T. XVI ;
LONDRES. — The Journal of The Anthropological Institute. — August and November 1892 ;
PALERME. — Il Naturalista Siciliano. — Décembre 1892 ;
ROME. — Rassegna Dille Scienze Geologiche in Italia. — 1e Semestre 1892, Fasc. 1° et 2° ;
SANTIAGO. — Actes de la Société Scientifique du Chili, fondée par un groupe de Français. — T. II, 1892, livraisons 1 et 2.

M. le Président offre à la Société, pour son Musée :

1° De la part de M. Alfred Gardilanne, des dents de squales provenant des faluns de la Gironde et semblables à celles qu'on trouve dans les marnes de l'étage de Narrosse ;

2° De la part de M. le docteur Dichas, des échantillons d'épis de maïs atteints de la cochyle, et un magnifique cristal de quartz enfumé ;

3° De la part de M. Poudenx, et par l'intermédiaire de M. Dubalen, un lot de silex et d'ossements trouvés dans les fouilles faites par les membres du Congrès de Pau, aux grottes de Brassempouy.

La Société vote des remerciements à MM. Paul Gardilanne, Dichas, Dubalen et de Poudenx.

M. le Président fait part à la Société des pertes sérieuses qu'elle a éprouvées pendant le mois de décembre : trois de ses membres sont décédés, ce sont ; 1e M. l'abbé Lagarde, supérieur du collège libre de Dax, membre fondateur de la Société, et qui a fait, depuis l'origine, partie de son comité de rédaction ; 2° M. l'abbé Coudroy, curé-doyen de Pouillon, et 3° M. St-Sevin-Béguery.

La Société décide qu'une mention spéciale sera faite au procès-verbal des regrets que lui fait éprouver la mort de ces trois membres titulaires.

M. le Président annonce, ensuite, que M. Sansépée, trésorier, directeur de la succursale de Dax, de la Société Générale, vient d'être nommé au Mans, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme trésorier, ainsi qu'à celui de M. l'abbé Lagarde, comme membre du comité de publication.

Sur sa proposition et à l'unanimité des membres présents, M. Alphonse Campet, notaire, est nommé trésorier, et M. l'abbé Lahargou, docteur ès-lettres, nouveau directeur du Collège libre, membre du Comité de rédaction.

Digitized by Google

La Société tient à remercier M. Sansépée de sa bonne gestion et du dévouement dont il a fait preuve envers elle.

M. Dufourcet commence sa communication verbale en lisant une lettre de M. de Laporterie réclamant la priorité de la découverte d'objets en ivoire dans la grotte de Brassempouy, pour lui et pour M. le docteur Albert-Léon Dufour. Il joint à sa lettre des dessins de trois de ces objets curieux trouvés par lui et son compagnon de fouilles, le 24 juillet 1890.

La Société décide qu'un extrait de la lettre de M. de Laporterie sera publiée et ses dessins reproduits dans un des prochains bulletins, à la suite du travail de M. Dubalen.

M. le Président donne, ensuite, la description d'une plaque de foyer en fonte, armoriée, que M. l'abbé Doniez, curé de Mimbaste, vient de découvrir dans une vieille cheminée de son presbytère. Les armes qu'on y voit sont celles d'un des rois de la race des Bourbons d'Espagne, probablement de Charles III, qui est celui qui a pris, le plus souvent, le titre d'empereur. On remarque, en effet, comme support des armes de la plaque, les deux aigles, couronnés, signe de la dignité impériale, et la devise de Charles-Quint, *plus ultra*, qui, chose extraordinaire, a été francisée et traduite par PLVS OVLTRE, ce qui semble indiquer que la plaque a été coulée en France.

M. Dufourcet rappelle que, dans l'étude des rues et des maisons de la ville de Dax, qu'il a publiée en 1890, en collaboration du regretté M. Taillebois et de M. Camiade, il avait signalé, au numéro 52 de la rue des Carmes, dans la maison de M. Dupuy, une cave gallo-romaine ; il vient de constater, dans la maison contiguë, au numéro 50, appartenant à la famille Serre, des caves semblables et des constructions supérieures, évidemment de la même époque, et dont l'ensemble lui a paru, à première vue, constituer les restes d'une prison, à plusieurs étages voûtés, rappelant celles de Rome. Il se réserve de revoir et d'étudier à nouveau ce curieux monument et appelle sur lui l'attention de ses collègues.

M. Dufourcet parle assez longuement des expériences qu'il a faites, il y a quelques années, avec M. Thore, pour rechercher et mesurer l'électricité qui se développe dans les eaux thermales de la fontaine de la Nèhe, et des projets qu'il n'a jamais pu réaliser depuis, et qu'il serait à propos de mettre à exécution, aujourd'hui que notre source chaude est sérieusement étudiée, à d'autres points de vue, par MM. les Ingénieurs de Mines.

Il demande à la Société de décider, en principe, l'établissement d'une

Digitized by Google

ligne reliant la Fontaine Chaude à l'observatoire électro-tellurique, où se trouvent déjà tous les appareils devant servir aux expériences qu'il a projetées.

M. Dufourcet annonce que, avec plusieurs de ses collègues, il a aussi l'intention d'essayer de correspondre téléphoniquement entre Dax et Préchacq, en plongeant, dans chacune de ces stations thermales, un fil dans l'Adour et un autre dans les sources d'eau chaude.

La Société autorise son président à faire, auprès de l'Administration, les démarches nécessaires pour l'établissement d'une ligne aérienne allant de l'Hôtel-de-Ville à la Nèhe.

M. Durand, commissaire de Marine, présent à la séance, donne des renseignements très intéressants sur le cétacé tombé dernièrement à côte au Vieux-Boucau, canton de Soustons.

C'est un cachalot mâle, mesurant douze mètres de long et six mètres de largeur maxima ; gris blanc sur le dos, blanc d'argent sous le ventre, pourvu d'une petite nageoire dorsale. Sa tête est énorme et représente près des deux tiers de sa longueur totale ; elle est en forme de coffre carré. La queue, largement diffurquée, mesure deux mètres de long, de la naissance de la caudale à l'extrémité.

M. le Président remercie M. le Commissaire de Marine, qui promet de compléter cette première communication verbale, en adressant à la Société, un véritable rapport, qui sera lu à la prochaine séance.

M. Camiade donne lecture d'un important travail de M. le docteur Dichas, sur la cochyle du maïs et sur une maladie spéciale, un véritable empoisonnement, dont il décrit les symptômes, que ce parasite occasionne, quelquefois, à ceux qui, comme nos paysans Landais, se nourrissent de *méture*, ou pain de maïs.

M. Dufourcet lit, ensuite, une communication de M. Adrien Blanchet, contenant une savante étude des monnaies trouvées, au mois de mars 1892, à Pomarez, et que M. Taillebois attribuait aux Tarbelles. M. Blanchet, après avoir décrit ces monnaies qu'il trouve très curieuses, les compare à celles découvertes, en 1845, à Eyres-Moncube, près Saint-Sever, et qui ont été décrites par Longperier et de Saulcy.

Il croit voir, à l'avers des pièces de Pomarez, un bouclier béotien, ou peut-être, une dégénérescence de la rose des monnaies de Rhoda, qui ont servi de prototype à toutes celles du Midi des Gaules, et, au revers, un vase allongé, ou, sur certaines, un chaudron évasé, et, sur d'autres, une masse allongée à laquelle il est impossible de donner un nom.

Digitized by Google

Ces pièces sont contemporaines de celles de Eyres-Moncube, ou à peu près ; elles appartiennent au même peuple, ou à un peuple voisin, et remontent probablement, à un siècle avant notre ère.

Leur teneur en argent est de 90 o/o.

M. Dufourcet croit que, ayant été trouvées chez les Tarbelles, M. Taillebois a eu raison de les leur attribuer, comme Longperier a attribué aux Tarusates celles trouvées sur le territoire, à Eyres-Moncube.

M. Duverger lit la traduction avec commentaires, faite par M. l'abbé Foix, d'un vieux manuscrit offert à la Société par M. Auguste Darracq et qui contient des documents intéressants relatifs à un procès intervenu en 1343, entre les Nobles et les Habitants de la Vicomté d'Orthe, d'une part, et Pierre d'Aspremont, vicomte d'Orthe, de l'autre.

Ce procès fut suivi d'une transaction dont on trouve le texte complet dans le manuscrit.

M. l'abbé Foix a ajouté à ces précieux documents des renseignements personnels qui les complètent et font connaître l'organisation sociale dans la contrée, à une époque où la féodalité essaya, vainement, de s'arroger des droits qu'elle n'a jamais eus, comme l'a fait observer avec raison M. l'abbé Vergez, au Sud de la Loire et, surtout, ajoute M. Dufourcet, au Sud de la Garonne.

La séance est levée à quatre heures et la prochaine réunion aura lieu le 2 février prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,
GEORGES CAMIADE.

SEANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Georges Camiade, secrétaire général, et il est adopté sans observations.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance du mois qui se compose de :

Digitized by Google

1° Deux circulaires du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relatives au Congrès de la Sorbonne ;

2° Plusieurs lettres du même Ministère ayant trait aux échanges entre Sociétés savantes ;

3° Une carte du président de la Société Archéologique de Touraine, en réponse à la lettre de faire part du décès de M. Taillebois ;

4° Une lettre de M. l'abbé Cazauran, annonçant l'envoi d'un mémoire qui sera lu à la prochaine séance ;

5° Deux lettres de M. Henri Carrère, de Marciac demandant à acquérir des monnaies de Pomarez ;

6° Une lettre de M. l'abbé Meyranx, annonçant qu'il prépare un nouveau et important travail sur les « Privilèges, Fors et Coutumes du Pays de Brassens ; »

7° Une lettre d'un préparateur-naturaliste qui offre ses services à la Société de Borda ;

La Société décide qu'elle ne peut accepter ses offres quoiqu'ils soient très avantageux.

8° Une circulaire du comité qui vient de se constituer pour offrir à M. Pasteur un souvenir à l'occasion de la 70e année ;

9° Une lettre de M. Adrien Blanchet, annonçant l'envoi de son ouvrage sur la Numismatique du Béarn, dont il sera question ci-après, et offrant à la Société de rendre compte de l'Aquitaine Historique et Monumentale dans le journal le « Moyen-âge ; »

10° Une lettre de M. le directeur de la *Revue Bleue* offrant à la Société un abonnement à prix réduit ;

11° Une proposition semblable pour une publication nouvelle. L'Album des monuments et de l'art ancien du Sud-Ouest ;

12° Une lettre de M. Adrien Planté, offrant à la Société de la part de M. Launay, conservateur du château de Pau, deux monnaies de Ptolemée I ;

13° Une lettre de M. Ducéré, sous-bibliothécaire de la ville de Bayonne, demandant à faire partie de la Société ;

14° Deux lettres émanant, l'une de M. Dubalen, l'autre de M. Romieu de La Bastide d'Armagnac, et qui, par leur importance, constituent de véritables communications qui seront lues comme telles dans le cours de la séance.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Digitized by Google

ANNECY. — Revue de la Société Florimontane. — Année, IIe série, volume III ;

AUCH. — Revue de Gascogne. — Janvier 1893 ;

BAYONNE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts. — 4e trimestre 1892 ;

BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéro 24, 1893 ;

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. — Numéro 95, janvier 1893 ;

DAX. — Dax-Thermal. — Janvier 1893 ;

LE HAVRE. — Recueil des Publications de la Société Hâvraise. — 4e trimestre 1892, 1er, 2e et 3e trimestres 1892 ;

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — Années 1891-1892 ; 4e Fascicule ;

LYON. — Bulletin de la Société d'Anthropologie. — Tome XIe, 1892 ;

— Revue Epigraphique du Midi de la France. — Octobre, Novembre, et Décembre 1892 ;

MONTBRISON. — Bulletin de la Diana. — Tome VI, numéro 8 ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle, numéro 1, 1893 ;

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences Naturelles du Sud-Ouest de la France. — Tome 2, Numéro 4 ;

PARIS. — Comptes-rendus des Séances de la Société de Géographie. — Numéros 17 et 18, 1892 ;

— Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest. — Tome II, Numéro 3, juillet 1892 ;

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Janvier 1893 ;

— Revue Politique et Littéraire. — *Revue Bleue*. — Numéro spécimen;

— Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — 1892, Numéro 2 ;

— Bulletin Historique et Philologique du même Comité. — 1892, Numéros 2 et 3 ;

— Revue Archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et G. Perrot. — Numéro spécimen ;

PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Historique et Archéologique. — Tome XIX, 6e livraison ;

ROMANS. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologique fondé par M. l'abbé Ulysse Chevalier. — Année 1892 ;

Digitized by Google

— La Vie et les Ouvrages de M. l'abbé Ulysse Chevalier. — Notice Biographique sans nom d'auteur ;

ROUEN. — Bulletin de la Société Industrielle. — Septembre et Octobre 1892 ;

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — V. XIIIe, 1re livraison ;

— Recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques. — 4e série, Tome II ;

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. — 1892, 3e Fascicule ;

TOULOUSE. — Revue Mycologique. — Janvier 1893 ;

BUENOS-AYRES. — Boletin de la Academia Nacional de Sciençaɜ de Cordoba. — Enero de 1890, Tome X. Entrega 4 ;

LAUSANNE. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles. — 3 §, V. XXVIII ;

PALERME. — Il Naturalista Siciliano. — Anno XII, Numéro 4 ;

AIRE-SUR-L'ADOUR. — Biographie de M. l'abbé Destribats, curé doyen de Rion-des-Landes, par M. l'abbé Beaurredon, curé de Saubrigues (hommage de l'auteur) ;

PAU. — Los Fors et Costumas de Béarn, édition de M. DCC. XXIII. (Hommage de M. Auguste Darracq, notaire, à Dax) ;

PARIS. — Histoire Monétaire du Béarn par MM. Adrien Blanchet et Schlumberger, membre de l'Institut. (Hommage des auteurs.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur ce magnifique ouvrage. C'est un travail d'une importance capitale qui fait le plus grand honneur à son jeune et intelligent auteur et même à la Société de Borda dont il fait partie. M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents les belles planches qui sont à la fin du second volume et leur fait remarquer que plusieurs monnaies de Dax y sont reproduites.

La Société vote des félicitations et des remerciements spéciaux à M. Blanchet et à son savant collaborateur.

M. le Président offre à la Société, pour son Musée :

1° De la part de M. de Launay, conservateur du Château de Pau, et par l'intermédiaire de M. Planté, de monnaies de Ptolomée I Soter, type : tête de la reine Bérénice, à la légende PTOLEMAIOY BAZILEOZ, déterminée par M. Duverger ;

2° De la part de M. Petit, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Mont-de-Marsan, une photographie de chapiteaux et de bases de colonnes, découvertes près de Cazaubon (Gers), dans les travaux de

Digitized by Google

chemin de fer de Mont-de-Marsan à Nérac et qui ressemblent, à s'y méprendre, à ceux trouvés à St-Vincent-de-Xaintes. Ils ont dû appartenir comme eux à un temple romain. M. Petit annonce qu'il continue les fouilles et qu'il en rendra compte à la Société.

La Société vote d'unanimes remerciements à MM. Beaurredon, Auguste Darracq, Planté, de Launay et Petit.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination comme membre titulaire, de M. Ducéré, sous-bibliothécaire de la ville de Bayonne, présenté par MM. Dufourcet et Georges Camiade. Ce candidat est nommé à l'unanimité des voix des membres présents.

M. Dufourcet communique à la Société la lettre ci-après de M. Romieu, de La Bastide d'Armagnac :

« Château de Juliac, La Bastide d'Armagnac (Landes).

« Monsieur,

« Je travaille depuis quelques années à rassembler les matériaux d'une histoire locale : Monographie de la vicomté de Juliac, en Gabardan, et des pays environnants. C'est vous dire que, appréciant plus que tout autre, la haute valeur des travaux de la Société de Borda, j'ai appris avec plaisir son récent passage dans notre vieille petite ville de La Bastide.

« J'ai été heureux de constater que le Bulletin avait bien voulu enregistrer une notice de quelques lignes sur La Bastide d'Armagnac.

« Seulement, j'ai constaté avec regret un désaccord très léger entre ces quelques lignes et la vérité historique. Ayant entre les mains et sous les yeux les documents authentiques et les archives anciennes, je me permets humblement de vous faire les remarques suivantes, pour le seul intérêt de notre histoire locale à laquelle je tiens comme habitant de la contrée, et comme son historien.

1. — page 103 de votre extrait de la Revue : *Sarbazan, Roquefort et les Bastilles*, etc., je lis : « On attribue la fondation de La Bastide d'Armagnac à Edouard I. »

Réponse : La Bastide d'Armagnac ou Villefranche d'Armagnac, comme on l'appelait jadis, fut fondée par Bernard, comte d'Armagnac, en 1291. (Voir les rôles gascons : Public-Record-Office, à Londres).

La preuve d'ailleurs est un procès conservé aux archives de St-Sever, entre le comte d'Armagnac et son voisin le vicomte de

Digitized by Google

Juliac. Ce dernier prétend que *La Bastide* est construite sur ses terres.

2. — Je lis : « Les protestants y construisirent un temple en 1601. »

Réponse. — Les protestants ont construit le temple de La Bastide avant 1552, puisqu'il existait à cette époque. (Archives locales). Ce temple fort abimé en 1600, fut alors réparé en 1601. » Mais il existait déjà depuis plus de 50 ans.

3. — « La famille seigneuriale du lieu se fondit dans celle de Maniban. »

« Ceci est pleinement inexact. La seigneurie de Labastide et de 5 autres baronnies de l'Eauzan, fut achetée en 1614 pour la somme de 80,000 fr., par Jean de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse. Il n'y a donc pas eu fusion entre les anciens seigneurs qui étaient les comtes d'Aubijoux, et les Maniban, (Voir l'acte de vente aux archives de M. Ducruc, à Cazaubon.)

Au surplus, La Bastide, à partir de 1600, n'a jamais eu d'autres seigneurs que les Maniban. A la Révolution, la seigneurie de La Bastide était entre les mains de la marquise de Livry, née de Maniban, et de son cousin M. de Campistron Maniban (Voir archives de La Bastide). D'ailleurs, voici la liste exacte des seigneurs de La Bastide d'Armagnac :

1. — Les comtes d'Armagnac, depuis 1291 jusqu'en 1454.
2. — 1454. — Le bâtard d'Armagnac.
3. — 1484. — Madeleine d'Armagnac, son héritière, épouse Hugues d'Amboise, comte d'Aubijoux, et lui apporte en dot la baronnie d'Eauzan.
4. — 1515. — Jacques d'Ambroise d'Aubijoux, sœur de La Bastide d'Armagnac.
5. — 1556. — Louis d'Ambroise d'Aubijoux.
6. — 1580. — Georges d'Ambroise, sans enfants, transmet à son frère François, la baronnie de La Bastide.
7. — 1614. — Jean de Maniban achète, en 1614, les seigneuries de Mauléon, Cazaubon, Labastide, Monclar et Marquestan.
8. — 1640. — Thomas de Maniban, président au parlement de Toulouse.
9. — 1668. — Jean Guy de Maniban, marquis de Maniban.
10. — 1649. — Jean Guy II de Maniban.
11. — 1732. — Joseph Gaspard de Maniban, marquis de Maniban et de Campagne, baron de *La Bastide*, Toujouse, Monguillem, Lannemaignan, Le Busca, Valence, etc., premier président au Parlement de Toulouse.

Digitized by Google

1765. — Marie-Christine de Maniban, marquise de Livry.

Cécile-Louis-Marie Campistron de Maniban, héritier en vertu d'un testament de Thomas de Maniban, relatif à sa descendance mâle.

« Tels ont été les *seuls* et *uniques* seigneurs de La Bastide, mentionnés dans toutes nos séances de l'histoire locale.

« Veuillez excuser, Monsieur, cette longue lettre, qui n'a d'autre excuse que le désir de rétablir les noms illustres de ceux qui furent autrefois les seigneurs de La Bastide, C'est certainement un honneur auquel les Labastidiens doivent tenir, que d'avoir été jadis les vassaux directs des comtes d'Ambijoux et des marquis de Maniban.

« Voyant avec quel bienveillant empressement vous avez recueilli les errata relatifs à la cloche de Sarbazan, j'espère, Monsieur, que ma petite note obtiendra de votre part un regard favorable.

« Recevez, Monsieur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux. »

« ROMIEU. »

Cette lettre sera reproduite dans une note additionnelle dans l'Aquitaine Historique et Monumentale, qui contiendra également des détails sur les découvertes gallo-romaines de Cazaubon.

Après cette lecture, M. le Président fait observer que sur le premier point, il croit que M. Romieu a raison et que le comte Bernard d'Armagnac a pris part à la fondation de La Bastide, mais cela n'empêche pas que le roi Edouard I d'Angleterre y a participé aussi. Le Souverain figurait toujours dans les actes de paréage avec le seigneur local.

Sur le second, M. Dufourcet et ses collaborateurs ont pris le renseignement dans l'ouvrage de Bourdeau, sur la Géographie des Landes et du Gers. Le temple a été reconstruit en 1601, et Bourdeau ignorait, probablement, que la restauration de cette époque n'était, en réalité, qu'une reconstruction.

Ils ont pris également à Bourdeau les renseignements sur les seigneurs de La Bastide. Ils sont heureux de voir que M. Romieu complète et rectifie ce qu'ils en ont dit. Ils ont fait, quant à eux, de l'Archéologie plutôt que de l'Histoire.

M. le Président lit ensuite une longue lettre de M. Dubalen, en réponse au mémoire de M. Piette, sur les fouilles de Brassempouy, et de laquelle la Société retient les 7 points suivants, formulés ainsi dans sa lettre :

1° La statuette a été trouvée le lundi dans l'après-midi au moment où

Digitized by Google

tous les membres du Congrès arrivaient ou étaient déjà arrivés à la grotte. MM. de Poyusan, Reyt et moi n'étions pas encore sur les lieux ;

2. Cet objet a été, dans l'après-midi, communiqué par moi à MM. Schlumberger, président de la section de géologie du Congrès de Pau, président des deux sections réunies à Brassempouy (géologie et archéologie) ; Cotteau, correspondant de l'Institut ; Cartailhac, secrétaire de la section d'archéologie ; Reyt, préparateur à la Faculté de Bordeaux ; Dolfus, directeur du Jeune Naturaliste de Paris ; deux membres dont j'ignore le nom et M. Piette, qui le reconnaît dans un article anonyme paru dans des journaux politiques ;

3. Le lundi soir, jour de la séance de Brassempouy, je suis rentré à St-Sever, vers minuit, j'ai travaillé à la rédaction de notes pendant toute la nuit, et le matin à 6 heures je faisais partir, à l'adresse de M. Magitot, président de section, en valeur déclarée, une boîte contenant la statuette ; à l'ouverture du télégraphe, 7 heures, je l'avertissais à nouveau par dépêche ;

4. Que le fragment de bague trouvé le samedi était libre dans la vitrine des gravures, le lundi au départ de l'auberge de Brassempouy, et que plus tard elle a été manquante ;

5. Que des haches chelléennes, sans grande valeur, non fixées sur des cartons, appartenant au Musée de Mont-de-Marsan, ont été perdues ;

6. Que M. Piette nous a dit, avant la réunion de Brassempouy, qu'il ne fallait montrer que des objets collés ou attachés — (devant des personnes connues) ;

7. Que le lundi, des membres du Congrès ont fait des fouilles eux-mêmes avec des ouvriers et leurs grosses pioches : et qu'à ce moment, je considérais ma mission de directeur de fouilles comme terminée.

M. Camiade donne lecture de la première partie du chapitre XV, de l'Histoire de Cazères, par M. l'abbé Meyranx. Ce chapitre a pour titre : « *Cazères sons la Révolution* ».

M. Duverger annonce que depuis la dernière séance de la Société, où a été lu le mémoire de M. Blanchet, sur les monnaies gauloises, trouvées récemment à Pomarez, il a eu communication de la totalité de la trouvaille et qu'il y a rencontré deux exemplaires, offrant le type entier de ces monnaies, que le regretté M. Taillebois avait l'intention de publier, en proposant de les attribuer aux Tarbelli. Il va les faire connaître à M. Blanchet, qui aura ainsi des éléments d'appréciation qui lui faisaient

Digitized by Google

défaut, quand il a rédigé son mémoire, n'ayant eu communication que de quelques exemplaires seulement, et tous incomplets.

Sur la proposition de M. Camiade, la Société décide que l'ordre du jour de chaque séance sera affiché dans les divers établissements thermaux de la ville, et que les membres des Sociétés étrangéres, et même toutes les autres personnes s'intéressant aux travaux de la Société, seront invitées à assister aux séances. Ils y seront reçus sur la simple présentation de leur carte.

La séance est levée à quatre heures, et la prochaine réunion aura lieu le 2 mars prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

SEANCE DU JEUDI 2 MARS 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

M. Camiade, secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance de février, et il est adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance du mois, qui se compose de :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, demandant l'envoi, pour l'exposition de Chicago, des bulletins publiés par la Société, en 1891 ;

2° Des lettres du même Ministère, relatives à des échanges entre Sociétés savantes ;

3° Une lettre de M. Ducéré, remerciant la Société de l'avoir nommé membre titulaire ;

4° Le programme des prix mis au concours par la Société Académique de l'Aube ;

5° Une lettre de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Dax, transmettant les rapports du service hydrométrique du bassin de l'Adour, pendant les années 1889 et 1890 ;

Digitized by Google

6° Une circulaire de la Société de Géographie de Rochefort, faisant part de la nouvelle composition de son bureau ;

7° Une lettre de M. le Président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, annonçant la formation d'une Commission, ou plutôt d'une Association Météorologique et Climatologique du Sud-Ouest de la France, dans le but d'installer à Orthez, dans la Tour de Moncade, l'ancien observatoire météorologique de feu M. Carlier, de St-Martin-de-Hinx. Dans sa lettre, M. le Président de la Société de Pau propose à son collègue de la Société de Borda, qui a accepté cet honneur, de faire partie du Conseil d'administration provisoire de cette Association ;

8° Une lettre de M. l'abbé Dubarat, l'un des rédacteurs de la Revue ayant pour titre : « Etudes Historiques et Religieuses du Diocèse de Bayonne », demandant à échanger cette intéressante publication avec le Bulletin de la Société ;

L'échange est voté ;

9° Une lettre de M. l'abbé Cazauran, relative à l'envoi d'un manuscrit dont il va être donné lecture ;

10° Une lettre de M. Romieu, remerciant la Société d'avoir tenu compte des observations présentées par lui à la dernière séance, à propos de l'histoire de La Bastide d'Armagnac ;

11° Une lettre de M. Piette, relative aux fouilles de Brassempouy ;

12° Une carte de M. Frédéric Moreau, faisant part de la mort de son fils ;

M. le Président communique à la Société la lettre suivante qu'il a reçue de M. Arnaudin et qui contient une observation qui a son importance et son actualité :

« Monsieur le Président,

« Dans ses *Etudes Historiques,* qui viennent de paraître, M. Cuzacq, parlant de la route de Bordeaux à Bayonne par les Grandes Landes, et résumant inexactement, page 158, une note que je lui ai fournie, me fait dire que *Capdepin fait partis du quartier de Belloc.* Je n'ai rien dit de semblable, et je m'en serais bien gardé : Capdepin, quasi un village, compte plns de quarante maisons, Belloc n'en compte que deux : en outre, le premier est réuni aujourd'hui à la commune d'Escource. Sans doute la rectification est de mince importance : j'y tiens cependant, et vous m'obligeriez beaucoup si vous vouliez bien m'accorder une petite place dans le compte-rendu d'une des prochaines séances de la Société de Borda, pour qu'elle figure ensuite au Bulletin.

Digitized by Google

« Je vous en remercie sincèrement par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« FÉLIX ARNAUDIN »

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance, savoir :

AUCH. — Revue de Gascogne. — Février 1833 ;

BORDEAUX. — Club Alpin Français. Section du Sud-Ouest. — Bulletin numéro 32, Décembre 1892,

— Bulletin de la Société Archéologique. T. XI. 3' et 4° fascicules. T. XIV. 4° fascicule ;

— Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéros 1 2 1893 ;

CHAMBÉRY. — Mémoires et Documents de la Société Savoisienne et d'Archéologie. — T. XXXI ;

DAX. — Dax-Thermal. Numéro du 1er février 1893 :

GAP. — Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. — Janvier 1893 ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Février 1893 ;

MONTAUBAN. — Bulletin de la Société Archéologique. — Année 1892 ;

NARBONNE. — Bulletin de la Commission Archéologique. — 1er semestre 1893 ;

NIMES. — Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles. — Octobre et décembre 1893 ;

ORLÉANS. — Mémoires de la Société Archéologique et Historique. — T. XXIII ;

PARIS. — Bibliographie des Travaux Historiques et Archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de France. — Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. — T. II, 2° livraison ;

— Annales du Musée Guimet. — Les Yézidis, Le Yi-Kinh et Zen-Avesta.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Février 1893 ;

TOURS. — Bulletin de la Société de Géographie. — Décembre 1793 ;

VANNES. — Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. — Année 1890 ;

BRUXELLES. — Bulletin de la Société Belge de Microscopie. — Années 1892-93. Numéro 3 ;

Digitized by Google

COPENHAGUE. — Bulletin et Atlas de la Société des Antiquaires de Danemarck. — 1892 ;

KIEW. — Bulletin de la Société des Naturalistes. — 1892 ;

LIÈGE. — Annales de la Société Géologique de Belgique. — T. XVIII, 3e livraison ; T. XIX, 4e livraison ;

MOSCOU. — Bulletin de la Société Impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1892 ;

PALERME. — Il Naturalisto Siciliano. — Febrajo, 1803 ;

NANCY. — La Cloche de Sarbazan, par M. Léon Germain. inspecteur de la Société Française d'Archéologie. — (Hommage de l'auteur) ;

NICE. — Tableau des Diverses Vitesses exprimées en Mètres par Seconde, par James Jakson. — (Hommage de l'auteur) ;

PARIS. — Supplément à l'Album Caranda. -- Première Partie des Fouilles de 1892. — Les Fouilles aux Grévières de Giry-Lalsogne ;

PAU. — Observations sur les Cours d'Eau et les Pluies dans le Bassin de l'Adour. — Année 1889. — Par MM. de Mazas. ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, et Frossard, Ingénieur Ordinaire, sous la Direction de M. Partiot, Inspecteur Général. — (Hommage des auteurs) ;

— Mêmes Observations pour l'Année 1890, par MM. de Miniac, Ingénieur en Chef, et Massenet, Ingénieur Ordinaire, sous la Direction de M. l'Inspecteur Général Eyriaud-Desvergnes. — (Hommage des auteurs) ;

— Le Vieux Pont d'Orthez et la Peyre d'Agnaa — Hitoire et Légénde, par M. Hilarion Barthety. — (Hommage de l'auteur);

SAINT-PALAIS. — Garris, Sa Foire et son Marché. — Histoire d'une Cité Basque-Navarraise. — Par M. Gustave Berdeco. — (Hommage de l'auteur) ;

WASHINGTON. — Report of the Présent Methods of Oyster-Culture in France, by Bachford Dean. — (Hommage de l'anteur).

M. le Président offre à la Société pour le Musée :

1° De la part de Mlle Marie Persillon, un curieux échantillon de scories en fer ;

2° De la part de M. Laurent Robin, un sol de Louis XVI ;

M. Duverger offre, de son côté :

1° De la part de M. Guillermo de Heredia, de Madrid, une monnaie en or, de 5 scudi, du pape Pie IX ;

Digitized by Google

2° De la part de M. Léon Potier, de Paris, cinq monnaies en argent et cuivre de l'Etat indépendant du Congo.

La Société vote d'unanimes remerciements à Mlle Persillon et à MM. Léon Germain, de Mazas, Frossard, Partiot, Bahsford-Dehan, de Minias, Massenet, Eyriaud-Desvergnes, Frédéric Moreau, Barthéty, Berdeco, Laurent Robin, de Heredia, Potier et James Jakson.

Il est ensuite procédé au vote, pour la nomination comme membre titulaire, de M. G. de Laihacar, 8 bis, rue de Châteaudun, à Paris, présenté par MM. Dufourcet et Georges Camiade, ce candidat est nommé à l'unanimité des suffrages.

M. le Président expose qu'ayant dû régler la comptabilité de la Société lors de la remise du service de trésorier, par M. Sansépée, à M. Campet, quelques jours après le commencement de l'année, la Société trouvera dans cette reddition des comptes, qu'il dépose sur le bureau, avec pièces à l'appui, tous les éléments nécessaires pour la rédaction du budget de 1893, sans avoir besoin de réunir la commission d'économie.

Il résulte de l'examen de ces comptes que les recettes de 1892 se sont élevées à 3,909 fr, 30, et les dépenses à 3,730 fr. 20, ce qui établit un reliquat en caisse, au 1er janvier dernier, de 142 fr. 18.

Toutes les dépenses sont régulièrement constatées et justifiées par des notes ordonnancées.

On peut, d'après les explications fournies par M. le Président, régler comme suit le budget de 1893 :

BUDGET DE L'EXERCICE 1893

RECETTES

1. Solde en caisse	142 fr. 10
2. Planches payées d'avance	210
3. Cotisations arriérées	120
4. Cotisations de 1893 :	
260 membres titulaires à 12 fr.	2880
40 correspondants à 6 fr.	240
5. Cotisations de nouveaux membres	150
6. Vente de monnaies de Pomarez et recettes diverses	60
7. Reliquat d'une subvention	60
8. Allocation du Conseil général	100
Total	3962 fr. 10

Digitized by Google

DÉPENSES

1. Frais d'impression et Planahes	3300 fr.	»»
2. Frais d'administration	50	
3. Personnel.	130	
4. Fouilles et achats	200	
5. Préparations diverses	100	
6. Disponible	182	10
Total égal aux recettes . . .	3962 fr.	10

La Société approuve les comptes de l'exercice de 1892 et vote le budget de 1893 tel qu'il est proposé par M. le Président.

M. le Président soumet à l'examen de ses collègues trois des ouvrages dont il a été fait hommage à la Société et sur lesquels il appelle plus spécialement leur attention. Ce sont :

1° La brochure de M. Léon Germain, sur l'inscription de la cloche de Sarbazan. M, Germain est un spécialiste en matière de cloches et il trouve celle qui a été sérieusement étudiée par MM. Bessellère, de Bouglon, Taillebois, G. Camiade et Dufourcet, très intéressante. Il la compare à diverses autres cloches de la même époque, qui portent des inscriptions analogues.

2° L'Album Caranda, offert par M. Frédéric Moreau, et les magnifiques planches qui l'accompagnent ;

3° L'Album de la Société des Antiquaires du Danemarck, dans lequel il signale : 1° un vase portant comme ornemont une divinité tricéphale semblable á celle découverte, à Auch, par M. Taillebois ; 2° des masques en bronze ressemblant à celui trouvé à Saubusse, il y a quelques années, et dont M. Taillebois a donné la description et la reproduction dans le bulletin de 1888 ; 3° enfin, deux des dessins qui se voient sur un grand vase en bronze, de Gundestrup en Jutland, et que M. Sophius Muller, qui l'a décrit, attribue à l'art Barbare voulant imiter celui des Romains. Ces dessins représentent, l'un un homme armé d'une épée et tuant un taureau en le frappant au défaut de l'épaule, l'autre, un homme également armé d'une épée, sautant par dessus un taureau en même temps qu'un chien qui l'accompagne dans ce second dessin, comme dans le premier. M. Dufourcet se demande si on ne doit pas voir là des représentations de courses primitives ? On sait que des chiens figurent souvent dans les courses esgagnoles.

Monsieur Camiade donne, à nouveau, lecture du travail de M. Blan-

Digitized by Google

chet sur les monnaies de Pomarez, qui a déjà été lu à la dernière séance et des modifications que ce savant numismate a cru devoir y apporter après des constatations nouvelles qu'a pu faire M. Duverger sur des types qui ne lui avaient pas été soumis.

Après la lecture de ce mémoire, M. Duverger fait part à la Société de certaines autres constatations que l'étude de 313 exemplaires des pièces trouvées à Pomarez lui a permis de faire, et qui l'amènent, pour des raisons qui lui semblent très plausibles, et qu'il fait également connaître, à partager l'opinion première émise par notre regretté collègue M. Emile Taillebois, que ces monnaies peuvent peut-être bien être celles des *Tarbelli*.

M. de Caupenne d'Aspremont, présent à la séance, donne verbalement une intéressante description des mosaïques de St-Cricq-Villeneuve, qu'il a vues au moment de leur découverte. Il signale spécialement la représentation d'une esclave gauloise, dont le costume et la coiffure étaient, à peu près, semblables à celles des femmes du pays, il y a quelques années encore, avec la robe courte, la *capule* et les cheveux coupés en carré derrière la tête et sur le front.

M. Duverger donne lecture d'une importante et intéressante communication de M. l'abbé Cazauran sur la liturgie ancienne du diocèse de Dax, d'après deux ouvrages manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque municipale de Toulouse. Le premier est un bréviaire de Dax du milien du XVI° siècle, le second un missel, ou mieux un livre d'heures, qui a dû servir à la récitation de l'office dans quelque monastère de religieuses de la Province d'Auch..

M. Cazauran a retrouvé dans ces antiques documents l'office complet de St Géronce ou St Girons, de Ste Quitterie et de St Vincent-de-Xaintes, qu'il publie avec la traduction; on y trouve des renseignements historiques des plus précieux.

M. Duverger ne lit que l'office de St Géronce. La partie relative à Ste Quitterie et à St Vincent-de-Xaintes est renvoyée à une prochaine séance.

M. Dufourcet communique à la Société le commencement d'un travail qu'il va publier dans l'Aquitaine Historique et Monumentale et ayant pour titre : *St Vincent-de-Xaintes, Premier Evêque de Dax; son Apostolat; son Martyre; son Tombeau et ses Reliques; sa Crypte, ses Trois Cathédrales et le Cimetière qui les entourait*. La suite de cette communication sera lue à une des prochaines séances.

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion est renvoyée au jendi 13 avril prochain, à cause des vacances de Pâques.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 13 AVRIL 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par M. Camiade, secrétaire général, et adopté sans observations.

M. le Président dépouille la correspondance du mois de mars, qui se compose de :

1° Des lettres du Ministère de l'Instruction publique, relatives au service des échanges entre sociétés savantes ;

2° Plusieurs lettres de M. de Laporterie, relatives à la communication qu'il a faite à la Société, au sujet de ses découvertes d'objets en ivoire travaillés dans la grotte de Brassempouy. Dans l'une d'elles, il annonce que la bague en ivoire dont il a été question, et qu'on croyait perdue, ayant été retrouvée, il en donnera prochainement la description et un dessin ;

3° Une lettre de M. Laihacar, remerciant la Société de l'avoir nommé membre titulaire et demandant à acquérir la collection complète de ses bulletins ;

4° Une lettre de M. Adrien Blanchet relative au trésor de Pomarez ;

5° Trois lettres de M. Dubalen, demandant des renseignements qui lui ont été donnés sur les marnes de Mézos et sur les ossements qu'on a découverts dans ces marnes. Il annonce, dans les deux dernières, l'envoi d'un mémoire sur le niveau géologique de silex des Landes.

6° Deux lettres de M. Ducéré, relatives au mémoire dont il va être donné lecture ;

7° Une circulaire du Ministère contenant les conditions d'abonnnement au service des dépêches météorologiques.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance, savoir :

AMIENS. — Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France. — T. XI, numéros 225 à 258, (1892-1893) ;

ANGERS. — Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques, 1891 ;

ANNECY. — Revue Savoisienne de la Société Florimontane. — 34e année, janvier et février ;

AUCH. — Revue de Gascogne, mars 1893 ;

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Bulletin de la Société Ramond. — 4e trimestre 1892 ;

Digitized by Google

BONE. — Comptes-rendus des Réunions de l'Académie d'Hippone. — 1892 ;

BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéros 3 et 4 1893 ;

CAHORS. — Bulletin de la Société des Etudes Littéraires, Scientifiques du Lot. — T. XVII, 1er, 2e 3e et 4e fascicules ;

CAEN. — Congrès archéologique tenu, en 1890, à Brive, par la Société Française d'Archéologie ;

DAX. — Dax-Thermal. — Numéro du 1er mars 1893 ;

ELBEUF. — Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles. — Numéro spécimen ;

FOIX. — Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts. — 4e vol., numéro 8 ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Numéro de mars 1893 ;

NANCY. — Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine. — T. XLII ;

ORAN. — Bulletin de Géographie et d'Archéologie. — 4e trimestre 1892 ;

PARIS. — Revue Scientifique du Ministère de l'Instruction Publique. — T. XII, numéros 7, 8 et 9 ;

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Numéro de mars 1892, et Fascicule nnméro 16 du catalogue de la Bibliothèque ;

— Société de Géographie. — Compte-rendu des Séances de 1893. — Numéros de 1 à 7 ;

— Association Française pour l'Avancement des Sciences. — Information et Documents divers. — Numéro 66 ;

— Histoire de l'Art dans l'Antiquité, par G. Perrot et C. Chiprez, spécimen ;

— Revue Archéologique de A. Bertrand et G. Perrot. — Janvier 1893 ;

PAU. — Etudes Historiques et Religieuses. — 2e année, 3e livraison ;

PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Historique et Archéologique. — T. XX, 1re livraison ;

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 4e trimestre 1892 ;

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts. — Tome III, numéro 1 ;

Digitized by Google

ROCHEFORT. — Bulletin de la Société de Géographie. — Annnées 1891-1892, numéro 1 ;

LA ROCHELLE. — Annales de l'Académie de La Rochelle. — 1891, numéro 28 ;

SAÏGON. — Bulletin de la Société des Etudes Indo-Chinoises. — 1892, 2e trimestre, 1er fascicule ;

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Mars 1893 ;

— Bulletin de la Société des Archives Historiques. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Numéro 12 ;

SAINT-OMER. — Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. — 1892, 4e fascicule ;

TOULOUSE. — Revue Mycologique. — Avril 1893 ;

TOURS. — Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. — Année 1892 ;

VENDOME. — Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire. — 1892 ;

BRUXELLES. — Bulletin de la Société Belge de Microscopie. — 1892-1893, numéro IV ;

PHILADELPHIE. — Procedings of the American Philosophical Society. — Décember 1892 ;

COPENHAGUE. — Société des Antiquaires du Danemark. — Bulletin de 1892 ;

LONDRES. — Procedings of the Royal Institution of Great Britain. — Vol. XIII, Part. III, numéro 86 ;

— Même Société. — Liste des Membres, des Dignitaires et Professeurs ;

— Journal of the Anthropological Institut. — February 1893 ;

PALERME. — Il naturalista Siciliano. — Marzo 1893 ;

ROCHESTER. — Proceding of the Rochester Academy of Science. — Vol. II ;

BAZAS. — De l'Instinct de la Propreté chez les Animaux, par le docteur Paul Ballion de Villandraut, Gironde, (Hommage de l'auteur) ;

NANCY. — La Cloche de Sarbazan. — 1573. — Par Léon Germain, Inspecteur de la Société Française d'Archéologie. (Hommage de l'auteur).

M. le Président offre à la Société, pour le Musée, de la part d'un anonyme, une pièce de monnaie de billon, de la Cochinchine Française, du poids de 10 grammes.

Digitized by Google

La Société vote d'unanimes remerciements à MM. Bilion et Germain.

M. le Président annonce à la Société que M. Léon Palustre, l'Archéologue bien connu, qui avait pris une part si active à l'organisation et à la direction du Congrès tenu à Dax, en 1882, vient de recevoir la juste récompense de ses magnifiques études sur « *la Renaissance en France* », et que, dans la dernière séance du congrès de la Sorbonne, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

A cette même séance, deux membres de la Société de Borda ont été décorés, l'un, M. Brutails, archiviste de la Gironde, de la rosette d'officier de l'Instruction Publique, l'autre, M. Adrien Blanchet, sous-Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, des palmes d'officier d'Académie.

Après avoir fait remarquer que l'honneur fait à ces trois savants rejaillit sur la Société tout entière, M. le Président propose à ses collègues de voter des félicitations à MM. Palustre, Brutails et Blanchet.

Ils sont votés à l'unanimité par les membres présents qui décident, aussi, sur la proposition de M. le Président, que mention sera faite au procès-verbal des regrets que fait éprouver à la Société le récent décès de M. Gischia père.

M. le président annonce qu'on a commencé la démolition de la sacristie de la cathédrale de Dax. Il parle des quelques constatations qu'il a pu faire dans cette sacristie qui était autrefois une chapelle et dont la reconstruction remonte au XIVe siècle. Il rappelle que, il y a quelques années, des fouilles faites par la Société dans le jardin qui se trouvait à côté de l'Eglise, avaient amené la découverte de l'abside d'une petite basilique mérovingienne dont la nef, ou plutôt ses fondements, sont en dessous de la sacristie en démolition et vont être nécessairement retrouvés.

M. le Président croit qu'on découvrira aussi des tombeaux à grille et, peut-être, des restes de la Cathédrale du XIe siècle ; il engage ses collègues à suivre, avec lui, les fouilles qui seront faites, en quelques jours, sur ce point de la ville qui est un des plus intéressants pour les archéologues.

M. Camiade lit la fin de l'importante communication de M. l'abbé Cazauran sur les offices anciens des diocèses de Dax et d'Aire.

M. Dufourcet fait remarquer que l'office de St-Vincent-de-Xaintes contient des documents nouveaux à l'aide desquels il sera possible,

Digitized by Google

croit-il, de concilier toutes les légendes du Saint, qui paraissent contradictoires. Il semble, notamment, résulter de ees documents que partie seulement des ossements du premier évêque de Dax et de son frère auraient été brûlés et placés dans une urne qui, jetée dans l'Adour, aurait miraculeusement vogué jusqu'au pied des murs du castrum de la ville et non pas jusqu'à Burgos, et que les autres restes des deux martyrs auraient été placés dans un tombeau.

M. l'abbé Degert fait remarquer, à ce sujet, le passage ci-après qu'il vient de lire dans les « *Etudes Historiques et Religieuses des Basses-Pyrénées* » déposées sur le bureau. Il est extrait du récit d'un « *Voyage de Georges Martin, Prêtre Rouennais, Musicien ambulant*, AU XVIIe SIÈCLE », et est ainsi conçu :

« Vers les Monts Pyrénéens, je découvris la ville d'Agqs, de forme « quarrée, très forte pour son assiette. Notre Dame est sa cathédrale, « bâtie par *S. Vincent de Xaintes,* son premier Evêque qui y fut « martyrisé. Ses ossements se voient dans le monastère des religieuses « de St-Claire. Elle est appelée *Aquensis* à cause de ses eaux chaudes ; « il y a une fontaine si bouillante qu'à peine y peut-on tenir le doigt « dedans ; elle n'a point de fonds. La rivière Dadur passe le long de ses « murailles. A un quart de lieue se voient trois tombeaux, lesquels sont « pleins à la plénitude de la lune et viudes à son décroissement, ce qui se « voit aussi à Bordeaux dans un sépulcre que quelques Historiens « prétendent avoir été autrefois dediée *Omnipotenti.* »

M. le Président dit que les trois tombeaux dont il s'agit sont ceux qui se trouvaient jadis dans la crypte de l'église de St-Paul-lès-Dax. L'un d'eux est déposé au musée de Borda.

M. Dufourcet lit un mémoire très intéressant, quoique très court, de M. Dubalen, sur « l'*Ancienneté de l'Homme dans le département des Landes.* »

L'auteur établit qu'il y a paru, comme partout ailleurs, à l'époque quaternaire seulement. Il ne croit pas à l'authenticité des silex taillés trouvés dans les sables fauves qui, d'après lui, appartiendraient, non non pas au pliocène, mais bien aux couches inférieures des quaternaires.

M. le docteur Larauza commence la lecture d'un travail de la plus haute importance, communiqué par M. Ducéré, et ayant pour titre :

Digitized by Google

« *Essai de Bibliographie historique des Entrées Solennelles et des Fêtes Publiques dans la ville de Bayonne.* »

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 mai prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,
GEORGES CAMIADE.

SÉANCE DU JEUDI 4 MAI 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par M. Camiade, secrétaire général. Il est adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance du mois d'avril qui se compose de :

1° Trois lettres du Ministère de l'Instruction Publique relatives au service des échanges entre Sociétés savantes ;

2° Un prospectus annonçant la publication des « *Lettres du Cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, en 1632* », et demandant des souscriptions ;

3° Un autre prospectus, ayant le même objet, pour la publication du « *Livre d'Or des Diocèses de Périgueux et de Sarlat* » ;

4° Le programme du Congrès que va tenir, le 27 juin prochain, à Abbeville et en Angleterre, la Société Française d'Archéologie ;

5° Une lettre de M. Dubarat, relative à la publication du bulletin ;

6° Une lettre de M. l'abbé Meyranx, ayant le même objet.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages ci-après, reçus depuis la dernière séance :

ALAIS. — Mémoires et Comptes-Rendus de la Société Scientifique et Littéraire. — Année 1891, T. XXII ;

AUCH. — Revue de Gascogne. — Avril et Mai, 1893 ;

BAYONNE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts. — 1er trimestre 1893 ;

Digitized by Google

BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie commerciale. — Numéros 5, 6 et 7, 1893 ;

BRIVE. — Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze. — T. XV, 1re livraison ;

CARCASSONNE. — Mémoires de la Société des Arts et des Sciences. — T. VI, 2 partie ;

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques. — Tomes XVII et XVIII ;

DAX. — Dax-Thermal. — Numéros du 1er et 15 avril et 1er mai 1893 ;

LYON. — Bulletin de la Société d'Anthropologie. — 1892 ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Numéro du 25 avril 1893 ;

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France. — T. III, numéro, 1893 ;

PARIS. — Feuille des Jeunes Naturalistes. — Numéros 270 et 277, 1893 ;

— Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques du Ministère de l'Instruction publique. — Section des Sciences Economiques et Sociales. — 1892, numéro 1 ;

— Bulletin Archéologique du même Comité. — 1892, numéro 3 ;

— Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest. — T. II, numéro 4 ;

PAU. — Etudes Historiques et Religieuses du Diocèse de Bayonne. — 4e livraison, avril, 1893 ;

SAINTES. — Recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques. — 4e Série, T. II, avril 1893 ;

BRUXELLES. — Bulletin de la Société Belge de Microscopie. — 1892-93, numéro 5 ;

LAUSANNE. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. — 3e S. V. XXIX, numéro 110 ;

MADRID. — Boletin de la Sociedad Geografica — T. XXXIII, numéros 4, 5, y 6 ;

WASHINGTON. — Bibliography of the Athapascan Languages ;

— Smithsoman Report, — U. S. National Muséum. 1890 ;

— Geological and Geographical Survey, — Annual Report, 1885-86 et Contribution to North American Ethnology, Vol. VII ;

BOURG. — Les actions Actuelles en Géologie, par M. Tardy, de la Société Géologique de France. (Hommage de l'auteur) ;

PARIS. — M. E. Taillebois. — Article Nécrologique. — Extrait de la

Digitized by Google

Revue de Numismatique, par M. Adrien Blanchet. (Hommage de l'auteur).

M. le Président offre à la Société, pour son Musée, une pièce de 6 Kreutzers, de Prusse, donnée par M. Octave Vargues, typographe à Dax.

La Société vote d'unanimes remercîments à MM. Tardy, Adrien Blanchet et Vargues.

M. Camiade donne lecture d'un intéressant travail de M. l'abbé Dudon, directeur au Grand Séminaire d'Aire, contenant la description symbolique des magnifiques sculptures du portail de l'église du Mas.

M. Camiade lit ensuite un important mémoire rédigé, quelque temps avant sa mort, par le regretté docteur Sorbets et dans lequel il étudie l'origine des Aquitains dont le fond ethnique est pour lui un mélange, par parties à peu près égales, de Celtes et d'Ibères, auquel sont venus s'ajouter des éléments apportés par les diverses invasions qui se sont produites depuis. Il assimile les Basques avec les Vascons.

M. Dufourcet croit, au contraire, qu'on doit les assimiler avec les Ibères.

M. Dufourcet fait une communication verbale dans laquelle il rend compte des constatations qu'il a pu faire pendant les travaux de démolition de la sacristie de la cathédrale. Il en résulte que l'église gothique était, en grande partie, comme son portail, du XIIIe siècle ; que le cloître était du XIVe et que la chapelle, qui servait tout dernièrement de sacristie, datait du XVe. Il y avait aussi, à Dax, comme à Bayonne, une série de chapelles latérales autour du déambulatoire. Il y avait un petit clocher à côté du transept Sud et un autre à l'Est de la chapelle St-Eutrope. Ces clochers durent être rasés par Haubardin de Luxembourg, en 1523, et une partie des voûtes de la chapelle transformée en sacristie furent modifiées au XVIIe siècle, probablement par Vauban, quand il fit le plan du déambulatoire nouveau, alors que les murs extérieurs, avec leurs grandes baies, étaient déjà construits. On croit que c'est Vauban qui a obturé la moitié supérieure de ces baies.

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion aura lieu le 1er juin prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 1er JUIN 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Camiade, secrétaire-général.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance du mois de mai, qui se compose de :

1° Quatre lettres du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, relatives aux échanges entre Sociétés savantes ;

2° Une lettre de M. le docteur d'Antin, de la Plume, Lot-et-Garonne, envoyant une communication à la Société ;

3° Deux lettres de M. le capitaine Espérandieu donnant sa nouvelle adresse et demandant à acquérir des monnaies de Pomarez ;

4° Une lettre de M. l'abbé Chayé, vicaire à Léon, soumettant à la Société le dessin d'un ossement jeté côte, à Uchet ;

Tous les membres présents sont d'accord pour dire qu'il est impossible, à la seule vue de ce dessin, de déterminer cet ossement. Quelques-uns croient que ce pourrait être une des premières vertèbres dorsales d'un grand cétacé.

5° Une lettre de M. Piche, envoyant plusieurs exemplaires des Statuts de l'Association Météorologique et Climatologique du Sud-Ouest de la France et demandant à la Société de vouloir bien les publier dans son bulletin.

La Société décide que ces statuts seront imprimés dans le bulletin à la suite du présent procès-verbal.

6° Une lettre et une circulaire de la « Société Nationale d'Initiative et « de Propagande pour l'Exécution du Canal des Deux-Mers » ouvrant un concours entre tous les ingénieurs français pour le projet d'exécution de ce projet.

7° Une circulaire, en anglais, de la Smithsonian institution annonçant l'ouverture d'un concours, avec des prix importants, pour l'étude de la question de savoir quelle est l'influence exercée par les phénomènes atmosphériques sur la santé des hommes ?

8° Une lettre de M. Mascaraux disant qu'il a pris part aux fouilles faites à Brassempouy par MM. de Laporterie et Léon-Dufour et qu'il se joint à eux pour réclamer la priorité de leur découverte de l'assise *éburnéenne*.

Digitized by Google

C'est lui le premier qui a communiqué à M. Piette, alors à Cauterets, des objets en ivoire de la grotte de M. Poudenx. M. Mascaraux dit ensuite que, d'après lui, le cétacé jeté à côte à Capbreton, en décembre 1892, et déterminé par M. Durand, n'est pas un cachalot mais bien un balénien proprement dit, probablement un B. mysticetus.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

BONE. — Comptes-rendus des Réunions de l'Académie d'Hippone ;
BORDEAUX. -- Bulletin de la Société de Géographie Commerciale, -- n° 8 ;
— Mémoires de la Société des Sciences Physiques et Naturelles. — 4e série, t. I et III ;
— Observations Pluviométriques et Thermométriques faites dans la *Gironde*, de juin 1891 à mai 1892, par M. Rayet ;
CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. — Numéro 96 ;
DAX. — Dax-Thermal. — Numéro du 15 mai 1893 et du 1er juin ;
GAP. — Bulletin de la Société d'Etudes. — Avril 1893 ;
LIMOGES. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique. — T. XVIII de la 2e série ;
LYON. — Mémoires de l'Académie de Lyon. — Sciences et Lettres, T. I, première Série. — Classe des Sciences. T. XXVII, XXVIII, XXX et XXXI ;
MONTBRISSON. — Bulletin de la Diana. — T. VII, numéro 1 ;
MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Numéro 5, 1893 ;
ORAN. — Comptes-rendus des Séances de la Société de Géographie. — Numéros 8 et 9, 1893 ;
PARIS. — Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — 1892, numéro 4 ;
PAU. — Etudes Historiques et Religieuses. — Mai 1893 ;
PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Historique et Archéologique. — T. XX, 2e livraison ;
POITIERS. — Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — T. XV, 1892 ;
ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts. — T. III, numéro 2 ;
ROUEN. — Bulletin de la Société Industrielle. — Novembre-Décembre 1892 ;
SAINT-QUENTIN. — Bulletin de la Société Industrielle. — Numéro 38 ;

Digitized by Google

TOULOUSE. — Société Académique Franco-Hispano-Portugaise. — Annuaire des Facultés 1893, et Comptes-rendus des Travaux des Facultés. 1892 ;

— Revue des Pyrénées. — T. V, 1er fascicule, 1893 ;

— Inscriptions antiques des Pyrénées, par Julien Lacaze. (Envoi de la même Revue) ;

TOURS. — Revue de la Société de Géographie. — Janvier 1893 ;

BRUXELLES. — Revue Belge de Numismatique. — 2e livraison, 1893 ;

— Bulletin de la Société Belge de Microscopie, 1892-1893, Numéros VI et VII ;

— Procès-Verbaux des Séances de la Société Royale Malacologique, 1892. — Annales de la même Société. — T. XV, 1880, et T. XXV, 1891 ;

MADRID. — Boletin de la Sociedad Geografica. — Enero-Marso, 1893 ;

NEW-YORK. — Transactions of the Academie of Sciences. — Tables ;

PALERME. — Il Naturalista Siciliano. — Anno XII, numéros 7 et 8 ;

SANTIAGO. — Actes de la Société scientifique du Chili. — T. II. 3e livr. ;

PARIS. — La famine en Algérie, par M. Alfred Guy, ingénieur des Arts et Manufactures. (Hommage de l'auteur.)

Monsieur le Président signale une petite erreur de composition commise à la page XXXV du dernier Bulletin et qui dénature entièrement un passage de la lettre de M. Félix Arnaudin relative aux quartiers de Capdepin et de Belloc. Au lieu de : « *le premier* (Capdepin) *est réuni aujourd'hui à la commune d'Escource* ». il faut lire, comme le porte du reste le texte antérieurement donné par l'*Adour* : « *le premier* (Capdepin) *est réuni aujourd'hui à la commune de Solférino, le second* (Belloc), *est resté à la commune d'Escource.* »

M. le Président dit à la Société que, depuis la dernière séance, il avait écrit à M. le Maire de Dax pour lui exposer que le local occupé par la Société n'était plus suffisant pour loger les livres composant la bibliothèque, dont l'importance va toujours croissant, et lui demander s'il ne serait pas possible d'installer la Société, pour tenir ses séances, et mettre ses meubles et ses livres dans la Salle de la Bibliothèque populaire? Celle-ci ayant tout avantage à prendre la salle de la Société de Borda, dont l'accès est plus facile et qui est suffisamment grand pour contenir les cinq à six cents volumes appartenant à la Ligue de l'Enseignement.

M. le Maire a soumis la demande de M. le Président au conseil

Digitized by Google

municipal qui, par une récente délibération, n'a pas cru devoir y faire droit, et a décidé que les locaux dans lesquels sont installés les bureaux de la caisse d'épargne seront, plus tard, mis à la disposition de la Société.

En attendant, et sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote la somme nécessaire pour que le bureau fasse placer dans la salle actuelle, et dans le petit cabinet à côté, des planchettes pour y déposer et y classer les livres entassés, depuis plus d'un an, faute de place, dans un coin où ils sont exposés à une détérioration inévitable et regrettable.

M. Duverger offre à la Société, pour le Musée, les objets suivants :

1° De la part d'un anonyme, une pièce de monnaie d'Islande, en cuivre ;

2° De la part de M. Adnet, un lot de monnaies anciennes ;

3° De la part de M. Dufaza, une petite pièce du Portugal.

La Société vote d'unanimes remercîments à MM. Adnet, Dufaza et Guy.

M. l'abbé Lahargou fait, en quelques mots, la critique du dernier article de M. l'abbé Cazauran paru dans le Bulletin de la Société de Borda.

Sans insister sur l'attribution du manuscrit au XIIIe siècle et qui pourrait peut-être remonter un peu plus haut, l'abbé Lahargou attire l'attention sur une note qui, évidemment, doit être imputée à une distraction du moment. Que pouvait être la *presse auscitaine* au XIV° siècle, cent ans avant Gutemberg ?

Tout ce que l'abbé Cazauran insinue au sujet de la lyre chrétienne du moyen-âge révèle en lui beaucoup d'imagination et un penchant trop marqué à conclure de ses hypothèses à la réalité. Citer les admirables vers de Lactance, très peu nombreux d'ailleurs, s'ils sont de lui, s'il est admirable c'est dans la prose ; quelques hymnes de St-Hilaire, la poésie assez pauvre de St Orens ou du St Sévère inconnu auquel on attribue quelques vers, et conclure de là à la fécondité de la muse chrétienne pendant le moyen-âge, c'est vraiment abuser du droit d'interprétation largement accordé aux érudits et aux archéologues Que sont les vers de St Orens conservés aux archives d'Auch ? et si c'est simplement le *Emmonitorium* imprimé dès le commencement du XVIIe siècle, et plusieurs fois réimprimé, ce n'était pas la peine de faire intervenir les archives d'Auch et de laisser croire qu'elles possèdent un trésor rare.

C'est une jolie méprise également que celle qui fait attribuer à Derus l'hymne de Ste Quitterie. Que l'abbé Cazauran voie de plus près le manuscrit, et il verra qu'il a pris pour un D un C et un L accouplés. C'est Clérus qu'il faut lire, et ce petit mot de deux syllabes renverse

Digitized by Google

tout le systéme des inductions que l'auteur de l'article avait échafaudées sur cette méprise assez singulière. Le rapport des idées aurait dû d'ailleurs l'avertir.

Hinc recenset gesta clerus
Hinc te precatur populus

Le clergé et le peuple, c'est-à-dire toute l'assemblée, (ecclesia), chante les louanges de ses saints martyrs.

Ensuite il conviendrait également de ne pas se permettre trop de licences avec la métrique qui en autorisait beaucoup au moyen-âge, ce qui ne nous autorise pas, nous autres, à faire iambique un vers trochaïque, ou plutôt un vers à accent tonique tels qu'on les a faits dans l'église assez communément dés le Ve siècle, très communément au moyen-âge.

En dernier lieu, M. Lahargou insiste sur cette considération qu'il faudrait, autant que possible, restreindre le champ des inductions, des hypothèses, et l'emploi de toutes ces formules vagues probablement pas douteux, il est évident, lorsqu'une preuve du fait ou l'analogie ne vient pas à l'appui.

M. Dufourcet dit quelques mots des fouilles qui se font, en ce moment, à côté de la Cathédrale de Dax pour la construction d'une nouvelle sacristie. Elles lui ont permis de constater, une fois de plus, l'existence successive sur le même emplacement, de 4 églises, une de 506 dont il a retrouvé ces jours-ci, le dallage à 3 m. 85 de profondeur, et les débris de sa toiture ; une du XIe, dont les pierres d'appareil, layées en travers, portent les mêmes marques que celles qu'on voit sur celles de la crypte et de l'abside de Ste Quitterie, du Mas d'Aire, ce qui semble indiquer qu'elles ont été taillées par le même tacheron ; une gothique des XIIIe et XIVe siècles, aussi belle, aassi ornée que celle de Bayonne ; et enfin, l'église neo-grecque actuelle qu'on commença à bâtir en 1646, et qui fut terminée vers 1728.

On a découvert en dessous du sol de l'ancienne sacristie, un amoncellement de matériaux provenant de l'écroulement de la cathédrale gothique, survenu subitement en 1646, et, au milieu de ces décombres, il y avait deux fragments de colonnettes peints en rouge et noir et portant des traces de dorure.

M. Camiade donne lecture d'une communication de M. le docteur d'Antin sur la découverte dans le sol, il y a 80 ans environ, en creusant les fondations du château de Bière, à un kilomètre et demi de Laplume

Digitized by Google

(Lot-et-Garonne), d'un autel votif qui figure au Musée d'Agen, qui a déjà été plusieurs fois décrit et publié, et sur lequel on lit :

L. VALER
COMMVN
NIS. CIV
AQVEN
SIS. AED.
CVM SV.
SIGN. EX
VOTO PO
SVIT
V. S. L. M

Ce qui doit se compléter et se traduire de la façon suivante :

Lucius Valerius Communis, civis aquensis ædem cum suo signo ex voto posuit, votum solvit libens merito.

M. Duverger et M. Dufourcet estiment que, d'après la forme de lettres qui la composent, cette inscription, dont ils examinent avec soin l'estampage, est de la fin du IIe ou du commencement du IIIe siècle.

M. Duverger dit que la *gens Valeria* a dû jouer un rôle important, à Dax et dans la contrée, car on y a trouvé plusieurs autres inscriptions portant son nom.

M. d'Antin termine sa communication en parlant d'une auge en marbre qui sert de bénitier à l'église de Cazaux et de plusieurs autres découvertes importantes qui ont été faites, aux environs de Laplume, dans une contrée très riche en antiquités, et dont il donne la carte.

M. Dufourcet communique à la Société un acte du XVe siècle, sur parchemin, portant le signe d'un notaire de Pouillon ressemblant beaucoup à celui publié par M. Duverger dans le bulletin de 1892, page 109, et qui figurait, on s'en souvient, sur un acte du XIVe siècle, communiqué par M. l'abbé Meyranx.

M. Abbadie lit la suite de l'important et intéressant travail de M. Meyranx sur l'Histoire de sa paroisse, Cazères-sur-l'Adour.

M. Dufourcet termine la lecture de la communication dont il a commencé la publication, en collaboration avec M. Camiade dans l'*Aquitaine Historique et Monumentale*. Cette dernière partie est relative aux trois églises qui ont été construites auprès du tombeau de St-Vincent-de-Xaintes, aux VIe, Xe et XVIe siècles et au temple

Digitized by Google

romain dont on a découvert la cella et le péristyle en dessous de la cathédrale du Xe siècle. Ces messienrs parlent aussi, longuement, des tombeaux mérovingiens et carlovingiens qui se trouvaient autour des trois églises, des objets et monnaies qu'ils contenaient, ainsi que de plusieurs inscriptions dont l'une, du VIIIe ou IXe siécle est des plus remarquables.

La séance est levée à quatre heures et la prochaine réunion aura lieu le jeudi 6 juillet.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,
GEORGES CAMIADE.

Fondation de l'Observatoire Carlier

A LA TOUR DE MONCADE

ASSOCIATION MÉTÉOROLOGIQUE & CLIMATOLOGIQUE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE

STATUTS qui doivent régir l'Association :

ART. 1. — Entre les soussignés et ceux qui adhèreront, par la suite, aux présents Statuts, il est fondé une *Association Météorologique et Climatologique du Sud-Ouest de la France.*

ART. 2. — Le siège de la Société est établi à Orthez, tour Moncade.

ART. 3. — L'Association a pour but :

1° De favoriser le développement des études météorologiques de la région (de Bordeaux à Toulouse, points extrêmes, et centres d'autres régions), en établissant une entente et des relations suivies entre observateurs ;

2° De faire installer des postes d'observation, dans les conditions fixées par les instructions du Bureau Central Météorologique et d'y faire faire des observations comparables ;

3° De créer, à cet effet, à Orthez, (tour Moncade), et sous le nom de Carlier, un observatoire régional qui servira de modèle aux postes secondaires, qui vérifiera leurs installations et leurs instruments,

Digitized by Google

donnera les instructions désirables, centralisera les documents concernant la région, les mettra en valeur et les publiera dans la mesure de ses ressources ; on pourra également publier les travaux des membres de l'Association.

ART. 4 — Cet observatoire sera mis aussitôt que possible en correspondance optique, télégraphique et téléphonique avec l'Observatoiro du Pic du Midi.

Il pourra être plus tard cédé à l'Etat, si ce dernier désirait en faire l'une des stations de plaine de l'observatoire du Pic.

ART. 5. — Les observations seront faites à l'aide d'enregistreurs, contrôlés à l'aide d'observations directes par un ou plusieurs observateurs, sous la surveillance d'un directeur et le contrôle d'une Commission.

ART. 6. — Il sera paré aux frais de premiers établissements au moyen d'une souscription publique, pour laquelle il est fait appel aux particuliers, non moins qu'aux Sociétés savantes, Stations thermales ou hivernales et Syndicats de la région.

ART. 7. Les frais d'entretien de l'observatoire et de publication des documents seront prélevés sur les cotisations des adhérents et sur les subventions annuelles de l'Etat, du Département, des Communes et des Associations libres intéressées ou protectrices de l'Œuvre.

ART. 8. — L'Association est administrée par un Conseil de 15 membres, dont 12 élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Chaque année le Conseil choisit, dans son sein, les membres du Bureau et les Commissions.

Sont membres de droit : le Maire d'Orthez, l'Ingénieur de cette ville et le Président de la Commission Météorologique du département.

ART. 9. — Chaque année, un rapport imprimé est envoyé aux sociétaires, qui adressent par écrit leurs observations, s'il y a lieu. La Société se réunit ensuite à Orthez, en assemblée générale, pour entendre un rapport écrit sur les observations présentées et statuer comme le droit.

ART. 10. — En cas de dissolution, l'avoir social sera offert au Bureau Central Météorologique; s'il le refuse, le dernier conseil, ou, à son défaut, une commission de neuf membres élus par les sociétés savantes du département, statuera sur son emploi.

ART. 11. - Ces statuts régiront l'Association en attendant la première Assemblée générale qui pourra les modifier sur amendements écrits proposés par les adhérents.

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 7 JUILLET 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la réunion du mois de juin est lu par M. Camiade, secrétaire général, et il est adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance qui se compose de :

1° Des lettres du Ministère relatives aux échanges entre Sociétés ;

2° Une lettre de la librairie H. Welter demandant la collection complète des publications de la Société ;

3° Une circulaire annonçant que MM. Henri Courteaud et Félix Pasquier vont prochainement publier « *Les Chroniques Romanes des Comtes de Foix;* »

4° Une lettre de M. de Cardaillac, demandant à acquérir des monnaies de Pomarez ;

5° Le programme du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1894 ;

6° Des renseignements sur le Congrès que va tenir, au mois d'août prochain, à Besançon, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences et une carte pour le délégué de la Société de Borda.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

ANNECY. — Revue Savoisienne de la Société Florimontane. — Mars-Avril 1893 ;

AUCH. — Revue de Gascogne, Juin 1893 ;

AUTUN. — Mémoires de la Société Eduenne. — T. XX ;

BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie commerciale. — Numéros 9, 10 11 et 12 ;

DAX. — Dax-Thermal. — 1er juillet 93 ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Numéro du 25 juin 1893 ;

PARIS. — Revue des Travaux Scientifiques. — Ministère de l'Instruction Publique. — T. XII, numéros 11 et 12 ;

— Bulletin mensuel de la Société Française de Botanique. — T. IX, numéro 108. — Tome X, numéros 116 à 126. — T. XI, numéro 127 ;

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Juin et Juillet 1893 ;

Digitized by Google

PARIS. — La Contemporaine et la Revue rose réunies. — Numéro spécimen ;

— Musée Guimet. — Annales T. II. (*Les Lois de Manon*) et T. XIV (*Le Zend-Avesta*) ;

— Revue des Sciences Naturelles du Sud-Ouest. — T. III, numéros 1, janvier-mars 1893 ;

— Association Française pour l'Avancement des Sciences. -- Informations et Documents divers. — Numéro 67 ;

— La Mélusine. — T. VI, numéro 9 ;

PAU. — — Etudes Historiques et Religieuses du Diocèse de Bayonne. — Juin 1893 ;

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 1er trimestre 1893 ;

ROCHEFORT. — Société de Géographie. — Compte-Rendu des Travaux du Congrès ;

ROUEN. — Bulletin de la Société Industrielle. — Numéros 1 et 2, 1893 ;

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin Historique. — T. IX, premier fascicule ;

TOULOUSE. — Revue des Pyrénées. — T, V, 1893, 2e fascicule ;

TOURS. — Revue de la Société de Géographie. — Février-Mars-Avril-Mai-Juin 1893 ;

VANNES. — Bulletin de la Société Polymathique de Morbihan. — Années 1891 et 1892 ;

BRUXELLES. — Revue Belge de Numismatique, 1893. — 3e Livraison ;

COPENHAGUE. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Danemark. 2e Trimestre 1893 ;

KIEW. — Bulletin de la Société des Naturalistes. — T. XII, n° 2 ;

MOSCOU. — Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou, 1892. — Numéros 3 et 4 ;

PALERME. — Il Naturalista Siciliano. — Juin 1893 ;

PHILADELPHIE. — Procedincs of the American Philosophical Society. — Vol. XXXI, numéro 140 ;

ROME. — Rassegna Delle Scienze Geologiche in Italia — 3e trimestre 1892 ;

PARIS. — Discours prononcés à la Séance Générale du Congrès de la Sorbonne par MM. E. T. Hamy, membre de l'Institut, et Poincarré, ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes. (Hommage du Ministère) ;

Digitized by Google

AVIGNON. — La Géographie dans les Chaires de l'Université, par M. Maurice Viguier, docteur ès-sciences. (Hommage de l'auteur).

M. le Président offre à la Société, pour le Musée, les objets ci-après :

1° De la part de M. l'abbé Degert, deux jetons du XVe siècle et une médaille commémorative de la Révolution de 1848 ;

2° De la part de Joseph Dumas, élève au Collège de Dax, un petit poids aux armes de France ;

3° De la part de M. Charles Froment, une pièce de 6 deniers de Louis XIV ;

4° De la part de M. Paul Ducamp, un lot de pièces romaines trouvées dans la canalisation qu'on vient de faire pour conduire les eaux de la Fontaine-Chaude à l'établissement Dax-Salin-Thermal.

La Société vote d'unanimes remercîments au Ministère de l'Instruction Publique et à MM. Viguier, l'abbé Degert, Dumas, Charles Froment et Paul Ducamp.

M. Dufourcet communique à la Société, de la part de M. Joseph de Laporterie, la photographie d'un objet en bronze, récemment découvert à Saint-Sever, à quelques centimètres de profondeur, sur l'emplacement de l'ancien *Palestrion*, château gallo-romain, détruit par les Vandales.

Cet objet représente un hippocampe ; il est long de 11 cent. et son poids est de 440 grammes. Les archéologues présents à la séance sont unanimes à l'attribuer à l'époque gallo-romaine et à y voir un de ces nombreux motifs d'ornement, ayant pu servir de cimier à un casque, de pendeloque à une arme, ou à tout autre chose. Ils ne peuvent pas, sans voir l'objet, se prononcer sur sa valeur et s'en rapportent au président, pour le prix à en donner, si on peut l'acquérir pour le Musée.

M. Dufourcet soumet à l'examen de ses collègues un échantillon de *gypse, talcqueux, naphto, bitumineux, silicaté*, découvert à Castagnède (Basses-Pyrénées), par MM. Thore et Lacau-Barraqué, dans des sondages que font ces Messieurs pour la recherche du pétrole, qu'ils espèrent rencontrer prochainement.

Dans une communication de M. Lacau-Barraqué, dont M. le Président donne lecture, on trouve, tout d'abord, l'analyse de ce gypse qui contient, en sus du sulfate de chaux, du carbonate de chaux, du talc, du feldspath, de la silice amorphe assimilable, de l'amphibole, des pyrites de fer, du fer oligiste, de la lithine, du pétrole, du bithume et, enfin, du soufre et du phosphore dissous dans des produits naphto-bitumineux.

M. Lacau-Barraqué compare ce produit naturel avec *l'ampélitis* de

Digitized by Google

Strabon qui était, aussi, une terre bitumineuse, qui se trouvait à Rhodes, et qu'on employa avec succès pour préserver la vigne d'un insecte qui s'attaquait à sa racine et qui, d'après la description qu'en donne Posidonius, devait être le phylloxéra.

L'auteur de l'intéressante communication cite encore divers extraits d'une brochure de M. Olivier Bawton, ayant pour titre : *Fin du phylloxera.* Elle indique comme remède à cette terrible maladie, qui menace d'envahir la Chalosse, les éléments chimiques qu'on trouve dans le gypse de Castagnède auquel il donne, comme Strabon, le nom d'*ampélitis*, Il croit, de plus, que cet ampélitis pourra être employé avantageusement. comme préservatif des maladies parasitaires de la feuille, en l'épandant en poudre impalpable comme du soufre, de préférence à l'aide d'une houppe. Cette poudre doit, enfin, d'après sa composition, constituer un engrais chimique naturel excellent, soit pour la vigne, soit pour les prairies, soit pour les céréales.

M. Lacau-Barraqué a déjà commencé des expériences : il va en faire faire dans les écoles officielles d'agriculture et par les professeurs départementaux et il offre à tous ceux qui voudront en faire, en même temps que lui, la quantité de son ampélitis qui leur sera nécessaire. M. Lacau-Barraqué, membre de la Société de Borda, est pharmacien à Habas (Landes).

M. Camiade lit la première partie d'un important manuscrit laissé par le regretté docteur Sorbets et contenant l'*Histoire des Faïenceries du Sud-Ouest de la France.*

Cette première partie est relative à la fabrique de Samadet qui existait, au XVIII° siècle, dans la commune de ce nom, située dans le canton de Geaune, non loin de la ville d'Aire. M. Sorbets, après avoir parlé de la fondation et des privilèges de cette faïencerie landaise, connue aujourd'hui de tous les antiquaires, donne la description technique de ses produits qu'on a souvent confondus avec ceux de Bordeaux.

M. Dufourcet ajoute quelques détails et quelques renseignements à ceux fournis par M. Sorbets. Il dit que, le plus souvent, les pièces de Samadet sont ornées de dessins polychromes, où les teintes au manganèse dominent, et offrent quatre types : *à la rose, à la bruyère, à l'œillet et à la reine Marguerite.* Ces dessins, séparés sur les petits objets, sont quelquefois réunis, sur les gros, notamment sur les fontaines.

Samadet a fait aussi des grotesques verts, comme ceux de Moustiers, et même des grotesques polychromes très beaux et très recherchés. On

Digitized by Google

connaît également de Samadet de belles imitations des camaïeux de Rouen, à la fin, on y a même imité les dessins des porcelaines de Chine. M. Dufourcet croit que les artistes décorateurs étaient propriétaires des dessins, et non pas les fabriques, et que, en faisant leur tour de France, ils les transportaient d'une faïencerie à une autre ; ce qui fait qu'on a tort d'après lui de classer les faïences d'après leurs ornementations. C'est aussi l'opinion de beaucoup de spécialistes.

La séance est levée à 4 heures et la prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 août.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

SÉANCE DU JEUDI 3 AOUT 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par M. Camiade, secrétaire-général, et adopté sans observations.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance qui se compose de :

1° Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique demandant aux Sociétés si elles ont reçu un volume ayant pour titre : « *Extraits des Procès-Verbaux des Séances du Comité Historique des Monuments Ecrits, depuis son Origine jusqu'à la Réorganisation du 5 Septembre 1848.* » Il a été répondu que la Société de Borda ne l'avait pas reçu ;

2° Plusieurs lettres du même Ministère relatives aux échanges entre Sociétés savantes ;

3° Une lettre de la Société Nationale d'Initiative et de Propagande pour l'Exécution du Canal des Deux-Mers, annonçant l'envoi de feuilles

Digitized by Google

de pétitions en faveur de l'œuvre à laquelle la Société a déjà adhéré. M. le président distribue ces feuilles aux membres présents ;

4° Une circulaire de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences relative au Congrès de Besançon ;

5° Une lettre de M. Léon Martres accompagnant l'envoi d'une bordure d'arçon en cuivre, trouvée par lui dans la montée de Laminsans, commune de Bordères-Laminsans, et contenant des renseignements intéressants sur les familles de Laminsans, d'Agos, de Castandet, St-Gein et Rondebœuf ;

6° Une lettre de l'Académie des Sciences de Rochester accusant réception des derniers bulletins de la Société ;

7° Une circulaire de M J. Perrier, 75, rue Vauban, à Lyon, demandant des souscriptions pour la publication d'un ouvrage intitulé : *Histoire Sommaire des Sénéchaux et Connétables de France* ;

8° Une lettre de M. de Laporterie relative aux découvertes d'objets en ivoire sculptés trouvés par lui à Brassempouy.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance, savoir :

ANNECY. — Revue Savoisienne de la Société Florimontane. — 34e année, Mai-Juin ;

AUCH. — Revue de Gascogne. — Juillet et août 1893 ;

BAYONNE. — Revue de la Société des Sciences et Arts. — 2e trimestre 1893 ;

BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéro 13, 1893 ;

— Bulletin de la Société Archéologique. — T. XVI, 3e et 4e fasc. ;

— Club Alpin Français. — Section du Sud-Ouest, bulletin n° 33. — Juin 1893 ;

BORDEAUX. — Actes de la Société Linnéenne. — T. V, 1891-92 ;

BRIVE. — Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique. — T. XV, 2e livraison ;

CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. — Numéro 97, juillet 1893 ;

CONSTANTINE. — Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique. — 1892 ;

DAX. — Dax-Thermal, 15 juillet 1893 ;

FOIX. — Bulletin de la Société Ariégeoise des Lettres, Sciences et Arts. — Vol. IV, numéro 9 ;

Digitized by Google

LYON. — Revue Epigraphique du Midi de la France. — Numéro 946 ;

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — T. XXIV, 1er fascicule ;

MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Numéro 7, 1893 ;

NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France. — T. 3, numéro 9 ;

ORLÉANS. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique. — T. X, numéro 149 ;

PARIS. — Catalogue des Livres de la Librairie Numismatique de MM. Rollin et Fenardent ;

— Revue des Travaux Scientifiques. — Ministère de l'Instruction publique. — T. XIII, numéros 1 et 2 ;

— Comptes-Rendus des Séances de la Société de Géographie -- 1893, numéros 10, 11, 12 et 13 ;

PAU. — Etudes Historiques et Religieuses. — Juillet 1893 ;

PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Histori ue et Archéologique. — T. XX, 4e livraison ;

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts. — T. III, numéro 3 ;

TOU. OUSE. — Revue de la Société de Géographie. — Juillet 1893 ;

LAUSANNE. — Bulletin de la Société Vaudoise. — 3, 5, vol. XXIX, numéro 111 ;

LONDRES. — The journal of the Anthropological Institute — May 1893 ;

PARIS. — Album Caranda. — Les Fouilles de 1892 à Nanteuil Notre-Dame et dans le Parc du Château de Fère-en-Tardenois. (Hommage de M. Frédéric Moreau) ;

— *Gascounhe. — Le Brabe Yent de Noste. — Nabets Debis*, par M. Isidore Salles. (Hommage de l'auteur) ;

ORTHEZ. — Le Congrès de Huelva. — Rapport de M. Adrien Planté (Hommage de l'auteur) ;

DAX. — Plan de la Ville (offert par M. J. Mauriet).

M. le Président offre à la Société pour son Musée :

1° De la part de M. Léon Martres, la bordure d'arçon trouvée par lui à Laminsans.

La Société vote d'unanimes remerciements à MM. Frédéric Moreau, Léon Martres, Adrien Planté, Mauriet et Isidore Salles.

Il est ensuite procédé au vote, comme membre titulaire, de M. Valéry

Digitized by Google

Dalbouze, ingénieur-mécanicien à Paris, rue de Rocroy, 29. présenté par MM. Dufourcet et G. Camiade.

M le Président communique à la Société, de la part de M. de Chasteigner, membre de l'Académie de Bordeaux, la liste suivante des prix qui seront donnés par cette Académie, pour les concours de 1893 et années suivantes :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

Concours ouverts pour l'année 1893 & suivantes

Fondation Fauré

Un prix de 500 francs au meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Quels résultats peuvent avoir les grèves au point de vue du bien-être des populations ouvrières ? »

Fondation de la Grange

Un prix de 800 francs au meilleur mémoire sur la langue gasconne, de préférence sur le sujet suivant : « Etude grammaticale de la langue gasconne dans un ou plusieurs de ses dialectes. »

Un prix de 1,000 francs au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

Un prix de 800 francs au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale, de préférence des monographies de villes, communes ou anciens monuments de la province de Guyenne.

Fondation Cardoze

Un prix de 1000 francs à l'auteur d'actes jugés les plus méritoires, soit d'ordre moral ou matériel et accomplis dans l'arrondissement de Bordeaux.

Fondation Brives Cazes

Un prix de 500 francs au meilleur travail sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest (ancienne Aquitaine), et plus particulièrement de Bordeaux.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'Eloquence

Un prix de 500 francs à décerner pour le concours 1894 au meilleur discours sur ce sujet : *Eloge de l'Intendant Dupré de Saint Maur.*

Digitized by Google

Prix de l'Académie

L'Académie accorde aussi des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages de mérite réel dans les diverses branches des sciences, des lettres et des arts, quel que soit le sujet traité. Mais elle propose plus particulièrement les sujets suivants :

Histoire

1° « Faire la biographie du Maréchal d'Ornano, maire de Bordeaux, sous Henri IV ;

2° « Notice biographique sur un des hommes remarquables qui ont appartenu à cette province ;

3° « Etude sur les serfs questaux dans la province de Guyenne ;

4° « Etudier la question de savoir si Molière est venu à Bordeaux, et indiquer ce qu'on sait de positif au sujet du séjour du grand comique dans cette ville ;

5° « Histoire de l'Amirauté de Guyenne. »

Agriculture

« Etudier les inondations et leurs causes ; rechercher les moyens d'y remédier ; application spéciale au bassin de la Garonne. »

Physiologie

« Etudier l'action toxique du cuivre et de ses composés ; examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la question de l'emploi des préparations de cuivre dans l'industrie et l'agriculture. »

Physique

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique ; état actuel de la question, particulièrement au point de vue économique. »

Beaux-Arts

1° « Comparer les tendances des ecoles française et hollandaise au dix-huitième siècle, au point de vue de l'étude de la nature.

2° « Etudier les origines et les évolutions du paysage contemporaines en France.

3° « Examiner si, d'après les fragments importants conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait possible de reconstituer un monument romain (arc de triomphe probablement qui aurait existé dans cette ville. »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à

Digitized by Google

l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

POÉSIE

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

Les envois doivent être adressés au secrétariat de l'Académie, hôtel de l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53, avant le 1er novembre 1893, pour prendre part au concours dont les prix seront décernés en 1894.

M. Dufourcet donne ensuite lecture d'une longue et intéressante lettre qu'il a reçue de M. de Chasteigner et qui a l'importance d'une véritable communication. Elle contient des renseignements précieux sur les croissants qui se voient sur le Chrisme de St-Vincent et dont MM. Dufourcet et G. Camiade ont fait, après Bascle de Lagrèze et Compaigne les armes primitives de la maison de Navarre. M. de Chasteigner a retrouvé ces croissants sur des monnaies de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, 1349-1387.

M. de Chasteigner se demande s'il est bien sûr que le Chrisme de St Vincent-de-Xaintes soit du IXe siècle ? M. Dufourcet lui répond que la chose n'est pas douteuse, qu'il était bien en place dans le tympan du portail de l'église de Gombaud, bâtie incontestablement en 960, et que le texte de Compaigne dit clairement que l'évêque de Dax, qui appartenait, par sa mère, à la maison de Navarre, avait fait sculpter *ses armoiries* sur la porte des églises qu'il avait construites à St-Vincent et à Pontonx. M. Abadie croit que les chrismes servaient, en quelque sorte, de signature à toutes les familles nobles, notamment aux ducs de Gascogne, et que rien ne prouve que celui de Navarre différât des autres.

M. Duverger croit que les entrelacs sout spéciaux à la maison de Navarre.

M. Dufourcet insiste sur la citation de Compaigne et, pour lui, elle ne laisse pas de doute sur la question qui sera de nouveau étudiée.

La Société décide que toute la partie de la lettre de M. de Chasteigner relative au Chrisme sera imprimée dans le prochain bulletin et elle le remercie de sa communication.

M. Camiade lit une notice communiquée par M. l'abbé Foix dans laquelle il fait l'histoire de l'hôpital de Mugron, qui paraît avoir existé depuis le moyen-âge, et qui a servi, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, de halte pour les pélerins de Saint Jacques de Compostelle.

Digitized by Google

M. Dufourcet donne lecture de la première partie d'un travail qu'il va publier dans l'AQUITAINE HISTORIQUE & MONUMENTALE, en collaboration avec M. Camiade, et dont le titre est : *La Ville et l'Abbaye de Sorde*. Dans cette première communication, ces Messieurs parlent des grottes préhistoriques découvertes à Sorde, en 1872, par MM. Du Boucher et Raymond Pottier, et fouillées plus tard par MM. Louis Lartet et Chaplain-Duparc.

Ils étudient, ensuite, les villas romaines de Baratdevin et de Dufaur, ainsi que les magnifiques mosaïques qu'on y voit encore et qu'ils comparent avec celles qui se trouvent dans le cœur de l'église et celles qu'ils ont déjà publiées dans leur travail sur Sarbazan-Roquefort et les Bastilles de Marsan.

M. Hector Serres présente à la Société une fleur mâle de maïs qui offre cette particularité qu'elle est, en quelque sorte, hermaphrodite : on y voit plusieurs grains fructifiés et bien formés comme sur épi. Ce phénomène doit être très rare.

La séance est levée à 4 heures et la prochaine réunion aura lieu le Jeudi 9 Novembre prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

M. Camiade, secrétaire général, lit le procès-verbal de la réunion du mois d'août ; il est adopté sans observations.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance des mois de septembre et d'octobre qui se compose de :

1° Une circulaire du Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relative aux communications à faire au congrès de la Sorbonne de 1894, et fixant au 30 janvier prochain le terme de rigueur pour l'envoi de ces communications, dont la lecture ne devra durer que vingt minutes environ ;

2° Des lettres du même Ministère relatives à des échanges entre Sociétés Savantes ;

3° Une lettre de M. le Bibliothécaire du Ministère de la Marine demandant un exemplaire des statuts de la Société de Borda ;

4° Une lettre de M. Bouillet, membre de la Société Française d'Archéologie demandant des renseignements sur le portail gothique de la Cathédrale de Dax ;

5° Une lettre de M. Barr Ferree, de New-York, remerciant la Société de l'envoi qui lui a été fait, en son nom, d'un exemplaire de l'Histoire de la Cathédrale de Dax, par M. l'abbé Pédegert ;

6° Deux lettres de M. l'abbé Haristoy, relatives à un plan ancien de l'Abbaye de Sorde ;

7° Une lettre de M. Peyruquéoü, de Tartas, relative à d'anciennes gravures qu'il possède et exprimant le désir d'en connaître la valeur. (M. de Chasteigner a bien voulu se charger de les faire estimer) ;

8° Deux lettres de M. le docteur Sentex, relatives à un travail important qu'il prépare sur les faïenceries du Sud-Ouest ;

9° Une lettre de M. l'abbé Dubarat, annonçant l'envoi de sa communication, et d'un exemplaire de son magnifique Bréviaire de Lescar ;

10° Trois lettres de M. l'abbé Départ, relatives à sa communication sur les « *Commanderies des Landes* » ;

11° Une lettre de M. Anatole de Claye, offrant à la Société un exemplaire de luxe de son livre sur la « Bibliophilie en 1891-1892 » ;

Digitized by Google

12° Des lettres de MM. Denis, député des Landes, et Yves Boucau, acceptant de faire partie de la Société comme membres titulaires.

Dans sa lettre, M. Boucau donne des détails intéressants sur ses vignes de Lévignacq et d'Onesse, et sur ce fait que son vin conserve toujours le goût du cru qui a fourni les sarments. Il promet une communication à ce sujet ;

13° Une lettre de M. le chanoine Besselère signalant à la Société la découverte de plusieurs grottes aux environs de Roquefort.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

AUCH. — Revue de Gascogne. — Septembre et octobre 1893 ;
— Archives Historiques de la Gascogne. — 1er et 2e trimestres 1893 ;
BAYONNE. — Bulletin de la Société des Sciences et Arts. — 3e trimestre 1893 ;
BONE. — Académie d'Hippone. — Procès-verbaux des séances de juin et juillet 1893 ;
BORDEAUX. — Actes de l'Académie, année 1891 ;
— Bulletin de la Société Archéologique. — 2e et 3e trimestres 1892 ;
— Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéros 14 à 19, 1893 ;
BRIVE. — Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique. — T. XV, 3e livraison ;
CARCASSONNE. — Bulletin de la Société Scientifique. — T. IV, 1893 ;
CHATEAUDUN. — Bulletin de la Société Dunoise. — Octobre 1893 ;
DAX. — Dax-Thermal, numéros 93, 94, 96 et 97 ;
GAP. — Bulletin de la Société d'Etudes. — Juillet 1893 ;
MONTBRISON. — Bulletin de la Diana. — T. VIII, numéro 2 ;
MONT-DE-MARSAN. — L'Agriculture Nouvelle. — Août, Septembre et Octobre 1893 ;
NANTES. — Bulletin de la Société des Sciences Naturelles. — T. III, numéro 3, 1893 ;
NARBONNE. — Bulletin de la Commission Archéologique — 2e trimestre 1893 ;
NIMES. — Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles. — Avril, juin, 1893 ;
— Mémoires de l'Académie de Nîmes. — VIIe Série, T. XIV, 1893 ;
ORAN. — Bulletin Trimestriel de Géographie et d'Archéologie. — Avril-juin 1893 ;

Digitized by Google

PARIS. — Le Canal des Deux-Mers. — Bulletin Officiel de la Société d'Initiative et de Propagande. — Numéro spécimen ;

— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Août, septembre et octobre 1893 ;

— Association Française pour l'Avancement des Sciences. — Bulletin du Congrès de Pau, 1892 ;

— Bulletins et Mémoires de la Société des Antiquaires de France. — 1891 et 1892 ;

— Procès-Verbaux des Séances de la même Société 1893 ;

— Bulletin de la Société des Parlers de France — Numéro spécimen ;

— Revue de la Société Française de Botanique. — Août et septembre 1893 ;

— Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — 1893, numéro 1 ; Bulletin du même Comité, Section des Sciences Economiques et Sociales. — 1892, num. 2 ; Bulletin Historique et Philologique du même Comité. — 1893, numéros 1 et 2 ;

— Revue des Travaux Scientifiques du même Comité. — T. XII, numéro 12, et T. XIII, numéro 3 ;

— Annales du Musée Guimet. Le Culte des Morts dans le Céleste Empire et l'Annam par MM. Boüinais et A. Paulin ;

— Bulletin de la Société de Géographie. — 4e trimestre 1892, 1er et 2e 1893 ;

Comptes rendus des Séances de la même Société. — 1893, numéro 14 ;

Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest. — Avril-juin 1893 ;

PAU. — Etudes Historiques et Religieuses. — Août, septembre et octobre, 1893 ;

PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Historique et Archéologique. — T. XX, 4e livraison ;

PERPIGNAN. — Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire. vol. 34 ;

RENNES. — Bulletin de la Société Archéologique. — T. XXII ;

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts. — T. III, numéro IV ;

ROCHEFORT. — Bulletin de la Société de Géographie. — T. XIII ;

ROUEN. — Bulletin de la Société Industrielle. — Mai, juin, juillet et août 1893 ;

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. — T. XIII, 5e livraison ;

Digitized by Google

SAINTES. — Recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques. — 4e série, T. II, numéros 3 et 4 ;

SAINT-ETIENNE. — Mémoires et Documents sur le Foretz, publiés par la la Société « La Dîana », T. X et planches ;

TOULOUSE. — Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. — Série in-8°, numéro 11 ;

TOURS. — Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. — 1er et 2e trimestres 1893 ;

TROYES. — Mémoires de la Société Académique. — Année 1892 ;

VERSAILLES. — Commission des Antiquités et des Arts. — Procès-verbaux et Notices, 13e volume ;

BRUXELLES. — Bulletin de la Société Belge de Microscopie. — 1893, numéros 8 et 9 ;

— Revue Belge de Numismatique. — 4e livraison, 1893 ;

— Bulletins de l'Académie Royale. — 1891 et 1892 ;

— Annuaire de la même Académie. — 1892-93 ;

COPENHAGUE. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Danemark. — 1891 et 1893 ;

LAUSANNE. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles. — 3e série, vol. 29, n° 112 ;

LONDRES. — Index of the Publications of the Anthropological Institute. — 1843 à 1891 ;

— Journal de la même Société. — Août 1893 ;

MADRID. — Boletin de la Sociedad Geografica. — Abril, mayo y junio 1893 ;

METZ. — Mémoires de l'Académie de Metz, 2 périodes 1890 ;

— Programme du Concours ouvert par cette Académie en 1893-94 :

PALERME. — Il naturalista Siciliano. — Numéros 10 et 11 1893 ;

PHILADELPHIE. — Proceedings of the American Philosophical Society. — April, may, june 1893 ;

ROCHESTER. — Proceedings of the Rochester Academy of Science. — Numéro 2 ;

WASHINGTON. — Bulletin of the Geological Survey. — Numéros 82 à 86, et 90 à 96 ;

— Même Société. — Mineral Resources of the United States ;

— Même Société. — Monographies. — Tomes XVII, XVIII et XX ;

— Même Société. — Atlas géologique ;

Digitized by Google

Bordeaux. — Généalogie de la Maison de Chasteigner. (Hommage de M. le Comte A. de Chasteigner) ;

— Alimentation Economique des Animaux. — Extrait du Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vienne, par M. le Comte de Chasteigner (Hommage de l'auteur) ;

Compiègne. — Le Libre Echange en Matière Scientifique, par M. le Comte de Marsy. (Hommage de l'auteur) ;

Mont-de-Marsan. — Larves de Coléoptères, par M. Edouard Perris (Hommage de Madame veuve Perris) ;

Paris. — Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche, par M. Adrien Blanchet (Hommage de l'auteur) ;

— Le Ligurien et le Tongrien en Egypte, par le professeur Mayer-Eymar (Hommage de l'auteur) ;

— Les Instruments de l'Eclairage en Bigorre et la Numismatique du Béarn, par M. Charles Frossard (Hommage de l'auteur) ;

Pau. — Le Bréviaire de Lescar de 1541, réédité avec Introduction et Notes, par M. l'abbé Dubarat (Hommage de l'auteur) ;

Toulouse. — Les Reclus de Toulouse sous la Terreur, par le baron de Bouglon (Hommage de l'auteur) ;

Londres. — The Society, of Chemical Industry. — Anniversary Address Delivered of the Liverpool Meeting of the Society, By the Président sir John Evans, K. C. B. (Hommage de l'auteur).

M. le Président annonce à la Société que, par son testament, le regretté colonel Quinemant, récemment décédé à Dax, sa patrie d'adoption, a légué au Musée de Borda sa magnifique collection d'armes et d'objets exotiques qui avaient fait l'admiration des nombreux visiteurs de l'exposition organisée, en 1882, par les membres du Congrès Scientifique qui eut lieu à cette époque dans notre ville.

Il offre ensuite à la Société, pour son musée, les objets ci-après :

1° De la part de M. Prosper Darricau, un lot intéressant de petits fossiles des faluns miocènes de Sort ;

2° De la part de MM. Edouard Taillebois et Santallier les graines qui seront l'objet, ci-après, d'une communication spéciale.

La Société vote d'unanimes remerciements à MM. de Chasteigner, de Marsy, Adrien Blanchet, Mayer-Aymar, l'abbé Dubarat, de Bouglon, John Evans, Prosper Darricau, Taillebois, Frossard, Santallier et à Madame veuve Perris.

Digitized by Google

M. le chanoine Dulau, présent à la séance, offre à la Société un double tournois de Louis XIII et annonce qu'il espère qu'à la prochaine réunion il pourra donner officiellement, pour le Musée, de sa part et de celle de la Fabrique, tous les objets précieux, les chapiteaux, les inscriptions et les sculptures qui ont été découvertes pendant la démolition de l'église de St-Vincent-de-Xaintes, à l'exception du chrisme qui a été placé sur le tympan de la porte principale de la nouvelle église.

M. le président dit que jamais, depuis sa fondation, la Société n'a été aussi cruellement éprouvée que pendant les deux mois qui viennent de s'écouler ; qu'elle a perdu huit de ses membres, enlevés par des maladies diverses, plusieurs subitement, et il demande — ce qui est voté à l'unanimité — qu'une mention toute spéciale soit faite au procès-verbal, des regrets que lui font éprouver ces pertes aussi nombreuses qu'importantes par la qualité et la situation des membres qui ne sont plus.

Il rappelle, ensuite, en quelques mots, ce que furent M. Boucau, ancien député des Landes, un des premiers adhérents de la Société ; M. Sansépée, son ancien trésorier ; M. Moussempés, l'ami de M. du Boucher, un généreux donateur pour le Musée ; M. Dublaix, un archéologue et un orientaliste distingué ; M. le marquis de Pontonx, lui aussi un adhérent de la première heure ; M. Darles, maire de Heugas ; le colonel Quinemant, dont il a déjà parlé à propos de son legs, et M. Léonce Marrast, ancien secrétaire du Syndicat des Agriculteurs des Landes, petit neveu du savant Charles de Borda.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination, comme membres titulaires, de MM. l'abbé Collongue, curé-doyen de Pouillon, présenté par MM. l'abbé Doniez et Dufourcet ; de M. Théodore Denis, député de la circonscription de Dax, présenté par MM. Dufourcet et Bourretère ; de M. Yves Boucau, de Lévignacq, présenté par MM. Dufourcet et Alphonse Campet, et de M. G. Arné, 121, rue Judaïque, à Bordeaux, présenté par MM. Dufourcet et Georges Camiade, et comme membre correspondant, de M. Félix Santallier, de la Compagnia del Bolio, Puerto de Santa Rosalia, Baya California, Mexico, présenté par MM. Crestin et Dufourcet.

Tous ces nouveaux membres sont admis à l'unanimité des votes des membres présents.

M. le Président communique à la Société la note suivante extraite par M. l'abbé Dubarat, de son magnifique ouvrage ayant pour titre : « LE BRÉVIAIRE DE LESCAR DE 1541. »

Digitized by Google

Dans l'introduction du *Bréviaire de Lescar, de 1541*, p. LI, il est question d'un marchand de livres d'église, établi à Orthez, déjà en 1506, rue des Palhetes. C'était Brunet d'Astis. Il avait à son service un relieur, Arnaud de Ponsaa, lequel tenait aussi une librairie et vendait les livres de Brunet. Or, par contrat du 26 août 1506, ce dernier lui confia vingt missels imprimés du diocèse de Dax, *bînt missaus de molle de l'ordi d'Acx*, dont 17 sur papier et 3 sur parchemin, ceux-ci reliés avec une couverture rouge, ceux-là brochés. Ponsaa devait vendre les volumes sur parchemin 9 écus pièce, et les autres, un écu ; de son côté, Brunet devait payer 5 s. chaque reliure. A la mort de Brunet d'Astis, l'inventaire de ses marchandises nous apprend qu'il avait alors (1525), 60 bréviaires, plusieurs missels, la Vie des Saints, la *Vita Christi*. Il est bien possible que Brunet d'Astis eut quelque successeur, car l'exemplaire unique du Bréviaire de Lescar, que nous avons réédité, fut acheté à Orthez. Malheureusement, il n'est nulle part question du lieu où furent imprimés ces livres.

M. Camiade lit un manuscrit de M. le capitaine Duvoisin, communiqué par M. l'abbé Haristoy, dans lequel l'auteur fait preuve d'une originalité aussi grande, ce qui n'est pas peu dire, que son érudition, en traitant de main de maître un sujet qu'il sait rendre très intéressant malgré son titre bizarre : « *La physiologie de l'Ane.* » On trouve dans ce curieux travail tout ce que les auteurs les plus anciens ont écrit sur ce modeste et utile animal si en vogue aujourd'hui dans la contrée.

M. Dufourcet montre à ses collègues les fameuses *graines qui marchent* et fait, à leur sujet, une communication verbale dans laquelle il donne lecture de deux lettres très intéressantes de M. Edouard Taillebois, qui a fait don à la Société de ces graines phénoménales.

Non seulement elles marchent et sautent, comme ont pu le constater, tous les membres présents à la réunion, mais encore elles offrent cette particularité que, « si on les incise, ou si on les perce, on voit leur « écorce se refermer tout de suite, et que même, si on les coupe en deux « et si on rapproche les deux morceaux, elles se ressoudent en 48 heures. »

Ces graines appelées par certains botanistes « graines du diable » et par les Mexicains « *Brincadores, sauteuses* », appartiennent à un euphorbiacé nommé le *colliguaya odorifiera* ou *croton colliguaya*.

D'après MM. Poisson, Baillon et de Parville, leurs mouvements sont produits par la force que déploie la larve d'un microlépidoptère qui se loge dans leur intérieur, met trois ans à évoluer et s'appelle le *Carpocapsa*

Digitized by Google

Dehaisiana. Ce serait aussi, d'après ces savants botanistes, cet insecte qui sécréterait un liquide spécial qui, en se solidifiant, recollerait les morceaux quand on fractionne les susdites graines et fermerait les plaies qu'on leur fait en les incisant.

Cette explication ne paraît pas satisfaisante à plusieurs membres de la Société, notamment à MM. Hector Serres et au docteur Larauza, ils ne voient pas surtout comment l'insecte pourrait mécaniquement produire le mouvement de reptation qu'ils ont nettement observé. Ils croient voir aussi, comme M. Edouard Taillebois, que les parties plates des graines sont pourvues de cils qui semblent constituer de véritables organes de locomotion.

Sur la proposition de M. le Président, la Société nomme une commission composée de MM. Serres, Larauza et Duverger, qui sera chargée d'étudier ces graines, soit en recherchant dans les auteurs spéciaux tout ce que l'on connaît d'elles, soit en les examinant au microscope, et en faisant les expériences de sectionnement et d'incisions qui n'ont pu être faites en séance.

Elle charge aussi cette commission de rechercher si, comme on l'a prétendu, les graines du *tamarin* présentent des phénomènes du même genre.

M. l'abbé Départ commence la lecture d'un travail d'une grande importance sur l'histoire des commanderies de divers ordres qui ont existé dans le département des Landes. Il donne dans cette première partie des renseignements nouveaux, pris, par lui pour la plupart, dans des actes anciens, étudiés avec soin, sur les commanderies ci-après :

1° Poms, en Parentis-en-Born ; 2° Jessis, en Sainte-Eulalie ; 3° Gourgau, en Pontenx-les-Forges : 4° Leiz ou Leich, en Saint-Paul-en-Born ; 5° Orvignac, en Saint-Julien-en-Born ; 6° Contis, également en St-Julien, et 7° Saint-Jean, en Lit.

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion aura lieu le jeudi 7 décembre prochain.

Le Secrétaire-Général-Archiviste,

GEORGES CAMIADE.

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 1893

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Dufourcet, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par M. Duverger, en l'absence des secrétaires excusés.

M. le président dépouille la correspondance du mois de novembre qui se compose de :

1° Quatre lettres du Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, relatives à des échanges entre sociétés savantes ;

2° Une lettre du même Ministère annonçant l'envoi du magnifique don fait par M. le Ministre à la Société pour sa bibliothèque, et consistant en une série complète de sept années du *Journal des Savants*, de 1881 à 1887 ;

3° Une lettre de M. l'abbé Meyranx relative à la publication de son Histoire de Cazères ;

4° Des circulaires de la Société de l'Histoire Littéraire de la France demandant des adhésions ;

5° Une lettre de M. le trésorier de la Société de Secours des Amis des des Sciences réclamant le paiement de la cotisation de la Société de Borda ;

6° Des lettres de M. l'abbé Collongue, curé-doyen de Pouillon et Denis, député des Landes, remerciant la Société de les avoir nommés membres titulaires ;

7° Une lettre d'un ancien membre titulaire offrant de vendre les bulletins des 14 premières années de la Société de Borda, plus divers livres rares dont le catalogue sera imprimé à la suite du présent procès-verbal.

8° Une lettre de M. l'abbé Foix relative à un travail qu'il prépare sur la généalogie de la famille de Caunègre ;

9° Une lettre de M. Edouard Piette, relative aux fouilles de la grotte de Brassempouy et à la dernière communication faite, à ce sujet, par M. Dubalen ;

10° Une lettre de M. le secrétaire général de la Société Archéologique de Nantes, demandant des renseignements sur l'abbé Louis Joachim de la Roche Saint-André, vicaire général du Diocèse de Dax et abbé commandataire de Divielle au siècle dernier.

Digitized by Google

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

ANGOULÊME. — Bulletin de la Société Archéologique. — Année 1892 ;
ANNECY. — Revue de la Société Florimontane. — Juillet-Octobre 1893 ;
AUCH. — Revue de Gascogne. — Novembre 1893 ;
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Bulletin de la Société Ramond. — Premier trimestre 1893 ;
BÉZIERS. — Bulletin de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles. — XV° vol., 1892 ;
BORDEAUX. — Bulletin de la Société de Géographie Commerciale. — Numéros 20 et 21, 1893 ;
DAX. — Dax-Thermal. — Octobre et Novembre 1893 ;
LE HAVRE. — Recueil des Publications de la Société Hâvraise d'Etudes Diverses. — 1892, 4° trimestre. — 1893, premier et deuxième trimestres et Compte-rendu des Fêtes du Centenaire de Casimir de Lavigne ;
MONT-DE-MARSAN, — L'Agriculture Nouvelle. — Novembre 1893 ;
NANTES. — Bulletin de la Société archéologique. — 2° semestre 1892 ;
NÎMES. — Supplément au Bulletin de 1893 de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles ;
PARIS. — Société de Secours des Amis des Sciences. — Compte-rendu de l'Exercice 1892 ;
— Revue des Travaux Scientifiques du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — T. XIII, numéros 4, 5 et 6 ;
— Bulletin Archéologique du même Comité. — 1892, numéro 4 ;
— Informations et Documents Divers de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, numéro 68 ;
— Le Canal des Deux-Mers. — Octobre et Novembre 1893 ;
— Feuille des Jeunes Naturalistes. — Novembre et Décembre 1893 ;
PAU. — Etudes Historiques et Religieuses. — Novembre 1893 ;
PÉRIGUEUX. — Bulletin de la Société Historique et Archéologique. — T. XX, 5° livraison ;
POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 2° et 3° trimestres 1893 ;
ROCHEFORT. — Bulletin de la Société de Géographie. — Année 1892 ;
TARBES. — Bulletin de la Société Académique. — 2° série, 18° fasc. ;
TOULOUSE. — Revue des Pyrénées. — 1893, 4° fascicule ;

Digitized by Google

VIENNE. — Revue Epigraphique du Midi de la France. — Juillet-Septembre 1893 ;

BRUXELLES. — Bulletin de la Société Belge de Microscopie. — 1892-1893, numéro 10 ;

LIÈGE. — Annales de la Société Géologique de Belgique. — T. XX, première livraison ;

LONDRES. — The Journal of the Anthropological Institute. — November 1893 ;

MADRID. — Boletin de la Sociedad Geografica de Madrid. — T. XXXV, numéros 1, 2 y 3 ;

MOSCOU. — Bulletin de la Société Impériale des Naturalistes de Moscou. — 1893, numéro 1 ;

PALERME. — Il Naturalista Siciliano — Anno XII, numéro 12 ;

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. — Bibliography of the Chinookan Languages by James Constantin Pilling ;

— Annual Report of the Bureau of Ethnology, by J. W. Poivel, Director, 1886'87 ;

— Geological Survey. — Annual-Report 1889-90, Geolog ;

— Annual Report 1889-90. Irrigation ;

PARIS. — Années de 1881 à 1887, inclusivement, du Journal des Savants. — (Hommage de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts).

M. Duverger offre pour le Musée, de la part de M. Guillaume Lavigne, jardinier à Dax, deux monnaies romaines. en argent, trouvées dans les jardins de St-Pierre.

La Société vote d'unanimes remerciements à M. Lavigne et à M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Sur la proposition de plusieurs membres, elle décide qu'une somme de vingt fr. sera mise à la disposition de M. le secrétaire général-archiviste, pour la reliure des sept années du Journal des Savants, données par le Ministère.

M. le président annonce que M. Adrien Planté et M. Léopold Bauby, qui représentaient au Congrès de Huelva la Société Française d'Archéologie, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences et la Société de Borda, ont été, tous les deux, l'objet d'une distinction aussi flatteuse que méritée. Sa Majesté la reine. d'Espagne a décerné à M. Planté le grand cordon de l'ordre d'Isabelle la Catholique et à M. Bauby, la croix de chevalier du même ordre.

Digitized by Google

La Société vote à ses deux membres actifs des félicitations dont mention sera faite au procès-verbal.

Il est ensuite procédé au vote, pour la nomination, comme membres de MM. l'abbé Duboscq, curé de St-Maurice, présenté par MM. l'abbé Lahargou et Dufourcet ; M. le docteur Maton, présenté par MM. Dufourcet et G. Camiade ; M. Albert Campion, présenté par MM. Dufourcet et Hazaël Labèque ; et M. Pierre Milliès, présenté par MM. Dufourcet et Crestin.

Ces quatre candidats sont nommés à l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement du Bureau de la Société et des Commissions pour l'année 1894.

Les membres ci-après déposent leur vote sous pli cacheté :

MM. Abbadie, Arné, Aubé, Beaurredon, de Behr, le chanoine Bessellère, Blanchet, Bordes, G. Camiade, de Cardenau de Borda, l'abbé Collongue, Crestin, A. Darracq, le chanoine Daugareil, l'abbé Degert, Delucq, l'abbé Départ, Denis, A. Descande, Ducamp, Dufourcet, Dupuy, Duverger, l'abbé Foix, E. Gardilanne, le docteur Garrigou, le docteur Gibotteau, Ginot, l'abbé Haristoy, Justère, Labèque, Lacau-Barraqué, l'abbé Lahargou, de Lailhacar, le docteur Larauza, Lassalle, de Laurens-Hercular, le docteur Ch. Lavielle, Manescau, le colonel Mangin, l'abbé Mengelatte, Mercier, Milliès-Lacroix, Mortier, Piette, A. Planté, de Prigny de Linois, M. Puyau, F. Puyau, Isidore Salles, le chanoine Vergez, Vielle et Willemain.

Le dépouillement du scrutin, auquel il a été procédé par MM. le docteur Larauza et de Behr, les plus jeunes des membres présents, a donné les résultats suivants :

Votants, 58.

Bulletin nul, comme étant signé, 1 ;

Président : M. Dufourcet, 56 voix.

Vice-Présidents : MM. le docteur Bourretère, 56 voix ; le docteur Mora, 55 ;

Secrétaire Général-Archiviste : M. G. Camiade, 56.

Trésorier : M. A. Campet, 56 voix.

Membres du Comité de Rédaction : MM. l'abbé Lahargou, 55 voix ; de Lataulade, 55 voix ; le docteur Larauza, 55 voix ;

M. le président proclame le résultat du scrutin et remercie la Société en son nom et en celui de ses collègues du Bureau.

Digitized by Google

Les Commissions permanentes sont ensuite renouvelées et composées de la manière suivante :

Commission d'Economie : MM. G. Camiade, Duverger et Larauza.

Commission du Musée : MM. G. Camiade, de Behr et Hector Serres.

Commission de Météorologie : MM. le docteur Bourretère, G. Camiade, Joseph Dupuy, le docteur Charles Lavielle, Hector Serres et le docteur Larauza.

M. Duverger donne lecture de la suite de l'important travail de M. l'abbé Meyranx sur l'Histoire de Cazères-sur-l'Adour. Cette dernière partie est relative à la période révolutionnaire et contient des détails très intéressants

M. Dufourcet achève la lecture du mémoire dont la publication a été commencée et qui est destinée, par lui et son collaborateur, M. G. Camiade, à figurer en tête du second volume de l'Aquitaine Historique et Monumentale. Ce mémoire a pour titre : « La ville et l'abbaye de Sorde. » Il sera richement illustré. Les auteurs font passer sous les yeux de leurs collègues plusieurs planches représentant quatre chapiteaux romans, la galerie souterraine et deux plans anciens de l'abbaye.

La séance est levée à 4 heures, et la prochaine réunion aura lieu le jeudi 4 janvier 1894.

Pour les Secrétaires excusés,

DUVERGER.

Digitized by Google

CATALOGUE DE LIVRES

Mis en Vente au Bureau de la Société de Borda

1712	Ribanedeira R. P.	Vie des Saints, toute l'année.
1731	Vulgate	Biblia Sacra.
1640	Cœsaris Baronii	Annales.
1668	Bonaventuræ	Meditationes
1545	Plinii 2.	Historia naturalis.
	Dompnier de Sauviac.	Chroniques Dacquoises.
1764	Ximénès	Escorial-description.
1794	Fuesley	Insectes coloriés.
1621	Merula	Cosmographia, etc.
1640	MARCA	HISTOIRE DE BÉARN.
1658	Gassendi	Opera Miscellanea.
1530	Sophroniou	Catalogue d'auteurs grecs.
1554	Scheckias	Epicteti Enchiridion.
1590	Scaliger	Astronomie.
1615	Abœlardi et Heloïsiœ :	Epistolœ.
1617	Montluc	Commentaires.
		Novum Testamentum. (Texte grec et lat.)
	Hugues du Temps	Le Clergé de France, 1er vol.
		Dictionnaire Héraldique.
	Térence	Comédies.
	A. Kempis	De Imitatione J. C.
		Sti Ignatii vita.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BASTIDE

DE

CAZÈRES-SUR-L'ADOUR

(*Suite*)

CHAPITRE XIV

---

§ 1.

ŒUVRES CHARITABLES

Les Anciens, puisqu'il est de mode de nommer ainsi ceux qui datent d'avant 92, trouvaient dans l'association communale, telle que nous la voyons dans l'histoire de Cazères, des avantages qui ne dépareraient pas ceux dont nous semblons jouir aujourd'hui.

Le cahier dont nous analysons le contenu nous offre un ensemble de délibérations sur lesquelles il nous plaît d'appeler l'attention du lecteur.

Il s'agit du médecin, de l'hôpital et de l'instituteur.

La petite bastide de Cazères avait, comme celle de Roquefort (1) son médecin attitré. Peut-être la science du titulaire n'était pas toujours à la hauteur de sa mission, du moins s'il faut s'en rapporter au libellé de certaines ordonnances que ce fils d'Esculape rédigeait pour ses

(1) Etude de M. l'abbé Bessellère.

Digitized by Google

malades (1). Mais les régistres mortuaires de l'époque ne nous livrent rien d'anormal dans le nombre des décès qu'ils nous ont laissés. Grâce à cet officier qui, de par l'autorité communale, veillait sur l'hygiène publique et la santé des pauvres, les indigents n'avaient nul souci de faire figurer sur leur maigre budget des honoraires qui auraient pu, de ce chef, le surcharger un peu trop.

Au fond de la ville, un peu plus bas que la porte du Marsan, extra muros, était un hôpital à la fondation duquel avaient pris part un certain nombre de bienfaiteurs dont le nom d'un seul est arrivé jusqu'à nous, M. de Luzan, de la famille des de Bachen.

Cet abri de la misère communale recevait gratuitement les vieillards malheureux de la localité. Le service des infirmiers se faisait par les plus valides d'entre les malades. Le budget de l'hôpital de Cazères a disparu, s'il a jamais existé ; la charité n'était pas officielle dans cet établissement, et à part quelques délibérations sur le fermage de deux lopins de terre de 1 journal et 11 lattes d'étendue, affectés à la maison, appelée Chrestian, (2) nous n'avons rien trouvé qui nous révélât un contrôle bien sérieux dans la gestion de ses revenus et de ses dépenses. Les bonnes âmes envoyaient à l'hôpital des dons en nature, et le curé, aidé du premier jurat, économes naturels des pauvres de leur paroisse, veillait à ce que le verre d'eau ne fût jamais refusé à personne. (3)

L'instruction publique n'était pas moins favorisée que la charité. Un instituteur, payé en partie par la caisse communale, mettait son dévouement au service de tous les pères de famille. Le régent recevait à cet effet du budget de la jurade un traitement de 150 livres par an, plus une indemnité de logement de 30 livres. Le matinier, qui, de son côté, touchait une allocation annuelle de 100 livres, à laquelle s'ajoutaient les revenus d'une prébende lorsqu'il était clerc, se chargeait de l'enseignement de la langue latine. Ainsi le bourgeois cazérien avait rarement le

(1) Du 21 octobre seigné Marie du bras. . . . . 0.5 sous.
Du 23 dud. seigné la même du pied. . . . . 0 10 s.
Du 25 dud. une bouteille apozème pour le même. . . 1.10
Du 27 dud. une purgation à la même et un fébrifuge 1.6
Du 28 dud. 3 onces 1/2 sel purgatif et fébrifuge . . . 4.60
Pauvre malade ! et il ne mourut pas !!

(2) J.-Pierre de Lassalle, curé, et le sieur Lagarde, jurat, louent cette terre pour 8 livres par an. — Archives.

(3) Archives 1702.

Digitized by Google

souci de chercher, au loin, une pension pour procurer à ses enfants la clef d'une carrière libérale. (1)

Les lettres latines avaient droit d'asile dans la bastide de Cazères. L'instruction y était libre, et nous avons constaté, au nombre des signatures apposées sur les livres publics, que bien peu méprisaient ses bienfaits !

Enfin, un progrès relatif s'affirmait dans Cazères. Nous le citons afin de bien constater le fait, qu'avant la Révolution, la Communauté, comprenant l'importance de la localité, savait s'imposer des sacrifices pour répondre au bien-être de sa population. Une horloge publique n'était pas à dédaigner à cette époque où l'œuf de Genève ne remplissait pas encore le gousset du premier venu, et où la pendule de la forêt noire ne faisait pas entendre son monotone tic tac même dans les maisons des bourgeois fortunés.

Dans les comptes communaux, à côté du traitement de l'Instituteur, du Matinier, des deux valets de ville costumés aux frais de la Mairie, et du garde-champêtre, figure celui du monteur de l'horloge pour la somme de 45 livres. (2)

§ IV

L'IMPOT

Une question intéressante s'est présentée à nous, à l'inspection de ces comptes, dont le contrôle était soumis à la communauté.

C'est la question de l'impot.

Nous l'avouons avec une certaine satisfaction ; notre instruction première, faussée sur ce point comme sur bien d'autres, dans la façon de nous faire apprécier les temps passés, s'est trouvée tout à fait désappointée, à la lecture des diverses pièces concernant cette matière, que les recherches ont mises sous nos yeux.

(1) Michel Reboul, humaniste, est gagé en sa qualité de régent pour enseigner aux filles à lire, écrire et prier Dieu, et aux enfants, en sus de cela, le latin si c'est nécessaire, le tout moyennant 224 livres. Arch. 1743.

(2) Cazères doit aujourd'hui sa magnifique horloge à la générosité de M. le Comte de Dampierre.

Digitized by Google

Les vexations arbitraires dont on nous avait parlé à propos de la gent taillable et corvéable d'avant 1792, nous ont fait apporter une attention particulière à l'étude de cette question.

L'impôt, dans les bastilles du Marsan, se décomposait, avant 1792, de la manière suivante :

La Taille — la Capitation — les Subsistances — la Donation — le Vingtième — les Droits réservés.

La *Taille,* que nous appelons aujourd'hui *impôt foncier,* se prélevait sur tous les biens ruraux, sans distinction de terres nobles ou ecclésiastiques ; une partie de cet impôt appartenait à l'Etat ; c'était toujours la moindre, l'autre revenait de droit à l'administration des Bastilles.

Afin de répartir la taille d'une façon aussi équitable que possible, le Maire et ses jurats, assistés du Corps communal, se réunissaient en la manière indiquée plus haut. Le chiffre de la somme à envoyer à l'Intendant des Finances de la province, par chaque communauté, était déjà fixé conformément à une décision prise à Villeneuve par tous les syndics des Bastilles réunies.

Le *terrier* communal sous les yeux, les répartiteurs comptaient les journaux de terre soumis à la taille, leur total donnait la base de l'imposition due, de ce chef, par chaque propriétaire.

Nous prendrons, pour poser nos chiffres, l'impôt prélevé à Cazères dans les années 1775 et 1776, dont nous avons toutes les pièces sous les yeux.

La juridiction de Cazères comptait, à cette date, 2545 journaux de terre soumis à la taille, répartis entre 193 propriétaires, tant forains que de la localité. La somme totale de la taille ayant été fixée, par les Bastilles, au chiffre de 2,153 livres 5 sous 8 deniers pour Cazères, chaque journal se trouva imposé de 21 sous.

Sur cet impôt, l'Etat prit 878 livres 5 sous 8 deniers, et les Bastilles eurent pour leur part à partager, suivant leur besoin et leur importance, 1275 livres.

La *Capitation,* payée aujourd'hui sous le nom de *côte personnelle,* se prèlevait au nom du roi sur tous les habitants des villes et communautés, à l'exception des ecclésiastiques, des gentilshommes, des officiers de troupes, etc. etc., *pour lesquels des rôles particuliers étaient établis.*

Cette imposition servait à payer les gages des officiers du Parlement, à rembourser la *Finance* des offices du dit Parlement supprimés par les édits des mois d'août et d'octobre 1771, à compléter tous les ouvrages

Digitized by Google

ordonnés par les *Travaux publics*. La Capitation dans la juridiction de Cazères arrivait au chiffre de 256 livres.

Les *Subsistances* et la *Donation* étaient fournies par les contribuables. La première partie servait aux exigences de l'armée ; c'était le budget de la guerre de l'époque ; la seconde formait la liste civile du roi. Les deux impôts donnaient à Cazères 878 livres 5 sous, et 8 deniers. 366 livres 5 s. pour les Subsistances, 306 l. 11 s. pour la Donation, plus 5 livres 9 sous 8 deniers pour les frais.

Le *Vingtième,* impôt compris aujourd'hui sous la dénomination générale de *Centimes additionnels*, se prèlevait comme la *Capitation*. Les ecclésiastiques ne le payaient pas. Cet impôt servait à parer aux exigences des dépenses extraordinaires de l'Etat. 150 feux le payaient, à Cazères, et son total arrivait au chiffre de 828 livres et 3 sous.

Les droits réservés étaient un abonnement que, conformément à un édit royal, en date du 13 novembre 1774, certains pays, appelés pays abonnés, servaient à l'Etat, moyennant lequel ces pays n'étaient point soumis à l'alea toujours vexatoire d'une majoration de l'impôt en général. Il était perçu sur les personnes exerçant certaines professions, connues aujourd'hui sous le nom de *Patentables*.

Le Marsan faisant partie des pays abonnés, appelés pays d'Etat, Cazères payait de ce chef, à la caisse de l'Intendant des finances, la somme de 330 livres. 41 cabaretiers, aubergistes, hôteliers et consommateurs divers étaient appelés, dans sa juridiction, à parfaire ce chiffre. (1)

TABLEAU

Comparatif de l'Impôt avant 1792, avec celui d'aujourd'hui, pour la commune de Cazères.

	Taille	Capitation	Subs. et Don.	Vingtièmes	Droits réservés	Total
Année 1775	2153.5 s 8 d	256.	878.5 s 8 d	828.3 s	330.	4445.13 s 56 d

(1) C'était, à Cazères, l'octroi de l'époque.

Digitized by Google

	Foncière	Personnelle	Portes et Fen.	Patente	Total
Année 1890	7523. 49	1072. 13	889. 38	582. 06	11598 18

C'est dit, écrit et enseigné de par cette science toute de convention, qui a rarement fouillé une archive, « jamais le peuple n'a été exploité comme il l'était dans l'ère ancienne ». Sa bourse, nous a-t-on dit, était la riche et abondante mamelle que la main insatiable du maître pressurait à volonté !

Donner un démenti autorisé à cette affirmation, c'est tomber dans des redites que l'oreille du parti pris ne veut plus écouter. Nous avons mieux aimé placer sous les yeux de nos adversaires le petit tableau qui précède, et leur montrant la brutalité de ses chiffres, laisser à leur bonne foi le soin de se prononcer sur la question.

Avant 1792, Cazères payait un impôt de 4445.15 sous 16 deniers. Depuis cette date, le chiffre s'est à peu près triplé. L'impôt d'aujourd'hui est de 11598.18.

La population de Cazères, en 1775, était de 700 habitants. Celle de 1890 est de 967. Ces chiffres établissent qu'au siècle dernier chaque habitant supportait un impôt de 6.35 et qu'aujourd'hui il en supporte un de 11.99.

Devons-nous conclure que *les temps d'autrefois* donnaient aux habitants de Cazères plus de bien-être, plus de confort, en un mot, plus d'aisance que ne font *les temps d'aujourd'hui* ? C'est là une question qui, évidemment, ne peut ni se poser, ni se résoudre au seul examen des chiffres que nous citons. Le numéraire s'est énormément multiplié ; des besoins relatifs nouveaux sont devenus la conséquence, quasi forcée, d'une civilisation plus spécieuse que réelle. Le rapprochement des chiffres, pas plus que la comparaison des dépenses supportées par les familles d'aujourd'hui avec celles qu'elles supportaient autrefois, ne peuvent donc point nous donner une base juste à l'appréciation que nous voudrions établir.

Celui-là est heureux, nous dit l'adage, qui croit posséder le bonheur....

Cependant, qu'il nous soit permis, ne serait-ce que pour donner à notre pensée l'excuse de la curiosité, de résumer sur cette matière le contenu

Digitized by Google

de plusieurs contracts et testaments de l'époque dont nous esquissons la physionomie.

Nous avons constaté, à la lecture de ces naïfs documents, que le bourgeois, le vilain et le paysan de Cazères, habillés de *rase*, de *bourrette*, de *mazamet*, d'*organdi* ou de *cotannade d'Oloron*, le *tout payé en bons écus sonnants* au marchand achalandé de ses foires, se promenaient, avant 1792, dans leur bastide, aussi fièrement et aussi satisfaits que le font aujourd'ui nos citadins et nos villageois, tirés aux quatre épingles sous leur complet de Paris, dont ils n'ont soldé que le lustre et la forme, la solidité de la matière faisant complètement défaut.

La *damoiselle* qui, en 1729 (1) recevait pour dot 300 livres et un *ameublement* composé *d'un lit garny d'une coëtte, de deux peilhes, d'un coussin, le tout d'honneste longueur et largeur, et raisonnablement applumé, un tour de lit de bergame, onze linceuils, deux de lin, les autres d'étoupe, une nappe carrée, aussi d'étoupe... une robe de rase bleue, un cotillon de mazamet, un capuchon de bourraquan, une paire de bas brochés, une paire de souliers, etc. etc*, se croyait et s'estimait, en réalité, aussi belle, aussi fortunée, aussi heureuse que le paraît, de nos jours, l'héritière à la robe de gaze ou de dentelles, au linge brodé du Louvre et à la corbeille hors de pair, mais dont la dot problématique reste bien souvent au bout de la plume du notaire embarrassé d'en déterminer la valeur. Et quelle différence dans l'impôt !!!

§ V

MILICE

A cet impôt financier, ajouterons-nous l'impôt du sang ? Aujourd'hui tout le monde est soldat. Le moment arrivé, nos foyers se vident, nos champs manquent de bras. Nos mères se désolent et nos fiancées pleurent.

Avant 1792, la juridiction de Cazères fournissait *un* soldat à la milice du roi. Aux XVe XVIe et XVIIe siècles, ce soldat, cavalier, était équipé aux

(1) Contract de mariage de 1729.

Digitized by Google

frais de la Communauté. (1) Pour se rédimer de cette obligation très gênante, à raison de l'humeur peu guerrière de la population, la jurade abandonna au roi tous ses droits sur le bois dit : bois de Cazères, situé sur les limites d'Aire, et à la suite de ce contrat, l'Etat ne réclama plus pendant de longues années le cavalier dû à sa milice. En 1775, la paroisse fut de nouveau réquisitionnée à ce sujet ; 37 hommes de 18 à 40 ans répondirent à l'appel ; 6 furent exemptés pour des raisons de famille, 5 pour infirmités et 4 pour défaut de taille ; 22 subirent le sort ; sur ce nombre, 2 seulement eurent un mauvais numéro, un seul partit ; sa taille était de 5 pieds 3 pouces. (2)

§ VI

LA CORVÉE,[3] LA DIME

Un autre air aussi grinçant que celui de l'impôt raisonne encore bien souvent sur la guitare fêlée du parti-pris. C'est l'air de la *Corvée,* suivi du refrain de la *Dîme.*

La Corvée ! Que n'a-t-on pas dit sur ce mot? Que d'erreurs ! Que de mensonges pour ce qui concerne notre région !

Nous avons, sous nos yeux, des délibérations qui faussent singulièrement l'air entonné.

Cazères n'a jamais eu, à proprement parler, des corvées à supporter.

Le mot de *manœuvre* n'est jamais écrit dans ses archives.

Ses cosseigneurs, vicomtes et abbés n'ont jamais appelé leurs vilains

(1) La Communauté payait 40 livres pour un soldat de la Milice. 1707. Archiv. municip.

Le 26 avril 1696, François de Laforet, jurat de Cazères, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, fait appeler les jeunes gens qui doivent tirer au sort, pour fournir *un* soldat à la Milice. En présence du sieur de Caucabannes et les autres bourgeois, il met dans un chapeau des billets dont un était marqué, et fait tirer par un enfant, Pierre Mongis, fils du Bayle ; le sort tombe sur Marsan Ducasse, qui doit se rendre à Nérac, à la compagnie de M. de Poudens, au régiment de la Bastide.

Arch. mun.

(2) Arch. de Mont-de-M. C. 29)

(3) *Cura Viarum.*

Digitized by Google

à battre les marais de leurs châteaux pour en imposer aux grenouilles tapageuses... leurs demeures n'avaient pas de fossés !!

Les grands chemins qui traversaient la paroisse étaient peu nombreux, et les tâches attribuées à la population ne trouvaient jamais chez elle de récalcitrants, des délibérations nombreuses figurent dans le cahier communal, constatant que sur ce point le meilleur accord existait entre l'autorité supérieure et les habitants de la bastide (1) « Aujourd'hui, dimanche, 1er jour du mois de septembre 1782, à l'issue de la messe paroissiale dite et célébrée ; nous, syndic et habitants de la communauté de Cazères, assemblés au son de la cloche en la manière accoutumée.... En conséquence du Mandement de Mgr l'Intendant... qui concerne l'ouvrage que la dite communauté doit faire incessamment sur la route de Bordeaux à Pau, à la sortie de Villeneuve allant à St-Gein au lieu indiqué, il nous est ordonné d'exécuter par nous-mêmes le dit ouvrage dans le délai prescrit, si *mieux nous n'aimions* qu'il soit fait à nos frais, par un entrepreneur, suivant l'adjudication au rabais qui en serait faite, et dont le montant serait imposé sur la communauté, et réparty sur les habitants, au marc la livre de la taille ou autre imposition de chacun d'eux ; mon dit seigneur l'Intendant voulant bien nous en laisser l'option. Après avoir mûrement délibéré pour choisir celui des deux partis qui nous paraîtrait le plus avantageux, avons d'une voix unanime adopté comme préférable pour l'intérêt général de cette communauté et le bien particulier de chaque habitant, le parti de le faire par nous-mêmes... »

La Corvée, à Cazères, (nous ne sortons pas de sa juridiction) pouvait donc s'appeler, avant 1792, Prestation, puisque la Prestation d'aujourd'hui n'est autre chose qu'une véritable et grande corvée d'alors. On nous permettra de ne pas citer des chiffres, ils sont aujourd'hui tellement élevés, que le Parti-Pris que nous condamnons chez les autres paraîtrait en les énumérant le mobile de nos affirmations. (2)

LA DIME

La Dîme, à Cazères, était une rétribution foncière que l'abbaye du St Jean percevait à titre de fondatrice de la Bastide ; aucune autre imposition ne pesait, *de ce chef*, sur la tête des paroissiens.

(1) En 1750, les corvées sont envoyées au pont d'Aire ; sur un certificat du chirurgien juré ou du *maréchal*, bêtes et gens sont dispensés de ce service. Arch, municip.

(2) Cazères, en 1890, a un total de prestation de 2598 f.

Digitized by Google

D'après les cahiers que nous possédons sur cette matière, cette dîme se prélevait sur le vin, le froment, le seigle, l'avoine et le maïs. (1)

Plusieurs terres, surtout celles qui étaient nouvellement défrichées, (novalles) ne donnaient pas la dîme au complet, quelques-unes n'en donnaient pas dutout. (2)

L'abbé du St Jean avait ses collecteurs spéciaux, nommés *grangers*. Aux temps des diverses récoltes, ces délégués parcouraient la paroisse, recueillaient les *aumônes dîmaires,* et les emmagasinaient dans un grenier à ce destiné que la population a longtemps considéré comme son magasin d'abondance.

En 1752, le prieur de la Castelle paye, au curé de Cazères, au moyen de la dîme recueillie dans sa juridiction, deux cas de tout grain et lui alloue cinq barriques de vin. La mercuriale de l'époque que nous prenons sur des livres de commerce de ce temps, (3) nous édifie sur la valeur réelle de cette dîme. Le froment se vendait à raison de 10 fr. le sac, le vin à raison de 24 liv. la barrique.

C'était donc une valeur de 320 francs que l'abbé du St Jean, dîmeur, prélevait à Cazères, à la moitié du siècle dernier, pour les frais du culte. A ce chiffre plus ou moins aléatoire, ajoutez les quelques redevances particulières que recevait le curé, consistant en lin, étoupes, fruits, animaux de basse-cour, et vous aurez le bilan de ce trop fameux impôt sur lequel on a répandu tant d'erreurs et débité tant de mensonges. (4)

(1) Revenus de Mouguète (1742) :

Froment à moitié.	66 gerviers.
id. au tiers.	11 —
Advoine au tiers	3 —
	80 gerviers.
Païé à la dixme.	8 —
Reste pour le Maistre . .	72 gerviers.

Livre de compte de M. Duboscq.

(2) Métairie de Lagoarrique. Première récolte (1759) :

Froment quitte de dixme.	6 gerviers.
Méture quitte de dixme. .	10 —
Seigle quitte de dixme. . .	1 —
Païé à la dixme	0 —
	17 gerviers.

Livre de compte de M. Duboscq.

(3) Livres de M. Duboscq. 1740 à 1702.

(4) Une truie, cinq oies, un canard, et par portions égales, les chèvres et les brebis. Telle était la dîme domestique de la métairie de *Mon Amic*, en Cazères, en 1760. Cette métairie dépendait du St Jean. — Arch mun.

Digitized by Google

Nous n'avons trouvé dans aucune de nos archives que le *manœuvre* ou l'ouvrier vivant du travail de ses mains payât l'impôt de la dîme ; les pièces concernant cet article sont encore enfouies dans la seule imagination des faux historiens de nos jours.

Ces dénonciations de la dîme, nous les trouvons surtout dans une certaine classe de jouisseurs qui semblent ne pas se douter de l'héritage qu'ils ont fait et dont ils profitent largement aux dépens de l'Eglise qui en a été dessaisie.

La dîme se prélève aujourd'hui, dans nos contrées, d'une manière impitoyable, sur le métayer, par le propriétaire lui-même.

Allez aux champs aux beaux jours de la moisson. Les gerbes, fortement serrées, se tiennent debout, laissant tomber comme une chevelure luxuriante leurs épis dorés, riches des bénédictions du Ciel et des sueurs du laboureur; le maître passe, satisfait et réjoui, et, jetant un coup d'œil intelligent sur les rangs alignés, il marque du doigt la gerbe que la dîme lui octroye.

Les vendanges sont arrivées, le vin s'échappe épais du pressoir, et chaque fois que l'antique velte se remplit pour la dixième fois, c'est dans le tonneau du propriétaire qu'elle verse ce qui, demain, deviendra le vin généreux et pétillant de son cellier.

A la fin d'octobre, les sillons du maïs seront comptés par les soins de la *daoune* en villégiature, et les cages d'osier arriveront, tour à tour, portées sur les épaules vigoureuses du métayer, entassant, dans le *cas* aux larges ridelles, la part de la dîme réservée au maître.

L'airial lui-même paie sa part de dîme; le porc lourd aux cuisses tombantes, l'oie au foie hypertrophié, le chapon aux panaches métalliques, la poule qui glousse, le canard qui barbotte dans la mare, tous les animaux de la basse-cour donnent au propriétaire du domaine leur tribut annuel, véritable dîme des temps passés.

Le lin aux crins peignés et luisants, le pommier aux rainettes anisées, tout dans la ferme envoie à la maîtresse un spécimen plus ou moins riche de ses produits, sous forme de dîme, d'étrennes ou de redevances, et dans nos campagnes, nul ne se plaint de ce tribut quasi volontaire dans la perception duquel, nous le reconnaissons, le maître retrouve une partie des dépenses qu'il supporte dans ses frais d'impôts et d'amendements.

Seuls le bourgeois qui vit de ses rentes sur l'Etat, le propriétaire devenu foncier par l'achat de quelque bien national, l'épicier retiré *gogo*

Digitized by Google

des affaires bougonnent et murmurent contre cet état des choses d'antan. Pour eux comme pour le prolétaire désordonné et jaloux, la *date* est la marque de mauvais ou de bon aloi. Avant 1792, la dîme était tyrannique, en 1892, la *redevance* est chose due et parfaitement légitime ! Parbleu !!!

(*A suivre*).

L'ABBÉ MEYRANX,
Curé de Cazères-sur-l'Adour.

Digitized by Google

LA

COCHYLE DU MAÏS

En soumettant à votre examen quelques épis de maïs atteints par la cochyle parasite de cette graminée, notre intention n'est point de vous faire une étude entomologique de ce papillon.

Nous voulons seulement appeler votre attention sur deux faits cliniques ayant coïncidé avec son invasion dans nos greniers, pendant l'année 1892.

I

La *cochylix zeæ,* bien connue dans nos contrées, désignée vulgairement sous le nom de *papillon du maïs*, est un lépidoptère de l'été.

Comme ses congénères, il se présente sous trois formes : 1° Papillon nocturne, mesurant un centimètre de longueur, grisâtre et à peu près semblable à celui de la vigne, aujourd'hui si bien décrit ; 2° Ver blanc, de même aspect que celui de la vigne, mais moins actif ; 3° Chrysalide de cinq millimètres de longueur, d'abord blanche, puis se rapprochant de la couleur du papillon auquel elle va donner naissance.

La chrysalide, qui a hiverné dans le grain contaminé, se développe avec les chaleurs du mois de juin, et son papillon se répand dans nos greniers pour pondre ses œufs le long des épis.

L'éclosion de ces œufs, confiée aux chaleurs de juillet, donne naissance à la chenille qui perfore le grain et vient se loger dans la partie farineuse dont elle se nourrit ; quelquefois elle passe dans un grain voisin qu'elle vide encore, et arrive à se transformer en chrysalide. Celle-ci, souvent dans la même année, va se transformer de nouveau en papillon qui répandra ses œufs innombrables sur les épis non encore contaminés, sur la nouvelle récolte du mois d'octobre, et même s'en ira dans les champs infecter, on l'a observé, les maïs encore sur pied.

L'année 1892, avec ses fortes chaleurs, ses pluies rares, a été très

Digitized by Google

favorable au développement de ce parasite. De toute part on a noté son invasion.

Nous croyons devoir combler une lacune, en signalant le danger qu'il peut y avoir à faire usage de maïs ainsi contaminé.

II

Observation I. — Le 8 octobre 1892, C. L., habitant la commune de Ste-M..., âgé de 54 ans, chef de famille, se plaint de vomissements fréquents accompagnés de grandes douleurs intestinales.

Il fait avertir un médecin auquel il raconte que, depuis longtemps, il jouit d'une robuste santé, qu'il ne fait d'excès d'aucune sorte et que, comme tous les agriculteurs de la contrée, il se nourrit exclusivement de pain de maïs. Il n'a pas de hernies, il ne sait avoir rien mangé qui puisse expliquer ses coliques et ses vomissements. De fait, rien dans son alimentation des jours précédents ne peut donner aucune indication ; la vaisselle dont se sert la famille ne présente rien de spécial.

Pas de lésions à noter du côté de son cœur, de ses poumons, de son foie et de ses reins, pas de fièvre. Les syptômes abdominaux appellent seuls l'attention du médecin.

Quelques centigrammes d'extrait thébaïque calment les douleurs et modèrent les vomissements. Le malade, qui n'a pas eu de selles depuis plus de vingt-quatre heures, prend dans la matinée un purgatif huileux qui ne produit pas d'effet.

Les douleurs reviennent dans la journée, accompagnées encore de vomissements. Le ventre, qui d'abord était rétracté, se ballonne légèrement et devient douloureux au palper.

Une nouvelle purgation dans la nuit reste aussi sans effet. Le facies devient grippé et la langue se charge. Le diagnostic d'occlusion intestinale paraît se dessiner, mais non sans laisser certains doutes.

Après plusieurs essais de miction, le malade demande à être débarrassé de son urine. La sonde passe librement et le médecin constate qu'il y a paralysie de la vessie ; rien à noter du côté des urines ; quantité normale.

Les selles manquent toujours : en vain, essaie-t-on, avec un long tube, de faire remonter une solution saline dans l'intestin. Le liquide n'est pas retenu, et n'amène ni selles ni gaz.

Le 10, le malade prend encore un gramme de calomel, toujours sans effet.

La respiration devient pénible ; la sensibilité paraît très diminuée du côté des membres inférieurs. Le malade, qui sent le besoin de se remuer à chaque instant, se plaint d'une grande faiblesse dans ses jambes.

On renvoie au lendemain toute décision à prendre au sujet d'une intervention chirurgicale, s'il y a lieu.

Digitized by Google

Dans la nuit, les douleurs intestinales se calment, mais le malade accuse une asphyxie toujours croissante, que ne suffit pas à expliquer le tympanisme abdominal. Les muscles respiratoires ne répondent plus à l'effort énergique qu'il paraît déployer pour appeler l'air dans ses poumons.

Il meurt dans la nuit, et un liquide séro-sanguinolent sort abondamment de sa bouche.

Bien que la mort fût survenue avec des symptômes apparents d'occlusion intestinale, la rapidité des accidents, la paralysie de la vessie, la parésie des membres inférieurs, cette fin, avec l'asphyxie dominant la scène, devait laisser une grande perplexité dans l'esprit.

Observation II. — Huit jours après la mort de son père, J.-B. L..., âgé de 16 ans, qui a joui jusqu'alors d'une bonne santé, éprouve de grandes douleurs intestinales accompagnées de vomissements.

Pas de troubles de par ailleurs ; pas de fièvre. Sous l'influence d'une purgation, les symptômes se calment, mais ne disparaissent pas complètement.

Au bout de cinq jours, les mêmes douleurs reviennent avec intensité, pour se calmer encore. Le malade reste ainsi trois jours avec des alternatives de douleurs, de vomissements et d'amélioration.

Vers le huitième jour, le malade se plaint d'une grande lassitude dans les jambes ; de plus, il prétend qu'il a le bras gauche paralysé. De fait, nous constatons que les forces sont très diminuées de ce côté.

La sensibilité à la piqûre est normale sur tout le corps.

Vers le douzième jour, l'état paraît stationnaire ; le malade maigrit notablement. Dans la nuit du quatorzième jour, les douleurs reviennent du côté du ventre ; les selles ont cessé depuis deux jours. Un tymphanisme léger apparaît du côté de l'intestin.

La nuit du lendemain commence cependant assez calme, lorsque, vers dix heures, survient une grande angoisse respiratoire qui va s'accentuant, et le jeune homme meurt, quelques heures après, disent ceux qui l'ont assisté, présentant les mêmes troubles que son père.

Si la mort de C. L. avait permis de poser un diagnostic, il est vrai hésitant, celle du fils survenue dans des conditions presque identiques, et à quelques jours d'intervalle, devait imprimer une autre direction à l'esprit.

La mort avait-elle emporté nos deux malades avec son secret ? L'autopsie, avec les satisfactions humanitaires qu'elle apporte au médecin, nous eût peut-être livré ce secret. Nous en sommes réduits à

Digitized by Google

accepter les hypothèses qui viennent le mieux cadrer avec les faits observés.

III

Il était de notre devoir de reprendre l'examen de l'alimentation, et des conditions de vie de cette famille.

Nous nous trouvions en présence d'une maladie apyrétique ; nous pouvions donc, dans une certaine mesure, éliminer toute infection bacillaire.

D'autre part, nous n'avions pas trouvé de trace. d'affections constitutionnelles.

Etions-nous en présence d'un poison ? Un poison dont la porte d'entrée aurait été l'intestin ; un poison nerveux à localisation médullaire, ainsi que paraissent le montrer l'ensemble des symptômes présentés par nos deux malades ?

Chez le premier : parésie des membres inférieurs, paralysie de la vessie, parésie intestinale, manifestée par le tympanisme ; la lésion remontant : paralysie des muscles respiratoires, qui amène la mort par asphyxie.

Chez le second : parésie des membres inférieurs, paralysie presque complète du bras gauche, troubles de l'inervation de l'intestin, trouble des muscles respiratoires, comme chez son père.

Après enquête et recherches minutieuses, le maïs dont faisait usage cette famille devait être incriminé. Ce n'est pas ailleurs, à notre avis, qu'il fallait chercher la cause de ces deux morts.

Ainsi que vous pouvez le constater sur les échantillons pris au hasard dans le grenier des décédés, nous pouvons affirmer que 95 pour 100 des grains sont envahis par la cochyle.

Or, qu'avions-nous dans ces grains au moment de la mort du père et du fils ? Dans la presque totalité, tout élément de farine avait disparu. A la place des parties nutritives : des vers et leurs excréments, des chrysalides et leurs cocons, ne rendant, sous la meule, qu'un son humecté par la bouillie de ces insectes écrasés.

Le pain fait avec cette farine, si du moins on peut appeler farine un tel magma, a un goût d'une âcreté détestable, au dire de la pauvre veuve. Il se décompose et se moisit très vite et, malgré la misère, il est impossible d'en manger à sa faim.

Trois autres personnes composent cette famille : la mère et deux autres fils. Ils se nourrissent aussi de ce pain et ils ne paraissent pas indisposés.

Digitized by Google

Ce fait, en apparence négatif, ne nous empêchera pas de poser nos conclusions : ne voit-on pas, chaque jour, des constitutions spéciales échapper à un mal, qui à côté frappe cruellement ?

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'autres cas graves d'un semblable empoisonnement dans la contrée.

Cependant, l'invasion de la cochyle a été signalée de toutes parts.

Après avoir visité le grenier de nos malheureux sinistrés, nous avons tenu à en visiter bien d'autres. Nulle part, nous n'avons constaté une aussi grande proportion de cochyles.

De plus, trop tard, notre attention a été appelée de ce côté; mais nous avons noté chez nos paysans, pendant le mois de septembre et d'octobre, des coliques sèches, venues sans causes apparentes, qui cédaient, il est vrai, assez vite, mais dont ils se remettaient très lentement. Peut-être serions-nous autorisé, aujourd'hui, à les rapporter à l'usage de maïs contaminé !

CONCLUSION

1° L'usage du maïs envahi par la cochyle peut être dangereux.

2° Le poison, contenu dans la farine de maïs ainsi infecté est, selon toutes probabilités, un alcaloïde toxique, à localisation médullaire.

3° Les Autorités compétentes doivent ordonner la recherche et l'étude de ce poison.

4° L'Administration doit signaler le danger qu'il y a à faire usage de maïs infecté par le papillon, et en empêcher le transport sur les marchés.

Dr A. DICHAS,

Lauréat de la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

GRAMMAIRE

DES

IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

INTRODUCTION

De même qu'on divisa jadis les langues qui se parlaient en France en : langue d'*oïl* et langue d'*oc* ; de même, pour s'en tenir à une démarcation générale, les dialectes divers en usage dans notre département des Landes, peuvent se partager en deux grandes classes : idiomes du *la* et idiomes du *le*, selon qu'ils se servent du premier ou du second de ces deux mots pour traduire l'article féminin *la*.

Sur cette différence de l'article viennent constamment s'en greffer plusieurs autres qui semblent tenir aux mêmes causes, mystérieuses d'ailleurs, qui produisirent la première, et qui remontent, sans doute, aux diverses tribus ou peuplades qui s'implantèrent, à l'origine, sur notre sol, et dont l'histoire est couverte encore de bien des nuages. Les idiomes du *le* s'étendent particulièrement sur les Grandes et Petites Landes, (pays d'Albret, pays de Born, Marsan et Gabardan) et, en outre, sur tout le Marensin et les pays de Gosse et Seignanx. Les idiomes du *la* comprennent à peu près tout le reste.

On peut dire, d'une manière générale, que la ligne séparative de nos deux groupes linguistiques est tracée par le cours de l'Adour.

Chacun de ces groupes devrait se diviser lui-même en sous-groupes plus ou moins distincts.

Mais, quelles que soient les dissemblances qui séparent entre eux tous ces idiomes, les analogies et les identités qui les rapprochent ou les

Digitized by Google

confondent, sont néanmoins fort nombreuses; elles font d'eux tous les dialectes d'une seule et unique langue qui est : le gascon.

De là, la possibilité d'en réunir les constructions en une grammaire commune. C'est le travail que nous offrons en ce moment au lecteur.

Quand nous lui parlerons du dialecte de Born (Mimizanais) ou du dialecte de Chalosse (Chalossais), nous le prions de se souvenir qu'en général, ce ne sont là, pour nous, que des désignations abréviatives, qui signifient, l'une : dialectes de la rive droite de l'Adour, et dialectes analogues ; l'autre : dialectes de la rive gauche, ou idiomes de Chalosse, Tursan, etc.

Cela posé, je commence ; et d'abord, un mot sur l'alphabet.

CHAPITRE I.

DE L'ALPHABET

Ni l'orthographe, ni l'alphabet gascons ne sont encore bien fixés, et c'est une lacune regrettable ; ils diffèrent suivant les lieux, les temps et les auteurs.

L'alphabet gascon est-il identique absolument à celui du français ? Non, car il y a dans le gascon plusieurs sons que le français ne connaît point et pour lesquels, conséquemment, il n'a pas de signes.

De plus, grand nombre de dialectes manquent du son j ; mais comme d'autres en ont besoin, force nous est de conserver le caractère qui l'exprime.

Le sons, exclusivement propres au gascon, comparativement au français, sont :

1° Le *n* lingual ou palatal, à la fin des mots, comme dans bén (vent), cén (cent), pan (tablier), bin (vingt), etc.

On sait d'ailleurs que le *n* nasal (le *n* français) existe concurremment avec le premier, par exemple dans : bén (un bien), pan (pain), bin (vin).

2° Le *c* demi-chuintant, tel qu'on le trouve à Mimizan, Pontenx, Lévignacq, etc., dans : canques (échasses), cic (peu), chot (hibou) et qui

Digitized by Google

est la reproduction exacte du son qu'a la lettre *c* en italien dans les mots cinere (cendre), cena (repas). Pour obtenir approximativement ce son, il faut essayer de prendre le son *tch* en appuyant la pointe de la langue sur la base des dents supérieures.

3° Les groupes des voyelles : aou, éou, uou, oua, ouu et même ouuou; tous ces assemblages de voyelles sont de vraies dyphtongues, dans le sens étymologique du mot (duo phtongoi, deux sons), il faut les faire entendre toutes par une seule émission de voix.

Dans ouuou (œuf), il y a même une triphtongue, ainsi que dans gouaire (guère); oueit (huit); mioou (jaune d'œuf), etc.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons aucun signe fixe et accepté de tous ni pour exprimer le *n* lingual ou le *c* de cic, ni pour distinguer, dans une suite de voyelles, celles qui se prononcent séparément, de celles qui forment entre elles une diphtongue. Ex : aoueu (avoir); faut-il lire aoueu ? ou a-oueu ?

De plus, comment faut-il écrire le son *ou* ? Par deux lettres comme en français, ou par une seule (*u*) comme en italien et en espagnol ? Si l'on s'arrête à ce dernier systême, par quel caractère rendra-t-on le son *u*, tel qu'il existe par exemple dans u (une), lu (lune) ?

Même difficulté, ou plutôt même lacune, pour les sons *eu* et *é*. Quand Quand le son *eu* est final, l'e muet français suffit à l'exprimer ; mais, s'il se trouve devant une ou plusieurs consonnes, comme dans les mots : que bets (tu vois), bente (vente), ten (front) qui, dans les pays de Gosse et du Born se prononcent : bents, beunte, teun), la seule lettre e pourra-t-elle encore suffire ? Evidemment non. Or, en écrivant ces mots par *eu*, vous tombez dans d'autres inconvénients : vous employez *deux* lettres pour rendre un son unique ; par là, vous violez cette règle de lecture gasconne qui est devenue chez tous les romanistes une sorte d'axiome : « en gascon, toutes les lettres doivent être prononcées. » De plus si vous avez fait déjà du signe *e* l'équivalent du son *é*, et de *u* l'équivalent de *ou*. comment voulez-vous que le lecteur s'avise de donner au groupe *eu* le son de eu? il devra, s'il se souvient de vos principes, le prononcer *éou* et non pas *eu*. Si vous le faites convenir du contraire, vous introduisez dans notre écriture gasconne des exceptions, des contradictions au moins apparentes, et vous détruirez par là l'unité et la beauté de notre alphabet.

Digitized by Google

Voilà pourquoi nous avons proposé ailleurs (1) et nous proposons encore ici les conventions suivantes :

Outre les consonnes et voyelles de l'alphabet français, l'alphabet gascon comprendrait :

Le signe n' (*n* surmonté d'une apostrophe), ou bien n̲ (n souligné), pour rendre le son n palatal . Ex : pan (tablier) qui s'écrirait pan' ou pan̲ ;

Le signe c' (*c* également accosté d'une apostrophe) s ou bien *c* pour le *c* ou *ch* demi-chuintant. Ex. : c'icoy (petit) ;

Le signe ë (*e* surmonté d'un tréma) pour exprimer le son *eu* devant une ou plusieurs consonnes, et aussi *eu* final quann il porte l'accent tonique. Ex. : bënte (vente), awë (avoir) ;

Le signe anglais w (double v) pour rendre le son ou. Ex. : bws (vous), à moins qu'on ne préfère substituer à ce caractère le signe v usité chez les Grecs pour le même objet. Ex. : crwts (croix). *U* se prononcerait toujours *u* ;

Le signe ‿ placé au-dessous des groupes de voyelles pour marquer la diphtongue. Ex. : bé‿w (bœuf), cé‿w (ciel), wu‿w (œuf).

Aux cinq caractères ci-dessus, on peut ajouter utilement, quoiqu'ils ne soient pas nécessaires, les deux que voici, et que plusieurs auteurs ont déjà mis en vogue : *lh*, équivalant à notre *l* mouillé, et ñ, équivalant à *gn*, tel qu'il se prononce en français dans le mot *baigneur*. Ex. : ëscalh, (bûche) ; a‿wlhé (berger ; — cañe, chienne ; rwña, grogner. Si l'on écrivait a‿wlhé à la française : aouillé, comment un étranger reconnaîtrait-il dans ce mot la prononciation que nous lui assignons ? Ne serait-il pas invinciblement porté à lire aou-il-lé ? ce qui n'est plus gascon. Dans son esprit, il y aurait, au moins, de l'équivoque ; or, c'est l'équivoque qu'il importe souverainement d'éviter dans l'écriture d'une langue qui, populaire de sa nature, doit avoir, dans tous ses détails, pour qualité dominante : la clarté.

Le nombre des signes supplémentaires qu'il est nécessaire ou meilleur d'employer en gascon est donc, en définitive, de sept, savoir : n' ou n̲ ; c' ou c̲ ; ë , w, ‿ ; lh ; ñ.

Quant aux accents proprement dits, ils sont au nombre de trois, comme en français : l'accent aigu (´) ; l'accent grave (`) et l'accent circonflexe (^), qui est très rare, excepté dans certaines localités du pays

(1) Essai de philologie gasconne, 1877.

Digitized by Google

du Gosse et de Maremne où les o et les e sont presque toujours graves : Ex : hômne (femme) ; biêne (venir) (1).

CHAPITRE II

PRONONCIATION

La prononciation du gascon est des plus simples. Toutes les lettres qui s'écrivent, les finales surtout, doivent être prononcées. Ici, par conséquent, rien pour la seule vue ou pour le souvenir ; tout pour l'oreille. En français, en anglais, les mots sont surchargés et encombrés d'une foule de lettres qui ne répondent à aucun son ; elles n'ont leur raison d'être que dans les racines latines ou germaniques qui leur ont donné naissance ; ce sont des lettres fossiles, signes muets de générations phoniques antérieures. Précieuses pour l'archéologue ou le linguiste, ces indications sont inutiles *pour le peuple*, qui veut que l'*écriture soit la photographie du son.*

Dans nos idiomes, par conséquent, comme dans l'espagnol, l'italien et l'allemand, chaque lettre écrite correspond à un son distinct. Parmi nous point de *h* qui ne soit aspiré ; point de consonne ni de voyelle qui ne se fasse entendre, quelque place qu'elle occupe dans le mot.

Ainsi, pas (point) se prononcera pass ,
pus (poussée) — pouss ;
prat (prairie) — pratt ;
gat (chat) — gatt ;
cap (tête) — capp ;
ris (riz) — riss ;
aws (août) — a-ouss ;
trop (trop) — tropp ;
croc (corbeau) — crocc ,
despëns (dépens) — deuspéunnss ;
chibáws (chevaux) — chibáouss ;
máws (maux, ou mécontents) se prononcera máouss ;
qué cantáts (vous chantez) — que cantátss ;

(1) Pour nous accommoder aux habitudes de la plupart des lecteurs, nous exprimerons, à partir de l'article, le son *ou* comme on a coutume de le faire ailleurs, c'est-à-dire par le groupe vocal *ou*.

Digitized by Google

Cantám (chantons) se prononcera cantámm ;
cam (champ) — camm ;
pan (tablier) se prononcera pann ;
gran (grand) — grann ;
lüzén (luisant) — luzénn., etc.

Le *ch* a toujours le son de *ch* dans le français château. R se fait toujours entendre, mais il n'est fort qu'au commencement des mots. Rwbina (ruiner) = rrwbina ; pramoun = pramoun. S initial ou final est toujours sifflant ; dans le corps d'un mot, il est doux devant une voyelle, et fort devant une consonne. Ex. : s'amusa (s'amuser) ; prononcez s'amuza. Méste, heste (maître, fête,) prononcez : mésste, hésste.

N.-B. — Le *s* médial devant une voyelle peut se remplacer par z.

Le *c* se prononce comme en français : sifflant devant e, i, ayant le son du k devant a, o, u. Ex. : cere (cire), can (chien).

Que, qui, se prononcent comme en français.

U, également.

Ei, ai, oi, ui, qu'on peut écrire aussi ey, ay, oy, uy, se prononcent d'une seule émission de voix éï, aï, oï, uï.

Néanmoins, ui se prononce comme en français dans puissèn (puissant) et autres mots semblables qui, en réalité, ne sont que du français patoisé.

E pourrait toujours avoir le son de é ; mais, pour plus de clarté, il vaut mieux le marquer de l'accent quand il a le son de notre é français. Ex. : cén, cent ; bénte, vente.

Accent tonique. — L'accent tonique est, pour ainsi dire, l'âme du mot ; sans son accent, le mot gascon n'est plus. C'est à lui que nos idiomes doivent leur expression, leur variété, leur force et leur harmonie. On nomme *accent tonique* l'élévation de la voix sur une syllabe ou plutôt sur une voyelle d'un mot. Il n'est pas nécessaire de le marquer en gascon par un signe particulier ; il suffit de savoir qu'il porte toujours sur la dernière syllabe, à moins qu'elle ne finisse par un e muet ; dans ce dernier cas seulement, il porte sur la pénultième. C'est, comme on le voit, la règle de l'accentuation française, mais au lieu qu'en français, tel du moins qu'il se parle dans le Midi, l'accent tonique est à peine sensible, — le gascon donne vivement sa note musicale à chaque mot.

Pour détailler la règle qui précède, nous dirons : Tout mot terminé ou par une consonne, ou par les voyelles a, i, ou par les dyphtongues *aw, ew, uw, iw, ow, ai, ei, oi, ui*... a son accent sur la dernière syllabe.

Digitized by Google

Ex. : p*áw*, bâton ; p*éw*, cheveu ; b*ùw*, bœuf ; b*iw*, vif ; h*ow*, fou ; p*ái*, père ; qu'*éi*, j'ai ; dó*i*, lentement ; que b*ùi*, je veux. — Ch*iw*lá, siffler ; gahá, saisir ; tërni, retentir ; crwchi, rompre en ployant ou tordant ; — tribálh, travail ; rep*áws*, repos ; s*áwt*, saut ; cwrbách, corbeau, etc.

N.-B. — 1° Parmi les exemples ci-dessus, nous avons mis, à dessein, plusieurs monosyllabes renfermant une dyphtongue afin de montrer : 1° qu'ils sont susceptibles eux-mêmes de recevoir l'accent ; 2° que celui-ci porte dans ce cas sur la première voyelle de la dyphtongue, sans quoi celle-ci n'existerait plus ;

2° Nous n'avons cité aucun exemple terminé en *o*, parce que l'*o* final, si commun dans le languedocien où il correspond à notre e muet ou à notre a, n'existe pas en gascon.

3° Il y a aussi des *consonnes* que le gascon n'accepte point à la fin de ses mots, ce sont le *b*, le v, le *d*, le f, le x, auxquels il faut ajouter le *l*, excepté dans les mots tirés du français, tels que bal, carnabal, (etc) ;

4° Dans le dialecte du Born, il y a quelques noms terminés en i ; dans ces mots, l'accent est exceptionnellement, — exception purement apparente, — sur la pénultième, comme s'ils finissaient en e muet. Ex. : ómi (homme) ; hámi, faim ; strámi, litière ; ichámi, essaim. L'explication de cette apparente anomalie se trouve dans ce fait que le gascon conserve l'accent tonique à la place où il était dans le mot latin correspondant. Donc ómi, hàmi, ichámi, strámi, ont leur accent en ó et en á, parce que telle était la place de cet accent dans les primitifs : hóminem, fámem, exámen, strámen, dont ils dérivent.

CHAPITRE III

DE L'ARTICLE

Le gascon ne possédant ni flexions casuelles pour ses noms ou adjectifs, ni terminaisons spéciales pour distinguer leur genre, — comme il y en a en latin, — il eût certainement manqué de clarté s'il n'avait pas eu d'article. C'est celui-ci qui sert à distinguer les genres, masculin et féminin ; c'est lui, encore, avec l'aide des prépositions, qui indique *les*

Digitized by Google

cas, c'est-à-dire le rôle et les relations des mots dans la phrase. Il sert encore à désigner si les mots doivent être entendus dans un sens indéfini ou déterminé.

L'article gascon, comme celui des autres langues issues du latin est de deux sortes : simple ou composé.

L'article simple est :

	MASCULIN	FÉMININ
Pour le singulier	*lou*, et par contraction après certaines prépositions, *ou*.	*le*, dans les dialectes de la 1re classe; *la*, dans ceux de la 2e;
Pour le pluriel	*lous*, *ous* ;	*lës*, *las*.

Ex. : lou coutét, le couteau ; lous coutets, les couteaux; le padère, la padère, la poële ; les padères, las padères, les poëles. Enta-ou cam, vers le champ ; dinca-ous tuoules, jusqu'aux tuiles.

Les articles ci-dessus, lou, lous; le, les; la, las, ont pour origine respective les adjectifs latins illum, illos, illam, illas, dont la syllabe initiale est tombée par l'usage, de manière à n'être plns que lum, los; lam, las.

Lum, que les latins prononçaient *loum*, a donné *lou ; los* a donné *lous ;* et suivant les règles générales de la phonétique gasconne, *lam* et *las* ont produit nos deux autres articles. (2)

Des deux formes féminines *la*, *le*, la plus conforme aux lois de la dérivation patoise, c'est la dernière. Toujours en effet, dans le reste des mots latins ayant donné naissance à quelque mot gascon, la désinence féminine *am* se change en *e*. Ex. : caud*am*, coud*e* ; ros*am*, arros*e* ; rota*m*, arrod*e*, etc. Donc, illam = le.

Comme nous l'avons dit en commençant, la forme *le* sert de caractéristique à cette grande classe d'idiomes qui se parlent dans toute la portion du département des Landes, s'étendant au nord et à l'ouest sur la rive droite de l'Adour. Sur la rive gauche, même, on la trouve en usage exceptionnellement dans certaines localités, — à Pouillon

(1) Voir l'introduction, p. 1.

(2) Voir mon « Essai de philologie patoise », 22e loi.

Digitized by Google

entre autres, où elle contraste avec la forme *la*, dont tous les pays limithrophes font exclusivement usage.

L'élision existant en gascon aussi bien qu'en français, les articles *le*, la, perdent leur *e* ou leur *a* devant tout mot commençant par une voyelle. Ex. : l'ómi, l'homme ; l'amne, l'âme, pour la amne.

C'est l'élision encore et l'euphonie qui ont donné naissance aux *articles composés,* qui sont :

Pour le singulier : dou, pour de lou ; ké ta tirut *dou* pékat (Pédegert)
aou et *ou*, pour à lou ; ke da *ou* hilh, ou aou hilh (P.)

Et pour le pluriel : dous, pour de lous ; lou Réi dous anjes.
aous et ous, pour à lous ;

Ces contractions n'existent qu'au masculin.

C'est en vertu des mêmes principes d'euphonie qu'on dit s'*ous* pour sur lous, — s'ous camin's, sur les chemins ; enta-ou, enta-ous ; dinca-ou, dinca-ous ; — et, dans certaines contrées, pr'ou ou p'ou (1), pr'ous ou p'ous, au lieu de per lou, per lous : p'ous ou pr'ous aboucats, pour les avocats ; p'ou ou pr'ou méinatje, pour l'enfant.

« Keñ abantatje d'esta p'ous libertins looudat ? » (Pédegert)
« Certe ! K'es u méchante couente
« Kouan lous arrats courren pr'ou bénte ». (Péd.)

CHAPITRE IV

DU NOM OU SUBSTANTIF. — FORMATION DU PLURIEL.

§ I. — Nom Propre.

Il y a le nom commun et le nom propre.

En gascon, le nom propre est susceptible de recevoir l'article comme

(1) La forme pé'ou est béarnaise et non gasconne :

Lou nouste grand Enric, passan per un bilatje,
Qu'estou coumpliméntat pé-ou curé de l'endret. (Péd.)

Digitized by Google

le nom commun. Et c'est logique, puisque le premier est aux personnes ce que le second est pour les choses. Cette équation est vraie surtout quand il s'agit des prénoms : comme ils peuvent convenir à une foule d'individus, il est utile de les déterminer ; or, la détermination se fait à l'aide de l'article, qui, en gascon, est en même temps pronom dé.erminatif. Ainsi : Hourcade, Subsol, Dartigue, Sylvain, Piérre, Jan, Estiéne, Estiénoun, étant des noms propres de famille ou d'individu, on peut dire et l'on dit couramment :

Lou Hourcade, lou Subsol, lou Dartigue, lou Sylvain, lou Piérre, lou Piérretoun, etc.

Remarquons, à propos des noms propres, qu'ils ont presque tous une signification se rapportant à quelque détail ou de la personne elle-même, ou du lieu qu'elle a choisi pour demeure ou, d'une manière générale, à quelque autre objet de la nature. Et, comme dans chaque pays, toutes les dénominations se tirent de la langue qui y est en usage, on peut dire que toute famille originaire des Landes porte un nom landais : ce nom est à lui seul un certificat d'origine ; et l'on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que tout nom propre étranger au gascon est l'indice et la livrée d'une famille étrangère au pays. Le tableau suivant va le montrer.

Noms propres d'origine patoise	Noms correspondants d'origine française
Duprat, (prat, pré)	Dupré (du pré).
Dupouy, (pouy hauteur, monticule, mont)	Dumont (du mont).
Despouys (dous pouys)	Desmons (des monts)
Ducout, (cout, coin).	Ducoin.
Descazaux (cazaou, jardin).	Desjardins.
Duvignau, (bignaou, vignoble).	Desvignes.
Ducastaing, Castaing, Pécastaing, etc. (castagne, châtaigne . castagné, châtaignier.)	Châtaigner. Du Chateigner, etc.
Castét, Castéts (castet, château)	Châtel, Des Châteaux
Dubos, Dubosq (bos, bois).	Dubois.
Larrieu, (larriou, arriou, ruisseau)	Desruisseaux.
Labarthe, De Labarthète, (la barthe, sorte de marais)	Dumarais, Desmarais
Lapeyre, (péyre, pierre)	Lapierre.
Descams, (cams, champs).	Deschamps.
Ducasse, (casse, chêne).	Duchêne.

N.-B. — Cette nomenclature n'est pas un hors d'œuvre ; elle explique

Digitized by Google

l'usage gascon de placer l'article avant les noms propres, on voit maintenant que lou Duprat, lou Ducout, etc., signifient à la lettre, lou dou prat, lou dou cout, c'est-à-dire celui du pré, celui du coin.

L'article est ici un véritable déterminatif.

§ II. — Noms Communs Simples.

S'ils sont susceptibles d'un pluriel, ils le forment uniformément par l'addition d'un *s* à la dernière lettre du singulier, a moins que cette lettre ne soit *s* ou *ch ;* dans ce dernier cas, les deux nombres sont identiques.

Le groupe ss était inutile, puisque notre *s* final est toujours sifflant ; quant au groupe *chs,* il est trop dur. Aussi n'existent-ils ni l'un ni l'autre ; ce qu'on exprime en disant que les mots masculins, terminés par *s* ou *ch,* demeurent invariables au pluriel.

La règle ci-dessus ne s'applique pas seulement aux substantifs ; elle régit également les adjectifs et les participes. L'origine d'ailleurs s'en trouve dans ce fait que nos substantifs, adjectifs et participes se sont formés sur les mots latins correspondants, pris au cas accusatif ; or, la dernière lettre de l'accusatif pluriel latin est un *s,* (rosa*s*, domino*s*, libro*s*, domu*s*, ave*s*, sorore*s*, die*s* ; amata*s*, soluta*s*, bona*s*, diligentes, etc). Cette lettre, constamment répétée, est ainsi devenue, pour le gascon et pour toutes les autres langues romanes (1), le caractéristique du pluriel.

Ex. : un gran me*s*, (un grand mois), dus grans mes.
lou puts houns, (le puits profond) lous puts houns.
lou barat dou cam (le fossé du champ), lous barat*s* dous cam*s*.

§ III. — Noms Communs Composés.

Comment se forme leur pluriel ?

Les Français, à force de subtiliser, sont parvenus à rendre cette matière assez difficile dans leur langue ; dans la nôtre, il n'y a point de difficulté. A l'exemple des Grecs qui disaient : μελί-μηλον, μελί-μηλα, et non point μελίτα-ρπλα, n'affectant de la marque du pluriel que le mot composé lui-même, et non les éléments composants ; nous, Gascons, nous traitons le composé comme un mot simple, c'est-à-dire que *nous formons son pluriel par l'addition d'un s.*

Ex. : cane-bère, cane-bères ; toka-lazou, toka-lazous ; plante-brok,

(1) Excepté l'italien, qni a son pluriel en e ou en i, parce qu'il a pris le nominatif pour cas générateur.

Digitized by Google

plante-broks ; pale-hé, pale-hés ; jouen-ómi, jouen-ómis ; bouche-man, bouche-mans ; sarre-cap, sarre-caps ; porc-sangla, porc-sanglas ; bate-dit, bate-dits , etc. ; came-ligue, came-ligues ; bire-pourquet, bire-pourquets ; tire-pé, tire-pés ; bourre-coukin, bourre-coukins ; habe-grosse, habes grosses ; daoune-bère, daoune-bères.

La même règle de l'invariabilité du premier composant s'applique aux adjectifs, quelle qu'en soit la composition. Ex. : crouste-lhebat, crouste-lhebats ; sole batut, sole-batuts ; san-glassat, san-glassats ; cot-tort, cot-torts ; escame-larjat, escame-larjats ; cap-boueyt, cap-boueyts ; maou-maridat, maou-maridats ; mal-estruck, mal-estrucks ; cap-pelat, cap-pelats ; cap-lourt, cap-lourts ; cap-hóou, cap-hóous ; croke-pelat, croke-pelats, etc. (Notes de M. Pédegert).

Telle est, en quelques mots, l'explication et l'analyse de notre règle gasconne sur la formation du pluriel des noms, des adjectifs et des participes.

CHAPITRE V.

DE L'ADJECTIF — MANIÈRE D'EN FORMER LE FEMININ

La formation du féminin présente, en apparence du moins, plus de complications.

Un fait, néanmoins, frappe d'abord l'œil de l'observateur ; c'est que tous les adjectifs, quels qu'ils soient, sont terminés en *e* au féminin, comme, en d'autres idiomes romans, ils sont terminés en a, (ou en o qui n'est qu'une dégénérescence de l'a).

Et il n'en pouvait être autrement, les désinences *em* et *am* étant les seules que présentent les adjectifs latins à l'accusatif (fortem, fort*am* ; bonum, bon*am*).

Mais à côté de cette uniformité se trouvent des dissemblances notables ; ainsi, tandis que strët (étroit), fait strë*te*, rët (froid) fait rë*de* ; tandis que boun (bon) fait bo*ne*, maou (mauvais) fait ma*le* ; cla (clair) fait cla*re*, segu (sûr) fait segu*re* ; etc.

Digitized by Google

D'où viennent ces différences ?

Elles proviennent *fondamentalement* de ce que le gascon n'admet pas, pour *terminer ses mots*, certains sons, certaines lettres, quoiqu'il admette très bien ces mêmes lettres et ses mêmes sons *comme antépénultièmes*.

Voilà encore un des traits constitutifs du génie gascon.

Cela posé, mettons-nous en présence des adjectifs suivants : malum, malam ; securum, securam ; clarum, claram ; fortem, fortem ; vivum vivam ; amatum, amatam ; strictum, strictam ; vagantem, vagantem.

1° *Malum, malam.* — Le gascon n'admet pas la désinence al ; elle se trouve en français, en espagnol, en provençal ; mais non pas en gascon, non plus qu'en italien ; le gascon la transforme en aou ; n'oublions pas d'autre part que la terminaison latine *um*, et la désinence masculine em ne passent jamais dans le gascon, c'est-à-dire qu'elles n'y sont représentées par rien.

Ces principes établis, que vont devenir, en passant dans notre langue, les adjectifs malum, malam ?

Dans malum, *um* disparaît ; al = aou ; donc mal = maou ; de là notre masculin.

Dans mal-am, am = e ; al *n'étant plus désinence*, mais pénultième, se conserve ; donc, malam = male, et c'est notre féminin. Ce féminin s'est donc formé *directement* du féminin latin ; ou, si l'on veut, il s'est formé du masculin maou, par l'addition d'un ë, après avoir fait revivre la consonne *l* déguisée sous la diphthongue *aou*.

2° *Securum, securam.* — Dans securum, la finale *um* étant enlevée, reste le radical secur, qui, par le changement du c en g, fait segu*r* ; mais le gascon n'admettant pas la finale *r*, segur donne segu, qui est notre masculin.

Dans securam, am = e ; le r, devenu antépénultième se maintient ; de là, le féminin segu*re*, qui, on le voit, reproduit lui aussi la consonne *r* du primitif. C'est par le même mécanisme que clarun a fait cla ; et claram, cla*re*.

3° *Fortem, fortem.* — Dans le masculin fortem, *em*, terminaison masculine tombe ; f = h, d'où le masculin *hort*. Dans le féminin fortem, *em*, désinence féminine = e ; f = h ; d'où notre féminin *horte*. Dans ce cas, le féminin se forme par l'addition pure et simple d'un *e*.

4° *Vivum, vivam.* — Vivum a produit biou ; car v = b ; *um* final tombe ; et, le gascon repoussant les finales v, f ou b, iv = iou. Dans

Digitized by Google

vivam, le v n'étant plus désinence, puisque am = e, il redevient *b*, et nous avons le féminin bi*b*e, ou, en dialecte du Born, bioue.

5° *Amàtum, amàtam.* — La désinence *um* de amatum étant enlevée, reste le radical amàt, dans lequel le *t final* vibre trop fortement pour que l'oreille de nos pères ait pu le méconnaître ; aussi s'est-il maintenu ; de là le masculin aima*t*.

Dans amàtam, au contraire, fortement accentué en à, la finale àtam se confond aisément avec àdam, confusion qui a produit en effet les désinences ado, ada, de l'espagnol ; le *t*, faiblement appuyé par la voyelle qui suit s'adoucit en *d*, et amatam devient aima*d*e.

6° *Strictum, strictam.* — Par une raison inverse, le t qui sonne fortement, après la consonne *c*, s'est maintenu tant au féminin qu'au masculin, et c'est ce qui explique nos deux formes gasconnes : strë*t*, strëte.

7° *Vagantem, vagantem.* — Le masculin vagantem a fait bagan ; car v = b ; *em*, terminaison masculine tombe, et *t final*, après une consonne, est repoussé par notre langue. Mais ce *t* reparaît au féminin, parce qu'il n'y occupe plus la dernière place du mot ; de là, le féminin bagan*te*.

Sous le bénéfice des observations analytiques qui précèdent, nous pouvons dire qu'en dépit des apparences contraires, notre gascon a formé le féminin de ses adjectifs d'après une méthode simple et uniforme, *qui consiste à mouler le féminin patois sur le féminin latin correspondant*, conformément aux règles générales de la phonétique gasconne.

Cette méthode bien comprise fait disparaître comme une vaine apparence toutes les exceptions et irrégularités que cette partie de notre langue semble présenter.

Pour ceux néanmoins qui ne connaissent pas le latin, ou qui ignorent les primitifs dont notre gascon a tiré ses féminins, on peut poser les principes suivants :

1° En règle générale, le féminin des adjectifs se forme du masculin par l'addition d'un *e*.

Ex. : hort, horte ; tort, torte ; brouiót, brouióte ; strët, strëte ; bùit, bùite ; drët, drëte ; espès, espësse. Dans ce dernier exemple, les deux *s* n'ont pour but que de conserver le son final du primitif ; spi*ssum*, spi*ssam*. Espous fait espouse ; caristious, caristiouse, parce que le primitif n'a pas deux *s* ;

2° Les adjectifs terminés en *at*, en *et* ou en *ut* font leur féminin en *ade*, en *ide*, ou en *ude*.

Digitized by Google

Ex. : aynat, aynade ; esmérit, esméride ; hardit, hardide. — Bentrut, bentrude ; aigut, aigude.

N.-B. - L'adjectif rët (froid) suit la même règle. Rët, rë*d*e (frigi*d*am).

3° Les adjectifs terminés en *e*, font le féminin en que ou gue.

Ex. : sëc, sëque ; chuc, chuque ; muc, mugue ; páouruc, páourugue ; amic, amigue ; bernic, bernique ; biroulic, biroulique ; péc, pégue ; maouhidéc, maouhidéque.

4° Les adjectifs terminés en *aou* forment le féminin en *ale*, ou en ajoutant de ou ze.

Ex. : maou, male ; hastiaou, hastiale ; malaou, malaoude ; malaouse, (male aptam).

5° Les adjectifs en *iou*, font le féminin en ioue ou en ibe.

Ex. : biou, bioue ou bibe ; arrestatiou, arrestioue ou arrestibe ; pec'iou, pec'ioue.

6° Les adjectifs terminés en *an* ou en *en*, font le féminin en *ante* ou en *ente*.

Ex. : machan, machante ; bagan, bagante ; luzén, luzénte ; regén, regénte. Exception : gran, (grand) fait grane.

7° Les adjectifs terminés en é font le féminin en ère, ou éire.

Ex. : trufandé, trufandè*re* ; aoulhé, aoulhè*re* ; permé, perméire. On dit de même : pastou, pastou*re*, (pastorem) ; pecadou, pecadoure (peccato*r*em) ; plouredou, plouredoure (plorato*r*em).

8° Les adjectifs en *oun* font *ounde* : roun, rounde ; prehoun, prehounde.

Toutes ces règles peuvent se ramener à celle-ci : pour former le féminin, ajoutez nn e au masculin, mais après avoir fait revivre la consonne du primitif latin.

(*A suivre*) L'Abbé J. BEAURREDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

GROTTE

DE

BRASSEMPOUY

Nous avons fait connaître par deux notes publiées, l'une dans le *Bulletin de l'Académie des sciences*, l'autre dans les *Matériaux*, les points saillants des premières fouilles faites en 1880 et 1881, immédiatement après la découverte de la grotte.

Pour des raisons diverses, nous ne continuâmes pas les fouilles, et à ce moment, nous écrivions : « Au dessous des vestiges de l'âge de la Madeleine sont des instruments faits d'une façon toute différente et où les os de renne n'ont pas été employés ». A ce moment déjà, nous avions remarqué et signalé cette grande différence dans les instruments ; nous étions cependant loin de penser alors aux sculptures sur ivoire et à la faune retrouvées depuis.

Dans les notes parues en 1881, nous avons donné, comme appartenant à la première époque du Néolithique, (?) (1) les rares silex d'une retouche très fine et très méthodique rencontrés à la partie supérieure des dépôts, au dessous des terres de remplissage ; immédiatement après, se montrèrent les petits silex magdaléniens avec gravures, poinçons, etc.

Au moment d'abandonner les fouilles, nous fûmes assez heureux de mettre la main sur une pointe de Solutré bien typique. Depuis ce moment jusqu'au mois de septembre, d'autres archéologues ont fait des

(1) Aujourd'hui nous sommes moins affirmatifs et maintenons un point d'interrogation.

Digitized by Google

fouilles, nous ignorons totalement ce qu'ils ont trouvé ; je dois cependant faire une exception pour une grande pandeloque ovoïde en ivoire, qui reposait, paraît-il, sur le plancher rocheux de la grotte même.

A l'occasion du Congrès de Pau, M. le comte de Poudenx autorisa des fouilles ; je me rendis à Brassempouy dans l'après-midi du 18 septembre ; les circonstances furent telles, à mon arrivée, qu'il me fut impossible de réaliser mon projet, qui consistait à déblayer avec les fonds fournis par l'*Association française*, toutes les terres recouvrant encore les dépôts à droite et à gauche de la tranchée pratiquée en 1880, tandis que nous cherchions encore l'entrée de la grotte.

Dans les fouilles préalables effectuées dans la tranchée quelques jours avant la venue de la section d'anthropologie, on trouva une molaire d'éléphant, une dent de rhinocéros, des ossements d'ours, de hyène, quelques dents de cerf et de renne, le tout associé à une grande quantité de dents d'équidés.

Le 19 septembre, après avoir passé toute l'après-midi du vendredi à rechercher les fragments d'un objet en ivoire cassé par un coup de pioche au moment de mon arrivée, je repris les fouilles dans la tranchée ; la faune se montra alors de plus en plus riche en ossements des espèces éteintes, le renne et le cerf parurent plus rares, tandis que les équidés étaient aussi nombreux et constituaient la plus grande masse. Dans ces niveaux, nous devons signaler des instruments en silex remarquables, les lames par leur grande taille, quelques pointes par leur grande dimension. Le samedi, dans l'après-midi, nous trouvâmes un petit objet cassé, en ivoire, rappelant une bague, et le lundi, après l'arrivée du Congrès, les ouvriers mirent à jour, dans la même tranchée, la partie inférieure de la statuette en ivoire dont vous avez sous les yeux le moulage.

Par une note envoyée à M. le Président de la Section d'Anthropologie le 24 septembre, j'établissais que les objets en ivoire de Brassempouy révélaient un âge nouveau auquel je donnai le nom de *Age de l'ivoire*. M. Piette, par une note à l'Académie des sciences, séance du 24 octobre, créa son *époque Eburnéenne,* et la plaça à la base du Magdalénien ; de mon côté, je plaçai mon *âge de l'ivoire* au niveau inférieur de Solutré. Je dois donc vous faire connaître aujourd'hui toutes les raisons qui m'ont fait adopter cette place :

Digitized by Google

TABLEAU STRATIGRAPHIQUE & PALÉONTOLOGIQUE

Principales Espèces d'Animaux	*Dedans de la Grotte*							*Dehors de la Grotte*						
	CCC	CC	C	AC	AR	R	TR	CCC	CC	C	AC	AR	R	TR
Renard				●								●		
Blaireau				●								●		
Fouine				●								●		
Petits rongeurs		●										●		
Lièvre et lapin					●									
Loup					●							●		
Cerf				●							●			
Renne				●							●			
Bovidés				●						●				
Cheval		●						●						
Rhinoceros Tichor.							●				●			
Elephas Primig.										●				
Ursus										●				
Felis (Gd)						●				●				
Hyœna					●						●			

PARTIE INTÉRIEURE DE LA GROTTE

NÉOLITHIQUE? — Faune actuelle avec quelques belles pointes très finement retouchées.

MADELEINE. — *Cerf* AC. *Renne* AC. *Bovidés* AC. *Cheval* CC, avec silex caractéristiques de la Madeleine.

SOLUTRÉ. — *Cerf* AR. *Renne* AR. *Bovidés* AR. *Cheval* CCC. *Rhinocéros* AR. *Hyène* AC, avec quelques rares pointes caractéristiques de Solutré.

— *Cerf* TR. *Renne* R. *Bovidés* AR. *Cheval* CCC. *Rhinocéros* AR. *Hyœna* AC.

IVOIRE Une pointe de Solutré à grandes retouches et plus épaisse que le type.

MOUSTIER (?). — Même faune. Une pointe-grattoir.

Digitized by Google

PARTIE EXTÉRIEURE DE LA GROTTE

NÉOLITHIQUE? — Comme ci-dessus.
MADELEINE. — id.
SOLUTRÉ. — *Cerf* R. *Renne* AR. *Bovidés* AR. *Cheval* CCC. *Rhinocéros* AC. *Hyène* AC. *Ours* R. *Eléphant* AR.
IVOIRE. — Même faune, l'*éléphant* plus abondant, ainsi que l'*ours* qui paraîtrait moins rare. Avec grandes pointes épaisses et à grands éclats. — Grandes lames.

La stratigraphie des dépôts du *Pape* où nous ne saurions voir des remaniements, semble concorder avec la paléontologie, jusqu'aux niveaux supérieurs des espèces éteintes; nous croyons prudent de se baser sur ces données. D'un autre côté, il nous semble assez naturel d'établir une comparaison avec la grotte voisine de Duruthy, à Sordes.

MM. Lartet et Chaplain Duparc reconnaissent le néolithique, représenté par quelques silex d'une retouche très belle, et enfin, l'âge de la Madeleine bien caractérisée. Les espèces éteintes manquent pour la plupart, et les autres y étant très rares. L'éléphant, le rhinocéros, n'ont pas laissé le moindre débris; et puisque ces espèces sont à Brassempouy, il y a donc là une époque plus ancienne, contemporaine des grandes espèces éteintes.

Une deuxième remarque doit encore être faite, au sujet du cheval : à Sordes il y a peu de chevaux, et MM. Lartet et Chaplain ajoutent : « C'est le contraire de ce que l'un de nous a pu constater dans les foyers inférieurs à la sépulture de Cro-Magnon, qui semblerait être déjà, d'après cela seul, plus ancienne que celle des bords du Gave. »

Ce niveau inférieur de Brassempouy est donc du Solutré? Si nous admettons que nous avons bien vu les objets à leur place réelle, les rares pointes typiques de Solutré auraient été trouvées au-dessus de ce niveau inférieur, peut-être même un peu mélangées. Mais ce qui ressort jusqu'à toute évidence, c'est que dans ces niveaux où sont associés l'éléphant, le rhinocéros, le cheval, la hyène, l'ours, nous avons de grandes lames qui n'ont rien de commun avec les formes de la Madeleine, et que les grandes pointes que je place sous vos yeux ont toute l'allure générale de celles de Solutré avec une grosse épaisseur, une grande longueur et de grands éclats de retouche.

Ce serait du Sulistrien *Barylithique* en quelque sorte, puisqu'ils

Digitized by Google

STATUETTE
en ivoire, de Brassempouy.

N° 1. SILEX de Brassempouy.
N. 2. SILEX de Saussaye (Tercis).

Digitized by Google

Digitized by Google

auraient perdu tous les caractères de la définition de *leptolithique* (en adoptant les divisions proposées par M. Piette).

Etudions maintenant la question des sculptures :

1° Pour faire des sculptures sur ivoire, il était nécessaire d'avoir la matière première ;

2° La sculpture est bien antérieure à la gravure, parce qu'elle est d'une conception plus naturelle et plus simple que la première ;

3° Les sculptures de Brassempouy n'ont rien de commun avec ce que nous connaissons jusqu'à ce jour.

Il ne me reste plus qu'à vous signaler les opinions de M. Piette, consignées dans un de ses ouvrages : « Les subdivisions de l'époque Magdalénienne ». A la page 24, il est dit : les Magdaléniens faisaient des études de pied ». « Ils représentaient rarement l'homme et ne le réussissaient pas ; une statuette de femme et une gravure d'homme trouvées par moi au Mas d'Azil, pourraient donner à penser que leur idéal de la forme humaine était un retour vers l'atavisme ».

Je partage tout à fait cette manière de voir, et il me suffira, je l'espère, de faire remarquer que nos objets en ivoire de Brassempouy ne sont pas Magdaléniens, parce qu'ils sont absolument à l'inverse des particularités décrites plus haut, c'est-à-dire : l'étude des pieds est *nulle* ; il n'y a même là aucune forme définissable. Quant à la forme des jambes, à la remarquable venue des plis de l'aîne et aux proportions de l'ensemble, c'est simplement un chef-d'œuvre.

Ce qui définit surtout bien le Magdalénien, c'est le trait fin, non hésité, cette ligne qui représente l'action dans les animaux qu'il dessine.

Ce que nous trouvons chez l'ancien habitant de la grotte du *Pape,* est justement la négation même de la ligne, du trait. Les ornements que nous connaissons de lui (*olive d'attache*) et *grande pandelocque*,sont très soignés comme ornementation, cette olive d'attache est un chef-d'œuvre de régularité et de patience, (1) mais c'est lourd, le trait est d'une largeur exagérée. (2) Ce sculpteur ne connaît pas la ligne, il fait une profonde et large rainure à sa place.

C'est donc pour des raisons paléontologiques et stratigraphiques, pour des raisons comparatives des instruments usités, et après avoir étudié les Magdaléniens de Sordes les Magdaléniens classiques, que nous

(1) L'angle de rabattement de la base du cône et celui d'épaulement de l'ovale sont enlevés avec une précision inimitable.

(2) Un millimètre de largeur moyenne.

Digitized by Google

avons créé un *âge de l'ivoire* (1) contemporain des espèces éteintes.

Il nous faut encore ajouter que dans le cas où il serait établi qu'à Brassempouy, comme à Mont-Dol, on aurait en présence deux éléphants, (*Elephas primigenius* et *Elephas indicus*) notre manière de voir ne saurait être modifiée, car cette dernière espèce serait aussi ancienne que l'Elephas primigenius. Ce serait toujours une espèce émigrée vers le Sud, sinon éteinte...

SUCCESSIONS PROBABLES DE BRASSEMPOUY

NÉOLITHIQUE ?.	Première période.
MAGDALÉNIEN.	Gravures au trait, Bas-reliefs.
SOLUTRÉEN.....	Pointes fines de Solutré. Pointes grossières forme de Solutré. Sculptures et ornementations sur ivoire.
MOUSTÉRIEN.. ..	! ? Sépultures sous les foyers épais ???

Si les objets d'art sur ivoire de Brassempouy sont d'une forme absolument nouvelle pour nous, il n'en est pas de même pour les grandes pointes et les grandes lames que vous avez sous les yeux. Depuis une vingtaine d'années, alors que j'habitais Dax, je découvris dans la lande de Saussaye, à Tercis, une station de silex taillés qui occupait une superficie de 3 à 4 mètres carrés. J'ai été toujours très hésitant pour les rapporter à une époque bien déterminée. Si nous les mettons aujourd'hui à côté de ceux de Brassempouy, il vous sera facile de voir la plus grande ressemblance soit dans la forme, soit dans la nature du silex, soit dans la cassure ; si nous faisions un mélange de ces pièces, il vous serait difficile de ne pas faire d'erreur dans leur attribution de localité...

J'ai encore apporté des instruments de la station de Montaut, découverte par mon ami M. Mascaraux. Vous reconnaîtrez là de belles pointes de Solutré, finement travaillées, d'une très petite épaisseur, et dans l'ensemble, vous remarquerez cependant une pièce en tout semblable à celles de Saussaye et de Brassempouy. La station, ou mieux l'atelier de

(1) Nous ne donnons à cet âge de l'ivoire qu'une valeur très restreinte !

Digitized by Google

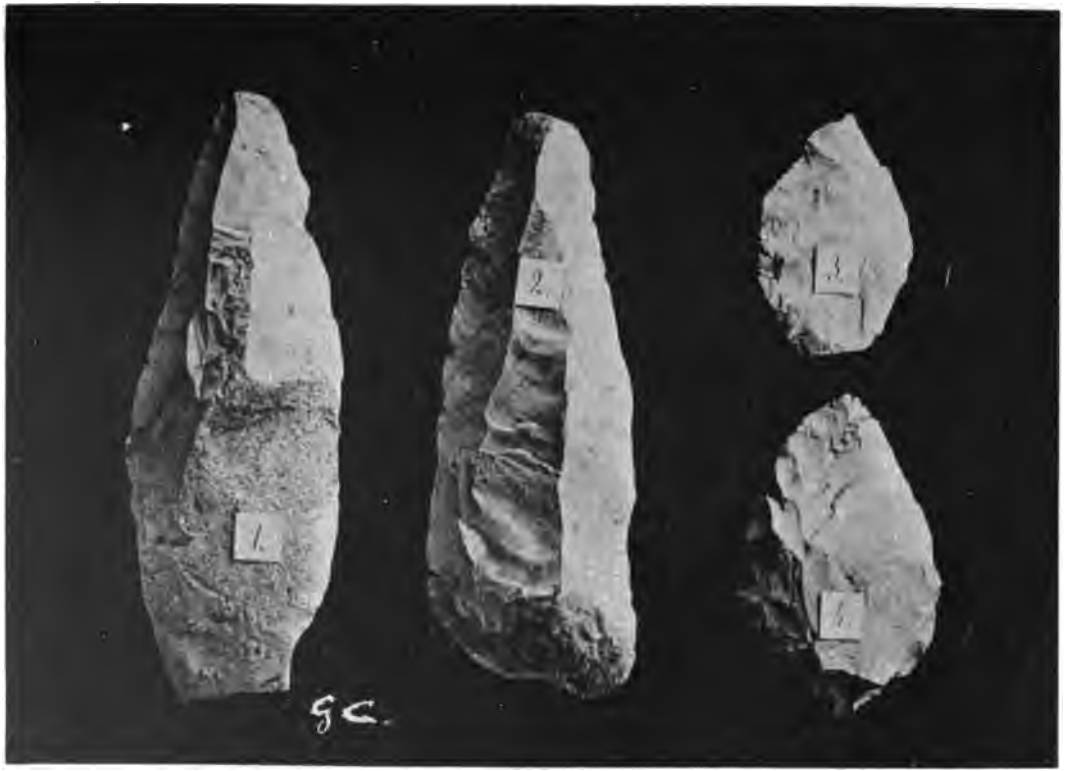

N· 1. LAME, de Brassempouy.
N· 2. LAME, de Saussaye (Tercis).
N· 3. POINTE, de Brassempouy.
N· 4. POINTE, de Saussaye (Tercis).

Digitized by Google

Digitized by Google

Montaut, nous a fourni une cinquantaine de lances entières occupant dans les infractuosités de la dolomie d'Arcet un espace de deux à trois mètres carrés. M. Mascaraux y a trouvé dans ses premières fouilles quelques lames de molaire d'éléphant et une ou deux dents de cheval.

P.-G. DUBALEN,

Conservateur du Muséum d'Histoire naturelle de Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROUVAILLE

DE

MONNAIES GAULOISES

à POMAREZ (Landes).

Le 18 mars 1892, un métayer découvrit un trésor d'environ quatre cents monnaies d'argent, à Pomarez, dans le canton d'Amou, au sud-est de Dax. (1)

Notre regretté confrère et ami, Emile Tailllebois, eut bientôt connaissance de cette trouvaille et m'en avisait par une lettre du 28 mars dernier, dans laquelle il me demandait quelques renseignements. Il m'écrivit ensuite qu'il considérait ces pièces comme les monnaies des Tarbelli, et c'est en effet sous ce nom qu'il les présenta à la Société de Borda, dans les séances des 7 avril et 9 juin 1892. (2) La mort n'a pas laissé à notre savant collègue le temps de publier dans le bulletin de la Société le résultat de ses observations, et l'exposé de ses idées relatives à ce monnayage.

M. E. Dufourcet, Président de la Société m'a fait l'honneur de me demander une note au sujet de cette trouvaille, intéressante à beaucoup de titres.

Les exemplaires que M. Dufourcet a bien voulu m'envoyer représentent les principales variétés contenues dans le trésor.

D'un côté, le type est invariablement le même et ressemble vaguement à un bouclier béotien; mais ce qui ajoute à la difficulté, c'est que la plu-

(1) Les pièces, couvertes de vert-de-gris et réunies en une masse, devaient être renfermées dans un vase en terre dont on a retrouvé des débris. D'après l'analyse qui en a été faite par M. Thore, le métal de ces monnaies est composé de 90 o/o d'argent et 10 de cuivre.

(2) *Bulletin de la Société de Borda, 1892*, Procès-verbaux, pp. LIV et LXVII.

Digitized by Google

part des pièces sont mal frappées et que le type y paraît presque toujours d'une façon incomplète.

Cependant, grâce à l'obligeance de M. J. Duverger, conservateur du Musée de Dax, qui, après avoir examiné 313 pièces de la trouvaille, a bien voulu me communiquer le résultat de ses observations, je puis indiquer le type complet et en donner le dessin.

Ce type, que M. Duverger a observé *complet* sur un *seul* exemplaire de la trouvaille, montre une série de granulations sur l'un des côtés. (Fig. 1). Sur deux ou trois exemplaires, ces granulations sont remplacées

Fig. 1 2

par des espèces de petites épines. (Fig. 2). Enfin, M. Duverger a judicieusement remarqué qu'une soixantaine de pièces du trésor portent un gros globule sur le bord du type caractéristique. C'est un élément de comparaison que nous rappellerons plus loin.

Pour le revers, la difficulté est encore plus grande, car le type qui s'y trouve gravé affecte des formes diverses. Tantôt, on croit retrouver un vase allongé, tantôt, ce serait plutôt un chaudron évasé; ailleurs, c'est une masse longue à laquelle il est difficile de donner un nom. (Fig. 3, 4, 5 et 6)

Fig. 3 4 5 6

Emile Taillebois a comparé les types représentés sur ces pièces à des poulpes, des porcs, des tortues. Mais c'était simplement une manière de distinguer les variétés de la trouvaille, et il s'est du reste servi des termes « grandes masses » et « animaux indéterminés », pour désigner ce qui échappait à toute description. (1)

(1) M. Duverger m'écrit : « Je ne crois pas qu'il y ait de type, au revers, « pouvant représenter un animal quelconque. »

Digitized by Google

Le poids des monnaies de Pomarez varie entre 2 gr. 80 et 3 gr. 53. Quelques exemplaires pèsent peut-être un peu plus ou un peu moins, mais cela ne changera pas la moyenne du poids que l'on peut fixer à 3 gr. 25 environ.

Il convient maintenant de montrer que la trouvaille de Pomarez n'est pas unique en son genre.

En effet, la commune d'Eyres-Moncube, dans le canton de St-Sever, avait fourni des pièces analogues.

En 1845, M. Longa apportait à Paris, et communiquait à Adrien de Longpérier un vase d'argent, contenant deux cent cinquante monnaies et une fibule attachée à une longue chaînette. Le tout, en argent, avait été trouvé à Eyres, non loin de l'Adour. Longpérier, dans une note publiée par la *Revue archéologique*, fit les observations suivantes :

« Toutes les monnaies présentent le même type; une sorte de tête « barbue, très grossièrement gravée et, au revers, une élévation globu- « leuse un peu allongée. Comme ces monnaies ne sont pas usées par le « frottement, on peut être assuré qu'elles ont été frappées telles qu'on les « voit maintenant. Le vase est en forme de capsule profonde. Ces « monuments appartiennent très probablement à la civilisation celti- « bérienne. » (1)

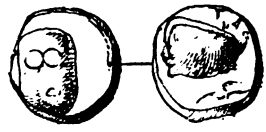

Fig. 7.

Plus tard, F. de Saulcy s'occupa de la trouvaille d'Eyres et lui donna une autre attribution. « Ces pièces, disait-il, qui semblent offrir d'un côté « une tête de face dont deux gros points figurent les yeux, et de l'autre,

(1) *Revue archéologique*, I, t. II, 1844-1845, pp. 844 et 845. Dans cette note, le nom de la localité est orthographié, à tort, *Ayries*. D'après un renseignement donné par M Longa fils, le vase et la plupart des monnaies furent convertis en un lingot. (Voy. Em. Taillebois, *Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1889, p. 123). Mais le Musée des Antiquités Nationales de St-Germain-en-Laye possède un moulage du vase en argent qui contenait la trouvaille d'Eyres. (S. Reinach, *Catalogue* (Sommaire) p. 186.)

Digitized by Google

« une simple élévation globuleuse et allongée, sont très probablement « des spécimens de la monnaie des Tarusates. » (1)

Les monnaies de la trouvaille d'Eyres, conservées au cabinet de France, montrent en effet deux gros points très distincts placés l'un à côté de l'autre sur le type en relief qui ressemble vaguement à un bouclier. (Voy. fig. 7). (2) On a vu qu'une soixantaine de pièces de Pomarez portent un globule analogue. Les monnaies d'Eyres sont aussi d'un poids plus faible, car les douze exemplaires du Cabinet de France fournissent un poids moyen de 3 gr. 05, inférieur de 0 gr. 20 environ à celui des pièces de Pomarez.

Si les monnaies des deux trouvailles appartiennent au même peuple, et cela est presque certain, elles ne sont évidemment pas de la même émission. Mais il est probable qu'elles sont contemporaines, à quinze ou vingt ans près.

Il faut encore rapprocher de ces curieuses pièces celles qui ont été trouvées à Blaye et qui offrent d'un côté la croix cantonnée de points et de l'autre une sorte d'élévation globuleuse, analogue à celle qui se trouve au revers de certaines monnaies de Pomarez et dans laquelle on a vu une tête. (Voy. fig. 8). (3)

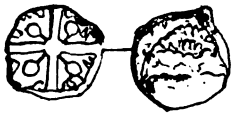

Fig. 8.

J'ai cherché quel pouvait être le type véritable figuré sur ces monnaies. Après avoir essayé d'y voir une imitation du bouclier béotien, je me suis demandé si ce n'était pas simplement une dégénérescence de la rose

(1) F. de Saulcy, *Lettre à M A. de Longpérier sur la Numismatique gauloise*, 19e article, *Revue Numismatique*, 1867, p. 12.

(2) *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, (par E. Muret, A. Chabouillet et H. de la Tour), p 78, nos 3575 à 3586. *Atlas de monnaies gauloises*, publié par H. de La Tour, pl. XI, nos 3582 et 3584.

Sur la plupart des exemplaires d'Eyres, le type du revers affecte la forme d'une olive.

(3) *Catalogue des Monnaies gauloises*, p. 75, nos 3548 et 3549 (Poids, 2 gr. 61 et 2 gr. 65) Dans la *Revue Numismatique*, 1867, p. 15, F. de Saulcy désigne ces deux monnaies ainsi qu'il suit : « Deux pièces de la monnaie à tête de nègre, sur « laquelle M. de Crazannes croyait voir le nom des Sotiates ». D'après le *Catalogue des Monnaies gauloises*, M. le vicomte Francisque de Saint-Remy, de Villefranche-d'Aveyron, posséderait un exemplaire analogue avec une légende celtibérienne, dont on retrouve des restes sur une des pièces du Cabinet de France.

Digitized by Google

figurée sur les monnaies de Rhoda de Tarraconaise. (1) On sait que les monnaies de cette ville ont servi de prototypes aux nombreuses pièces du midi de la Gaule connues sous le nom générique de « monnaies à la croix. »

Entre l'attribution aux Tarusates faite par Saulcy et l'attribution aux Tarbelli (2) que voulait proposer le regretté Emile Taillebois, je n'ose me prononcer. Je crois seulement que les monnaies des deux trouvailles appartiennent au même peuple, et sont dues à des émissions différentes. Mais, du rapprochement des trouvailles d'Eyres-Moncube et de Pomarez se dégage un fait intéressant : c'est la localisation certaine des monnaies portant le type bizarre qui reste encore une énigme.

Ne fût-ce qu'à ce titre, la trouvaille de Pomarez méritait bien d'être portée à la connaissance des archéologues.

J.-ADRIEN BLANCHET.

---

(1) Voyez les pièces reproduites dans la *Description générale des Monnaies antiques de l'Espagne*, par Aloïs Heiss, 1870, pl. I, fig. 1 à 9 (surtout les nos 7 et 9, déformations qui ont quelque rapport avec les pièces qui nous occupent). Cf. *Atlas de Monnaies gauloises*, pl. VIII, IX et X.

(2) *Aquæ Tarbellicæ* (Dax). Le territoire que l'on attribue aux Tarbelli correspond à l'Albret, au Marsan, aux Marennes, au Labourd et à une partie de la Basse-Navarre. Aux Tarusates, on donne *Adura* (Aire-sur-l'Adour), pour capitale, et un territoire comprenant la Chalosse, le Gabardan occidental et quelques terres de l'Estarac.

Pomarez est situé sur le territoire des Tarbelli ; au contraire, Eyres appartenait aux Tarusates.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

MONNAIES DE POMAREZ

Et Proposition de leur attribution aux TARBELLI (Dax).

Le mémoire de M. Blanchet sur les monnaies gauloises trouvées à Pomarez, reste muet sur certaines constatations et les conséquences qui en découleraient, que l'examen de 313 exemplaires m'a permis de faire, et que j'avais cependant signalées à notre savant collègue qui les a sans doute considérées comme étant sans importance.

Je demande à la Société la permission de les lui exposer sommairement, pensant qu'elles seront peut-être de nature à élargir, par la production d'éléments plus nombreux, le champ des hypothèses auxquelles peut donner lieu l'étude de cette trouvaille si intéressante à plusieurs points de vue, et dans laquelle notre regretté collègue M. Emile Taillebois, avait eu, le premier, l'idée d'y voir les antiques monnaies des *Tarbelli*, jusqu'alors inconnues.

Que représente le type de ces monnaies, qui ne se trouve complet que sur un seul exemplaire que je possède? (Voir n° 1 du dessin accompagnant le mémoire de M. Blanchet) Je l'ignore, quant à présent; mais il me paraît bien difficile d'y reconnaître une dégénérescence, même poussée à l'extrême, du type dit à la croix, des monnaies de Rhoda. (Voir n° 8 du même dessin).

Quoiqu'il en soit, par sa forme plus ou moins ovalaire, notre type a la plus grande analogie avec celui, à forme ovalaire aussi, de la monnaie attribuée aux *Tarusates*, par M. F. de Saulcy, qui le décrit comme représentant une tête vue de face dont *deux gros points* figureraient les yeux. (Voir n° 7 du même dessin). Cela dépend de la façon dont on examine la pièce.

Dans les monnaies de Pomarez, la partie antérieure du type, sauf dans l'exemplaire unique sus-mentionné, manque plus ou moins, et l'on n'y voit, bien conservée, que l'empreinte de sa partie postérieure *que suit toujours un assez large espace plan du flan.* Ce type doit donc être examiné dans le sens horizontal de sa forme ovalaire. C'est évidemment

Digitized by Google

dans le même sens qu'on doit regarder le type de la monnaie des *Tarusates*, où le même espace plan du flan existe, ce qui exclut la représentation d'une *tête vue de face* (qui serait beaucoup trop large) et de *deux yeux* (qui se trouveraient placés hors de l'axe et l'un au-dessus de l'autre).

Fig. 1.

Fig. 7.

Pour moi, ces prétendus yeux sont simplement deux *globules*.

Or, dans les monnaies de Pomarez, une soixantaine d'exemplaires, moins incomplets que les autres, portent, sur la partie bien conservée du type, l'empreinte *d'un globule*.

Le revers de la monnaie des *Tarusates* est le même que celui de toutes les monnaies de Pomarez, qui consiste en une élévation plus ou moins informe du métal.

En comparant la monnaie des *Tarusates* avec celles de Pomarez, on voit évidemment là les monnaies de *deux peuples voisins*, d'une fabrication identique, avec la même forme du revers et dont le type, à peu près le même, devait se distinguer, pour chaque peuple, par le nombre des globules.

Les *Tarbelli*, peuple plus important que les *Tarusates*, et *voisins* d'eux, devaient avoir nécessairement, eux aussi, leur monnaie qu'on n'a pas retrouvée encore. Et si l'on admet, comme monnaie des Tarusates, celle au type *à deux globules*, il n'est peut-être pas trop téméraire de proposer d'attribuer — au moins provisoirement — aux *Tarbelli*, leurs *voisins*, celles au type à *un seul globule*, qui sont celles trouvées à Pomarez qui faisait partie de leur territoire.

C'est ce que, tout chauvinisme mis de côté et donnant suite à l'idée première émise par Emile Taillebois, je propose. (1)

J. DUVERGER.

(1) Le Bureau a décidé que 300 des pièces de monnaie du Trésor de Pomarez seraient cédées aux personnes qui en feront la demande, soit par voie d'échange, soit par simple vente. Le prix en est fixé à 0 fr. 20 pour les membres de la Société de Borda ou des Sociétés correspondantes, et 0 fr. 50 chacune pour les autres acheteurs.

Digitized by Google

OFFICES ANTIQUES

D'AIRE ET DE DAX

Si l'Histoire consentait à soulever un coin du voile qui nous dérobe le passé le plus lointain des églises d'Aire et de Dax, sûrement, nous aurions à dresser une liste fort longue d'illustres personnages devenus dignes, par leur vie ou leur mort, de figurer sur les autels de la province d'Auch. A part un petit nombre de saints honorés dans nos diocèses, c'est à peine si l'on connaît les noms et la passion de quelques prêtres, confesseurs ou martyrs, au temps des guerres de Religion, durant le seizième siècle, (1) ou pendant la Révolution française.

On songe, dit-on, à introduire en cour de Rome, la cause de canonisation d'un groupe d'otages de la *Commune*. Nos victimes ne mériteraient-elles pas un honneur égal, pour les quatre derniers siècles seulement ? Au moins autant que les premiers, nos prêtres fidèles ont souffert pour la foi, confessant le Christ avec héroïsme sous la main des bourreaux de Montgommery, (1569-70) ou sur les pontons des vaisseaux, témoins de leur courage, en 1794.

Que notre joie serait grande, si, un jour, une voix autorisée s'élevait dans la Province, pour faire entendre jusqu'aux pieds du Vicaire de

(1) Voir notre *Pouillé du diocèse d'Aire*. — Paris, Maisonneuve, éditeur. — On trouvera dans ce volume les noms de plus de cent victimes — Prêtres ou Religieux — mises à mort par les bandes protestantes, en 1569 et 1570. Nous avons, du reste, publié ce tableau dans le *Souvenir de la Bigorre*, T. III, pp. 412 et suiv. (Tarbes). — Si l'on veut connaître les victimes de la Révolution française dans les Landes, on peut utilement consulter l'ouvrage de M. Légé : *Diocèses d'Aire et de Dax, sous la Révolution française*.

Le diocèse d'Auch fut au moins aussi maltraité que celui d'Aire, à ces sinistres époques. Le *Secret des Finances* (p. 59), à propos des massacres commis chez nous, pendant les guerres de religion, mentionne trente-deux chanoines, curés et prêtres « les uns occis, autres noyez et estranglez. »

Nous avons 72 victimes sur les pontons de Rochefort, en 1794. On peut lire leurs noms et ceux des autres martyrs et confesseurs de la Province dans le livre de M. l'abbé Dubois : *Rochefort et les pontons de l'île d'Aix*.

Rien de plus louable que la généreuse entreprise de NN. SS. Landriot, Thomas et Ardin, évêques de La Rochelle, en ces derniers temps, pour élever dans l'île d'Aix une chapelle expiatoire, aux martyrs de la Révolution, sous le titre de : *Notre-Dame des Martyrs*.

Digitized by Google

Jésus-Christ, le cri du sang de nos derniers MARTYRS ET CONFESSEURS !

Ce temps viendra, peut-être... En attendant, contentons-nous de parler de *saint Géronce*, de *sainte Quitterie*, de *saint Vincent*, au sujet de leur *Office* antique.

I

L'étude de la *Liturgie de la province d'Auch* (1), publiée en 1891, nous a fourni l'occasion de décrire un *Bréviaire de Dax*, déposé au Grand Séminaire d'Aire-sur-l'Adour. Des recherches complémentaires ont mis plus tard à notre disposition deux autres manuscrits gothiques du plus haut intérêt pour les anciens diocèses d'Aire et de Dax. Il nous tardait de les signaler aux érudits et aux chercheurs. Nous le faisons en ce moment.

Le premier est un *Bréviaire de Dax*; le second est un *Missel*, ou mieux un *Livre d'heures*, qui dut servir à la récitation de l'Office dans quelque monastère de religieuses de la province d'Auch.

L'un et l'autre sont conservés dans la Bibliothèque municipale de Toulouse, sous les numéros 76 et 70. Nous croirions manquer à un devoir de gratitude, si nous n'adressions ici nos meilleurs remerciements à M. le Maire de Toulouse, qui a consenti, avec une grâce parfaite, à nous communiquer les deux précieux ouvrages que nous allons décrire.

I. — BRÉVIAIRE DE DAX. — On pourrait le nommer *Bréviaire-Type de Dax*. C'est ce volume, en effet, qui servait encore à la psalmodie de l'Office canonial, dans le Chapitre de Dax, au milieu du seizième siècle et longtemps après, selon toute apparence. On lit les mots suivants, tracés en écriture cursive, sur le premier feuillet en parchemin du livre :

P. Marquanus primus hujusce ecclesie canonicus pro voto hac me catena ferrea alligari jussit ut omnes Chori hujus ministri ad celebrandum officium die noctuque paratum inveniant, aperiant et claudant et pro authoris dono orent omnes et laudes Deo maximo optimo tribuant.

(1) Il s'est glissé à la page 8 de l'opuscule, une inexactitude que nous rectifions ici même. « Le psaume *Judica me*, est-il dit au troisième alinéa, ne fut introduit à la Messe que par le pape Pie V. Mieux informé, nous pouvons déclarer, malgré l'avis contraire de certains auteurs, qu'un *Sacramentaire gothique manuscrit* du X° ou du XI° siècle, du diocèse d'Albi, place ce psaume au commencement de la messe. On peut en dire autant d'un second *Sacramentaire* très ancien de Lyon. Ce sont là des exceptions, sans doute, mais il convient de les noter.

Digitized by Google

Aquis die octava mensis aprilis anno domini millesimo quingentisimo octuagesimo septimo.

Laus Deo. (1)

Les mots : *Breviarium aquense*, écrits par une autre main, précèdent *Laus Deo.*

L'ouvrage parfaitement conservé, a pour titre : *Breviarium aquense antiquum* (N° 76). Il est bien relié et protégé par des plats en carton recouverts de cuir. Sa largeur est de quinze centimètres ; il a ving centimètres de longueur et dix d'épaisseur. Les feuillets sont en beau velin. On en compte 531 foliotés en chiffres modernes. Comme on le voit, le volume n'est pas facile à manier. Il répond bien au caractère de fixité qne le Doyen du Chapitre de Dax a voulu lui donner en l'attachant au chœur au moyen d'une chaîne de fer !

Les mots : *Dominica prima adventus domini*, sont placés en tête du premier *folio*. C'est le commencement du *Propre du Temps*, qui s'étend jusqu'au *folio* 209. Au *folio* 210, se trouvent indiqués les *Offices in festitatibus x lectionum*, etc. Ces sortes de rubriques occupent quatre pages seulement. Elles sont suivies d'une table liturgique divisée en quatre colonnes portant les mentions : Menses — Dies — Horœ — Puncta. (Folio 215 à folio 220). Vient ensuite le *Calendrier*, malheureusement incomplet, puisqu'il ne contient plus que quatre mois : Janvier et Février... Novembre et Décembre. Que sont devenus les feuillets intermédiaires ?

Le *Psautier* s'étend, ensuite, du folio 223 au folio 315. Le folio 316 est blanc. Il porte cette simple mention en écriture cursive du dix-septième siècle : *Un des livres de Mrs du Chapitre d'Acqs. — 1654.*

Le *Propre des Saints* commence au folio 317 : *In nativitate sancti Saturnini*, et se poursuit jusqu'au folio 507. De la page suivante, au folio 528, c'est le *commun des Saints*, et l'office ajouté de Ste-Barbe est au folio 529.

(1) « P. Marquanus, premier chanoine (Doyen) de cette église, m'a fait attacher ici avec une chaîne de fer, voulant que tous les ministres de ce chœur me trouvent toujours sous la main, pour célébrer l'office de jour et de nuit, qu'ils m'ouvrent, qu'ils me ferment et que tous prient pour l'auteur de ce bienfait et rendent grâce au Dieu très grand et très bon. — Dax, le 8 du mois d'avril de l'an du Seigneur 1587. — Louange à Dieu. »

Marquanus considère à bon droit son cadeau comme une grande faveur. Les livres étaient fort chers encore au seizième siècle, car l'imprimerie n'avait pas pénétré partout. Il ne paraît pas, en particulier, que Dax possédât, à la fin du seizième siècle, un Bréviaire imprimé. La liturgie auscitaine, au contraire, fut confiée à la presse dès le quatorzième siècle. (V. notre Étude : *Liturgie de la province d'Auch.*)

Digitized by Google

Les *Hymnes* de l'office de saint Vincent, martyr de Dax, sont placées à la fin du volume, au folio 531.

Diverses enluminures de bon goût, quoique généralement très simples, décorent le manuscrit en maint endroit. Souvent, les lettres initiales sont polychromées avec art, mais au moins sont-elles toujours tracées en couleurs rouge et bleue alternant avec méthode.

L'ouvrage, très complet, sauf les feuillets disparus du *Calendrier*, se compose de pages écrites sur deux colonnes en bons caractères gothiques de la fin du treizième ou du commencement du quatorzième siècle.

II. — LIVRE D'HEURES. (1) — Ce volume gothique écrit sur velin, en pages d'une seule colonne, de vingt-quatre lignes, est relié avec plats en bois recouverts de cuir. Il a une longueur de vingt centimètres, quinze centimètres de largeur, et son épaisseur est de cinq centimètres. Le nombre des feuillets est de 180. Ils sont foliotés en chiffres arabes, et parfois ornés de lettres richement polychromées. Comme dans l'ouvrage précédent, toutes les lettres initiales majuscules sont alternativement rouges et bleues. Le volume, probablement écrit au treizième siècle, n'est pas un *Bréviaire* proprement dit. C'est plutôt un *Livre d'Heures* destiné à quelque monastère de Religieuses du diocèse de Couzerans ou du diocèse de Cominges, si l'on en juge par les saints mentionnés dans le calendrier.

On regrette la disparition des premiers feuillets. Le manuscrit débute par les mots : FERIA II — *Beatus, etc.*

Les 110 premiers feuillets contiennent le *Psautier* divisé en *Offices* pour chacun des jours de la semaine. Au folio 110 (verso), commencent les Litanies des Saints. Les *Hymnes* pour le *Propre des Saints* viennent ensuite : *Incipiunt Hymni.* (Folio 121, verso). On trouve les *Gaudia beate Marie*, en l'honneur de la Vierge, au folio 169. Ils sont suivis de Prières diverses et du *Calendrier*. Celui-ci s'étend du folio 175 au folio 180.

Ce qui donne une réelle importance à ce précieux volume, c'est surtout la collection d'*hymnes*, la plupart inédites, d'un certain nombre de nos Saints locaux de la province d'Auch. Nous comptons les publier un jour et donner en entier les plus remarquables. Tarbes n'aura qu'à se féliciter de ces révélations, car S. Savin, du Lavedan, s'y trouvera fort bien célébré en couplets de vers iambiques :

(1) *Bibliothèque municipale de Toulouse.* N° 70.

Digitized by Google

Letentur mundi climata
Que dudum erant perdita
Iam nunc ad vitam reddita
Et Christo cantent principi.
En tellus Levitanica
Gaude et psalle cantica
[Nam?] Savinus iam celica
Securus dona possidet.
De partibus Hispanie
Ad vallem Levitanie
Missus defensor patrie
Ut nos a morte liberet. Etc.

D'autres diocèses seront, au moins, aussi bien partagés. Ne rencontrons-nous pas, en effet, dans le précieux recueil, les fêtes de *S. Valentin*, de *SS. Cyr et Julitte*, de *S. Cyriaque*, de *S. Salvi*, de *Ste Foi*, de *S. Caprais*, de *S. Amans*, etc. ?

Mais c'est surtout Ste QUITTERIE d'Aire, qui occupe une place d'honneur dans le beau manuscrit, où plusieurs hymnes lui sont consacrées. L'une d'elles ne se trouve pas dans l'antique *Bréviaire de Dax*. Nous la donnons en note à l'Office de la vierge aturine, que nous faisons précéder de l'*Office de S. Géronce*. L'*Office de St Vincent*, de Dax, termine ce travail.

OFFICES DE S. GÉRONCE, DE STE QUITTERIE ET DE S. VINCENT. — Ces trois compositions ont leur place marquée dans l'histoire de la Gascogne. On en connaissait à peine quelques fragments détachés. L'heure est venue de les publier dans leur intégrité, dans l'intérêt de nos annales provinciales. On les lira, plus loin, avec une traduction aussi fidèle que pouvait le permettre un texte parfois torturé par des erreurs de copiste. Nous avons fait en sorte de redresser certaines fautes et de présenter, sous une forme méthodique, tout ce qui est poésie. La lecture offre, ainsi, plus d'intérêt et de clarté; l'original n'est qu'une masse informe.

Les Offices des *Saints antiques d'Aire et de Dax* portent l'empreinte romaine pure et simple. Il en est de même du *Bréviaire de Dax* tout entier. C'est le *Romain* par excellence, un type parfait des *Bréviaires* du treizième au quatorzième siècle.

Dieu nous garde d'une exagération quelconque !... Mais qu'on nous permette de demander s'il y aurait trop de hardiesse à penser que

Digitized by Google

l'*Office de Ste Quitterie* est du sixième siècle et celui de *S. Vincent* du septième, au plus tard ? Ces compositions nous paraissent porter les caractères de ces époques. (1)

Et puis, pour *Ste Quitterie*, ne lisons-nous pas ces mots dans la quatrième *antienne* de *Laudes ?* « Multa quoque miraculorum potentia super infirmos nostros UT OMNES QUI ADERAMUS APERTE VIDIMUS divinùtus refulsit. »

Elle a aussi brillé par la puissance des miracles à l'égard de nos malades, comme nous l'avons vu clairement, nous qui fûmes témoins de sa conduite (qui aderamus).

Cette phrase suit celle qui rappelle le prodige de conversion accompli par la Sainte, en faveur de son père.

Nous n'insisterons pas. Le public savant jugera. Nous posons simplement une question, en faisant observer que si nous attribuons ces offices au sixième siècle, nous parlons, bien entendu, du fond essentiel et non de la forme définitivement arrêtée par les Pontifes romains pour la prière liturgique (2).

Peut-être voudrait-on nous objecter la mention de la *Vasconie* (Gascogne) dans plusieurs passages de l'Office? La solution de la difficulté n'est ni longue ni pénible.

Sans doute, les farouches *Vascons* (Basques) des Pyrénées n'avaient pas encore, alors, fait irruption dans nos plaines cis-Pyrénéennes.

(1) M. l'abbé Pierre Batiffol, du clergé de Paris vient de publier l'*Histoire du Bréviaire Romain,* en un volume in-12 de pp. XIV-356 (Paris, A. Picard, rue Bonaparte, 82). — Les assertions contenues dans ce curieux ouvrage sont la confirmation de notre sentiment sur l'antiquité des *Offices* des Eglises d'Aire et de Dax. « Il est certain, d'après une attestation de la règle de S. Benoît, qu'à la fin du sixième siècle, l'Eglise Romaine avait un office canonique quotidien. »

Au huitième siècle, dit M. Batiffol, « l'office romain, dans son ensemble, était arrivé à un état de perfection qui ne devait être dépassé ni maintenu, mais qui lui méritait incontestablement l'exceptionnelle fortune que lui fit l'admiration des Eglises anglo-saxonne, franque et germanique. Œuvre anonyme, lentement et inconsciemment faite, mais œuvre singulière où vivait l'âme de Rome ! Rome, en effet, y avait mis le meilleur de sa littérature et de son Histoire, son Psautier, sa Bible, ses Pères, ses martyrs, etc. »

(2) Il semble qu'on ait commencé à dire l'*Office divin, quant à la substance,* au temps même des apôtres. Plusieurs passages des *Actes des Apôtres* (X, 9, XVI, 25) l'indiquent clairement. La Constitution apostolique de S. Clément parle des prières faites le matin (matines) à trois, à six, à neuf heures, à vêpres et au chant du coq. C'est à peu près la division de l'office actuel.

Mais si l'on considère l'office au point de vue de la *forme* et du nombre d'heures on ne peut assigner le moment où il fut établi. S. Damase, S. Gélase, S. Grégoire-le-Grand donnèrent successivement une *forme* nouvelle aux Heures canoniques. S. Grégoire VII (1073-1085) fut le premier pape qui réduisit la longueur de l'office. On croit que le nom de *Bréviaire* fut donné aux nouvelles *Heures* à cause

Digitized by Google

Oserait-on garantir cependant que les pays compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, ne portent pas déjà le nom de *Vasconie* ou de *Gascogne*, au sixième siècle? Ni Eusèbe, ni S. Jérôme, ni Sidoine Apollinaire, ni St Grégoire de Tours, ne lui donnent cette appellation, c'est très vrai. Mais le père de notre Histoire provinciale, le P. Montgaillard, docte jésuite, originaire d'Aubiet, dont les manuscrits sont religieusement gardés dans nos archives du Grand Séminaire, le P. Montgaillard, disons-nous, distingue entre les *Basques* établis de part et d'autre des Pyrénées, et les *Gascons* proprement dits, fixés dans la troisième Aquitaine.

Les premiers sont simplement nommés *Vascons,* par les auteurs des premiers siècles de l'ère chrétienne. Les seconds sont désignés sous le titre de *Gascons Aquitains*, quatre cents ans après Jules César. « *Nostrates vero Vascones vix post quadringentos annos a temporibus Julii Cæsaris nomen hoc usurpasse reperias, et si qui dein Pontaco doctossimo Vasatum præsuli credimus Aquitania nomen* VASCONIA *sortita est a Wisigothis, anno Christi 404, quamquam* PAUCISSIMI AUTORES EO SUNT USI *vocabulo ante octogesimum annum ut Aquitanos vocarent, nimirum circa tempora Caroli Magni.* » (1)

D'ailleurs, il peut se faire que *tels* détails de l'office de Ste Quitterie ne datent que du huitième siécle ou d'une époque plus récente.

On trouve ce même cachet d'antiquité dans l'Office de S. Vincent de Dax. Volontiers, nous l'attribuerions au septième siècle au plus tard, nous l'avons dit plus haut.

On croit, mais à tort, que la lyre chrétienne est demeurée muette, en Gaule, pendant les siècles tourmentés des premiers temps du christianisme. N'avons-nous pas les poèmes de Juvencus, au quatrième siècle?

de cette abréviation. Fleury (4. 64, n. 64) déclare avoir trouvé le nom du *Bréviaire*, pour la première fois, dans une lettre de 1099. Un bréviaire modifié fut approuvé par Grégoire IX, en 1241. Le *Bréviaire de Dax* paraît porter les caractères de cette dernière retouche. On voit qu'il a échappé aux remaniements de *Quignonez*, franciscain chargé de réduire encore la longueur du *Bréviaire*. Dans le nouveau manuel de prières, il n'y avait que trois leçons à Matines. Ce bréviaire fut approuvé mais non prescrit, par Paul III, Jules III et Paul IV. Il en résulta une certaine confusion.

Pour y remédier, le Concile de Trente prescrivit la revision du *Bréviaire* et du *Missel*. La liturgie romaine fut imposée à tous les diocèses dont la liturgie propre ne remonterait pas à deux cents ans. Dax, aux termes de la bulle de Pie V, pouvait conserver sa liturgie.

(1) *Vasconiæ descriptio*. -- Ouvrage manuscrit du P. Montgaillard, qui écrivait en 1600 et 1623. — *Archives du Grand Séminaire d'Auch*.

Digitized by Google

Ne connait-on pas les admirables vers de Lactance ? S. Hilaire de Poitiers n'a-t-il point composé des hymnes consacrées par la liturgie romaine ? Après lui, nous trouvons S. Damase chantant Ste Agathe en vers dactyliques.

Ausone et S. Paulin de Nole paraissent à sa suite. Dans le même siècle, S. Ambroise célèbre les mystères chrétiens par des hymnes devenues l'ornement des Heures canoniques. De sorte qu'après quatorze siècles, les sublimes conceptions du docteur *Mellifluus* font encore les délices du prêtre aussi bien que du fidèle dont la foi se trouve soutenue par les célestes élans de l'Evêque de Milan, qui résonnent toujours sous la voûte de nos temples sacrés.

Ne pourrions-nous pas citer aussi, pour le cinquième siècle, S. Sevère, Prudence, Sédulius ? Et, pour ne parler que de l'Aquitaine, n'avons-nous pas S. Orens, évêque d'Auch ? Ses beaux vers sont conservés dans nos archives.

Quel poète chanta la vierge d'Aire dans les Hymnes et l'office du *Bréviaire de Dax* ? Nul ne pourrait le dire encore. Mais, au moins, savons-nous le nom de son émule qui célèbre vers le même temps ou plus tard, les gloires de St Vincent de Dax !...

If se nommait DERUS. Lui-même signe son œuvre par ces deux vers iambiques rimés de l'*Antienne* du *Magnificat* des secondes vêpres :

Hinc recenset gesta DERUS (1)
Hinc [*te* ?] *precatur populus.*

L'église avait reçu, sans doute, les hymnes dues à la plume inspirée des Ambroise, comme l'apprend le XIIIe canon du IVe Concile de Tolède ; mais elle admettait qu'on insérât dans les offices des poésies écrites par d'autres auteurs. Le 23e canon du IIe Concile de Tours, exige seulement que le poète soit connu. Voilà pourquoi DERUS a décliné son nom dans l'office de Dax.

L'œuvre du compositeur dacquois a une valeur incontestable. Sans

(1) Le nom de *Derus* devait être assez répandu en Aquitaine. Nous l'avons relevé, pour notre part, sur une plaque de marbre funéraire trouvée à Barran, près d'Auch. L'inscription latine de ce monument gallo-romain commence par ces mots : VIVVS | TAVRINVS DERI FILIVS | SIBI ET ORGVARRAE, etc. *De son vivant, Taurinus, fils de Derus, a fait élever ce monument pour lui et Orguarra, sa femme,* etc. — Voir notre brochure : *Sépulture gallo-romaine de Barran (Gers).* — Paris, chez V. Palmé, Editeur, 1881.

Digitized by Google

vouloir comparer les vers de Dérus à ceux de S. Ambroise, qui ont pu lui servir de modèle, il faut cependant les noter avec éloges dans l'histoire de la *Littérature* chrétienne de la province d'Auch : ils lui font le plus grand honneur.

II

S. GÉRONCE (GIRONS)

On a beaucoup écrit sur *S. Géronce* ou *S. Girons*. En dehors de nos Bréviaires régionaux de Lescar, Bayonne, Dax, Bazas, Bordeaux, nous citerons seulement quelques travaux récents. L'un d'eux, rédigé par un magistrat, parut à Toulouse chez Souyoux. Il s'occupait des trois saints du Cominges : nous n'avons pas à en parler. Les autres sont : 1° l'*Histoire du monastère de St-Sever*, de P.-D. du Buisson, éditée et annotée par MM. Pédegert et Lugat ; 2° l'Etude critique du P. Labat sur *S. Sever, roi des Scythes, et ses compagnons* ; (1) 3° la monographie de M. Meyranx, sur *S. Girons, son culte, sa crypte, etc.*, publiée dans le *Bulletin de la Société de Borda* (1889-1890).

Le P. Labat voyait *Godagis* en St Sever, compagnon de S. Géronce, d'après une légende qui fait du bienheureux l'héritier du trône des Vandales.

Comme les Bollandistes, les éditeurs de l'*Histoire de S. Sever*, repoussent l'identification de S. Géronce, confesseur, enseveli au Mas d'Aire, avec S. Géronce, patron de Hagetmau. Ces deux personnages n'en formeraient qu'un, au dire d'autres écrivains.

Il nous paraît difficile de trancher une question rendue fort périlleuse par la confusion de textes anciens mal transcrits, peut-être, mais tout au moins semés d'incohérences historiques. Qu'il nous suffise de signaler

(1) *Rvuee de Gascogne*, T. XVIII.

Digitized by Google

par une large analyse, les pages du P. Montgaillard relatives à cet objet, puisque l'ouvrage manuscrit du savant jésuite : *Hommes illustres de la Gascogne* (1) a figuré dans le débat. (2)

Notre docte historien de la Gascogne s'occupe, en premier lieu, de S. Géronce, au folio 1073. C'est à propos de *S. Clair*. Ce personnage, dit-il, est mentionné dans un vieux martyrologe manuscrit de Lectoure. Sa fête se célèbre le premier juin, à Lectoure et à Auch. A Auch, il y a grand concours de fidèles, ajoute-t-il ; et, avant de rappeler que les malades se lavent avec l'eau limpide contenue dans le sarcophage du bienheureux, établi à l'est, hors de l'église de S. Orens, il retrace la vie de S. Clair, d'après un manuscrit de la Bibliothèque des Dominicaines de Toulouse.

D'après ce texte, S. Clair, né d'une noble famille d'Afrique, se rendit auprès du pape Anaclet, au temps de la persécution ordonnée sous Trajan. Il était suivi de Justin, de *Géronce*, de *Sever*, de Polycarpe, de *Jova* (sic) et de Babilus. Le Souverain-Pontife voulant le récompenser de ses grandes vertus, l'ordonna évêque et l'envoya dans les Gaules avec ses compagnons, chargés de le seconder.

Durant son voyage, Clair convertit au Christ, dans le pays de Cologne (d'Agrippa), une foule de peuples auxquels il laissa plusieurs de ses auxiliaires.

Suivi de Babilus, il traversa les Gaules et vint à Albi, encore païenne et peu disposée à recevoir la foi chrétienne. En entrant dans la ville, il délivra une femme possédée du démon. Puis, il passa deux ans dans la cité, opérant toute sorte de prodiges, et donnant à tous l'exemple de la vie la plus parfaite. Il jeta les fondements de l'église d'Albi.

Mais, brûlant du désir du martyre, il laissa Antimius, son disciple, à la tête de la nouvelle église, et se rendit avec Babylus à Lectoure, en Aquitaine. Ils y furent martyrisés sous l'empereur Trajan.

Le fond de ce récit, dit Montgaillard, est conforme à la tradition auscitaine, que tout rappelle encore en ce moment, dans notre ville métropolitaine.

S. Géronce et S. Sever jouent ici un rôle très secondaire. Il en est autrement dans les pages que le savant écrivain consacre à S. Géronce au folio 1108 des *Hommes illustres*, sous la rubrique : *Ex vita beati*

(1) *Archives du Grand Séminaire d'Auch.*

(2) *Histoire du monastère de S. Sever*, T. II, p. 358.

Digitized by Google

Geruntii. S. GÉRONCE occupe le premier rang, dans la pléiade des sept apôtres africains. On va le voir dans les lignes suivantes, traduites du texte du jésuite.

Au temps de Julien, on publia dans les Gaules un décret en vertu duquel pas un chrétien ne devait adorer le Christ. Les Vandales obéissaient.

Parmi eux, cependant, sept hommes généreux et forts dans la foi, décidèrent de se livrer spontanément à la mort, afin de recevoir l'éternelle récompense de la main de Dieu. Ils commencèrent donc à se montrer dévots fidèles : ils soupiraient après le martyre.

Le premier fut *Géronce*, fervent par la charité et distingué par toute sorte de vertus. Le second était Justin, le troisième Clair, le quatrième Sever, le cinquième Polycarpe, le sixième Jean, le septième Crépin.

Etant parvenus au port d'Acharon, près de la mer, ils montèrent sur la proue d'un navire. Les bateliers leur demandèrent cent deniers. Mais les glorieux soldats, méprisant les choses de la terre, n'ambitionnent que celles du ciel : Girons leur donne furtivement mille deniers.

Dieu aidant, ils franchirent les mers en quarante-sept jours, parvinrent à Joppen, et voyagèrent pendant cent vingt-trois jours.

Montant alors sur un autre vaisseau, ils firent voile vers l'Aquilon et gagnèrent le port. Personne, dans ce pays, ne leur demanda ce qu'ils portaient dans leur poitrine. Ils parcouraient les cités et les villages, cherchant quelqu'un qui, en échange du martyre, leur donnât la palme de la gloire.

Justin dit au bienheureux Géronce : « Pourquoi n'allons-nous pas à Rome ? » Géronce répondit : « Il aurait fallu accomplir ce projet lorsque nous avons quitté notre pays. » — Prenant alors la parole, Sever, leur compagnon, ajouta : « S. Saturnin, parti de nos contrées, devint disciple des apôtres. S. Pierre l'ordonna évêque pour aller prêcher à Toulouse. Allons donc à Rome, demander les suffrages des Apôtres, et nous irons prier avec ardeur un si grand martyr, Saturnin. »

C'est pourquoi, Eugène, alors Pape, voyant des serviteurs de Dieu si zélés, leur dit : « En vérité, nous reconnaissons en vous des témoins de Dieu. Mais bientôt finira pour vous cette vie que vous jugez misérable et vous trouverez, sans retard, la récompense de l'éternel héritage que vous ambitionnez ardemment. Prends garde à toi, Géronce, et, en toutes choses, sois l'auxiliaire de Sever, demeurant bien persuadé que, de même que celui-ci désire imiter le Christ, ainsi tu dois le suivre par le trophée de la passion. »

Digitized by Google

Ils restèrent donc à Rome un an et une semaine, conformément à l'ordre d'Eugène. Ensuite, ils partirent pour les divers pays de la Gaule et commencèrent à évangéliser chacun une province.

S. Géronce entre alors dans une certaine province dont il parcourt, pour les évangéliser, les villes et les bourgs. Il disait : « Ecoutez, vous tous qui adorez les idoles, etc. Je vous exhorte à abandonner l'erreur et à adorer Dieu. » Les peuples se mirent à courir vers lui pour l'entendre, reçurent le joug du Christ, détruisirent leurs temples et leurs idoles.

Géronce les baptisa, éleva des églises et accomplit beaucoup de miracles. Il était comme une lampe allumée dans la maison de Dieu et placée, non sous le boisseau, mais sur le chandelier.

Son occupation était aux œuvres de la miséricorde.

Mais, après un certain temps, la nation des Vandales se rua sur le *Castrum* de César, appelé *Pagastrion,* (Palaestrion), où se trouvait Sever avec le roi Adrien qu'il avait déjà baptisé et délivré des tortures des démons. Une multitude de Vandales se précipita vers la porte du *Castrum*. Le B. Sever, voyant cette foule, courba sa tête pour le martyre, par amour du Christ.

Les Vandales tranchèrent sa tête en même temps que celle du roi et d'un grand nombre d'autres. Son corps, ainsi qu'on le rapporte, se redressa sous le glaive. Sever prit de ses propres mains son chef séparé du tronc, et, d'un pas ferme, le porta au lieu que le saint homme avait choisi.

Un messager annonça la nouvelle à Géronce qui prêchait dans le pays de Toulouse. Aussitôt, Géronce convoque, en toute hâte, Justin et Clair, avec leurs autres compagnons, et leur dit : « Ecoutez-moi, mes frères et compagnons d'armes, car vous avez été rachetés par le sang du Christ, enrichis de la foi, etc. Tenez pour rien les paroles du tyran et, vous offrant en sacrifice à Dieu, n'hésitez pas à mourir pour lui. Sachez qu'un de nos frères, le B. Sever, a reçu la couronne du martyre de la main des Vandales, vers l'Occident, et que, déjà, il règne avec Dieu. Courons, nous aussi, au pays où se trouve l'armée des gentils, afin que, après avoir déposé l'enveloppe de la chair, nous méritions le royaume céleste. »

Et ils se mirent en route, promptement, à la tête d'une immense multitude de chrétiens, — vingt mille environ — décidés à subir les tourments. A leur arrivée, ils se rendirent à l'endroit où reposait le corps de Sever. Ils trouvèrent le saint déjà inhumé et le pleurèrent beaucoup,

Digitized by Google

non point parce qu'il était mort, mais parce qu'il les avait devancés dans le martyre.

Le quatrième jour des ides de novembre, la guerre se ralluma, le ciel s'obscurcit, et les chrétiens moururent. C'est alors que le Bienheureux Géronce fut frappé à l'aine par le glaive des impies. (4e jour des ides de novembre).

Mais Justin et Clair s'étant aperçus que Géronce était grièvement blessé, dressèrent un brancard sur lequel ils le placèrent et le portèrent en un endroit qu'on dit voisin du fleuve auscitain, à une distance de deux milles de la cité d'Auch, où son corps fut enseveli.

Plus tard, la dépouille du Bienheureux Géronce fut soigneusement et religieusement retirée de son tombeau par ses compagnons Justin et Clair et, avec l'aide de Dieu, transporté dans le Couserans, au pied des Alpes, dans un lieu nommé *Sunuico,* près de la rivière du Salat. Ils le replacèrent là, enrichi de plusieurs miracles.

S. Géronce survécut à peine trente jours à sa blessure. Dieu couronna enfin son combat. Il mourut de ses blessures le 5 des ides de décembre.

Tel est le récit contenu dans le manuscrit du P. Montgaillard, qui se borne à ajouter ces judicieuses réflexions : « Cette vie est écrite d'une manière tellement inepte, qu'elle fait injure à la sainteté du B. Géronce et qu'elle enlève toute foi aux mérites de l'illustre martyr. Comment, en effet, faire cadrer le temps de Julien, empereur en 350, avec l'époque d'Eugène, qui gouverne l'Eglise en 653 ? Quels sont les Vandales qu'on dit avoir occupé les Gaules avant le temps de Julien, lorsque Cassiodore établit que ces envahisseurs ne se sont emparés de ce pays que 50 ans plus tard, c'est-à-dire en 406 ? Quels sont les Couseranais, fixés au pied des Alpes, puisque ce peuple habite les Pyrénées ? »

Plus sobre est la légende du *Bréviaire de Dax*, qu'on va lire. Nous la donnons sans observations, malgré les réflexions qu'exigeraient certains points des Leçons *communes* à S. Géronce et à S. Sever.

Mgr Savy, évêque d'Aire, en ce siècle, n'admit également qu'un Office pour les deux saints. Mais Mgr Lannéluc autorisa deux Offices distincts. Le *Propre provincial* maintient la disjonction. S. Sever est fêté le 3 novembre, et S. Géronce le 9 décembre.

L'Office antique de S. Géronce se trouve au folio 329 du *Bréviaire de Dax,* à Toulouse. (Bibliothèque de la Ville, N° 70).

Digitized by Google

OFFICE DE S. GÉRONCE (S. GIRONS)

In natale sancti Geroncii martyris. — Omnia necessaria unius martyris. —

ORATIO. — Omnipotens sempiterne Deus qui gloriose triumphantem beatum Gerontium martyrem tuum hodierna die celesti sublimasti in curia populum tuum eo opitulante ad te converte propitius, ut qui peccatorum pondere premimur patrocinari apud misericordiam tuam ejus precibus sentiamus. Per.

(Commemoratio adventus et beate marie. Nihil ultra).

Incipit vita vel passio sancti Geroncii confessoris et martyris Christi qui celebratur quinto idus decembris.

Lectio prima. — Post passionem et resurrectionem celique ascensionem Ihesu Christi domini nostri, exiit inter gallias Iuliano impiissimo decretum ut nullus esset christianorum qui Ihesum christum adoraret nec fateretur filium Dei esse verum. Obediebant itaque vandali preceptis illius.

Lectio II. — Elegerunt itaque illo in tempore septem viri fortes in fide, et efficaces in opere, ex sopradicta Wandalorum gente semetipsos ad martyrium sponte tra-

A la vigile de S. Géronce, martyr. (Tout est de l'office d'un martyr).

ORAISON. — Dieu tout-puissant et éternel qui, en ce jour, avez exalté dans votre cour le bienheureux Géronce, votre martyr glorieusement triomphant, soyez favorable à votre peuple et, par son secours, convertissez-le à vous, afin que nous, qui sommes écrasés par le poids de nos péchés, nous nous sentions soutenus par ses prières devant votre miséricorde.

(Mémoire de l'avent et de la B. Vierge Marie. — Plus rien.)

Ici commence la vie ou la passion de S. Girons, confesseur et martyr du Christ, qu'on célèbre le cinquième jour des ides de décembre.

Leçon I. — Après la passion, la résurrection et l'ascension au ciel de J. C. Notre Seigneur, il fut publié dans les Gaules, par le très impie Julien, un décret pour qu'il n'y eût pas un seul chrétien qui adorât J. C. et qui confessât qu'il était le vrai fils de Dieu. Aussi les Vandales obéissaient-ils à ses ordres.

Leçon II. — Or, en ce temps-là, sept hommes de la susdite nation des Vandales, forts dans la foi et puissants en œuvres, résolurent de se livrer spontanément eux-mêmes

Digitized by Google

dere. ut possent eternam remunerationem a deo accipere. et absque terminio cum celestibus civibus triumphando regnare.

Lectio III. — Qui prudenter inter se tractantes, et ad invicem colloquentes : in domini servicio ceperunt fervere devoti fideles : uti septem prefulgide lampades supplicio martyrii estuantes ; ceperuntque ferre multa pro christo : quo cum illo gauderent in celesti regno. Quorum nomina in terris stillo exarata : in aula perhenni credimus esse conscripta.

Lectio IV. — Primus ut anteriores apices tradunt fuit deo dignus sanctissimus Geroncius : cute nitidus aspectu rutilus honestate preclarus. bonitate conspicuus : castitate adornatus. caritate fervidus. humilitate immensus. misericordia roboratus. omniumque virtitum plenissime imbutus actibus.

Lectio V. — Secundus Justinus, tertius Clarus, quartus beatus Severus. quintus Polycarpus, sextus Johannes, septimus Babilius. Qui cum deambularent ad portum qui vocatur Accharon iuxta litus maris : ascenderunt proram navis.

Lectio VI. — Et inter XL et VII dierum spatia opitulante divina clementia transnavigaverunt maria, et pervenerunt ad civitatem Jopen

au martyre, afin de pouvoir recevoir l'éternelle récompense de Dieu et de régner à jamais, triomphants, avec les habitants du Ciel.

Leçon III. — Agissant avec prudence entre eux et s'entretenant ensemble, ils commencèrent, dévots fidèles, à être ardents pour le service de Dieu, brûlant comme sept lampes éclatantes de lumière, du désir du martyre. Et ils commencèrent à endurer bien des tribulations pour le Christ, afin de jouir avec lui dans le royaume céleste. Leurs noms gravés sur la terre avec le stylet, sont, pensons-nous, écrits dans la cour éternelle.

Leçon IV. — Le premier, comme le rapportent les anciens écrits, fut le très saint Géronce, digne de Dieu. Blanc de corps, d'un aspect imposant, d'une noblesse remarquable, il se distinguait par sa bonté, les charmes de sa chasteté, la ferveur de la charité, son humilité sans limite, et son inépuisable miséricorde. Il était pleinement rempli des actes de toutes les vertus.

Leçon V. — Le second était Justin, le troisième Clair, le quatrième le bienheureux Sever, le cinquième Polycarpe, le sixième Jean, le septième Babilius. S'étant dirigés vers le port nommé Accaron, ils montèrent sur la proue d'un vaisseau.

Leçon VI. — Avec l'aide de la divine clémence, ils franchirent les mers, dans l'espace de quarante-sept jours et parvinrent à la cité de

Digitized by Google

iuxta montem golomentaneum ac deinde perambulaverunt pedestrini dies centum viginti tres.

Evangelium unius martyris.

Joppen, près du mont Golomentaneus. Puis, ils marchèrent à pied pendant l'espace de 123 jours.

Evangile d'un martyr.

(A suivre)

L'ABBÉ CAZAURAN,

Archiviste du Grand Séminaire d'Auch.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OFFICES ANTIQUES

D'AIRE ET DE DAX

(Suite).

III

SAINTE QUITTERIE

On connaît une foule de *Légendes* de Ste Quitterie. Les Bollandistes eux-mêmes en présentent une série assez longue. (1) La plus authentique serait celle que pourraient nous fournir les antiques *Sacramentaires* de l'Eglise d'Aire. Malheureusement, ils sont devenus introuvables. A défaut de cette source fondamentale, nous devons recourir à un monument secondaire, mais d'une importance incontestable, c'est-à-dire aux bréviaires des diocèses limitrophes de celui d'Aire (2). Parmi ceux-ci, celui de Dax mérite nos préférences.

Ce document de premier ordre appartient au treizième siècle. Reproduit-il exactement le texte du *Bréviaire d'Aire* pour Sainte Quitterie ? Nous

(1) *Acta Sanctorum*, T XVI, pp. 170, etc.

(2) L'énumération des bréviaires anciens qui donnaient une légende de Ste Quitterie, serait fort longue. Il suffit de signaler ceux de Bordeaux, Toulouse, Auch, Lombez, Agen, Lescar, pour nos contrées. Ajoutons-y celui de Berdoues (abbaye du diocèse d'Auch), manuscrit encore inédit et fort intéressant. Ce beau volume en velin, avec enluminures originales et lettres de diverses couleurs, est la propriété de M. le baron de Prinsac, auquel nous en devons la bienveillante communication.

L'ouvrage est du quinzième siècle, (S. Roch y a sa place) et renferme trois Leçons pour l'office de Ste Quitterie. La première est la *Leçon I* du Bréviaire de Lescar. La seconde se compose des Leçons II et III du Bréviaire de Dax, à peine modifiées. La troisième ne contient qu'un judicieux éloge de la Sainte. Le manuscrit a 15 centimètres de longueur, 10 de largeur et 8 d'épaisseur.

Digitized by Google

le croirions sans peine, à cause du voisinage des deux diocèses. Néanmoins, on ne peut rien affirmer à ce sujet. Aussi, nous bornerons-nous à dresser la *Légende* de la vierge aturine avec ses données, sauf à y ajouter quelques détails empruntés aux Légendes populaires du pays ou étrangères. (1) Des crochets avertiront le lecteur de ces rares additions.

LÉGENDE DE SAINTE QUITTERIE

Quitterie vint au monde [à Belcagie], petite capitale gouvernée par son père Katilius, roi aussi puissant par ses trésors que par ses armes. Le monarque était païen. Païenne était aussi sa femme Calsia, mère de la Sainte. Par une faveur providentielle, Quitterie, au contraire, prévenue de la grâce de Dieu, (2) même avant sa naissance, eut le bonheur d'être chrétienne.

(1) Nous n'aurons recours à cette dernière source qu'avec la plus grande discrétion. Les noms des personnages principaux changent parfois d'un pays à l'autre, bien que le fond du récit demeure le même. Si l'on en voulait une nouvelle preuve, on la trouverait dans un précieux bréviaire de Rodez publié en 1454, par le Cardinal d'Armagnac, évêque de cette ville et notre compatriote.

Le volume, conservé dans la Bibliothèque de la famille de Corneillan, à St-Germé (Gers), donne le nom de *Lucianus* au roi qui fait mourir Ste Quitterie. Du reste, voici la légende tout entière. (Folio 394 du *Propre des Saints*). — *Beata Quiteria ut lilius inter spinas ita a parentibus paganis illustribus tamen orta : gratia Spiritus Sancti infusa : se religioni catholice dedicavit : atque a pueritia semper virtutibus et devotioni exercuit. Cujus parentes cum illam precibus ac minis ad matrimonium hortarentur : virgo Deo devota constantissime renuit, se Christum sponsum elegisse contestans. Tedio autem parentum suorum affecta ad gloriosissimam matrem Dei confugit, auxilium ab ipsa petens : a qua divinitus inspirata, montem orationibus opportunum conscendit : et in ergastulo, iejuniis et austeritatibus corpus suum affligebat. Quam pater et mater querentes : et tandem illam orantem invenientes : cum nulla via ad sectam ipsorum aut matrimonium inducere possent : eam in judicio accusant : preside Luciano rege. Quæ denique amputato capite : ad palmam perrexit martyrii.*

L'oraison propre de Ste Quitterie rappelle ensuite la conversion du roi opérée par Ste Quitterie. Or, ce roi c'était, non Lucianus, mais son pére Katilius.

L'ouvrage que nous citons est une réédition faite par décision du 20 septembre 1553. L'édition primitive avait pour titre : *Breviarium ruthenensis ecclesie iussu et auctoritate Reverendissimi atque illustrissimi Domini Cardinalis de Armaignaco ejusdem ecclesie antistitis typis excussum*. On lisait la date à la fin du livre : *Explicit breviarium f. in usum ecclesie Ruthenensis impressum Lugduni per Cornelium a septem Grangiis, Anno Domini MCCCCLIIII. Deo gratias.*

(2) Il semblerait résulter du *Répons* de la Ve Leçon, ainsi que du texte de la VIe Leçon de l'Office, que Ste Quitterie, à l'exemple de quelques saints privilégiés, fut sanctifiée dés le sein de sa mère. N'est-ce pas le sens de ces paroles : « Car la clémence divine lui préparant le privilège d'une si grande sainteté *dès avant le jour de sa naissance temporelle*, lui communiqua par un miracle sa céleste bénédiction ? » La VIe Leçon exprime la même idée. Dieu aura voulu préparer de la sorte celle qui, aux termes des *Hymnes*, devait être la *gloire* et le *salut* de la Gascogne.

Digitized by Google

Elle fut pour tous, durant sa vie, un modèle accompli de toutes les vertus. Continuellement absorbée en Dieu par la pensée du ciel et les saintes contemplations, elle n'avait que mépris pour les choses du monde. *Notre conversation est au ciel*, pouvait-elle répéter, en toute vérité.

Aussi, mérita-t-elle d'être souvent l'objet des révélations d'En-Haut.

Un jour que, selon son habitude, elle avait le regard fixé au ciel, un ange du Seigneur lui apparut et lui dit : « Vierge heureuse et bénie, grâce aux mérites de votre sainteté, vous serez appelée l'épouse du roi éternel. Et maintenant, suivez-moi sur la montagne, et là, ne cessez de prier le Seigneur, jusqu'à ce qu'il vous dise ce que vous avez à faire.

Divinement enflammée par cette parole, l'auguste vierge gravit aussitôt le mont *Oria* et ne cesse d'implorer la clémence du ciel, en priant de la sorte : « Dieu tout-puissant, donnez-moi de persévérer si parfaitement dans votre service que je mérite d'être digne de vous plaire. »

Puis, ayant reçu la bénédiction, la vierge descend de la colline et revient à la ville en méditant dans son cœur les paroles de l'ange, qu'elle devait entendre bien des fois.

Mais les gens de la cour du roi s'étonnaient de ses absences répétées et disaient : « Pourquoi vas-tu çà et là, toute seule ? Dans quel but, errante et vagabonde, montes-tu, chaque jour, sur cette colline ? »

Et la vierge répondait : « Que le bon plaisir du roi éternel soit l'unique règle de tout ce que je fais. »

Or, un jour, tandis que la Sainte, suivant sa coutume, était entièrement plongée dans le ciel par la piété de ses prières, l'ange du Seigneur lui fit entendre ces paroles : « Heureuse vierge, vous êtes bénie, parce que, pour le mérite de votre sainte virginité, vous serez couronnée dans le ciel d'un diadème incorruptible. Vous mériterez d'être appelée l'épouse du roi éternel. Levez-vous donc et, assurée du secours de Dieu, rendez-vous où le Seigneur vous préparera la couronne du martyre. »

Quitterie répondit : « Seigneur, bénissez votre servante, et j'accomplirai ce que vous m'ordonnez avec plus d'assurance. » L'ange la bénit en lui disant : « Que le Dieu tout-puissant qui veille au salut de tous ceux qui espèrent en lui, et vous a choisie pour sa servante, daigne vous permettre de persévérer, jusqu'à la fin, dans votre saint projet, afin que la société des saints vous accueille avec joie dans ses rangs. »

Pendant que la Sainte s'entretenait de la sorte avec l'ange sur le mont *Oria*, les messagers de son père arrivent et lui ordonnent de se rendre

Digitized by Google

auprés du monarque. « Ma fille, lui dit celui-ci, quand il la vit en sa présence, j'ai résolu de vous donner en mariage à un jeune et beau seigneur. »

Mais Quitterie, remplie de l'amour de son céleste époux, proteste en disant : « Il ne m'est point permis de m'unir désormais à un homme, car déjà je me suis engagée par un vœu de perpétuelle virginité à l'Epoux immortel. »

Durant l'entretien, quelques jeunes et beaux seigneurs de la cour faisaient des vœux pour l'avoir en mariage. La vierge le comprit. « Seigneur, disait-elle, vous qui êtes né d'une mère vierge et qui aimez la pureté et la chasteté, ne permettez point que mon cœur subisse la moindre atteinte des passions de la chair. »

[Pour se dérober aux desseins de son père et de son entourage, Quitterie prit la fuite. Les gens du roi se mirent à sa poursuite et l'arrêtèrent à une distance de 72 stades]. Ramenée au palais, elle fut jetée dans un cachot.

Les anges la visitaient dans les fers où elle accomplit de grands miracles, par la faveur du ciel.

Elle rendit l'ouïe au roi et réussit, par ses enseignements, à faire abandonner à son père l'erreur dans laquelle il vivait, pour le faire entrer dans les voies de la sainteté.

Mais l'ordre de sa mort étant donné, Germain, [qu'on lui avait destiné en mariage], commanda le supplice, décidé à ne se laisser arrêter par aucune commisération. Courbant humblement la tête sous le glaive, Quitterie fut décapitée [près de la fontaine qui coule encore à la côte du Mas, près d'une croix].

Aussitôt, la vierge prend elle-même sa tête entre ses mains et court, par un prodige, la déposer dans une grotte d'où s'épanche une source qui rend la santé aux malades. Depuis ce jour, Quitterie brille au ciel par la puissance des miracles.

Divers textes conservés dans les *Acta Sanctorum* des *Bollandistes* placent le martyre de Ste Quitterie au 11 des Kalendes de juin, l'an du Seigneur 477 ou 478.

Tout le monde, d'ailleurs, s'accorde à reconnaître que le MAS D'AIRE fut le théâtre de la mort de la vierge. Mais où serait née la Sainte ? Nous

Digitized by Google

avons dit ailleurs (1), et plus que jamais nous persistons à le penser, qu'Aire fut aussi le berceau de la chaste héroïne. (2)

Le seul examen de la Légende qu'on vient de lire, — monument officiel de la plus haute importance — permet-il un doute à cet égard ? Il nous en coûte de le croire.

I. — D'après la tradition et les Bréviaires, Catilius est un roi puissant, non pas NOMADE, mais fixé avec sa famille dans une capitale. Un jour, il devient le bourreau de sa fille, parce qu'elle est chrétienne. Or, de l'avis de tous les historiens, Aire, antique cité romaine et capitale des rois Wisigoths, fut le lieu de la *passion* de Ste Quitterie, décapitée, là-même, par ordre de son père.

N'est-il pas clair déjà que la céleste enfant a dû naître au domicile de ses parents, à Aire, gouvernée par son père ?

II. — Mais *certaines* Légendes la font venir au monde à BELCAGIE ? C'est vrai pour quelques-unes. Les monuments les plus authentiques et les plus sérieux, tels que les Bréviaires de Dax, de Berdoues, de Rodez, d'Agen, de Lescar, etc., gardent, au contraire, un égal silence sur le lieu d'origine et le lieu de la mort de la vierge aturine. Or, personne n'oserait affirmer que les auteurs de ces ouvrages n'aient regardé Aire comme le théâtre du martyre de Ste Quitterie.

On ne peut donc rien conclure de leur silence touchant l'origine de la Sainte. Ou plutôt, en raisonnant comme nous l'avons fait au premier paragraphe, on doit conclure qu'elle vint au monde dans le palais habité par Catilius et Calsia, c'est-à-dire au Mas d'Aire.

Ne peut-on pas le déduire encore du nom même de BELCAGIE, donné par quelques-uns à la petite capitale, ou naquit l'héroïne ?

Voyez ! Fut-il jamais un nom plus travesti que celui-là ? C'est *Belcagie* ou *Bolcagie* pour plusieurs, *Blanchagie* pour d'autres (Bollandistes), *Blachagie* (3) pour le P. Montgaillard, *Baltagie* pour D. Brugèles (4).

(1) *Basilique de Ste Quitterie au Mas d'Aire*, (p. 14). Paris, chez Maisonneuve frères, Editeurs, 25 quai Voltaire.

(2) Plusieurs églises du diocèse d'Auch actuel, furent, autrefois, consacrées à Ste Quitterie. Citons les principales : XAINTES à Auch, RIBAUTE ou PLAISANCE-DU-GERS, LARÉE, TACHOUSIN, annexe de Lannemaignan, CASTELNAU-BARBARENS, LASPEYRES, annexe de Fourcés, une chapelle de BIRAN, une église détruite de DÉMU.

(3) Mss. du Grand Séminaire d'Auch. — *Hommes illustres.*

(4) *Chroniques du diocèse d'Auch.*

Digitized by Google

A notre humble avis, ces noms d'aspect si divers sont une pure altération du nom d'Aire au moyen-âge : *Vico-Julii,* prononcé *Bico-Juli* ou *Bic-Juli*, dans nos contrées.

De cette forme à celle que nous venons de rappeler, la distance est légère. Un simple déplacement de lettres, très fréquent dans le langage populaire, la fait franchir sans peine. De même que de *Belcagie*, *Bolcagie*, on a fait *Baltagie*, *Blanchagie*; de même, *Bicjuli* a pu aisément devenir BICLAGI, BELCAGI.

En admettant le nom de *Belcagie,* Aire serait donc encore le lieu de naissance de Ste Quitterie. Mais nous pouvons, au besoin, sacrifier aisément cette preuve. Les autres suffiront.

III. — Quitterie allait prier tous les jours sur le Mont *Oria,* (in monte *Oriano*) d'après la plupart des Bréviaires antiques de nos contrées. *Orianus* est l'adjectif formé de *Ora*, *Orra*, *Oria*.

Or, la plaine qui s'étend au pied de la côte du Mas, autrefois dominée par le palais royal, se nomme : *Camp de* GORRE ou de BÉGORRE, dans les manuscrits du chanoine Lahitère. (1) Tout le monde sait que *Gorre*, *Bé-Gorre*, sont pour : *Orra*, *Bé-Orra,* comme on le voit dans les *Catalogues des Provinces du monde chrètien*, où *Bé-Orra* s'est transformé en *Bi-Gorre* (Tarbes). Il suffit de mettre l'esprit rude sur l'*O* pour changer *Orre* en *Gorre*. (2) C'est une gutturale.

La colline sur laquelle Quitterie allait souvent prier aura pris son nom du camp voisin appelé *Gorre*, *(Horre)* ou aura fait désigner la plaine adjacente sous cette dénomination, à cause de sa proximité. En tout cas, on voit que la vierge d'Aire peut aisément se dérober chaque jour à la vigilance de sa famille pour vaquer à l'oraison sur le mont *Oria*, car la colline aujourd'hui connue sous le nom de *côte de Lasserre*, et dominant le camp de *Gorre (Horre)* est à quelques centaines de mètres de l'antique palais des rois Wisigoths.

Que la *côte de Lasserre*, voisine du Grand Séminaire d'Aire, soit le

(1) *Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aire.*

(2) Une foule de textes montrent l'identité de ORRE et de GORRE ou *Begorre*. D. Brugèles (*Chroniques du diocèse d'Auch*, p. 195), mentionne un concile assemblé par Guillaume Bernard, archevêque d'Auch, dans l'église de *N.-D. d'Orre, qui était l'ancienne cité de Bigorre*, dit-il. A la page 350 du même ouvrage, l'auteur parle d'un concile provincial tenu dans la *Cité* de BIGORRE, appelée alors ORREA ou ORRA (1078).

Une récente brochure de M. Gaston Balencie : *La Cité de Bigorre,* ne laisse subsister aucun doute sur l'identité des mots : ORRE, GORRE ou BÉ-GORRE.

Digitized by Google

mont Oria (*mons Orianus*), nous l'admettrions sans peine. N'est-ce pas le point de la vieille *Adura*, où les païens offraient leurs sacrifices, invoquaient le Dieu Mars ? Naguère encore (en 1884), on y a découvert 27 autels dressés à Lelhunnus.

Dieu, par la voix de son ange, n'aura-t-il pas attiré Quitterie en ce lieu pour le purifier des souillures de l'idolatrie ?

Le nom du mont Oria nous montrerait ainsi, une fois de plus, Quitterie vivant dans la famille du roi d'Aire, dont le palais fut certainement le berceau de la vierge.

IV. — Nous disons *certainement*, car les moindres détails de la passion de l'héroïne ne laissent subsister aucun doute.

Pour se dérober aux projets de son père, Quitterie prend la fuite. Les émissaires du roi la rejoignent à 72 stades et la ramènent près du roi. Or Sarron, où la vierge fut saisie, d'après la tradition, est à 72 stades ou 13 kilomètres d'Aire. C'est donc de cette ville que la céleste enfant était partie, c'est là qu'habitait sa famille et qu'elle-même avait vécu, après y être née.

Rendue à Catilius, celui-ci la fait jeter dans les fers avec l'espoir de la réduire. Mais la vierge ne cède pas. Elle répond aux instances du roi par des prodiges éclatants: Elle lui rend l'ouïe et lui parle des mystères de la foi. Tout cela suppose une assez longue captivité dans les cachots du palais royal.

Catilius, ébranlé sans doute dans ses croyances païennes, mais non encore converti aux dogmes de la foi, se décide, enfin, à livrer l'enfant aux bourreaux. Et c'est Germain, le seigneur destiné à la vierge, qui va présider lui-même au martyre de la princesse, coupable d'avoir dédaigné sa main, *Indicente Katilio, Germani furit concio.*

Puisque Ste Quitterie a été décapitée à Aire, par ordre de son père, gouverneur de la ville et geôlier de sa fille, n'est-il pas manifeste que la vierge a vu le jour dans le palais où sa jeunesse s'est écoulée, où elle reçoit, enfin, la couronne du martyre, pour multiplier ensuite les miracles de tout ordre autour de son *Tombeau royal du Mas ?*

Et maintenant, nous comprenons sans peine la présence d'un somptueux monument du cinquième siècle dans la crypte du Mas d'Aire. Le *Bréviaire de Dax* répand, en effet, la plus vive clarté, sur un point jusqu'ici très obscnr.

Digitized by Google

Le sarcophage en marbre blanc couvert de riches bas-reliefs est l'œuvre de reconnaissance d'un père sauvé par sa fille martyre !

Catilius, dit le Bréviaire, fut converti par Quitterie. Le prodige s'accomplit non *avant*, mais *après* le trépas de la vierge, puisque Germain la décapite sur l'ordre du roi lui-même. Si le monarque eût été chrétien, jamais sa fille n'eût péri de la sorte, c'est évident.

Lorsque la grâce eut illuminé l'âme du prince de ses célestes rayons, Catilius aura voulu honorer la mémoire de Quitterie devenue la gloire de son pays, par un monument digne de sa naissance et de ses grandes vertus. Ainsi s'explique l'existence, à la crypte du Mas, d'un superbe tombeau dont les détails semblent rappeler les moindres circonstances de la vie du roi d'Aire, au cinquième siècle (1).

Sans parler des scènes bibliques de la *Création* et de la *chute primitive* qui redisent au roi ses origines et la cause de ses égarements, dans le panneau de droite de l'auge, le *Bon Pasteur* placé au centre et portant la brebis symbolique sur ses épaules, ne paraît-il pas écouter la prière de Quitterie, simulée peut-être par l'enfant (la Charité ?) que lui présente en la pressant, la *Foi* (*?*) figurée par la femme de gauche, encouragée par l'*Espérance* à droite ?

Daniel, qui suit, dans la *fosse aux lions*, n'est-ce point Quitterie exposée aux dangers de la cour ? Et *Lazare* ressuscité, à gauche, n'est-ce pas le roi ramené de la mort du péché à la vie de la grâce ?

Les bas-reliefs du couvercle sont au moins aussi significatifs. A droite, c'est *Tobie*, trouvant dans la gueule du poisson le remède qui doit guérir la cécité de son père. Quitterie puise dans le *poisson* mystique (le Sauveur) le remède à la surdité de son père. *Jonas* vomi, qui vient ensuite, n'est-ce pas Catilius arraché au monstre du paganisme pour être l'apôtre de son peuple ?

Le *Sacrifice d'Abraham* figuré dans le panneau de gauche, nous montre le roi païen immolant, sans égard, sa fille Quitterie. On peut voir Catilius rendu à la santé de l'âme, dans le bas-relief suivant, où le *Paralytique* emporte son grabat.

En proposant cette interprétation, nous demeurons tout disposé à adopter telle autre explication qui paraîtra plus sûre ou plus satisfaisante.

(1) Le P. Garrucci, venu de Rome à Aire, il y a quelques années, pour étudier le monument, n'a pas hésité à l'attribuer au Ve siècle. Son avis est partagé par tous les archéologues.

Digitized by Google

OFFICE DE Ste QUITTÈRIE

IN NATALE SANCTE QUITTERIE. - AD VESPERAS. — *Super psalmo. Antiphona.* — Mentis et stirpe egregia beata virgo et martyr Xhristi Quiteria tua nos pia intercessione commenda apud altissimum quathinus tuis sanctis exemples informati vite perhennis percipiamus premium.

Cap. — Fratres, qui gloriatur. — *R.* — Pulcra es, ô Quiteria.

Hymnus. — Talentum Xhristi [virginum
Quiterie preconium
Sumasque post supplicia
Celi scandit palatia.
Rosa ramno (1) progrediens
Supra celos prosiliens
Collega celi curie
Ministrat regi glorie.

In Oriano podio
Sacro fungens eloquio
Pro te śprevit imperia
Virum atque virilia.

Indicente Katilio,
Germani furit concio

LE JOUR DE LA FÊTE DE STE QUTTERIE. — A VÊPRES. — *Antienne sur le Psaume.* - Bienheureuse vierge et martyre du Christ, Quitterie, aussi glorieuse par l'esprit que par la naissance, recommandez-nous auprès du Très-Haut par votre sainte intercession, afin que, marchant sur vos célestes traces, nous recevions la récompense de la vie éternelle.

Capitule. — Mes Frères, que celui qui se glorifie. — *Répons.* — Vous êtes belle, ô Quitterie.

Hymne. — O Christ, trésor des Vierges, gloire de Quitterie et sa suprême récompense, recevez celle qui, après le martyre, gravit les degrés du ciel.

Rose sortie de sa tige d'églantier, (1) Quitterie, s'élançant par-delà les cieux, devient membre de la cour céleste et s'emploie au service du roi et de sa gloire.

Absorbée par ses célestes entretiens sur le mont Oria, Quitterie, par amour pour vous, a foulé aux pieds les empires, le mariage et ses droits.

Sur l'ordre de Katilius, Germain s'emporte en paroles brutales et

(2) *Ramnus* est le *nerprun* des rochers.

Digitized by Google

Ductus quasi per furiam
Persequitur Quiteriam
Per quam fulget Vasconia,
Iugantur et demonia,
Emergit sole clarius
Sacre fidei radius. (1)

Laus honor et imperium
Dentur cui coniugium
Servavit proles cassie
Mundo pugnans egregie. Amen.

V. — Diffusa est gratia.

AD MAGNIFICAT. — *Antiphona.*

O lux Vasconie Quiteria Virgo [decusque
Cunctis que tribuis tua munera [provide terris
Jugiter ecce tuis clemens famulan- [tibus assis
Que possint tuti celestia regna [mereri.

Oratio. — Presta quesumus omnipotens et misericors Deus ut qui beate Quiteric virginis et martyris tue solempnia colimus ejus suffragantibus meritis temporali yleritate et spirituali dulcedine perfrui mereamur. Per.

poursuit Quitterie avec fureur. (2)

Grâce à la Vierge, la Gascogne brille d'un grand éclat et les démons sont mis en fuite. Rayon de la foi céleste, elle resplendit plus étincelante que le soleil.

Louange, gloire et empire à celui auquel cette enfant garda le trésor de sa fidélité, en luttant héroïquement contre le monde. Ainsi-soit-il.

Verset. — Sa grâce est répandue.

A MAGNIFICAT. — *Antienne.* — O Vierge Quitterie, lumière et honneur de la Gascogne, vous qui répandez avec tant de prévoyance vos bienfaits sur toute la terre, soyez toujours clémente envers tous ceux que vous voyez ici, attachés à votre service, afin qu'ils puissent sûrement mériter le royaume éternel.

Oraison. — Dieu tout-puissant et plein de miséricorde, faites que nous qui célébrons la solennité de Ste Quitterie votre Vierge et martyre, nous méritions, grâce à la puissance de ses propres mérites, d'avoir la joie du temps et les douceurs spirituelles. Par N.-S.

(1) Cette strophe est omise dans le corps du *Bréviaire de Dax* (*Toulouse*). Elle est en note au bas de la page.

(2) Le mot *Ductus*, dans le texte latin, doit être probablement précédé de *ille*, sous-entendu. — La légende de Ste-Quitterie, citée par le P. Labat dans la *Revue de Gascogne*. (T. XVIII, p. 64), dit que la vierge « fut martyrisée à Aire-sur-« l'Adour, l'an de N.-S 477, pour n'avoir pas voulu épouser un certain « CERMAIN. » L'hymne du Bréviaire de Dax, nomme expressément ce personnage.

Digitized by Google

IN MATUTINO

Invitatorium, — Eterno regi iubilemus laude canora.

Qui merito fidei decoravit honore perhenni Sanctam Quiteriam.

Ps. — Venite.

Hymnus. — Talentum Xhristi.

IN PRIMO NOCTURNO. — *Antiphona.* — Beata virgo et martir nobilibus orta parentibus nobilitatem generis multo magis exornabat nobilitate meritorum.

Psalmus - Domine Dominus noster.

Antiphona. — Regia quippe stirpe parentum gentilium sic florebat ut inter spinas lilium.

Psalmus. — Celi enarrant.

Antiphona. — Erat namque speciali virtute perfectorum ita informata ut erga deum infinita dilectione arderet proximum quasi se ipsam diligeret.

Psalmus. — Domini est terra.

Vers. — Diffusa est gratia.

INCIPIT VITA BEATE QUITHERIE VIRGINIS.

Lectiò prima. — Beata Quiteria igitur ex parentibus a christiana religione alienis secundum communem tamen presentis temporis existimationem nobilissima stirpe orta

A MATINES

Invitatoire. — Célébrons d'une voix retentissante la gloire du roi éternel qui, pour récompenser le mérite de la foi de Ste Quitterie, l'a comblée d'un honneur éternel.

Psaume. — Venez. [94]

Hymne. — O Christ, trésor des Vierges, etc.

AU PREMIER NOCTURNE. — *Antienne.* — L'heureuse Vierge et martyre du Christ, née de parents nobles, rehaussait à un degré supérieur la noblesse de sa naissance par celle de ses mérites.

Psaume. — Seigneur notre roi. [8]

Antienne. — En effet, issue de race royale et de parents païens, elle fleurissait comme un lys au milieu des épines.

Psaume. — Les cieux racontent. [18]

Antienne. — Car elle était si bien remplie de la vertu spéciale des parfaits, qu'elle était enflammée d'un amour infini pour Dieu et qu'elle aimait le prochain comme elle-même.

Psaume. — La terre est au Seigneur. [23].

Verset. — Ta grâce est répandue.

ICI, COMMENCE LA VIE DE STE QUITTERIE, VIERGE

Leçon I. — Sainte Quitterie était donc née de parents étrangers à la religion chrétienne, mais sa famille, selon l'opinion commune du monde, était des plus illustres. En

Digitized by Google

fuit. Genitor quippe eius vocatus Katilius et mater Cœlcia potentes armis, habundantes summis diviciis celsi florebant potestate regia.

effet, son père, nommé Katilius et sa mère Calsia, étaient puissants par les armes. Possédant de grands trésors, ils brilllaient au-dessus de leur peuple, par l'éclat de la puissance royale.

R. — O ineffabilis Dei misericordia qui ad ostendendum famule sue meritum illi iam exanimi viventis restauravit officium, ô mira quoque obedientia mulieris ; angelico imperio parere festinat, cujus iam sacrum corpus clara parendi valitudine carebat.

Répons. — O miséricorde ineffable de Dieu, qui pour faire éclater le mérite de sa servante, lui rendit les fonctions de la vie, lorsque déjà la mort l'avait frappée. O admirable obéissance, aussi, de cette femme qui s'empresse d'obéir à l'ordre de l'ange. Déjà son corps n'avait plus évidemment le pouvoir d'obéir.

V. — Adjussum angelicum surrexit continuo, caput in ulnis gerendo.

Verset. — Sur l'ordre de l'ange, elle se leva soudain portant sa tête dans ses mains (bras).

Lectio II. — Horum igitur proles beata Quiteria ut inter spinas lilium sic florebat : decore fidei ac virtutum nobilitatem quoque generis excellentiori ornabat nobilitate sanctitatis. Erat enim illa speciali profectorum virtute iam informata, ut erga Deum infinita dilectione arderet, et proximum iuxta preceptum domini naturaliter tanquam seipsam diligeret.

Leçon II. — La fille de Katilius et de Calsia, Ste Quitterie, fleurissait donc comme un lis au milieu des épines, par la splendeur de sa foi et de ses vertus. A l'éclat de la noblesse de sa naissance, elle ajoutait, aussi, l'éclat plus beau de la noblesse de sa sainteté. Elle était, en effet, tellement remplie de la vertu spéciale des parfaits, qu'elle brûlait d'un amour infini envers Dieu. Elle aimait aussi naturellement le prochain comms elle-même, suivant le précepte divin.

R. — Pulcra es, ô Quiteria, virgo suavis et decora, sicut Hierusalem, terribilis ut castrorum acies ordinata.

Réponse. — O Vierge Quitterie, vous êtes belle, suave et éclatante comme Jérusalem. Vous êtes terrible comme une armée rangée en bataille.

Digitized by Google

V. — Oculi tui sicut columbe super rivos aquarum que velut lac sunt munde. — Terribilis.

Verset. — Vos yeux sont comme les yeux de la colombe sur la rive des eaux pures comme le lait. — (Reprise).

Lectio III. — Cui nunquam tanta caritas, tanta benignitas aut tanta misericordia? Sed ne pluribus verbis rem ipsam impediam in omni perfectione virtutum coram deo et hominibus sine offendiculo gratum deo exibebat officium Virgo.

Leçon III. — En qui vit-on une si grande charité, une pareille douceur, tant de miséricorde? Mais pour ne pas embarrasser sous un flux de paroles tant de merveilles, disons en un seul mot qu'elle fit éclater une vertu parfaite devant Dieu et devant les hommes, en s'acquitant, sans reproche, de tous ses devoirs envers le Seigneur.

R. — Virgo domini Quitheria astantem plebem corrobora sancta intercessione ut qui viciorum pondere premimur beatitudinis tue gloria sublimemur. Et te duce eterna premia consequamur.

Répons — O Vierge du Seigneur, Quitterie, fortifiez par votre sainte intercession le peuple ici présent, afin que nous, qui plions sous le poids de nos vices, nous soyons exaltés par la gloire de votre béatitude et que, sous votre conduite, nous obtenions la récompense éternelle.

V. — O Quiteria Virgo veneranda nostrum reatum dilue atque pro omni populo exoratrix existe. Et te.

Verset. — O Quitterie, vierge vénérable, effacez nos péchés et soyez l'avocate de tout votre peuple. (Reprise).

IN SECUNDO NOCTURNO. — *Antiphona.* — Quadam autem vice dum pro more suo esset in celum intenta angelus domini apparuit ei et ait.

AU SECOND NOCTURNE. — *Antienne.* — Or, un jour que, selon son habitude, elle avait son regard fixé au ciel, un ange du Seigneur lui apparut et lui dit :

Psalmus. — Eructavit.

Psaume. — Mon cœur a exhalé. [44]

Antiphona. — Virgo beata benedicta tu pro merito namque tue sanctitatis sponsa vocaberis eterni regis.

Antienne. — Vierge heureuse et bénie, grâce aux mérites de ta sainteté, tu seras appelée l'épouse du roi éternel.

Digitized by Google

Psalmus. — Deus noster.

V. — Specie tua et.

Antiphona. — Nunc ergo in montem me sequere ibique dominum non desistas exorare usquedum reveletur tibi quid te oporteat facere.

Psalmus. — Magnus dominus.

V. — Specie tua et.

Lectio IV. — Sedulo in mente sanctum scrutando evangelium ad nuptias sponsi cum numero prudentium parata erat ingredi : in lampade gerebat inextinguibile oleum. In eleemosinis in vigiliis et in orationibus et in omni meditatione divini obsequii indistanter posita sepe merebatur revelari consolatione angelica.

R. — Virgo sacra semper mente scrutando evangelium ad nuptias sponsi in numero prudentium parata erat ingredi. In lampade gerens inextinguibile oleum.

V. — In meditatione divini obsequii indistanter posita sepe consolabatur revelatione angelica.

Lectio V. — Spiritu vivens in tantum celestis conversatione sancta contemplatione deo se devoverat quod que (*sic*) posita in carne pene

Psaume. — Notre Dieu. [45]

Verset. — Par votre beauté.

Antienne. — Et maintenant, suis-moi donc sur la montagne, et là, ne cesse de prier le Seigneur jusqu'à ce qu'il te dise ce que tu as à faire.

Psaume. — Le Seigneur est grand. [47]

Verset. — Par votre beauté.

Leçon IV. — Appliquée à méditer dans son cœur le saint évangile, elle était prête à entrer aux noces de l'agneau avec la légion des vierges prudentes, car elle portait dans sa lampe l'huile inextinguible.

Toujours ardente pour l'aumône, les veilles, la prière et la méditation continuelle du bon plaisir divin, elle mérita de se voir souvent encouragée par la parole fortifiante de l'ange.

Répons. — La bienheureuse Vierge toujours appliquée à scruter l'évangile, était prête à entrer aux noces de l'époux avec le chœur des vierges prudentes. Sa lampe était, en tout temps, garnie de l'huile inextinguible.

Verset. – Continuellement appliquée à la méditation du bon plaisir divin, souvent elle était consolée par les révélations de l'ange. (Reprise).

Leçon V. — Vivant par la pensée, elle s'était tellement laissé absorber en Dieu par ses entretiens avec le ciel et les saintes contem-

Digitized by Google

mundum reliquerat calcatisque cunctis terrenis rebus cum apostolo dicente, iam conversabatur in celestibus nostra autem conversatio in celis est.

R. -- Divina enim clementia tante sanctitatis providente in ea privilegium ante diem temporalis nativitatis sue celice benedictionis divinitus infusa est eulogio.

V. — Unde merito sic vixit in mundo ut viris quoque elegantibus vivendi posset esse exemplo. — Celice.

Lectio VI. — Divina autem clementia tante sanctitatis previdens in ea privilegium ante diem temporalis nativitatis sue celice benedictionis dignata est eam infundere eulogio. Unde merito sic vixit in mundo ut viris quoque elegantibus vivendi posset esse exemplo.

R. — Ad hanc vero vocem sacra virgo divinitus inflammata, protinus montem illum conscendit ibique huiusmodi precibus dei clementiam exorare non desistit.

V, -- Deus omnipotens fac me in tuo servitio ita perseverare ut tibi digna merear placere.

In IIIe Nocturno. — *Antiphona.* — Benedictione accepta de monte

plations, qu'elle vivait à peine de la vie des sens. Elle avait dit adieu au monde et, foulant aux pieds tout ce qui est terrestre, elle ne s'entretenait plus qu'avec Dieu, conformément à la parole de l'apôtre : Notre conversation est au ciel.

Réponse. — Car la clémence divine lui préparant le privilège d'une si grande sainteté dès avant le jour de sa naissance temporelle, lui communiqua par un miracle sa céleste bénédiction.

Verset. — Aussi vécut-elle de telle sorte dans le monde, qu'elle put être proposée comme modèle aux âmes d'élité elles-mêmes.

Leçon VI. — Voulant créer en elle le privilège d'une si grande sainteté, même avant sa naissance en ce monde, la divine clémence daigna nourrir cette âme du pain de sa céleste bénédiction. Aussi, vécut-elle en réalité dans le monde, d'une manière si parfaite, qu'elle put être offerte en exemple aux âmes d'élite elles-mêmes.

Répons. Mais divinement enflammée par cette parole, l'auguste vierge gravit aussitôt la colline et ne cesse d'implorer la clémence divine en priant de la sorte :

Verset. — Dieu Tout-Puissant, donnez-moi de persévérer si parfaitement dans votre service, que je mérite d'être digne de vous plaire.

Troisième nocturne. — *Antienne.* — Après avoir reçu la

Digitized by Google

descendit et angelicam ammonitionem semper in mente conferens in urbem redivit.

Psalmus. — Benedixisti.

Antiphona. — Qui autem in regis curia astabant mirabantur dicentes ut quid sola circuis aut ad quid operis montem illum vagabunda conscendis.

Psalmus. — Fundamenta.

Antiphona. — Beata autem virgo quod eterno inquit regi placeat hoc distribuatur in opere meo.

Psalmus. — Cantate.

Versiculus. — Adjuvabit eam.

SECUNDUM MATTHEUM (Evangelium.)

In illo tempore : Dixit Ihesus discipulis suis. Simile est regnum celorum decem virginibus que accipientes lampades suas exierunt obviam sponso et sponse et reliqua. (Item vide supra.).

Lectio VII. — Quadam autem vice dum pro more suo tota devotione sanctarum orationum intenta esset in celum : ecce angelus domini subito advenit et beatam virginem alloquitur dicens. Virgo beata benedicta tu quum pro me-

bénédiction, la vierge descend de la montagne et revient à la ville, en méditant continuellement dans son cœur l'avertissement de l'ange.

Psaume. — Seigneur, vous avez béni. [84]

Antienne. — Mais ceux qui se trouvaient à la cour du roi s'étonnaient et disaient : Pourquoi vas-tu çà et là, toute seule ? Ou bien : Dans quel but, errante et vagabonde, gravis-tu cette colline ?

Psaume. — Ses fondements. [86]

Antienne. — Mais la vierge répondait : que le bon plaisir du roi éternel soit l'unique règle de tout ce que je fais.

Psaume. — Chantez. [95] (1)

Verset. — Il viendra à son secours.

DE L'EVANGILE SELON S. MATHIEU. — *En ce temps-là*, Jésus dit à ses disciples : le royaume des cieux est semblable à dix vierges qui, s'armant de leurs lampes, allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse.

(Pour le reste, voir plus haut).

[*Leçon VII*]. — Or, un jour, tandis que la vierge, suivant sa coutume, était complètement plongée dans le ciel par la piété de ses prières, voilà que l'ange du Seigneur lui apparaît soudain et lui adresse ces paroles : Heureuse

(1) Les psaumes des deux premiers Nocturnes sont du *Commun des Vierges* du *Bréviaire romain* de S. Pie V. — Ceux du troisième Nocturne sont pris ailleurs.

Digitized by Google

rito tue sancte virginitatis diademate immarcecibili in celestibus coronata eterni regis sponsa vocari mereberis.

R. — Hac igitur oratione peracta rursus angelus domini alloquitur eam dicens : surge virgo felix et secura divini auxilii, proficiscere ubi dominus preparabit tibi coronam martyrii.

V. — Cui beata virgo benedic familiam tuam domine et securior adimplebo quod iubes. Profiscicere.

Lectio VIII. — (1) Rursus beata Quitheria ait. Si ad fidem redierit et pecuniam quam abscondit pro Xhristi nomine pauperibus erogavit. Si tota se respondit angelus mente ad dominum converterit. Et penitentiam egerit : quia benignus est deus et placabilis indulgentiam misericorditer impetrabit.

R. — Angelus itaque domini benedixit eam et ait deus omnipo-

vierge, vous êtes bénie parce que, pour le mérite de votre sainte virginité, vous serez couronnée dans le ciel d'un diadème incorruptible. Vous mériterez d'être appelée l'épouse du roi éternel.

Répons. — Donc, après cette prière, l'ange du Seigneur adresse encore la parole à Quitterie et lui dit : Heureuse vierge, lève-toi, et, assurée du secours d'En-Haut, rends-toi là, où le Seigneur te préparera la couronne du martyre.

Verset. — La vierge lui répond : Seigneur, bénissez votre servante et j'accomplirai ce que vous m'ordonnez avec plus d'assurance. — (Reprise).

Leçon VIII. (1) — La bienheureuse Quitterie dit encore : S'il revient à la foi, si, au nom du Christ, il donne aux pauvres l'argent qu'il a caché ?

L'ange répond : Si de tout son cœur il se convertit au Seigneur et s'il fait pénitence, parce que Dieu est bon et facile à apaiser, il obtiendra miséricorde.

Répons. — C'est pourquoi l'ange la bénit et lui adresse ces paroles :

(1) Il y a une lacune dans le dialogue. Parmi les prodiges accomplis par Ste Quitterie, dit une *Légende* citée par le P. Labat (*Revue de Gascogne,* T. XVIII, p. 64) « la vierge avait découvert un trésor caché par un *Leucianus* ou *Lentimanus*. Ce dernier personnage était un apostat qui vint à résipiscence avec deux autres évêques qui se trouvaient près de lui, il fut victime d'Adrien, etc. »

Ces lignes éclairent le passage obscur ou plutôt tronqué par un copiste dans le *Bréviaire de Dax*, conservé à Toulouse. *Leucianus* est, selon toute apparence, pour ne pas dire sûrement, le personnage visé par la Bienheureuse dans son entretien avec l'ange.

Digitized by Google

tens qui omnes in se sperantes conservat quique te sibi famulam elegit ipse te iugitur in tuo proposito sancto perseverare permittat.

Que le Dieu tout-puissant qui veille au salut de tous ceux qui espèrent en lui et qui vous a choisie pour sa servante, daigne vous permettre de persévérer jusqu'à la fin dans votre saint projet.

V. — Ut tandem post exitum hominis celestium civium societas te letanter suscipiat. — In tuo.

Verset. — Afin que, à son départ, la société des saints vous accueille avec joie dans ses rangs. (Reprise).

Lectio IX. — Hec in monte oriano beata virgine colloquente cum angelo nuncii patris adveniunt eamque ad patrem descendere precipiunt. Cumque ante eum pervenisset hujusmodi principio sermonis interpellat eam de nupciis. « Dilecta filia mea, maritali te federe decorare decrevi et jam insigni et decoro juveni conjungendam destinavi. »

Econtra beata Quitteria, celestis sponsi dilectione perfusa, non, inquit, licet mihi alicui ulterius conjungari, quoniam jam immortali sponso virginitate perpetua me destinavi. (1)

Leçon IX. — Tandis que, sur le mont Oria, la vierge s'entretenait de la sorte avec l'ange, les messagers de son père arrivent et lui ordonnent de se rendre auprès de lui. Lorsqu'elle fut parvenue en sa présence, le roi commmença par ces mots son discours touchant le mariage projeté : « Ma fille bien-aimée, j'ai résolu de te donner à un beau et distingué jeune homme.»

Mais sainte Quitterie, remplie de l'amour de son céleste époux, proteste en disant : Il ne m'est point permis de m'unir désormais à un homme, car, déjà, je me suis engagée par un vœu de perpétuelle virginité à l'époux immortel.

R. — Interea aderant ibi quidam iuvenes regalis curie excellentioris generis et forme qui et specie ejus capti in matrimonium optabant eam traducere quod cum beata virgo persensisset se hujusmodi precibus ad deum cuius nupciis se voverat convertit.

Répons. — Pendant ce temps, quelques jeunes et beaux seigneurs de la cour royale, issus de familles très distinguées faisaient des vœux pour avoir en mariage Quitterie, dont la beauté les ravissait. Ce que voyant, la bienheureuse vierge adressait la prière suivante à Dieu

(1) Le copiste a oublié de transcrire ici les paroles du roi. Nous les empruntons à un autre texte. (V. le *Bréviaire de Dax*, au Grand Séminaire d'Aire et le *Bréviaire de Lescar*, récemment réimprimé).

Digitized by Google

V. — Ne permittas me domine ullis voluptatibus carnis innusteri (*sic*) (1) qui cum sis ex virgine matre genitus amator es mundicie et castitatis. — Cuius.

IN LAUDIBUS. — *Antiphona.* — Hec autem videntes qui ejus conversatione noverant dum vixerat testabantur de illa dicentes.

Psalmus. — Dominus regnavit cum reliquis.

Antiphona. — Vere hec virgo spiritu sancto repleta erat que frequentur angelico solatio revelata divinorum operum exercitatio insudare non desistebat.

Antiphona. – Hec sua sancta predicatione ipsum regem ab errore divillendo ad viam veritatis reduxit.

Antiphona. — Multa quoque miraculorum potentia super infirmos nostros ·//. ut omnes qui aderamus aperte vidimus divinitus refulsit.

Antiphona. — Nobis quoque iter incommutabilis vite verbo et opere premia monstrabit.

(*Capitulum ut supra*).

auquel elle s'était unie par les liens de la virginité.

Verset. — Seigneur, vous qui étant né d'une mère vierge, aimez la pureté et la chasteté, ne permettez point que mon cœur subisse les moindres atteintes du feu des passions charnelles.

A LAUDES. — *Antienne.* — Les témoins de sa conduite qui l'avaient connue dans l'intimité, lorsqu'elle vivait encore, lui rendaient hommage en disant :

Psaume. — Le Seigneur a régné. [92] (avec les autres psaumes de Laudes).

Antienne. — Elle était vraiment remplie de l'esprit de Dieu, cette vierge qui, fréquemment fortifiée par les secours de l'ange, ne cessait de vaquer à la pratique des œuvres du Seigneur.

Antienne. — Par son enseignement, cette vierge fit abandonner au roi lui-même l'erreur où il était plongé, et le ramena dans les voies de la vérité.

Antienne. — Elle a aussi brillé par la puissance des miracles à l'égard de nos malades. Nous l'avons vu clairement, nous qui fûmes témoins de sa conduite.

Antienne. — Elle nous montrera aussi à nous-mêmes, par sa parole, le chemin et, par ses œuvres, la récompense de la vie éternelle.

(Même Capitule que ci-dessus).

(1) *Innusteri.* Verbe mal lu par le copiste, sans doute.

Digitized by Google

HYMNUS. — Congaudens plebs [vasconie
Impendat laudes hodie
Nam sua vexillifera
Post palmam subiit supera.

Ab angelis revisitur
Dum carcere recluditur
Miracula ingentia
Divina prompsit gratia.
Auditus regi redditur
Lumen de Deo creditur
Per hujus mirabilia
Convertitur gens nimia.
Dum truncaretur vertice
Tulit palmis mirifice
Busto cujus fons liquitur
Quo salus egris redditur (1).

Laus honor.
[Summe Dei (us ?) clementie
Da nobis locum venie
Qui beate Quiterie
Dedisti stolam glorie. Amen].
V. — Veni sponsa Xhristi. —

AD BENEDICTUS. *Antiphona.* — Sancti hanc esse meriti beatam fas est credere virginem Quiteriam

HYMNE. — Que les peuples de la Gascogne, dans ce jour de joie, fassent retentir leurs hymnes de louanges, car leur porte-étendard s'est envolé aux cieux, après son martyre.

Retenue dans les fers, elle est visitée par les anges. Elle accomplit de grands miracles par la faveur du ciel.

Elle rend l'ouïe au roi, la lumière de la foi est acceptée et un peuple immense se convertit par ses miracles.

Quand le bourreau fit tomber sa tête, elle courut, par un prodige, la déposer de ses mains dans son tombeau d'où s'épanche une source qui rend la santé aux malades.

Gloire, honneur !

[Souverain Dieu de clémence, accordez-nous la grâce du pardon, vous qui donnâtes le vêtement de gloire à Quitterie. (2) Ainsi soit-il].

Verset. — Venez, épouse du Christ.

AU BENEDICTUS. — *Antienne.* — On doit croire que la bienheureuse vierge Quitterie a acquis un tel

(1) D'après le bréviaire n° 70, il y a encore la strophe mise entre crochets, ci-dessus.

(2) Le bréviaire gothique N° 70 de la bibliothèque de Toulouse, donne l'hymne suivante pour *Laudes*.

Multitudo gentilium
In cetum currit virginum.
Erant milia milium
Negantes Dei filium.

Une multitude de gentils se jette dans l'assemblée des Vierges. Ils étaient des millions niant le fils de Dieu.

Dixit germanus omnibus
Nec prece nec muneribus
Evadat nostris manibus
Moriatur sanguinibus.

Germain dit à tous : que ni la prière, ni les présents ne l'arrachent de nos mains. Qu'elle meure dans le sang.

Digitized by Google

que non solum quem incolit locum suis exornat beneficiis, sed finitimis quaque parte orbis diffusis sibique assistentibus magnum confert dietibus (?) beneficium. Alleluja.

Oratio. — Exaudi nos omnipotens et misericors Deus et sicut de beate Quiterie virginis et martyris festivitate gaudemus, eius quoque gloriam et misericordiam sentiamus. Per.

PER HORAS DIEI ANTE LAUDES. — Alia necessaria unius virginis. AD VESPERAS ATQUE LAUDES psalmi beate marie virginis ut in primis vesperis.

AD MAGNIFICAT. — *Antiphona.* Sancta Dei martir beata Quiteria constanter tormenta derrisit nullis territa periculis in agone fortis

degré de gloire que, non seulement elle enrichit de ses bienfaits ses compatriotes, mais encore qu'elle distribue ses libérales faveurs sur tous les points du monde, à quiconque l'appelle à son secours dans la souffrance. Alleluia.

Oraison. — Dieu tout-puissant et miséricordieux, daignez écouter notre prière afin que, nous réjouissant de fêter la bienheureuse Quitterie vierge et martyre, nous participions aussi à sa gloire et à sa miséricorde. Par.

AUX HEURES DU JOUR, AVANT LAUDES. — Tout de l'office d'une Vierge.

A VÊPRES ET A LAUDES, psaumes de la B. V. Marie, comme aux premières vêpres.

A MAGNIFICAT. — *Antienne.* — La bienheureuse Quitterie, sainte et martyre de Dieu, dédaigna vaillamment les supplices. Impassible

Caput supponit dulciter
Gladio ac humiliter
Omnes confortat fortiter
Un sint fortes viriliter.

Elle présente doucement sa tête au glaive et d'une voix modeste les excite tous au courage pour qu'ils agissent virilement.

Solumbiani sepulcrum
In monte est mormoreum
Curatur omne morbidum
Et removetur pessimum.

Sur le mont de *Solombie* se trouve un sépulcre de marbre où toute maladie est guérie, tout affreux accident écarté.

Cavus distillans oleum
Salus omnium
Vasconie filorsium,
Sis veniam peccaminum.

Une grotte suinte de l'huile, salut de tous les malades.
O vous la gloire de la Gascogne, soyez le pardon des pécheurs.

Sic virgo ferens gaudium
Perducitur ad solium
Regni celestis inclitum
Nunc atque in perpetuum.
Sit laus patri.

Ainsi, la vierge transportée de joie est conduite au glorieux trône du royaume céleste, maintenant et pour toujours. — Gloire au Père.

Digitized by Google

cucurrit ad palmam felixque cum Xhristo coronata triumphat. —

au milieu des périls et pleine de courage dans le combat, elle vola au-devant de la palme de la victoire. Heureuse avec le Christ et la couronne au front, elle triomphe dans le ciel.

Oratio ut supra in matut.

Oraison. — Comme ci-dessus, à *Matines.*

(A suivre). (1)

L'ABBÉ CAZAURAN,
Archiviste du Grand Séminaire d'Auch.

(1) Nous tenons à rectifier ici une indication inexacte donnée à la *note* 1 de la première page de notre Etude : *Offices antiques d'Aire et de Dax.* « On peut lire, disons-nous, les noms des victimes de la Province d'Auch sur les pontons de Rochefort, etc., dans l'ouvrage de M. Dubois. » C'est une erreur. Ces noms ne sont pas imprimés. L'auteur a bien voulu les communiquer à un de nos amis, sur sa demande.

Digitized by Google

ANCIENNETÉ DE L'HOMME

DANS LE

DÉPARTEMENT DES LANDES

Les études relatives aux premiers vestiges de l'homme ont certainement éclairé d'un grand jour les commencements de notre espèce. Depuis la découverte de Boucher de Perthes et la remarquable observation de Borda sur les silex du tuc de Benaruc, on a signalé de tous côtés des restes de l'*âge de pierre*. Les différences profondes observées dans la forme des instruments taillés, a permis aux archéologues de créer plusieurs époques définies, ainsi qu'il suit :

ÉPOQUES :
- Chelléenne.
- Moustérienne.
- Solutréenne.
- Magdalénienne.
- Lacustre.
- Néolithique.

La caractéristique de chacune d'elles est trop bien connue, pour qu'il soit utile de donner ici une définition.

L'ancienneté relative de tous ces instruments a été très discutée; la faune seule semblait jusqu'à l'heure donner des indications précieuses; mais malheureusement si nous connaissons à peu près les diverses espèces ayant vécu avec l'homme troglodyte, nous ne savons pas grand chose sur les espèces contemporaines de l'époque dite Chelléenne.

Des silex taillés ont été signalés dans les dépôts de Thenay qui appartiennent au Miocène. Le plus grand nombre des auteurs ont nié

Digitized by Google

l'authenticité de ces instruments; d'après ce que je dois à l'obligeance de M. Harlé, de Toulouse, je n'hésite pas à me ranger du côté du plus grand nombre, en ajoutant que le falun de Thenay offre des caractères d'une couche remaniée.

Quant à l'homme Pliocène, il nous sera impossible de l'admettre, par la simple raison, que ce qui a été désigné dans les Landes comme appartenant à cette époque, n'est à nos yeux que la base des sédiments quaternaires, dont la puissance est aussi remarquable que la nature des éléments qui les ont formés. Le Pliocène proprement dit, laisse pour le *moment* une lacune dans notre Sud-Ouest.

On a vu, dans ces dépôts appelés *sables fauves*. un horizon qui représentait le Pliocène, nous aurons occasion de démontrer facilement que ces sables ne sont que le premier terme du Quaternaire.

Quoiqu'il en soit, aucun instrument n'a été rencontré dans ces puissantes assises. Je dois cependant ajouter que M. Dufourcet croit que M. du Boucher en aurait rencontré à Montfort et dans les Basses-Pyrénées. On comprend qu'une grande réserve s'impose, et que dans ce cas nous attendions des faits plus sûrs et absolument probants et indiscutables.

Les quelques mots que j'ai l'honneur de communiquer aujourd'hui à la Société de Borda, ne doivent servir qu'à vous signaler quelques ateliers très importants de la pierre taillée, appartenant à l'époque dite chelléenne, dans les argiles dites glaciaires du plateau de St-Sever, Hagetmau, Samadet. Ces argiles recouvrent immédiatement les *sables fauves* et, à leur contact, il se forme un *grès* plus ou moins épais, connu sous le nom de *grès fauves*.

Ce niveau des argiles nous a permis d'établir la classification suivante :

1° Silex cassés, enlevés aux couches sénoniennes et tertiaires de la région.	Dans les sables fauves. « Ces silex ont le plus souvent subi une transformation profonde.

Digitized by Google

2° Grandes haches en silex et en quarzites -- Grands grattoirs — Grandes pointes ovoïdes -- Pointes de flèches en feuille de saule, taillées le plus souvent d'un seul côté et très épaisses. Gros graviers cassés.	En *place* dans argiles du Quaternaire moyen. « Argiles glaciaires de quelques auteurs. » « Argiles à cheminées de quelques auteurs. »

Absence de haches, de lances ovoïdes, de pointes épaisses, de grands grattoirs. Pointes allongées minces et taillées sur les deux faces, présence de nucleus à éclats lamellaires, lames, petits grattoirs sur bouts de lames. Perculeurs sphéroïdes en silex.	Quaternaire supérieur à petits graviers (1) — Grottes — Sables des Landes — Terre arable et remplissages.

P.-E. DUBALEN,
Conservateur du Musée de Mont-de-Marsan.

(1) Le Quaternaire à gros graviers, dépendant de *certaines relations géologiques locales.*

Digitized by Google

Digitized by Google

BASTIDE

DE

CAZÈRES-SUR-L'ADOUR

(*Suite*)

CHAPITRE XV

---

§ Ier

CAZÈRES SOUS LA RÉVOLUTION

L'histoire de Cazères devient de plus en plus intéressante à mesure que s'approche l'heure de la grande transformation sociale.

Nous sommes à la veille de la date mémorable. Les Bastilles du Marsan perdaient de leur influence ; le système de concentration générale commençait à prévaloir dans la réalisation des aspirations gouvernementales, les grands centres gagnaient en influence et les petites localités, fussent-elles nanties du titre de ville, de cité ou de bastille, voyaient chaque jour leurs franchises menacées.

En 1788 la ville de Mont-de-Marsan prend le devant.

Elle propose soit à la Noblesse, soit au Tiers-Etat une réunion générale, dans laquelle seront débattues les grandes questions du jour. Villeneuve, chef-lieu des Bastilles de la vicomté, est choisi pour recevoir cette assemblée souveraine, et le 16 juin ouvrant ses portes aux commissaires délégués, cette ville voit se tenir dans la salle majeure de

Digitized by Google

son hôtel ces grandes assises, dont les résolutions allaient décider de la vitalité ou de l'anéantissement des fors et de privilèges de la région.

L'accord fut loin de s'établir. Dès la première séance, le plan de la grande ville fut complètement repoussé. Les commissaires délégués ne voulurent point consentir à placer la Noblesse au dessous du Tiers Etat ; ce n'était point dans l'ordre. Ils refusèrent d'accepter pour défendre les intérêts du peuple des officiers royaux qui leur étaient présentés comme de vrais agents officiels dont l'action prépondérante devait faire refouler vers les campagnes les impôts réservés aux villes.

Cependant l'attitude des commissaires se modifia devant certaines concessions ; il fut stipulé que les Bastilles accepteraient un compromis pourvu toutefois que la Noblesse ne fut pas privée de ses droits, que le peuple pourrait continuer à nommer ses représentants et qu'enfin les paroisses rurales n'auraient pas à redouter l'oppression des villes leurs voisines.

Pour bien comprendre les résistances légitimes des commissaires réunis à Villeneuve, il nous faut revenir sur l'organisation civile du Marsan à cette époque.

Soumise de tout temps aux Souverains du Béarn, cette vicomté avait tenu à conserver tous les fors, coutumes et privilèges que ses rois lui avaient octroyés. Comme les autres Bastilles de la contrée, Cazères savait que, de par Henri II, roi de Navarre, elle n'avait ni emprunts à supporter, ni contributions spéciales à payer, ni donations à faire, ni même exactions de deniers à fournir, soit en commun, soit en particulier, sans, qu'au préalable, les gens de ses trois Etats y eussent donné leur consentement.

La fameuse date de 1639 avait encore une trop grande place dans ses annales pour qu'elle put oublier le bienfait dont Louis XIII l'avait gratifiée, en confirmant les privilèges déjà accordés à la province.

Un arrêt du Conseil de Navarre, daté du 15 décembre 1596, donnait à Cazères le droit d'envoyer des députés aux Etats du Béarn ; il allait même jusqu'à déterminer la place que ses envoyés devaient tenir dans ces réunions. Comment la communauté qu'ils représentaient pourrait-elle renoncer à de pareils droits ? Tel était le premier scrupule qui tourmentait les commissaires susdits.

Un second non moins sérieux embarrassait encore leurs délibérations.

Les constitutions du Marsan, ratifiées par le roi en 1526, voulaient que, dans ce pays, comme dans le Béarn, la portion des charges générales imposée à la population ne dépassât jamais le 5e de l'impôt. Ces constitutions, Henri IV les avait renouvelées par son édit du mois de juin

Digitized by Google

1607, et les bastilles, confirmées ainsi dans leurs anciennes franchises avaient à cœur de les conserver. Aussi étaient-elles jalouses d'envoyer chaque année à Villeneuve leurs députés, pour y tenir ces Etats particuliers où la grande question de l'impôt était débattue, conformément aux privilèges concédés. Le Marsan était pays abonné; les prérogatives de cet abonnement étaient telles que difficilement les communautés intéressées consentaient à ce qu'elles fussent modifiées. Parmi ces communautés, il fallait surtout ranger celles des campagnes dans la population seule desquelles les répartiteurs de l'impôt étaient choisis.

L'assemblée générale de Villeneuve tendant à changer cet état des choses, il n'est pas étonnant que ses desiderata, quelque légitimes qu'ils puissent nous paraître, soulevassent une résistance générale et ne fussent point acceptés par les commissaires députés.

§ II

Nous lisons dans les cahiers de Cazères que cette bastille fut dignement représentée dans cette réunion des Etats particuliers du Marsan, et que les réserves de ses députés furent toutes dictées par le bon sens et l'attachement à ses anciennes franchises.

La municipalité de Cazères était alors assez fortement assise pour que sa représentation dans l'assemblée ne fut point méprisée. Un maire, un lieutenant du maire, deux jurats, d'ont l'un assesseur et l'autre procureur municipal du roi; en outre, douze autre jurats nommés par la ville et sa juridiction divisée en trois quartiers. Telle était, en 1788, la la constitution civile de la localité.

L'abbé du St-Jean reconnaissait le premier et le second jurat; il en avait même la nomination si, à la Noël, la Communauté n'avait pas fait son choix.

Comme, d'après les privilèges acquis, l'impôt était réparti par la Municipalité, il était tout naturel que les seuls contribuables fussent appelés à établir son élection. Celle-ci était à deux degrés, les premiers élus nommaient aux fonctions publiques actives, les hommes qu'ils reconnaissaient comme les plus aptes et les plus honorables.

On le voit, Cazères ne pouvait pas être prise au dépourvu. Aussi, lorsque Maître Papin, agissant au nom du roi, juge de la Cour ordinaire et criminelle de la ville et de sa juridiction, réunit la population pour qu'elle eût à nommer ses députés aux Etats généraux dont Neker avait

Digitized by Google

obtenu la convocation de la faiblesse du roi, le maire ne balança pas à donner à cette convocation toute la solennité qu'elle réclamait.

Ce fut au son des cloches de l'église que, le 28 mai 1789, se tint, sous la halle, l'assemblée générale et extraordinaire de tous les habitants âgés de 25 ans, compris dans le rôle des impositions.

Nous sommes heureux d'avoir pu trouver les noms des délégués qui acceptèrent l'honneur et se sentirent le courage de rédiger le cahier des doléances, plaintes, réclamations et remontrances de la population. Le suffrage général des votants convoqués se porta sur Pierre Dubosc, François Lagarde, Pierre Deban et Guilhaume Claverie.

Voici le libellé de cette pièce, telle qu'elle fut transmise à l'assemblée de Villeneuve par les quatre commissaires sus nommés :

« La Ville et communauté de Cazères demande :

1° Le rétablissement de la Communauté dans tous les droits et privilèges énoncés dans les fors, coutumes et concordats passés le 3 mai 1314 (1) entre la dame Marguerite comtesse de Foix et vicomtesse de Béarn et du Marsan et le sieur Vital, lors abbé du St-Jean et les habitants de Cazères;

2° Le rétablissement de l'élection aux offices municipaux, offices vendus à l'abbé du St-Jean depuis 15 ans ;

3° La faculté de décliner la juridiction de l'abbaye;

4° Rendre à la Communauté les revenus de la halle, aujourd'hui à l'Abbaye;

5° Lui rendre également la propriété et l'usage des communaux ;

6° Que les droits de protection ne soient plus cessibles ;

7° Que la prestation de la dîme puisse être payée en grains, (réserve faite de la paille) ;

8° L'assujettissement des biens nobles et ecclésiastiques à toutes les taxes et impôts;

9° La confection des routes en argent et taxe répartie également sur tous les ordres ;

10° Que les fonds levés dans la Communauté soient employés pour les ponts et chaussées ;

11° Que la quatrième partie de la grosse dîme soit employée à l'église qui n'a pas de fabrique.

(1) La pièce que je copie porte 1315. Nous avons vu plus haut que cette date était fausse.

Digitized by Google

12° Que la portion congrue du sieur curé soit portée à 1500 livres, sans cumul, et que le service accoutumé soit continué ;

13° Que la possession du bac soit rendue à la communauté ;

14° Que les enfants des colons, les domestiques laboureurs soient exemps du service. »

Certainement, l'égoïsme local perce un peu dans la plupart de ces revendications ; si les Etats Généraux ne s'étaient inspirés que de doléances semblables, le résultat de leur réunion n'eut été guère conforme aux idées de ceux qui les avaient demandés. Nos députés Cazériens, nous l'avouons, ne se montraient pas d'une envergure bien large dans l'exposé de leurs réclamations ; le bien privé l'emportait sur le bien général, mais si l'on réfléchit un peu sur la valeur relative de ces quatorze articles, on verra que si l'esprit de nouveauté n'a pas guidé la plume de leurs rédacteurs, ceux-ci ne se sont pas non plus laissé tromper par les grands mots qui commençaient à enivrer la province.

Les commissaires veulent encore du privilège, ils y trouvent une protection ; la dîme ne les effraie pas ; la mule blanche de l'abbé peut, il est vrai, porter ombrage à leur indépendance : mais les coups d'aiguillon dont ils la piquent n'est pas le coup de fouet qui la congédie. Ils ont souci de l'Eglise, du Curé, des chemins publics ; la guerre se dresse devant eux comme un épouvantail ; ils préfèrent la charrue à l'épée.

Plût au Ciel que tous les cahiers eussent témoigné des mêmes tendances ; le heurt n'eût pas été si précipité ni si violent, et si le problème redoutable que pose une société qui se renouvelle avait, quand même, exigé dans sa solution une secousse quelconque, l'idée chrétienne sagement menée en eut adouci les résistances et amorti les chocs !

Mais il en est des idées comme des Morts, dans la légende ; elles marchent vite.

§ III

La Bastille de Cazères n'avait plus ses portes bien solides, on peut même dire que la place était démantelée. Les doctrines de 1789 purent facilement y pénétrer, et tandis qu'à Paris leurs partisans préparaient leur fameuse partie du Jeu de Paume, à Cazères les turbulents préludaient par un acte d'insubordination municipale, aux grandes folies que les nouvelles idées allaient bientôt leur faire commettre.

Le 28 Mars 1789, le maire, les jurats, les officiers municipaux, le Corps constitué des principaux *tenanciers*, se réunissent pour protester contre l'abus des impôts.

Digitized by Google

Ce n'est plus une timide doléance qu'ils font entendre : ils savent la France en ébullition ; ils veulent faire comme les autres. Dans le but de couper court à l'arbitraire dans la répartition des charges et des impositions que le nouvel état des choses fait peser sur la communauté, ils nomment un conseil de prud'hommes, composé de huit membres ; quatre pour la ville et paroisse de Cazères, deux pour la juridiction de Molès, et deux pour celle d'Aurandet.

A eux d'aviser aux précautions à prendre.

L'impôt de Cazères se soldait, cette année-là, par le chiffre de trois mille six cent vingt-sept livres, huit sous et dix deniers (3627. 8 s. 10 d.) somme répartie sur deux mille cinq cent quarante-cinq (2545) journaux de fonds rural.

Le journal payait pour la taille quinze sous, (15 s.) et pour le *vingtième* neuf sous six deniers (9 s. 6 d.) distraction faite des biens ecclésiastiques, pour le vingtième seulement. Le collecteur ou percepteur d'alors n'avait, pour faire rentrer cette somme dans le trésor, que quarante-six livres six sous et trois deniers. (46.6 s. 3 d.)

Tout cela va changer, et change en réalité.

Nous sommes au mois d'octobre 1789, le nouvel impôt devient une véritable réquisition.

Le roi demande une contribution extraordinaire et toute patriotique ; son trésor a considérablement baissé. Il faut aux exigences des nouvelles idées le *quart* des revenus de chaque citoyen, plus deux et demi pour cent de l'argenterie et des bijoux d'or et d'argent, et autant de l'argent monnayé que chacun possède, déduction faite des charges, impositions et intérêts des billets, obligations et rentes constituées.

Cazères ne pousse pas le patriotisme jusque-là. Nous trouvons dans le contenu de divers procès-verbaux dressés contre plusieurs de ses récalcitrants, que la ruse prévoyante de la plupart de ses habitants commençait dès lors à prendre de prudentes précautions.

Sur ces entrefaites parut le fameux décret de l'Assemblée Nationale du 5 novembre 1789 : « Il n'y aura plus en France, aucune distinction d'ordre... En conséquence tous les citoyens voteront....

Nos édiles paraissent tout fiers de donner leur adhésion à cette pièce, et la publicité qu'ils lui font prouve que sa teneur et son esprit vont à leurs nouvelles idées.

Les décrets qui suivent relatifs à la soit dite Conservation des biens ecclésiastiques, archives et bibliothèques des monastères et des chapitres,

Digitized by Google

publiés les 7 et 14 novembre de la même année, les trouvent dans les mêmes dispositions. Les titulaires des bénéfices religieux, les supérieurs des maisons ecclésiastiques doivent faire la déclaration de leurs biens; l'abbé de La Castelle est enfin obligé de venir à la Mairie ! Quelle satisfaction pour les petits inquiets et les jaloux de son autorité.

Il n'y a plus de religion d'Etat, tous les non-catholiques sont admis aux emplois civils et militaires (décret du X 1789). Qu'avaient à gagner les magistrats Cazériens dans la publication à grands renforts de coups de tambour de toutes ces ordonnances anti-catholiques ? Nous l'ignorons. Mais on décrétait à Paris, il fallait bien qu'on en fit de même en province !

Aussi, comme conséquence de l'acceptation de ces idées, l'esprit religeux se sécularisa bien vite dans la chaude bastide.

§ IV

Le quatorze février 1790, l'église de Cazères est quasie profanée. Tous ses citoyens électifs sont convoqués dans sa grande nef. Cependant un certain sentiment religieux semble encore exister dans l'esprit de certains magistrats en retard, la réunion se tenant dans l'église, ils obtiennent de la foule que le curé soit comme sommé de la présider. Le vénérable Père de Paul (1) religieux de la Castelle et curé de la paroisse est obligé de se prêter à l'accomplissement de ce prétendu devoir; un bien de paix dicte sa conduite. Cet acte de condescendance n'est pas compris; le 31 mars, le temple du Seigneur servit encore de maison de club à la fiévreuse population.

Cependant les décrets révolutionnaires se succédant d'heure en heure, les magistrats Cazériens, chargés de les faire exécuter, se prennent au sérieux. Plus de bancs, plus de chaises, plus d'agenouilloirs de faveur dans l'église, le bureau administrateur et le Marguilier d'honneur éprouvent un plaisir tout particulier à se mêler à cette petite tracasserie, ils donnent sérieusement quinze jours aux familles privilégiées pour rentrer dans l'ordre. Quelques jours après, les hardiesses s'affirment avec plus d'autorité. Ce ne sont plus les places à l'église qui offusquent ces égalitaires; la fabrique jouit de certains biens, il faut, suivant la loi, les mettre en vente. Le 20 juin, le citoyen Maire D... et le

(1) Il descendait de la famille de Saint Vincent-de-Paul.

Digitized by Google

Procureur-syndic, proposent à grands renforts de phrases la vente des biens de l'Eglise, devenus biens de la nation, et les terres du Grand Balen, mises aux enchères deviennent la propriété la famille S. S. de Maurin, celles du Gritton augmentent le lot de M. C. de Cazères, les prébends de St Nicolas, de la Grange, de Ste Catherine, mettent à l'aise certains autres petits bourgeois dont les noms existent encore, enfin la grande propriété de Mon Amic elle-même est sécularisée et sur l'avis des magistrats sus indiqués, les membres du Conseil communal décident d'offrir à l'Etat une somme qui pourra s'élever jusqu'au chiffre de quarante mille livres pour l'achat de tous les biens nationaux contenus dans le territoire de Cazères.

Nous verrons plus tard qu'un pareil avis n'était pas tout à fait désintéressé.

Le quatorze novembre, l'église de Cazères subit une troisième profanation ; il s'y tint une nouvelle assemblée qui procéda à la réélection de la municipalité. Cet acte impie ne fut point du goût de toute la population, le quartier de Molès et celui d'Aurandet refusèrent de paraître à ces comices sacrilèges, leur protestation fut inutile ; les notables de ces juridictions furent remplacés par les notables de la ville, et l'on passa outre. Le vénérable curé de Paul voyant où l'on voulait l'amener, protesta vainement contre ce sans-gêne impie ; « la Patrie, lui répondit-on, a son culte et sa religion, le temple de Dieu doit être aussi le temple de la Patrie », (*sic*) et c'est au nom de ce principe aussi élastique que peu conforme à la raison, que les fauteurs des nouvelles doctrines travaillaient à séculariser la religion et à tromper la bonne foi de la population.

Mais voici la fête du 14 juillet : de nouveaux sacrilèges vont se commettre dans l'église de Cazères.

Donner des fêtes pour saoûler la foule, cela dure quelque temps, surtout quand les frais en sont supportés par la caisse publique. Mais pour les faire entrer dans les mœurs des populations, les faire accepter par toutes les classes d'une société d'où l'élément religieux n'est pas encore banni, il faut que l'idée religieuse y ait une part, et voilà pourquoi les vainqueurs de la Bastille invitèrent la France entière à célébrer religieusement le haut fait de leur valeur.

Les magistrats de Cazères dont l'opinion suivait en tous points l'orientation de la Capitale, furent presque fiers de montrer, en cette circonstance, à la population, comment leur foi religieuse savait se marier avec leurs sentiments patriotiques.

Digitized by Google

La page que le chroniqueur de la localité consacre à la célébration du 14 juillet 1790, est trop curieuse pour que nous ne la livrions pas à la postérité.

Le maire D..., ceint de l'écharpe, harangue le peuple :

« Considérant, dit-il, que le 14 juillet, époque à laquelle on a fixé la « célébration de la Bastille, tiendra une si grande place dans l'histoire « de la liberté des peuples, que le serment de vivre *libre* ou *mourir* ne « peut être prononcé en un jour plus mémorable, les habitants de la « ville sont invités à fermer ce jour-là les boutiques, et à suspendre tous « les travaux... »

L'heure des réjouissances sonnée, la garde nationale conduisant la municipalité se rend à l'église, drapeaux déployés et tambour battant. La Messe est chantée ; à l'issue de cette première cérémonie, la place se remplit de monde, et avec cette solennité factice que les peureux empruntent dans de pareilles circonstances aux convaincus hardis qui les accompagnent, les Cazériens prêtent leur serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi. Le soir, les vêpres sont célébrées avec la pompe des grands jours, et le *Te Deum* ébranle les voûtes de l'église. Une course, un banquet, une illumination à giorno, de la musique, des pétards, un bal, une dispute, des coups, des blessures, aucun agrément ne manque à la fête.

Hissé comme par force par les énergumènes de la localité, au haut de la chaire de vérité, le curé avait été forcé de lire à la population le programme de toutes ces folies.

Hélas ! ce fut le dernier acte que ce digne religieux accomplit, à son corps défendant, dans l'église de Cazères. L'heure des grandes épreuves était arrivée. M. de Paul abandonna le poste, chassé brutalement par la venue du prêtre constitutionnel que les nouveaux officiers civils et religieux du département imposèrent à la paroisse.

CHAPITRE XVI

CAZÈRES EN ÉBULLITION

---

§ I

Le nouveau curé s'appelait LAURENCET. Il importe de transcrire ici le procès-verbal de la prise de possession de ce malheureux.

Digitized by Google

« Aujourd'hui, dimanche, premier du mois de mars 1791, ont été assemblés en corps de municipalité, et aux formes ordinaires, dans la Maison commune de la ville de Cazères de Marsan, à 9 heures du matin : MM. Pierre Dubosc, maire, Jean Lauron, François Lagarde, Pierre Dubibé, Marcel Dupeyron, et Pierre Daban, officiers municipaux, Guilhaume Dardilouse, procureur de la commune, à l'effet de la prestation du serment de sieur Jean Laurencet, *constitutionnellement* élu curé de la présente ville.

« En conséquence nous nous sommes rendus dans l'église paroissiale de la présente ville, décorés des écharpes municipales et suivis par quatre sergents de ville, où ledit sieur Laurencet, s'étant mis à genoux devant le Maître-Autel, un instant a prié. S'étant tourné du côté du peuple et devant la municipalité, il aurait dessuite remis audit sieur Maire, en communication, un extrait du procès-verhal de l'assemblée électorale du distric de Mont-de-Marsan, au département des Landes, du 16 février dernier qui conste de la nomination du sieur dit Laurencet à la cure de la présente ville. — Vu aussi l'institution canonique à lui donnée par Monsieur l'Evêque du département des Landes (1) en date du 11 du mois d'avril dernier, et après lui avoir fait lecture de l'article 38 du titre II de la proclamation du roi, du 24 août 1790, sur la Constitution civile du clergé, il a prononcé à haute et intelligible voix et juré de veiller avec soin sur le troupeau qui lui était confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi....

L'aspersion achevée, la messe dite, le sieur Laurencet a été reconduit au presbytère par le Maire et la garde nationale. »

§ II

Le nouveau curé fit d'abord beaucoup de zèle, il sembla même entourer de certaines prévenances respectueuses M. de Paul. Mais la franchise n'inspirant pas des actes, le loup apparut bien vite sous la cape menteuse du pasteur.

Deux partis se formaient à Cazères, ayant chacun ses préférences, ses tenants et ses défenseurs.

Il y eut les *Légaux,* libéraux d'aujourd'hui et qui de tout temps furent les jaloux, les inquiets et surtout les tracassiers; ce sont les délateurs de

(1) Saurine.

Digitized by Google

nos jours qui sous le fallacieux prétexte de protéger le gouvernement ne travaillent qu'à assouvir leur haine et à venger leur dépit.

Au dessous se trouvaient les *rétrogrades*, gens tranquilles et timides, mélange de tous les citoyens qui, satisfaits de leur petite position, craignaient tout autant pour leurs biens temporels que pour le salut de leur âme. Ces hommes m'ont toujours produit l'effet de ces petits rongeurs, timides et craintifs, genre souris, qui grignottent tranquillement la mie de leur fromage, regardent de temps en temps à travers les fissures de leur fragile citadelle pour voir si le chat ne s'approche point, restent blottis, si le danger se trahit, et qui, dans tous les cas, n'osent jamais défendre énergiquement leur position. Cet acte de courage n'est pas dans leur nature.

Les conservateurs d'aujourd'hui me paraissent réaliser au complet ce type de petites bestioles dont on ne voit jamais que le bout du nez, encore faut-il que cet acte de hardiesse s'accomplisse aux heures de grande sécurité

§ III

Le serment révolutionnaire travaillait, comme on le voit, la population Cazérienne, le bourgeois besogneux d'accord avec l'ouvrier paresseux et mécontent s'était jeté tête baissée dans le parti dit des *Légaux*. Il manquait aux chefs de bande un élément de force qui put, à l'occasion, soutenir et aider leur hardiesse.

La création d'une garde civique fut résolue.

Nous remontons au 27 juin 1790.

Ce jour-là tout Cazères fut sur pied. Il s'agissait d'organiser la garde nationale. La chose était sérieuse ! Porter l'habit rouge pour la défense des grands principes, y coller du galon, fut-il de laine, sentir un sabre quelconque battre son mollet, voir l'ombre d'un plumet se projeter devant soi, comme le panache du commandement, tout cela, certes, tentait l'orgueil des petits bourgeois.

Les compétitions étaient nombreuses; le cadre du corps d'élite à choisir, exigeait beaucoup de chefs et très peu de soldats. Voyez plutôt la composition de la petite armée à créer pour le salut de la patrie. Nous copions textuellement : « La garde nationale de Cazères formera quatre compagnies; chacune d'elles aura trente fusilliers. Un colonel commandant, un lieutenant-colonel, un major, un adjudant, un quartier-maître, deux porte-drapeaux, l'un pour le blanc, l'autre pour le tricolore, quatre

Digitized by Google

capitaines, quatre lieutenants, quatre sous-lieutenants, quatre sergents, quatre caporaux, deux sapeurs, deux tambours et un tambour-major ! En tout 152 hommes, gare aux ennemis !

Il fallait des armes, à ces intrépides soldats. Le moment des grands sacrifices était arrivé. Si l'on imposait la population ! Qui donc allait attacher le grelot ? Poussé par son âme damnée, D..., le maire, tourne la difficulté. Il harangue le peuple : « Sentant, dit-il, l'impossibilité « d'opposer la force à la force à cause des *armements qui ont été faits* « par les seigneurs, des *amendes* que nous leur avons payées, des « cavaliers que nous leur avons fournis, et d'autres persécutions que « nous avons eues à supporter... Nous nous trouvons dans les plus « graves nécessités, sans moyens et sans ressources... »

« ...Cependant il faut défendre la patrie. Demandons des armes à « l'assemblée nationale. »

La ruse n'était pas mauvaise. Le maire D... annonce qu'il va faire apostiller la demande par M. Valette, commandant la garde nationale d'Aire, et député du district de St-Sever pour la fédération générale à Paris. Et Guilhaume Claverie est nommé délégué pour aller à Mont-de-Marsan, chercher des armes pour la nouvelle milice.

En attendant la mise sur pied de la garde nationale, et tandis que se célébraient les grandes fêtes du 14 juillet, la municipalité, prise d'un beau sentiment patriotique, dressait, avec un soin tout particulier, la liste des volontaires pour la défense des intérêts de la nation. Cinquante-deux hommes se présentèrent pour former la compagnie de secours. Les noms de ces héros sont encore inscrits sur le livre d'or communal. On procéda à la nomination de l'état-major de la troupe d'élite. Etat-major est le mot véritable que le secrétaire de la séance écrivit pour désigner l'ensemble des chefs qui devaient conduire à la frontière les soldats enrôlés. Naturellement, ces hommes ne partirent jamais. Mais fiers de leur titre, ils se joignirent aux gardes nationaux, firent grand tapage à l'ombre de leurs deux drapeaux, et devinrent bientôt les arbitres de Cazères.

S'appuyant sur le décret de l'Assemblée nationale du 22 juin 1791, ils commencèrent, avant tout, par s'attribuer une solde, dans le cas où l'enrôlement volontaire deviendrait chose sérieuse. La solde du simple fusilier devait être de 15 sous par jour ; le caporal et le tambour toucheraient une solde et demie, le sergent et le fourrier en auraient deux ; le sous-lieutenant trois ; le lieutenant quatre ; le capitaine cinq ; le lieutenant-colonel 6 ; le colonel 7.

Digitized by Google

Cette comédie tourna bientôt en tragédie sérieuse. Un nommé Raymond Sarran, volontaire de la Garde nationale, requiert avec menaces le maire D..., le sommant de convoquer, pour 6 heures du soir, au nom de ses collègues, la municipalité urbaine. C'était le 24 juillet 1791. Tremblant *de peur et d'épouvante*, nous dit le rédacteur des notes qui nous fournit ces renseignements, le magistrat obtempère à cette injonction, fait prévenir les officiers municipaux, et à l'heure indiquée, le voilà frappant à la porte de la mairie. 26 gardes nationaux, sous des armes plutôt civiles que militaires, (c'est la remarque du chroniqueur) l'attendaient au seuil même de la salle. Ils étaient commandés par Jean Dupeyron, cadet, aide-major de la Garde. Cet officier, grand meneur des *légaux*, déclare, au nom de la troupe qu'il commande, le départ immédiat du ci-devant curé de Paul, ainsi que du sieur Labrauste, habitant la ville. Cette extradition, dit-il, est rendue nécessaire à raison des troubles que ces deux *rétrogrades* causent dans la localité.

D..., qui a des accointances avec Laurencet, répond que, jamais, le curé constitutionnel n'a formulé la moindre plainte contre le ci-devant pasteur de la paroisse ; de Paul, il est vrai, a changé l'heure de sa messe, fixée par la municipalité, à 7 heures du matin, mais son excuse est dans son âge et ses infirmités. L'aide-major insiste : *légal* avant tout, il exige, au nom de la liberté même des cultes, que de par la Loi, on empêche toute personne d'assister à la messe du ci-devant curé ; un seul servant comme auditeur, doit suffire au malheureux vieillard.

Toujours le même, le Maire essaya de prendre la tangente ; il parlemente : Dupeyron, raide comme la pique dont il est armé, n'entend pas raison. Ses satellites l'imitent et, déposant leurs armes, démissionnent en faveur de l'ordre public....

Jean Biroche dit Picard et Bertrand Fourcade, les deux sapeurs de la garde, le prennent de plus haut. Furieux ils jettent à terre leur hache de *bois*, quittent la salle, la menace à la bouche, et appelant à leur aide le chef démissionnaire, ils déclarent qu'ils vont mettre le feu à la maison Danos, asile de l'infortuné Labrauste.

« Le soir, quinze volontaires descendent sur la place, *huant, chantant et dansant* la farandole jusqu'à dix heures et demie, *de telle sorte qu'il eût été* dangereux à tout citoyen de se présenter pour leur imposer silence. » (1)

(1) Proc-v. de la Com.

Digitized by Google

La nuit donna du courage au Maire. Nous lisons que le lendemain de cette révolte de janissaire, D... verbalisa contre les perturbateurs Dupeyron et Picard, dont les propos incendiaires avaient jeté. l'épouvante dans la ville, furent dénoncés au directoire du district de Mont-de-Marsan.

Les esprits étaient tellement montés, que cet acte de juste répression ne découragea pas les mécontents.

Un mauvais sujet, nommé Lieux, dont plus tard, la lignée jalouse, inquiète et paresseuse, fera la désolation de tous les magistrats de Cazères, se révolte ouvertement contre toutes les lois de police en vigueur dans la ville. Cazères, dit-il, n'est qu'un repaire de *vils rétrogrades;* il veut tout empoisonner, et pour ce faire, il écorche un bœuf malade dans le dessein de l'imposer à l'alimentation publique. Ne pouvant y réussir, il en expose la peau puante et infecte au crochet de son étal, et le voilà vengé ! Sa maison était située sur la place publique, juste au milieu de la ville. Le maire capitula. Triste signe !

A la suite de cette affaire aussi ridicule que malsaine, dans laquelle la canaille eut le dessus, survint un règlement de police interdisant les attroupements de jour et de nuit et défendant, sous peine de 12 livres d'amende et même de prison, de jeter sur la voie publique quelque chose qui put nuire à la salubrité publique.

Hélas ! ces mesures n'eurent pas d'effet ; toute crainte morale ayant disparu, les désordres ne firent que s'accentuer de plus en plus, à tel point que la force armée fut obligée de dégainer. Deux sergents de ville, escortés de six fusilliers, battirent certaines maisons, vraies repaires de bandits déchaînés. Lieux, leur chef, forcé à coup de barre de comparaître à la Mairie, se défendit en désespéré au seuil même de son étal infect; sa femme, véritable tricoteuse de province, vint à la rescousse, finalement huit jours de prison firent purger à l'empoisonneur révolté tous les rebutants procédés qu'il avait mis au service de sa lâche méchanceté.

Corrompus par un pot de vin que la mégère éplorée de son veuvage momentané, avait mis à leur disposition, les deux sergents Dupeyron et Fourcade trahirent leur devoir dans la garde de leur prisonnier.

Tandis que la population respirait à la pensée de sa tranquillité assurée, Lieux, le bandit, laissait ses sentinelles rêvant des douceurs de Bacchus et courait les Saligats à la recherche de quelque nouvelle charogne à offrir à la population. Quel heureux temps ! !

Digitized by Google

§ IV

Cazères se civilise. Le prêtre matinier est supprimé (25 juillet 1790), on ne sonne plus l'Angelus; faute de fonds l'école communale est fermée. En revanche, on augmente le traitement du Secrétaire de la Mairie, dont les émoluments ont monté de 52 livres à 102. Ceux des valets de ville ont bondi de 80 à 128 : de plus, il a fallu satisfaire aux exigences du jour. Ces miliciens de parade ont reçu chacun, deux costumes; pour ce fait, le trésor communal a été grevé d'une dépense de 250 livres, mais combien a gagné d'ascendant leur autorité ! Les haches de *bois,* que les sapeurs n'ont plus voulues, ces licteurs nouveau genre, les portent orgueilleusement sur l'épaule, comme le faisaient jadis, à Rome, les gardes titrés des tribuns.

Lorsque la manie romaine aura passé de mode, ces sergents prendront la pique, et nous les verrons jusques en 1870, la hallebarde en mains, suivre dans les jours d'apparât, avec autant de respect que de majesté, les magistrats qui, ceints de leur écharpe, se croiront quelque chose, grâce à leur protection. (1)

Outre ses sergents de ville armés à la façon antique, la cité a sa députation qui a grevé son budget d'une somme de 300 livres, la maison curiale, il est vrai, tombe en ruines, et l'église menace de s'écrouler; mais l'Adour n'est pas le Pactole, et l'argent fait défaut. Au lieu de faire de l'économie, la municipalité fait de la politique; c'est beaucoup plus facile.

Cependant, la population ne l'entend pas ainsi. Grisée par les mots séduisants de Liberté et d'Egalité, que l'on ne cesse de jeter à ses oreilles, elle a des envies de propriétés qui lui paraissent toute naturelles.

Les landes communales, autrefois fiefs royaux, mis à la disposition des grands feudataires qui en payaient le tribut, les biens de l'Eglise, confiés à la jouissance et à la protection des prébendiers, de la cure et de l'abbaye, avaient eu, jusque là, leur raison d'être, on en connaissait les propriétaires. Aujourd'hui que la nation a mis sa main sur toutes ces terres, on se demande à qui doivent appartenir leurs revenus. Les clubs tenus dans la mairie le proclament assez haut. *La Nation*? c'est tout le monde, et voilà pourquoi tout le monde réclame.

(1) Les haches de bois des licteurs de la Révolution sont encore précieusement conservées dans la mairie de Cazères.

Digitized by Google

Le 12 février 1791, sous l'inspiration d'un mécontent dont l'ambition, au point de vue de la propriété, donnera beaucoup de soucis aux tuteurs des biens nationaux, la commune se réunit ; Dardilouse fait demander le partage des landes, François Lagarde et Jean Dupeyron sont les porte-voix de la foule qui les charge d'en déférer au Directoire de Mont-de-Marsan.

Le 13 mars a lieu une seconde séance dans le même but. Le partage doit se faire feu par feu, ménage par ménage, et par portions égales. Une dette de 1000 livres est bien hypothéquée par la famille de Labarthète, d'Aire, sur toutes les landes soumises au partage. Mais la difficulté n'arrête point les meneurs. « *Chaque prenant de landes acceptera sa part de dette* !... Cette théorie, par trop égalitaire, ne put point réussir. Les petits furent encore les déshérités ; on fit bien un certain lotissement des terres vacantes, mais les prolétaires n'en eurent pas un pouce... et tout le monde ne fut pas riche !!!

Ces doctrines antisociales avaient cependant fait un grand mal dans la population ; la délicatesse était loin d'être son lot ; la municipalité se vit obligée, pour couper court à toutes ces tendances désordonnées, de créer un parc de justice où seraient enfermés les animaux vaquant dans les propriétés publiques et privées. La Maison Barthélemy Priam fut choisie à cet effet, et un sergent de ville fut momentanément distrait de sa charge de licteur, pour veiller à l'observation du règlement imposé.

« Tout bœuf, toute vache, tout cheval, tout cochon pris en flagrant « délit de vagabondage, paiera 5 sous d'amende ; les brebis, moutons et « chèvres en donneront une de deux sous ; les oisons et tous les autres « petits bestiaux fourniront 6 deniers. »

Les recettes ont grossi et la caisse est sauvée !!!

§ V

Les affaires religieuses, à Cazères, suivent le cours des affaires civiles. Le mécontentement est général.

Obéissant aux inspirations d'un tempérament aussi élastique que changeant, le maire a beau essayer de tous les biais possibles pour satisfaire les inquiets, sa politique incertaine est chaque jour en défaut. La partie de la paroisse, foncièrement catholique, déplore l'usage abusif que le Conseil fait de l'église en y tenant ses réunions bruyantes, tapageuses et sacrilèges ; d'un autre côté, les citoyens que saoûlent les

Digitized by Google

nouvelles doctrines et que l'on trouve toujours hostiles à tout sentiment religieux, murmurent contre la façon déplorable avec laquelle le culte se célèbre à Cazères.

Il est à remarquer, en effet, que ce ne sont jamais les bons paroissiens qui formulent des plaintes contre leur curé. Ceux qui ne vont pas à la messe la trouvent toujours trop longue, et ceux qui ne se confessent pas, prétendent que les confesseurs sont ennuyeux !... C'est logique !

Dans la circonstance, les plaintes sortaient de la bouche des *Légaux*. Laurencet était encore trop curé; plus infirme que le ci-devant de Paul, il ne pouvait point remplir même ses fonctions de prêtre constitutionnel. *A un autre sa place ! !* Tandis que ces griefs se formulaient, on trouva, un beau matin, dans l'église de la paroisse, écrits sur la *Miséricorde* de la stalle curiale ces mots significatifs : « A bas le curé noir ! Vive le curé blanc !

L'abbé de Paul, religieux du St Jean, portait continuellement la soutane blanche de son ordre, tandis que Laurencet ne prenait qu'à la sacristie la robe noire des vrais rats d'église, sur laquelle il passait ses ornements sacerdotaux. L'allusion était claire et significative. On ne voulait point mourir sans sacrements. Malgré les menaces des Légaux, inspirés par Dardilouse, la municipalité débordée par l'élément catholique, fut forcée de laisser le culte s'exercer librement dans toute la paroisse, soit par l'abbé de Paul, soit par certains autres prêtres retirés à Cazères. L'abbé Lagarde était de ce nombre.

Cependant Laurencet fut mis de côté. D'où vint son remplaçant ? Par qui fut-il envoyé ? Nous l'ignorons. Son nom était Lamaignère. Le crédit de ce nouveau constitutionnel, quoique bien soutenu, ne put point s'implanter dans la paroisse. Nous lisons dans un procès-verbal de ces jours malheureux, qu'un dimanche, après-midi, la jeunesse *en goguette*, envahit la tribune pendant le chant du Magnificat, *hurlant le cantique* : Mortel, entends Marie... Le scandale fut des plus prononcés, il fallut l'intervention du Procureur pour que l'autorité de l'infortuné Lamaignère, ne devint pas la risée publique.

A la suite de ces désordres, tous au détriment de la nouvelle religion, se présenta un troisième apostat nommé Jean-Jacques Ferier (31 août 1792). C'était un vieillard de 76 ans, ci-devant prieur de la ci-devant abbaye de l'Escale-Dieu dans les Hautes-Pyrénées. Le malheureux fit le serment exigé par la Constitution ; son civisme ne l'imposa point à la population ; malgré ses infirmités, Laurencet reprit son titre de curé et c'est au nom de ce titre, que présidant, dans l'église, une assemblée

Digitized by Google

générale de la commune, il fit procéder au renouvellement de la municipalité. Telle fut même la diplomatie qu'il déploya dans cette réunion, que la faisant aboutir selon les caprices de la police, il mérita par son succès de vraies lettres de cachet qui l'élevèrent de *par les élus* au rang de *notable de la cité*.

Cet honneur unique fait à un étranger par la municipalité nouvelle, étonna la population. Mais les patriotes avaient enregistré un serment de plus du malheureux apostat; Laurenciet devenu notable de Cazères, avait juré de *maintenir la liberté ou de mourir en la défendant!* la couronne civique lui était dévolue!

(A suivre).

L'ABBÉ L.-B. MEYRANX,
Curé de Cazères-sur-l'Adour.

Digitized by Google

GRAMMAIRE

DES

IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

(Suite)

CHAPITRE VI

DEGRÉS DE COMPARAISON -- AUGMENTATIF ET DIMINUTIF

Les adjectifs peuvent être modifiés ou par des adverbes qui en marquent les divers degrés de comparaison, ou par des désinences spéciales qui en restreignent ou en agrandissent la signification, tout en y ajoutant une idée de plaisir, d'estime ou de mépris.

§ I. — Comparaison

Les degrés de comparaison s'expriment d'une manière bien simple ; on se sert pour cela des adverbes suivants que l'on place devant le positif :

Mé, méy, pour le comparatif de supériorité : méy sabén, plus savant ;

Mënch, ménch, pour le comparatif d'infériorité : mench saben, moins savant ;

Aoutan, aoutà pour le comparatif d'égalité : aouta péc, aussi sot ; autan abinle, aussi habile. — Aouta devient aoutan devant une voyelle.

Digitized by Google

On exprime le superlatif par lou mé, *lë* ou *la* mé; lës mé, las mé, placés devant le positif.

Ex : lou mé bàouarrë, le plus vaurien; las mé baléntes, les plus vaillantes.

Quelques adjectifs renferment en eux-mêmes, (sans addition d'adverbe) une idée de comparaison.

Tels sont : mëndre, plus petit; máye, plus grand; cicói, petit; *menin* (minimus) le plus petit, mot qui ne se trouve que dans l'expression *dit menin*, le plus petit doigt, l'auriculaire ; — mëlhe, meilleur ; et, dans dans quelques dialectes, *pire*, (même sens qu'en français).

§ II. — Augmentatifs & Diminutifs

Les augmentatifs et diminutifs, presque disparus, hélas ! de notre français moderne, sont restés d'un usage fréquent dans le patois, auxquels ils donnent une force, une grâce et une variété remarquables.

Les principaux augmentatifs sont : *as, arras, ourras* et *ilhas*. — Outre l'idée de grandeur, ils expriment le plus souvent un sentiment de raillerie ou de mépris ; ce sont presque toujours des terminaisons dépréciatives.

Praoube, pauvre ; praou*bas*, très pauvre, avec une idée de compassion ou d'intérêt.

Fenian, fainéant ; feniant*as*, feniantarras ou feniantourras, gros fainéant ; exécrable fainéant.

Brabe, bon, bienfaisant ; brab*ilhas*, bon par bêtise, bonasse.

N.-B. — Dans les mots feniant*a*s, feniant*u*rras, le *t* est ajouté par euphonie, et aussi en vertu du principe posé plus haut à propos du féminin des adjectifs. (Retour de la consonne primitive).

Parmi les diminutifs, nous citerons les terminaisons *ét, oc, it, in*, qui sont tantôt laudatives, tantôt dépréciatives, selon le ton et les circonstances.

Ex : broy, joli ; brouyot, brouyét, brouyic ; méinade (fille), méinadéte, méinadine, méinadote.

On peut même associer ensemble les terminaisons diminutives afin de donner au mot une grâce ou une nuance nouvelle. On dira, par exemple, d'un enfant : qu'é saye ; qu'é sayot ; et enfin, pour comble de mignardise, qu'é sayoutot.

N.-B. — Ces augmentatifs et diminutifs peuvent aussi s'accoler aux substantifs, que ceux-ci soient des noms propres ou des noms communs.

Digitized by Google

Ex. : méyzoun (maison), méiz*ouasse,* méizouote ; gléize, église, glesióte, petite église. Cirp (crapeau), cirpot, cirpoun, cirpoutót ; petit crapeau, pauvre crapeau. Ian, Jean ; Ianot ; Ianicot, Ianti, Iantot, Iantoulic. Iane, Ianéte, Ianote, Ianoutine, Ianetoun. Estiéne, Estiénot ; Estiénéte. Pierre, Pierrin, Pierric, Pierroun, Pierrinoun, Pierroutoun ; Pierrine.

Alexandre : Sandroun, Sandrine (italien, Alessandro.)

Michel : Miquéou, Miquelót, Miqueloun.

Claire : Claroun, Clare, Clarine, Clarinote.

Joseph : Iáousép, Iáousepoun, Iáousepót ; Iáousépe, Iáousepine.

Labadi, Labadiot (Le petit Labadi, Labadie fils).

Pédegert, Pédegértoun, Iertoun.

Branère, Branérot, etc.

N. B. — Ajoutées aux noms propres de famille, aux noms patronymiques, les désinences diminutives ot, oun, sont donc indicatives de la filiation. (Remarque de M. Pédegert).

L'usage fréquent en gascon, surtout en gascon chalossais, de ces gentils diminutifs donne à cet idiome une grâce, une délicatesse, j'allais dire une coquetterie dont le français naïf de Marot et de François de Sales semblaient seuls capables.

Voici une élégie charmante qui pourra en donner une idée.

Elle est due à la délicieuse plume du regretté chanoine Pédegert.

Ce sont les doléances d'une grand'maman sur la mort du petit pinson de sa petite fille :

LA MOURT D'UN CHIROUCOUN (*Complainte*)

—

Ploure, douce béoutat ! Ploure, charman bébé !
Qué tout ço de béroy plouri matin é cé !
Lou petit aouséloun de la méñe hilline,
Práoubot ! aqués matin, lou chiroucon, qu'è mourt !...
A ! qué l'aymèbe tan !... Adare la práoubine
Qu'à bét qué l'apéra... lou chiroucoun qu'è sourd !
Qué l'aymèbe cén cops méy qué la tourterèle,
E méy qué de soun ouéñ la pétite prunèle...
Mès tabé qu'ère dous coum lou méou bérouyét
Qué hé dén lou printéms la baléntine abélhe...

Digitized by Google

Lou béroy chiroucoun qué la counechè miélhe
Qu'ère nè counechè sa máy aou péou rousset...
La háoute dé sa dáoune ét jamè ne quitèbe.
A térre caouque-cop, praci praqui sáoutèbe ;
La maynade labéts qu'abè prou l'apéra,
Aouta-léou, l'áousèloun qu'arribèbe én pioula...
. . . . . .
Are, dou chiroucoun l'amne s'és embarcade
Déns u tà négre néit qué n'én pot tourna nat,
Oun soun, l'un dessus l'áout, lous mourts én un palhat...
Aquiou, lou pachéroc qué droum à l'escurade...
Qué sis máoudite, néit, de l'infern, lède néit !
Tout ço qu'y-j'a de bèt dessus aquesti mounde,
Qu'at minjes tout, oui tout !... Mès jou qué t'éy doun héyt
Ent'ém pana l'aousét, néyt cruèle et prégounde ?...
. . . . . .
O máoudite éscurade !... O béroy chiroucoun !...
Práoubot ! qu'aymèbes tan ta pétite daounine !
Are, ne l'as pa méy ! Are, la méynadine,
A force dé ploura, qu'éhle lou soun ouélhoun...

CHAPITRE VII

PRONOMS PERSONNELS

Le pronom personnel peut être employé tantôt comme sujet, tantôt comme régime.

§ I. — Pronom — sujet

	Singulier	*Pluriel*
Pronoms de la 1re personne.	jou, you	nous, nous atis, nous aouts
— 2me —	tu	bous, bous atis, bous aouts
— 3me —	ët, ét, (lui)	its, ëts, éts (eux)
	ëre, ére (elle)	ires, ëres, éres (elles)

Digitized by Google

Des trois formes ires, ëres, éres, c'est la première, usitée dans le pays de Born, qui représente le mieux le primitif illas, et qui par suite est la plus ancienne ; i = i ; ll = r ; as = es ; donc illas = ires.

Les autres pronoms : nous, nous aouts ou nous atis ; tu ; bous, bous aouts ou bous atis ; ét ; ère, ont pour racines respectives les pronoms latins : nos, nos alteri, (1) tu , vos ; vos alteri ; illum et illam. (2)

Quant au pronom you, jou, il n'est qu'une forme particulière du pronom ego, lequel, accentué sur é, ne tarda pas à perdre sa consonne médiale *g*, de manière à devenir *eo*. Or *eo* a fait *io* (3) qui s'est conservé tel, avec le sens de *je*, moi, en italien, en provençal et aussi en espagnol, où il s'écrit yo. Cet *io* a produit en gascon *iou*, le gascon repoussant de toutes ses finales le son *o* et le transformant toujours en *ou*. Inutile d'ajouter que les lettres i et j sont des lettres sœurs qni prennent, suivant les dialectes, l'une la place de l'autre. L'explication du pronom you est donc la même que celle de *jou*.

Le premier texte roman où l'on trouve *eo* signifiant *ego* est du neuvième siècle : c'est cette phrase, bien connue, du serment de Louis le Germanique : « *Eo* salvarai cest mon fradre Karlo ; *ego* salvabo eccistum meum fratrem Karolum. »

§ II. — Pronoms — Régimes

Le pronom peut être complément ou d'une préposition ou d'un verbe.

Quand il est complément d'une préposition, il ne change pas : Pour moi, per jou ; avec moi, dam jou ; derrière nous, darré nous, etc.

Pour traduire ces mêmes expressions, un anglais aurait dit, au contraire, en employant ses pronoms-régimes : for me ; with me ; behind us, et non point for I, behind we ; I et we sont les pronoms sujets.

Quand ils sont compléments d'un verbe, les pronoms prennent la forme marquée dans les tableaux et exemples suivants :

(1) Alteri = aouts ; car, *i* en désinence tombe ; *r* tombe aussi parce qu'il ne peut pas finir un mot gascon ; alt = aout, qui, au pluriel, fait *aouts ;* donc alteri = aouts.

(2) V. mon *Essai de Philologie gasconne*, ch. 7, 19e loi.

(3) C'est le procédé qui de *leo*nem a tiré *lioun*.

Digitized by Google

TABLEAU DES PRONOMS RÉGIMES

			Singulier	*Pluriel*
1re personne ...			me, m	nes, ne, ns, s.
2e personne ...			te, t	bes, bë, bs, b (honorifique) ps, pe, p
3e personne ...	régime direct	féminin	le, la, l'	lës, las
		masc	lou, ou, *oou*, l'	lous, ous, oous.
	régime indirect	masc	li, (i), lou, ou	lous, ous, óous.
		fémin.	li, (i), la, l'	lës, las, (i)

Pronom réfléchi se, s', s, (pour les deux genres et les deux nombres.

Exemples :

Ces exemples se rapportent à deux cas : 1er cas, pronoms-régimes directs ; 2e cas, pronoms-régimes indirects.

1° PRONOMS-RÉGIMES DIRECTS. — *Singulier* : Pierre me cherche, m'a cherché, veut me chercher : Pierre que *me* sërke, ou quë-*m* sërke ; que *m*'a sërkat ; que boou *me* sërka, ou qu'e*m* boou serka ; (dialecte du Born).

Et en Chalossais : Pierre qué-*m* sérke ; qué *m*'a serkat ; qué-*m* bô serka.

Pierre te cherche, t'a cherché, veut te chercher :

Traduction en Mimizanais : Pierre que te sërke ou qu'ët serke ; que t'a serkat ; que boou te sërka, ou quë-t boou serka.

En Chalossais : Pierre qué-t serke ; qué t'a sérkat ; qué-t bô serka.

Pierre le cherche, l'a cherché, veut le chercher :

En Mimizanais : Pierre que lou sërke, qu'óou serke ; que l'a sërkat ; que boou lou serka et qu'oou boou serka.

En Chalossais : Pierre qu'ou sérke ; que l'a serkat ; qu'ou bô serka ou serkaou.

Pierre la cherche, l'a cherchée, veut la chercher :

Mimizanais : Pierre que le sërke, que l'a serkade, que boou le serka.

Chalossais : Pierre qué la sérke, qué l'a sérkade ; qué la bô sérka.

Pluriel : Pierre nous cherche, nous a cherchés, veut nous chercher.

Mimizanais : Pierre que nës sërke ; que nës a, ou quë-ns a serkat, que boou nës cerka.

Digitized by Google

Chalossais : Pierre qué-ns cérke ; qué-ns a cérkat ; qué-ns bô cerka ou bien qué-s cerke ; qué s'a cérkat ; qué-s bô cérka-s.

Pierre vous cherche, vous a cherchés, veut vous chercher.

Mimizanais : Pierre que bës cerke ou qu'ë-p cërke ; que bes a ou que-ps a cerkat ; que boou bës cërka.

Chalossais : Pierre qu'ép cérke ; qué'bs, quéts a ou qué-ps a cérkat ; qué-p bô ou qué-ts bo cerka-p.

Pierre les cherche (ces hommes), les a cherchés, les veut chercher :

Mimizanais : Pierre que lous cërke ou qu'oous sërke ; qu'oous a ou que lous a cërkats ; que boou lous cërka, ou qu'oous boou cerka.

Chalossais : Pierre qu'ous cérke ; qu'ous a cérkats ; qu'ous bô cérka, ou cérka-ous

Pierre les cherche (ces femmes) ; les a cherchées, veut les chercher.

Mimizanais : Pierre que lës cërque ; que les a cërkades ; que boou lës cërka.

Chalossais : Pierre qué las cérque ; qué las a cérkades ; qué las bô cérka.

Ils se cherchent, se sont cherchés, se veulent chercher :

Mimizanais : Que se sërken ; que se soun sërkats ; que bólen se serka, ou que se bólen serka.

Chalossais : qué-s cérken ; qué-s soun cérkats ; qué-s bolén sérka ou sérkas.

2° Pronoms-Régimes Indirects.— *Singulier.*

Pour la 1re et la seconde personnes, comme ci-dessus.

3e Personne au masculin. — Il lui dit, lui a dit, va lui dire :

Mimizanais : que li dit ou qu'oou dit ; que li a dit ; que ba li dise ou qu'oou ba dise.

Chalossais : qu'óu dits ; qué li a dit ou qué l'a dit ; qu'ou ba dise ou qué ba li dise.

3e Personne au féminin. — *Li* dans tous les dialectes :

Qué li dits, qué li a dit, qué ba li dise ou qué li ba dise.

Pluriel 1re personne. — Comme aux pronoms-régimes directs : que nes, ou qué-ns dits etc.

2e Personne. — Il vous dit ; il vous a dit ; il va vous dire.

Mimizanais : que bes dit ou quë-ps dit ; que bës a, quë-ps ou que-b a dit ; que ba bës dise.

Chalossais : qué-bs dit ; qué-bs é dit ou qué-p dit ; qu'éts a dit ; qué-b a dit ou qué-p a dit ; qué-bs é ba, ou quë-p ba dise.

Digitized by Google

3° Personne du masculin. — Il leur dit, leur a dit, va leur dire.

Mimizanais : Que lous dit ou qu'oous dit ; que lous a dit, ou qu'oous a dit ; que ba lous dise.

Chalossais : Qu'ous dit ; qu'ous a dit ; qu'ous ba dise.

3° Personne au féminin. — *Mimizanais* : Que les y dit ; que lës a dit ; et mieux, que lës y a dit ; que ba lës dise, ou lës y dise.

Chalossais : Qué las dit ; que las a dit ; qué las ba dise.

Pronom réfléchi. — Ils se disent, se sont dit, vont se dire.

Mimizanais : Que se disen ; que se soun dits ; qué ban se dise.

Chalossais : qué-s disen ; qué-s soun dit ; qué ban sé dise.

N.-B. — 1° Sauf l'e muet mis partout à la place de l'é fermé, le dialecte de Gosse emploie, pour les pronoms, les mêmes formes et les mêmes tours que le Chalossais.

2° Comme on a pu le voir, l'idiome de Born diffère surtout de celui de Chalosse en ce que : 1° il affecte dans la phrase une allure plus analytique, qui conserve mieux la forme primitive des pronoms et qui le rapproche davantage du français ; 2° il emploie partout l'ë muet et fait usage de dyphtongues inconnues aux autres dialectes, telles que *oou*, óous, au lieu de *ou*, *ous* ; il ne craint pas même de les accumuler à la suite les unes des autres, comme dans la phrase ci-dessus : qu'óous bóou sërka, ainsi que le faisaient jadis, parmi les Grecs, les Ioniens. Pour nos oreilles modernes, ennemies de l'hiatus, ce fréquent concours de voyelles n'a plus rien de bien harmonieux ; de là sans doute, et de l'usage constant de l'*e* muet, cette rudesse tant soit peu barbare qu'on attribue d'ordinaire aux dialectes des Grandes Landes et du Marensin.

3° C'est par euphonie que les dialectes, Mimizanais et Chalossais, ajoutent dans certaines de leurs phrases (vues plus haut) l'un un *y* de liaison, et l'autre un *é*.

L'*é* se place après le pronom chalossais quand celui-ci se compose de deux consonnes et que le verbe suivant commence lui-même par une autre consonne, comme dans : qué-*ns* é *bâ* sérka ; qué-*ps* é bô gaha. Sans l'insertion de l'é, la phrase présenterait trois consonnes consécutives, ce que les langues chalossaises trouveraient trop dur à prononcer. La preuve que telle est bien la destination euphonique de l'*e*, c'est qu'il ne s'emploie point dans les phrases suivantes : qu'ous bô serka, qué-p ba sérka... etc.

4° Pronoms personnels (régimes indirects) suivis de *le*, *la les*. — Dans le tableau des pronoms-régimes, nous avons mentionné certaines formes

Digitized by Google

placées entre parenthèses; elles se rapportent aux cas où ces pronoms sont immédiatement accompagnés de l'un des pronoms le, la les.

1er Exemple : Voilà des couteaux; il me les prête, il me les a prêtés, il veut me les prêter, il te les prête, il te les a prêtés, il veut te les prêter, il les lui prête, il les lui a prêtés, il veut les lui prêter, il nous les prête, etc.

Voici la traduction de ces diverses phrases en Mimizanais et en Chalossais :

Mimizanais		*Chalossais*	
Que *me* lous ou que m'oous	prëste	Que m'ous	préste
Que *be* lous ou que b'oous		Que t'ous	
Que les *i*, ou qu'óous *i*		Qu'ous *i*	
Que *ne* lous		Qué *sé* lous	
Que *be* lous		Qué-b sé lous	
Que les *i* ou qu'óous *i*		Qu'ous *i*	
Que) se l'ous prësten) s'óous prësten.		Qué) sé lous présten) s'éous, s'ous présten.	

Et, s'il s'agit d'un seul couteau :

Que me lou, ou que m'óou	prëste	Qué m'ou	préste
Que te lou, ou que t'oou		Qué t'ou	
Que l'*i*		Qué l'i	
Que *ne* lou		Qué-ns é lou	
Que *be* lou		Qué-bé lou	
Que) se lou prësten) s'óou prësten		Qué) sé lou présten) s'éou, s'ou présten	

2e Exemple : Voilà une fourchette ou des fourchettes ; il me la ou me les prête, te les prête, etc.

Singulier	Pluriel		Singulier	Pluriel	
Que me le	Que me lës	prëste	Que me la	Qué me las	préste
Que te le	Que te lës		Que te la	Que te las	
Que l'*i*	Que les *i*		Que l'*i*	Que las *i*	
Que ne le	Que ne les		Qué nou la	Qué-ns é las	
Que be le	Que be les		Qué-b é la	Qué-bs é las	
Que l'*i*	Que les *i*		Qué l'*i*	Qué las *i*	

De ces nouveaux exemples, il résulte que les pronoms-régimes

Digitized by Google

indirects, quand ils sont combinés avec les pronoms le, la, les, peuvent seprésenter sous les formes suivantes :

Mimizanais :	më ou m', à moi	*Chalossais* :	m, mé ;
—	të, t, à toi	—	t, té
—	i, à lui, à elle	—	i
—	në, à nous	—	ns, nou (?)
—	bë, pë, à vous	—	bs, bou (?)
—	i, à eux, à elles	—	i

Parmi ces formes, la plupart nous étaient déjà connues ; d'autres sont tout à fait nouvelles. Ce sont, dans le Mimizanais, në pour nës, bë pour bës, et dans le Chalossais, nou (du latin nos) *bou*, de vos ; et en outre, dans les deux dialectes, le pronom *i*. Celui-ci est mis pour li, à lui, à elle, qui vient de *illi*. *Li* a perdu son *l* initial, comme *lou*, *lous*, (de illum, illos) dans qu'ou serken, qu'ous gahen.

Li (de illi) ne doit pas être confondu avec l'i. Le premier ne veut dire que à lui, à eux, etc ; le second est composé des deux pronoms *i* et l', mis pour lou, la, ou même, en Mimizanais, pour le pronom neutre *le*, signifiant cela, comme dans : que l'i ey dit, je *le lui* ai dit, en Chalossais, que l'at ey dit.

Dans l'i, *l* est régime direct ; *i*, régime indirect. Ex. : que l'i a balhat, il *le lui*, ou il *la lui* a donnée.

Le pronom neutre *le*, se rend aussi, en Mimizanais, par *ic*, tandis que le Chalossais le rend toujours par *at*.

Ex. : je te l'ai, je le lui ai, je le leur ai volé ;

Mimizanais. — que t'*ic* éi, que l'*ic* éi, que lës *ic* éi)
Chalossais : que t'at éi, que l'at éi, qu'ous *at* éi) panat.

Ic vient de hic, celui-ci pris dans le sens de hoc, cela ;

At, mis pour *ac*, vient de *hoc*, directement, comme recouci*t*, vient de recouc*ic*, regem ciccum, roitelet.

CHAPITRE VIII

PRONOMS & ADJECTIFS POSSESSIFS

1° Les *Adjectifs possessifs* sont :

Digitized by Google

		FRANÇAIS
Sing. masc.	moun, toun, soun lou { moun, lou toun, lou soun méñ	mon, ton, son
Sing. fém.	ma, ta, sa le mi, la mi, la méñe ; le tou, la tou ; le sou, la sou.	ma, ta sa
Plur. masc.	mouns, touns, souns lous mouns, lous méñs ; lous touns, lous souns	mes, tes, ses
Plur. fém.	mas, tas, sas les mis, las mis, las méñes ; les tous, las tous ; les sous, las sous.	mes, tes, ses

Exemples :

(*a*) Moun coutét ; mon couteau ; toun coutét, ton couteau ; soun coutét, son couteau.

Ou bien, lou moun, lou toun, lou soun coutét.

(*b*) Ma frimouse ; ta frimouse ; sa frimouse ; ma vilaine figure, ta vilaine figure ; sa vilaine figure.

Ou bien, le mi, le tou, la sou frimouse.

(*c*) mouns aouzéts ; touns aouzéts ; souns aouzéts ; mes oiseaux ; tes oiseaux ; ses oiseaux.

Ou bien, lous mouns, lous touns, lous souns aouzéts.

(*d*) Mas gusmères ; tas gusmères ; sas gusmères ; mes dévidoirs ; tes dévidoirs ; ses dévidoirs.

Ou bien, lës mis, lës tous, les sous gusmères.

(*e*) *Leur* se traduit par : lou lou ou lou lous, las sous, lës sous ou las sous, suivant que l'objet possédé est au singulier ou au pluriel :

J'ai vu leur père ; qu'ey bis lou lou paï ;

J'ai vu leurs chapeaux ; leurs dévidoirs ; qu'éy bis lous souns capéts, ou lou lous capéts ; las sous ou lës sous ; lah lous ou las lous, ou lës lous gusmères.

Les *Pronoms possessifs* sont :

Digitized by Google

	MASCULIN		FÉMININ	
Singulier	lou moun ou lou méñ	le mien	le mi la mi la méñe	la mienne
	lou toun	le tien	le tou la tou	la tienne
	lou soun	le sien	le sou la sou	la sienne
	lou nos / nouste	le nôtre	le noste la noste la nouste	la nôtre
	lou bos / boste	le vôtre	le boste la boste	la vôtre
	lou soun	le sien	le sou la sou	la sienne
	lousoun d'its (1) / d'éts	le leur	le sou) d'its, d'ëts, d'éts) la sou) ou d'ëres, d'éres)	la leur
Pluriel	lous moun's ou lous méñs		lës mis, las mis ou las méñes	
	lous touns		lës tous, las tous	
	lous soun's		lës sous, las sous	
	lous nos / noustes		lës nostes, las nostes	
	lous bos / bostes		lës nostes, las nostes, las noustes	
	lous souns d'ët (2) / d'éts		lës sous) d'ët, d'ëre las sous) d'ëts, d'ëres	

CHAPITRE IX

ADJECTIFS & PRONOMS DÉMONSTRATIFS

1° Adjectifs -- Le français n'en a qu'un qui est *cet, cette*. Le latin, plus

(1) Ou d'ëres, d'ères.
(2) Ou d'ere, d'ères.

Digitized by Google

riche, en avait trois : hic, iste, ille, qui marquaient les divers degrés d'éloignement de l'objet désigné.

Le gascon, semblable en cela à l'espagnol et à l'italien, en possède deux : aquët, aquëre; aquës, aquëste. Ce dernier s'applique à un objet plus rapproché de la personne qui parle ; l'autre à un objet plus éloigné. *Aquët* exprime en outre le sens démonstratif d'nne manière générale.

Les deux ont pour origine des adjectifs *composés*, appartenant à la langue de la basse latinité.

Aquës, aquëste nous viennent de hunc-istum ; hanc-istam ; aquét, aquere, de hunc-illum ; hanc-illam. En effet, *hunc*, hanc, par la chute normale du *h* initial, ont donné *ak* : istum, par la disparition régulière de la désinence *um* et de la consonne *t*, que le gascon repousse comme finale, a produit *is*, *ës* ; d'où le masculin ak-is = ak-ës. Quant au féminin istam, il s'est changé normalement en *iste*, ëste ; d'où ak-iste = ak-ëste.

La forme plus ancienne ak-is, ak-iste, s'est conservée intacte au pluriel, du moins dans le dialecte du Born, qui dit : *aquis* journs, ces jours-ci : *aquistes* poumes, ces pommes-ci.

On verrait, par une analyse semblable, comment hunc-illum, hanc-illam, ont produit ak-ét, ak-ére ; il suffit de se rappeler que, d'après une loi générale de la phonétique gasconne, illum = ét, et illam = ére.

Quelques exemples montreront le sens précis de ces deux adjectifs, et la manière dont ils forment leur pluriel.

Sing : Aquët ome, cet homme ; aquëre hëmne, cette femme.
Aquës ome, cet homme-ci ; aquëste hëmne, cette femme-ci.

Plur. : Aquët*s*) / Aquit*s*) omes, ces hommes ; aquëre*s*) / aquire*s*) hëmnes, ces femmes.
Aquis*s*) / Aquës*s*) omes, ces hommes-ci ; aquistes) / aquëstes) hemnes, ces femmes-ci

Le pluriel des adjectifs démonstratifs s'est donc formé régulièrement par l'addition d'un *s* au singulier. La seule chose à observer dans les exemples susmentionnés, c'est la facilité avec laquelle les voyelles *e* et *i* permutent entre elles, puisque nous voyons, d'une part, aqu*i*ts, aqu*i*res, mis pour aqu*e*ts, aqu*e*res ; et, d'autre part, dans le pluriel de *aques*, aqu*ë*s, aqu*ë*stes, équivalant à aqu*i*s, aqu*i*stes.

Pour éviter tout malentendu ou pour donner plus d'énergie à la pensée, le gascon, par un procédé analogue à celui du français, ajoute à ses adjectifs démonstratifs les adverbes de lieu a-ci, a-la. Il dit, en con-

Digitized by Google

séquence : Aques ome aci, cet homme-ci; aquires agulhes alà; ces aiguilles-là, etc. A-ci vient de ecce-hic; (1) et alà, de illàc.

2° PRONOMS.

Les pronoms démonstratifs sont :

Sing. : Aquës (aqués, aquésti) celui-ci ;
Aquëste (aquéste,) celle-ci ;
Aquët (aquét) celui-là ;
Aquëre (aquére) celle-là.

Plur. : Aquës (aquis, aquéstis) ceux-ci ;
Aquëstes (aquéstes, aquistes) celles-ci ;
Aquëts (aquéts, aqués) ceux-là ;
Aquëres, (aquères, aquires) celles-là.

Sing. : Lou, celui ;
Le, la, celle.

Plur. : Lës, las, celles ;
Aco, cela ;
Aço, ceci.

Ex. : lou de Castéts, celui de Castets ; lous dou besiatye, ceux du voisinage ; lous de caze, ceux de la maison.

Aquët qu'ës lou moun, é aquës lou toun ;
Celui-là est à moi, et celui-ci à toi.

Aqueste qu'ës grane, é aquëre petite ;
Celle-ci est grande et celle-là petite.

Les pronoms démonstratifs neutres sont : aco, cela; et aço, ceci.

Aima souns énemics, aco n'ës pas facile; aimer ses ennemis, cela n'est point facile,

Aco qu'ës maou, et aço bien ; cela est mal, et ceci bien.

Dans *aco* et *aço*, la finale *o* n'est autre chose que le neutre latin *hoc*, qui a laissé tomber son *h* initial, suivant la règle ordinaire. Quant au *c*, il a disparu comme dans sic, ainsi, qui est devenu l'adverbe affirmatif *si*, par la chute du *c*.

O supposant *hoc*, ak-o doit se rattacher au bas-latin hoc-hcc = oc-o, ac-o; et aç-o à hocce-hoc = oç-o, aç-o.

CHAPITRE X

PRONOMS RELATIFS & INTERROGATIFS

PRONOMS RÉLATIFS. — *Qui*, dans le corps de la phrase, et *que*,

(1) Le *h* et le *c* ont disparu comme dans o (oui) dérivé de hoc.

Digitized by Google

après un nom, se rendent également par ki. Après le pronom neutre *ce, que* se rend par ké ou kë, suivant les dialectes.

Ex. : Lou Bas-tems *ki* de frut náourécH tout ço qui biou ;
Las prubes d'amou *ki* m'ats dat (Les preuves d'amour que vous m'avez données) ;
Lous fruts *ki* éi pourtat (Les fruits que j'ai portés);
Dis doun, ço *ke* bourrés caouzi ? (Dis donc ce *que* tu voudrais choisir).

Lequel, laquelle, etc., se rendent par lou couáou, la couáou ; lous couáous; las couáous. *Couàou* n'est que la traduction gasconne de qualem. *Em* final est tombé suivant la règle générale, et la syllabe organique *al* est devenue *àou*.

Dont se rend par *doun*. L'homme dont je me moque, l'omi doun iou mé trufi. *Doun* traduit également l'adverbe de lieu *d'où*, mais alors il doit s'écrire d'oun, avec une apostrophe, parce qu'il vient du latin *de unde*. Ex. : le jardin d'où je sors, lou casáou d'oun iou sorti.

§ II. — Pronoms Interrogatifs

Qui, interrogatif se traduit par *qui* en gascon.
Qui l'a dit ? Qui at a dit ?
Que interrogatif se rend par *que*.
Que fais-tu ? que dis-tu ?
Que héis-tu ? que dis-tu ?

CHAPITRE XI

PRONOMS INDÉFINIS

On appelle pronoms indéfinis, ceux qui ne représentent que *vaguement* les personnes et les choses.

En voici la nomenclature avec la traduction gasconne :

Aucun, aucune, nat, nade.
L'autre, les autres, l'aout, l'aoute ; lous aouts, les aoustes.
Certain, certaine, un', üoue (ü) ;
Chacun, chacune, chacun, chacüoue (chacü) ;

Digitized by Google

L'un, l'une, l'ün, l'üoue (l'ü) ;

Nul, nulle, nat, nade.

Quelqu'un, quelqu'une, caoucün, caoucüoue; caoucu ; digün (invariable)

Tel, telle, taou, taoue ;

Tout, tous, tout, toute, touts, toutes ;

On se traduit par la 3me personne du pluriel.

Exemples : on dit, on trouve, que dizen, que troben ; c'est la tournure latine, dicunt, inveniunt.

Digun, signifiant *aucun* ou *personne*, s'emploie exclusivement dans les phrases négatives. Ex. ; il n'y a personne ? ñ'i a pa digun ?

En Chalossais, au lieu de digun on dit *arrés* : n'at pas bis arrès ? Vous n'avez vu personne ? Arrés (personne) ne doit donc pas être confondu avec *arrë*, et moins encore avec *arré*. Arré signifie arrière (retro) et *arrë* traduit le français *rien*.

Arrés n'ém dit arré. Personne ne me dit rien. Arré Iouan ; arré Martin ; arrière Jean ; arrière Martin. Jean et Martin sont les noms que l'on donne aux bœufs dans le Marensin, selon la place qu'ils occupent dans l'attelage ; Jean est celui de droite ; Martin celui de gauche. Le Bazadais les appelle Laouret, Caoubet.

(*A suivre*) L'ABBÉ J. BEAURREDON.

Digitized by Google

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE

Des Entrées Solennelles et des Fêtes Publiques

DANS LA VILLE DE BAYONNE

Par E. DUCÈRÈ.

AVANT-PROPOS

Publier une bibliographie, si restreinte qu'elle soit, c'est se résigner d'avance à mettre au jour un ouvrage incomplet, mais aussi, le meilleur moyen de combler ces lacunes, c'est de les livrer à la publicité.

On pourrait presque écrire une partie de l'histoire de Bayonne et de la contrée qui l'environne, en se contentant de relater les entrées des rois, reines et grands personnages qui ont traversé son territoire ou qui y ont fait des séjours plus ou moins prolongés C'est ce qui nous a donné la pensée de réunir, en une sorte d'essai historique et bibliographique, les titres de toutes les publications qui en ont été faites à toutes les époques, et on verra que le nombre en est réellement assez considérable.

Mais afin de rendre ce travail plus intéressant encore, nous avons cru nécessaire d'y introduire les titres exats de toutes les relations d'entrées et de fêtes publiques qui ont eu lieu dans notre ville, et qui sont conservées inédites, pour la plupart, dans le riche dépôt de nos archives, certains de rendre ainsi un grand service aux travailleurs et aux érudits.

Sans parler des grands recueils bibliographiques dans lesquels nous avons largement puisé, nous devons un remerciement tout particulier à M. P. T. de Larroque qui, avec cette bonne grâce qui lui est particulière, nous a autorisé à insérer dans ce recueil les savants renseignements bibliographiques qui sont contenus dans son *Louis XIII*

Digitized by Google

à Bordeaux, et un remerciement encore à M. A. Détroyat, qui a mis avec son amabilité ordinaire sa bibliothèque à notre disposition.

Nous accueillerons avec reconnaissance les critiques et les observations qui pourront nous être faites sur ce travail, car elles auront pour but de l'augmenter et de le compléter encore, de manière à en faire une œuvre définitive.

Digitized by Google

Entrée de l'Armée Française à Bayonne

(1451)

Les archives de la ville n'ont gardé que peu de traces de la fin de la domination anglaise dans le pays. Le chroniqueur Jacques Du Clercq (1) nous renseigne davantage, et nous offre même une relation de l'entrée solennelle de l'armée française commandée par les comtes de Foix et de Dunois. Il y a consacré son chapitre X tout entier, qui porte le titre suivant :

Comment le siège fut mis devant la cité de Bayonne, et des seigneurs qui y vindrent, des saillies et des assaults qui y furent faits. (2)

Louis XI

(1463)

Ce fut à propos des guerres de l'Aragon, que Louis XI vint à Bayonne, et y fit un assez long séjour ; de là il se rendit au château d'Urtubie (3), à côté de St-Jean-de-Luz, pour son entrevue avec le roi de Castille. Henri IV était à Fontarabie (4). Les seigneurs des deux cours logèrent à Bayonne et se battirent à plusieurs reprises. Le roi de Castille était accompagné d'une garde de trois cents chevaux grenadines d'une richesse inouïe ; on se moqua beaucoup de Louis XI et de la pauvreté de sa mise.

Il n'est resté aucune relation particulière de l'entrée et du séjour de Louis XI à Bayonne, où il fit beaucoup de bien. La seule mention qu'on

(1) Edition Michaud et Bujoulat. Nous ne croyons pas qu'il ait été rien publié de spécial à cette entrée.

(2) Voyez Balasque, Baïlac, Poydenot et *Histoire topographique des rues de Bayonne.*

(3) Commines appelle ce château Heurtebise. Ed. de la Soc. de l'Histoire de France, t. I, p. 163.

(4) Henri IV, roi de Castille, fils de Jean II et de Marie d'Aragon, né le 6 janvier 1425, mort le 12 décembre 1474. Il avait épousé : 1° en 1440, Blanche de Navarre, dont il se sépara en 1453 ; 2° Jeanne, infante de Portugal. D'après Lenglet, t. II, p. 15, l'entrevue de Louis XI et du roi de Castille eut lieu à Andaie, près de Fontarabie, en 1463.

Digitized by Google

en puisse relever dans les archives municipales est la suivante :

Payement à Guillemoyes Brunel, peintre, pour la décoration de cinq cents banderolles, du bateau et du poële, qui ont servi à l'entrée du roi Louis XI (1).

La Reine Jeanne-la-Folle

(1505)

Lettre du roi Louis XII à la ville de Bayonne, lui annonçant le passage de la Reine d'Espagne (Jeanne la Folle ?)

C'est la seule mention que nous ayons pu trouver du passage de la mère de Charles-Quint dans la ville de Bayonne. (2)

Roger de Gramont

(1519)

Décès de Rogier de Grammont, maire de la ville, et ses funérailles. (3)

Relation inédite en gascon de la mort et des funérailles faites à Roger de Gramont, qui décéda au Château-Neuf, le 8 avril 1519, à 4 heures après-midi. Son corps fut transporté à Bidache, et y fut accompagné par

(1) Arch. de Bayonne, CC. 338.

(2) Nous reproduisons cette lettre à titre de curiosité :

« De par le Roy

« Chers et bien amez. Nous envoions présentement Nre Tres chere et bien amée niepce la Royne d'Espaigne, deuers nostre très cher et très amé frère et cousin le Roy d'Espaigne, son mary. Et pour ce que voulons et désirons qu'elle soit bien et honorablement traictée et recueillie par toutes les villes et lieux où elle passera, nous vous prions et même au besoing vous mandons, que en passant par nostre ville de Bayonne, vous luy faictes et faictes faire tout honneur recueil, traictement et bonne chère que possible vous sera, en faisant tandre les rues, et pourter les poilles sur elle.

Et tout ainsy, que vous pourriez faire à la personne de nostre très chère et très honorée compaigne, la Royne à sa nouvelle entrée en nostre dicte ville. Et y faictes en manière que aions occasion de vous en scavoir gré, et vous en avoir en recommandation.

Donné à Bloys le XXIXe jour de décembre.

Ainsi signé, LOYS.

Arch. de Bayonne, BB. 5. p. 90, ve.

(3) BB. 6. p. 47 — 8 avril 1519.

Digitized by Google

l'Evêque de Coserans, son fils, Madame de Gramont, sa mère, Jean de Gramont son fils, et autres gentilshommes. Les bourgeois et notables de la ville l'accompagnèrent en portant les bannières et étendards du roi et de Bayonne.

Odet de Foix

(5 Mars 1522)

Mention de l'entrée à Bayonne, d'Odet de Foix, sire de Lautrec, gouverneur de Guienne, et de son serment à la commune.
(Arch. de Bayonne, BB. 6. p. 429).

Quelques lignes à peine sur l'entrée du gouverneur et sur sa réception.

François 1er

(1526)

La Prinse et délivrance du Roy, venue de la Royne, seur aisnée de l'Empereur, en France, et recouvrement de Messeigneurs les Daulphins et duc d'Orléans, — par Sébastien Moreau, de Villefranche. — 1524-1530. (*Archives curieuses de l'Histoire de France*, par Cimber et Danjou, t. II, 1re série, p. 251).

Ce n'était pas la première fois que François 1er passait par Bayonne, il y était déjà venu en 1511, comme duc d'Angoulême, se rendant à la frontière à la tête d'une armée française, lorsque Ferdinand d'Aragon, ligué avec Henri VIII d'Angleterre, menaçait d'envahir Bayonne.

Lorsqu'il y revint comme roi, c'était au retour de sa captivité de Madrid. Il fut échangé contre ses enfants sur la rivière de la Bidassoa, et se hâta de se rendre à Bayonne, où « il fait très grant chère... il ne fut point fait d'entrée au dit seigneur à Bayonne », et de fait il n'y avait point à s'enorgueillir du traité de Madrid qu'il venait de signer et qui ruinait la France. Il séjourna un mois et demi environ, et de là il se rendit à Bordeaux. (1)

(1) Le registre des comptes de la ville, BB. 162, p. 495 à 499, contient de curieuses mentions sur les dépenses qui furent faites en cette occasion. Nous signalerons un bateau magnifiquement accoutré pour aller chercher à Dax Louise de Savoie et les enfants de France, ainsi que des étendards, banderolles, pavillons de damas qui furent faits pour recevoir le Roi et la Cour.

Digitized by Google

SÉJOUR DU ROI A SAINT JEAN DE LUZ ET A BAYONNE, APRÈS SA SORTIE DE CAPTIVITÉ.

« *C'est le compte des dépenses de l'hostel du Roy nostre sire, pour ung mois et quinze jours entiers, commencans le dix-septième jours de mars et finissans le dernier jour d'avril mil cinq cens vingt six* ». (1)

Curieuse récapitulation des objets de bouche qui furent réunis pour le passage du roi et de la cour. La *Paneterie* compte des pains de diverses sortes, échaudés, etc. Tous les poissons du pays, parmi lesquels on remarque des marsoins, des patés d'esturgeon, des huîtres, des épices, du safran, du gingembre, etc. Enfin les dépenses soldées pour les mulets qui ont porté la vaisselle d'argent.

Entrée de la Reine Elonore et des Enfans de France

(1531)

La relation officielle de cette heureuse fête manque dans nos archives, elle n'est guère mentionnée que par les dépenses faites à Bayonne pour recevoir dignement les princes (2). Ce fut d'ailleurs une joie si générale dans tout le royaume que le retour des deux fils de France, accompagnés de la nouvelle reine, que les entrées, réceptions et fêtes qui furent faites dans toutes les villes par lesquelles ils passèrent, se firent remarquer par une grande splendeur. Nous en donnons ci-dessous une bibliographie ausssi étendue que possible.

L'ENTREE *et reception de Messieurs les enfans de France. Avec la reception de la royne Alienor qui fut le vendredy premier iour de juillet mil cinq cens et trente.* — (Sans lieu ni date), pet. in-8° de 4 ff. goth.

(Autre rédaction de cette entrée. Il en a été fait récemment une réimpression en caractères gothiques dont il a été tiré des exemplaires sur des feuilles de bois très minces.)

LA VENVE *de Madame Elionor, Royne de France, et de messeigneurs*

(1) Ces dépenses furent faites par S. Moreau, etc., *Ms. de la Bibl. Royale*, n° 1474, suppl. francais. Reproduit dans les *Documents inédits. — Captivité du roi François*, par Ch Figeac, 1847.

(2) Achat de chausses et aubergeons, aux couleurs vertes et rouges, données à vingt danseurs de la ville pour figurer à l'entrée de la Reine et des Princes. *Arch. de Bayonne*, CC. 163.

Digitized by Google

les enfans : en la ville de Bayonne ce premier jour de Juillet mil cinq cents trente. — Rouen, Jehan Lhomme, (1530), in 8° goth. de 4 ff. chiffrés.

LA GRAND *triumphe et entree des enfans de France et de Madame Alienor en la ville de Bayonne, clef de France ; publié à Paris le V° iour de juillet. M.D.XXX, auec la chanson nouvelle sur le chant, quant my souvient de la Poulaille.* Paris, 1530, petit in 8° goth. de 4 ff.

LENTREE *triumphante sumptueuse de tres haulte : tres puissante tres noble et illustrissime Dame Madame Lyenor Daustriche seur aisnée de lempereur : Royne de France : en la noble ville cité de Paris : capitalle du dict Royaulme. Auec lordre dicelle entrée.* — Finis Viue le Roy. S. l. (1531), pet. in 8° goth. de 12 ff. non chiff. de 26 lig. à la pag. sign. A. C.

Au titre, un bois des armes de France, supportées par deux anges.

LEPISTOLLE *des prisonniers de Paris à Madame Alienor, royne de France, contenant le confort de sa desirable entrée* (Paris, vers 1530), pet. in 8° goth.

« Opuscule de 11 ff. avec une vignette en bois au-dessous du titre, et une autre à la fin de l'ouvrage, lequel renferme 26 octaves en français et une 27e en latin, cette dernière imprimée en italique. » (1)

EPISTRE *de la venue de la royne Alienor ou royaulme de France et du recouvrement de Messieurs les Daulphin et duc d'Orléans,* pet. in 8° goth. de 12 ff. sign. A. C. (2)

LENTREE *de la Royne Eléonore d'Autriche en la dite ville et cité de Paris : imprime par le commâdement du Roy nostre sire. On les vend à Paris en la rue Sainct Jacques deuant leseu de Basle, et deuant leglise de la Magdelaine, à l'enseigne du Pot cassé.* (A la fin : Ce prèt liure fut achevé d'imprimer (par maistre Geoffroy Tory) le mardy neuffiesme iour de may MDXXXI, in 4° de 24 ff. en lettres rondes, avec des ornements sur bois autour des pages (3).

(1) Brunet. *Manuel du Libraire.*

(2) id. id.

(3) Le dernier f. contient deux bois : au recto un roi à cheval, suivi d'hommes d'armes : au verso, un chevalier revêtu de son armure et monté sur un cheval.

« L'entrée de la reine et des enfants de France eut lieu le 21 mars 1531 (n. s). jour de la Mi-Carême. *Catal. de la Bibl. du baron J. de Rotschild,* Paris, Damascène Morgand, 1887, t. II.

Digitized by Google

LA GRANT TRIVMPHE *faicte des Nobles Princes Monsieur le Daulphin et le noble duc Dorlleans et de la royne madame Alienor. En la noble ville cité de Lyon.* S. l. n. d. (1530), petit in 8° goth. de 4 ff. non chiffr. de 28 lignes à la page, sans sign.

« Au titre, un bois des armes de France. » (1)

NOVVELLES *venues à Lyon de la réception de nosseigneurs les Daulphin et duc Dorléans en France. La grâde triûphante entrée des enfans de France et de Madame Alienor, seur de lempereur, faicte en la ville de Bayône. Publié à Paris, le V de iuillet M. CCCCC. XXX. Ensemble le triumphe faict audict Paris. Aussi celui qui a esté triumphament et magnifiquement faict à Lyon* (sans lieu ni date), in 8° goth. (2)

LENTREE *de la Royne et de messieurs les enfants de France Monsieur le Dauphin et le duc Dorléans, en la ville et cité de Bourdeaulx a grant honneur et triumphe. Le XXII de juillet* (sans lieu, 1530), in 8° goth. de 4 ff. (3)

LENTREE *de Monseigneur le Daulphin faicte en lantique et noble cité de Lyon, lan mil cinq cens trente et troys. Le XXVI de May.* (Sans lieu), in 4° de 16 ff. non chiffr. caract. goth. (4)

LES ENTREÉS *de la royne et de Monsseigneur Daulphin, lientenant général du Roy : et gouverneur en ce pays de Normandie, faictes à Rouen en l'an mil cinq cêts trente et ung.*

(Au verso du dern. f.) : Imprimé à Rouen selô la vérité pour Rauffin Gaultier, lequel a esté auctorisé... Petit in 4° goth. de 8 ff. ; sur le titre, les armes de France et du Dauphin accouplées. (5)

LENTREE *de la royne et de Monsieur le Daulphin de France en la bonne ville de Dieppe, faicte le treizième jour de januier auec grant triumphe des seigneurs et dames du pays. Item. ung grant miracle qui fut fait deuant Notre Dame de Lorette à Abbeville à saint Vulfran,*

1) Catal. de la Bibl. Rothschild.

(2) Brunet.

(3) Réimprimé dans le VIII° volume des *Variétés*, publiées par H. Ed. Fournier, p. 247 et suiv. (Brunet)

(4) Brunet.

(5) id.

Digitized by Google

durant que la cour y estoit, sur ung des ausmoniers de la royne (sans lieu d'impress.) 1531, pet. in-8° goth. ue 4 ff. (1)

LENTREE *de la royne faicte en lantique et noble cité de Lyô l'an mil cinq cens trente et troys. Le XXVII de may.* On les vend à Lyon, en la maison de Jehan Crespin dit du quarne, imprimeur (1533) in 4° et aussi in-8° (2)

Cy commence le voyage et ambassade fait par M. de Tureyne en Espaigne.

(*Bibliothèque Nat. f. fr.* 20639, f° 231).

François de la Tour, vicomte de Turenne, (3) chevalier de l'ordre du roi, fut envoyé par François 1er en Espagne, avec la mission d'épouser, ou plutôt de fiancer Eléonore d'Autriche, sœur de l'Empereur. Il était accompagné d'un certain nombre de gentilshommes, et la relation de son voyage iut composée par Sébastien Moreau et comprise dans son ouvrage ayant pour titre : « *Prinse et délivrance du Roy* », publié par Cîmber et Danjou.

Il n'est pas resté de traces du passage de l'ambassadeur dans les registres de délibérations. Mais en revanche les livres de comptes mentionnent des présents en vin, poissons, etc., offerts par la ville au vicomte de Turenne, à M. de Prat, ambassadeur de l'Empereur, et au cardinal de Gramont (4).

Le Roi et la Reine de Navarre

(1535)

Marguerite, sœur de François 1er, avait épousé Henri d'Albret, roi de Navarre, auquel il ne restait plus qu'une ombre de royaume, étaient à Bayonne, en 1535.

(1) Brunet.

(2) id.

(3) François de la Tour, vicomte de Turenne, né le 5 juillet 1497, mort en 1532.

(4) CC. 163. — Après avoir visité en passant Madame de Gramont à Sordes, il prit la voie du fleuve et arriva à Bayonne, où il fut mené en son logis par le Corps de ville. Le lendemain, il apprit que les pêcheurs de Biarritz avaient pris une baleine, et il s'y rendit aussitôt « laquelle estoit de longueur de sept aulnes demy et quatre doigts, sa langue pesait seize quintaux et tant de livres, etc.

Digitized by Google

Aucune relation de leur passage ne nous est restée. Mais les livres de compte ont relaté diverses dépenses qui prouvent qu'elle dut être singulièrement brillante. (1)

Charles-Quint

(1539)

Il en est de même pour le grand Empereur, les relations locales nous manquent. Il avait demandé au roi François l'autorisation de faire traverser la France à un corps de troupes, et lui-même suivit de près. Il passa par Bayonne avec une partie de sa cour en juin 1539. M. de Prat, son ambassadeur à Paris, et le cardinal de Gramont, ainsi que le duc d'Orléans, envoyés par le roi vinrent jusqu'à Bayonne pour le recevoir.

Il fut logé dans la maison Danglade, et repartit le lendemain même. Il laissait à Bayonne le duc d'Albe auquel la ville fit de beaux présents. (2)

Il n'est pas arrivé à notre connaissance que des Entrées spéciales de Charles Quint à Bayonne aient été imprimées, cependant il reste de nombreuses traces de son passage dans nos archives.

Il a été publié par M. G. Raynaud, un petit ouvrage intitulé : (3) *Voyage de Charles Quint par la France, poëme historique de René*, avec introduction, notes et variantes. — Paris, Picard, 1879. — In-12 de XXXVJ, 94 p.

M. Raynaud a fait précéder le poème de Macé, d'une bibliographie

(1) Nous signalerons des pavillons en damas tanné, un bateau richement orné qui les conduisit par eau jusqu'à Bayonne, bateau dans lequel « avoit esté feyte une mayson » et le divertissement d'un tir à l'arbalète, qui fut donnée par la ville à ses hôtes royaux. — C'C 163, p. 290 à 296.

(2) CC. 163, p. 550. — On sabla les rues, on orna magnifiquement un bateau, on fit des rassemblements de troupes et on lui offrit des divertissements de tout genre. — Un pavillon de damas décoré des armes impériales fut dressé à l'entrée de la ville, et un poile lui fut présenté par le Corps de ville. CC. 163.

(3) Dans le poëme qui comprend 1699 vers, Bayonne est nommé plusieurs fois, mais sans aucun détail :

« Pour deviser quelque entrée gentille,
Il prise la Paris fort plainement
D'avoir tout faict très magnifiquement,
Et Orléans, et Poitiers et Bayonne.

Digitized by Google

très étudiée, et il dit dans son introduction : « Le passage de Charles Quint frappa d'une façon toute particulière les gens du XVIe siècle : à cette occasion, les *Entrées, Relations, Chansons, Lettres*, etc., ne manquèrent point de se produire. » L'auteur donne sa bibliographie restreinte seulement au XVIe siècle, et qu'il a divisée en trois parties. La première se rapporte seulement aux *Entrées* de Charles Quint, et celles-ci sont au nombre de quatorze. (1)

La seconde partie de la bibliographie contient un certain nombre de pièces historiques, la troisième s'applique aux chansons et à toutes les productions littéraires que l'Empereur d'Allemagne fit naître sur son passage.

Elisabeth de Valois

(1559)

Ce fut après le traité de Cateau-Cambrésis, que le Roi de France donna sa fille aînée Elisabeth au roi d'Espagne. Le duc d'Albe, Guillaume prince d'Orange, Larnoval, comte d'Egmont, arrivèrent à Paris pour épouser la princesse au nom de Philippe.

LA RECEPTION *faicte par les deputez du Roy d'Espaigne, de la Royne leur souveraine. Dame, à la deliurance qui leur en a esté faicte en la ville de Ronceuaux, au pays de Nauarrois, par les rois de Navarre et Cardinal de Bourbon. Et les triumphes, honneurs et solennitez qui y furent faictes et obseruées, tant d'une part que d'autre.* — A Paris. Pour Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais en la gallerie par ou on va à la chancellerie. Et en la rue Neuue Nostre Dame a l'enseigne S. Iean l'Euangeliste. — *Avec privilège.* (2)

(1) On voit bien que Bayonne y est oublié, car le n° 1 porte le titre suivant :
« Cérémonies faites à l'entrée de Charles d'Autriche, empereur, dans la ville de Bourdeaulx, au mois de novembre 1539. »
Bibl. nat. Ms. fr. collect. Dupuys, 325, f° 53.
Puis viennent les villes de Poitiers, Orléans, Paris, Cambrai, Valenciennes.

(2) Arch. curieuses de l'Histoire de France, par Cimber et Danjou, 2° série, t. IV. — Cette relation donne avec détail le compte rendu des cérémonies qui furent faites à Roncevaux pour la réception de la future reine d'Espagne.

Digitized by Google

Charles IX, Catherine de Médicis et la Cour d'Espagne

(1565)

RECVEIL *des choses notables qui ont été faites à Bayonne, à l'entruuë du Roy tres chrestien Charles neufiëme de ce nom, et la Royne sa très honorée mère avec la Royne catholique sa sœur.*

A Paris, par Vazcosan, imprimeur du Roy. M. D. LXVI (1566). Avec privilège. In 4° de 56 ff.

L'un des plus rares volumes de la collection des solennités. Il est orné de dix-huit gravures sur bois représentant des médaillons aux figures allégoriques qui ont été décernées aux dames à la suite d'un pas d'armes. M. Didot attribue les dessins de ces médailles à Jean Cousin, et il en a fait reproduire quatre dans le recueil des œuvres choisies de cet artiste. (1)

Cette entrée réveille de grands souvenirs historiques, car on prétend que de l'entrevue de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Elisabeth et le duc d'Albe, sortit la fameuse affaire de la Saint Barthélemy.

Cet ouvrage est très précieux pour l'histoire des fêtes de la fameuse entrevue de 1565, qui eut lieu à Bayonne. Les détails les plus circonstanciés y sont relatés sur les vêtements, ornements et accoutrements des seigneurs français et espagnols. On n'y fait grâce ni d'un pourpoint ni d'une garniture d'orfévrerie. Les noms des seigneurs castillans qui accompagnaient Elisabeth y sont scrupuleusement mentionnés.

L'ouvrage est mélangé de pièces de poésies tout à fait dans le goût alambiqué du temps. Tous les détails des fêtes y sont racontés, d'une manière trop prolixe peut-être, mais qui ne manque pas d'un grand charme. Tournois ou carrousels, processions, entrées, fêtes et combat naval, comédies à l'italienne, fêtes pastorales et repas champêtre, tout servit à l'astucienne Catherine pour éblouir et charmer les seigneurs de la cour de Philippe II.

(1) Catal illustré des Livres précieux de la Bibliothèque de M. A. Firmin-Didot.

Digitized by Google

RECUEIL *et Discours du voyage Charles IX de ce nom a présent régnant, accompagné des choses dignes de mémoire faictes en chacun endroit faisant son dit voyage en ses païs et provinces de Champaigne, Bourgoigne, Daulphiné, Provêce, Languedoc, Gascoigne, Baionne et plusieurs autres lieux, suyvant son retour depuis son partement de Paris jusques à son retour audit lieu, ès années mil cinq cens soixante quatre et soixante cinq. — Faict et recueilly par Abel Jouan, l'un des serviteurs de S. M.* — A Paris, pour Jean Bonfons, libraire, en la rue Neuve Nostre Dame, à l'enseigne St Nicolas M. D. LVI. — *Avec privilége du roi.* (1)

Comme cet ouvrage est l'un des plus importants pour la collection des entrées Bayonnaises, nous nous autorisons de ce fait pour en donner l'itinéraire :

Charles IX partit de Paris, le lundi 24e janvier 1563, et commença son voyage en allant coucher à St Maur des Fossés. — L'auteur divise ainsi son ouvrage, en signalant les lieux où la cour a passé ou a fait un séjour : « Villenave de St-Georges. Le Lys. Fontainebleau. Moret. « Montereau sur Yonne, Pont sur Yonne, Sens, Villeneuve l'Archevêque, « Troyes. (2) Arcis-sur-Aube. Dammartin.

« L'entrée du Roy à Challons en Champaigne. Vitry le François. Bar « le Duc. Ligy en Barrois. L'entrée du Roy à Lengres. L'entrée du Roy à « Dijon. L'entrée du Roy à Lyon. (3) L'entrée du Roy à Valence. L'entrée « du Roy à Avignon. (4) La rivière de la Durance est fascheuse. « L'entrée du Roy à Aix en Provence. Le corps de la Magdelaine est

(1) Le voyage d'Abel Jouan, a été reproduit dons l'ouvrage du marquis d'Aubaïs : *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France.* (De 1546 à 1653, avec des notes histor et géogr. — Paris, Chaubert, 3 vol. in 4o.

(2) En outre de la description de l'Entrée solennelle du roi dans la ville de Troyes, il en existe une autre relation :

LES TRIOMPHES, *grans bravetes et magnificence faictes pour l'entrée.. Charles IXe de ce nom, Roy de France, en la ville de Troyes... le jeudi vingt troisième jour de mars 1564, avant Pasques, auec l'ordre gardé et obscrué par les habitants à son entrée.* — Troyrs, François Trumeau, 1564, pet. in 8o goth.

(3) DISCOURS *de l'entrée de très illustre, très puissant, très chrestien et très victorieux prince Charles de Valois, neuuième de ce nom roy de France en la très renommée et fameuse ville de Lyon, le treizième iour de juin M. D. LXIIII.* — Paris, pour Mathurin Breuille. 1864, in 8o de 24 ff. non chiffrés.

(4) NARRATION *de l'entrée du Roy Charles IX, en la cité d'Avignon et du bon recueil que Messieurs de la Ville lui ont fait. Ensemble le récit de l'honorable présent que Messieurs d'Auignon feirent au Roy, et de la docte harangue faicte par Monsieur l'Assesseur.* — Avigon, par P. Roux, 1564, in 8o

Digitized by Google

« ensepulturé à Saint Maximing. Les belles dances de Brignolles. « L'entrée du roi à Toullon. L'entrée du Roy à Marseille. Le roi « s'embarque pour aller disner à la tour d'If. Le Roy s'embarque sur « l'estang de Martigues. L'entrée du Roy à Arles. La harangue faite au « Roy à Tarascon. Le Roy passe le Rosne. Le pont du Gap est fort « antique. L'entrée du Roy à Nismes. Amphytéastre à Nymes. Le « diable de Vauvert. Aigues-Mortes. L'Entrée du Roy à Montpellier. « L'Entrée du Roy à Béziers et à Narbone. Locqualte, la dernière place « de France. L'entrée du Roy à Carcassonne. Le Roy assiégé des neiges. « L'entrée du Roy à Thoulouse. (1) Mars le dieu des batailles baille les « armes au Roy. L'Entrée du Roy à Montauban. Le Roy s'embarque « sur la Guaronne. L'entrée du Roy à Agen, en Agenes. Le Roy à « Bordeaux. (2) Entrée du Roy à Bordeaux. Langon, Bazas, Captieux. « Le Roy aux Landes de Bordeaux. Roquefort, Mont-de-Marsan, « Meillan, Tartas, Pontonx. L'entrée du Roy à Dax. Saubusse. Le Roy « à Bayonne. Entrée du Roy à Bayonne. Môsieur d'Orléans s'en va au « devât de la Royne d'Espagne. Reception de la Royne d'Espagne. La « Royne d'Espaigne hors de France. Les filles du pays sont toutes « tondues. Il mourut des personnes de chaud. L'alliance des Suisses. « L'entrée du Roy à Condon en Gascogne. L'entrée du Roy à Angou- « lesme. Les fontaines et abysmes de la Thouvre. L'entrée du Roy à « Coignac. L'entrée du Roy à Xaintes. L'entrée du Roy à Maremnes. « Les belles salines du lieu. Les hommes du lieu en belle ordonnance. Il « fut baptisé des enfans en grand nombre. L'entrée du Roy à la « Rochelle. L'entrée du Roy à Niort. L'entrée du Roy à Nantes en « Bretaigne. L'entrée du Roy à Angers. (3) L'entrée du Roy à Tours. « L'entrée du Roy à Moulins en Bourbonnoys. Retour à Paris.

AMPLE *discours de l'arrivée de la royne catholique, sœur du roy, à Sainct Iehan de Luz : de son entrée à Bayonne et du magnifique recueil qui luy a esté faict. Auec déclaration des ieux, combats, tournoys, courses de bagues, mascarades, comédies et autres démonstrations d'allégresse*

(1) BRIEF *discours de la magnificence et entrée du tres chrestien Roy de France Charles IX, faicte en sa ville de Tholose, le deuxième iour de Feurier M.D.LXV* (par D. du P.) Paris, Guill. Nyuerd (s. d.) in 8°.

(2) LENTREE *du Roy à Bordeaux, avecque les Carmes latins qui lui ont esté presentez et au Chancelier.* — Paris, imprim. de T. Richard, 1565, in 4°.

(3) HARANGUE *faicte pour l'entrée du Roi en sa ville d'Angers qui fut le VI iour de nouembre M.D.LXV.* — Paris, Martin le Jeune, 1866, petit in 8°

Digitized by Google

depuis son arrivée jusques à son partement du dict lieu. Ensemble les noms des chevaliers et seigneurs d'Hespaigne, uenus auecques Son Altesse pour la seruir et accompaigner : et pareillement de ceux de France qui ont tenu les plus grans lieux et les premiers rangs en sa reception et recueil. — Paris, J. Dallier, 1565, in 8°. (1)

BRIEF *discours de l'arrivée de la Royne d'Espagne à Saint Iehan de Luz, et de son entrée à Bayonne, et du magnifique recueil qui luy a esté fait par Leurs Magestez.* — Paris, J. Dallier, 1565, in 8°.

BRIEF *discours de la ioyeuse entreuee de tres haute et tres excellente Elisabeth de France, reyne catholique d'Espaigne, es environs de la ville de Bayonne, qui fut le XIIII luin, et l'entrée le lendemain XV dudit mois M.LXV.* — Paris, par G. de Nyverd.

LI GRANDISSIMA *apparati e reali trionfi fatti per il Re e Regina di Franza nella citta di Baiona (infine)* — Milano, appresso, Vincenzo Gitardoni, 1565, in 4° 4 ff. fig. sur bois (2)

Arrivée à Bayonne d'Elisabeth, 1565. — Par M. A. Communay. — (*Rev. de Gascogne*, 1884, p. 429 et suiv.)

Ce travail contient la publication des documents et pièces suivantes.

ORDONNANCE *das eschevins de Bayonne pour l'assemblée des bourgeois de la ville en la maison commune.*

(Bibl. nat. Fonds Fr. vol. 15,880, p. 396).

CE QUI A ESTÉ DECIDE *à la maison commune de Baïonne, lesditz bourgeois assemblés en icelle, le XXIIII décembre 1564.*

(Bibl. Fonds Fr. vol. 15,880, p. 398 et suiv.)

LES ESCHEVINS *de Baïonne à la Reyne Catherine de Médicis.*

(Fonds Fr. vol. 15,875, fol. 483).

RELACION *de l'arrivée de la royne d'Espagne. Advis de Baïonne. — Juin 1565.*

(Fonds Fr. vol. 20,647, fol. 9.)

M. DE CARNALET *à la royne Catherine de Médicis.*

(Fonds Fr. vol. 20,647).

(1) Publié par le Mis d'Aubaïs. — *Pièces fugitives.* — Réimprimée de nouveau dans *Charles IX à Bayonne.*

(2) Catal. Ruggieri.

Digitized by Google

ENTRÉE *à Baïonne de la Royne Elisabeth.*

(Fonds Fr. vol. 15,878, fol. 36).

Il existe encore diverses relations parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

L'ORDRE *qui fut tenu et observé à la procession de la Feste Dieu, à Baionne, en 1565.*

(Fonds Fr. 4,321, fol. 12).

POUR LA RECEPTION *de la royne d'Espagne, Elisabeth de France, par son frère, Charles IX, et sa mère, Catherine de Médecis, à Bayonne, en 1565.*

(Fonds Fr. 4321, fol. 40)

POUR LA RECEPTION *de la royne d'Espagne, Elisabeth de France, à Bayonne, en 1565.*

(Fonds Fr. 4337, fol. 85.)

POUR L'ORDRE *de la maison du roy... arrivant la Royne d'Espagne à St Jean de Luz, en 1565.*

(Fonds Fr. 4337, fol. 89.)

(A suivre).

Digitized by Google

OFFICES ANTIQUES

D'AIRE ET DE DAX

(Suite et Fin).

IV

SAINT VINCENT DE XAINTES

Saint Vincent, apôtre de Dax, y souffrit le martyre avec Lœtus, son compagnon et son frère jumeau, selon quelques-uns, dit le *Clergé de France* (1). « On croit qu'il fut décollé sous l'empire de Dèce. On l'inhuma dans une église qui, depuis, a porté son nom. Sa mémoire est honorée le premier septembre. Les incursions des barbares nous ont enlevé les monuments qui auraient pu nous éclairer sur cet évêque. »

Le seul qui nous reste est l'Office complet du *Bréviaire de Dax* (Bibliothèque de Toulouse). Nous y puisons les éléments de la *Légende* qu'on va lire.

LÉGENDE DE S. VINCENT ET DE S. LŒTUS

A une époque de persécution très lointaine, qu'on ne saurait déterminer, un tyran cruel donna ordre à ses soldats de mettre à mort, près des remparts de Dax, Vincent, Lœtus et leurs compagnons chrétiens. C'était

(1) *Le Clergé de France,* par Hugues du Tems) — T. I, p. 440.

Digitized by Google

au temps où quiconque s'avouait disciple du Sauveur, était condamné aux plus horribles tourments.

Les victimes abandonnées sans sépulture devenaient la proie des bêtes fauves ou étaient livrées aux flammes. Ce dernier sort fut celui de Vincent et de Lœtus. Après leur martyre, une partie de leurs cendres enfermées dans une urne furent jetées dans les eaux de l'Adour, par les païens furieux.

Mais le précieux dépôt, miraculeusement porté sur les flots, vint aborder à Dax, et, brillant sous les feux du soleil, s'arrêta sur le rivage, sous les regards des sentinelles chargées de la garde des murs.

On éleva un temple aux bienheureux, près des remparts de Dax. On l'appela *S. Vincent-de-Xaintes*, en mémoire de la passion des saints martyrs que les fidèles vinrent prier assidûment.

Mais le culte cessa, plus tard, par suite de tempêtes violentes suscitées contre l'Eglise. Le peuple hésitait donc à offrir aux deux saints des hommages devenus douteux parce que rien n'affirmait plus à leur foi hésitante, que les tombeaux conservés fussent des monuments sacrés dignes de toute vénération. Les témoignages authentiques faisaient défaut.

Une vierge consacrée à Dieu et nommée Maxima, se montrait cependant fidèle à vénérer les saints martyrs, même lorsque les païens eurent, pendant bien des années, souillé le temple de Vincent par d'impies sacrifices, après avoir dépossédé les bienheureux dont les restes reposaient dans un grossier tombeau de marbre.

Pour la récompenser de sa piété constante, Vincent lui apparut un jour avec Lœtus et ses compagnons, dans un demi-sommeil. « O Vierge, dit le Saint, bien que le sommeil ait trahi vos veilles, vous êtes digne, néanmoins, de connaître ceux que vous ne cessez d'honorer. Vous voyez devant vous Vincent et Lœtus, soldats de Dieu et vainqueurs par la protection du Christ.

» Ils sont dans ce temple, autrefois profané par les païens et souillé par l'exécrable invocation des démons, et maintenant, à cause des miracles de Dieu et de nos victoires, consacré par Gratien. Nous reposons ici, avec nos cendres, en attendant la trompette de la résurrection promise, car nous avons vaincu les assauts de l'enfer.

» Le lieu qui se dresse en tumulus au-dessus du sol a reçu les cendres de nos corps livrés aux flammes du bûcher.

» Ici, le persécuteur nous saisit ; ici, nous fûmes déchirés par d'innom-

Digitized by Google

brables coups ; ici, un feu incapable de nous nuire, dévora nos membres. La main du Seigneur nous donna, en retour, la gloire éternelle.

» Le persécuteur, barbare et cruel, s'avança jusqu'à cet endroit qui s'appuie sur le mur extérieur. La fureur l'aveuglait ; mais il fut confondu par le bras de Dieu qui combattait pour nous. »

Etonnée de la vision, la vierge Maxima, à peine sortie de son extase, fit le récit complet de sa révélation et confirma au peuple la sainteté du lieu où elle venait prier, car après avoir manifesté son tombeau, le martyr voulait y recevoir les hommages des chrétiens.

Bien que la vierge ne pût préciser ni le temps, ni les circonstances de la mort des bienheureux, non plus que le nom des bourreaux, Illidius, (1) alors évêque de Dax, proposa le culte des deux saints à la vénération des fidèles. Le pieux Prélat fixa le jour d'une si grande solennité et la ville de Dax célébra, depuis, la fête des deux martyrs avec autant de pompe que d'éclat.

Après la mort d'Illidius, son successeur sur le siège de Dax maintint le culte des deux saints et le garantit de ses sceaux religieusement gardés.

Depuis ce moment, S. Vincent est toujours le protecteur aimé de Dax, le bienfaiteur de la contrée. Il rend la vue aux aveugles ; les boîteux sont redressés par son intercession. Malheur aux parjures qui, abusant de l'autorité de son nom par un mensonge, viendraient à violer la loi de leur serment ! L'année ne s'écoulera point, sans que le coupable soit puni de son crime.

La seule invocation du nom du bienheureux rend la santé aux malades de toutes les contrées.

Nous connaissons ces merveilleux détails par l'*Office* suivant, où l'on admire également la piété du compositeur, sa science biblique et sa connaissance approfondie des règles du latin.

Il y a bien, çà et là, quelques négligences de style, des licences poétiques, surtout pour la mesure, mais au fond, on ne peut que louer ce religieux travail.

Les *hymnes* des *Vêpres* de la vigile, de *Matines* et de *Laudes* se composent régulièrement de strophes de quatre vers où l'auteur se préoccupe, non de la rime, mais de l'idée et du mètre syllabique. On

(1) HUGUES DU TEMPS ne fixe pas l'époque du pontificat d'Illidius qui occupe le troisième rang dans le Catalogue des évêques de Dax. — Cfr. — *Le Clergé de France*, T. I, p. 440.

Digitized by Google

remarquera plus spécialement les antiennes des premières *Vêpres*, surtout celle du *Magnificat*.

Les *Antiennes* et les *Répons* des trois *nocturnes* sont en vers élégants. Le reste est en prose. On ne retrouve que deux hexamètres dans l'*Office de l'Octave*.

OFFICE DE SAINT VINCENT

IN NATALE SANCTI VINCENTII MARTIRIS.

AD VESPERAS. CAPITULUM. — Beatus vir qui.

R. — Signis immensis.

HYMNUS. — Martir Dei. (Vel alius).

HYMNUS – Aquensis vota suscipe
Cleri ovantis iubilo
Vincenti quondam pontifex
Gregi assistens pontifex.

Incursus premunt pestici
Robur absistit proprium
Memento plebis pascue
Cujus tutela fungeris.

Collis de sanctis incola
Cruente ne deditus,
Aquis de prope menia
Subisti montem celicum.

Quo te poscentis subleva,
Vinctis dirumpens pedicam
Da fuge mortis impetam,
Succurrens mestis aquila.

LE JOUR DE LA FÊTE DE S. VINCENT, MARTYR.

A VÊPRES. — CAPITULE. — Heureux l'homme qui.

Répons. — Par des prodiges éclatants.

HYMNE. — Martyr de Dieu (ou une autre).

HYMNE DE DAX. — Recevez les vœux du clergé de Dax transporté de bonheur, ô Vincent, autrefois notre pontife, assistant encore comme évêque votre troupeau.

Le fléau de la peste nous accable, les forces nous abandonnent, souvenez-vous du peuple dont vous gardez la tutelle.

Habitant de la demeure des saints, (autrefois) livré à une mort cruelle, près des remparts de Dax, vous avez gravi la montagne céleste.

Attirez jusques à vous ceux qui vous invoquent, brisant les chaînes des captifs ; aigle secourable aux affligés, mettez en fuite la mort aux surprises soudaines.

Digitized by Google

Trono patrone perpeti,
Pro nobis siste previus,
Fatiscat ibi Sathanas,
Leti tuisque viribus.

O patron, déjà parvenu sur le trône éternel, frayez-nous le chemin, en plaidant pour nous. Et qu'ainsi, Satan vaincu recule devant votre puissance et celle de Lœtus.

Te nunc, redemptor quesumus
Ut nos istorum cetui
Iungas psallentes famulos,
In sempiterna secula. Amen !
(Quere in fine libri).

Et maintenant, ô Rédempteur, nous vous conjurons d'unir à l'assemblée de ces saints vos serviteurs qui chantent vos louanges, pour les siècles éternels. Ainsi soit-il. (Voir à la fin du livre).

V. — Ora pro nobis beate Vincenti ut.

Verset. — Priez pour nous, bienheureux Vincent, afin que, etc.

Ad Magnificat. Antiphona. — Beatissime vir Domini Vincenti nostrum famulatum deo nostro commenda tua interventione et virtutem tuam quam experiuntur debiles in corpore vegetatione nobis impende propicius ad animarum salutem.

A MAGNIFICAT. *Antienne.* — Bienheureux héros du Seigneur, ô Vincent, faites agréer à notre Dieu par votre intercession, l'hommage de notre religion et, dans votre bonté, faites servir au salut de notre âme votre puissance que les infirmes expérimentent par le rétablissement de la santé de leur corps.

Oratio. — Omnipotens sempiterne Deus qui hodiernum diem nobis in beati martiris tui Vincentii passione consecrasti, concede propicius ut ejus intercessione gloriosa ab omni presentis vite liberati augustia, consequi mereamur gaudia sempiterna. Per. (*Commemoratio Sti Bartholomei.* Deinde *Sancti Egedii* abbatis.)

Oraison. — Dieu tout-puissant, éternel, qui avez consacré ce jour par la passion de votre bienheureux martyr Vincent, daignez nous accorder, par sa glorieuse intercession, d'être délivrés de toutes les angoisses de la vie présente et de mériter d'obtenir les éternelles joies. Par N. S.

(*Com. de S. Barthélemy et de S. Gilles*, abbé.)

Antiphona. — Similabo eum.

Antienne. — Je le rendrai semblable.

V. — *Amavit.*

V. — Il l'a aimé.

Digitized by Google

Oratio. — Deus a quo beatitudo perhennis et remuneratio largitur electis pretende nobis gratiam tuam, ut beati Egidii confessoris tui intercessio gloriosa, et vite presentis suffragia et eterne obtineat gaudia peroptata. Per. (Nichil addatur.)

IN COMPLETORIO. — *Antiphona.* — O patrone noster alme pietatis semper tue sentiamus suffragia qui de tui gloriamur corporis presentia.

Psal. — Cum invocarem.

HYMNUS. — Soluta sunt.

Ad Nunc dimittis. — *Antiphona.*

O Vincenti (1) gregi miseratus [adesto precanti
Ora pro populo martir orande tuo.

Ps. — Nunc dimittis.

Oraison. — Dieu, qui donnez aux élus la béatitude éternelle et la récompense, étendez sur nous votre grâce, afin que la glorieuse intercession du Bienheureux Gilles, votre confesseur, nous obtienne secours dans la vie présente et les joies éternelles, objet de nos vœux. Par N. S. (Ne rien ajouter).

A COMPLIES. — *Antienne.* — O notre patron, puissions-nous éprouver toujours les suffrages de votre inépuisable bonté, puisque nous avons la gloire de posséder votre corps.

Psaume. — Lorsque je l'invoquais. [4]

HYMNE. — Ils sont déliés.

Au *Nunc dimittis.* — *Antienne.* — O Vincent, par pitié venez en aide au troupeau qui vous prie, intercédez pour votre peuple, ô martyr qui avez droit à ses prières.

Ps. — Maintenant vous renvoyez.

AD MATUTINUM

Invitatorium. — Adorent regem gens per secla potentem, quo vivit natus astris Vincentius almus.

Ps. — Venite.

HYMNUS. — *Deus tuorum.* (Vel alius).

HYMNUS. — (Require in fine libri).

A MATINES

Invitatoire. — Que le peuple adore le roi puissant des siècles en qui vit, né pour le ciel, le généreux Vincent.

Ps. — Venez. [94].

HYMNE. — D*eus tuorum* (ou une autre).

HYMNE DE DAX. — (Voir à la fin du volume). — Un tyran cruel,

(1) Le pentamètre de ce distique est fort bien tourné. Mais pour la régularité de l'hexamètre, il faut faire bref l'*i* de *Vincenti.*

Digitized by Google

Dira tirannis gladio
Experta fide militum
Iussit experti funera,
Que jube bustum abdidit.

Aquis aquarum alveus,
Horum cruore candida
Loci quietis pulverum,
Diurne mansit inscia.

Virgo preclius monacha,
Tellure noscens cineres,
Diem triumphi martyrum
Edoctrix fida tacuit.

Hujus prece Illidius,
Effatu sacri neumatis,
Tempus accepti bravii
Mire suggessit omnibus.

Hinc hymni novi personent,
Perfuse vocis modulo,
Nam revelatus cecinit
Monharche nostri cantica.

Tege ab orce (1) populum
Athleta tibi creditum
Absit sequela traducis
Infirmi sacro gurgite.

Tu Christe, nostrum gaudium,
Esto simul [et] premium.
Sit nostra in te gloria
Per cuncta semper secula. Amen.

IN PRIMO NOCTURNO, — *Antiphona.* — Cordis in archano Vincentius alta tenendo
Domini testem declarat in orbe fidelem.

armé du glaive et obéi de ses soldats, fit allumer le bûcher et déguisa les cendres (des martyrs) sous le gazon.

Dax, dont les flots furent illustrés par le sang du martyr, demeura longtemps dans l'ignorance du lieu où reposaient ses restes.

Une très illustre vierge consacrée à Dieu, ayant, par la configuration du sol, retrouvé les cendres, connut le triomphe des martyrs et garda fidèlement le silence.

A sa prière, Illidius, inspiré du St Esprit, révèle à l'admiration de tous, le temps où la palme du martyre leur fut accordée.

En conséquence que, de toutes parts, retentissent des hymnes nouveaux, entonnés par des voix mélodieuses, car notre chef révélé a inspiré nos cantiques.

Puissant athlète, du haut de votre trône, protégez le peuple qui vous est confié. Qu'il évite, en suivant un guide infirme, l'abîme de malédiction.

Et vous, ô Christ, soyez et notre joie et notre récompense, que notre gloire soit en vous, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PREMIER NOCTURNE. — *Antienne.* — Gardant au fond du cœur les plus grands mystères, Vincent, depuis lougtemps se révèle au monde comme un témoin fidèle du Seigneur.

(1) *Orce.* — Ne faut-il pas lire *arce*, ou faut-il traduire par : délivrez-nous de l'enfer ?

Digitized by Google

Ps. — Beatus vir.

Antiphona. — Mons in monte situs celesti munere fultus

Xristo servivit ipso (sic) penasque subivit. (1)

Ps. — Quare fremuerunt.

Antiphona. — In domini sanctum cum plebs sevissima bellum

Preparat opus es sacro milite presens. (2)

Ps. — Domine quid multi.

V. — Gloria, etc.

Ps. — Heureux l'homme. [1]

Antienne. — Montagne placée sur la montagne et soutenue des dons célestes, Vincent a servi J. C. et subi le martyre.

Ps. — Pourquoi ont frémi. [2]

Antienne. — Quand un peuple cruel vole au combat contre le Saint du Seigneur, il nous faut bien le secours d'un saint guerrier. (?)

Ps. — Pourquoi se sont multipliés. [3]

V. — Seigneur, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur.

INCIPIT PASSIO SEU REVELATIO SANCTI VINCENTII MARTIRIS ET LETI SOCII EJUS QUI PASSI SUNT IN AQUENSI CIVITATE — KALENDIS SEPTEMBRIS.

ICI COMMENCE LA PASSION OU L'INVENTION DE S. VINCENT, MARTYR ET DE LŒTUS, SON COMPAGNON, QUI ONT SOUFFERT LE MARTYRE DANS LA CITÉ DE DAX, AUX KALENDES DE SEPTEMBRE.

Lectio I. — De sanctorum martirum Vincentii et Leti passione triumphalium Xristi militum Xristo triumphante quantum fideli relatione antiquorum patrum nostre opinioni compertum est vera dicere cupientes pauca de pluribus : hinc paginule nostre intimamus.

R. — Gloriosi Domini (3) testis tui

Leçon I. — Sur la passion de nos saints Vincent et Lœtus, héros triomphants du Christ et qui règnent avec le Christ triomphant, autant qu'une relation fidèle de nos aïeux nous l'a fait connaître, nous faisons un choix abrégé au milieu d'une multitude de détails, désirant ne donner que la vérité.

Aussi, commençons-nous cette petite page.

Répons. — Seigneur, nous célé-

(1) Il manque un pied à ce second hexamètre. D'ailleurs, il faut lire *ipsi* au lieu de *ipso*.

(2) Le second vers est difficile à saisir.

(3) *Domini* pour *Domine ?*

Digitized by Google

Vincentii dignos memoria triumphos venerantes tue claritati immensos preconiorum jubilos reddimus de quo accepit ut vinceret qui non distulit pro tui nominis amore tormentis occumbere.

V. — Fulgendo sicut sol in celo amplectens (pour amplectitur) immortalitatem cum Xristo. De.

Lectio II. — Quia nec tempus nec ordinem passionis nec nomen persecutoris, aut dignitatem prorsus declarat antiquitas.

R. — Sanctus vir Vincentius velut aurum in fornace tribulationis clausus igne passionis est examinatus per que probatus coronam vite fuit percipere, dignus quam repromisit deus se diligentibus.

V. — Non enim condignas existimavit passiones hujus temporis ad futuram gloriam. Quam.

Lectio III. — Hoc igitur mirum non est : quia pro incertis persecutionum tempestatibus per intervalla temporum civibus occidentibus et excecatis persecutoribus diabolico furore per universum orbem fremebat seva rabies ad usus ecclesiarum Dei.

R. — Nunc precamur te Vincenti dignum tali nomine quippe multis subvenisti faxis (?) et sepissime

brons les triomphes dignes de mémoire de votre glorieux témoin, Vincent, et nous rendons à votre gloire d'immenses concerts de louanges. C'est de vous qu'il a reçu la grâce de triompher en n'hésitant pas à succomber aux tourments pour l'amour de votre nom.

V. — Brillant comme le soleil dans le ciel, il embrasse l'immortalité avec le Christ. (Reprise).

Leçon II. — Car l'antiquité ne nous révèle aucunement ni le temps ni l'ordre du martyre, ni le nom du persécuteur, ni sa dignité.

Répons. — Le saint héros Vincent, plongé comme l'or dans la fournaise de la tribulation a été examiné par le feu du martyre et ainsi purifié, jugé digne de recevoir la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

V. — Car il n'a pas estimé que les souffrances du temps présent fussent proportionnées à la gloire future. (Reprise).

Leçon III. — Et il ne faut pas s'en étonner ; car il y a de l'incertitude sur les moments de persécution. Par intervalles, ce sont des citoyens qui massacrent, ce sont des persécuteurs aveuglés, c'est le démon suscitant dans le monde entier la rage et la fureur contre les églises de Dieu.

Répons. — Et maintenant, nous vous adressons nos prières, ô Vincent bien digne de votre nom, car

Digitized by Google

nobis in cunctis adversis succurre precipue.

vous êtes venu en aide à beaucoup. Daignez le faire encore très souvent et secourez-nous, principalement, dans toutes nos adversités.

V. — Quem patronum veneramur in presenti tempore. Nobis.

V. — Vous que nous honorons comme patron, en ce moment. — (Reprise).

IN SECUNDO NOCTURNO. — *Antiphona.* — Vana recusanti mendacia nulla petenti
Sunt tibi Vincenti data premia cunctipotenti.

SECOND NOCTURNE. -- *Antienne*, O Vincent, ennemi de tout mensonge, jamais vous n'avez demandé les récompenses reçues, vous qui pouvez tout.

Ps. — Cum invocarem.

Psaume. — Lorsque je l'invoquais. [4]

Ant. — Huic qui non mundus placuit sed celica virtus,
Gaudet gemmifera celesti sede corona.

Antienne. — Celui à qui le monde ne sut plaire, mais seulement la vertu d'En-Haut, jouit dans la céleste demeure, d'une couronne ornée de pierres précieuses.

Ps. — Verba mea.

Psaume. — Ecoutez mes paroles. [5].

Anti. — Quam dominus terra mirus tam sede superna
Cui super celum Vincentius hymnum intonat.

Antienne. — Seigneur, non moins admirable au ciel que sur la terre, c'est à vous qu'au plus haut du ciel Vincent entonne l'hymne (de la louange).

Ps. — Domine dominus noster.

Psaume. — Seigneur, notre Dieu. [8].

V. — Posuisti domine.

V. — Seigneur, vous avez placé.

Lectio IV. — Quapropter hoc scripture nostre incertum non fuit, quia sic seva tempestas ubique ecclesiam Dei devastabat et votum tunc paganorum erat ut omnis qui se Xristianum confiteretur aut gladio truncaretur aut crucifigeretur

Lecon IV. — Ainsi, nos monuments écrits attestent qu'une tempête cruelle ravageait de la sorte les églises de Dieu, et le désir, alors, des païens, était que quiconque s'avouait chrétien, fût, ou décapité par le glaive, ou crucifié ou

Digitized by Google

aut flammis ac diversis tormentis traderetur.

R. — Multis temporibus cineres sunt martiris hujus,

Templo gentili deserti marmore vili

Sed reserat populo divine Maxima virgo.

V. — Passus amore dei sevissima verbera tandem

Gentili templo clauditur in tumulo. Sed.

Lectio V. — Aut bestiis ligatis in posterum pedibus ac manibus mitteretur, vel carcerum squalore et cathenarum collisione consumeretur, aut in mari ligatis in collo anchoris mergeretur, aut in craticula vivus assaretur, aut fame necaretur, aut ferocissimo tauro ligatus per terram traheretur, cujus crebris per cornua ictibus in aere jactaretur, aut capitis luminibus effossis deformis relinqueretur.

Anti. — Athlete tumulum recolit quod sacra puella,

Se novisse refert mortis cessante procella

Talem suscipiens vocem donata sopori,

Est dignum vere quod noscas quem venerare

V. — Protulit ad sanctam vocem Vincentius istam.

Lectio VI. — Sic namque impiissima crudelitas paganorum exar-

livré aux flammes ou à d'autres tourments.

Répons. — Pendant bien longtemps, les cendres de ce martyr furent abandonnées dans un temple païen au marbre grossier. Mais elles sont divinement révélées au monde par la vierge Maxima.

V. — Par amour pour Dieu, il endura les plus cruelles blessures et fut, enfin, placé dans un temple païen comme tombeau. (Reprise)

Leçon V. — Ou jetés aux bêtes, pieds et poings liés, ou consumés par la vermine des cachots ou par l'étreinte de leurs chaînes, ou jetés au fond de la mer avec une ancre attachée au cou, ou rôtis vivants sur le gril, ou tués par la faim, ou attachés pour être traînés sur le sol à un taureau furieux qui, par des coups de cornes répétés, les faisait voler en l'air. D'autres fois, on leur arrachait les yeux de la tête, pour les abandonner défigurés.

Antienne. — Une vierge consacrée étant allée honorer le tombeau de l'athlète, rapporte, quand cesse la tempête, ce qu'elle a découvert, après avoir entendu cette parole pendant qu'elle dormait : « Il est juste, vraiment, que tu connaisses celui que tu honores. »

V. — Vincent se montre à cette sainte parole.

Leçon VI. — Ainsi, en effet, l'impie cruauté des païens se don-

Digitized by Google

serat, ut etiam exanimatum corpus sepulture non traderetur. Sed multa corpora sanctorum in sepultura canibus relinquebantur aut igne crematis, collectus pulvis in flumine jactabatur.

R. — Signis immensis Vincentius urbis aquensis,

Patronus fulget et sedis nomen adauget.

Nam cecis visus et claudis reddere gressus,

Hunc multi norunt perjuris quam meruerunt,

Penam dat sanctus primo quam transeat annus.

V. — Per te Vincénti Xristus dat cordi querenti munera leticie plurima quaque die. Nam.

ANTIPHONA IN III° NOCTURNO. — Xristo confisus hostis Vincentius archus,

Sprevit et horrendas ut rectus corde sagittas.

Ps. – In domino confido.

Antiphona. — Justicie sectatus opus jam sanguine sparsus,

Hunc mundum spervit habitans in monte quiescit.

Ps. — Domine quis habitabit.

Anti. — O pie lucis sator cunctis via vita creator,

Quam preciosa tuis donantur premia servis.

nait à de tels excès, que même les corps inanimés n'étaient pas livrés à la sépulture. Mais beaucoup de corps des saints étaient abandonnés aux chiens qui devenaient leur tombe, ou bien on les brûlait et l'on ramassait les cendres pour les jeter dans le fleuve.

Répons. — Vincent brille comme patron de la ville de Dax par d'immenses miracles et augmente la gloire de son pays Car beaucoup savent qu'il rend la vue aux aveugles et qu'il redresse les boîteux. Et quant aux parjures, le saint leur inflige le châtiment qu'ils ont mérité, avant que l'année soit écoulée.

V. — Par vous, ô Vincent, le Christ donne au cœur affligé des trésors de joie sans nombre chaque jour. (Reprise)

TROISIÈME NOCTURNE. — *Antienne.* — Confiant dans le Christ, Vincent au cœur droit n'a eu que du mépris pour les arcs et les horribles flèches de l'ennemi.

Psaume. — J'ai confiance en Dieu. [10]

Antienne. — Poursuivant l'œuvre de la justice et couvert de sang, il a méprisé ce monde et il repose en paix, habitant sur la montagne.

Psaume. — Seigneur, qui habitera. [14]

Antienne. — O doux auteur de la lumière, vous qui êtes la voie, la vérité et le créateur, que précieuses sont les récompenses que

Digitized by Google

Nam capit hic vitam cui non dant secula metam.

Ps. — Domine in virtute.

V. — Magna est gloria.

EVANGELIUM. -- Si quis vult post me venire. (Quere in natale unius martiris).

R. — Effectus penis vitream Vincentius istam

Dimisit vitam regnis deductus amenis.

Hostis turbatus superare putans superatus,

Invidia motus ejus jubet urere corpus.

V. — Spernens terrena flagrans ad gaudia plena,

Martirii palma celesti nascitur aula.

R. — Invento tumulo martir vult plebs veneretur,

Sacram diem mortis virgo non nosse fatetur.

Illidius meritis ejus tunc presul aquensis

Per Xristi donum devotis indicat istum.

V. — Virgo devota que pandit martiris ossa,

Qua sumpsit requiem non decet illa diem. Illidius.

R. — Martir Vincenti ditatus munere sacro

Regnans cum Xristo socio iuncto tibi Leto,

Subvenias populo quem decoras

vous décernez à vos serviteurs; car celui-ci possède une vie que les siècles ne pourront finir.

Psaume. — Seigneur, le roi se réjouira dans votre force. [20]

V. — Grande est la gloire.

EVANGILE. — Si quelqu'un veut venir après moi. (V. à la fête d'un martyr.)

Répons, — Epuisé par les tourments, Vincent fait le sacrifice de cette vie fragile pour entrer dans le royaume de la félicité. L'ennemi se trouble, espérant triompher de lui, tandis qu'il est vaincu. Dominé par l'envie, il ordonne de livrer son corps aux flammes.

V. — Méprisant les choses de la terre, soupirant après la joie parfaite, il est dans la cour céleste avec la palme du martyre.

Répons. — Après la découverte de son tombeau, le martyr veut que le peuple vienne le vénérer, la vierge avoue ne pas savoir le jour béni de sa mort. Illidius, grâce à ses mérites, on ce moment évêque de Dax, par un bienfait du Christ le propose à la piété des fidèles.

V. — La pieuse vierge qui révèle les ossements du martyr, ne nous apprend pas le jour où il prit son repos. (Reprise).

Repons. — O saint martyr Vincent, enrichi des dons divins, vous régnez avec J.-C. uni à votre inséparable compagnon Lœtus. Venez au secours du peuple que vous

Digitized by Google

tumulo

Septembri luce prima tua festa tua colenti.

V. — Ut precibus dignis per te veniam mereatur,

Orat nunc populus corde benigne tuus. Sub.

R. — Stupefacta virgo Maxima et de vigilanti somno pene discussa beati Vincentii revelationis ordinem prodidit et loci benedictionem credentibus confirmavit.

V. — Tempus autem diemque passionis nec cognovisse se dixit nec edicere presumpsit.

R. — Post decessum Illidii aquensis presulis cultum beatissimi Vincentii revelatus (1) ejusdem successor excepit.

Et que digne referuntur suis signis instituit.

V. — Ad conservationem vero et presentis diei celebritatem popuos festinantes pietatis sue desideriis evocavit.

R. — Decoratus virtitibus sic albescens ut lilium tu pro nobis, o Vincenti, funde preces ad dominum.

V. -- Ut nos tibi famulantes tecum esse mereamur Ihesu Christi coheredes. Funde.

honorez de votre tombeau et qui célèbre votre fête le premier jour de septembre.

V. — Afin que, par par votre entremise, ses ferventes prières lui obtiennent le pardon, votre peuple, ô saint bienveillant, vous adresse les vœux de son cœur. (Reprise).

Répons. — Etonnée, la vierge Maxima, à peine sortie de son léger sommeil, livra le récit complet de la révélation du bienheureux Vincent et confirma aux fidèles dociles à sa parole, la sainteté du lieu.

V. — Mais pour le temps et le jour du martyre, elle déclara ne les point connaître et n'eut point la présomption de les fixer.

Répons. — Après la mort d'Illidius, évêque de Dax, son successeur continua le culte révélé du bienheureux Vincent et le garantit de ses sceaux religieusement gardés.

V. — Et selon les désirs de sa piété, il sollicita les peuples empressés à le conserver et à célébrer la fête de ce jour.

Répons. — Orné de vertus et blanc comme le lis, ô Vincent, priez le Seigneur pour nous.

V. — Pour que, fidèles à vous servir, nous méritions d'être avec vous cohéritiers de J.-C. (Reprise).

(1) Au lieu de : *revelatus*, il doit falloir lire : *revelatum*.

Digitized by Google

R. — Beatissimus vero Vincentius martir Xristi per supernam gratiam divina dans miracula promissa sumens munera, vivit cum Xristo coronnatus perhenni gloria.

V. — Dilectus deo et hominibus sanctus Vincentius terrena relinquens, celestia petens, vivit.

Répons. — Or, le bienheureux Vincent, martyr du Christ par la grâce d'en haut, accorde des miracles divins, accepte l'acquittement des vœux et vit avec le Christ, couronné de la gloire éternelle.

V. — Chéri de Dieu et des hommes, St Vincent abandonne la terre pour aller au ciel. (Reprise).

IN LAUDIBUS

Ant. — Martir Dei Vincentius in terra fractus verbere signis se multis verius in celo pandit vivere (1).

Ps. — Dominus regnavit.

Ant. — Ad venerabilem tumulum hujus superna gratia surdi, claudi et debiles inveniunt auxilia.

Antiphona. — Ne sit parum hiis finibus cum tanta dona capiant egri diversis partibus ducti sani repatriant.

Antiphona. — Benedictus sit dominus omni sua potentia per quem sanctus Vincentius tot prestat beneficia.

Antiphona. — Laudabilem domi-

A LAUDES

Antienne. — Vincent, martyr du Seigneur, immolé sur la terre, montre, par de nombreux miracles, qu'il jouit d'une vie plus véritable au ciel.

Psaume. — Le Seigneur a régné. [92].

Antienne. — Auprès de ce tombeau vénéré, par la grâce d'en haut que le saint sollicite, les boîteux et les infirmes se trouvent soulagés (trouvent du secours).

Antienne. — Et que le pays n'estime pas peu de chose que les malades reçoivent de si grands bienfaits, venus de divers pays, et rentrent chez eux en santé.

Antienne. — Béni soit le Seigneur dans sa toute-puissance, par laquelle St Vincent accorde tant de bienfaits.

Antienne. — Le Seigneur doit

(1) Il semble que l'auteur ait eu la pensée de faire des vers. Ils ne sont pas complets.

Digitized by Google

num in sanctis suis meritis sanctissimi Vincentii laudemus hympnis debitis.

(CAPITULUM *et ad Illam et ad vesperas*). — *Capitulum*. — Beatus vir qui.

HYMNUS. — Martir Dei. — Vel alius.

HYMNUS. — Fragmen ustorum funerum
Olle impresso subito,
Pagane gentis rabies
Adure iecit pelago.
Suam linquens basilicam
Barbara sece tabidam
Ponti per freta otius
Apulit burgo celitùs.
Ad nulla nam comite
Se recepit in litore
Patens muri excubiis
Coruscum poli radiis.
Per gratiam lavacrum
Sue templum originis ;
Fuit Aquis jam fluidine
Fulgens ex tunc miraculis.

Aquenses Dei munere,
Burgenses sui fragmine
Resultent simul gaudium
Et devotis preconiis.

Ob hoc precatu supplici
Te poscimus Verbigena
Per ipsorum auxilia
Firmari tua gratia. Amen.
(Quere in fine libri).

être loué dans ses saints. Louons-le pour les mérites de St Vincent, dans des hymnes dignes de sa Majesté.

CAPITULE *pour Laudes, Tierce et Vêpres*. — Heureux l'homme qui ..

Hymne. — *Martyr Dei* (ou une autre.

Hymne de Dax. — Après le martyre, une partie des restes enfermés dans une urne, furent aussitôt jetés dans les flots de l'Adour par la rage du peuple païen.

Le dépôt abandonnant son sanctuaire, vint, miraculeusement porté sur les flots, aborder sans retard au *castrum*, (au bourg).

Et privé de tout guide, il s'arrête à découvert, sur le rivage, brillant sous les rayons du soleil, aux regards des sentinelles du rempart.

Par la grâce de Dieu, le lit du fleuve fut le temple de son origine (premier temple). Plus tard, le courant l'a porté jusqu'à Dax. Et depuis, la relique étincelle par ses miracles.

Que les Dacquois, riches du don de Dieu et les bourgeois (de St Vincent) de leur relique, chantent ensemble leur joie et leurs saintes louanges.

Pour ce motif, notre prière suppliante vous demande, ô Christ, de nous fortifier de votre grâce par la protection de ces reliques. Ainsi soit-il! (Voir à la fin du volume).

Digitized by Google

V. — Ora pro nobis.

AD BENEDICTUS. — *Antiphona.* — Martir Dei Vincenti condigne tanto nomine rogamus te per gratiam quam meruisti maximam ut nos a malis omnibus tuis defendas precibus.

Oratio ut supra.

(Commemoratio *beati Egidii*). — Nichil addatur).

PER HORAS DIEI ATQUE LAUDES.

AD TERTIAM. — *R.* — Xristi martir Vincenti virtutum operator eximie opem fer miseris. Subveni domine jugiter clamantibus ad te.

V. — Quoniam peccatorum mole premimur ideo te precamur. Sub.

V. — Gloria et honore : (*Oratio ut supra*).

AD VI et IX. — (Alia necesseria unius martiris).

AD VESPERAS ATQUE LAUDES (*Capitulum* ut supra).

HYMNUS. — Martir dei.

V. — Ora pro nobis.

AD MAGNIFICAT. — *Antiphona.* — O sacer Vincenti martir celi iuncte civibus quem nequivit flamma cruxque proterere gladius cum sonora cantus laude nec non preces suscipe.

Hinc recenset gesta clerus, hinc precatur populus.

V. — Priez pour nous.

AU BENEDICTUS. — *Antienne.* — Vincent, martyr du Seigneur, digne d'un si grand nom, nous vous supplions, par la grâce infinie que vous avez obtenue de nous défendre par vos prières contre toutes sortes de maux.

Oraison, comme ci-dessus.

(*Commémoraison de St Gilles*, sans rien ajouter).

AUX HEURES DU JOUR ET A LAUDES.

A TIERCE — *Répons.* — Vincent, martyr du Christ, auteur incomparable de prodiges, secourez les malheureux. Ne cessez, Seigneur, de venir en aide à ceux qui crient vers vous.

V — Parce que nous sommes écrasés sous le poids des péchés, nous vous prions. (Reprise).

V. — Gloire et honneur.

Oraison, comme ci-dessus.

A SEXTE ET A NONES. — (Tout le reste d'un *Martyr*).

A VÊPRES ET A LAUDES. — *Capitule*, comme ci-dessus.

Hymne. — Martyr de Dieu.

V. — Priez pour nous.

A MAGNIFICAT. — *Antienne.* — O saint martyr Vincent, uni aux habitants du ciel, vous que n'ont pu abattre ni le bûcher ni la croix, ni le glaive, daignez agréer nos harmonieux chants de louange, tout comme nos prières. Ainsi, le clergé raconte vos exploits ; ainsi,

Digitized by Google

Oratio ut supra.

(Commemoratio *Sancti Egidii*). — Nichil ultra.

IN COMPLETARIO ut supra; et per totas octavas similiter.

le peuple vous adresse ses prières.

Oraison, comme ci-dessus.

(Commémoraison de *S. Gilles* — Rien de plus).

A COMPLIES. — Comme ci-dessus, et de même pendant toutes les octaves.

PER OCTAVAS

Ad Benedictus et ad Magnificat.

Antiphona. — Laudemus Xristum dominum qui beatum martirem Vincentium sui nominis confessorem hodie suscepit in gloria feliciter triumphantem.

Ant. — Vincentius crebris vulneribus laceratus et ignis ardore sumptus divinam gloriam deo condonante suscepit.

Ant. — Ad sanctam dei famulam Vincentius sic affatur : locus qui minoribus tumulis sublevatur crematorum nostrorum corporum cineres excepit.

Ant. — Hoc ut venerabilis puella cognoscens frequenti cinerum nostrorum veneratione meruisti.

Ant. — Fuit aquensis presul Illidius, per quem diem tante sollempnitatis agnovimus et martirii tempora venerantius celebramus.

Ant. — Prope civitatis aquensis menia ubi ad laudem Vincentii fundatur ecclesia dantur a Xristo

PENDANT LES OCTAVES

Antiennes pour le *Benedictus* et le *Magnificat*. — Louons le Christ N. S. qui reçoit aujourd'hui, heureusement triomphant dans la gloire, le bienheureux martyr Vincent, confesseur de son nom.

Antienne. — Vincent, criblé de blessures et consumé par les ardeurs du feu a reçu de la munificence de Dieu la gloire du ciel.

Antienne. — A la sainte servante de Dieu, Vincent parle ainsi : « Le lieu qui est soulevé en petits tumulus a reçu les cendres de nos corps brûlés (incinérés.) »

Antienne. — Dès que vous avez eu fait cette découverte, ô Vierge vénérable, vous n'avez cessé d'acquérir du mérite, en venant honorer si fréquemment nos restes.

Antienne. — L'évêque de Dax était Illidius, et c'est par lui que nous avons connu le jour d'une si grande solennité et que nous célébrons avec toute la vénération possible les temps du martyre.

Antienne. — Près des remparts de la cité de Dax, où se fonde une église en l'honneur de Vincent,

Digitized by Google

signorum beneficia.

Ant. — Martir Vincenti, da nostre gaudia menti,

Qui te poscenti succurris corde placenti.

Ant. — Armis divinis munitus Vincentius sprevit terrena ut angelorum factus esset socius perveniret ad superna.

Ant. — Aquensis cunctus populus exultet tanto munere quem dedit dei filius ei divino munere.

Antiphona. — Gaudeamus et exultemus in domino omnes simul Sancti Vincentii diem festum devota mente celebrantes cujus precibus nos tueri deprecamur ut effici mereamur digni gratia dei.

Ant. — O lux aquensis quam perforat hosticus ensis,

Donis immensis nos curis attrahe densis.

Jésus-Christ accorde des bienfaits miraculeux.

Antienne. — O saint martyr Vincent, donnez la joie à notre âme, vous qui venez en aide au cœur pur qui vous invoque.

Antienne. — Muni d'une armure divine, Vincent a méprisé les choses de la terre afin d'être assez pur pour la gloire et devenir le compagnon des anges.

Antienne. — Que tout le peuple de Dax exulte pour un si grand présent que le fils de Dieu lui a fait avec une largesse divine.

Antienne. — Réjouissons-nous et, tous ensemble, tressaillons d'allégresse, dans le Seigneur, célébrant avec piété la fête de S. Vincent, que nous supplions de nous protéger par ses prières, afin que nous méritions de devenir dignes de la grâce de Dieu.

Antienne. — O vous, lumière de Dax, transpercé par le glaive ennemi, arrachez-nous aux noirs soucis, par vos immenses bienfaits.

Alia die de Octavis Sancti Vincentii.

In Matutino. — (Regem martirum. *Hymnus* et V. ut supra).

In Nocturno IX psalmi cum antiphonis sicut in die festivitatis.

[II]. — Autre jour des Octaves de S. Vincent.

A Matines — Regem martirum. *Hymne* et *Verset*, comme ci-dessus.

Aux *Nocturnes*, neuf leçons et les antiennes comme au jour de la fête.

Digitized by Google

V. — Gloria et honore.

Item vide *supra*.

Lectio I. — Sed inter hec omnia invictissimi athlete Xristi ac gloriosissimi martires cum propheta dicebant : Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum et iterum : Nullus me separabit a caritate Xristi. (Reliqua que superaverint cantentur et cum cantata fuerint repetantur a secundo.

Lectio II. — Dicebant etiam martires cum Xristo : nolite timere eos qui occidunt corpus animam autem non possunt occidere, sed potius eum timete qui potest et corpus et animam mittere in gehennam, et quod unus capillus de capite vestro non peribit.

Lectio III. — Et cum Paulo dicente : Quis nos separabit a caritate Xristi : Tribulatio, an augustia, an periculum, an persecutio, an nuditas, an gladius et reliqua ?

(IN MATUT., LAUDIBUS et per omnes HORAS diei omnia sicut in die preter quod ad Illam dicatur : R. — Gloria et honore).

(Ad *benedictus* et ad *magnificat anima*, de supra scriptis. Similiter per totas octavas).

III. — ALIA DIE. — Item unde supra.

Lectio I. — De quorum numero

V. — Gloire et honneur. — Item. Voir plus haut.

Leçon I. — Mais au milieu de tout cela, les athlètes invincibles du Christ et très glorieux martyrs, disaient avec le prophète : « Si les armées ennemies se dressent contre moi, mon cœur ne tremblera point. » Et encore : « Nul ne me séparera de la charité du Christ. » (Ce qui reste, en outre, devra être chanté et, après le chant, répété depuis le 2°.)

Leçon II. — Les martyrs disaient aussi avec Jésus-Christ : « Gardez-vous de craindre ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme. Mais craignez plutôt celui qui peut tuer le corps et l'âme dans la géhenne, » et : « qu'un seul cheveu de votre tête ne périra point. »

Leçon III. -- Et avec S. Paul s'écriant : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? La tribulation, l'angoisse, le péril, la persécution, la nudité, le glaive ? » et le reste.

A MATINES, LAUDES et à toutes les HEURES du jour, tout comme au jour de la fête, excepté à TIERCE, où l'on dira le *Répons* : Gloire, honneur. — AU BENEDICTUS et au MAGNIFICAT, tout à prendre dans ce qui a été écrit ci-dessus, de même, pendant toutes les Octaves).

[III]. — AUTRE JOUR. — *Item*, comme ci-dessus.

Lecon I. — Dans le nombre, les

Digitized by Google

prefulgidi Xristi milites, Vincentius et Letus, extiterunt aquensium civitatis patroni qui passi sunt pro nomine Xristi, ut Xristo largiente immortalem coronam obtinentes in celestis gloria eternam vitam possiderent.

Lectio II. — Et ad hec quis audientium incredulus nisi cor lapideum in duro pectore remaneat et infidelis sensus impiam mentem obscuret ?

Lectio III. — Domino dicente : Hoc quod apud homines impossibile est, apud deum est facile, cui omnia possibilia sunt. Propterea vero virtutes dei discuti non debent sed asseri.

IV. — ALIA DIE — (Item unde supra).

Lectio I. — Et quidquid de sanctis suis in laude ipsius ad instruendam ecclesiam suam Xristo revelante certa auctoritas commendat non quia audiendo sed quia videndo debet credi.

Lectio II. -- Domino dicente beati qui viderunt et crediderunt. Beatiores tamen qui non viderunt et sic crediderunt.

Lectio III. — Quoniam ex numerositate exemplorum dei pauca collegimus. — Ne laboriosius veritas asseratur si credulitas sit in

très illustres soldats du Christ, Vincent et Lœtus, sont demeurés les patrons de la cité de Dax, après avoir souffert pour le nom du Christ, afin que, recevant de la largesse du Sauveur la couronne immortelle, ils pussent posséder l'éternelle vie, dans la gloire.

Leçon II. -- Et à cela quel auditeur se montrera incrédule, s'il ne porte un cœur de pierre dans sa dure poitrine et si des sentiments infidèles n'obscurcissent son âme impie ?

Leçon III. — Car le Seigneur a dit : Ce qui est impossible devant les hommes, est facile devant Dieu, à qui tout est possible. C'est pourquoi les merveilles divines doivent, non se discuter, mais s'affirmer.

[IV]. — AUTRE JOUR. — *Item*, comme ci-dessus.

Leçon I. — Et tout ce qui a été révélé par J.-C., pour sa gloire et pour l'instruction de l'Eglise, sur le compte des saints, doit être cru lorsqu'une autorité certaine nous le propose, non pour l'avoir entendu dire, mais pour l'avoir vu.

Leçon II. — Car le Seigneur a dit : « Bienheureux ceux qui ont vu et qui ont cru, plus heureux, cependant ceux qui n'ont point vu et ainsi ont cru.

Leçon III. — Parce que sur une multitude d'exemples divins, nous en avons seulement recueilli quelques-uns, pour ne pas affirmer avec

Digitized by Google

corde audientium que a nobis sicut de beatissimorum martirum Vincentii et Leti passione comprobata proferemus.

trop de surcharge la vérité, il suffira que l'auditeur soit disposé à croire dans son cœur. Nous allons donc produire des faits certains sur la passion des bienheureux Vincent et Lœtus.

V. — ALIA DIE. - Unde supra.

AUTRE JOUR. — *Item*, comme ci-dessus

Lectio I. — Igitur (1) cum per multa tempora presentibus tumulis Xristi nobis largitate collatis venerationem incertam etiam supradictorum sanctorum titubanter differret antiquitas : ut pote cujus opimo necdum sacros veneracissimo·que tumulos nullo auctore firmaret,

[V]. — *Leçon I.* — Donc, lorsque pendant bien longtemps, ces tombeaux nous avaient été concédés par la largesse de J. C., l'antiquité hésitait à offrir des hommages incertains aux saints ci-dessus, parce que sa foi ne pouvait affirmer que ce fussent des tombeaux sacrés et dignes de toute vénération, par défaut de témoignage.

Lectio II. — Unam quamdam virginitatis gratia consecratam atque gaudentem et religionem loci attentius venerantem nomine Maximam,

Leçon II. — Une jeune fille consacrée par la grâce de la virginité et honorant avec une religion particulière ces lieux — elle s'appelait Maxima,

Lectio III. — Sanctos se vidisse viros confirmat armis ac vestibus pares capitibus coronatos ; cum compluribus circumstantibus in simili veste vel honore.

Leçon III. — Déclare avoir vu des hommes saints semblables par les armes et les habits et portant des couronnes immortelles avec une multitude de compagnons qui les entouraient, pareillement vêtus, et dignes d'honneur.

VI. — ALIA DIE. — Item vide supra.

[VI]. — AUTRE JOUR. — *Item*, comme ci-dessus.

Lectio I. — Quos ita puellam dei compellando referunt honorasse : licet o virgo venerabilis vigilias

Leçon I. — Ceux-là (les deux premiers), dit-on, interpellèrent ainsi, en lui rendant hommage, la

(1) L'I initial manque dans le manuscrit.

Digitized by Google

aopor te alludat digna tamen es, ut quos semper veneraris agnoscas.

servante de Dieu : « Bien que, ô vierge vénérable, le sommeil vienne trahir vos veilles, vous êtes digne, cependant, de connaître ceux que vous honorez sans cesse.

Lectio II. — O virgo venerabilis, Vincentium et Letum vides, milites dei et Xristo auxiliante victores.

Leçon II. — O Vierge vénérable, vous voyez Vincent et Lœtus, soldats de Dieu et vainqueurs par l'aide du Christ.

Lectio III. -- Qui in hoc templo a paganis quondam exsecrato et exsecrabili demonum invocatione polluto, nunc Dei virtute nostris victoriis a Gratiano consecrato, hic cineribus nostris quiescentes tubam promisse resurrectionis superatis diabolicis fructibus (1) expectamus.

Leçon III. — Ils sont dans ce temple, autrefois exécré par les païens et souillé par l'exécrable invocation des démons, et maintenant, à cause des miracles de Dieu et nos victoires, consacré par Gratien. Nous reposons ici avec nos cendres, en attendant la trompette de la résurrection promise, après avoir vaincu les assauts des démons.

VII.— ALIA DIE. — (Item vide supra).

[VII]. — AUTRE JOUR. — *Item,* comme ci-dessus.

Lectio I. (2) — Hic enim a persecutore correpti, hic incessabilibus vulneribus lacerati, hic innocuo igne consumpti : corporeos artus relinquentes divinam gloriam deo donante suscepimus.

Leçon I. — Ici, le persécuteur nous saisit, ici, nous avons été déchirés par des coups innombrables, ici, un feu qui ne pouvait nous nuire, nous consuma. Laissant nos membres corporels, nous avons reçu de la main du Seigneur, la gloire divine.

Lectio II. — Hunc namque locum de exteriori pariete subnixum feralis et sibi pocius seviens persecutor insedit.

Leçon II. — Car le persécuteur, sauvage et cruel plutôt contre lui-même, s'avança jusqu'à cet endroit qui s'appuie sur le mur extérieur.

Lectio III. – Elatus quidem contra nos et malorum condempnatione

Leçon III. — Enorgueilli, certes, contre nous, et écrasé par la

(1) *Fructibus* pour fraudibus, sans doute.
(2) Le mot est omis dans le texte.

Digitized by Google

depressus contra Dei servos insaniens, sed dei pro nobis virtute confusus : tamdiu equaliter contra nos pugnare se credidit, quamdiu carnem spiritus custodiret.

condamnation des méchants, il était en fureur contre les serviteurs de Dieu. Mais la vertu de Dieu qui était pour nous le mit en confusion ; il crut nous combattre avec chance de succès, tout le temps que l'âme gardait le corps. »

Ce que nous désirions depuis longtemps est fait ! La publication intégrale des *Offices antiques d'Aire et de Dax* avec traduction. On aura désormais un excellent élément de discussion historique et hagiographique.

Nous ne cacherons pas l'embarras que nous avons rencontré, plus d'une fois, pour le *mot à mot* d'un texte altéré par des transcriptions successives toujours sujettes à erreur. Nous pensons, néanmoins, avoir fourni la traduction assez fidèle de compositions, qu'on ne saurait assez admirer. (1)

Les Offices de *Ste Quitterie* et de *St-Vincent*, pourraient occuper une

(1) Les monuments que nous venons d'étudier dans les pages précédentes font regretter la perte de tant d'autres engloutis par les révolutions, à Aire comme à Dax.

Ils étaient fort nombreux encore à Aire, au dix-huitième siècle, s'il faut s'en rapporter à un petit mémoire conservé dans les manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, à la Bibliothèque municipale d'Auch. (T. 72, p. 57. (*) L'auteur de cet écrit paraît très fantaisiste, surtout en matière d'étymologies. Citons quelques lignes simplement descriptives.

« On ne peut révoquer en doute l'antiquité de la ville d'Aire... Sa situation, les anciens monuments qu'on découvre tous les jours dans son enceinte ou aux environs en sont des preuves certaines. Depuis son entrée qui commence aux portes du Mas, on n'a qu'à considérer tous ces grands et spacieux fondements qu'on y aperçoit, de là passer à l'endroit appelé vulgairement *lou Castet*, dont les débris ont servi à rebâtir le palais épiscopal.

» Du château descendez dans la basse ville, vous trouvez des champs, l'un appelé *lou camp de Gorre*... de tout temps lieu ordinaire des assemblées, *Labbadie*, *Las Carces*... *Lous bourguets* .. On trouve partout des fondements d'antiques édifices, des magnifiques tombeaux de marbre et quantité de pavés à la mosaïque, de sorte que dans tous ces champs couverts aujourd'hui de vignes et de moissons, s'élevaient autrefois des superbes palais. On trouve les mêmes marques d'antiquité dans la ville même, surtout du côté de la rivière, où était le palais d'Alaric (??) etc »

(*) NOTA. — Ce travail paraît avoir été écrit sous Mgr de Gaujac. Parlant des évêques d'Aire, l'auteur dit que toutes leurs vertus « se trouvent heureusement réunies dans le dernier de leurs successeurs, que le ciel, au milieu de toute sorte de fonctions ecclésiastiques, « a formé à l'épiscopat dans le diocèse d'Auch. »

Or, Mgr de Gaujac fut chapelain à N.-D. de Garaisson et reçut l'épiscopat des mains du cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, assisté des évêques de Condom et de Lectoure. (Cf. notre livre : *Berceau des PP. de Lourdes*, — Paris, chez V. Palmé).

Digitized by Google

place distinguée dans le Bréviaire romain et figurer, sans trop manquer de proportion, à côté des *Offices propres* similaires de *Ste Agathe* et de *Ste Agnès*. Nous les offrons avec bonheur aux maîtres de l'Histoire et de la Littérature de la Province d'Auch !

ÉPILOGUE

Le lecteur est sans doute étonné de ne pas rencontrer à l'antienne du *Magnificat* des secondes vêpres de l'*Office de S. Vincent* les deux vers notés dans la première partie de cette étude : *Hinc recenset gesta* DERUS, *Hinc* [*te ?*] *precatur populus*. Il nous tardait d'arriver ici pour dire toute notre pensée à ce sujet. A notre avis, le mot rendu par DERUS doit se lire plus sûrement : CLERUS, (1) (le clergé).

Par respect, cependant, pour l'opinion d'hommes distingués aux lumières desquels nous avons eu recours, soit à Auch, soit à Toulouse, et parmi lesquels il faut compter M. Tierny, archiviste paléographe du Gers et M. Douais, professeur à l'*Institut catholique* de Toulouse, nous laissons subsister le mot *Derus* avec les réflexions qui l'accompagnent dans la première partie. Mais notre opinion bien arrêtée est qu'il faut lire *Clerus* et non *Derus*.

Le *quiproquo* — s'il existe — fait perdre simplement un nom propre !... Nous nous trompons : on y perd également deux vers *iambiques dimètres libres*, d'autant que le mot TE, accompagné à dessein d'une interrogation, n'existe pas dans le Bréviaire.

(1) C'est également l'avis d'un membre de la Société de Borda. (Cf. *Bulletin de la Société de Borda*, deuxième trimestre, p. LII, 1893).

Digitized by Google

Les vers *iambiques dimètres libres,* tout le monde le sait, sont ceux dans lesquels « le poète, renonçant presque complètement aux règles de la poésie métrique, ne conserve que l'iambe ou le *pyrrique* de la fin et se conforme aux règles de la poésie syllabique. » Et qu'on ne songe pas surtout à voir dans cette phrase finale un vers d'une autre espèce, fût-ce un vers *trochaïque*, même *tétramètre* ou un prétendu vers *à accent tonique*. Ce n'est que de la prose, pas autre chose !

Il ne nous en coûte nullement de rectifier nos jugements au cours d'une publication ou plus tard, plusieurs de nos ouvrages en contiennent la preuve matérielle. Mais il ne faudrait pas qu'une erreur typographique donnât jamais lieu à des remarques mal fondées, surtout avant l'impression intégrale d'un travail en cours. Les *Errata* ont-ils un autre objet que de permettre à l'auteur de se reprendre, de redresser au besoin certaines assertions ?

Comprendrait-on, maintenant, qu'on nous fît attribuer au *quatorzième* siècle l'établissement de l'*imprimerie auscitaine*, parce que le mot *quatorzième* aurait été fautivement écrit pour *quinzième*, au bas d'une page ? Notre imprimeur n'ignore pas que nous avions prévu la possibilité de cet étrange abus. Mais les esprits réfléchis n'auront pas manqué de tenir compte de la *référence* de la note pour lire les observations de la page 7 de notre travail : *Liturgie de la province d'Auch.* (1)

Il est démontré, là, qu'Auch eut sa *Liturgie* imprimée dès le *quinzième* siècle, ce qui ne signifie pas d'ailleurs que l'imprimerie existât alors dans notre métropole. C'est seulement en 1533 que S. Bonnet, imprimeur ambulant, donne une nouvelle édition du bréviaire auscitain dans la ville archiépiscopale.

(1) *Bulletin de Borda*, 2e trimestre. p. LII.

La *Correspondance manuscrite de M. d'Etigny*, intendant de la Généralité d'Auch (Archives du Gers, série C, f. 151), nous permet de fournir, en passant, quelques renseignements sur l'établissement de l'imprimerie à Dax Barthélemy Leclercq, de la famille des Barbons (Barbous ?), imprimeurs établis à Paris et à Limoges, épousa une fille à Bayonne, en 1685. Il allait établir une imprimerie dans cette ville, lorsque les habitants de Dax l'appelèrent pour faire cette fondation dans leur cité... Il fut reçu en qualité d'imprimeur, le 18 décembre 1686. René Leclercq, son fils, fut également imprimeur à Dax. « Et à ce dernier, dit notre manuscrit, a succédé Roger Leclerq, imprimeur actuel. » (1758-1759).

C'est vers le même temps, d'après la *Correspondance* de M. d'Etigny (f. 199), que Tarbes vit l'imprimerie s'établir dans ses murs « Il y a 80 ans environ, dit le document de 1758-1759, que le sieur Roquemaurel vint s'établir à Tarbes. Le besoin que l'on y avait d'une imprimerie engagea les Etats de Bigorre à luy prêter une somme pour acheter des caractères. Son fils luy succéda et exerça pareillement l'imprimerie pendant sa vie. Elle appartient aujourd'huy à sa veuve. »

Digitized by Google

Le comble de la licence consisterait à dénaturer nos pensées et nos paroles pour écrire, avant l'heure, des réflexions critiques de tout point inacceptables. N'est-ce pas ce qu'on a pratiqué en nous faisant parler de la *Lyre chrétienne au moyen-âge, de la* FÉCONDITÉ *de cette lyre*, afin de bien établir l'abus que nous faisons « du droit d'interprétation largement accordé aux érudits et aux archéologues? »

C'est hardi, pour ne rien dire de plus ! Voici nos paroles : « *On croit, mais à tort, que la lyre chrétienne est demeurée muette en Gaule* [*et dans l'Eglise*] (1) *pendant les siècles tourmentés des premiers temps du christianisme.* » Puis, nous citons des auteurs chrétiens de cette période, rien de plus. Où est le MOYEN-AGE ? où est même la FÉCONDITÉ DE LA MUSE CHRÉTIENNE, bien qu'on eût pu l'invoquer avec raison, soit pour les temps anciens, soit pour le moyen-âge ?

La meilleure preuve que la *Lyre chrétienne n'est pas muette* aux époques dont nous parlons, se trouve dans les recueils spéciaux publiés pour ces périodes. Citons seulement le volume édité en 1854 par Félix Clément, avec le titre : *Carmina e poetis christianis excerpta* (2).

Veut-on d'ailleurs savoir comment l'éditeur des *Carmina* apprécie les compositions des poètes chrétiens, même celles de *S. Orens*, dont les vers semblent si PAUVRES à certains? Qu'on parcoure les lignes suivantes : (*Carmina* etc., p. VII).

« Grâce à Dieu et en dépit de je ne sais quelles aveugles et secrètes répugnances, la lyre chrétienne n'est JAMAIS restée muette ;... une foule de poètes se sont efforcés comme à l'envi de composer des poèmes religieux, des hymnes et des cantiques. S. Hilaire de Poitiers et S. Ambroise s'emparent des mètres antiques et les font servir à la louange du vrai Dieu dans les temples ; saint Prosper écrit son poème *contre les ingrats*; Tyro Prosper, dans des vers d'une touchante délicatesse, invite sa femme à supporter avec lui et en épouse chrétienne les épreuves de la vie présente ; SEVERUS SANCTUS *nous donne une première idylle chrétienne dont la forme peut rivaliser avec celle des églogues du doux poète de Mantoue*... S. ORIENT (pour S. Orens), évêque d'Auch, unit dans son

(1) Une erreur a fait omettre les mots entre crochets. Il y aurait à signaler quelques autres fautes typographiques. Nous nous en remettons à la bonne foi du lecteur.

(2) On peut, au besoin, consulter sur le même sujet, les écrits très nombreux relatifs aux célèbres débats des *Classiques*, en ce siècle.

Digitized by Google

Commonitoire LA PRÉCISION DE LA DOCTRINE AUX CHARMES D'UNE VERSIFICATION FACILE ET ANIMÉE (1)

» Les hymnes et les séquences qui excitent notre admiration dans les solennités religieuses, ne sont pas, à coup sûr, les seules inspirations de Fortunat, de Raban Maur, de Notker, de S. Pierre Damien, de S. Bernard, d'Adam, de S. Victor, de S. Thomas d'Aquin, de Thomas de Celano et de Jacopon. On trouve dans leurs ouvrages des accents aussi beaux que ceux du *Vexilla Regis prodeunt*, du *Veni, Creator spiritus*, etc., etc. »

Ces paroles justifient pleinement notre langage.

L'œuvre que nous avons entreprise en publiant les *Offices antiques d'Aire et de Dax*, présentait de sérieuses difficultés, des écueils véritables. Pour essayer d'en triompher, nous avons consulté beaucoup soit pour la lecture du texte, soit pour la traduction et la discussion des Légendes.

Trouvera-t-on mauvais que, malgré ces précautions commandées par la prudence, nous ayons parfois employé les formules : *sans doute, probablement*, ou d'autres semblables ? Il en coûte de le penser. Mieux vaut *douter* qu'*affirmer* au hasard et sans preuve ! Certains écarts le démontrent !...

Et, maintenant, sous le bénéfice de ces observations rendues nécessaires par des intempérances prématurées, nous livrons notre étude aux réflexions des vrais érudits, des savants dignes du nom. Que notre silence n'étonne point, parfois. Comme toujours, nous sommes décidé d'avance à n'aborder la discussion sur ce sujet ou sur tout autre, qu'avec des contradicteurs bien élevés, loyaux, de bonne foi !

L'Abbé CAZAURAN,

Archiviste du Grand Séminaire d'Auch.

---

(1) Conformément aux traditions reçues, en citant les poésies de S Orens, nous avons indiqué la source la plus ancienne, nos archives, c'est-à-dire les manuscrits du P. Montgaillard, docte jesuite, qui écrivait au commencement du dix-septième siècle.

Digitized by Google

BASTIDE

DE

CAZÈRES-SUR-L'ADOUR

(*Suite*)

CHAPITRE XVII

CAZÈRES SOUS LA TERREUR

C'est avec un certain serrement de cœur que nous avons fouillé les archives communales de l'année 1793.

Que de lâchetés ! que d'hypocrisies ! que de parjures ! que de compromis coupables, cette époque néfaste nous a révélés !

Les traditions locales nous avaient déjà raconté, dans leurs vieilles histoires de cent ans, quelques-uns de ces épisodes terribles que l'imagination encore apeurrée de nos pères semblait avoir singulièrement grossies ; des noms, aujourd'hui encore bien honorables dans la localité, cités par ces racontars étranges, nous faisaient placer au rang des suppositions gratuites et malveillantes des faits qui, révoltant notre conscience, la mettaient en garde contre une crédulité par trop facile ou trop charitable, hélas ! la vérité nous a apparu dans toute son horrible nudité.

Surprise par l'impétuosité du vent déchaîné, la population Cazérienne ne sut point, dans ces jours de tempête, s'arc-bouter contre la violence de l'orage.

Digitized by Google

Chez elle, les défaillances devinrent bientôt de lâches défections, et ces défections aboutirent à des crimes.

La parole est aux faits !

§ Ier

Le 3 mars 1793, le citoyen Samson Batbedat, envoyé par l'administration du district de Mont-de-Marsan, dont il était le vice-président, arriva à Cazères, portant dans son cœur de renégat la haine de la foi, de l'honnêteté et de la justice.

Ce commissaire en rupture de soutane venait, disait-on, pour inspecter la caisse communale qu'une mauvaise gestion avait singulièrement appauvrie ; en réalité, sa curiosité inquisitoriale ne s'exerça que sur celle de l'église. Ses perquisitions sacrilèges furent mal comprises. Froissée dans sa Foi, la population refusa d'accéder à ses exigences : « *L'Eglise ne possède que deux calices en argent, une petite croix, un ciboire et un soleil de même métal. Ces objets sont nécessaires à notre culte, nous ne voulons point en dépouiller la sacristie.* (1) » Telle fut la réponse qui partit spontanément de toutes les bouches.

Que ne peut, hélas ! la pression d'un pouvoir mis au service des sectaires ! Nous verrons bientôt que cette noble résistance ne fut pas de longue durée.

Cependant, les prêtres catholiques étaient partout obligés de se soustraire aux poursuites des révolutionnaires. Cazères, il est vrai, n'avait pas encore de persécuteurs attitrés, mais les paroisses voisines jalousant sa tranquillité relative, prirent sur elles de venir faire, à ce sujet, la police dans son territoire.

Le 30 mai, Castandet fait irruption dans le paisible quartier de Bruhet. Minuit sonnait, dit le procès-verbal, lorsqu'une bande, armée de fusils, de sabres et de bâtons, ébranla la porte du citoyen Buros, officier municipal, habitant ce hameau ; les forcenés réclamaient à grands cris la tête d'*un pauvre prêtre* que l'honorable propriétaire tenait cachée dans sa maison. Buros ne se laissa point intimider ; il s'agit de sauver son propre frère ; faisant bonne contenance, aidé d'un nommé Bernard Basta, non seulement il résiste aux menaces des perturbateurs, mais il les force à déguerpir au plus vite. Hélas ! cet acte de courage et de dévouement attira contre lui une dénonciation des plus malveillantes. Sur l'ordre du

(1) Livr. des délib. com.

Digitized by Google

citoyen Monestier (de la Lozère) Buros fut arrêté, comme frère d'émigré, et conduit en prison.

Tandis que la banlieue se montrait si énergique pour la défense de ses prêtres, la ville fléchissait pour soutenir les siens.

Par une inconséquence que la peur seule peut expliquer, le citoyen maire D..., qui avait signé hardiement le mandat d'amener exigé par le commissaire contre l'intrépide Buros, détenait deux prêtres dans sa propre maison, l'un ci-devant curé de St-Médard, et l'autre de Villeneuve. Mis en cause, le magistrat, dont les intérêts sont menacés, fait face à la difficulté : « Deux de ses frères, il est vrai, ont jadis servi les autels ; mais s'ils ont émigré, leurs biens ne sont point tombés dans les mains de la nation ; leur père, vieillard de 94 ans, est encore de ce monde, et ces biens font partie de son domaine, ils sont *inaliénables*. Cependant, D... veut se montrer patriote ; d'accord avec son âme damnée, Dardilouse, il pousse la municipalité à se transporter chez le citoyen François Lagarde, ci-devant prêtre, afin de confisquer son avoir. L'intrépide abbé résiste aux sommations du soi-disant patriote ; au nom de la loi, il déclare ses propriétés insaisissables ; il n'a jamais quitté le sol de la République ; le décret du 26 août 1792 ne peut pas l'atteindre.

On ne résiste pas en vain aux détenteurs égarés de la force publique. Les réponses de l'abbé Lagarde soulèvent la colère des tyrannaux de Cazères ; il est dénoncé par ses propres concitoyens et amis à Monestier, et le 15 prairial, après avoir lu une lettre de ce farouche commissaire, datée de Dax, sur l'anéantisssement du *fanatisme*, la *célébration* des fêtes *décadaires* et la régénération de l'*esprit public*, Dardilouse somme le citoyen François Lagarde, ci-devant prêtre, de se rendre à Mont-de-Marsan. Cette sommation déclare en outre que la force publique s'emparera du digne prêtre pour le conduire *sous bonne escorte* à la Maison de réclusion (1).

§ II

L'ère républicaine s'affirme de plus en plus à Cazères. L'église prend le nom de Temple de l'Etre suprême. Laurencet, trop vieux et trop orthodoxe, est mis de côté. Le dimanche est aboli, défense est faite aux

(1) L'ordre s'exécute le 28 fructidor, les biens de l'abbé sont confisqués, sa métairie de Molès, Bordenave, est mise sous le séquestre.

Digitized by Google

aubergistes de recevoir le peuple ce jour-là. Ce règlement de police, signé Dubosc et Dardilouse, est décrété et proclamé au nom de la Liberté et de l'Egalité ; d'ailleurs, fait remarquer Dardilouse, « qui veut la fin veut les moyens ». *Le fanatisme disparaîtra avec le dimanche !* et les mesures les plus absurdes suivent l'arrêté ; les cloches sont bénites, il faut les briser ; ainsi l'ont ordonné Dartigoeyte et Cavagnac ! La girouette qui domine le clocher se termine par une fleur de lys, il faut la descendre coûte que coûte. L'ouvrier hardi qui accomplit cette œuvre demande 30 livres ; la caisse communale est à sec, un impôt arbitraire au marc de franc tombe immédiatement sur chaque habitant et le déficit est comblé ! (1)

Sur ces entrefaites, l'abbé Lagarde sort de sa prison où des infirmités ne lui permettent plus de rester. Encouragé par la partie saine de la population (et elle était encore nombreuse) il demande courageusement l'autorisation d'exercer le culte catholique dans l'édifice public appelé ci-devant église. Ni Dubosc ni Dardilouse n'osent lui refuser ce droit, car il promet de se conformer au décret du 11 prairial, s'engageant, de plus, à ne point troubler l'ordre public. Et pendant quelque temps, tandis que Laurencet a jeté cyniquement sa soutane aux orties, lui, prêtre catholique, dit encore la messe à 10 heures dans l'église même de Cazères.

Le défi est par trop hardi. Apprenant l'acte de faiblesse commis, à cette occasion, par la municipalité Cazérienne, le Directoire du département donne des ordres on ne peut plus sévères, et le 11 Thermidor, an II, le citoyen maire, décoré de son écharpe, rassemble le peuple dans la *salle décadaire* ; d'une voix moins ferme que mielleuse, il lit à la foule l'arrêté du Directoire des Landes daté du 28 Messidor, l'exhorte à « *atteindre les émigrés, et nobles ou prêtres qui auraient pu rentrer à la faveur de la loi du 22 nivose dernier, ou par quelque autre surprise, et l'engage à empêcher qu'aucun de ces individus, s'il s'était réfugié dans la commnne, ne souillât plus longtemps le sol de la République.* (2)

(1) Nous avons trouvé à la mairie les noms des bouviers réquisitionnés pour porter les débris des cloches à Grenade, à Mont-de-Marsan et à Plaisance. Ce sont : B. Sarrade, Duvignau, Lagarde, Hilloucas, Perrot, Septsos, Miquéou, Berdolle.

(2) Cette pièce, essentiellement révolutionnaire, conservée dans les archives communales est signée, D. 28. Oct. 1793.

Digitized by Google

§ III

Nous voici arrivés à la période la plus pénible de l'histoire de Cazères.

Toutes les bonnes volontés sont paralysées ; la terreur écrase les caractères et affole les esprits. Les plus grandes injustices sont commises impunément, les hardiesses les plus insensées épouvantent les cœurs.

A Bruhet, (1) Pierre Buros, l'homme bon et religieux par excellence, est destitué de sa qualité de municipal parce qu'il a un frère prêtre. On ne veut plus que de vrais patriotes ! Un nommé Dubosc, ancien gendarme, suspect d'aristocratie et d'incivisme, se voit sur le point de subir les rigueurs d'un cruel ostracisme, parce qu'un de ses frères est émigré et un autre prêtre, ci-devant curé du Houga. Poursuivi par les plus absurdes accusations, il résiste à l'orage, mais *ennuyé d'habiter une localité où la liberté n'a pas de gîte, il jure que ses cendres ne l'honoreront jamais.*

Le Vignau reçoit ses pénates désolés ! (2)

Le culte est aboli à Cazères. Laurencet n'est plus qu'un bourgeois sans caractère et sans dignité.

Impotent et malade, l'abbé Lagarde se renferme dans sa maison et ne voit plus que sa vieille chambrière à laquelle il peut encore faire entendre ses sermons et ses doléances.

Le conseil général de la commune fait faire par le corps municipal l'inventaire de tous les meubles appartenant à la ci-devant église. Ce que l'impiété de Batbedat n'avait pu obtenir, l'affolement des esprits l'emporta d'assaut. C'est avec regret que nous faisons passer à la postérité l'acte d'apostasie que commirent à ce sujet les magistrats égarés de Cazères.

« Aujourd'hui 24 du mois de frimaire de l'an II de la République une et indivisible, Nous, les membres composant le corps municipal de la commune de Cazères, en conformité de l'arrêté de ce jour, pris par le Conseil général de la dite commune, nous serions transportés daus l'église pour dresser procès-verbal des vases, meubles et autres effets appartenant à la dite église. Et, après avoir fait ouvrir les coffres et armoires qui sont dans la dite église, avons trouvé dans un cabinet, à la sacristie, deux calices, deux patènes, une petite boîte et une petite croix, le tout

(1) Quartier important de la Commune.

(2) Arch. comm.

Digitized by Google

d'argent. Puis avons été *au tabernacle,* dans lequel nous avons trouvé un ostensoir et un ciboire aussi d'argent, pesant, le tout ensemble, 7 marcs, deux onces ; puis avons trouvé dans un petit *cabinet* dans le *meur* de la sacristie, 37 livres 14 sols en argent, et 33 livres en gros sols et liards, faisant, les deux sommes, 70 livres 14 sols, provenant des quêtes faites dans l'église pour la Rédemption des captifs.

« Ensuite avons ouvert une autre armoire servant de vestiaire pour les ornements, dans lequel nous avons trouvé 3 chasubles de différentes couleurs, très usées, que nous avons *mis* dans le grand *cabinet* de la sacristie, et un surplis et une aube, très usés, que nous avons aussi mis dans le dit cabinet, lequel renferme tous les ornements, linges et autres petits effets servant à la dite église, et en avons retiré la clef que nous avons attachée avec celle de la porte de la sacristie et de l'église et que nous avons *remis* au greffier de la présente municipalité. A l'égard de l'argenterie susdite et argent des captifs, nous l'avons *déposée* dans un lieu assuré, pour être représentée à toute heure qu'il sera requis.

« De quoi et de tout cy dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir à ce que de raison.

« A Cazères, les jour, mois et an que dessus, et avons signé avec notre secrétaire greffier.

« Dubosc, maire, Claverie, ml, Lauron, ml, Dessus, ml,
Daban, ml, Dupeyron, ml. »

Dardilouse, l'inspirateur et l'auteur caché de cet acte à jamais honteux, n'a pas mis sa griffe au bas de cette pièce. Ainsi agissent les caractères dépourvus de loyauté, qu'une méchante et coupable hypocrisie mène et conduit partout où la raison et l'honnêteté refusent de paraître !

Malheureusement, cet acte sacrilège ne fut pas le seul qu'accomplirent en ces jours néfastes ces hommes égarés. Le 17 nivose, l'apostasie de la municipalité s'affirme d'une manière plus hardie et plus triste. Le citoyen-maire D... harangue le Conseil général de la commune réuni en permanence.

« Citoyens ! attendu, dit-il, la démission faite par le citoyen Laurencet, ci-devant curé de cette commune, les dits vases servant à l'ancien culte demeurent inutiles... Considérant que l'*esprit public s'élève peu à peu à la région républicaine, à la philosophie et à la raison,* je propose que sur l'invitation faite à la municipalité par l'article 2 de l'arrêté du Conseil

Digitized by Google

général des Landes du 16 frimaire dernier, que les vases d'argent servant au culte public de cette commune soient envoyés à l'administration du district de Mont-de-Marsan. » Vive la République !

Laurencet a signé cette pièce comme notable ; à côté de cette signature on lit les suivantes :

Dubosc, maire, Dardilouse, secrétaire général, Lauron, Dessus, Daban, Dabadie, Duvivé, Dupeyron, Dedeban, Lauron, notable, Guilhaume Dardilouse, agent national. (1)

L'argent provenant de la caisse de la Rédemption des captifs fut distribué aux pauvres. C'est un soulagement pour l'histoire !

CHAPITRE XVIII

PHYSIONOMIE DE LA COMMUNE PENDANT LA RÉVOLUTION

Retournons un peu en arrière, pour reprendre l'histoire locale au point de vue purement civil.

§ I

Nous sommes en 1791, au mois de novembre. Les désordres sont journaliers dans la commune. Surexcités par les nouvelles ahurissantes que les courriers ne cessent d'apporter, les esprits tournent de plus en plus à l'indépendance et à la révolte. Tout le monde se déplace, faute d'être quelqu'un, chacun veut être quelque chose dans la petite localité ; on se décore avec un certain honneur du titre de conseiller général de la commune, de conseiller municipal, de conseiller de quartier. L'hôtel-de-ville tient ses assises en permanence. La manie de siéger est tellement entrée dans les habitudes des habitants, qu'un règlement sur ce sujet est devenu nécessaire.

(1) Livre com.

Digitized by Google

L'église avait une petite cloche pour appeler les fidèles aux offices de chaque jour. Le maire l'a fait descendre de son abri, et l'ayant hissée au sommet d'un pignon improvisé au dessus de la halle, il en règle ainsi l'usage : « La cloche sonnera pendant une minute et 12 coups en sus, lorsque le bureau municipal sera convoqué — elle sonnera pendant deux minutes quand toute la municipalité devra prendre part à la séance ; enfin, trois grandes sonneries appelleront le Conseil général. » Pauvre cloche ! fût-elle fatiguée !...

Nous l'entendons le 13 mars 1792 ébranlant tous les échos d'alentour ; la convocation est extraordinaire ; il s'agit de diviser la commune en deux parties ; on prévoit que de lourdes charges vont peser sur chaque habitant, et il faut que l'arbitraire ne puisse point présider à l'imposition des mesures vexatoires projetées.

Le Conseil déclare que la commune de Cazères comprendra deux grandes sections : le Haut Cazères avec les quartiers d'Aurandet et de Molès, et le Bas Cazères ou plaine de l'Adour.

Les limites de ces sections seront les suivantes : pour le Haut Cazères, au Levant, la paroisse du Vignau et de Lussagnet ; au Nord, celle de Castandet et de Lamensans ; au couchant, l'annexe de Bordères et la rivière de l'Adour ; au Midi, Subehargues, Aire et les côteaux de Pourcaté ; pour le Bas Cazères, au Levant : Aire, au Couchant : Bordères et Renung, au Nord : Pourcaté et Jouan-Lanne, au Midi : Duhort et Bachen.

Le territoire ainsi divisé, tout va marcher comme sur des roulettes.

Hélas les affaires ne s'arrangent pas, le budget ne trouve point son équilibre, et les mécontentements se trahissent par des murmures et des menaces. Les auberges se remplissent de buveurs qui y tiennent des discours tellement incendiaires, qu'effrayée, la Municipalité oblige le maire à porter arrêtés sur arrêtés, pour museler les langues et faire avorter les complots qu'elles trament.

L'impôt ne rentre pas, et le collecteur se déclarant impuissant à la besogne qui lui incombe, résigne ses fonctions. Heureusement un homme courageux se présente. C'est Dardilouse. Il répond de la rentrée des fonds moyennant un denier par livre.

Mais comment procéder à cette opération ? Nous sommes au 10 juin 1792 ; la misère est tellement grande dans Cazères, que le pain lui-même fait défaut ; les administrateurs du Directoire de Mont-de-Marsan sont obligés de venir en aide à la population, en offrant généreusement à la

Digitized by Google

municipalité 25 sacs et une mesure de froment pour être distribués aux nécessiteux, au prix de cinq livres la mesure.

Le 29 juillet de la même année, la cloche de la halle sonne encore à toute volée.

La Patrie, dit-on, est en danger ; tous les dignitaires de la Commune accourent à la voix de ce nouveau tocsin. Il s'agit d'aviser aux moyens à prendre pour maintenir la Constitution, l'ordre et la tranquillité publique. Le soir de cette même journée, l'assemblée communale est encore en permanence, décidant que conformément à la loi, tous les citoyens viendront à la mairie faire la déclaration des armes dont ils peuvent disposer ; et pour donner à cette résolution une force contre laquelle nulle considération ne pourra prévaloir, on décrète *qu'à partir de cette heure,* les citoyens ne sortiront plus que décorés de la *cocarde nationale !*

Excellente précaution, toute en faveur des marchands de rubans, mais bien anodine pour parer aux difficultés du moment.

Le crédit avait disparu, les payeurs et officiers publics ne rendaient pas leurs comptes, et les mécontents les réclamaient (1).

Sur ces entrefaites, les paroisses voisines accentuaient leur jalousie contre les prétentions de la ville.

Le 12 août (1792), la jeunesse du Vignau se rue sur Cazères, la *menace aux lèvres, hurlant la farandole*, envahissant les auberges. La municipalité a toute la peine du monde à la faire déguerpir ; ces faits désolants se passent, il est vrai, la *quatrième année de la Liberté* et la *première de l'Egalité*, c'est ce qu'affirme le procès-verbal dressé à l'occasion de cette échauffourée plus sinistre que ridicule.

§ II

Nous avons dit plus haut que les citoyens Dupeyron et Biroche, poussés par un sentiment de dévouement spontané en faveur de la Chose publique, s'étaient généreusement présentés à la municipalité, décidés à aller grossir les bataillons équipés pour la défense de la patrie. Leur engagement avait été bel et bien inscrit dans les rôles des volontaires ; or le moment était venu pour eux de tenir parole ; les cris de la patrie,

(1) Cahiers mun.

Digitized by Google

disait Dardilouze, étaient *stridents*, *désespérés*. (1) Il fallait des *hommes*, des *héros !* Dupeyron et Biroche offrent chacun... 40 sols !

Cette cffre plus ridicule que généreuse fut-elle acceptée par le Conseil communal ? Nous n'en savons rien. Nous avons lu qu'à cette époque, (7 novembre 1792) la caisse municipale était tellement appauvrie que son budget ne se chiffrait plus que par un total de 730 livres et six sous. Le matinier avait été supprimé, c'était 120 livres de gagnées sur les dépenses utiles ; le maître d'école lui-même avait été réduit au minime traitement de 250 livres ; l'exhibition de la trilogie sacrée : Liberté, Egalité, Fraternité, parlait assez aux yeux de la jeunesse pour que les autres principes éducateurs, admis jusque là, parussent nécessaires. Le service postal lui-même ne coûtait plus que 10 livres.

S'il y avait des économies réalisées sur tous ces points peu secondaires, nous avons constaté que la prodigalité ne faisait pas défaut sur beaucoup d'autres plus étrangers à la bonne administration d'une commune. Les haches de bois des licteurs municipaux avaient été réargentées... le costume des sergents mis à neuf, et le secrétaire de la mairie ayant *doublé* ses écritures avait aussi fait doubler ses émoluments arrivés au chiffre de 200 livres.

Il fallait de l'argent !

L'assemblée communale demanda aux citoyens administrateurs du district de répartir la somme inscrite sur le budget au marc la livre sur toutes les contributions foncières et mobilières de la population.

§ III

Il ne faudrait cependant pas croire que cette pénurie d'argent n'eut pas atteint d'autres localités. L'année 1792 fut l'année des assignats. L'Etat en émit pour quatre cents millions. Il en plut un certain nombre dans le département, et nous savons que ceux qui forcément tombèrent dans la grande poche des quelques bourgeois naïfs de Cazères y restèrent longtemps improductifs. Les traditions de certaines familles nous ont dit qu'un beau jour, ces morceaux de papiers timbrés au chiffre de l'Etat, ont servi à chauffer tel four pauvre et malheureux dans lesquels cuisait jadis le pain de l'aisance et de la fortune.

(1) Cahiers mun.

Digitized by Google

Tandis que la gêne bâillonnait les uns et poussait les autres au tapage et à la révolte, la place qui environne la halle reçut pompeusement le nom de place de la Liberté.

Au lendemain de ce baptême patriotique, Dartigoeyte, se rendant à Aire pour y inventorier les effets de campement que l'Evêché et les maisons religieuses dépouillés pouvaient envoyer aux armées, traversa les murs de Cazères. Reçu à l'*hôtel-de-ville*, il y laissa, comme titre de bienvenue, une lettre qui jeta la consternation parmi les habitants. De par cette pièce, la population était avisée qu'elle avait à fournir 13 volontaires au département, pour être incorporés dans les armées de la République.

C'était le 17 mars de l'année terrible, 1793. La cloche municipale appelle vainement les patriotes ; nul ne se présente. Le 21 du même mois, le même cri d'alarme résonne encore au sommet de la halle ; l'émoi est partout dans la ville. Cette fois-ci, la voix de la Patrie a été entendue ; la réunion est au grand complet. Le bureau se forme et l'on procède au choix des 13 volontaires. Ces héros, dit la lettre du commissaire, doivent être pris parmi les hommes de 18 à 40 ans, célibataires ou veufs, sans enfants. L'assemblée compte 140 votants, les 13 volontaires sont nommés. L'enthousiasme n'a plus de bornes ; rien ne coûte aux administrateurs communaux. Au sacrifice du sang on joint celui de la bourse, plus le trésor est à sec, et plus la générosité générale s'accentue.

Le 15 avril 1793, les notables du Conseil général de la commune se réunissent de nouveau pour envoyer vers le Directoire de Mont-de-Marsan deux députés chargés « *d'offrir sur l'autel de la Patrie, au nom* « *de la ville de Cazères, le nombre de 22 paires de souliers pour la* « *chaussure de nos frères d'armes* qui défendent la Liberté et l'Egalité « que les représentants de la nation nous ont acquises et que les ennemis « de la République cherchent à nous ravir. (1)

Le choix du Conseil tomba sur les citoyens Dubosc, maire, et Guilhaume Claverie. Quel fut le cordonnier qui remit l'offrande aux mains des deux délégués ? Les papiers ne nous le disent pas. Mais nous savons par le relevé des corps et métiers de cette époque, à Cazères que les disciples de St-Crépin étaient alors bien peu nombreux dans la localité ; il est permis de se demander, si faute d'ouvrier, le vote généreux de la municipalité ne fut pas nul de plein droit.

(1) Livre com.

Digitized by Google

Cependant la Patrie réclame de nouveaux volontaires. Le registre des enrôlements est ouvert à la mairie, ses pages restent immaculées, nul ne se présente. D'office, le Conseil désigne trois jeunes gens, dont 2 de Cazères et un de Molès, lesquels sont contraints de se rendre, le lendemain, au district.

L'alarme est partout, l'étranger est à nos portes; St-Esprit réclame des défenseurs. Dartigoeyte autorise les municipalités à désigner le cinquième des jeunes gens ou hommes veufs sans enfants, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50, pour aller à la frontière, former l'armée de résistance. Mise en demeure d'obtempérer à ce qui devient un ordre formel, Cazères fait son recensement. Aurendet et Molès compris, on trouve dans la localité 75 hommes tombant sous le coup de la loi. Le sort en désigne 15. Partiront-ils?

Mais il faut plus que des hommes. Les chevaux sont tous réquisitionnés. Le 9 juin, le hennissement de toutes ces bêtes fait retentir la place; le commissaire délégué en choisit 8. Ces mesures vexatoires soulèvent un affolement général dans la commune; le 17 juin et les journées qui suivent sont pour Cazères des journées fièvreuses; la frayeur a tout envahi, l'église, devenue lieu de réunions publiques, ne désemplit pas. Le 13 juillet, toute la population s'y transporte, entraînée par la crainte et la stupeur.

Il s'agit de voter l'acceptation de l'acte constitutionnel présenté au peuple français par la Convention nationale, le 27 juin précédent. 240 votants mettent leurs bulletins dans l'urne, et le dépouillement déclare que 240 voix sont d'accord avec la Convention.

Sur ces entrefaites, les coalisés souillent le sol français, un appel de 30,000 hommes de cavalerie de 18 à 40 ans est adressé à la nation. Cazères s'émeut, on y trouve 7 hommes ayant, *pieds nus*, *cinq pieds deux pouces*; mais ni volontaires ni engagés ne se rendent sous les drapeaux. Dartigoeyte intervient par une lettre des plus impérieuses qu'il adresse à la Municipalité; il faut que tous les hommes de 18 à 50 ans se présentent à la commune. Sur cette injonction, le Conseil recrute enfin 10 soldats, et pour qu'ils ne reculent point, le citoyen Jean Lauron, notable, est obligé de les conduire, sous bonne escorte, à Grenade. (1)

(1) Livre comm.

Digitized by Google

§ IV

Cependant la misère publique est exploitée par une foule d'industriels qui spéculent, sans vergogne, sur les besoins de tous. Devant ces hardiesses plus voisines de la duperie que du véritable et honnête commerce, le Département se voit obligé d'intervenir pour fixer le maximum légal du prix des diverses denrées nécessaires à l'alimentation publique.

Voici comment fut fixé, à Cazères, ce maximum :

Le prix du conquet de froment, pesant 30 livres, ne dépassera pas 6 livres 7 sous.

Celui du *Milloc*, pesant également 30 livres, sera de 54 sous.

Dans le département, le taux était fixé comme suit :

Le quintal de froment, bon, net et sec, se payait 27 livres ;

Celui du seigle même qualité, 15 livres ;

Celui du milloc, 10 livres.

Un arrêté du Directoire de Mont-de-Marsan avait déjà envoyé à Cazères deux commissaires spéciaux pour y faire les réquisitions nécessaires à la recherche des grains non déclarés ; ces grains enlevés comme de force à la prévoyance des habitants, devaient être transportés sur le marché de Mont-de-Marsan. La commune ne poussant pas la Fraternité jusqu'à ce point, refusa de recevoir ces agents et se contenta de charger trois de ses citoyens de faire pour eux les visites domiciliaires exigées.

Cette opération se fit très en famille, nous fait remarquer le procès-verbal rédigé à cette occasion ; il s'agissait de la recherche de denrées qui pouvaient se trouver un peu partout, et comme les intéressés étaient nombreux, l'œil des inquisiteurs fut plus que charitable.

Il n'en fut pas de même pour les perquisitions des diverses marchandises que les industriels détenaient dans leurs magasins. Mettant à exécution le décret de la Convention notionale du 29 septembre, le maire D..., flanqué de son secrétaire Dardilouse et d'un municipal nommé Lauron, visitent, le 8 octobre, tous les *marchands* et *détaillistes* de la ville, inscrivant sur le *Carnet de la Nation* tous les articles qu'ils possèdent dans leurs boutiques.

Nous donnons le détail de cette perquisition odieuse, telle que nous la trouvons dans le Livre communal :

Digitized by Google

Huile douce	165 livres	Fer.	8 quintaux
Sel	22 balles	Plomb	75 livres
Sucre.	37 livres.	Acier.	10 livres
Vin	22 barriq.	Chanvre	10 livres
Chandelles	100 livres	Laine lavée	15 quintaux
Morue.	20 livres	Laine en rame	230 livres
Papier blanc	2 rames	Droguet	23 pièces
Cuirs aprêtés.	2 veaux.	Savon.	128 livres
Vaches pour semelles	10	Tabac	12 livres

L'appétit vient en mangeant, dit le proverbe. Ces réquisitions d'un genre si nouveau, donnent du goût aux *partageurs* de Cazères.

Une lettre des administrateurs du district adressée à la municipalité, pousse un certain Claverie, notable de la localité, à demander qu'on mette immédiatemement sous le séquestre et le scellé, au profit de la nation, le domaine de Valier, appartenant au ci-devant Bethune Charrot, héritier de feu Poyanne et de sa femme Sulli-Métrant. Dubosc, Lauron et le susdit Claverie se rendent sur les lieux. La maison était vide ; tous les titres, toutes les valeurs, tous les papiers en avaient été prudemment retirés. Nos commissaires s'en retournent bredouille, à la grande risée des habitants, laissant la garde de la propriété à un nommé Lagarde.

Quelques jours après cette ridicule équipée, eut lieu, au nom de la même ordonnance, la confiscation des biens, meubles et immeubles du ci-devant de Cours, seigneur du Vigneau, biens situés dans la commune de Cazères ; c'étaient les métairies de Molès, évaluée 18,000 livres, celle de Gourdon estimée 12,000 livres, et celle de Bordecarrère, comprenant 80 journaux de terre, taxée 20,000 livres.

A la même époque, conformément aux mêmes décrets, les expoliateurs osèrent mettre leur main sur le domaine de Plaisance. Maison noble de Cazères, mais une femme de caractère se trouvant propriétaire de cette terre, ne craignit point de faire valoir ses droits sur elle, au mépris de toutes les menaces dont elle supporta courageusement l'ondée. Fictivement séparée de M. de Basquiat, son mari, noble émigré, et ayant obtenu par ses réclamations aussi dignes que hardies, un certificat de civisme des autorités de Bazas, où elle résidait habituellement, Madame de Basquiat se rendit à Cazères, parut sans peur devant les commissaires, et plaida sa cause avec une telle assurance que les expoliateurs convaincus, lui rendirent les clefs de sa maison et déclarèrent son domaine à l'abri de toute confiscation.

Digitized by Google

§ V

Nous voici arrivés à l'année terrible, l'année des dénonciations et des réquisitions journalières.

Les citoyens ne s'appartiennent plus, tout est à l'Etat, tout est à la commune, *tout est à tout le monde* ! C'est l'aveu qui s'échappe de toutes les bouches, et c'est sur ce désolant aveu que s'appuient les réclamations qui viennent, chaque jour, assaillir les municipaux.

On interdit la vente des brebis et des moutons à tout accapareur qui tente le besoin ou la cupidité des habitants ; il ne faut même pas, dit le considérant de l'arrêté que nous visons, que les jeunes agneaux sortent de la localité, la race doit en être conservée, et la terre des champs doit profiter de leur engrais. (*sic*) Cette façon de sauvegarder les intérêts de tous aigrit tellement les esprits, que la loyauté ne semble plus présider aux maniements des plus simples affaires.

Un mouchoir en fil de lin et de coton, à carreaux rouges, fut vendu 10 livres sur la place de Cazères; la duperie étant trop apparente, le marchand fut, sur la plainte de l'acheteur, condamné à un remboursement de 4 livres.

§ VI

Le 20 prairial, an II de la décadi, voulant imiter l'exemple que donnaient un grand nombre de localités du voisinage, Cazères fit un pressant appel à tous les citoyens partisans des nouveaux principes. Ces exaltés s'étant formés en une société civique appelée : Société populaire et montagnarde des amis de la Constitution de 1793, se réunirent dans le temple de l'Etre suprême.

C'était un jour de décadi ; Guilhaume Dardilouse présidait l'assemblée. La foule était nombreuse ; il s'agissait de renommer le Conseil général de la commune, conformément à l'épuration réclamée par les exigences de la nouvelle Société, agissant au nom du citoyen Monestier, représentant du peuple dans le département. La tribune était libre, tous les membres de la dite Société vinrent les uns après les autres y défendre leur cause et affirmer, à grand renfort de phrases, leur dévouement à la République. Dubosc, premier orateur inscrit, fut aussi le premier à prendre la parole ; l'équivoque, naturelle à son tempérament, tint une grande place dans son

Digitized by Google

discours. Aussi les protestations se firent-elles entendre nombreuses ; le maire eut toute la peine du monde à faire croire à son patriotisme. Cependant, sur sa proposition, Laurencet, le malheureux défroqué, fut mis de côté, et le citoyen Dessus, voyant le jeu mal paré pour les conseillers qui conservaient encore une certaine honnêteté, résigna sagement ses fonctions de démocrate attitré, pour prendre celles d'instituteur communal. C'était 250 livres de plus qui rentraient ainsi dans sa poche. L'assiette au beurre n'était pas mal recherchée, même à cette époque d'austère désintéressement.

Tandis que la population de Cazères était ainsi maintenue comme sous une pression de terreur quotidienne par les agissements des amis de la Constitution, un décret nouveau éclata sur elle : « Au nom de la Loi et du Salut public, ce quintidi des Sauculotides, an II de la République démocratique,... ordre est donné d'envoyer des ouvriers aux arsenaux ; Jean Dessus, charpentier, et Gabriel Dubibé, forgeron, sont sommés de se rendre à Mont-de-Marsan le lendemain même de la proclamation du décret. Sur ces entrefaites, tous les fourrages sont réquisitionnés... cela presse... on paiera plus tard... la violation des délais est un attentat à la liberté... *Le gouvernement est révolutionnaire jusqu'à la paix* ! »

Ce n'est pas tout. Pour le triomphe de la liberté et l'*anéantissement* de la *tyrannie*, il faut de la poudre, disent les feuilles publiques. Nous sommes aux 3 et 4 frimaire, an III. Des fabriques de salin et de salpêtre sont établies dans chaque canton. Cazères nomme le citoyen Brousse chef d'atelier de salpêtre dans la commune. Toutes les caves sont fouillées, les vieux murs démolis ; on coupe dans les landes, sur les chemins, toutes les plantes qui contiennent des matières salines et salpétrées ; on les brûle sur les carrefours ; des chantiers de lessivation sont créés dans chaque quartier ; Brousse, le lessiveur improvisé chimiste, s'engage à faire porter à Grenade quatre barriques d'eau lessivée, par décadi, et recueillir aussi promptement que possible, toutes les lies de vin qui se trouveront dans la commune.

Et tandis que les malheureux habitants sont affolés par toutes ces mesures dont peu comprennent l'importance, une épizootie des plus cruelles s'abat sur la campagne, vide les étables et rend impossible les travaux des champs. Sous prétexte de venir en aide aux malheureux laboureurs, en créant sur la route de Toulouse à Bayonne un atelier de charité, l'Etat réquisitionne, le 16 frimaire jusqu'au 25 du même mois, tout ce qui reste de bras et d'animaux libres et propres au travail.

Digitized by Google

Les bras ne sont pas payés, les murmures éclatent, et comme conséquence naturelle plus encore de la misère que du mécontentement, malgré la pression tyrannique du trop fiscal Dardilouse, l'impôt ne rentre pas. C'est inutilement que la municipalité nomme des commissaires spéciaux pour arriver à un résultat satisfaisant, on ne peut pas payer.

Alors commencent à se produire les désertions qui dépeuplent les campagnes et jettent les familles dans des transes continuelles ; la garde nationale est sur les dents, les parents des déserteurs solidaires de la disparition de leur fils sont arrêtés, les femmes ellles-mêmes, soupçonnées de cacher leurs enfants sont mises en prison. Le désordre et le désarroi sont dans toutes les maisons, et ce qu'il y a de plus triste, nous disent les dépositions que nous avons lues, l'immoralité est venue s'asseoir cyniquement au coin du foyer d'où la foi a été bannie.

Une délibération municipale datée du 10 pluviose an III, déclare que la caisse de la commune a *trop d'enfants exposés* à nourrir !

§ VII

Les charges locales ont singulièrement été augmentées. Le 21 ventose de l'an III elles se chiffrent par une somme de 1496 livres 18 sous et 8 deniers. La mairie seule, pour frais de bureau, *encre*, *tuyaux*, (plumes) et lumière présente un budget de 190 livres. L'atelier de lessivage pour la salpêtrière absorbe une somme de 307 livres ; d'où tirer l'argent nécessaire ? L'idée du partage des landes, idée toujours ancienne et toujours nouvelle dans les communes obérées revient sur l'eau. Peut-être qu'à la pensée de voir s'augmenter leurs propriétés foncières, les Cazériens vont-ils ouvrir leurs bourse ! Hélas ! c'est un résultat opposé que l'on obtient. Le quartier de Molès se révolte, (2 germinal an III) il veut bien qu'on partage les landes dont il jouit déjà,.. mais seulement au profit de ses habitants et à l'exclusion de tous autres, et alors la débâcle est générale dans la commune.

Les réquisitions recommencent : « *Nos frères du Bec d'Ambès sont réduits à la plus grande misère*, écrit-on du District ; il faut des vivres ! Le 9 germinal (an III), tous les grains, tous les fruits, tous les légumes, toutes les farines sont confisquées pour, la première moitié, rester chez le propriétaire, et la deuxième, être portée dans les magasins de la République.

Digitized by Google

Non seulement les armées doivent être approvisionnées, mais la commune de Paris est affamée et la province doit la nourrir.

Débordé par les résistances, les réclamations et les menaces de la plus grande partie des habitants, le Conseil communal se décide, pour *assurer sa défense*, (1) à réclamer les fusils qu'il a prêtés à l'Etat. Le 13 germinal, la garde nationale se prend enfin au sérieux, elle déclare qu'elle veut être armée, et ses instances sont telles que, devant ses agissements, toutes les têtes sont à l'envers. (2) Cependant les patriotes se décident à arrêter le mouvement. Les pauvres inscrits *sur le livre de la bienfaisance nationale* sont invités à se rendre, conformément à l'article 3 du 26 messidor, à la fête civique, dite *Fête du malheur* (sic) qui se célèbrera le second décadi du mois, au chef-lieu du district. On sentait la nécessité d'amuser le malheureux, alors qu'il fallait aviser, tout d'abord, à le nourrir.

Ce fut le cas de répéter bien haut le proverbe connu : Ventre affamé n'a point d'oreilles. Les commissaires battirent vainement la caisse, les indigents n'affluèrent pas nombreux à la réjouissance annoncée, ceux de Cazères y firent complètement défaut. Le procès-verbal dressé en cette circonstance ne donne pas leur nom.

(A suivre)

L'Abbé MEYRANX,
Cure de Cazères-sur-l'Adour.

---

(1) Livr. com.
(2) Livr. com.

Digitized by Google

ETABLISSEMENT

DES

URSULINES A TARTAS

Vers l'année 1635, des Claristes venaient fonder à Tartas un monastère qui comprenait jusqu'à quarante religieuses de chœur. Elles ne subsistèrent que grâce à des pensions sollicitées du roi et se trouvaient en 1770 réduites au nombre de quatre, accablées d'ailleurs d'infirmités.

Tartas cependant ne cessait de solliciter la levée des rigoureuses lettres de cachet, espérant que des novices rendraient au couvent son primitif éclat. Mais les sollicitations demeurèrent sans résultat jusqu'à ce que Mgr de la Neufville, évêque de Dax, se joignit à ses diocésains. Le roi annula alors l'établissement des Claristes pour leur substituer des Ursulines chargées de donner l'enseignement public et aussi une éducation plus soignée.

Cette volonté du Roi, arrêtée en conseil (1778), fut aussitôt mise à exécution, et les quatre religieuses choristes se virent transporter en diverses maisons. Mgr de la Neufville prit dans son monastère de Dax trois anciennes religieuses professes, la mère St-François Dupis comme prieure, la mère Ste Monique de Chambre d'Urgon, sous-prieure et procuratrice, la mère St Pierre de Chauton, maîtresse des classes, que M. Bergey, vicaire général, conduisit à Tartas le 6 juin 1780 (1).

Le couvent était en mauvais état, ainsi qu'en témoignent les pièces suivantes extraites des Archives Nationales, G9 650 (ancien o 650).

Les fondatrices demandaient une somme de 10,000 livres ainsi répartie :

(1) Ces renseignements sont tirés de l'*Histoire de l'Ordre de Ste Ursule depuis sa fondation jusqu'à nos jours*. Paris : Nyon. Orléans : Jacob aîné. MDCCLXXXVII, tome II, 4e partie, chapitre V et dernier, p. 472 et 39.

Digitized by Google

6000 livres pour un terrain destiné au pensionnat ; 4000 livres pour la reconstruction. Elles avaient déjà quatre-vingt-dix pensionnaires, cent soixante externes, et cette dépense s'imposait d'une façon absolue, car le diocèse de Dax n'avait pas d'autre maison d'éducation. Les 10000 livres furent accordées. Voici la requête présentée au Roi :

« Sire,

« Représentent humblement à vôtre Majesté les Religieuses Ursulines de Tartas, qu'ayant ordonné leur établissement comme plus utile à ladite ville dans le monastère des ci-devant Claristes que vous avés cru devoir supprimer, la maison qu'elles occupent exige des dépenses énormes qu'elles ne sont pas en état de faire sur leur revenu.

« Les Religieuses Claristes avaient tellement négligé les réparations de la communauté aujourd'hui occupée par les suppliantes, qu'outre les dépenses considérables qui ont été faites par les soins patients de M. l'évêque d'Acqs, elles ont été encore dans le cas d'en faire d'autres absolument nécessaires pour rendre leur établissement conforme aux vues bienfaisantes de votre Majesté. Les états que les suppliantes ont mis sous les yeux de MM. les Commissaires établis par votre Majesté, prouvent qu'elles ont employé même leur nécessaire outre les dons qu'il vous a plû, Sire, de leur accorder pour les augmentations de bâtimens dont il leur était impossible de se passer.

« L'ouragan affreux qu'on éprouva à Tartas il y a deux ans, a porté un préjudice si notable à la charpente de leur maison, qu'elles seront obligées de la réparer presqu'en entier. Cette dépense jointe à celle d'un pensionnat qu'il faut bâtir pour répondre à la confiance qu'on leur témoigne, les met dans le cas de recourir aux bontés de Votre Majesté pour obtenir de nouveaux secours. Leur règle exige que le pensionnat soit séparé du logement des religieuses, et qu'il n'y ait aucune communication entr'eux. L'enclos qu'elles tiennent de la bienfaisance de votre Majesté est trop resserré ; il n'est pas possible d'y établir des classes publiques où elles ont quatre-vingt-dix enfants et un pensionnat. Il se présente une occasion très-favorable d'achetter un local tenant à leur communauté : mais elles ne peuvent en faire l'acquisition qui montera à six mille livres si votre Majesté ne daigne leur faire encore ressentir les effets de sa généreuse protection.

« Votre bonté, Sire, égale votre charité ; elle égale encore cette affection tendre que vous avés pour tous vos peuples. Ces vertus sont votre

Digitized by Google

titre et fortifient notre espérance. Nous osons donc attendre que vous daignerés accueillir favorablement notre demande, et les Représentantes ne cesseront de lever leurs mains vers le ciel, et de lui adresser les prières les plus ardentes pour la conservation et prospérité de votre Majesté.

« Sœur Scholastique, prieure,
« Sœur Ste Monique, sous-prieure et dépositaire. »

Sœur Scholastique avait succédé bien vite à la mère de Saint-Pierre dont la santé fragile s'accommoda mal d'un changement d'air. Sœur Scholastique de Barrier de Labouchère, descendante de Noël St Léger, régent à l'Université d'Orthez, Orthézienne elle-même, convertie à la religion catholique dans des circonstances curieuses qu'il serait hors de propos de rapporter ici, appartenait à la famille de lord Labouchère, directeur du journal le *Truth* et l'une des illustrations de la tribune anglaise. (1)

LOUIS BATCAVE.

---

(1) C'est donc à tort que M. l'abbé Meyranx a pu dire ici même, (*Bulletin de Borda* 1890, p. 167) que la sœur Labouchère était une « protestante *anglaise* convertie. » Cette famille, originaire de la seigneurie d'Estramac en Comminges, s'établit à Orthez dans le courant du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

GRAMMAIRE

DES

IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

(Suite)

CHAPITRE XII

NOMS DE NOMBRE - ADJECTIFS NUMÉRAUX CARDINAUX & ORDINAUX

Rien de particulier à signaler. Ils se comportent comme leurs correspondants français, dont ils ne sont, pour ainsi dire, que la traduction.

un (un)
uoue, ue, ibe (une)
dus (deux)
tres (trois)
quate (quatre)
cin' (cinq)
cheis, chis (six)
sét (sept)
oueyt (huit)
naou (neuf)
déts (dix)
ounze (onze)
doutze (douze)
tretze (treize)
quatortze (quatorze)
quinze (quinze)
setze (seize)
dizesét, détzesét (dix-sept)
dizeoueyt, détzeoueyt (dix-huit)
dizenaou, détzenaou (dix-neuf)
bin (vingt)
bint'un (vingt-un)
binte dus (vingt-deux)
binte tres (vingt-trois), etc.

Digitized by Google

trente (trente)
trent'un (trente-un)
trente dus (trente-deux)
quarante (quarante)
quarant'un (quarante-un)
quarante dus (quarante-deux)
cinquante (cinquante)
cinquant'un (cinquante-un)
cinquante dus (cinquante-deux)
soissante (soixante)
soissant'un (soixante-un)
soissante dus (soixante-deux)
soissante déts (soixante-dix)
soissant'ounze (soixante-onze)
quate bins (quatre-vingt)
quate bin un (quatre-vingt-un)
quate bin dus (quatre-vingt-deux)
quate bin déts (quatre-vingt-dix)
quate bin ounze (quatre-vingt-onze)
cén (cent)
cén un (cent-un)
cén dus (cent-deux)
cén tres (cent trois)
dus céns (deux cents)
tres céns (trois cents)
mile (mille)
dus miles (deux mille), etc.
déts miles (dix mille)
un milioun (un million)
dus miliouns (deux millions)
etc., etc.

Les nombres ordinaux sont : permé ou premé (premier), segoun (second), troizième ou trézaou (troisième), quatrième ou quataou, cinquième ou cincaou. — A partir de là, chaque ordinal se forme du numéral correspondant en y ajoutant ième.

On disait autrefois, — comme d'ailleurs dans le français du dix-septième siècle et au-dessus, — septante, nonante, pour soissante déts, quate-vin déts. Cet usage va se perdant de plus en plus.

Autrefois aussi, la numération *par vingt* était fort usuelle, On disait, et les vieux paysans disent encore : tres bins pour soixante ; cin bins pour cent ; chëis bins pour cent-vingt, etc.

En français, *vingt* et *cent* prennent un *s* au pluriel lorsque l'objet compté les suit immédiatement : deux cents chevaux, quatre-vingts hommes. C'est le contraire en patois. *Cén* et *bin* ne prennent la marque du pluriel que lorsqu'ils sont employés seuls, c'est-à-dire sans nom qui les suive.

Ainsi l'on dit : tres *cén* lioures, (trois cents livres) et non pas tres céns lioures ; cin *cén* aouques (cinq cents oies) et non cin céns aouques, etc. Quan ña ? Que ña cin céns. Il y en a cinq cents.

Il est manifeste que c'est l'euphonie, but instinctif des langues, qui a dicté cette règle.

Exceptionnellement, on dit : cen*t* escuts, au lieu de *cén* escuts. Ce *t* organique, tiré originairement de *centum*, ne se maintient

Digitized by Google

pas devant les autres mots commencant par une voyelle ; ainsi l'on dit : cén aouzéts, cén aoubres, etc., et non pas cen*t* aouzéts, cen*t* aoubres.

Remarque analogue pour « mile ». On dit, en employant la marque du pluriel : dus mile*s*, tres mile*s*, deux mille, trois mille. On dit au contraire sans accord : dus mile caounes, deux mille ruches ; tres mile hemnes, trois mille femmes.

CHAPITRE XIII

DU VERBE — LE QUE PRÉFIXE

Le verbe est l'âme du langage.

Les différences qui existent entre nos dialectes gascons doivent donc tenir surtout aux différentes manières dont ils conjuguent leurs verbes. Et, de fait, nous le verrons tout à l'heure, les dissemblances sont assez considérables ; elles se reproduisent dans tous les temps et presque à toutes les personnes. Le fond commun est néanmoins le même ; on rencontre chez tous des caractères identiques, signes éclatants de leur commune origine.

Avant tout, disons un mot du *Que* prosthétique dont ils ont tous coutume de faire précéder le verbe et que pour cela nous appellerons *préverbal*. C'est là une particularité éminemment remarquable ; on ne la rencontre dans aucune autre langue, soit ancienne, soit moderne. Le Bordelais lui-même, si voisin de nous, ne la connaît point. (1)

Règles du KE *préverbal*. — Voici, autant que nous avons pu les découvrir, par l'observation et la lecture, les Règles auxquelles est soumis cet étrange préfixe.

1re *Règle :* Que ou Ke préverbal (*Qu'* ou *K* devant une voyelle) s'emploie concurremment avec le pronom ou le nom-sujet ; donc il ne les remplace pas.

Exemples : Mon père disait ; lou méi pài *ke* disébe. Tout y fleurit, la rose y naquit ; tout *k'*i flouréch, l'arrose *k'*i badou. (2) Lui pleure, moi je ris ; et *ke* ploure, jou *k'*arridi.

(1) Voir Ed. Bourciez, *La Langue Gasconne à Bordeaux*, p. 23.
(2) Pédegert, *Bers Gascouns*.

Digitized by Google

2e *Règle* : Ké préverbal ne s'emploie que devant le mode indicatif, à l'exclusion de tous les autres modes. Voilà pourquoi, notamment, on ne le trouve jamais dans les phrases optatives.

Exemple : Puissé-je ! Pous koussi-you ! et non point ke pouskoussi ! Bien leur fasse ! Bien lous hassi ! Puissions-nous souvent voir de tels mariages ! Poudoussim-nous soubén béde tàous maridatyes !

3e *Règle* : Même devant le mode indicatif, ké préverbal ne s'emploie pas :

1° Si la proposition est négative.

Exemple : Je ne sais pas ; jou ne séi pa, et non *jou ke ne sèi pas*. Ce n'est pas pour moi ; n'es pa per jou, et nou *ke n'es pa per jou*.

2° Si la proposition est subordonnée, c'est-à-dire commençant par les conjonctions *si*, *quand*, *puisque*, etc., ou par un relatif *qui*, *dont*, *d qui*, etc.

Exemple : *Si* l'on ose me dire ; si gaouzen me dide, et non point, *si ke gaousen me dide*. Quand tu viendras ; couan biéneras, et non, couan ke bieneras. L'homme *qui* chante ; l'omi ki cante, et non ki ke cante, etc.

3° Il se supprime encore si la proposition est interrogative, *chaque fois que l'interrogation est absolue*, c'est-à-dire quand elle a pour correspondant en français le verbe *suivi* de son pronom-sujet ; si au contraire l'interrogation se fait par le pronom placé *avant* le verbe, le ke préverbal est obligatoire.

Exemple : Veux-tu venir ? Bos bienne ? Es-tu malade ? Es malàou ? Là, le ke ne s'emploie pas, au lieu qu'il est indispensable dans des phrases comme celles-ci : Tu veux venir ? Ke bos bienne ? Tu es malade ? K'es malàou ? Tu veux m'abandonner ? Que bos quita-m ?

Dans le premier cas, l'interrogateur ignore absolument la réponse qui lui sera faite, par exemple si l'on viendra ou non, si l'on est malade ou non. Dans le second cas, il a par devers lui des indices qui lui font pressentir comment on lui répondra ; son ignorance n'est donc pas complète et l'interrogation, malgré sa forme dubitative, implique une plus ou moins grande certitude. Voilà pourquoi sans doute, dans ce cas, nous employons le ke, qui semble avoir pour signification générale, comme nous le dirons bientôt, *la déclaration, l'affirmation*.

Le Ké *préverbal et la voyelle paragogique* É. — Dans quelques-uns de nos dialectes, notamment dans ceux de St-Sever et de Habas, on

Digitized by Google

rencontre souvent l'affixe *é* que l'on peut être tenté d'identifier avec notre verbal ké, lequel serait devenu *é* par la chute du *k* initial.

E s'emploie en effet, plus d'une fois, aux lieu et place du ké, comme dans ces exemples : Les Messieurs de Bahus et ceux de Montgaillard nous disaient ; Lous Messius dé Bahus é lous dé Moungaillard é-ns dizében , pour *ké*-ns dizèben. (1) Où avez-vous le merle ? Il vous le faut choisir. Oun ats lou merlou ? *E*-ts ou caou triga, pour *ké*-ts ou caou. Néanmoins, é et ké ne sauraient être considérés comme identiques ; car ils ne sont pas soumis aux mêmes lois. Si é était un dérivé de ké, nous ne le trouverions ni dans les propositions subordonnées ni dans les interrogatives absolues. Or, on l'y rencontre à chaque pas.

Ex. : L'avez-vous entendu chanter? *É* l'ats enténut canta ? (1) J'ai fait avec le restaurateur une convention *qui* me donne un grand profit. Dab lou tréttur k'éy héit u coumbinude qui *é*-m porte fort ayude. (2) Il y a plus ; dans les dialectes dont nous parlons, l'interrogation exige l'affixe è, alors que le ké y serait une faute et donnerait à la phrase un sens tout diffé.ent :

Ex. : Veux-tu chanter ? *E* bos canta ? Te souviens-tu ? E-t soubiens ? Observons enfin que *é* et *ké* s'emploient *simultanément devant le même verbe*, ce qui n'aurait pas lieu si l'un était un dérivé, un équivalent euphonique de l'autre.

Ex. : Il veut nous prendre ; *ké*-ns *é* boou gaha. Je veux vous aimer ; *ké*-bs *é* bouy aima. Pour tous ces motifs, je ne crois pas qu'on puisse admettre l'identification de ces deux particules. *Ké* seul est préverbal ; *é* n'est qu'une lettre de renforcement et d'harmonie.

Usage du Ké. — Quoique l'usage du ké soit habituel, en prose aussi bien qu'en poésie, il ne faut pas croire néanmoins qu'il soit absolument obligatoire. On l'omet de temps en temps, dans le discours écrit ou parlé, soit pour cause d'euphonie, soit par un besoin de variété ou de rapidité dans la diction.

Ex. : Le chagrin me dévore, lou tourmén m'escane, au lieu de *ke* m'escane. Lafon lève la tête, étend les bras et danse ; Il se fâche et s'arrête et s'avance. Lafoun lhèbe lou cap, estén lous bras é danse ; *Ké*-s fache, é s'estanke, é s'abanse. (3) Il est manifeste que, dans cette énumération, la répétition normale du ke devant ces six verbes, donnerait à la phrase un cachet de lourdeur insupportable : qué lhèbe lou cap,

(1) Pédegert, *Bers gascouns.*
(2) Mgr Gassiat, *Pan é roumatye.*
(3) Pédegert, *Bers gascouns.*

Digitized by Google

qu'estén lous bras é ke danse ; k'es fache é ke s'estanke, é ké s'abanse !

Origine dn KÉ *préverbal.* — D'où nous vient le préverbal ? Il est malaisé de le dire. Les autres langues ne le possédant pas, l'analogie, si utile d'ordinaire, ne nous fournit ici aucun renseignement, et nous en sommes réduits à des conjectures. De quoi le *ké* est-il l'équivalent ? Est-il la traduction du *quod* latin dont nos ancêtres du moyen-âge faisaient un si fréquent usage ? Ou bien faut-il l'envisager, (puisqu'on ne le rencontre que dans notre Sud-Ouest) comme un vestige de ces fortes aspirations gutturales qui formaient un des traits distinctifs du parler des vieux Ibères, premiers habitants de l'Aquitaine, et qui marquèrent longtemps de leur influence l'idiome latin de notre région, où les mots sont souvent déformés par un *h* parasite, comme dans *h*edificium, hedificat, *h*acere, etc., influence à laquelle peut-être il faut attribuer aussi la substitution, dans nos contrées, du *h* au *f* dans les mots gascons dérivés du latin ?

Entre les deux hypothèses ci-dessus, il serait téméraire de se prononcer.

J'estime néanmoins que la première est plus probable ; à mes yeux le *que* préfixe n'est autre chose que la conjonction quod, dont la présence s'expliquerait par un mot affirmatif sous-entendu. *Qu'aimi* est, pour moi, l'équivalent de « segu qu'aimi » ou autre affirmation semblable, de même que nous disons en français : *certainement, que j'aime.* Il y a là une construction elliptique, comme il s'en rencontre si fréquemment dans toutes les langues, et surtout dans les langues vives, énergiques et populaires. (Et lui *de* courir. — Segu *que* nou).

Je rejette l'origine aspirée du *que*, 1° parce qu'en fait, ce *que* se prononce sans aspiration aucune, et d'une manière absolument identique à celle du *que* conjonction ; 2° parce qu'il n'est pas possible d'expliquer, dans cette hypothèse, l'absence de ce préfixe aux modes impératif, subjonctif et infinitif, ni dans les phrases interrogatives.

Cette explication au contraire est des plus simples, dans l'hypothèse du *que* conjonctif. Celui-ci, en effet, suppose la forme « segu que, braï que, etc. ». Or pareille forme est impossible et devant l'infinitif et devant les personnes de l'impératif ou du subjonctif. De plus, dans les phrases interrogatives elle constituerait un non-sens. Il n'y a que les phrases négatives où son emploi serait logiquement possible. Pourquoi ne l'y constatons-nous pas ? J'avoue franchement que je l'ignore.

En gascon, comme en français, il y a des verbes réguliers et irréguliers, actifs et passifs, d'autres sont neutres, réfléchis, impersonnels, défectifs.

Il y a, d'abord, des verbes auxiliaires dont nous allons parler.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

VERBES AUXILIAIRES

Les gascon a besoin de verbes auxiliaires, 1° pour les temps composés de ses verbes actifs, neutres et réfléchis ; 2° pour tous les temps de ses verbes passifs.

Les auxiliaires sont, comme en français, italien, espagnol, etc., *avoir* et *être*.

§ Ier. — VERBE ÊTRE

Mode Indicatif

Présent

Que suy (q. souy, q. soum)	Je suis
Qu'és	Tu es
Qu'ës (q. é, éi)	Il est
Qu'em (q. soum)	Nous sommes
Qu'ét (q. éts)	Vous êtes
Que soun	Ils sont

Imparfait

Qu'èri	J'étais
Qu'ères	Tu étais
Qu'ère	Il était
Qu'èrem	Nous étions
Qu'èret (èrets)	Vous étiez
Qu'èren	Ils étaient

Passé indéfini

Que suy (souy, soum) estat	J'*ai* été
Qu'és estat	Tu as été
Qu'ës (é) estat	Il a été
Qu'ém (sum) estats	Nous avons été
Qu'ét (éts) estats	Vous avez été
Qué soun estats	Ils *ont* été

Passé défini

Qu'estouri (qu'éstouy)	Je fus
Qu'estoures (qu'éstous)	Tu fus
Qu'estout (qu'éstouet, qu'estouc)	Il fut
Qu'estourem (qu'éstoum)	N/ fûmes
Qu'estourct (qu'éstouts)	V/ fûtes
Qu'estouren (qu'éstoun)	Ils furent

Plus que Parfait

Qu'éri estat (1)	J'*avais* été
Qu'ères estat	Tu *avais* été
Qu'ere estat (2)	Il *avait* été
Qu'érem estat	Nous *avions* été
Qu'éret (ets) estat	Vous *aviez* été
Qu'eren estat	Ils *avaient* été

(1) Par euphonie Qu'éri'stat.
(2) Par euphonie Qu'ère'stat.

Digitized by Google

Futur		*Futur Passé*	
Que seréi	Je serai	Que seréi estat	J'*aurai* été
Que serás	Tu seras	Que serás estat	Tu *auras* été
Que será	Il sera	Que será estat	Il *aura* été
Que serám	Nous serons	Que serám estats	Nous aurons été
Que serát (serats)	Vous serez	Que serát estats	Vous aurez été
Que serán	Ils seront.	Que serán estats	Ils auront été

MODE CONDITIONNEL

Conditionnel Présent		*Conditionnel Passé*	
Que seri	Je serais	Que seri (e)stat	J'aurais été
Que serës (serés, seris)	Tu serais	Que serës »	Tu aurais été
Que serë (seré, seri)	Il serait	Que serë »	Il aurait été
Que serëm (serém, serim)	N/ serions	Que serëm »	Nous aurions été
Que serët (seréts, serits)	V/ seriez	Que serët »	Vous auriez eté
Que serën (serén, serin)	Ils seraient	Que serën »	Ils auraient été

MODE IMPÉRATIF

Singuis (sis) sois ; Singuim (sim) soyons ; Singuit (sit sits) soyez.

MODE SUBJONCTIF

Subjonctif présent		*Subjonctif parfait*
Que singui (q. si)	Que je sois	Qu'estessi (qu'estoussi) Q. je fusse
Que singuis (q. sis)	Que tu sois	Qu'estéssis (qu'estoussis) Q. tu fusses
Que singui (q. si)	Qu'il soit	Qu'estéssi (qu'estoussi) Qu'il fût
Que singuim (q. sim)	Q. n/ soyons	Qu'estéssim (qu'estousssim) Q. nous fussions
Que singuit (q. sit, sits)	Q. v/ soyez	Qu'estéssit (qu'estessits, qu'estoussits) Que vous fussiez
Que singuin (q. sin)	Qu'ils soient	Qu'estéssin (qu'estoussin) Qu'ils fussent

Subjonctif passé		*Subjonctif Plus que Parfait*	
Que singui estat	Que j'aie été	Qu'estéssi estat	Que j'eusse été
Que singuis estat	Que tu aies été	Qu'estéssis estat	Que tu eusses été
Que singui estat	Qu'il ait été	Qu'estéssi estat	Qu'il eût été
Que singuim estat	Q. n. ayons été	Qu'estéssim estats	Q. n. eussions été
Qne singuit estat	Q. v. ayez été	Qu'estéssit estats	Q. v/ eussiez été
Que singuin estat	Qu'ils aient été	Qu'estéssin estats	Qu'ils eussent été

Digitized by Google

Mode Infinitif

Présent : Esta, être. Part. passé : Estat, ade, été, étée. Part. présent : Estan, étant. Gérondif : En estan ou en està.

Remarque. — Le verbe français *être* a besoin de l'auxiliaire *avoir* pour la conjugaison de certains de ses temps, (futur passé, passé indéfini, plus que parfait, conditionnel passé, etc). C'est donc un auxiliaire qui a besoin lui-même d'auxiliaire. Il n'en est pas de même de notre verbe *esta* ; il se suffit absolument. De là, ces fautes que commettent souvent beaucoup de nos compatriotes novices en français ; je *suis* été ; je serais été ; que je fusse été ; locutions vicieuses qui sont la traduction littérale du patois : que souy estat ; que seri estat ; qu'estoussi estat.

§ II. — AUXILIAIRE **AVOIR** *(Aouë, abè, aouëche).*

Mode Indicatif

Présent		*Imparfait*	
Qu'éy	J'ai, etc.	Qu'aoui (abi, abébi)	J'avais, etc.
Qu'as		Qu'aoués (abés, abébes)	
Qu'a		Qu'aoué (abé, abébe)	
Qu'am (qu'abém)		Qu'aouém (abém, abébem)	
Qu'at (qu'ats, abéts)		Qu'aouét, aouéts (abéts, abébets	
Qu'an (qu'abén)		Qu'aouén (abén, abében)	
Passé indéfini		*Passé défini*	
Qu'éy aoùt (abùt, aouchut)	J'ai eu, etc.	Qu'aoùri (aouchouy, abouy)	J'eus, etc.
Qu'as » »		Qu'aoùres (aouchous, abous)	
Qu'a » »		Qu'aoùt (aouchou, abou)	
Qu'am » »		Q'aoùrem (aouchoum, aboum)	
Qu'at (1) » »		Qu'aoùrét (aouchouts, abouts)	
Qu'an » »		Qu'aoùren (aouchoun, aboun)	
Plus que Parfait		*Passé antérieur*	
Qu'aoui aoùt, (aouchut, abut)	J'avais eu, etc.	Q'aouri aout, (aouchut, abut)	J'eus eu, etc.
Qu'aoués » »		Qu'aoùres » »	
Qu'aouè » »		Qu'aoùt » »	
Qu'aouém » »		Q'aoùrem » »	
Qu'aouét » »		Qu'aoùret » »	
Qu'aouén » »		Qu'aouren » »	

(1) Nous ne reproduirons pas, dans les temps composés, les variantes dialectales qui existent dans les temps simples ; il va sans dire qu'elles persistent.

Digitized by Google

Futur		*Futur passé*	
Qu'aouréi	J'aurai, etc.	Qu'aouréi aout, (aouchut, abut)	J'aurai eu, etc.
Qu'aourás		Qu'aourás » »	
Qu'aourá		Qu'aourà » »	
Qu'aourám		Qu'aourám » »	
Qu'aourát (aouráts)		Qu'aouràt » »	
Qu'aourán		Qu'aourán » »	

Mode Conditionnel

Conditionnel présent		*Conidtionnel passé*	
Qu'aouri	J'aurais, etc.	Qu'aouri aout (aouchut, abut)	J'aurais eu, etc.
Qu'aourës (aouris, aourés)		Qu'aourës » »	
Qu'aourë (aouri, aouré)		Qu'aourë » »	
Qu'aourëm (aourim, aourém)		Qu'aourëm » »	
Qu'aourët (aourits, aouréts)		Qu'aourët » »	
Qu'aourën (aourin, aourén)		Qu'aourën » »	

Modf Impératif

Ayis, aie ; áyim, ayons ; áyit (áits) ayez.

Mode Subjonctif

Subjonctif présent		*Subjonctif imparfait*	
Qu'áyi (abi)	Que j'aie, etc	Qu'aoùssi (aouchoùsssi, aboussi)	Que j'eusse, etc.
Qu'ayis (abis)		Qu'aoussis — is — is	
Qu'ayi (abi)		Qu'aoussi — i — i	
Qu'ayim (abim)		Qu'aoussim — im — im	
Qu'ayit (abits)		Qu'aoussit — its — its	
Qu'ayin (abin)		Qu'acussin — in — in	

Subjonctif passé		*Subjonctif plus que parfait*	
Qu'ayi aout, (aouchut, abut)	Que j'aie eu, etc.	Qu'aoussi aout (aouchut, abut)	Que j'eusse eu, etc.
Qu'ayis » »		Qu'aou ssis » »	
Qu'ayi » »		Qu'aoussi » »	
Qu'ayim » »		Qu'aoussim » »	
Qu'ayit, its » »		Qu'aoussit. its » »	
Qu'ayin » »		Qu'aoussin » »	

Digitized by Google

MODE INFINITIF

Présent : Aouë (abë, abé) avoir.

Participe passé : Aoùt (aouchut, abut) eu ; aoude, aouchude, abude, eue.

Participe présent : Aouën (abën, abén, aouchën) ayant.

Gérondif : En aouen ou en aouë.

CHAPITRE XV

VERBES RÉGULIERS — VERBES ACTIFS

Le gascon n'a que trois conjugaisons : la première a son infinitif en *a* ; la seconde en *e* ; et la troisième en *i*. — Cantá, chanter ; préme, presser, serrer ;) fini, finir ; ou luzi, luire.

§ I. — VERBE CANTA (Radical *Cant*).

MODE INDICATIF

Présent		*Imparfait*	
Que canti	Je chante, etc.	Que cantéoui (cantébi, cantábi)	Je chantais, etc.
Que cántes,		— es — es — es	
Que cánte		— e — e — e	
Que cantëm (am)		— ëm — ëm — ëm	
Que cantët (ëts, ats)		— ët — ëts — ëts	
Que cantën		— ën — ën — ën	

Passé indéfini		*Passé défini*	
Qu'éy cantat	J'ai chanté, etc.	Que cantéri (cantéi, cantài)	Je chantai, etc.
Qu'as cantat		Que cantéres (cantés, cantàs)	
Qu'a cantat		Que cantét (canté, cantá)	
Qu'am (abém) cantat		Q cantér-ëm (cantém, cantam)	
Qu'at (ats, abéts) cantat		Q. cantérët (cantéts, cantats)	
Qu'an cantat		Que cantérën (cantén, cantàn)	

Digitized by Google

Plus que Parfait		*Futur*	
Qu'aoui (abi) cantat	J'avais chanté, etc.	Que canteréi	Je chanterai, etc.
Qu'aoués cantat		Que canteras	
Qu'aoué cantat		Que cantera	
Qu'aouém cantat		Que canteram	
Qu'aouét (éts) cantat		Que canterat (ats)	
Qu'aouén cantat		Que canteran	

Futur Passé

Qu'aouréi cantat	J'aurai chanté, etc.
Qu'aouras cantat	
Qu'aoura cantat	
Qu'aouram cantat	
Qu'aourat (ats) cantat	
Qu'aouran cantat	

Mode Conditionnel

Conditionnel Présent		*Conditionnel Passé*	
Que canteri	Je chanterais, etc.	Qu'aouri cantat	J'aurais chanté, etc.
— ës (és)		— ës —	
— ë (é)		— ë —	
— ëm (ém)		— ëm —	
— ët (ets, éts)		— ët —	
— ën (én)		— ën —	

Mode Impératif

Cánte (chante). Cantám (chantons). Cantát (áts) chantez.

Mode Subjonctif

Subjonctif présent		*Subjonctif imparfait*	
Que canti	Que je chante, etc.	Que cantéssi (cantessi, cantassi)	Que je chantasse etc.
— ës		— is — is — is	
— i		— i — i — i	
— im		— im — im — im	
— it (its)		— it — it, its — its	
— in		— in — in — in	

Digitized by Google

Subjonctif Passé		*Subjonctif Plus que Parfait*	
Qu'ayi cantat	Que j'aie chanté, etc.	Qu'aoussi (aboussi) cantat	Q. j'eusse chanté etc.
Qu'ayis cantat		— is — is —	
Qu'ayi cantat		— i — i —	
Qu'ayim cantat		— im — im —	
Qu'ayit (its) cantat		— it (its)— its —	
Qu'ayin cantat		— in — in —	

MODE INFINITIF

Présent : Cantá, chanter.
Participe passé : Cantát, áde, chanté, chantée.
Participe présent : Cantán, chantant.
Gérondif : En cantàn ou en cantà.

---

§ II. — VERBE **PRÉME** (SERRER) Radical *Prem.*

MODE INDICATIF

Présent		*Imparfait*	
Que prémi	Je serre, etc.	Que premi (premébi)	Je serrais, etc.
Que préms		Que premés (premébës)	
Que prém		Que premé (premébe)	
Que prémëm		Que premém (premébëm)	
Que prémët (ëts)		Que premét, éts (premébëts)	
Que prémën		Que premén (premében)	

Passé indéfini		*Passé défini*	
Qu'éy premut	J'ai serré, etc.	Que premouri (premouy)	Je serrai, etc.
Qu'as »		Que premoùres (premou*s*)	
Qu'a »		Que premoù (premou)	
Qu'am (abém) premut		Que premoùrëm (premou*m*)	
Qu'at (ats) premut		Que premoùrët (ts) premou*ts*)	
Qu'an premut		Que premourën (premou*n*)	

Plus que parfait indirect

Qu'aoui (abi) premut ;	Qu'aouém premut
Qu'aoués premut	Qu'aouét »
Qu'aoué »	Qu'aouén »

J'avais serré, etc.

Digitized by Google

Futur		*Futur antérieur*	
Que premeréi	Je serrerai, etc.	Qu'auréi premut	J'aurai serré, etc.
Que premeras		Qu'auras »	
Que premera		Qu'aura »	
Que premeram		Qu'auram »	
Que premerat (ats)		Qu'aurat, ats »	
Que premeran		Qu'auran »	

Mode Conditionnel

Conditionnel présent		*Conditionnel passé*	
Que premeri	Je serrerais, etc.	Qu'aouri premut	J'aurais serré, etc
Que premerës (is) és		Qu'aourës »	
Que premerë (i) é		Qu'aourë »	
Que premerëm (im, ém)		Qu'aourëm »	
Que premerët (ëts, its, éts)		Q'aourët »	
Que premerën (in, én)		Qu'aourën »	

Mode Impératif

Prém, serre. Premëm, serrons. Premët (ëts) serrez.

Mode Subjonctif

Subjonctif présent		*Subjonctif imparfait*	
Que prémi	Que je serre, etc.	Que premoùssi	Que je serrasse, etc.
Que prémis		Que premoussis	
Que prémi		Que premoussi	
Que prémim		Que premoussim	
Que prémit (its)		Que premoussit, its	
Que prémin		Que premoussin	
Subjonctif passé		*Subjonctif plus que parfait*	
Qu'ayi premut	Que j'aie serré, etc.	Qu'aoussi (aboussi) premut	Que j'eusse serré, etc.
Qu'ayis »		Qu'aoussis (aboussis) »	
Qu'ayi »		Qu'aoussi (aboussi) »	
Qu'ayim »		Qu'aoussim (aboussim) »	
Qu'ayit, yits »		Qu'aoussit, its » its »	
Qu'ayin »		Qu'aoussin (abousssin)	

Digitized by Google

Mode Infinitif

Prèsent : Préme, serrer.
Part. passé : Premut, ude ; serré, ée
Part. prèsent : Premën (premén) serrant.
Gèrondif : En premën ou en prème.

---

§ III. — VERBE **LUZI** (Briller) Radical *Luz* (1)

Mode Indicatif

Prèsent

Que luzissi (luzichi, luzéchi)
Que luzis (luzichs, luzéch)
Que luzis (luzich, luzéch)
Q. luzissëm (luzichem, luzéchem)
Q. luzissët, ëts (luzichets, luzéchets)
Que luzissën (luzichen, luzéchen

Je brille, etc.

Imparfait

Q. luzioui (luzibi, luzichébi)
Q. luzioues (luzibes, luzichébés)
Q. luzioue — e — e
Q. luziouëm — ëm — ëm
Q. luziouët, ets — ëts — ëts
Q. luziouën — ën —

Je brillais, etc:

Plus que parfait

Qu'aoui (abi) luzit
Qu'aoués luzit
Qu'aoué luzit
Qu'aouém luzit
Qu'aouét, (éts) luzit
Qu'aouén luzit.

J'avais brillé, etc.

Passé indèfini

Qu'éi luzit
Qu'as luzit
Qu'a luzit
Qu'am luzit
Qu'at (ats) luzit
Qu'an luzit

J'ai brillé, etc.

Passé dèfini

Q. luzi'ri (luzii, luzichouy)
— ës (luzis, luzichous)
Q. luzit (luzi, luzichou)
Q. luzi'rëm — m — m
— ët, ëts — ts — ts
— ën — in — n

Je brillai, etc.

(1) Quoique *neutre*, luzi peut fort bien servir de modèle pour les verbes actifs.

Digitized by Google

Mode Conditionnel

Conditionnel présent		*Conditionnel passé*	
Que luziri'	Je brillerais, etc.	Qu'aouri luzit	J'aurais brillé, etc
Que luzirës, és		Qu'aoures, is, luzit	
Que luzirë, é		Qu'aoure, i, luzit	
Que luzirëm, ém		Qu'aourem, im, luzit.	
Que luzirët, éts		Qu'aourét, ets, its, luzit	
Que luzirën, én		Qu'aourén, in, luzit	

Mode Impératif

Luzis, luzéch, brille. Luzim, brillons. Luzit, luzits, brillez.

Mode Subjonctif

Subjonctif présent		*Subjonctif imparfait* (2)	
Que luzissi (-ichi, -échi) (1)	Que je brille, etc.	Que luzichoussi (luzissi) (3)	Que je brillasse, etc.
— is is is		— is — is	
— i i i		— i — i	
— im im im		— im — im	
— it, its its its		— it, its — its	
— in, in in		— in — in	

Subjonctif passé		*Subjonctif plus que parfait*	
Qu'ayi luzit	Que j'aie brillé, etc.	Qu'aoussi (aboussi) luzit	Que j'eusse brillé, etc.
Qu'ayis luzit		Qu'aoussis (aboussis) luzit	
Qu'ayi luzit		Qu'aoussi (aboussi) luzit	
Qu'ayim luzit		Qu'aoussim (aboussim) luzit	
Qu'ayit luzit		Qu'aoussit, its, (aboussit) luzit	
Qu'ayin luzit		Qu'aoussin (aboussin) luzit	

(1) N.-B. — Coubri (couvrir), oubri (ouvrir) et plusieurs autres verbes en *i* font *au subjonctif présent :* que cobri, qu'obri, etc., sans la syllabe formative iss. Coubrissi, oubrissi est l'imparfait.

(2) Forme très rare. Le plus souvent on emploie le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait. En Mimizanais, notamment, on traduira : je voudrais que tu brillasses, par : que bourri que luzissis. Beaucoup de français ne disent-ils pas de même : Je voudrais qu'il vienne, qu'il demeure, etc.

(3) Exemple : je veux que tu brilles, que buy qué luz*échis* ; je voudrais que tu brillasses, qué bourri qué luz*issis*. (Note de M. Pédegert).

Digitized by Google

Mode Infinitif

Luzi, briller. *Part. Passé* : Luzit (ide) brillé. *Part. présent* : Luzin, brillant. *Gérondif :* En luzin, ou en luzi.

CHAPITRE XVI

VERBES NEUTRES, PASSIFS & RÉFLÉCHIS

§ I.

Les verbes neutres se conjuguent sur celui des trois verbes-types que marque la terminaison de leur infinitif : toumbá sur cantá ; bouri sur luzi ; hùye, sur préme, etc.

§ II. — Conjugaison des Verbes Passifs

Elle s'obtient par un procédé identique à celui du français, de l'espagnol, de l'italien, du provençal, de l'anglais, etc. C'est-à-dire par l'emploi du verbe auxiliaire *être,* (esta) qu'on fait suivre du participe passé du verbe à conjuguer.

Exemple : verbe *être pris* : esta gahat.
Présent : que suy, ou que souy gahat ou gahade.
Imparfait : qu'éri gahat, ou gahade.
Passé indéfini : que suy estat gahat ou gahade.
Passé défini : qu'estouy gahat ou gahade.
Plus que Parfait : qu'éri estat gahat ou gahade.
Futur : que seréi gahat ou gahade.
Futur passé : que seréi estat gahat ou gahade.
Conditionnel : que seri gahat ou gahade.
Conditionnel passé : que seri estat gahat ou gahade.
Impératif : sis, sim, sits gahat ou gahade.
Subjonctif présent : que si gahat ou gahade.
Subjonctif imparfait : qu'estoussi gahat ou gahade.
Subjonctif passé : que si estat gahat ou gahade.
Subjonctif qlus que parfait : qu'estoussi estat gahat ou gahade.
Infinitif : Esta, estat, en estan, en abén estat gahat ou gahade.

Digitized by Google

Sur la conjugaison en *e*, on conjuguerait de même : le passif de téne, enténe, héne, etc. Sur la conjugaison en *i*, le passif de : rousti, coubri, crouchi, etc.

§ III

Les verbes accidentellement ou essentiellement pronominaux se conjuguent à l'aide d'un pronom personnel régime placé entre le *que* prosthétique et le verbe.

Ex. : que *m*'arrésti, que *t*'arrestes ; que *s*'arreste ; que *nës* ou que *-n's* arrestem ; que *bës* ou que *p's* arrestet ; que *s*'arresten. — Imparfait : que *m*'arrestébi, etc.

Quant au pronom-sujet, il est le plus souvent sous-entendu, comme en latin. Il ne s'exprime que dans les mêmes cas où la langue latine l'eût prescrit; c'est-à-dire pour marquer l'opposition ou pour attirer l'attention plus particulièrement sur la personne sujet du verbe. Moi, je ris, et toi tu pleures ; tu qu'arrits et jou que plouri. Tu t'en repens, moi je m'en applaudis ; tu que t'en repéns, é jou que m'en onóri ; Moi je m'en moque, jou que m'ën truffi.

Dans la conjugaison du pluriel, les pronoms-régimes : nës, bës, et, aux temps composés, le pronom *se*, prennent par euphonie, dans presque tous les dialectes, la forme syncopée n's, b's, s' : que n's em troumpats ; que b's ét troumpats ; que s' soun troumpats ; nous nous sommes, vous vous êtes, ils se sont trompés.

Le dialecte du Born est de ceux qui conservent le mieux la forme primitive *së, nës, bës* ; ce qui ne contribue pas médiocrement à donner à cet idiome une allure lourde et passablement inharmonique.

A l'impératif, le pronom-régime se place toujours après le verbe, comme en français : repén-té, repens-toi ; labam-nës, lavons-nous. Ailleurs que dans les dialectes à ë muet, nës est, dans ce dernier cas, remplacé par *sé* : labam-sé ; accroupissons-nous, ac'ulam-sé. Là aussi, on emploie à l'impératif *bé*, au lieu de la forme entière bës : griffez-vous ! c'arpat-bé !

Le Mimizanais, lui, continue à dire sans adoucissement : c'arpat-bës.

Voici, en résumé, le paradigme d'un verbe réfléchi à l'impératif. — Verbe *se luoud* (se lhebá, ou lhebá-s), se lever.

Dialectes à ë muet : Luouë-te ; luouám-nës ; luouát-bës.

Digitized by Google

Dialectes à é fermé : { Lhébe-té / Lhébé-t } { lhebám-se ; lhebát-bé.

Dans ces derniers dialectes, l'infinitif présent admet aussi, comme l'impératif, la transposition du pronom régime après le verbe.

On dira par exemple : labá-s pour se labá ; barrá-s pour se barrá ; truka-s pour se truka, entuta-s pour s'entuta, etc. Aquére porte ne pot pa barra-s ; et mieux, en redoublant le pronom, aquère porte né-s pot pa barra-s, cette porte ne peut pas se fermer.

Aquéts dronles ne hén pa sounque truka-s ; ces gamins ne font que se battre. Qu'aime melhe entuta-s é bibe prezouné. (1) Il préfère se mettre en sûreté et vivre prisonnier.

(*A suivre*). L'ABBÉ J. BEAURREDON.

(1) Pédegert, *Bers Gascouns.*

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE

Des Entrées Solennelles et des Fêtes Publiques

DANS LA VILLE DE BAYONNE

Par E. DUCÈRÉ.

(SUITE)

POUR LA PROCESSION *de la Feste Dieu à Baionne. Le Prèvost de l'hostel et ses archers à pied après les suisses.*

(Fonds fr. vol. 4333, fol. 15).

DISCOURS PARTICULIER *de l'arrivée et reception faicte par le roi Charles IX et la reyne, sa mère, de la reyne catholique, sa sœur, à S. Jean-de-Luz, et depuis à Bayonne, où ils lui firent faire une tres magnifique entrée... Au mois de juin de l'année 1565, le roy et la royne sa mère, advertis de l'approchement de la royne catholique.*

(Fonds fr. 4318, fol. 143).

L'ENTREE DU ROY CHARLES *neufviesme qu'il fit en sa ville de Bayonne, le dimanche troisième jour de juin de l'an 1564.*

Colbert, 495 à 500.

CHARLES IX A BAYONNE, *recherches historiques sur les Fêtes*

Digitized by Google

de l'Entrevue, 1565, par E. Ducéré. — Bayonne, Lamaignère, 1889, in 8° de 192 p. (1)

A la fin de cet ouvrage, nous avons publié une précieuse relation espagnole inédite jusqu'à ce jour et ayant pour titre : (2) SEJOUR *de la reine d'Espague à Bayonne*. (Bibliothèque nationale de Madrid, n° 19).

M. de Montluc

(30 Novembre 1566).

IL SERA FAIT PRESENT *à M. de Montluc, lieutenant du roi en Guyenne, à son arrivée à Bayonne de deux piques et de deux barriques de vin.*

(Arch. de Bayonne, BB. 7 p. XV, V°).

Le Cardinal Alexandrin

(11 Janvier 1572).

RECEPTION *du Cardinal Alexandrin, légat du St Siège en Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 9, p. 229).

(1) Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne.*

On peut encore consulter pour l'histoire de ces fêtes les ouvrages suivants :

Histoire d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne (1545-1568) par le marquis Du Prat, Paris, Techener, 1859, in-8° de X, X, 512 p.

L'*Entrevue de Bayonne de 1565 et la question de la Saint Barthélemy, d'après les Archives de Simamas*, par M. F. Combes. Paris, Fieschbacher, 1882, in-8° de 50 p.

Société de l'Histoire du protestantisme français, 1882. Une réponse de M. Jules Bonat à la publication précédente.

Lafuente, *Hist. d'Espagne.* — De Thou, *Hist. lib.* XXIIII à XXVIII. — Daniel, *Hist. de France*, t. IX et X. — Garnier, *Hist. de France, François II* et *Charles IX* — *Mémoires de Tavannes.* — Davila, *Historia de las guerras civilas de Francia.* — *Mémoires de Condé.* — *Mémoires de Coligny.* — *Brantome.* — Cabrera, *Hist. de Philippe II.*

Poydenot, *Récits et Légendes.* — *Passage à Bayonne de quelques souverains et personnages célèbres depuis le XVe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* — Bayonne, Lasserre.

(2) L'appendice est terminé par des extraits des Livres de dépenses de la ville de Bayonne, relatifs au séjour des deux cours.

Digitized by Google

Bompart de Mélignan

(13 février 1576)

SUR LA RECEPTION *de M. de Treignan* (Bompart de Melignan), *commandant à Bayonne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 10).

Le Roi de Navarre

(9 novembre 1584)

IL SERA ECRIT AU ROI *et à Monsieur le Maréchal de Matignon tout ce qui s'est passé en la venue du roi de Navarre en cette ville, lequel y arriva le 8 du présent, accompaigné de dix à douze gentilshommes seulement.*

(Arch. de Bayonne, BB. 11) (1).

Catherine de Navarre

(Février 1591).

ENTREE ET SEJOUR *à Bayonne de la Princesse Catherine de Navarre, sœur du roi.*

(Arch. de Bayonne, BB. 13). (2)

Henri IV

(20 août 1593).

TE DEUM, *procession, feu de joie et salves d'artillerie en réjouissance de la conversion d'Henri IV.*

(Arch. de Bayonne, BB. 13)

(1) Le Corps de la ville de Bayonne fut pris au dépourvu et ne put faire une réception solennelle au roi de Navarre à son arrivée dans la villle.

(2) Il fut fait de grands frais pour la reception de la princesse, entr'autres un bateau garni de velours pour son voyage sur le fleuve, un poile fut préparé et les rues sablées Quatre galions armés chacun de quatre mousquets lui firent escorte et ils furent garnis d'étoffes à ses couleurs. Des commissaires furent choisis pour aller au devant d'elle, et une garde d'honneurr fut équipée pour lui faire honneur.

Digitized by Google

Le Comte de Rochepot

(1600)

SUR LA RECEPTION *de M. le comte de Rochepot, ambassadeur pour le roi en Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 15).

La Comtesse de Gramont

(7 septembre 1601).

DE LA RECEPTION *qui doit être faite à Madame la Gouvernante, et des présents qui lui seront offerts.*

(Arch. de Bayonne, BB. 17) (1).

Le Maréchal d'Ornano

(Octobre 1602).

ARRIVEE ET SEJOUR *à Bayonne du Maréchal d'Ornano.*

(Arch. de Bayonne, BB. 17) (2).

Don Pedro de Tolède

(12 septembre 1608)

SUR LA RECEPTION *faite à la fin du mois de juin à D. Pedro de Tolède, ambassadeur du roi d'Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 17).

Henri IV

(2 août 1610).

COMPTE-RENDU *de la cérémonie funèbre qui eut lieu le Samedi*

(1) Curieuse relation dans laquelle il est fait mention des honneurs extraordinaires rendus par la ville à la Comtesse, et d'un beau présent en vaisselle d'argent (p. 78-79).

(2) Il y est fait mention d'un cheval d'Espagne, donné en présent au maréchal d'Ornano (18 nov. 1602).

Digitized by Google

31 juillet en l'église Notre-Dame de Bayonne, en l'honneur du Roy Henry IV.

(Arch. de Bayonne, BB. 18).

Le Prince de Condé

(1611)

ENTREE *et séjour à Bayonne de Henri de Bourbon, prince de Condé.*

(Arch. de Bayonne, BB. 18).

Ce fut comme gouverneur de la province que le prince de Condé fit son entrée à Bayonne. Il y fut reçu avec de vifs témoignages de respect de la part du Corps de ville, sous un arc de triomphe dressé à l'entrée du pont St-Esprit, et la milice bourgeoise rangée en haie sur son passage se composait de 400 mousquetaires, 400 arquebusiers et 250 piquiers. Il fut harangué à son arrivée et alla loger au Château-Vieux où ses appartements avaient été préparés.

Louis XIII et la Reine

(22 décembre 1614).

DE L'ARRIVEE *prochaine du Roi et de la Reine, et des préparatifs pour la reception.*

(Arch. de Bayonne, BB. 18).

Ceci ne fut qu'une fausse alerte, car Louis XIII s'arrêta à Bordeaux pour la fameuse affaire du mariage. L'avis qu'il devait pousser jusqu'à Bayonne avait été donné par le Comte de Gramont, et le Corps de ville fit ses préparatifs pour l'entrée royale ; il fut décidé que l'on achèterait des armes, et parmi ces dernières, cent paires d'armures à piques gravées.

Anne d'Autriche et Elisabeth de Bourbon

(13 novembre 1615).

ENTREES *en la ville de Bayonne de Madame Anne, infante d'Espa-*

Digitized by Google

gne, Reyne de France, et de Madame Elisabeth, sœur du Roy Louis XIII, Roy de France et de Navarre, mariée avec le Prince d'Espaigne (1)

(Arch. de Bayonne, BB. 18).

Les négociations duraient déjà depuis plusieurs années. Ce fut M. de Pastrana, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui fut chargé de les mener à bien. Nous n'avons pas trouvé de relation sur son passage à Bayonne (2). Mais en échange, celles qui précédèrent et suivirent le mariage du roi et celui de sa sœur forment à elles seules une curieuse bibliographie.

LES VŒUX *des François exaucez par la réiouissance du mariage du Roy. — Dédié à Monsieur de Beues. — (Cœur).* — A Paris, chez Iean Berjon, imprimeur et libraire, rue Sainct Iean de Beauuais, au Cheval Vollant. — M. DCXV. — *avec permission*, in-18 de 14 p. (3)

DISCOURS *sur les mariages de France et d'Espagne, contenant les raisons qui ont meus Mosseigneur le Prince à en demander la surseance.* — M. DC. XIV in-18 de 24 p (s. l.). (4)

REFUTATION DU DISCOURS *contre les mariages de France et d'Espagne.* — MDC. XIV, in-18 de 40 p. (s. l.) (5)

ARRESTS *du parlement de Bearn, pour se venir conjouir de l'heureux mariage du Roy, avec la princesse d'Espagne. — Auec la déclaration criminelle contre ceux qui prendront les armes contre Sa Majeste. — (Armes).* — Iouxte la copie imprimée à Bordeaux. — A Paris, chez

(1) Cette relation a été publiée tout dernièrement. — Voy. *Un échange de Princesses.*

(2) Il en existe cependant plusieurs qui sont relatives à sa reception à Paris et aux fêtes qui lui furent données par la Cour de France.

DISCOURS *sur ce qui s'est passé à l'arrivée de Monsieur le duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne... avec l'explication d'une prophétie de Nostradamus, sur le même sujet, par le sieur D. S. A. Paris, veuve Pierre Bertrand, 1612, pet. in-8° de 15 p.*

RECEPTON (*La*) *faicte dans le Louvre à M. le duc de Pastrana.* — Paris, Jean Nigaud, 1612, petit in-8° de 14 p.

(3) Bibliothèque de M. A. Détroyat, à Bayonne.

BAL (*Le Grand*) *de la Reine Marguerite, faict devant le Roy, la Reine et Madame, le Dimanche 26 août, en faveur de M. le duc de Pastrana ..* Paris, Jean Nigaud, 1612, pet. in-8° de 14 p.

Description de l'un des plus anciens ballets à spectacle, donné à la cour de France.

(4) Bibl. A. Détroyat.

(5) id. id.

Digitized by Google

Syluestre Moreau, en sa boutique deuant la Chambre des Comptes. — MDC. XV. in-18 de 8 p. (1).

CE QUI A ESTE PRESENTÉ *au Roy et à la Royne a son arrivée à Bordeaux*. — A Paris, pour Syluestre Moreau, en la cour du palais, près la Chambre des Comptes 1615, in 8° de 21 p.

« C'est un épithalame anonyme, qui se compose (erribile dictu) de trente-six strophes de dix vers chacune.

(Bibliothèque historique n° 20436 : Catalogue de la Bibl. nationale, n° (680.)

« Rapprochons de cet épithalame les pièces du même genre, indiquées dans la *Bibliothèque Historique de la France*.

LA FRANCE CONSOLEE, *épithalame, pour les noces de Louis XIII*, par Favereau, Paris, 1615, in 8° (n°26332).

EPITHALAME *sur les mariages de France et d'Espagne, accomplis au mois de novembre 1615*, par Jean Massol, seigneur de Mareilly, conseiller au parlement de Bourgogne, Dijon, 1616, in-12. (20444).

LUDOVICO XIII *et Annoe Austriacæ, Hispaniarum regis primœræ filiæ sacrum epithalanium, auctore Jacobo Fornacio, Suessionensis urbis præfecto Regio*. — Paris, 1616, in-4° (n° 20442).

Au numéro précédent, on cite un autre poëme latin (*Gratulatis panegyrica*) du même auteur sur le même sujet. — Paris, 1616, in-4°.

Citons encore :

DISCOURS ROYAL, *présenté au Roy, touchant les bénédictions et le bonheur de son mariage*, par le docteur Anensio Enriquès de Mango, théologien de l'illustrissime, révérendissime, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine, 1615 (n° 20443) (2)

LE ROYAL HYMENEE *du très chrestien, roy de France et de Navarre, Louis XIII, contenant tout ce qui s'est passé depuis le 21 de Novembre, jour de l'entrée de la Royne dans Bourdeaus, jusques au 29 du mesme mois, jour de la reception de leurs Majestés*. — Suivant

(1) Bibl. A, Détroyat.

(2) Ces notes proviennent de M. Ph. Tarnizey de Larroque.

Digitized by Google

la copie imprimée à Bourdeaux, par S. Millanges, 1615, in 8° (1).

(Catal. de la Bibl. Nationale, n° 716).

CEREMONIES *et magnificences observées au mariage de Madame, sœur aisnée du Roy, avec le prince d'Espaigne, fait en la ville de Bourdeaux, le dimanche 18 d'octobre 1615; avec ce qui s'est passé de plus remarquable au voyage depuis Poitiers, etc.* — Jouxte la copie imprimée à Bourdeaux, par S. Millanges, 1615, in-8°.

(Catal. de la Bibl. Nationale, n° 606).

LES POMPES, *magnificences et cérémonies faictes dans l'église Sainct André de la ville de Bordeaux, pour le mariage de Philippe, prince d'Espagne, avec Madame Elisabeth de France.* -- Jouxte la copie imprimée à Bordeaux, par J. Marchand, Paris, 1615, in-8°.

(Catal. de la Bibl. nationale. n° 606).

LES MAGNIFICENCES *faictes en la ville de Bourdeaux à l'entrée du Roy, le mercredy-7 de ce mois.* — Paris, de l'imprimerie d'Anthoine Du Breuil, 1615, in 8°. (2)

LA ROYALLE RECEPTION *de leurs Majestez très chrestiennes en la ville de Bordeaux, où le siècle d'or ramené par les alliances de France et d'Espaigne, recueilli par le commandement du roi.* — A Bourdeaux, par Simon Millanges, 1615, in 8° (3).

(Biblioth, histor. n° 26328 ; catal. de la Bibl. nationale, n° 589).

(1) M. Tamisey de Larroque, à qui nous empruntons cette note, dit :
« Le *Royal Hyménée* n''est qu'une reproduction de l'opuscule suivant :
BRIEF NARRÉ *de ce qui s'est passé despuis le 21 de novembre, jour de l'entrée de la Reyne dans Bourdeaus, jusques au 29 du mesme mois, jour de la reception de Leurs Majestez.* — A Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, 1615, in-8°.

(2) D'après M. Tamisey de Larroque, cette relation a été réimprimée, en 1873, à 60 exempl. pet. in 8°, chez Ch. Lefèvre.

(3) Ce n'est plus un opuscule, c'est un ouvrage qui n'a pas moins de 340 pages. Le volume que l'on acheva d'imprimer le 5 décembre 1615, contient d'interminables descriptions. La prolixité y déborde dans la prose comme dans les vers, et dans les vers latins comme dans les vers français.

Les anagrames et les autres déplorables jeux d'esprit du temps encombrent les premières pages du travail. Parmi les moins mauvaises des pièces de poésie latine de la *Royalle* Reception, je mentionnerai celles de Saint-Martin (Sammartinus (p. 25) et celles de Martin Despois, Desposius (p. 126). » — Tamisey de Larroque.

Digitized by Google

DISCOURS VERITABLE *de ce qui s'est passé à Bordeaux sur les fiançailles et espousailles de Madame, sœur du Roy, avec le prince juré d'Espagne, où sont descrites les cérémonies, les noms des assistants et les adieux de part et d'autre au département de ma dite dame ; ensemble les noms des chefs de ceux qui ont prinz les armes et passé la rivière de Garonne pour empescher le voyage, et de ceux qui sont deleguez, par Sa Majesté pour les repousser.* — (Fleuron). A Paris, par Fleury Bourriquant, en l'isle du Palais, rüe Traversante, aux Fleurs Royales. — MDCXV. avec permission, in-18 de 14 p. (1)

LES CHAMPS ELYSEENS, *où la reception de Louis XIII au collège des jésuites de Bourdeaux.* — Bourdeaux, Millanges, 1615, in 8° (2).

(Bibl, historique de la France, n° 26329).

LA ROYALLE *et magnifique entrée de la Royne, faicte en la ville de Bordeaux, le 26 de novembre 1615.* — Paris, A. Du Brueil, 1615, in 8°.

LA SORTIE *du Roy de sa ville de Bordeaux pour retourner à Paris. Ensemble les noms des seigneurs qui l'assistent.* — Paris, A. Du Breuil, 1615, in 8°. (3)

DESCRIPTION *des artifices et magnificences faictes à Bordeaux, avec le combat naval et les feux artificiels du sieur Morel et Jumeau, representez sur la Garonne en la présence de Leurs Majestez.* — Paris, par J. Sara, 1615, in 8° (4).

L'HYMENEE *royal sur le mariage de Louis XIII, tres chrestien roy de France et de Navarre, et de Madame Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, fait le 27 du mois de novembre 1615*, in 8°.

(Bibl. historique de la France, n° 20435.

(1) Bibl. de M. A. Détroyat.

(2) Tamisey de Larroque.

(3) Cet opuscule de 4 feuillets n'est mentionné ni dans la *Bibliothèque historique de France* ni dans le *Catalogue de la Bibliothèque Nationale*. Je le trouve cité dans le Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. Ruggieri. — Paris, Ad, Labitte, 1873, gr, in 8° (n° 339). Tamisey de Larroque.

(4) Le Père Garasse est l'auteur des *Champs Elysiens*. Voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par PP. de Backer et Charles Sommervogel, in 8° 1869, t. I, col. 2031. — Tamisey de Larroque.

Digitized by Google

LE BONHEUR *de la France, où les allégresses publiques des bons François, par les augustes mariages des Majestés très chrestiennes et catholiques et de Mesdames leurs sœurs ; ensemble tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de sa dicte Majesté au dit Bourdeaux jasques au départ de ma dite dame sa sœur.* — Paris, Peschère, Jouxte la copie, imprimée à Bourdeaux, sans date, in 8°.

(Même relation que la précédente, sous un titre différent. — Catalogue de la Bibliothèque nationale, n° 591). (1)

LETTRE DU ROY, *envoyée à Messieurs les prévosts des Marchands sur l'eschange des infantes.* — Paris, Silv. Moreau. 1615, 4 f. in 8°.

L'ARRIVEE *de la reyne à St-Jean de Lud.* — Paris, Sil. Moreau, 1615, 4 f. in 8°.

L'ORDRE DES CEREMONIES *faictes et observées à Sainct Jean de Luz en l'échange des infantes de France et d'Espagne, avec les harangues faictes par ces ambassadeurs de part et d'autre.* — Paris, Silv. Moreau, 1615, 8 f. in 8°.

L'ORDRE PRESCRIPTES *des Cérémonies faictes et observées à S. Iean de Luz, à l'Echange des Infantes de France et d'Espagne : avec les harangues faictes par les Ambassadeurs de part et d'autres.* — (Armes royales) — A Paris, pour Sylvestre Moreau, en la cour du Palais, près la Chambre des Comptes. — MDCXV. — Avec permission et deffence. — In-18 de 16 p. (2)

LA RECEPTION *de Madame seur du Roy faicte par les deputez du Roy d'Espaigne, en la ville de Roncevaux, et les triomphes, honneurs et solennités qui y ont esté faictes.* — Paris, Melchior Moudic, 1615, 8 f. in 8°. (3)

RECIT VERITABLE *des choses les plus remarquables, passées à l'arrivée de la Reine en France et à la conduite de Madame en Espagne, par D. F.* — Paris, Moreau, 1615.

Bibl. Historique, n° 20430).

(1) Tamisey de Larroque.

(2) Bibl. de M. A Détroyat.

(3) Cette pièce citée par M. Tamisey de Larroque est d'autant plus curieuse que Madame Elisabeth passa par Irun et non par Roncevaux pour se rendre en Espagne.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI, *envoyée à M. le premier président en la cour de parlement, à Paris, sur les mariages des magestés de France et d'Espagne le dix-huitième jour d'octobre 1615.* — Paris, (s. d.) in 8°

(Catal. de la Bibl. Nationale, n° 607).

LETTRE DU ROY, *envoyée à Monsieur le premier Président, sur l'accomplissement et consommation des Mariages : Ensemble les feux de joye faits en suite d'iceux en la ville de Bourdeaux.* — (Armes royales). — A Paris, pour Sylvestre Moreau, en la cour du Palais, devant la Châbre de Côptes, MDC, XV. — Avec permission, in-18 de 6 ff. (1).

L'HEUREUSE ARRIVEE *du Roi dans Bourdeaus, et ce qui s'y est passé depuis, auec les cérémonies qui feurent faites aux espousailles de Madame, sœur aisnée de Sa Majesté, jusques à son départ vers l'Espagne.* Bourdeaux, par S. Millanges, 1615, in 8°. — Nouvelle édition, à Lyon. par N. Jullieran, in 8° 1615.

« C'est une des meilleures relations qui aient été publiées ; elle est très fidèle et très détaillée. J'y remarque (p. 7), ce passage sur l'émotion que témoigna Marie de Médicis, en mettant le pied sur le quai des Salinières :

« Sur les cinq heures du soir ou environ, Leurs Majestés abordèrent heureusement au port de Bourdeaus, le mardi 7 octobre. La Reyne ne peut tenir les larmes de joye et de contentement qu'elle reçent, soit pour estre arrivée avec ses enfans sains et saufs, au port tant désiré, soit aussi pour voir la beauté de la ville, et la grande multitude des gens, qui s'estoient assemblez au port, quoyque ce fut en temps de vendanges ». (2)

ARTICLES ET CONVENTIONS *arrêtées sur le mariage de Louis XIII, roy de France, avec l'infante dame Anne, princesse d'Espagne, et don Philippe d'Espagne, avec Madame Elisabeth de France : et l'heureuse*

(1) Bibl. de M. A Détroyat.

(2) M. Tamisey de Larroque, à qui nous empruntons cette note, ajoute :
« La seconde partie de cette relation a été publiée à part : *Les cérémonies qui ont été faictes en la présence du Roy aux espousailles de Madame, sœur aisnée de Sa Magesté, jusques à son départ vers l'Espagne.* — Suivant la copie imprimée à Bordeaux, 1615, in 8°, 12 f.

Digitized by Google

arrivée du roy de France dans Bourdeaux, et ce qui s'y est passé depuis, etc. — Francfort-sur-le-Mein, 1616, in-8°.

(Catal. de la Bibl. Nationale, n° 165). (1)

LE PERSEE *François du Roy par le sieur de Morilhon, avec les mariages et entrée royale à Bourdeaus.* — A Bourdeaus, par Gilbert Vernoy, 1616.

(Bibl. historique, n° 26331 ; Catal. de la Bibl. nationale; n° 996).

Nous reproduisons ci-dessous les curieuses notes de M. Tamisey de Larroque sur cette édition :

« L'impression de ce volume in-12, de 500 pages, a été achevée le 25 janvier. Le privilège donné par le roi à Bordeaux, est du 15 décembre 1615. Le *Persee François* est un modèle de pathos. Et pourtant, dans une petite pièce de vers latins, qui est en tête du livre, un certain Anthoine Gresel a osé proclamer Hélie de Movillon, un auteur très éloquent. *Ad Heliam Morilhonum Petrochorensem Persée Gallici auctore eloquentissimano.* (1) Le début de l'épitre dédicatoire au roy fera suffisamment connaître le genre de son éloquence : « Voicy le temple où la vérité chante des hymnes à vos royales vertus, pendant que ceste province embasmée de leurs agréables odeurs, en célébre la feste... Elle desploye (ma plume) ses traits pour le mesme subject, car son plus précieux consiste aux fleurs qu'elle a soigneusement recueilli dans le parterre de vostre gloire, pour en offrir un bouquet à l'immortalité... (3)

« Morilhon dit au roi : « Je cache vostre nom soubs celuy de Persée, jugeant d'ailleurs qu'il vous faloit mestre en comparaison avec un citoyen du ciel, puisque vous n'avez point de comparaison sur la terre. »

(1) « Le même catalogue renvoie à la division *Poésie* pour un poëme du sieur Gay : *L'allégresse des Bourdelois pour l'heurenx séjour que fait le roi dans Bourdeaux.* Je me suis bien gardé de citer ici : L'*Entier discours des choses qni se sont passées en la reception de la Royne et du mariage du Roy,* placé dans ce catalogue parmi les pièces relatives au règne de Louis XIII (n° 681). Ce discours (de Papire Masson (ayant été composé à l'occasion du mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche (1570). — Tamisey de Larroque.

(2) Voir dans l'ouvrage de M. Tamisey de Larroque, *Louis XIII à Bordeaux*, une note substantielle sur cet écrivain.

(3) « J'aime mieux ce trait final : « Recevez-le (cet ouvrage) comme cet Apollon qui recevoit indifféremment les cignes et les corbeaux. » Dans un discours adressé : *A la France*, l'auteur dit : « Je devois me servir de cette belle occurrence, pour m'acquitter des faveurs que j'ai reçeu dans Bourdeaux, dont le séjour m'a toujours esté moins ingrat que mon propre païs. » T. de Larroque.

Digitized by Google

Partout surabondent les éloges les plus ampoulés et les plus ridicules de Louis XIII. Morillon mêle de mauvais vers à sa mauvaise prose, et des allégories, prolongées jusqu'à la dernière page du volume, rendent la lecture du *Persée* encore plus fastidieuse. Disons toutefois, pour être juste, que si l'on est assez courageux pour braver l'ennui de tout ce fatras pédantesque, on trouvera çà et là des détails qui manquent aux autres relations et, de plus, une réunion complète de certains documents que l'on ne rencontrerait pas facilement ailleurs, notamment en harangues prononcées, le 16 novembre 1615, par les jurats, le clergé, l'université, les présidiaux, les avocats, la Cour du Parlement, etc. »

Tamisey de Larroque — *Louis XIII à Bordeaux.*

ORDRE ET CEREMONIES *observées aux Mariages de France et d'Espagne*, par Godefroy. — Paris, Edme Martin, in 4°.

Voici la liste des pièces contenues dans ce précieux recueil :

L'ORDRE *et cérémonies observées au Mariage de Philippe IV, prince d'Espagne, avec Elisabeth de France, fille du Roy Henry le Grand, à Bordeaux, l'an 1615.*

PARTIMENT *de la dite Elizabeth pour aller en Espagne : et la délivrance faite réciproquament de la dite Dame, et d'Anne d'Autriche, Royne de France, fille de Philippe III. Roy d'Espagne.*

L'ARRIVEE *et la reception de la dite Reyne à Bordeaux.*

LA MESSE SOLENNELLE *dite pour le Roy à l'église Saint-André* de Bordeaux.

ENTREE *solennelle du Roy et de la Royne à Bordeaux.*

SEANCE *du Roy Louys XIII en son lict de justice au Parlement de Bordeaux.*

L'ORDRE *pour les Fiançailles et Espousement d'Elisabeth de France, avec Philippe IV, prince d'Espagne.*

L'ORDRE ET CEREMONIES *observées au dit Mariage par le sieur de V.*

L'ORDRE ET CEREMONIES *observées au Mariage de Louys XIII,*

Digitized by Google

Roy de France, avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roy d'Espagne. à Burgos, l'an 1616, par le sieur B.

L'ORDRE ET CEREMONIES *observées au dit mariage, par Pierre Montuau, secrétaire du connétable de Castille.*

L'ORDRE *donné par le sieur de Gourgue, président en la Cour du Parlement de Bordeaux; tant pour le voyage d'Elisabeth de France, princesse d'Espagne, jusques à la frontière d'Espagne, tant pour l'eschange de ladite princesse avec Anne d'Autriche, Reyne de France, l'an 1615.*

RELATION *de ce qui s'est passé à l'eschange des deux princesses de France et d'Espagne, sur la rivière d'Endaye ou Vidassoa qui sépare les deux royaumes entre Saint Jean de Luz et Fontarabie, l'an 1615, par le sieur P. Tout ce que dessus, ès mois de Octobre, Novembre et Décembre 1615.*

MEMOIRES *concernans la rivière d'Endaye, desquels il appert que la moitié de la dite rivière du costé du deça est du Royaume de France,*

CONTRACT DE MARIAGE *de Philippe IV, prince d'Espagne, avec Elizabeth de France, fille de Henry le Grand à Paris, l'an 1612, le 25 d'Aoust.*

ACTE DE RENONCIATION *à toutes successions, par Marie, Reyne de France et de Navarre, pour et au nom d'Elizabeth de France, sa fille, accordée en mariage à Philippe IV, prince d'Espagne, qu'elle s'oblige à faire renoncer lorsque ledit mariage sera célébré. -- A Bordeaux, 1615, le 14 d'Octobre.*

ACTE *de renonciation à toutes successions par Elizabeth de France, princesse d'Espagne. A Bordeaux, l'an 1615, le 19 d'octobre:*

LE CEREMONIAL *François*, de Godefroy, contient en outre :

FEUX *de joye, tournoy et carrousel, à la Place Royale, pour la double alliance par mariage entre la France et l'Espagne, l'an 1612, ès mois de Mars et d'Avril.* (Extrait des Registres de l'Hostel de Ville), t. II, p. 60.

DISCOURS *intitulé : Le Carrousel des pompes et magnificences faictes en faveur du mariage du très chrestien Roy Louy XIII avec Anne, infante d'Espagne, les Jeudy, Vendredy, Samedy 5, 6, 7 d'Avril 1612, en la*

Digitized by Google

place Royale, à Paris, par tous les princes et seigneurs de France avec leurs noms. — (Page 65).

ORDRE ET CEREMONIES *tenue pour la sortie de Madame sœur aisnée du Roy de la ville de Paris pour aller en Espagne pour l'accomplissement de son mariage.* – (Extrait des registres de l'Hostel de Ville), p. 70.

L'ORDRE PRESCRIT *pour l'accompagnement et voyage de Madame Elizabeth, fille de France, jusque à la fontière ; les cérémonies qui doivent estre faites et obseruées à St Jean de Luz à l'échange de madite Dame et de l'Infante d'Espagne, Anne d'Autriche, reyne de France ; et pour la conduicte de la dite Royne venant de la dite frontière à Bourdeaux ; avec les harangues faites par les Ambassadeurs de part et d'autre, l'an 1615.* — P. 76.

BRIEF NARRE *de ce qui s'est passé depuis le 21 de Novembre, iour de de la venue de la Reyne dans Bourdeaux, iusques au 29, du mesme mois, iour de l'entrée et reception de leurs Maiestés.* — p. 84.

TE DEUM *à Nostre Dame de Paris, et feux de ioye pour l'accomplissement du Roy et de Madame sa sœur avec le prince d'Espagne, l'an 1615, le 26 octobre.* (Extrait d'un registre de l'Hôtel-de-Ville de Paris) p. 88.

Nous croyons utile de reproduire ici l'une des curieuses notes bibliographiques de M. Tamisey de Larroque, relative à l'histoire de ces mariages :

« J'ai déjà mentionné le recueil de Théodore Godefroy : A côté de cet ouvrage spécial, il faut citer le *Cérémonial Francoys, ou description des cérémonies, rangs et séances observées en France en divers actes et assemblées solennelles, etc., recueilli par Th. Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils, et mis en lumière par Denys Godefroy, advocat en parlement et historiographe du Roy.* — Paris, S. Cramoisy, 1649, 2 vol. in-f°, t. I. p. 971-977. (1)

(1) On reproduit là le récit de Jean Darnal, et on renvoie au quatrième tome du *Mercure françois.* — (Paris, chez Estienne Richet, 1618, p. 334-353).

Digitized by Google

« Il ne me resterait plus qu'à signaler le chapitre intitulé : *La Cour à Bordeaux*, du livre de M. A. Baschet (1)

Le Roi chez la Reine, ou histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. — Paris, 1864, gr. in-8°, p. 181-208, et, comme introduction à tout ceci : *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, 1869, in-8°, si, en corrigeant les épreuves de ces dernières pages, je n'avais pas reçu communication d'un « Catalogue de la librairie ancienne et moderne de Bridoux » (Paris, 5, quai Conti), où se trouve (article 785) l'indication malheureusement un peu trop vague, d'un opuscule intitulé : *La Cassandre française*, brochure in-12 publiée à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et un *Catalogue de pièces historiques et curieuses des XVI° et XVII° siècles* (Paris, librairie Voisin, rue Mazarin, 37) où l'on énumère (article 128) vingt et une plaquettes imprimées à Paris en 1615, relatives aux fêtes et cérémonies de Bordeaux, de Bayonne, de St-Jean-de-Luz et de Roncevaux. Huit seulement de toutes ces plaquettes figuraient au Catalogue Ruggieri (sous le n° 399) et elles atteignirent le prix de 400 francs. Parmi les opuscules mentionnés par M. A. Voisin (avril 1876), on ne voit pas la Cassandre française mise en vente par M. Bridoux le mois précédent, et qu'aucun de nos bibliographes ne semble connaître (sous ce titre du moins). Aussi crois-je devoir appeler sur ce petit livre l'attention des bibliophiles en général, et celle des bibliophiles de Guyenne en particulier. (2)

LOUIS XIII A BORDEAUX, *relation inédite et publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale,* par Philippe Tamisey de Larroque.

« Publication de la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. II, n° 3. — Bordeaux, Gounouilhou, 1876, de la page 228 à la page 294. »

Cette relation qui appartient au n° 14423 du Fonds Français de la Bibliothèque Nationale, porte en réalité le titre suivant :

RECUEIL *de ce qui s'est passé durant le voyage que le Roy a faict en*

(1) M. Baschet s'est surtout servi du *Journal de Jean Heroard* qni était alors à peu près entièrement inédit, et des dépêches des ambassadeurs florentins et vénitiens. Il n'a pas négligé la relation du héraut d'armes de Normandie. Son livre est très curieux, surtout pour ceux qui aiment, en fait de recherches historiques l'infiniment petit. Tout au contraire du magistrat antique, M. Baschet aurait pu adopter cette devise : *De minimis curat.* — Tamisey de Larroque, *Louis XIII à Bordeaux*.

(2) Tamisey de Larroque, *Louis XIII à Bordeaux.*

Digitized by Google

Guyenne, ensemble des cérémonies faictes tant à cause de son mariage que de celuy de Madame sa sœur, princesse d'Espaigne, celebrez en la ville de Bourdeaulx, et de l'entrée solennelle que Sa Majesté a faicte en icelle, par le héraut d'armes de Normandie. — A Paris, en l'année 1616.

Le manuscrit se compose de 34 p. in 4°.

L'auteur de cette relation se nommait Pierre Sorel.

Elle est annotée avec cette science incomparable, propre à M. T. de Larroque, et qui rend toutes ses publications si précieuses. Il raconte entre autres choses qu'une collation fut offerte à l'Hôtel de Ville au Roi et à la Cour. « Sur le scandaleux désordre qui régna dans l'Hôtel de Ville, sur le pillage des confitures, le renversement des tables, la destruction de la vaisselle et le soufflet que, dans son indignation, Louis XIII appliqua à un enfant qui se « fourroit » avec irrévérence entre ses jambes, voir le récit attristé de Darnal, (p. 165).

L'ouvrage est terminé par un appendice contenant une bibliographie, des opuscules relatifs au séjour de Louis XIII à Bordeaux, des notes complémentaires sur Martin Despois, et une table alphabétique.

(A Suivre).

Digitized by Google

Digitized by Google

GRAMMAIRE

DES

IDIOMES LANDAIS

OU DU GASCON

(Suite)

CHAPITRE XVII

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES TROIS CONJUGAISONS

§ I. — Les Caractéristiques

Dans la conjugaison des verbes — et cette observation s'applique à toutes les langues, — il y a lieu de distinguer deux sortes de caractéristiques : l'une marque les temps ; l'autre les personnes. Toutes deux consistent dans un suffixe, ajouté au Radical du verbe. C'est le dernier suffixe employé qui est la caractéristique de la personne ; le premier est donc celle du temps.

Ainsi, dans k'aim-áb-i, j'aimais, *aim* est le radical ; *áb*, la caractéristique du temps (qui est ici l'imparfait indicatif) ; *i*, la caractéristique de la personne (ici la 1re du singulier.)

Dans Que prém-er-àm, nous serrerons, *prém* est le radical ; *er* le suffixe du temps (ici le futur simple) ; *àm*, le suffixe indicateur de la personne, ici la première du pluriel.

C'est la différence de ces caractéristiques qui constitue la différence idiomatiqne des conjugaisons. Voilà pourquoi nous allons en placer le tableau sous les yeux du lecteur.

Les colonnes 1, 1, y concernent les dialectes à ë muet ; les colonnes 2, 2, les dialectes à é fermé.

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CARACTÉRISTIQUES VERBALES SUIVANT LES DIALECTES

	Mode Indicatif												Futur et Conditionnel					
	Présent				*Imparfait*				*Passé Défini*				*Futur*				*Conditionnel*	
	Temps		Personnes		Temps		Personnes		Temps		Personnes		Temps		Personnes			
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1re conjugais. Radical *cant*	Point	Point	i es e em et(s) en	i es e am ats en	àou — éou —	àb — éb	i es e em ets en	i es e em ets en	ér — é seul p. la 3e pers sing	à — é — ou ?	i es t, c em et(s) en	i s — (c) m ts n	ēr (a) (2)	ér (é)	éi às à àm àt(s) àn	éi as à àm àts àn	î (1) ês. is ē ēm, îm ēt(s) its èn, in	i es é ém éts én
2e Conjugais. Rad. *prém*	Point	Point	i s — em et s) en	i s — em ets en	Point	éb	î és é ém ét(s) én	i es e em ets en	our — ou seul 3e per. singulier	ou	i es — em et(s) en	i s — m ts n	er	er	éi às à àm àt(s) àn	éi às à àm àts àn	î es, îs ē ēm, im ēt(s) its ēn, in	î és é ém éts én
3e Conjugaison Rad. avec *iss*	iss ēch	ich ich	i (s) — em et(s) en	i (s) — em ets en	îou	îb	i es e em et(s) en	i es e em cts en	îr — î seul 3e pers sin	î ichou	i s — em et(s) en	i s — m te n	ir	ir	éi às à àm àt(s) àn	éi às à àm àts àn	î ēs ē ēm, im ēt(s) its ēu, in	î és é ém éts én
3e Conjugaison Rad. pur *sent*	Point	Point	i (s) em, im et, its en		id.	id.	id.	id.	id.		id.		id.	id.	id.	id.	id.	id.

(1) Les suffixes îs, îm, îts, în, sont propres au pays de Gosse.

(2) Les lettres a, e, entre parenthèses, seront expliquées plus loin.

Digitized by Google

Impératif

1re Conjugaison. — Cant	e, am, at(s), dans tous les dialectes.
2e id. — Prém	ĕm, ém, ets.
3e Forme simple. Sent	(1) ĭm, its.
3e Forme allongée, Blank	Dialecte à ĕ muet : iss, ĕch. Dialecte à é fermé : ich, éch. Partout, Blank-ĭm, ĭt-(s).

Mode Subjonctif

	Présent				Imparfait			
	Temps		Personnes		Temps		Personnes	
	1	2	1	2	1	2	1	2
1re Conjug. — Que cant			i is i im it(s) in	i is i im its in	éss ouss	àss	i is i im it(s) in	i is i im its in
2e Conjug. — Que prém			i i i im its in	i is i im its in	ouss	ouss	i it i im it(s) in	i is i im its in
3e Conjug. — 1e Que sént			i is i im it(s) in		iss		i is i im it(s) in	
2e Que blank	ĭss ĕch	ĭch éch	i is i im it(s) in	i is i im its in		ich ouss ? (2)		i is i im its in

Mode Infinitif

	Présent	Participe présent	Participe passé
1re Conjugaison. — Cant	à	àn	àt, ade
2e — Prém	e	ĕn, én	ùt, ùde
3e — Sent, Blank	ĭ	ĭn	ĭt, ide

(1) A cette personne, point de caractéristique, et le *t* final du radical tombe.

(2) Cette forme est douteuse. Presque partout, l'imparfait du subjonctif manque ; on emploie à la place le présent ; c'est d'ailleurs ce qui a lieu souvent en français, dans la conversation et le discours familier : je voudrais qu'il vienne, je voudrais que vous partiez, au lieu de : qu'il vînt, que vous partissiez.

Digitized by Google

Nous ne pouvons nous séparer de ce tableau sypnotique sans faire remarquer la simplicité, la régularité et la logique qui ont présidé au choix de ces caractéristiques, soit pour les temps soit pour les personnes. Celles-ci en effet y sont terminées invariablement par les mêmes lettres : i, s, pour le singulier ; m, ts, n, pour le pluriel. Seule la 3e personne du singulier varie.

Pourtant, elle est toujours en i au mode subjonctif. Cet i est, de plus, la caractéristique du mode, car on l'y retrouve à tous les temps et à toutes les personnes : que prém-i, que prém-is, que prémim ; que cantassi, que cantassi-s, que cantass-i, etc.

On pourrait semblablement considérer les lettres *a* et *é* comme caractéristiques du futur et du conditionnel, qui, dans cette hypothèse, se décomposaient comme suit :

Futur : Aimerà-i, qui est devenu aimeré-i, comme, au passé défini, cantà-i est devenu cantéi, et qui est encore en usage dane le patois du Gers ;

Aimera-s, aimera, aimera-m, aimera-ts, aimera-n.

Prémerà-i, devenu prémeréi ; prémera-s, prémera, prémera-m, prémera-ts, prémera-n ;

Blankirà-i, blankirà-s, blankirà, etc.

Conditionnel : Aimeré-i, devenu aimer-î (i long), pour ne pas le confondre avec le futur ; aimeré-s, aimeré, aimeré-m

Prémeré-i, (prémer-î) ; prémeré-s, prémeré, prémeré-m.

Blankiré-i (blankir-î) ; blankiré-s, blankiré, blankiré-m, etc.

En se plaçant à ce point de vue, on verrait qu'en dernière analyse, les lettres précitées, i, s, pour le singulier, m, ts, n, pour le pluriel, constituent, *à elles seules*, toutes les caractéristiques personnelles (1) pour tous les temps du verbe et dans toutes les conjugaisons, à l'exception du présent et de l'imparfait de l'indicatif, et que toute la conjugaison se ramène à ceci : joindre ces caractéristiques au radical augmenté de la caractéristique du temps.

Il est difficile en vérité de pousser plus loin la simplification et l'unité. Elles apparaissent non moins éclatantes *dans les formatives des temps*. Une fois adoptées, notre gascon les applique avec une rigueur et une

(1) La troisième personne sing. exceptée.

Digitized by Google

invariabilité mathématiques, en conservant néanmoins à chaque dialecte les suffixes particuliers qu'il a choisis.

Ces suffixes sont très peu nombreux :

Onze pour les dialectes à ë muet, savoir : àou, éou, îou, ér, our, îr, ër, ir, ess, ouss, îss, et douze pour les dialectes à é fermé, savoir : àb, êb, îb, à é, î, er, îr, éch. Avec ces quelques particules ajoutées au radical et placées devant les lettres i, s, m, ts, n, notre gascon a construit l'édifice entier de ses conjugaisons. Il est vrai, comme nous le dirons tout à l'heure, qu'il n'a pas créé cela de toutes pièces et que ses procédés ne sont qu'une imitation et une dérivation des procédés latins ; mais il est vrai aussi que, parmi les idiomes romans, le nôtre se distingue entre tous par sa constante régularité. Prenons, par exemple, pour terme de comparaison, le dialecte du Gers. Le principe d'unité et la logique demandent que le même temps n'ait qu'une caractéristique et non plusieurs ; or le dialecte en question est infidèle à cette règle essentielle dans la conjugaison de son conditionnel : que pan-*er*-i, que pan*er*-és, que pan*ar*-é, que pan*ar*-ém, que pan*ar*-ets, que pan*ar*-an. Après avoir pris le suffixe *er* pour caractéristique, aux deux premières personnes, il lui en substitue tout à coup un autre, *ar*, qu'il emploie pour le reste du temps.

De plus, comme il n'a pas de caractéristique spéciale pour le mode subjonctif, certaines personnes de ce mode se confondent avec leurs similaires de l'indicatif. Ainsi, que chènes, tu fends ; que chènen, ils fendent, se retrouvent identiquement aux mêmes personnes du présent du subjonctif, où ils ont pourtant un sens bien différent.

Ce sont là des vices de langage regrettables, contraires à la clarté, et que notre gascon ne connaît point. C'est en adoptant la lettre i comme marque du subjonctif, qu'il y a échappé ; chez lui, grâce à ce suffixe, point d'amphibologie : que hén, il fend ; que bouy que héni, je veux qu'il fende ; que prénen, ils prennent ; que bouy que prénin, je veux qu'ils prennent.

§ II. — Formation des Temps.

La conjugaison latine, — pour ne parler que de celle-là — compte plusieurs temps primitifs ; mais comme ceux-ci ne se rattachent les uns aux autres par aucune loi, il s'ensuit que la connaissance d'aucun d'eux n'est suffisante pour la conjugaison entière du verbe. *Dare*, par exemple, a pour parfait dedi (d-edi) ; st-are, st-eti, au lieu que am-are, saltare, ambul-are, font : am-avi, salt-avi, ambul-avi.

Digitized by Google

L'infinitif ne saurait donc faire deviner le *parfait*, sans lequel, cependant, toute conjugaison d'un temps passé est impossible.

Même observation pour le supin et pour l'indicatif présent.

La conjugaison latine, et toutes les conjugaisons similaires, manquent donc d'unité. Chaque temps primitif y groupe autour de lui, comme autour d'un centre, ou rattache à lui-même, comme à un premier anneau, un certain nombre d'autres temps qu'on appelle pour cela dérivés; ces premiers anneaux et ces centres sont indépendants les uns des autres ; les groupements et les chaînons qui forment par leur ensemble la conjugaison totale, se trouvent, par là même, sans cohésion entre eux ; ils sont juxtaposés, mais non unis.

A ce point de vue, la conjugaison gasconne est plus parfaite : là tout se tient et s'enchaîne, parce que *tout y part du même point et y dérive du même principe, qui est le radical*. Celui-ci, pris à l'infinitif présent, est vraiment dans la conjugaison ce que marque son étymologie : la *racine* (radicem) de tout le reste. Il est au verbe ce que le génitif est pour les cas, dans les déclinaisons latine et grecque, c'est-à-dire le mot générateur.

C'est ce que nous allons voir.

1° Mode Indicatif

Le *présent* se tire du radical en y ajoutant : *i* pour les deux premières conjugaisons et pour la 1re forme de la troisième ; *îssi* (ou ses équivalents) pour la seconde forme.

Ex. : Cant-a ; présent, que cant-i ;
Prém-e ; présent, que prém-i ;
Sent-i, présent, que sent-i ;
Blank-i ; présent, que blank-issi.

L'*imparfait* se tire du radical en y ajoutant : *àbi* (àoui, éoui) pour la 1re conjugaison ; *ébi*, *èoui* (ou par syncôpe î) pour la seconde ; *îbi* (ioui) pour la troisième.

Ex. : que cant-abi (àoui, éoui) ;
que prem-ébi (éoui, î) ;
que sent-îbi (ioui) ;
que blank-îbi (ioui.

Le *parfait* ou *passé défini* se tire tire du radical en y ajoutant : *ài*. *éri*. *èi*, *ouy*, pour la 1re conjugaison ; *ouri*, *ouy*, pour la seconde ; *îri*, *îi* (ichouy) pour la 3e.

Digitized by Google

Ex. : que cantà-i, que canté-i, que cant-ouy, que cant-éri ;
que prem-ouri, que prem-ouy ;
que sent-îri, que sent-îi ;
que blank-îri, que blank-îi (que blank-ichouy ?)

Le *futur* se tire du radical, dans tous les dialectes, en y ajoutant : *eréi*, pour les deux premières conjugaisons, *iréi* pour la troisième.

Ex. : que cant-eréi ;
que prém-eréi ;
que sent-iréi ;
que blank-iréi.

Le *conditionnel* se tire du radical, également dans tous les dialectes, en y ajoutant : *erî* pour les deux premières conjugaisons, *iri* pour la troisième.

Ex. : que cant-erî,
que prém-eri,
que sent-irî,
que blank-iri.

2° Mode Impératif

L'*impératif* se tire du radical en y ajoutant : *e* pour la première conjugaison, *îss* ou ses équivalents, pour la 3°, dernière forme ; sans suffixe additionnel pour la seconde conjugaison, et pour la troisième, première forme.

Ex. : cant-e ; blank-iss (ich, ech), prém, sén(t).

3° Mode Subjonctif

Le *présent* se forme comme celui de l'indicatif, auquel il est identique à la première personne ; il en diffère dans les autres par la caractéristique i.

Ex. : que canti, que prém-i, etc.

L'*imparfait* se tire du radical en y ajoutant : *àssi* (éssi) pour la première conjugaison, *oussi* pour la seconde, *i*ssi pour la troisième, 1re forme, *ichoussi*, pour la seconde forme.

Ex. : que cant-àssi, que cant-éssi ;
que prem-oussi ;
que sent-îssi ;
que blank-ichoussi.

Digitized by Google

4° Mode Infinitif

Le *présent* se tire du radical en y ajoutant : *à* pour la première conjugaison, *e* pour la seconde, *î* pour la troisième.

Ex. : cant-a ; prém-e ; sent-î ; (blank-î).

Le *participe présent* et le *participe passé* se tirent du radical en y ajoutant : pour le Présent : 1re conjugaison, àn, cànt-an ; 2e conjugaison, én, prem-en ; 3e conjugaison, în sent-în, blank-în. Et pour le Passé : 1re conjugaison, at pour le masc., ade pour le féminin ; cant-at, cant-ade ; 2e conjugaison, ùt pour le masculin, ùde pour le féminin ; prem-ùt, prem-ùde ; 3e conjugaison, ît pour le masculin, îde pour le féminin ; sent-ît, sent-îde, blank-ît, blank-îde.

Observation. — Comme on vient de le voir dans ce paragraphe, les temps propres à la 2mo forme de la 3e conjugaison suivent dans leur formation les mêmes règles que ceux de la seconde. Cela ne doit pas surprendre, puisque, comme nous l'avons dit ailleurs, ces temps appartiennent à un verbe dont l'infinitif est en iscere, c'est-à-dire de la 2e conjugaison. C'est donc aux lois de celle-ci qu'ils doivent obéir, et non à celles de la 3e.

CHAPITRE XVIII

ORIGINE DES DÉSINENCES VERBALES DU GASCON

Pour terminer ces considérations générales sur le verbe gascon, il est intéressant de se demander à quelle source il a puisé ses désinences et de quelle manière il les a transformées. Or, il est assez manifeste que c'est le latin qui les a fournies.

La chose est évidente pour le présent et pour l'imparfait de l'indicatif. Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre ces temps en regard dans les deux langues.

Digitized by Google

TABLEAU A. — *Présent*

1re conj., *latin* : Cant-o, cant-as, cant-at, cant-àmus, cant-atis, cant-an.
gascon : Que cant-i, que cant-es, que cant-e, que cant-em, que cant-ets, que cant-en.

2e conj., *Latin* : Prem-o, -is, -it, -imus, -itis, -unt.
Gascon : Que prém-i, -s, -, -em, -ets, -en.
Latin : Finisc-o. -is, -it, -imus, -itis, -unt
Gascon : Que finiss-i, -s, -, -em, -ets, -ent

3e conj., *Latin* : Mor-io (1), mor-is, mor-it, mor-imus, mor-itis, mor-iunt.
Gascon : Que mor-i, que mo-s, que mo-, que mour-im, (2) que mour-its, que mor-en.

On voit par ce tableau que les désinences latines du présent se sont transformées en désinences gasconnes d'après le procédé suivant :

1° O final est devenu i : am*o*, q'aim*i*, prém*o*, que prém-*i*.

2° A, caractéristique de la personne, est devenu e muet : am*a*s, am*a*t, q.'aim*e*s, qu'aim*e* ; am*à*mus, q.'aim*e*n.

3° I final a disparu : prem-is, prem-*i*t, que prém-s, que prém, premit*is*. que prém*ets* ;
I bref et non final s'est assourdi en e muet : *i*tis, *e*ts ; *i*mus, *e*m.
I long s'est conservé dans le dialecte de Gosse : mor-îmus, que mour-îm.

4°. T final tombe : cant-a*t*, que cant-e ; prem-it, que prém ; mor-it, q. mô. cantan*t*, que canten.

5° La finale *us* disparaît, amam-us, premim-us, q.'aimam, q. premem.

6° U s'est changé en e muet : prem-*u*nt, que prém-*e*n.

TABLEAU B. — *Imparfait*

Ici la ressemblance entre le gascon et le latin est plus frappante encore.

1re conj., *Latin :* àbam, àbas, abat, abàmus, abàtis, abant.
Gascon : àbi, àb-es, àb-e, àbem, àbets, àben.
àou-i, àou-es, etc.
éb-i, éb-es, etc.
éb-i, -es, -e, -em, ets, -en.
éou-i, éou-es, éou-e, etc.

(1) Forme active de morior.
(2) Dialecte de Gosse ; ailleurs on dit que mor-em, que mor-ets.

Digitized by Google

2e conj., *Latin* : ébam, ébas, ébat, ebamus, ebatis, ebant.
Gascon : éb-i, éb-es, éb-e, éb-em, éb-ets, éb-en.
éou-i, éou-es, éou-e, etc.
3e conj., *Latin* : iebam, iebas, iebat, iebamus, iebatis, iebant.
Gascon : îb-i, îb-es, îbe, îb-em, îb-ets, îb-en.

Les procédés suivis dans la formation des désinences de ce tableau sont identiques à ceux du tableau précédent.

Ainsi, A caractéristique de la personne se change en e muet ; mais comme caractéristique du temps, il se maintient ou il se résout en é fermé, cant-ab-amus, que cant-àb-am, ou cant-ab-em.

E long se maintient : prem-êbam, que prem-*é*bi,

IE se contracte en i accentué ; fin*ie*bam, que fin*î*bi ; mor*ie*bam, que mour*î*bi.

EB, AB, IB. — Le B de ces suffixes devient *ou* dans les dialectes de Born et de Gosse ; ama*b*am, q. aimé*ou*i ; fini-*eb*am, que finî*ou*.

Quant au suffixe EB, tandis que le dialecte de Gosse continue à le traduire en *éou*, celui de Born le supprime ; mais, par compensation, il rend longues les caractéristiques personnelles es, e, etc., par le changement de l'e muet en é fermé, et de i bref en î.

Ex. : prem*eb*-am, prem*eb*-as, prem*eb*-at.
que prem-î, que prem-és, que prem-é, que prem-ém.

Et c'est par là que son imparfait se distingue du présent, que prém-î que prém-em, dont toutes les désinences sont brèves.

Remarquons enfin que le suffixe personnel *am* est devenu i. Car *c'est une règle générale de notre gascon que la 1re personne singulière pour tous les temps et pour toutes les conjugaisons est en i.*

Passé défini

Le parfait gascon s'est formé du parfait latin correspondant :

Pour la 1re et la 3e conjugaisons en prenant pour type la forme contracte du parfait latin ;

Pour la 2e, en choisissant pour thème la forme *ui*, (monui, tremui) à l'exclusion de la forme en i (leg*i*, fec*i*) et en changeant l'*u* bref en *û* long, (monûi, tremûi).

Mais, pour comprendre cette dérivation, il faut se rappeler que l'*u* latin se prononçait *ou*, en sorte qu'il faut dire, et que pour ce motif nous écrirons mon*oû*i, trem*oû*i.

Digitized by Google

Le tableau suivant mettra ces observations en évidence :

TABLEAU C. — *Première Conjugaison*

Latin			*Gascon*
Cantàvi, forme contracte (1)		cantài	Que cant-ai
Cant-àvisti	—	cant-àsti	Que cant-às
Cant-àvit	—	cant-àt	Que cant-à
Cant-àvimus	—	cant-àmus	Que cant-àm
Cant-àvistis	—	cant-àstis	Que cant-àts
Cant-àverunt	—	cant-ànunt	Que cant-àn

Ces transformations s'expliquent par les règles du tableau A, tracées plus haut. Cantastis, il est vrai, aurait dû produire cantasts, mais l'euphonie l'a changé en cantàts.

R est tombé, dans cantàrunt (cantà-en, cant-àn).

TI final a disparu ; c'était d'ailleurs la conséquence des numéros 3 et 4 du tableau A.

Cantàvi, cantasti, a produit la variété dialectale cantéi, cantés, laquelle, exceptionnellement, a conservé à la 3e personne singulière le *t* final de cant-av*it* : que cantét ; on dit même que cant*éc*, que gahéc, par le changement du *t* en *c*, qu'on remarque d'ailleurs en d'autres mots.

Troisième Conjugaison

Là encore, nous devons prendre la forme contracte pour point de départ. Cette forme s'obtient par la suppression de *v* ou *vi*, à toutes les personnes, comme le latin classique le faisait déjà pour quelques-unes quand il disait finii pour finivi ; finièrunt pour finiverunt.

Latin			*Gascon*
Finîvi, forme contracte,		finî-i	Que finî-i
Finîvisti	—	finî-sti	Que finî-s
Finîvît	—	finî-t	Que finî
Finîvimus	—	finî-mus	Que finî-m
Finîvistis	—	finî-stis	Que finî-ts
Finiverunt	—	finî-erunt	Que finî-n

(1) La forme contracte consiste dans la suppression de la syllabe vi ou ve ; déjà le latin classique opérait cette suppression à la 2e personne sing. et à la 3e du pluriel. Le latin populaire l'a étendue à toutes les personnes.

Digitized by Google

Seconde Conjugaison

La seconde conjugaison gasconne correspond à la 2e et à la 3e du latin, puisqu'elle comprend tous les verbes en ere, que l'e soit long ou bref (sedère, séde ; premère, préme.) Il pouvait donc choisir, pour son parfait, ou la forme en *oui* (ui) de la seconde conjugaison, ou la forme en i de la 3e. C'est à celle-là qu'il a donné la préférence, soit parce qu'elle avait plus de sonorité, soit parce que l'autre eût produit un parfait qui l'aurait fait confondre avec le présent correspondant. Car legi, legistis, legit, legimus, legistis, legerunt, auraient donné normalement, d'après les règles marquées plus haut : que léj-i, que léj-es, que léj-em, etc., c'est-à-dire exactement les mêmes personnes qu'au présent.

D'ailleurs, le latin classique lui-même avait une tendance à étendre le domaine de la forme *ui,* puisqu'il l'a donnée plus d'une fois à des verbes en *ere* bref, qui auraient dû faire leur parfait en i. Ex. : colui, alui, consului, gemui, genui, molui et beaucoup d'autres.

Quoiqu'il en soit, c'est cette désinence plus puissante et plus sonore que nos pères ont adoptée, en l'étendant à tous les verbes en *ere,* et en allongeant *u* de ui, comme le montre le tableau suivant :

Latin	*Gascon*
Molûi, moloû-i	Que mouloû-i
Molûisti, moloû-isti	Que mouloû-s
Molûit, moloû-it	Que mouloû
Molûimus, moloû-imus	Que mouloû-m
Molûistis, moloû-istis	Que mouloû-ts
Molûerunt, moloû-erunt	Que mouloû-n.

Parallèlement aux formes cantài, finîi, mouloui, qui sont communes dans les Landes, le Mimizanais présente celles-ci : cantéri (cantàri), finîri, mouloûri. D'où viennent-elles ?

Faut-il les rattacher aux formes latines cantârunt, finîrunt, moulouerunt, qui auraient été comme les assises des parfaits dont il s'agit ? Ou bien se sont-elles formées des désinences contractes des passés latins en éro ? Dans cette hypothèse nous aurions : amavero, (amâro), amâris, amârit, qui auraient donné : qu'aimàri, (qu'aimêri), qu'aimêres, qu'aimét, etc.

Finî(e)ro, finî(e)ris, fini(e)rit, fini(e)rimus, auraient formé : que finî-ri, que finîres, que finît, que finîrem, etc.

Digitized by Google

Et enfin, de moloû(e)ro, moloû(e)ris, moloû(e)rit, moloû(e)rimus serait venu : Que mouloûri, que mouloûres, que mouloû, que mouloûrem, etc.

Futur

Si nous mettions en regard l'imparfait et le futur de la 1re conjugaison et que nous leur appliquions les règles de transformation marquées plus haut, nous verrions facilement qu'ils donneraient *identiquement le même résultat.*

Ainsi cantàbo	ferait	cantàb-i,	venu déjà de	cantàbam.
cantab-*is*	—	cantàb-es,	—	cantàb*as*
cantàb-it	—	cantàb-e	—	cantàb*at*
cantàb-imus	—	cantàb-em	—	cantàb-amus.

C'est qu'en effet, les deux temps ne diffèrent l'un de l'autre que par les désinences *o*, *am ; is*, *as ; it*, *at ; imus*, *amus* ; or, nous avons vu que les deux premières se résolvent également en *i* et que dans les autres *i* et *a* se changent semblablement en *e* muet.

Les deux autres conjugaisons auraient présenté des inconvénients du même genre.

Il était donc nécessaire de tirer le futur gascon d'une source autre que les futurs latins.

Le procédé suivi à cette fin par le gascon est identique à celui employé par les langues française, espagnole, italienne, etc., et qui consiste à placer le *présent du verbe avoir* après l'infinitif du verbe dont on veut former le futur.

Exemple — FRANÇAIS

Verbe AIMER. — *Futur*	Verbe AVOIR sans pron.
J'aimer-*ai*	*ai*
Tu aimer-*as*	*as*
Il aimer-*a*	*a*
Nous aimer-*ons*	Désinences de
Vous aimer-*ez*	av*ons*, av*ez*,
Ils aimer-*ont*	*ont*.

Digitized by Google

ESPAGNOL

Verbe AMAR. — *Futur*	Verbe HABER
amar-é	h*é*
amar-*as*	h*as*
amar-*a*	h*a*
amar-*emos*	h*emos*
amar-*eis*	hab-*eis*
amar-*an*	h*an*

GASCON

Verbe CANTAR devenu CANTER. — *Futur*	Verbe ABÉ
q. canter-*é*i,	q. *éi*
q. canter-às	q. às
q. canter-à	q. à
q. canter-àm	q. àm
q. canter-ats	q. ats
q. canteran	q. àn

On a obtenu semblablement prémer-ei, as, a, am ; sentir-ei, as, a, am, etc.

Remarquons que notre idiome a l'avantage sur le français et sur l'espagnol d'avoir conservé au verbe *avoir* toutes ses personnes sans aucune altération ; elles se trouvent *intégralement* à la suite du verbe à conjuguer. Mais celui-ci a subi, au préalable, une petite modification ; on lui a restitué le *r* final qu'il avait en latin. Préme, de premere, est devenu prémer ; sentî, de sentîre, est devenu sentîr. Quant au verbe cantâ, au lieu de cantar, il est devenu canter, d'après la règle vue plus haut, d'après laquelle *a* final s'adoucit en *e* muet.

Littéralement, les formes ainsi obtenues, canter-ei, premeréi, sentiréi, signifient : à cantà q. ei, à prème q. éi, à senti q. éi, ce qui est bien, en effet, le sens exprimé par le futur. Car, ce qui reste à faire, ne pourra exister que plus tard, c'est-à-dire dans le futur.

Conditionnel

Le latin n'avait pas de conditionnel proprement dit, mais il possédait un imparfait du subjonctif qui en tenait lieu. Ce sont les désinences

Digitized by Google

de cet imparfait qui ont servi à former notre conditionnel gascon. Ainsi :

1re Conjugaison :	Cantàrem	a donné	q. canterî
	Cantarès	—	q. canterès
	Cantàrèt	—	q. canterè
	Cantarèmus	—	q. canterèm
	Cantarètis	—	q. canterèts
	Cantàrent	—	q. canteren
2e Conjugaison :	Premerem	—	q. premerî
	Premerès	—	q. premerès
	Premerèt	—	q. premerè
	Premerèmus	—	q. premerèm
	Premerètis	—	q. premerèts
	Premerent	—	q. premerèn
3e Conjugaison :	Sentîrem	—	q. sentirî
	Sentîres	—	q. sentirès
	Sentîret	—	q. sentirè
	Sentirèmus	—	q. sentirém
	Sentirètis	—	q. sentirèts
	Sentîrent	—	q. sentirèn

Dans cette formation, le gascon a rendu longues toutes les désinences personnelles ; cela était nécessaire non seulement pour accentuer davantage les personnes, mais surtout parce que le maintien de l'accent latin aurait établi une confusion entre plusieurs personnes du conditionnel et leurs correspondantes du parfait.

Ainsi, cantàres, accentué en *a*, aurait donné q. cantéres ; cantàret, cantàrent auraient donné q. cantét, q. cantéren ; or, cantéres, cantét, cantéren, sont déjà des personnes du parfait. Par le déplacement de l'accent, on a évité la confusion.

Le dialecte de Gosse fait tous ses conditionnels en i (canterî, canterîs, premerî, premerîs, sentirî, sentirîs, etc.) Pour expliquer ce fait, il faut admettre ou que ce dialecte a changé l'*é* du primitif latin en î, ou qu'il a tiré ses désinences non point de l'imparfait arem, erem, îrem, mais du parfait du subjonctif, âr*i*m, erim, îrim. On sait en effet que ce temps aussi était susceptible d'un sens conditionnel, comme dans optârim (optaverim) je désirerais ; dixerim, je dirais, etc. Mais ce n'était là qu'une exception.

Digitized by Google

Or, le gascon dérive, non du latin exceptionnel et raffiné, mais du latin usuel et populaire. Voilà pourquoi l'explication par le parfait ne semble pas admissible. *Donc, c'est e qui es devenu i.*

Impératif

Les secondes personnes singulières de l'impératif gascon ne sont que la reproduction, d'après les lois connues, de celles du latin :

Cant*a*, cant*e* ; prem*e*, prém : finisc*e*, finiss.

L'*a* s'est assourdi normalement en *e* muet, et l'*e* final a disparu.

Pour les autres personnes, le gascon a opéré comme le français ; il les a tirées des personnes correspondantes de l'indicatif présent latin :

Cantàmus, cantàm ; cantàtis, cantàts.

Premimus, premém ; premitis, preméts.

Finimus, finim ; finitis, finits.

Subjonctif

Les désinences latines am, es, et ; am, as, at ; iam, ias, iat, n'ont pas servi à la formation de notre subjonctif ; elles n'auraient fait que reproduire le présent. Quel est donc le modèle auquel il se rapporte ? Il y en a un qui se présente immédiatement à notre attention, tant il a de ressemblance avec nos désinences gasconnes. C'est le subjonctif présent du verbe esse. Dans s-im, s-is, s-it, etc., *s* représente le radical ; im, is, it sont donc les suffixes personnels. Si vous donnez ces suffixes aux radicaux latins, vous obtiendrez le type de nos subjonctifs gascons.

Cant-im (sim)	q. cànti
Cant-is (sis)	q. càntis
Cant-it (sit)	q. cànti
Cant-imus (simus)	q. càntim
Cant-itis (sitis)	q. càntit
Cant-int (sint)	q. càntin.

On aurait semblablement :

Prem-im,	q. premi
Prem-is,	q. prémis
Sent-im,	q. senti
Sent-is	q. sentis
Et enfin Finisc-im	q. finissi
Finisc-is	q. finissis, etc.

Digitized by Google

Le procédé de formation que nous indiquons ici ne doit pas surprendre, si l'on se souvient que « le verbe *esse* contient les désinences personnelles d'un verbe quelconque. » (1)

Imparfait

L'imparfait gascon a été calqué sur l'imparfait latin, mais en substituant *i* à *e* latin, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant :

TABLEAU D.

	Latin	*Gascon*
1re Conjugaison. —	Cantâssem	q. cantâssi
	Cantâsses	q. cantassis
	Cantâsset	q. cantassi
	Cantâssemus	q. cantassim
	Cantâssetis	q. cantassits
	Cantâssent	q. cantassin
2e Conjugaison. —	Molouissem (2)	q. mouloussi
	Molouisses	q. mouloussis
	Molouisset	q. mouloussi
	Molouissemus	q. mouloussim
	Molouissetis	q. mouloussits
	Molouissent	q. mouloussin
3e Conjugaison. —	Sentîssem	q. sentîssi
	Sentîsses	q, sentîssis
	Sentîsset	q. sentîssi
	Sentîssemus	q. sentîssim
	Sentîssetis	q. sentîssits
	Sentîssent	q. sentîssin

Infinitif présent

L'infinitif gascon s'est formé de l'infinitif latin en supprimant la syllabe finale *re* de ce dernier.

Ainsi : cantàre a fait cantá.
prémere a fait préme.
sentîre a fait sentî

(1) Burnouf, Gramm. lat.
(2) Moluissem ; u se prononçait *ou*

Digitized by Google

Participe présent et passé

Ils dérivent de leurs analogues latins, pris à l'accusatif singulier, d'après les règles générales de la phonètique gasconne, c'est-à-dire en supprimant les désinences *um, am, tem*. *Ie* se contracte en *î*, et *t* médial devient *d*. Les participes passés de la seconde conjugaison sont supposés en *utus* (1).

Cantan-tem, cantàn — Cantatum, cantat; cantàtam, cantàde.

Premen-tem, premén — Pre(mu)tum, premut; premutam, premude.

Sent*ie*n-tem (2), sentîn — Sentitum, sentît; sentitam, sentide.

Conclusion. — Il résulte de l'étude analytique à laquelle nous venons de nous livrer, que la langue latine est, pour le gascon, la racine et la mère de ses conjugaisons, comme elle l'est de son lexique.

C'est à elle qu'il a emprunté ses désinences personnelles et la plupart des caractéristiques de ses temps. Il n'y a d'exception que pour la 1re personne, qui est toujours en *i*, et que pour le futur qui a été formé par un procédé absolument nouveau, propre aux langues romanes.

Quant aux lois phonétiques qui ont présidé à la création des désinences gasconnes, nous les avons indiquées après les tableaux A, B et C. Pour les avoir dans leur ensemble, il suffirait de les grouper.

CHAPITRE XIX

VERBES IRRÉGULIERS

M. Du Peyrat, dans un intéressant mémoire sur les dialectes du Midi, signale en termes enthousiastes « la simplicité véritablement admirable de la conjugaison gasconne »; puis, il ajoute : « Nous osons poser en principe qu'il n'y a en gascon *qu'un seul type* de conjugaison *pour tous les verbes*. Nous avons prié une personne connaissant bien le gascon de nous indiquer un verbe irrégulier ; elle n'a pu nous en citer qu'un : le verbe anà, aller. »

Sans vouloir, certes, dénigrer notre langue et tout en déclarant avec fierté que les irrégularités y sont beaucoup moins nombreuses que dans

(1) Comme solutus, imbutus, indutus, volutus, etc.
(2) Prononcez *t* dur comme dans sentire.

Digitized by Google

les autres, même les pius estimées, la vérité nous fait un devoir de reconnaître que la conjugaison d'un certain nombre de nos verbes est absolument anormale. Ce nombre est petit, il est vrai, mais il existe. Nous allons les passer en revue.

§ I. — *Première Conjugaison.* Verbe HA, (FAIRE). Latin, *Facere.*

Indicatif présent : Que héssi ou que héch (1), que héis (que hés) ; que héi (que hé), que hém, que het(s), que hén. Radical héss. de facere.

Imparfait : Que hàdî, que hadés, que hadé, que hadém, que hadét(s), que hadén. Radical had.

Que hazî, que hazés, que hazé, que hazém, etc. Rad. haz.

et Que hazébi, que hazèbes, que hazèbe, que hazèbem, etc. Radical haz.

Passé défini : Que hîri, que hîres, que hît, que hîrem, que hirets, que hiren. Radical hi.

et Que haz-ouy, que haz-ous, que haz-ou, que haz-oum, que haz-outs, que hazoun. Radical haz.

Futur (Régulier) : Que ha-réi, que haras, etc. Rad. hà.

Conditionnel (Rég.) : Que ha-ri, que ha-res, etc. Patois de Gosse : que haris. Rad. hà.

Impératif : Héi (hé) ; hém, hét(s). Radical hé.

Subjonc. présent : Que héss-i, que héss-is, que héssi, etc. Radical hés.

Que hàss-i, que hàss-is, que hass-i, etc. Rad. hass.

Que hésqu-i, que hesquis, que hésqui, etc. Rad. hesk,

Que hàsqu-i, que hàsqu-is, que hasqu-i, etc. Rad. hask.

Imparfait : Que had-oussi, que had-oussis, que had-oussi, etc. Rad had.

Que haz-oussi, que haz-oussis, que haz-oussi, etc. Rad. haz.

Infinitif : Hà. *Part. passé* : héit, heite. *Part. présent* : haden (hazen).

Gérondif : En haden, en hazén. En hén (dialecte du Born).

Sur ce modèle se conjuguent les composés de *Hà* : dehà, défaire ; countreha, contrefaire ; caouha, chauffer, calefacere, est régulier : que caouhi, que caouhébi, que caouherei, etc.

L'irrégularité du verbe *Ha* consiste : 1° dans la multiplicité de ses radicaux, qui sont des variantes du primitif *facere,* dont la première syllabe *fas* (en gascon has) a été modifiée de diverses manières et même,

(1) Que héch u promenade. Gassiat, « Pan é Roumatye ».

Digitized by Google

au gérondif mimizanais, h-en, réduite à la seule lettre *h*. Son irrégularité consiste aussi : 2° dans l'impératif hé-i, qui a la désinence d'un subjonctif ; toutes les autres terminaisons sont régulières, non point, il est vrai, pour un verbe en *a*, car pour un tel verbe, plusieurs d'entre elles seraient fausses, mais pour un verbe en *e*, (hasse, haze, de facere), c'est-à-dire de la 2e conjugaison.

Concluera-t-on, de ce que nous venons de dire, que le verbe *ha* ne paraît irrégulier que parce que nous le considérons *à tort* comme un verbe unique (en a) tandis que, en réalité, il n'est que l'assemblage de plusieurs verbes qui, pris à part, ne *sont pas irréguliers, mais seulement défectifs*, en sorte que, pour faire évanouir son apparente irrégularité, il n'y aurait qu'à isoler ses radicaux divers en groupant autour de chacun d'eux les temps qui lui appartiennent. On aurait ainsi :

1er verbe défectif mais *régulier* : Hà, qui n'a que le futur et le conditionnel : que ha-réi, que ha-ri

2e verbe défectif mais *régulier* : Hàze, qui n'a que l'imparfait, le passé défini, l'imparfait du subjonctif et le participe présent : que haz-ébi, que haz-ouy, que haz-oussi, haz-en.

Et de même pour les autres radicaux, hesse, hade, etc.

Outre que cette manière de procéder n'enlèverait pas toutes les irrégularités du verbe ha, par exemple celle de l'impératif héi, cette façon de procéder est contraire à l'idée qu'on doit se faire de la régularité ou de l'irrégularité d'un verbe. Un verbe est irrégulier quand il s'éloigne dans sa conjugaison, ou pour le radical, ou pour les désinences, du modèle auquel il se rattache par son infinitif. Si l'on ne s'en tient pas à cette définition, presque tous les verbes irréguliers deviendront réguliers ; pour cela, il n'y aura qu'à leur *supposer* des radicaux-infinitifs qui feront disparaître leurs irrégularités. Ainsi, le verbe français Gésir fait au présent : je gîs, tu gîs, il gît, nous gisons. Pourquoi est-il irrégulier ? C'est justement parce que son radical change, que ses 3 premières personnes supposent un radical-infinitif gîr, et que les 3 dernières dérivent d'un autre radical-infinitif qui est gésir. Il faut donc admettre, sous peine de ne point se comprendre, que tout verbe à radicaux multiples est irrégulier, au lieu que le verbe défectif est celui qui, fût-il régulier, manque de certains temps ou de certaines personnes.

Digitized by Google

Verbe ANA, (ALLER) — B.-l. : *adnare ènare*. Espagnol : *andàr*.

Indicatif présent : Que bàou, que bàs, que bà, que bam, que bat(s), que bàn. Radical Ba.
Et aussi : q. anam, q. anats. Radical andare.

Imparfait (Régulier) : Qu'anabi (q. anébi, q. anéoui, q. anaoui). Radical ana.

Parfait (Régulier) : Qu-anouy, qu'anouri. Rad. ana.

Parfait (Régulier) : Qu'anerei, qu'aneras, etc. Radical anà.
(Irrégulier) : Qu'an*i*rei, etc. Dialectes de Born et de Gosse. Rad. ani.

Conditionnel (Régulier) : Qu'aneri, qu'anerés ou qu'aniris. Radical ana.
(Irrégulier) : Qu'an*i*rî, etc. Dialecte de Born. Rad. ani.

Impératif (Irrégulier) : Ba, bàm. Rad. ba. Et aném, anats. Radical ana, ané.

Subjonctif présent (Régulier) : Qu'àni, qu'anis, qu'ani, etc. Rad. ana.

Imparfait (Régulier) : Qu'anassi, qu'anéssi, qu'anoussi. Rad. ana.

Infinitif (Régulier) : Ana ; anan, anat ; anade.

Les caractères généraux de l'irrégularité de ce verbe sont : le dualisme de ses racines et quelques désinences anormales, que baou, qu'aniret, qu'aniri.

Verbe DA, (DONNER) *Dare*.

Indicatif présent. Irrégulier à la 1re personne : Que daou, ou que dàoui (Mimizanais). Le reste est normal : que da-s, que da, que da-m, q. da-ts, que da-n.

Imparfait, *Impératif*, *Futur*, *Conditionnel* et *Infinitif* (Réguliers) : Que dàbi, (q. dàoui, q. déoui) ; que daréi, que darî ; da, dam, dat(s) ; da ; dan ; dàt, dade.

Passé défini (Irrégulier) : Que douy, que dous, que dou. Rad. da.
Que da*b*ouy (q. daouri). Radical dab.
Que déri, que déres, que dét, que dérem, que déret(s), que déren (Dialecte du Born).

Subjonctif (Irrégulier). Présent : Que da*b*i, (que dà*ou*i). Rad. dab.
Imparfait : Que da*b*oussi (q. da*ou*ssi) Rad. dab.

Digitized by Google

§ II. — *Seconde Conjugaison.* — 1° Verbes en *e* long. —

Verbe BALÉ (*balë*) VALOIR, *valere.*

On observera pour ce verbe, comme pour le suivant, calé, que chaque fois que le groupe *al* est final, il devient *aou* ; mais cela ne constitue pas une irrégularité proprement dite ; c'est simplement l'application d'une règle générale de phonétique gasconne d'après laquelle *al* se résout en *ou.*

Ex. : mal-um, maou ; pal-um, paou, etc. Cette irrégularité écartée, ce verbe est régulier sauf au futur, et encore dans quelques dialectes seulement :

Indicatif présent : Que bali, que ba*ou*s, que baou, que bàlem, que bàlets, que bàlen.
Imparfait : Que balébi ; Que bàlî. (Mimizanais).
Passé défini : Que balouy, (q. balouri), Mimizanais.
Futur et *Conditionnel :* Que balerei, que baleras ; que balerî, q. balerés.
Que ba*rr*éi, que ba*rr*as ; que barrî, que barrës (Mimizanais).
q. barrî, q. barris, (Gosse).
Impératif : Baou, balem, balets.
Subjonctif présent et Imparfait : Que bàli, que bàlis ; q. baloussi, que baloussis.
Infinitif : Balé (balë) ; balen ; balùt, balùde.

Verbe CALÉ (*calë*) FALLOIR et DEVOIR, de *Calère* pour *Carère* (manquer).

Ce verbe signifie *falloir* et *devoir.* Dans le premier sens, il est unipersonnel, comme le verbe français correspondant ; il faut, il faudra, que caou, que carra. Dans le second sens, il a toutes les personnes et tous les temps, excepté l'impératif et le présent de l'indicatif.

Ex. : Je devais partir, que cali ou calébi pàrti. Tu devras, nous devrons partir, que carras, que carram parti.

En un mot, *calé* peut être employé comme synonyme de *debé*, devoir, partout excepté au présent et à l'impératif. Voici sa conjugaison :

Indicatif présent : Une seule personne ; que càou, il faut.
Imparfait (Rég.) : Que calébi, que calèbes ; que calî, que calés.

Digitized by Google

Passé défini (Rég.) : Que calouy, que calous ; que calouri, q. caloures.

Futur (Irrég.) : Que carréi, que carras, que carra, etc. (Mimizanais)

Conditionnel (Irrég.) : Que carrî, q. carrës (idiome de Gosse, q. carris, etc).

Futur (Rég.) : Que caleréi, que caleràs, etc.

Conditionnel (Rég.) : Que calerî, que calerés, que caleré, etc.

Les formes carréi, carrî, sont une contraction de calerei, calerî. Calereî devient carerei par assimilation, et celui-ci, par la chute de l'*e*, se contracte en carréi. Ou bien, c'est le primitif latin *carere* qui se retrouve ici comme point de départ. Carere produit en gascon le verbe *care* qui fait normalement carerei, (et puis carréi) comme prème fait prémerei.

Impératif : Manque.

Subjonctif présent. (Rég.) : Que càli, q. càlis, q. càli, q. càlim, q. càlits, q. càlin.

Imparfait (Rég.) : Que caloussi, que caloussis, etc.

Infinitif (Rég). : Calé, (calë) ; calén ; calùt, calùde.

Verbe BOULÉ (*boulë*) VOULOIR, du bas-latin, *volere.*

Indicatif présent (Irrég.) : Mimizanais. — Que bùi, que bos, que boou, que bolem, que bolet(s), que bolen.
Chalossais, etc. — Que bouy, que bos, q. bô, que boulém, que boulêts, que bolen.

Imparfait (Rég.) : Que boulébi, que boulèbes ; que boulî, que boulés.

Passé défini (Rég.) : Que boulouy, que boulous ; que boulouri, que bouloures.

Futur et Cond. (Irrég.) : Que bourréi, que bourras, que bourra, etc.
Que bourrî, que bourrés, que bourré.

La forme régulière serait : Que bouleréi, que boulerî, mais elle se confondrait avec les futur et conditionnel du verbe boula, voler (volare).

Impératif (Rég.) : Boou ? Boulém, boulêts.

Subjonctif présent (Irrég.) : Que bou*lh*i, que bou*lh*is, que bou*lh*i, etc.
Que bùlhi, que bùlhis, que bùlhi (Mimiz).

Imparfait (Rég.) : Que bouloussi, que bouloussis, que bouloussi.

Infinitif (Rég.) : Boulé ; boulén ; boulùt, boulùde.

Digitized by Google

Verbe POUDÉ (*Poudë*), POUVOIR, du bas-latin *podere*

Indic. près. (Irrég). : Que pùs (que pùch, que pouch) ; que pots (q. pôs) que pot (que pô) ; que podem (que poudém) ; que podet, que poudéts ; que poden.

Imparfait (Rég·) : Que poudi, que poudébî.

Parfait (Rég.) : Que poudouri, que poudouy, que poudous, que poudou, etc.

(Irrég.) : Que pous*k*ouy, que pouskous, que pouskou; etc.

Futur (Rég.) : Que pouderéi, ou poderéi. Rare.

(Irrég.) : Que pouiréi, que pouiras, que pouira.

Condit. (Rég.) : Que poderi et pouderî. Rare.

(Irrég.) : Que pouirî, que pouirés ; que pouiris (Gosse)

Impératif : Manque.

Subj. près. (Irrég.) : Que pùs*k*i, que pous*k*i q. pou*chk*i, etc.

Imparfait (Rég.) : Que poudoussi, que poudoussis, que poudoussi.

(Irrég.) : Que pouskoussi, que pouskoussis, que pouskoussi.

Infinitif (Rég.) : Poudé (poudë) ; poudén ; poudut, poudùde, et pouskut ou pouchkut, -ùde.

Les formes que puski, que pouskoussi, qui apparaissent à titre d'exception et d'irrégularité sont les formes régulières des verbes en é dans le dialecte du Gers.

2° *Verbes irréguliers terminés en* e *muet* — Verbe BÉDE, (VOIR) de *Videre*.

Régulièrement, le latin videre aurait dû donner en gascon bedë (bedé) comme poder a fait poudé ; valére, balé.

En fait, bedë n'existe que dans le dialecte de Gosse ; dans les autres, le dérivé gascon est en é bref, comme s'il venait de vidère.

Ind. près. : Que bédi, que béits, que béit, que bédem, que bédets, que béden.

Que béi, que béis, que béi, que bédem (que bédem), etc.

Imparfait (Rég.) : Que bedî, que bedés ; que bedébi, que bedèbes.

Parfait (Irrég.) : Que bîri, que bîres, que bit, que bîrem, que bîret(s), que bîren. (Mimizanais).

(Rég.) : Que bedouy, que bedous, que bedou, etc.

Futur et Cond. (Irrég.) : Que beiréi, que béiras.

Q. béirî, q. béirés ; dialecte de Gosse q. béirîs.

Digitized by Google

Impératif : Béi (irrég.) ; bedem, bedets (rég.)
Subj. présent et imp. (Rég.) : Que bédi, que bédis, que bédi.
Que bédoussi, que bedoussis, q. bedoussi.
Infinitif (Rég.) : Bede, bedén.
Part. passé (Irrég.) : Bis, biste.

Verbe CRÉDE (CROIRE), de *Credere.*

Indicatif près. (Irrég.) : Que crédi, que créits, que créit, q. crédem, etc.
Que créi, que créis, que créi ; Gosse, que credëm, que credëts.
Imparfait et parfait : Réguliers.
Futur et *Cond.* (Irrég.) : Que créiréi, que créiras, que créira.
Que creirî, q. créirés. (Gosse, que creirîs.
Impératif : Créi (irrég.) Credem, credets. (Régulier).
Subjonctif et *Infinitif* : Réguliers.

Dans ces deux verbes (béde et créde), le *d* du radical se change en *t* ou disparaît quand il est final, et, par compensation, l'*e* qui précède se change en éi : que cr*e*its, que créit ; que béis, q. béit. Sa disparition au futur et au conditionnel produit le même allongement de la voyelle : cr*éi*réi pour cr*éd*eréi ; cr*éi*rî pour cr*éd*erî.

Verbe Mimizanais BÉNE, de *Venere* pour *Venire.*

L'irrégularité de ce verbe consiste dans la substitution de i à é du radical, à certaines personnes ; é se maintient quand il est tonique ; il se change en i quand il perd l'accent.

Exemple :

Indicatif près. : Que béni, que béns, que bén, que bénem, que bénets, que bénen.
Imparfait : Que b*i*nî, que binés, que biné, etc.
Passé défini : Que b*i*noûri, que b*i*noûres, que binoût, que binoûrem.
Futur et *Conditionnel* : Que b*i*réi, que b*i*ràs ; que b*i*rî, que b*i*rës.
Impératif : Bén. b*i*nëm, b*i*nët.
Subjonctif : Que bèni, que bénis, que béni ; que b*i*noûssi, que b*i*noûssis, que b*i*noûssi.
Impératif : Béne, b*i*nëm, b*i*nùt, binùde.

Les verbes équivalents dans les dialectes de Gosse et de Chalosse

Digitized by Google

sont : bîne et biéne. Ils sont réguliers. Que bin-i, que bin-s, que bin ; que bién-i, que bîen-s, que bién, etc. Bîne a pour impératif régulier et usuel *bin,* d'ou *bî* employé seulement dans çà-bi, çabi assi, viens ici. Le verbe mimizanais *téne*, tenir, se conjugue comme béne.

Verbe COURRE (COURIR), de *Currere.*

La seule particularité que présente ce verbe, c'est que le *r* radical disparaît quand il est final, suivant la même loi qui l'a fait disparaître dans : co, de co*r* ; mà, de mare, segu, de segurum ; en sorte que l'indicatif présent fait, à la 3e personne sing., que cou ; la seconde personne devrait être cou-s, mais comme elle se confondrait avec la même personne du verbe couze, coudre, elle ne s'emploie pas.

L'impératif est : cou (pour cou*rr*), courrem, courrets

Signalons en terminant le verbe *plàze*, plaire, de plàcere, dont la 3e personne sing. est anormalement : que plats.

Ex. : si Diou plats, s'il plaît à Dieu. Régulièrement, il faudrait *plas.*

Verbes BÉBE (BOIRE), de *Bibere*, et DEBÉ (DEVOIR), de *Debere*

Ind. près. : Que débi, que déous, que déou et que déout, que debém, que debets, que deben.
Que bébi, que béous, que béou, et que béout, q. bébem, etc.
Futur : Que déourêi, que déouras, que déoura, que déouram.
Que béourêi, que béouras, que béoura, que béouram.
Conditionnel : Que déourî, que déourés ou que déourîs.
Que béourî, que béourés ou que béourîs.

Ces deux verbes ont donc ceci de particulier, que le *b* du radical disparaît quelquefois, ou mieux se change en *ou.*

Pour être complet, nous mentionnerons aussi le verbe dize, dire, qui prend un *t* à la 3e personne du sing. que dits, et dont le *z* devient *s* quand il est final : que dis, tu dis ; impér. diss, dis. De plus son participe est irrégulier : dit, dite, au lieu de dizùt, dizùde.

§ III. — *Troisième Conjugaison.*

Elle n'a qu'uu verbe irrégulier, et seulement dans le dialecte mimizanais. C'est :

Digitized by Google

MOURI (MOURIR), de *Morî.*

Indic. prèsent : Que mori, que môs, que mô, que morem, que moret, que moren.

Impèratif : Mo, mourëm. mourët.

Participe passé : Mort, morte.

Le Chalossais conjugue ce verbe comme suit : que mouréchi, que mouréch, etc., qui est entièrement régulier, sauf au participe passé qui est, comme en Mimizanais, mort, morte.

Tel est donc le bilan de nos irrégulatités :

3 verbes irréguliers à la première conjugaison ; 10 à la seconde et 1 à la troisième. En tout quatorze. Mettons, si l'on veut, une vingtaine.

Qu'est-ce que cela en comparaison de cette multitude interminable d'irréguliers dont sont chargées tant d'autres langues, dites parfaites, telles que le latin, le grec, l'anglais, le français, etc. Le français, pour sa part, atteint et dépasse la centaine. Cela prouve, pour le dire en passant, que le gascon n'est pas un patois grossier, incohérent et arbitraire, mais un langage réglé, ordonné, assujetti à des lois précises, en un mot une vraie langue dont la simplicité grammaticale est un des traits dominants.

(*A suivre*). L'ABBÉ J. BEAURREDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE

HISTORIQUE

Des Entrées Solennelles et des Fêtes Publiques

DANS LA VILLE DE BAYONNE

Par E. DUCÉRÉ.

(SUITE)

DESCRIPTION *des artifices et magnificences faites à Bordeaux avec le combat naval et les feux artificiels des sieurs Morel et Jumeau, représenté sur la Garonne en la présence de Leurs Majestés.* — Bordeaux, Bellier, 1892, publié par Ph. T. de Larroque, in-8° de 7 et 8 p.

UN ECHANGE *de Princesses (1615).* — Par E. Ducéré, Pau, Ribaut, 1891, in-8°.

(Extrait du « Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau »).

ESTAT AU VRAY *et abrégé des deniers fournis, frais et despens faictz par les Lieutenans en la Mairerie, eschevins et conseil de la ville de Bayonne, à cause de l'heureuse venue du Roy et de la Reyne mère de Sa Majesté en Guyenne, et passage de la Reyne régnante, infante d'Espaigne et Madame Sœur du Roy, s'en allant en Espaigne conduits par Monsieur le duc de Guise avec l'armée de Sa Majesté pour faciliter leur passage contre les dessins d'aulcuns mal affectionnés au service du Roy qui désiroyent traverser ou esvicter ledict passage.*

(Arch. de Bayonne. CC. 307-102). (1).

(1) Publié dans l'appendice d'*un Echange de Princesses*.

Digitized by Google

COMPTE DE LA RECETTE *et despense faicte par Fabien Darreche, bourgeois de Bayonne, par mandement de Mrs les Lieutenans de la Mairerie, Eschevins et Conseils de ladicte ville pour les entrées de l'infante d'Espaigne, reyne de France, et de Madame sœur du Roy, puis le second jour du mois de septembre mil six cens quinze.*

(Arch. de Bayonne, CC. 307.)

ESTAT *de la besoigne que je Jean Toudin, bourgeois et brodeur de Bordeaux ay fait en deux poiles pour la ville de Bayonne suyvant la convention faicte auecq Monsieur de Lespès.*

(Arch. de Bayonne, CC. 307).

MERCURE DE FRANCE. — T. IV, p. 279 et suiv. (2)

CASAMIENTOS *de España y Francia, y viaje del Duque de Lerma llevando la Reyna Christianissima Dona Ana de Austria al paso de Beobia, y trayendola Princesa de Asturias nuestra Senora por* PEDRO MANTUANO. — En Madrid, en la imprenta Real. — Por Fomas Iruti, Impressor del Rey N° 5. — Pet. in-8° de IV f. et 256 p.

Le titre gravé porte en tête les armes de Francisco Calderon.

Cet ouvrage, que je n'ai rencontré dans aucune bibliographie, appartient à la riche collection de M. A. Détroyat. C'est une curieuse relation du voyage d'Anne d'Autriche et de la cour qui l'escorta depuis Burgos jusqu'à la Bidassoa. L'auteur s'étend avsc complaisance sur la liste des gens qui forment l'accompagnement obligé d'une cour en voyage.

Il n'oublie pas de se livrer à une dissertation quelquefois très longue sur les villes que l'on traverse et va même jusqu'à faire une description très détaillée de la vaisselle d'argent et des joyaux qui sont étalés tous les jours sur la table du duc de Lerme. Il décrit minutieusement la maison placée au milieu de la Bidassoa, et où l'échange fut opéré.

M. de Sillery

(1615)

ARRIVEE *et reception de M de Sillery, ambassadeur en Espagne, et son retour.*

(Arch. de Bayonne, BB. 18).

(1) Publié dans l'ouvrage, un *Echange de Princesses.*
(2) Précieuse relation réimprimée dans l'appendice de l'ouvrage précédent.

Digitized by Google

16 février et 3 avril. Relation inédite et que l'on peut joindre à l'histoire des mariages.

Le Duc de Mayenne

(1618)

SUR L'ENTREE *à Bayonne de M. le duc de Mayenne, lieutenant général pour le Roi en Guienne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 20).

Relation inédite des honneurs rendus au Gouverneur de la province. Il fut reçu par un bataillon de mille hommes de la milice, tant piquiers que mousquetaires, qui firent la haie sur son passage. Des arcs de triomphe avaient été dressés, et il fut conduit par le comte de Gramont, au Château-Vieux, et de là alla loger dans la maison du sieur de Montaut.

M. de Fargis

(1620)

MENTION *du séjour à Bayonne de M. de Fargis, ambassadeur du roi en Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 20).

Le duc d'Epernon

(1621)

ARRIVEE *à Bayonne du duc d'Epernon.*

(Arch. de Bayonne, BB. 20).

DE L'ENTREE *et séjour à Bayonne du duc d'Epernon, Gouverneur général de Guienne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 20).

Relation inédite, il y est fait mention d'une douzaine de piques au fer doré offertes en hommage au duc d'Epernon.

Digitized by Google

Le Marquis de Rambouillet

(1626-1627)

MENTION *du passage à Bayonne du Marquis de Rambouillet, ambassadeur de France en Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 21).

Réjouissance publique

(1628)

REJOUISSANCE *publique pour la redition de la Rochelle.*

(Arch. de Bayonne, BB. 21).

Cérémonial

(1629)

SUR LE CEREMONIAL *à observer dans les invitations adressées par le Corps de Ville pour la collation de la Pentecôte.*

(Arch. de Bayonne, BB. 21).

M. de Montagne

(1631)

SUR L'ENTREE *de M. de Montagne, évêque de Bayonne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 21)

Le duc d'Epernon

(1638).

DE L'ARRIVEE A BAYONNE *de M. le duc d'Epernon, gouverneur de la province.*

(Arch. de Bayonne, BB. 21).

Ce fut à propos de l'invasion du Labourd par une armée espagnole que le duc d'Epernon vint à Bayonne, pour y organiser la défense.

Digitized by Google

Le Prince de Condé

(1638)

DE L'ARRIVEE A BAYONNE *et du séjour du prince de Condé. Mention du feu de joie allumé pour la naissance du Dauphin.*

(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Le prince de Condé était arrivé à Bayonne pourvu du commandement en chef de l'armée française destinée à opérer en Espagne. On sait comment il fut obligé de lever le siège de Fontarabie et de repasser honteusement la Bidassoa.

Le Marquis de Sourdis

(1639)

DU SEJOUR *à Bayonne du Marquis de Sourdis.*

(Arch. de Bayonne, BB. 23).

François Fouquet

(1639)

DE L'ARRIVEE de *François Fouquet évêque de Bayonne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Fête publique

(1640)

REJOUISSANCES *faites à Bayonne pour la naissance du duc d'Anjou.*

(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Les habitants sont priés de mettre des chandelles et des lanternes à leurs fenêtres, les vaisseaux et les forts font des salves d'artillerie.

Honneurs funèbres

(1642)

HONNEURS *funèbres rendus dans l'église cathédrale de Bayonne,*

Digitized by Google

à la mémoire de la Reine mère, Marie de Médicis. — (Arch. de Bayonne, BB. 23).

Louis XIII

(1643)

MENTION *de la mort de Louis XIII et des cérémonies funèbres qui ont été faites à Bayonne dans cette circonstance.*
(Arch. de Bayonne. BB. 23).

M. d'Olce

(1643)

SUR L'ARRIVEE *de M. Delse (d'Olce) nomé évêque de Bayonne.*
(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Le Duc d'Epernon

(1644)

SUR L'ARRIVEE *du duc d'Epernon, et dégats produits par le canon tiré en son honneur.*
(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Ce fut le jour même où le gouverneur de la province s'embarqua pour se rendre au Boucau, que les détonations de l'artillerie tirée au fort du Réduit, crevassèrent les murailles et firent écrouler un corps de garde.

M. d'Olce

(1645)

ENTREE *de Messire Iehan d'Olce, évêque de Bayonne.*
(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Le Maréchal de Gramont

(1648)

RELATION *de l'arrivée à Bayonne du Maréchal de Gramont, et sa visite au Corps de Ville.*
(Arch. de Bayonne, BB. 23).

Digitized by Google

Le Maréchal fut reçu avec solennité ; le corps de ville lui offrit un « festin et soupper d'importance », où se trouvèrent l'évêque, le comte de Toulonjeon, sa sœur et un grand nombre de noblesse. Un bal fut donné à la suite du repas.

M. d'Artagnan

(1650)

DU CEREMONIAL *à observer pour le baptême du fils de M. d'Artagnan, tenu sur les fonts par le Corps de ville et la duchesse de Gramont et nommé* LOUIS BAYONNE.

(Arch. de Bayonne, BB. 24).

C'était un honneur fort recherché que de voir la ville tenir sur les fonts du baptême l'enfant d'un grand personnage, et on le trouve répété à de très rares reprises dans nos Archives.

Le Maréchal de Gramont

(1654)

DE LA RECEPTION *qui sera faite à M. le Maréchal de Gramont comme gouverneur de Bayonne, et des présents qui lui seront offerts.*

(Arch. de Bayonne, BB. 24).

Ce fut après de nombreuses délibérations que le Corps de ville se prépara à recevoir le maréchal de Gramont, gouverneur de Bayonne ; la relation en est encore inédite et fort curieuse Les magistrats au devant de lui à cheval, et il fut reçu par 400 mousquetaires. Il lui fait de beaux présents, parmi lesquels on pouvait remarquer principalement un cheval d'Espagne qui parut faire le plus grand plaisir au noble seigneur.

Le Cardinal de Mazarin

(1659)

ENTREE *du Cardinal Mazarin.*

(Arch. de Bayonne, BB. 25).

Le cardinal arriva à Bayonne le 28 juillet 1659, pour la fameuse entrevue qu'il devait avoir dans l'Ile des Faisans ou de la Conférence avec le

Digitized by Google

Ministre d'Espagne, don Luis de Haro. La ville s'était depuis longtemps préparée à l'arrivée du ministre. Lorsqu'on eut appris qu'il était déjà à Bidache, on lui envoya deux galuppes remorquées par six chaloupes peintes et dorées. La galuppe dans laquelle Son Eminence devait faire commodément le voyage de l'Adour avait été ornée d'une peinture à ses armes, et plusieurs membres du Corps de Ville lui furent députés. Il fut reçu avec pompe à son arrivée à St-Esprit, et trouva sur son passage la milice bourgeoise en armes et disposée en trois gros bataillons. Mazarin fut logé à l'Evêché.

Fête publique

(1660)

PROCES VERBAL *de la publication solennelle faite à Bayonne de la paix générale entre la France et l'Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 25).

Longue et curieuse relation inédite des réjouissances publiques en l'honneur de la signature de la Paix. Le Corps de Ville, accompagné des officiers du roi, se transporta à cheval aux lieux accoutumés pour y faire la publication ordinaire, et un feu de joie fut allumé au milieu des salves d'artillerie et de mousqueterie qui résonnèrent de toutes parts.

Louis XIV

(1660)

RELATION *de l'entrée de Louis XIV et de Marie Thérèse d'Autriche à Bayonne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 25).

Longue relation inédite de l'entrée du Roi et de la Reine dans la ville de Bayonne. Les choses furent faites grandement, car la cité avait eu tout le temps de se préparer. Parmi les curiosités dignes de mention, nous signalerons un bateau magnifique qui avait été préparé pour cette réception. Des arcs triomphaux avaient été élevés sur tous les points où

Digitized by Google

devait passer le roi, et celui de la porte St-Léon portait les vers suivants au dessous d'une peinture allégorique.

Loin d'icy ces plainctes communes
Que les plus durables fortunes
Passent du soir au landemain
Les nuds de ce grand himénée
Sont-ils pas de la propre main
Du Dieu qui faict la destinée.

Le Roi fut logé dans la maison de Sorhaindo, située rue Orbe, aujourd'hui rue Gambetta.

JOURNAUX *historiques, concernans tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Voyage du Roy, et de Son Eminence, depuis leur départ de Paris, le 25 juin de 1659, pour te traitté du mariage de Sa Majesté et de la Paix Generale, jusqu'à leur retour. — Auec une exacte recherche de ce qui s'est fait dans les Conferences des deux Ministres, et dans le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne à Fontarabie et à St Jean de Lus, et leur entrée dans toutes les villes de leur passage, et leur triomphe dans leur bonne ville de Paris.* — Par le sieur F. C. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, à la Croix Royale, près la Poste. — M. DCLX. — avec privilége du Roy, in 4° de 12 f.

Cette pièce rarissime contient tous les détails du voyage de Mazarin en France. Il y est dit comment il s'arrêta à Bidache, résidence du maréchal de Gramont, qui avait mis deux mille hommes sous les armes pour lui faire honneur. Il s'embarqua sur quatre grands bateaux que Messieurs de Bayonne lui avaient envoyés, « et qu'ils avaient fait peindre d'une manière aussi nouvelle que divertissante. »

NOUVELLE RELATION, *contenant l'Entrevue et serment des Roys, pour l'entière exécution de la Paix. Ensemble toutes les particularites et cérémonies qui se sont faites au Mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne. Auec tout ce qui s'est passé de plus remarquable entre ces deux Monarques jusqu'à leur départ.* — A Paris, chez Iean-Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, près la Poste, à la Croix Royale, M. DC. LX. — *Auec privilége du Roy*, in-8° de 16 f.

SUITE DE LA NOUVELLE RELATION, *contenant la marche de Leurs Maiestez, depuis S. Iean de Lus iusques à Paris : avec toutes les*

Digitized by Google

particularitez de ce qui s'est fait et passé en leur Reception aux magnifiques Entrées des villes de leur passage. — Ensemble les Présens que Sa Maiesté, la Reyne mère, Monsieur et Son Eminence, ont fait à nostre incomparable Reyne. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, à la Croix Royale, près la Poste. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 12 p.

Cette pièce est divisée en deux parties, la page 9 porte le titre suivant :

DERNIERE RELATION, *contenant le retour de leurs Maiestez, iusqu'à Fontainebleau : avec toutes les particularitez de ce qui s'est fait et passé de plus mémorable pendant leur marche.*

LE TRIOMPHE *de la France sur l'Entrée Royale de Leurs Maiestez dans leur bonne ville de Paris. Avec les discours héroïques sur les vies des Roys de France, depuis Pharamond jusques à nostre grand monarque Louis XIV. – Ensemble les Eloges de la Royne, de la Royne Mère et de son Eminence.* — Dédié à Messieurs les Prevot des Marchands et Eschevins de la Ville. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacque, près la Poste, à la Croix Royale. — MD. CLX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 16 f.

Très joli frontispice gravé avec le portrait de Louis XIV, et au bas les armes de la ville de Paris.

LA LISTE GENERALE *et particulière de Messieurs les Colonels, Capitaines, Lieutenans, Enseignes et autres officiers et bourgeois de la ville et fauxbourgs de Paris ; auec l'ordre qu'ils doivent tenir dans leur marche et dans les autres cérémonies qui s'obserueront à l'Entrée Royale de leurs Majestez. — Ensemble les noms, qualitez et quartiers des colonels ; auec les livrées qu'ils doivent faire porter à chacune de leurs compagnies.* — A Paris, chez Iehan Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques à la Croix Royale, près la Poste. – M. DC. LX. — *Avec privilège du Roy,* in-8° de 8 f.

REQUESTE *présentée à Monsieur le Prévost des Marchands par cent mil provinciaux ruinez, attendant l'entrée, avec le souhait des mesmes provinciaux pour l'Entrée du Roy et de la Reyne.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, à la Croix Royale. — M. DC. LX. — *Avec privilège du Roy.* — In-8° de 8 f.

Digitized by Google

ORDRE GENERAL *et particulier de la Marche qui doit estre observée dans les trois iours consécutifs pour l'Entrée de leurs Majestez dans leur bonne ville de Paris, par Messieurs du Clergé, par Messieurs des Cours souveraines, Messieurs les Preuostz des Marchands, Echeuins et Bourgeois de la dite ville, Preuost de l'Isle, Chevalier et Lientenant du Guet, etc. — Avec la description des superbes appareils de la Cour, et des magnificences de la Milice bourgeoise.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe St Jacques, près la Poste, à la Croix Royalle, M. DC. LX, auec privilège du Roy, in-8° de 12 f.

LA CAVALCADE ROYALE *contenant la reueue générale de Messieurs les Colonels et Bourgeois de Paris, faicte au parc de Vincennes en présence du Roy et de la Reyne, pour la disposition de leurs magnifiques Entrées dans leur bonne ville de Paris.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue St Jacques, près la Poste, à la Croix Royale, M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in 8° de 8 f.

LA MARCHE ROYALE *de Leurs Maiestez. Depuis le chasteau de Vincennes jusqu'au Throsne, et du Throsne jusqu'au Louvre le jour de leur magnifique entrée en leur bonne ville de Paris.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, à la Croix Royale, près la Poste. — MDC. LX. — Avec privilège, in-8° de 8 f.

NOVVELLE RELATION *contenant la Royalle Entrée de Leurs Maiestez, dans leur bonne ville de Paris, le vingt-sixiesme août 1660. Avec une exacte et fidèle recherche de toutes les cérémonies qui se sont obseruées, tant dans la marche du Roy, de la Reyne et de toute la Cour, que dans celle des Cours souveraines, des Prévosts des Marchands, Eschevins et autres Corps qui ont paru dans cette célèbre et auguste Entrée. — Ensemble les noms des princes, ducs, pairs, mareschaux de France, seigneurs et autres personnages remarquables.* - A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue S. Iacques, près la Poste, à la Croix Royale, MD. C. LX. — Avec privilége du Roy, in-8° de 8 f.

LE PARFAIT PORTRAIT *de Marie Thérèse, infante d'Espagne et Reyne de France.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe Saint Iacques, à la Croix Royale, près la Porte. — M. DC. LX. — Avec permission, in-8° de 8 f.

Digitized by Google

Cette relation contient en son frontispice un beau portrait de Marie Thérèse, gravé par Larmessin, 1661. Au bas de l'encadrement sont les armes de France et d'Espagne.

LA VERITABLE EXPLICATION *en prose et en vers, des figures ouales, thermes, et portraits de tous les Rois de France qui sont dessus le Pont Nostre Dame, à Paris. — Ensemble quelques remarques curieuses et particulières pour les amateurs de l'Histoire. — Avec les descriptions des Arcs de triomphe esleves dans les Places Publiques pour l'Entrée du Roy et de la Reyne.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe St Iacques, près la Poste, à la Croix Royalle. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 24 f.

EXPLICATION *et description de tous les tableaux, peintures, figures, dorures, brodures, relifs et autres enrichissemens, qui estoient exposez à tous les arcs de triomphe, portes et portiques, à l'Entrée triomphante de leurs Majestez ; tant faubourg, que Porte Saint Antoine, Cymetière Saint Iean, Pont Nostre Dame, Marché Neuf, que la grande et magnifique piramide de la place Dauphine.* — L'explication des devises sont en trois autres cahiers separez. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue St Iacques, près la Poste, à la Croix Royalle. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 12 f.

EXPLICATION DES DEVISES *générales et particulières des tableaux, figures en relief, plate peintures, et médailles qui sont aux portes et portiques des arcs de triomphe, eleves à la gloire de Louis XIV, Roy de France et de Navarre, et de Marie Térèse d'Austriche, infante d'Espagne et Reyne de France, aux Faubourgs et Porte Saint Antoine, cimetière S. Iean, Pont Nostre Dame, Marché-Neuf et Place Dauphine.* — Le tout fidèlement expliqué et traduit en vers et en prose. — L'explication des tableaux est en trois cahiers separez. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe S. Iacques, près la grande Poste, à la Croix Royalle. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy· in-8° de 12 f.

LE PARNASSE ROYAL *et la réiouissance des Muses sur les Grandes Magnificences qui se sont faites à l'Entrée de la Reyne.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rüe S. Iacques, près la Poste, à la Croix Royale. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 12 f.

Digitized by Google

LE FEV ROYAL *et magnifique qui s'est tiré sur la rivière de Seine vis à vis du Louvre, en présence de Leurs Majestez, par ordre de Messieurs de Ville, pour la resiouyssance de l'entrée du Roy et de la Reine, le 29 août 1660.* — Avec la description des devises en vers, des peintures, architectures et artifices, qui ont paru dans le vaisseau destiné pour cette magnificence publique. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue St Iacques, à la Croix Royale, M. DC. LX. — Avec privilége du Roy, in-8° de 8 f.

REMERCIEMENT *de Messieurs les Provinciaux à Messieurs les Prévosts des Marchands et Eschevins de la ville de Paris, sur la glorieuse et triomphante entrée de leurs Majestez en leur bonne ville de Paris en vers burlesques.* — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue S. Iacques, près la Poste, à la Croix Royalle. — M. DC. LX. — Avec privilège du Roy, in-8° de 8 f.

LA CONFERENCE *de Ianot et Piarot Doucet de Villenoce et de Iaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Ianot luy raconte ce qu'il a veu au Te-Deum et au feu d'artifice.* — A Paris, M. DC. LX. in-8° de 8 f.

LA MVSE *en belle humeur, contenant la magnifique entrée de Leurs Maiestez dans leur bonne ville de Paris, suivant l'ordre du Roy donné à Messieurs de Rhodes et de Saintot, grand maistre et maistre des cérémonies* — Avec les éloges du Roy et de la Reyne, princes et seigneurs de la Cour, chancelier, présidens et chefs de compagnies qui s'y sont trouvés. Le tout en vers burlesques. — A Paris, chez Iean Baptiste Loyson, rue Saint Iacques, à la Cour Royale, près la Poste. — Avec privilège, in-8° de 82 f.

ENTREE *triomphante de leurs magestez Louis XIV, Roy de France et de Navarre, et Marie Thérèse d'Autriche son espouse, dans la ville de Paris, capitales de leurs royaumes, au retour de la signature de la paix généralle et de leur heureux mariage.* — Par Jean Tronçon, avocat au Parlement. — Paris, Pierre le Petit, 1662, gr. in-f°, 18 pl. gravées par J. Marot et Chauveau, d'après Lepeautre et le portrait de Louis XIV, par Poilly d'après Mignot.

HISTOIRE *de la triomphante Entrée du Roy et de la Royne dans*

Digitized by Google

Paris, le 26 d'Aoust 1660, avec la représentation et l'explication des arcs triomphaux qu'on y avoit élevés et de toutes les autres magnificences. — Paris, Van Merlen, 1665, gr. in-f°, 3 pages de texte, 1 front. et 22 pl. grav. par J Murot Chauveau, d'après Le Pautre.

LES REJOUISSANCES *de la Paix, faites dans la ville de Lyon, le 20 mars 1660* (par le P. Menestrier). — Lyon, Guill. Barbier, Jacques Justet, 1660, in-f° fig.

Livre rare, orné de 18 pl. gravées par Auroux. Il fut publié à l'insu du P. Menestrier, c'est donc la première édition. La deuxième édition fut donnée la même année avec son nom, à Lyon, chez B. Coral, 1660, in-8° 19 pl.

RELATION *de ce qui s'est fait et passé à l'arrivée et durant le séjour de Louis XIV, roy de France et de Navarre dans la ville d'Avignon, depuis le 19 mars jusqu'au 1er avril 1660.* — Avignon, Georges Bramereau, 1660, in-4° de 40 pag., orné d'un portrait en médaillon de Louis XIV et d'un plan d'Avignon.

L'ENTREVEVE *de Louis XIIII, roy de France et de Navarre, et de Philippe IIII, roy d'Espagne, en l'Isle dite des Faisans, située dans la Rivière de la Bidassoa, aux confins des Monts Pyrénées, pour la paix générale, et le mariage de Sa Maiesté avec l'Infante, le 6e iour du mois de juin de l'année 1660.* — A Paris, par le sieur de Beaulieu, ingénieur et géogr. ordinaire de Sa Maiesté. — Chez l'auteur, St André des Arts et Porte de Bucy. — Avec privilège du Roy.

Gravure de grand format, représentant le salon construit au milieu de la Bidassoa pour la conférence, et les points occupés sur les deux rives du fleuve par les troupes et les deux cours de France et d'Espagne.

PLAN DE L'ISLE *de la Conference où le traité de la paix générale entre la France et l'Espagne a esté conclu. Ensemble le mariage du Roy avec l'Infante, et l'Entreueue des deux Roys, par leurs premiers ministres, Monseigneur le Cardinal de Mazarin, et Dom Luis de Haro, au mois de novembre 1659.* — A Paris, par le sieur de Beaulieu, ingénieur des armées du Roy. — Avec privilège.

Très belle vue à vol d'oiseau de la vallée de la Bidassoa, au point où

(1) *Catal. Ruggieri,* Paris, Chossonnuy. 1885.

Digitized by Google

elle débouche dans la mer. Dans un angle, un plan détaillé de l'île de la Conférence. — L'encadrement est composé de petits carrés représentant les conquêtes de Louis XIV.

L'ISLE DE LA CONFERENCE *où la paix générale a esté conclue entre la France et l'Espagne, le 7 novembre 1659. Profil de Fontarabie et du païs circonvoisin.* — A Paris, par le sieur de Beaulieu, ingénieur des armées du Roy, demeurant rue St André des Arts, porte de Bucy. — Avec privilège du Roy.

PLAN *de l'Isle des Faisans, à présent dite de la Conférence, et des batimens qui ont esté faits dans icelle, tant pour le traité de la paix generalle, que pour l'entreueue des Roys de France et d'Espagne ; ensemble des ponts de bateaux et galleries couuertes sur la rivière pour l'entrée des dits Roys en la dite Isle.* — A Paris, par le chevalier de Beaulieu, ingénieur ordinaire du Roy, sergent de bataille en ses camps et armées. — Avec privilège de Sa Maiesté.

CEREMONIE DU MARIAGE *de Louis XIV, roy de France et de Navarre avec la sérénissime infante Marie Thérèse d'Autriche, fille aisnée de Philippe IV, roy d'Espagne en MDCXLX.*

Estampe d'après Lebrun, gravée par Jeannet, en 1731.

ENTREVUE *de Louis XIVe, roy de France et de Navarre, et de Philippe IVe, roy d'Espagne, dans l'Isle des Faisans en l'année M. DC. LX, pour la ratification de la paix et pour l'accomplissement du mariage de Sa Majesté tres chrestienne avec Marie Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne.* — Estampe d'après Le Brun, gravée par Jeannet. (1)

(1) Il faut encore citer un ouvrage qui contient quelques planches relatives aux conférences et à l'histoire du mariage, il a pour titre :

LES PLANS *et profils des principales villes et lieux considérables de la principauté de Catalogne. Avec la carte générale et les particulières de chaque gouvernement.* — A Paris, par le chevalier de Beaulieu, rue St André des Arts, porte de Bucy. Avec privilège, in-8° obl. La pl. 87 contient le plan et la vue cavalière de l'Ile de la Paix ou de la Conférence. La pl. 88, une autre vue de la vallée de la Bidassoa. Les pl. 89 et 90, « *les noms des seigneurs et gentilshommes qui ont esté choisis pour accompagner Monsieur le Cardinal Mazarin en l'Isle à la première conférence.* — Les pl. 91 et 92, « *les noms des seigneurs espagnols choisis pour accompagner dom Luis de Haro.* »

Digitized by Google

Pierre de Lafont

(1661)

PROCES VERBAL *de l'enterrement de Pierre de Lafont, premier Echevin.*

(Arch. de Bayonne, BB. 25).

Ces funérailles donnèrent lieu à de nombreuses discussions dans le sein du Corps de Ville, qui en profita pour régler le cérémonial. La milice bourgeoise fut assemblée en armes avec ses tambours habillés de deuil. Deux hommes de haute taille et armés de toutes pièces marchèrent lentement devant le corps avec leurs piques traînantes.

M. Pellot

(1665)

SUR L'ARRIVEE, *la réception et le séjour à Bayonne de M. Pellot, intendant de la justice en Guienne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 27).

M. de St-Luc

(1665)

SUR L'ARRIVEE *à Bayonne de M. de St-Luc, lieutenant pour le roi en Guienne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 27).

Anne d'Autriche

(1666)

MENTION DES HONNEURS *funèbres rendus à la mémoire de la reine mère, Anne d'Autriche.*

(Arch. de Bayonne, BB. 27).

Digitized by Google

M. d'Embrun

(1667)

DE LA RECEPTION *de l'archevêque d'Embrun, revenant de son ambassade d'Espagne.*

(Arch. de Bayonne, BB. 27).

Le Marquis de la Fuente

(1667)

DU PASSAGE A BAYONNE *de M. le Marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne en France, revenant de Paris, à l'occasion de la guerre entre les deux couronnes.*

(Arch. de Bayonne, BB. 27).

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

VRAI CHEMIN DU LITTORAL

ENTRE CASTETS & SOUSTONS

On lit dans Thore : « La voie du littoral passait à l'ouest de Soustons, près du Tuc de La Mothe, « non loin de Monsconum, aujourd'hui « Magescq ; traversait la place occupée aujourd'hui par l'étang de Léon « et était visible dans les basses eaux, il n'y a pas vingt ans ; se dirigeait « vers Linxe, Mixe, (1) etc. »

Ce tracé admis par tous les savants qui se sont occupés de la question ne répond ni aux documents écrits, ni à la tradition, ni à la réalité des faits. Cette assertion, assurément hardie, parce qu'elle heurte les préjugés les plus enracinés, repose sur les preuves suivantes :

I — Le vrai chemin du littoral d'après les documents écrits

Le vrai chemin du littoral entre Castets et Soustons traversait : 1° Castets et Léon, cette dernière paroisse non pas dans le bourg ou dans l'étang, mais dans le quartier de Lalane, à neuf kilomètres est du bourg et de l'étang. On lit en effet dans un acte de 1654 relatif à une acquisition de terrain au quartier de Brochon en Léon (aujourd'hui quartier de Lalane) qu'il y avait traversant le quartier « certain sentier appellé le « chemin de Capbreton quy va et vient du bourcq de Castets à « Souston. » (2)

(1) Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne, Bord. 1810, pp. 51-52. M. Thore cite en note un Rapport sur les Dunes, par L.-F. Tassin (1801. Mont-de-Marsan) ce qui porte à croire que M Tassin est l'inventeur du tracé par l'étang de Léon.

(2) Acte de 1654, Archives de M. le Dr Léon du Bourg-Caunègre, à Magescq.

Digitized by Google

Mais, dira-t-on, qui nous prouve que ce chemin de Capbreton est le chemin du littoral ? le document suivant qui démontre en même temps que ce chemin traversait : 2° Magescq, dans le quartier de Laboursan et du Sert, à 4 kilomètres ouest de Magescq, 9 kilomètres est de Léon. C'est un acte de 1630 qui nous donne ces renseignements : « Confrontation « des biens de Jean-Jacques de Caunègre du Passedey... du levant à « terre de feu Guillemane et des héritiers du Passedey et chemin « appellé le chemin quy tire de Bourdeaux à Capbreton... de mer, aux « pignadars du Sert et lande commune, et de nort à chemin tirant au « bourcq de Lon et Magescq. » (1)

Nous sommes donc en présence du vrai chemin de Bordeaux à Capbreton ou Bayonne par le littoral. Or ce chemin qui passait entre Magescq et Léon servait encore aux pèlerins de St Jacques en traversant : 3° Azur. A peine entré sur le territoire d'Azur, en effet, ce chemin trouvait un hôpital « Lespitau » (2) mentionné dans un Testament de 1580. Cet hôpital n'était pas éloigné de la fontaine de St Jean d'Azur, célèbre aujourd'hui comme autrefois, par sa vertu contre les maladies de la peau.

Le passage des pèlerins peut seul expliquer l'ancienne importance de cette paroisse aujourd'hui bien déchue. La cure d'Azur dépendait au XVIIe siècle de la commanderie d'Urbain au grand prieuré de Toulouse, et au XVIIIe, de la commanderie de Bayonne (Ordre de Malte).

D'Azur, notre chemin traversait : 4° Soustons, après avoir longé l'étang et passé au pied d'un monticule assez bien conservé et très remarquable appellé Tuc de La Mothe par les savants, Tuc de Barre par les habitants « dont la tradition fait une sorte de poste fortifié destiné à « protéger les voyageurs » mais non, comme on l'a répété cent fois, « à « surveiller l'embouchure de l'Adour et le passage des navires qui remon- « taient le fleuve (3) » parce que c'est tout simplement impossible, neuf bons kilomètres, dont quatre au moins de dunes plus élevées que le tumulus lui-même, sans compter l'étang de Soustons, séparant le Tuc de la Mothe de l'ancien lit de l'Adour.

(1) Acte de 1630, mêmes archives.

(2) Testament de Bertrand de Caunègre, seigneur de Mongruer, du 7 janvier 1580, mêmes archives.

(3) Tartière cité par Adrien Lavergne : Les chemins de St Jacques, Bord. 1887, p. 60.

Digitized by Google

A Soustons, les pélerins trouvaient une chapelle dédiée à St Jacques, se rapprochaient ensuite du Vieux-Boucau et reprenaient, au pont de Roubin, la voie du littoral désormais connue sous le nom de « camin bayounes ». On connaît la suite de l'itinéraire par Seignosse, Soorts et Capbreton.

II — Le vrai Chemin du littoral d'après la tradition & les faits

La tradition conforme aux textes appelle ce vieux chemin « lou camin de Capbertoun » à Léon et Magescq, « lou camin Bayounes » à Soustons, Seignosse et Soorts. De fait, ce chemin que nous avons parcouru de Léon à Azur, et de Soustons à Seignosse, existe encore, il se poursuit très distinctement en droite ligne sans se confondre avec d'innombrables « biots » qui le croisent en tous sens. Il est assez étroit et n'est plus fréquenté. Envahi de jour en jour par les ronces et les bruyères, il disparaîtra peu à peu comme ont disparu l'hôpital d'Azur, la chapelle de St Jacques, les maisons nobles de Caunègre et Roubin en Soustons, qui s'échelonnaient sur son passage.

III — Conclusions

Si l'on nous a bien compris, nous croyons avoir retrouvé le vrai chemin du littoral, le vrai chemin des pèlerins entre Castets et Soustons : traditions et textes lui donnent pour traversée : 1° Castets (bourg et quartier de Catin) ; 2° Léon (quartier de Lalane) ; 3° Magescq (quartier de Laboursan et Sert) ; 4° Azur (Bourg) ; 5° Soustons (Tuc de la Mothe, Bourg, quartier de Caunègre et Roubin). Ce chemin pouvait n'être pas le chemin unique, mais il a l'avantage, sur les tracés qu'on lui oppose, de reposer sur la triple autorité de textes, de traditions et de faîts existants absolument indéniables.

L'abbé FOIX,
Curé de Laurède.

Digitized by Google

Digitized by Google

BASTIDE

DE

CAZÈRES-SUR-L'ADOUR

CHAPITRE XVIII (*Suite*)

§ VIII

Nous touchons à la fin de l'année terrible.

L'Assemblée Nationale venait de publier à grands renforts de décrets le Calendrier de l'Ere nouvelle (1). L'ère dite vulgaire était légalement abolie depuis un an.

Etonnés de se voir aussi peu avancés, sous ce nouveau régime, qu'ils l'avaient été sous l'ancien, ne pouvant point d'ailleurs plier leur langue à l'étrange jargon de l'annuaire imposé, les Cazériens se laissèrent aller à un esprit de réaction dont les procès-verbaux de l'époque nous disent mille hardiesses. Un changement étrange s'était manifesté dans la localité à l'occasion des exigences de l'almanach républicain. Les décadi et les sansculotides étaient trop espacés pour bien remplacer les dimanches et les fêtes acceptées depuis si longtemps par les habitants de la catholique paroisse ; la révolte fut générale contre le fameux décret du 4 frimaire, et sous le bénéfice de la loi du 11 prairial, Cazères rappela à son service les prêtres qu'elle crut encore fidèles à leur Foi.

L'abbé Lagarde, sorti des prisons de Mont-de-Marsan, se présenta à la municipalité, déclarant avoir trouvé un biais pour accorder sa conscience avec les exigences de la loi et les besoins de la population.

(1) La première année le 22 sept. 1792. Elle finit du 21 au 22 sept. 1793.

Digitized by Google

Voici la formule dont les patriotes impatientés furent heureux de se contenter : « Je reconnais que l'Universalité des citoyens français est le souverain ..., et je promets soumission et obéisssance aux lois de la République ! »

Cette dernière phrase contenait certainement des restrictions que, pour le bien des âmes, le bon abbé dut refouler au fond de son cœur. Avec lui firent le même serment deux ci-devant jureurs, Jacques Jourdan et Jacques Brocas, à qui les magistrats de Cazères ouvrirent également les portes de l'église.

A partir de ce jour, les livres communaux n'enregistrent plus que des procès-verbaux de réquisitions dont la plupart ne sont nullement à l'honneur des sentiments patriotiques de la localité. (1) D'ailleurs, nous sommes loin de croire que Cazères fit exception, sur ce point, aux autres communes du district. Hélas ! les vexations que les nécessités du moment imposaient alors à la France entière, tenaient les esprits dans un tel état de surexcitation, que les sacrifices les plus légitimes étaient difficilement acceptés par la majorité des populations.

Et tandis que la levée des hommes se faisait en masse, les campagnes se dépeuplaient, l'agriculture manquait de bras, la terre, selon le dire d'un octogénaire dont nous avons consulté le livre, ne donnait que des ronces et du chiendent. Les instruments aratoires faisant défaut par suite du manque de fer, les laboureurs envoyèrent leurs plaintes à l'administration du district qui en fit parvenir, à deux marchands, quatre quintaux, pour être distribués aux colons, à raisons de 7 sous 6 deniers la livre. Le même vieillard dont nous retraçons ici le souvenir nous a assuré encore que, faute de fourrage, les bestiaux beuglant, affamés, dans leurs étables, n'avaient plus la force de présenter la tête au joug qu'on leur présentait. (2)

Pour apaiser les murmures qu'une pareille situation arrachait aux habitants de la commune, la municipalité, à bout de ressources, imagina un système dont l'efficacité n'eut pas plus de réussite alors qu'elle n'en a de nos jours... car ce systéme est encore de mode... On multiplia à grand renfort de complaisances le nombre des auberges, le prix du vin fut *légalement* baissé : deux sous la chopine. Telle fut la taxe imposée par le Conseil. Le remède fut pire que le mal ; les aubergistes *baptisèrent*

(1) Voir les Arch. com.
(2) Liv. de M. D.

Digitized by Google

tellement leur vin (1) que les *soiffeurs* se révoltèrent, *ne pouvant pas se mettre en grève*. Le 4 ventôse, an IV, un compromis intervint entre les consommateurs et les débitants, et le Conseil général de la commune, entrant dans un ordre d'idées tout en faveur des cabaretiers, *ses soutenneurs*, haussa le prix déjà arrêté. Le piquepoult se vendit 2 sous six deniers, le vin *échalas du crû*, 3 sous 6 deniers, le vin de Béarn et de la Chalosse, 4 sous.

Les procès-verbaux de ces jours dédiés à Bacchus ne nous disent pas si, à la suite de ces mesures, la situation se modifia sensiblement; nous voyons au contraire que le mécontentement général s'accentua avec beaucoup plus d'intensité. Tout le monde voulait de l'argent.

Le 22 ventôse, la cloche sonnant un tocsin trop souvent répété dans ces malheureux jours, convoqua la population dans le Temple de la Raison, ci-devant église. Il s'agissait enfin de résoudre la grande question du partage des landes communales ; hommes et femmes furent admis à donner leur avis.

Trois résolutions majeures furent prises dans ce meeting, genre tout à fait partageux. 1° On vendrait les landes dites communales, et le prix en serait partagé tête par tête. ; 2° Les usurpations, et elles furent constatées nombreuses, seraient recherchées et reprises, pour les terrains en être aliénés aux conditions précédentes ; 7° Les alentours de la ville, fossés, glacis et pasdoens seraient conservés lieux communaux et affectés, comme par le passé, au forail et au pacage des animaux. Seize femmes signèrent ces résolutions.

L'assemblée avait été tumultueuse, les esprits n'en sortirent pas tranquilles. Ausssi la municipalité fut-elle tout heureuse, pour parer aux nouveaux inconvénients qui menaçaient de surgir, d'obtempérer au décret que la Convention nationale avait déjà publié le 21 mars de la même année. Elle procéda, au plus tôt, à la nomination d'un comité de surveillance dont les membres devaient répondre de la paix publique. (2)

L'action de ces mandatataires de l'ordre communal, quelque énergique qu'elle fût, ne modifia point la situation des habitants. Les exploiteurs de

(1) Procès-V. com.

(2) Furent nommés membres : Jean Nalis Cadet, Jean Desblans, Marcel Sousbie, Jean-Marie Rionaud, Bernard Danos, Pierre Dubosc, Guillaume Claverie, Marcel Dupeyron, Pascal Remazeille, Louis Darthos, Pierre Daban, Guillaume Dardilouse.

Digitized by Google

la misère devinrent des fraudeurs sans vergogne ; force fut imposée au Conseil de recourir à des mesures draconiennes.

Au nom de la Liberté, il publia un tarif qui réglait et le taux des denrées, et la valeur des objets de première nécessité. Le voici tel qu'il est écrit dans le livre communal :

Pain de froment, bien cuit, bien conditionné.	3 s. 3 d. la liv.
Vin vieux échalas, la bouteille	8 s.
Vin nouveau	5 s.
Piquepoult vieux.	5 s.
id. nouveau.	4 s.
Canards mulets, première qualité	2 liv. 15 s.
id. deuxième qualité	2 liv. 05 s.
Canards communs	1 liv. 15 à 2 liv.
Chapons première qualité.	2 liv. 15 s.
id. deuxième qualité	2 liv. 05 s.
Poules, la paire	2 liv.
Poulardes	1 liv. 30 à 35.
Poulets.	0. 15 s. à 20 s.
Oisons	5 à 6 liv.
Œufs	8 s. la douzaine.
Livre de résine	2 s. la livre.

Le même règlement indiquait aussi le prix que pourraient exiger les potiers de Castandet dans la vente de leurs divers produits. La mesure qui parut la plus vexatoire et qui, en réalité, était peut-être la plus raisonnable à raison des abus contre lesquels on la dirigeait, fut la taxation légale des journées de travail. Sous l'inspiration des idées humanitaires que les doctrines prônées de l'égalité jetaient dans la foule, les ouvriers à la journée s'étaient comme syndiqués d'eux-mêmes ; leur exigence allant un peu trop loin, les tuteurs de la commune fixèrent ainsi leur salaire : les journaliers, sans état déterminé, ne pouvaient toucher, par jour, les hommes, qu'une livre, et les femmes, que quinze sous ; les charpentiers, les maçons et les autres exercant un métier quelconque, gagnaient, de par le même arrêté : 1 livre et 7 sous par jour.

Et voilà comment se détraque la machine sociale, alors que ses ressorts trempés par la raison et la Foi viennent à se briser !

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

DÉTENTE

Les années qui suivent ne semblent point apporter un apaisement sensible dans les esprits. Les surexcitations succèdent aux surexcitations, les murmures aux murmures. Incapable par ses moyens coercitifs d'apporter le moindre remède à un mal si envenimé, l'hôtel-de-ville de Cazères devient une Académie aux rédactions tout à fait dithyrambiques. Les lettrés de la localité s'en donnent à cœur joie, à tel point que le secrétaire se croit autorisé à demander une augmentation de traitement pour *cause de supplément de fournitures de papiers, d'encre et de plumes*, et c'est ainsi que, le sourire du ridicule sur les lèvres, tournant toutes ces pages où les grands mots n'expriment pas la plus petite idée, nous arrivons à l'an VIII.

§ Ier

Le 26 thermidor, le citoyen prêtre Dubosc, sortant de sa cachette (1) se présente à la municipalité de Cazères pour exercer les fonctions curiales dans la paroisse. Nous avons lu le serment suivant écrit par le vieillard sur un papier timbré : « Je soussigné, voulant obéir à la Loi, et attendu que le gouvernement a déclaré, dans son journal officiel, aux prêtres du département de l'Ouest que la promesse qu'il exige des ministres du Culte, n'est qu'une garantie purement civile, et qu'il n'entend en rien porter atteinte à la religion catholique que je professe et dont je suis le ministre, je promets fidélité à la constitution de l'an VIII.

« Signé : DUBOSC, prêtre.

Quelques jours après le 13 fructidor, le citoyen prêtre Labeyrie fait la même démarche, mais avec une restriction plus explicite encore : « Sauf la Religion Catholique, je promets fidélité à la Constitution de l'an VIII.

On le voit, la détente s'accentue de plus en plus ; les patriotes cèdent du terrain. Devant la démarche encore assez courageuse des deux prêtres susnommés, l'église voit ses portes s'ouvrir, son autel se relever, et les

(1) Cette cachette existe encore dans la maison qu'habite aujourd'hui M. Vital Dubosc.

Digitized by Google

cérémonies sacrées reprendre leurs cours sous ses voûtes délabrées.

Un air de vraie liberté souffle dans la paroisse, comme dans toute la France, on respire plus à l'aise, les poumons se dilatent avec bonheur dans les poitrines catholiques; on aperçoit bien encore, çà et là, quelques figures sinistres essayant de jeter une terreur de commande au sein des populations, ce sont les garnissaires que la République impose de force aux familles des récalcitrants à la loi militaire. Peu à peu, cependant, les parents désolés comprennent la situation imposée à la Patrie, les cachettes faites et creusées pour les déserteurs deviennent rares dans la commune ; ces mauvais citoyens sont mal vus. Nous n'en avons trouvé qu'un seul, dont le nom, S. J., ait laissé, à cette époque, le souvenir d'un véritable révolté. Par contre, les hardiesses contre les idées imposées s'affirment avec une crânerie presque héroïque.

Le 7 vendémiaire, au matin, les patriotes se réveillent consternés, un cadavre gît, allongé sur la place publique, c'est l'arbre de la liberté qu'une main aussi irrespectueuse que scélérate a scié au pied et jeté à terre. Cet attentat contre l'idole du clan républicain donne le signal de mille petites scènes d'indépendance, dans lesquelles les honnêtes gens, sortant de leur *trou*, donnent enfin des preuves de vitalité.

Sur ces entrefaites, l'ancienne municipalité reçoit le coup de grâce. Adieu aux intrigues locales ! Le 30 frimaire amène un nouveau Conseil que le préfet nomme sur une liste de choix. Le premier soin des nouveaux magistrats est de demander des comptes au payeur public. Certes, la mesure ne paraît nullement hâtive. Pauvres deniers publics ! qu'ils avaient donc été maltraités !

Le citoyen Dupeyron dut ouvrir forcément sa caisse de percepteur. Le déficit y avait un passif béant de 605 livres, 12 s. et 20 deniers ; l'argent de la vente des landes, entre autre y faisait défaut... Y avait-il été versé ? C'est une question qu'il nous a été impossible d'éclaircir.

En même temps qu'on violait, à bon droit, la serrure de la caisse communale, on brisait sans plus de scrupule les scellés mis de force sur les propriétés privées. Les émigrés rentrant dans leurs foyers, Cazères vit avec satisfaction le seigneur de Plaisance, M. de Basquiat Péhosse, mari de la courageuse demoiselle d'Andrault, revenir dans son domaine pour recommencer ses générosités et répandre à pleines mains ses bienfaits sur la population. Les revenus de la halle et du bac, confisqués au détriment de la ci-devant abbaye, étaient réclamés à l'autorité départementale ; délivrée de ses tyranneaux des jours de trouble

Digitized by Google

et de terreur, Cazères jouit enfin de toute son église. Le délabrement de cette sainte maison était complet, il est vrai, mais on pouvait y prier librement, et le 18 brumaire sonnant, le *Te Deum* de la paix européenne en ébranla les échos étonnés !

§ II

Nous voici enfin à l'an X. La proclamation de la paix se fit à Cazères au son de l''unique cloche suspendue au beffroi de son église. Nous transcrivons avec plaisir le verbal de la Fête que cette grande nouvelle inspira aux nouveaux édiles de la commune. La naïveté de sa rédaction nous prouve que véritablement la joie de ce jour ne fut pas une joie factice :

« Le 18 Brumaire, à la pointe du jour, on n'entendait que les cris de : Vive la République ! Vive la pacification de l'Europe ! A huit heures du matin, la garde nationale se réunit sur la place de la Liberté ; à 9 heures, précédés de la garde nationale et suivis d'une foule immense de peuple, nous nous serions transporté au temple où le Maire aurait prononcé un discours analogue à la circonstance, qui aurait souvent été interrompu par le cri de : vive la République ! vive Bonaparte ! Le ministre du culte catholique voulant participer à la joie publique, aurait chanté un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour le retour de la paix. Au sortir du temple, tout le monde s'est porté en foule au pied de l'arbre de la Liberté, (1) et d'un mouvement commun, il aurait chanté en français et en patois du pays, la *Chanson sur la Paix*. La salle et les fenêtres de la Maison commune ont été couvertes de lauriers, aux cris souvent répétés de : Vive la République ! Vive Bonaparte ! A midi, la plus grande partie de la commune s'est réunie sous la halle pour y dîner en commun. Un nombre infini de *toasts ont été portés* à Bonaparte et à toutes les autorités de la République. Le bal public a commencé à 2 heures et n'a été suspendu qu'à 6 heures pour allumer 4 feux de joie qui avaient été préparés pour le public aux quatre coins de la place de la Liberté. Le citoyen Claude Rémi Grosjean, nouveau domicilié de la commune, a donné au public l'amusement de voir lancer plusieurs feux d'artifice qui ont parfaitement réussi. L'illumination a été généralle et le bal public s'est rouvert et n'a cessé que ce jour, à 8 h. du matin. »

(1) Il avait été replanté par les soins de la nouvelle municipalité. Liv. com.

Digitized by Google

L'état des choses était bien changé à Cazères. Le 3 brumaire, un arrêté municipal tenait encore l'église en interdit, à raison, disait-on, de son peu de solidité ; mais le 30 du même mois, était survenue la nomination des nouveaux magistrats, et la fête de la paix aidant, le Maire avait compris qu'il fallait enfin changer de tactique. Tout à coup, l'église se consolide sans le secours de personne. Ses portes s'ouvrent grandes à la piété des fidèles, et lorsque le 18 floréal apparaît avec sa loi relative à la réorganisation du culte, le Conseil est heureux de donner au nouveau décret une proclamation aussi solennelle que l'exigeait la foi de ses administrés. On applaudit à l'abolition de la décade, et le retour à la division hebdomadaire est salué par la population Cazérienne avec une démonstration de joie dont les archives communales ont conservé un souvenir tout particulier.

Le 4 prairial de l'an X, des courses aux taureaux appellent les habitants autour des arènes municipales. C'est une ère nouvelle qui commence ; la fête ne saurait être trop complète.

L'an XI apparaît et les victoires du Premier Consul font circuler comme un sang nouveau dans les veines de la population. Le temple de l'Etre suprême reprend son vrai nom d'église ; une lettre épiscopale émanée de l'Evêché de Bayonne met fin au cruel veuvage de la paroisse. Dubosc, le ci-devant prisonnier volontaire du maire, prêtre catholique et enfant de Cazères par sa naissance, est nommé curé titulaire de l'église. Le titre est du 28 fructidor an XII. Dix jours après, le 9 vendémiaire, le Maire, escorté d'un détachement de la 3e brigade de ligne et d'un grand nombre de paroissiens, au comble de la joie, procède à l'installation civile de son frère, choisi comme succursaliste par Monseigneur Loison, et du haut de la chaire, rendue enfin à son usage sacré, le curé prononce le serment que nous transcrivons :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française ; je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans ma succursale ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement. »

Digitized by Google

§ III

Rien de pareil ne se trama à Cazères ; l'œil attaché sur le char qui portait de victoire en victoire le héros de brumaire, la population entretenue par son nouveau curé dans des idées toutes nouvelles, attendait le moment de témoigner sa reconnaissance au sauveur de sa Foi et de ses intérêts, et voici comment, le 12 prairial, la Municipalité interpréta ses sentiments. La pièce que nous citons fut rédigée collectivement par tous les membres du Conseil.

« Citoyen, Premier Consul,

« Les deux premiers corps de l'Etat vous offrent la dignité d'Empereur ; le vœu est que cette dignité soit héréditaire dans votre famille. Nous l'approuvons avec une bien vive satisfaction, et leurs vœux sont une expression bien sincère des sentiments de nos cœurs. Oui, citoyen, Premier Consul ! *Soyez Empereur des Français*, soyez-le longtemps ! Que cette dignité passe avec vos vertus dans votre famille ! C'est le moyen de faire tomber les projets des méchants, et de perpétuer à jamais le bonheur et la gloire des Français ! Il nous est impossible de pouvoir mieux vous exprimer notre amour, notre respect et notre admiration pour votre auguste personne ! » (1)

Comédie humaine, est-on tenté de s'écrier en comparant cette pièce à toutes celles que les mêmes signataires ont déjà rédigées et qu'ils rédigeront encore à la levée d'un nouveau soleil.

Le faisceau des lecteurs les a trouvés moutons. Le bonnet phrygien a coiffé leur tête docile, l'aigle impériale décore aujourd'hui leur mairie. Demain, le lys et le drapeau blanc flotteront au sommet de leur clocher et nous en verrons bien d'autres !

Ces façons de faire sont, paraît-il, dans la nature des choses d'ici-bas ; à tort ou à raison le Pouvoir du jour est le dieu des majorités plus inconscientes que réfléchies.

Les Cazériens se gardèrent de mentir à cet *usage* ; ils y ont été fidèles

(1) Cette pièce est signée par tous les ci-devant républicains qui avaient salué avec enthousiasme la chute de la Monarchie : Dubosc aîné, maire ; Claverie, adj., Dubosc, cadet ; Lagarde, Dubibé, Dessus, Lauron, Dabadie, Regaignon.

Digitized by Google

jusqu'à ce jour, à tel point que le sceau de leur mairie jouit encore d'un privilège tout spécial, il n'a pas de symbole particulier, son exergue dit aujourd'hui ce qu'il disait il y a 100 ans, toujours et simplement :

COMMUNE DE CAZÈRES.

N'est-ce pas de la bonne économie, par ces temps de Constitutions à jets continus ?

CHAPITRE XX

ÈRE NOUVELLE

§ I

Cazères prenait une part on ne peut plus intéressée aux victoires de Napoléon; la lecture des glorieux Bulletins de la Grande Armée enflammait son enthousiasme et donnait de tels élans à sa joie, que pendant quelques années, il ne fut question, dans la petite ville, que de courses, de repas civiques et de réjouissances publiques de toutes sortes en l'honneur du grand triomphateur.

Un jour, cependant, ces sentiments se refroidirent tout à coup. Une mesure détestable venait d'être prise par la nouvelle autorité départementale; la jouissance de la halle était subitemeut enlevée à la Commune.

Voulant récompenser les services que les diverses maisons hospitalières avaient rendus et rendaient, chaque jour, à ses armées, Napoléon avait concédé à l'hôpital de Mont-de-Marsan (1) ce monument qui rappelait à la population les années de ses prospérités commerciales, les privilèges de son ancienne autonomie et les luttes laborieuses avec l'ancienne abbaye, pour la défense de ses libertés.

(1) 7 Messidor an IX.

Digitized by Google

Cet acte émané d'une autorité aussi puissante, jeta un certain froid dans l'enthousiasme de la population. Ce froid devint glacial lorsque, trois ans après, le 16 Nivôse an XII, l'établissement privilégié éleva ses prétentions sur la propriété des fossés de l'ancienne Bastille. La Municipalité eut toute la peine du monde pour conserver à la commune plusieurs parcelles des anciens glacis situées aux quatre coins de ses vieilles murailles, encore fallut-il pour cela, faire valoir les grands principes de l'intérêt public : ces parcelles, chemins communs et réservoirs de toutes les eaux pluviales de la ville, furent concédées au domaine communal pour servir en cas d'incendie, et répondre à certaines exigences (1) de la population.

Par la force d'une vieille habitude, au nom de laquelle rien n'était sacré pour eux dans les anciens terrains de l'Abbaye, les habitants de Cazères, au lendemain de la Révolution, s'étaient emparés de la majeure partie de ces terrains dont ils avaient fait des jardins délicieux. Chaque famille avait, ainsi, derrière sa maison, une sortie très commode et dont la propriété avait très peu grevé sa bourse.

Aussi, les réclamations de l'hôpital de Mont-de-Marsan déplurent-elles à la plupart de ces possesseurs d'une bonne foi moins que douteuse; les arrangements furent assez laborieux ; une transaction fut cependant conclue entre ces bons petits bourgeois et les administrateurs de l'établissement intéressé, à la suite de laquelle tous ces jardins, séparés par une haie mitoyenne, furent concédés, moyennant une petite rente annuelle, à tous ceux qui voulurent soumissionner pour en acquérir la propriété. (2)

L'appétit vient en mangeant. C'est le proverbe. Se voyant en veine

(1) Les voici tels qu'ils sont désignés dans l'acte dressé à ce sujet :
1° La mare d'eau, au Levant de la Ville, près de Marmande ;
2° Id. au couchant, vers le Midi ;
3° Id. appelé au Pesqué, au Nord, entre le jardin de Bernard Sarrade et de Jean Desclaux ;
4° Le chemin qui existe sur le rempart depuis la porte de la ville, au Levant, tirant vers le Midi, au Couchant jusqu'à la rue du Port et la maison appelée à Gourdon ;
5° Autre chemin sur le rempart, au Midi de la ville, partant de la maison du Gritton jusqu'au chemin qui conduit au passage de l'Adour ;
6° Les sols publics appelés au Coustoun du Hilloucas, au Midi. Celui appelé de Gourdon au Couchant, et celui appelé de la Clare, au Levant ;
7° L'emplacement appelé à Laloum, où se tiennent les foires de bestiaux, jusqu'à la fontaine publique. Voir les Arch. de l'Hôp. de Mont-de-M .

(2) Ibid.

Digitized by Google

d'affirmer sa nouvelle importance, la municipalité Cazérienne rêva, sur ces entrefaites, d'un chef-lieu de canton dont auraient dépendu Le Vigneau, Hontanx, Loubens, Bourdalat, St-Gein, Renung et Duhort. Il manqua à la réalisation de cette idée, le patronage d'une personne influente, et le projet, faute d'un homme, tomba dans l'eau. (1)

Cet insuccès ne ralentit pas les ardeurs de Cazères.

Une question majeure dont la solution importait au parcours des animaux des prolétaires de la ville, tenait depuis longtemps les esprits en ébullition. Pas une réunion n'avait lieu à Cazères ou dans les environs sans que, à ce sujet, quelque scène de pugilat ne vint couper la monotonie de la fête. C'étaient, selon l'expression des nombreux procès-verbaux de l'époque, les tracassiers de Duhort et de Renung, qui, contrariés par les allées et venues un peu trop vagabondes de l'Adour, ne cessaient de réclamer contre le manque de fixité des limites communales. Un procès fut intenté à ces deux inquiètes voisines. Pour le vider, le Conseil consulta toutes ses archives, Madame de Caupenne, propriétaire de l'ancienne Abbaye, fouilla tout ce que la Révolution avait laissé de pièces importantes dans l'antique Maison, Cazères gagna sa cause, les anciennes limites furent conservées ; les hommes de Loi choisis par les parties, plantèrent leurs jalons, pour Renung sur les bords du Lourden, et pour Duhort, sur ceux du ruisseau qui coupe, aujourd'hui, en deçà du moulin, les grandes prairies du St-Jean. (2)

§ II

Il ne manquait plus à la Constitution de Cazères, telle que nous la voyons aujourd'hui, que la délimitation fixe et légale de sa juridiction religieuse.

La Révolution avait tout désorganisé, à ce point de vue. Il fallut un travail sérieux pour résoudre cette question à la satisfaction générale. On ne se doute pas, aujourd'hui, des préoccupations embarrassantes que la solution d'un pareil problème donna aux commissaires délégués à cet effet. Les archives de l'église de Grenade nous les dépeignent tout au long. Il s'agissait, d'après les ordres venus de haut lieu, de donner à la paroisse, sinon à la commune de Cazères, une importance majeure, et,

(1) 1809.
(2) 1809.

Digitized by Google

en même temps, de ne pas trop contrarier certains gros bonnets des environs. Les grands poissons mangeant toujours les petits, on décide le sacrifice de la paroisse de Bordères ; deux parts furent faites de cette petite commune. La portion du couchant, à partir du ruisseau dit du *Tripon*, échut à Grenade ; les maisons situées au levant de ce même cours d'eau furent annexées à Cazères. Une révolte sérieuse faillit être la conséquence de cette délimitation sans entrailles pour cette paroisse limitrophe. L'énergie que ses bons et religieux habitants mirent à défendre les intérêts de leur clocher firent changer les résolutions des délégués, Bordères conserva tous ses droits à l'existence, et nous sommes heureux de constater, en passant, que cette existence tourmentée pendant plus de quarante ans, s'est enfin constituée d'une manière tellement solide que contre vents et marées (1) grâce à la générosité de ses colons, d'une famille honorable de la contrée (2) et des pouvoirs publics, son église démolie par deux fois, porte aujourd'hui bien haut, dans le ciel, un clocher digne de la foi de ses habitants.

Le quartier de Molès, ci-devant paroisse de Lusagnet, passa définitivement sous la juridiction de Cazères ; et c'est depuis cette époque, 24 septembre 1810, qu'ayant perdu son autonomie religieuse, cette section de commune devint simple section de paroisse, ne conservant même pas pour son église veuve et désolée, les privilèges que lui donnaient jadis, son titre de chapelle annexe ou de chapelle de secours.

A peine ces limites furent-elles approuvées par les deux autorités, civile et religieuse, qu'animé d'un sentiment de foi et de justice, le Conseil municipal se hâta d'augmenter le traitement du desservant préposé à la garde d'un troupeau si disséminé. Il fut décidé qu'un rôle spécial, paraphé par M. le Préfet, ferait rentrer à cette fin, dans la caisse du payeur communal, une cotisation annuelle de 420 francs ; de plus, une allocation de 300 fr., également annuelle, prélevée sur les revenus de la commune, fut encore votée pour faire monter l'indemnité due au curé au chiffre de 1720 fr. C'est ainsi que la Municipalité assurait son droit au binage, ainsi que le service exigé par l'éloignement de l'église annexée à la paroisse. (3)

(1) L'église de Bordères a été déplacée par deux fois, en quelques années, à raison des empiètements de l'Adour.

(2) M. de Lastours.

(3) Voir le cahier de la Cons.

Digitized by Google

§ III

Nous sommes en 1814! Un vent violent a soufflé dans le ciel de la France, du coup, les aigles impériales en ont eu leurs ailes brisées, L'étranger a de nouveau souillé le sol de la Patrie !

C'est le 2 mars. Des hauteurs de Duhort-Bachen, des cris tumultueux se font entendre jusques dans la plaine de Cazères. Ce sont les Anglais et leurs alliés les Portugais qui, poursuivant l'armée du maréchal Soult, sont arrivés, en troupes dispersées, en vue de l'abbaye de la Castelle et témoignent ainsi leur satisfaction. Ils vont enfin se reposer quelques jours !

Comme ils descendent le coteau, conduits par lord Sommerset, sur la rive droite, le général Cotton débouche dans la ville, à la tête du 15e régiment de chasseurs. Effrayés et ne sachant trop quel sort va leur réserver la rencontre des deux armées, les habitants de Cazères cherchent à prendre des précautions que la peur rend plus ridicules que raisonnables. Les maisons se ferment, plusieurs se vident, et tandis que le canon gronde sur les hauteurs voisines, les bords de l'Adour voient affluer dans leurs épais fourrés une multitude de femmes et d'enfants cherchant un abri contre l'arrivée des soldats.

Sans ordre précis pour livrer bataille, Cotton évite la rencontre; cependant il est obligé de soutenir, comme malgré lui, une escarmouche que l'exaspération et le dépit des ennemis rendit on ne peut plus sanglante.

Un témoin oculaire, dont nous avons interrogé le triste mais vivant souvenir, nous a raconté que, tandis que le 5e régiment d'artillerie de l'armée coalisée canonnait la plaine, tirant à boulets rouges sur les maisons qui dominaient la ville, deux compagnies ennemies s'étaient rencontrées sur la rive droite, en un lieu appelé : « Au haüt terré de Jouanlanne. » Le choc, au dire du vieillard, fut terrible, et les morts nombreux.

Pendant de longues années, en effet, la charrue du laboureur, déchirant ce champ ensanglanté, a ramené bien souvent, sur le sol retourné, les débris nombreux des armes enfouies, et les restes blanchis des ossements dont les cadavres avaient semé cette terre.

Le procès-verbal de cette journée, conservé dans les archives communales, nous dit qu'un boulet, lancé des hauteurs dites aujourd'hui du « Hilloucas », tombant dans la cour de la maison Claverie, emporta la

Digitized by Google

cuisse d'une pauvre femme, (Catherine Dubibé, femme Régaignon) qui cherchait un refuge dans les profondeurs retirées de cette demeure.

Ce fut d'ailleurs avec la disparition de quelques archives enlevées à la mairie, pour laquelle les officiers anglais firent leurs excuses à la municipalité, et la démolition de quelques pans de mur dans deux ou trois maisons de la place, les seuls désastres que le passage des Anglais causa à Cazères, durant les trois jours qu'ils y séjournèrent.

Après l'escarmouche que nous venons de citer, les troupes françaises, se repliant en bon ordre, gagnèrent Barcelonne que protégeait la brigade Berton.

Nons l'avons dit : Quelques Cazériens apeurés avaient quitté la ville à la première apparition des Anglais ; mais enhardis par la sévérité de la discipline que les chefs exerçaient sur leurs soldats, ils revinrent bien vite dans leurs maisons, disposés à traiter à l'amiable avec tous ceux qui, moyennant *penny* et *douros,* réclamaient d'eux quelques services !

La chronique de l'époque, chronique intéressante au point de vue de l'accroissement de certaines fortunes, et dont la mémoire des contemporains n'a pas encore perdu le souvenir, nous affirme qu'un bien-être très accentué succéda, à Cazères, au passage des Anglais en 1814.

§ IV

A la suite de ce changement notable survenu dans la position matérielle de nos citadins, les idées se modifient sigulièrement dans l'esprit de la population.

La République et les austères vertus de 1793 sont tombées dans le domaine des légendes ; l'Empire et les bulletins de la Grande Armée ne saoûlent plus l'imagination exaltée de ses héros belliqueux ! Fière d'avoir enfin reconquis son antique blazon royal, (1) la cité Cazérienne l'exhibe avec un certain orgueil. Le décret caché dans ses archives paraît enfin au grand jour. La municipalité le produit avec des airs de légitimité qui étonnent l'autorité départementale elle même. Le 25 janvier 1816, Jean Lauron, François Lagarde, Nautéri-de-Caumont et plusieurs autres membres du Conseil, tous anciens et fougueux tenants des régimes

(1) Décret imp. du 12 sept. 1809. Cazères porte : d'azur à 3 fleurs de lys d'or, sa devise est : *Abbati* et *Regi*.

Digitized by Google

disparus, écrivent à Monsieur le Préfet : « Cazères, enfin ! n'a plus de drapeau tricolore ! ce monument de honte et d'opprobre du nom français a cessé d'exister dans la commune !!! Il a été criblé à coups de fusil, comme une odieuse image de la plus affreuse tyrannie, et les *restes donnés à un pauvre dont la détresse pouvait lui faire trouver le moyen de s'en servir pour lui ou pour ses enfants.* » (1)

Faire une culotte du drapeau d'Austerlitz et d'Iéna ! Allez donc prendre au sérieux les déclarations déclamatoires de ces utilitaires scrupuleux qui préfèrent la décence éphémère de leurs enfants aux immortelles gloires d'un musée municipal !!!

Revenue de ses émotions de 1814, tout à ses affaires et à *son Roi*, Cazères se préoccupa des embarras que les régimes passés avaient causés à ses finances. Cette localité avait subi le sort que subissent et que subiront toujours, dans les temps troublés, les communes dont le gouvernement tombe dans des mains d'autant moins prévoyantes qu'elles sont plus besogneuses. Son budget était en déficit, ses besoins très grands, et ses charges très onéreuses.

L'établissement d'un octroi s'était imposé à elle, dès le lendemain de la Révolution ; les habitants, un peu trop pressurés par les exigences de cet impôt, trouvaient que ses suçoirs étaient trop voraces. Payer 5 fr. pour abattre un bœuf, 4 fr. pour occire une vache, 1 fr. pour tuer un mouton et 0 fr. 50 pour égorger un agneau ; (2) tous ces chiffres faisaient monter l'alimentation des ouvriers à un prix bien élevé ; on supprima l'octroi, dont on remplaça les revenus par celui de la vente de plusieurs landes, et l'on remit en vigueur les droits de plaçage et de terrage créés le 13 vendémiaire de l'an XIII. Ces droits d'ailleurs étaient assez forts et ne pesaient que sur les étrangers ; c'était de l'administration égoïste ; mais c'était la bonne ; car à cette époque, la place de Cazères était très fréquentée et ses marchés les plus achalandés de la contrée ; sa mercuriale donnait le signal de la hausse et de la baisse dans tous les environs ; le bétail à cornes affluait sur ses glacis, et la renommée de ses grandes foires dépassait au loin les limites du département.

C'était le beau et le bon temps, nous disait naguère un bon bourgeois à la redingote amplement taillée.

Le bureau des postes venait d'être créé. (13 mars 1824). La ville prenait un aspect des plus modernes ; ses rues étaient redressées, le

(1) Liv. comm. 1812 à 1816.
(2) Taxes comm. 1814,

Digitized by Google

marteau et la pioche des Ponts et Chaussées faisaient peu à peu reculer et disparaître tous les vieux pans de mur qui portaient encore le cachet de l'ancienne domination anglaise ; à peine si quelques arceaux mal équilibrés encombraient encore les alentours de la place ; les portes des vieux remparts n'existaient plus depuis longtemps. Les derniers restes du portail d'Aire avaient cédé leurs moellons à la consolidation de la chaussée royale largement ouverte à travers les obstacles du tracé de l'ancienne bastide (1808).

La vie moderne circulait dans la ville avec le tapage et le tremblement que produit un roulage incessant de jour et de nuit. Les principales maisons de Cazères étaient devenues des magasins de fourrage, des entrepôts de grains de toutes sortes.

L'Armagnac y descendait ses piquepoults pétillants et dorés. Ses charretiers, le trop complaisant *guimbalet* en poche, s'attardaient avec plaisir sur ses seuils amis ; partout, le long de sa longue chaussée aux grès retentissants, on n'entendait que le cri strident des essieux mal graissés, le hennissement des chevaux en station devant ses nombreuses auberges.

C'était le Béarn et la Grande Lande qui, la nuit passée sur la grande place, en repartaient, l'un avec ses bœufs couverts de toiles blanches rayées de bleu, ruminant encore leur dernière bouchée du matin, l'autre avec ses mules aussi coquettes que libres sous leur simple et primitif harnais.

Le jour s'assombrissait tout d'un coup dans la rue, un écran gigantesque y voilait, en plein midi, les rayons du soleil ; c'était le passage encombrant de la grande charette bigourdanne, aux ridelles débordant de fourrage. Traînée par de puissants *poitevins*, dont les immenses et sonores colliers ressemblaient à des clochers ambulants, elle avançait seule, maîtresse de la chaussée, faisant souvent piaffer d'impatience les attelages forcément attardés après elle. Et tandis qu'ébranlant l'air du clic clac de son fouet tapageur, le roulier, toujours pressé et toujours en retard, heurtait, sans gêne aucune, le véhicule vernis du bourgeois affairé, soudain, le son cuivré du clairon retentissait à la porte de la ville ; c'était l'entrée de la Malle ; entraînée par le galop désordonné de ses gris pommelés, la lourde et massive voiture, au bruit de ferraille et de vitres fatiguées emportait, entassés, mêlés et confondus, les roturiers et les favoris de la fortune vers les chaudes et pittoresques stations pyrénéennes.

Digitized by Google

A cette époque d'antan, les princes, les ducs, les marquis, les mylords, perdus au fond de leurs lourdes berlines, prenaient encore bourgeoisement le chemin du pays des montagnes, s'attardant volontiers partout où leur flânerie trouvait le moindre aliment à leur curiosité.

Un jour, entre les mille autres qui voyaient, à chaque saison, passer ainsi les *Grandesses* du temps, Cazères fut soudain réveillée par l'apparition retentissante d'un courrier extraordinaire, au chapeau reluisant et enrubané. Il portait la cocarde tricolore et le fouet en sautoir; sa veste parementée de rouge laissait flotter au gré du petit galop de son cheval des basques minuscules piquées de boutons d'argent, tandis que ses jambes paraissaient comme immobilisées dans d'énormes bottes fortement éperonnées. C'était l'avant-coureur du Dauphin de la France.

Le duc d'Orléans devait traverser la rue vers les quatre heures du soir.

A ce même moment la fête locale battait son plein

Echelonnés le long de la route royale, les cantonniers avaient reçu l'ordre de lever leurs guidons enrubannés pour la circonstance, dès que la noble berline apparaîtrait dans le lointain. Avertie à temps, grâée à ce télégraphe primitif, la municipalité suspendit soudain les amusements commencés, et entraînant la foule à sa suite, se porta, musique en tête, au devant du cortège ducal. Bon prince, à Cazères comme partout, Henri d'Orléans mit pied à terre aux portes de la ville, et serrant de sa main d'Altesse la main roturière du maire, (1) régla son pas sur le pas cadencé de la population qu'entraînaient les accords enthousiastes d'une musique en délire. « Prince, dit le premier magistrat de la cité au fils du roi des Français, l'honneur que Votre Altesse nous fait restera à jamais gravé dans notre cœur. Chaque année, à pareil jour, nous serons fiers de suspendre nos amusements, comme nous l'avons fait aujourd'hui, pour faire entendre à nos enfants les accents de joie et de bonheur qui saluent le passage de Votre Altesse dans nos murs ! » — Et le duc d'Orléans, entendant ces courtoises paroles ajouta : « Eh bien, mes amis, ce sera le Roi lui-même qui paiera les violons de la fête. » (2)

Et c'est depuis ce jour mémorable, dit la légende populaire, que chaque année, au nom du duc d'Orléans, la jeunesse de Cazères est sûre

(1) M. Rande. prop. lab.
(2) Ces paroles nous ont été rapportées textuellement par un témoin oculaire et auriculaire.

Digitized by Google

de pouvoir disposer d'une somme de 30 francs inscrite d'office au budget de ses dépenses.

La promesse ducale fut-elle inscrite sur le Grand Livre ? Nous l'ignorons ; mais nous affirmons que la noble parole du prince se grava si profondément dans le souvenir des habitants de Cazères, que celui-là serait mal venu qui prétendrait révoquer en doute l'authenticité de cette histoire.

§ V

Forte de sa vie de commerce et de transit, comme elle l'avait été, autrefois, de sa vie de privilèges et de franchises, la commune de Cazères songea à rentrer définitivement en possession de la halle dont, nous l'avons déjà dit, la propriété avait été concédée à l'hospice de Mont-de-Marsan. (1) Les revenus que cet important immeuble donnait, à cette époque, atteignaient le chiffre de 220 fr. 50 c. ; cette somme n'était pas à dédaigner, surtout depuis que les biens communaux, plus ou moins légitimement aliénés par les gros bonnets de la localité, (2) n'apportaient rien à la caisse communale.

Estimée en bloc 4,410, par l'architecte départemental Duprat, la halle fut cédée à la Ville pour la modique somme de 2,000 fr., (3) les experts ayant déclaré que le terrain sur lequel l'immeuble était bâti était propriété communale tout comme la mairie et la prison qui se trouvaient sous son son toit L'administration de l'hospice de Mont-de-Marsan donna cinq ans à la commune pour qu'elle pût s'acquitter de sa dette.

Et quelques années encore, les Cazériens purent être fiers de leur monument ; les marchands forains continuèrent à profiter de son abri, et les voyageurs attardés et besogneux y trouvèrent longtemps aussi une hospitalité aussi gratuite que commode. (4)

(A suivre)

L'Abbé MEYRANX,
Cure de Casères-sur-l'Adour.

(1) Décret du 27 février 1806.
(2) Voir les livres comm.
(3) 18 avril 1842,
(4) Au moment où nous livrons ces feuilles à l'impression, les édiles de Cazères ont donné leur halle au plus offrant et dernier enchérisseur. Est-ce pour enjoliver leur place ou pour faire entrer dans la caisse un numéraire qui lui fait défaut ??? Nous ne sommes point dans le secret des dieux. L'antique construction a été adjugée au prix de 790. Et voilà le progrès !...

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES NO

SUR LES SCULPTURES

DES CHAPITEAUX DE L'ÉPOQUE ROMANE OU

Qui ont été conservés dans notre D

(SUITE)

Voir : Année 1887, page 107. — Année 1889, page 331. — Année 1891, page 233.

Je sais trop l'intérêt que les vrais archéologues att des chapiteaux de l'époque romane ou de transitio continue pas, dans la mesure de mes loisirs et lors présente, mes notes sur ce sujet. Je maintiens à dess lecture des chapiteaux, parce que je reste plus conva dans ces siècles de foi, les sculptures dans nos égli ment celles des chapiteaux qu'on est convenu de étaient le plus souvent des pages éloquentes écrite des ciseaux généralement, il est vrai, peu soucieu nous rappelant, quelquefois fort éloquemment, les pl ments de la doctrine chrétienne. Aujourd'hui qu'on n qui flatte les sens, l'art se matérialise, et l'on ne con la matière. Il en était bien autrement lorsqu'on b églises ; on vivait alors dans le monde de la pensée ; tressaillements que fait éprouver la beauté idéale. tendait par tous les moyens à idéaliser la mati satisfaction aux besoins élevés de l'âme. La for proportions, son ameublement, ses peintures et sur c'était tout un monde d'idées ravissantes. On nous p ce qui a été dit tant de fois ; mais saurait-on assez ceux qui ont mission de construire ou de restaur

Digitized by Google

monuments religieux ? Voici les notes que j'ai recueillies dans deux églises que je regrette de n'avoir visitées qu'à la hâte :

EGLISE DE LAGRANGE. — L'église de Lagrange, dans le canton de Gabarret, est l'ancienne chapelle d'un prieuré de Prémontrés. Le prieuré existe encore adossé à l'église, et transformé en habitation très confortable où j'ai reçu de son très honorable propriétaire l'accueil le plus gracieux. L'église à une seule nef mérite d'être étudiée.

Dans l'abside romane on remarque une fenêtre de la même époque, très architecturée et du meilleur goût. A la porte principale, un seul chapiteau a été conservé ; la corbeille se trouvant partagée en deux étages ; en bas on voit quatre animaux, tandis qu'au dessus sont quatre oiseaux : c'est d'abord l'ancienne loi moins parfaite et tenant l'humanité dans une sorte de terre à terre ; sur l'ancienne loi s'élève ensuite la loi nouvelle dont les magnifiques enseignements révélés permettent à l'âme humaine de prendre son vol vers les plus hautes conceptions et les plus héroïques vertus. Mais ce qui attire plus particulièrement l'attention dans cette vieille église est le chapiteau de droite de l'arc triomphal, à l'entrée du sanctuaire. Sur la face du milieu est un sacrificateur ; il est prêt à frapper un homme dont la tête s'offre déjà à ses coups. Ce même homme couché et qui semble retenu par la gueule d'un monstre, dont la tête remplace pour l'effet la volute, est reproduit sur la face de droite debout et marchant vers le sacrifice. A gauche du scrificateur, une autre tête de monstre, à la place de la seconde volute, retient aussi de sa gueule et présente pareillement au sacrifice un animal. Ce même animal est d'ailleurs, comme l'homme, reproduit sur la face de gauche debout et marchant vers le sacrificateur. Celui-ci, qui paraît appelé à choisir entre ces deux victimes, se détourne de l'homme et semble se décider pour l'immolation de l'animal. Que signifie cela ? Est-ce le sacrifice d'Abraham ? Voyons plus haut ; le sacrifice d'Abraham n'est lui-même que le fait prophétique et figuratif du dogme chrétien fondamental touchant la substitution, dans l'expiation du péché, d'une victime innocente à l'humanité coupable. Tous les hommes étaient des criminels sur lesquels devait tomber le poids de la colère divine. Il n'en fut cependant rien ; durant des siècles, partout, on verse abondamment le sang des animaux. Il semble que le sacrificateur, chez tous les peuples et dans tous les temps, cherchait à combler, avec ce sang, sans y pouvoir réussir, l'abîme qui séparait le genre humain de Dieu Ces victimes, qui payaient de la sorte la dette de l'homme, n'étaient que la figure prophétique, nous l'avons dit, de la seule vraie victime qui est l'Homme-

Digitized by Google

Dieu ou le Christ, la seule, en effet, qui put payer efficacement notre dette et réunir dans le pardon et l'amour l'humanité rebelle et Dieu offensé (1) N'ai-je pas raison de dire que ces sculptures du moyen âge étaient de magnifiques pages du plus bel enseignement théologique ? J'ai bien regretté de ne pouvoir point reproduire, dans un croquis si imparfait qu'il fût, cet intéressant chapiteau ; le temps m'a fait défaut.

EGLISE D'AUDIGNON. — Audignon est une paroisse de 500 habitants, non loin de St-Sever. Son église est bâtie dans une plaine qu'entourent de délicieux coteaux, sur la route qui conduit de St-Sever à Amou. Cette église était primitivement un édifice roman à une seule nef, avec son abside à cul de four. Extérieurement, cette abside demi circulaire porte, comme dans presque toutes les églises de cette époque dans notre contrée, une norniche à modillons, soutenue par deux ou quatre colonnettes partant du sol et terminées par de forts gracieux chapiteaux malheureusement à demi détruits. Tout cela était fort élégant et aussi du meilleur goût. L'un des chapiteaux paraît nous offrir la scène du paradis terrestre ; les modillons sont tour à tour des feuillages, des fruits ou des figures d'animaux ; les sculptures ont été complétement détériorées par le temps. Dans l'intérieur, l'abside et la fenêtre se trouvent masquées par un de ces autels de la renaissance avec force colonnes torses et dorures. (2) L'arc triomphal est supporté par deux chapiteaux sans colonnes ; celles-ci ont dû disparaître sous le marteau des artistes de la renaissance. L'église a actuellement deux bas côtés ; celui de droite a dû être construit au XVIe siècle ; la voûte en est fort bien faite. L'autre doit être du siècle dernier et n'a rien de remarquable. La voûte de la nef principale est romane, mais l'arc est brisé au milieu et forme une ogive très prononcée ; c'est loin d'être gracieux. Une grande et belle flêche en pierre, sans proportion avec les modestes dimensions de l'église, vient couronner le tout.

LES DEUX CHAPITEAUX. — Les deux chapiteaux sus-mentionnés sont

(1) Le ciseau du sculpteur a voulu donc nous rappeler cettte substitution de la victime innocente au vrai coupable. Le fait universel des sacrifices d'animaux chez tous les peuples jusqu'à Jésus-Christ, est un fait très digne d'attention.

(2) Ces autels, tous faits sur le même modèle en bois sculpté, peint et doré, sont l'œuvre, dans le Marsan et probablement dans la Chalosse, d'une troupe d'artistes espagnols dont le chef s'appelait Floché et habitait Mont-de-Marsan en 1724.

Digitized by Google

bien ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église d'Audignon. Le chapiteau de droite est consacré au Nouveau Testament, et celui de gauche à l'Ancien. (1) Dans le premier, c'est Marie tenant sur ses genoux Jésus et le présentant à l'adoration des peuples dès son entrée dans la vie. La pose de la vierge est vraiment gracieuse ; l'enfant Jésus étend ses bras comme pour appeler et bénir. Les trois mages arrivent de la face de droite du chapiteau, portant les présents et conduits par une étoile qu'un ange, volant au-dessus de leurs têtes, tient dans ses mains. A gauche, les mages s'en retournent par un autre chemin. Cette fois-ci, il n'y a plus d'étoile dans les mains de l'ange ; l'ange qui vole au-dessus d'eux se contente de leur montrer du doigt le chemin. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam (St Math. II 12). « Et ayant reçu un avertissement en songe de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournèrent par un autre chemin. » Je ferai remarquer qu'il n'y a qu'un mage qui ait la couronne de fleurons ; les autres paraissent n'avoir que des bandeaux. La pose du dernier mage qui se retire est pleine de mouvement. Il semble ne pouvoir point se détacher de l'enfant et de la mère, et il montre du doigt la scène qui vient de les charmer.

Le second chapiteau, (2) celui de gauche pour le spectateur, est, nous l'avons déjà dit, consacré à l'Ancien Testament. Au milieu se trouve un

(1) Dans toutes ces sculptures on remarque que la gauche, pour le spectateur, est réservée à l'Ancien Testament et la droite au Nouveau. Je n'ai vu d'exception que dans la petite église de St-Avit, près de Mont-de-Marsan.

(2) La photographie, ou plutôt une reproduction phototypique de ces deux chapiteaux sera publiée, prochainement, dans l' « Aquitaine Hitorique et Monumentale ».

Digitized by Google

personnage assis ; il tient snr ses genoux un livre ; il a sur la tête le nimbe crucifère ; il est revêtu des vêtements sacerdotaux. C'est de cette

sorte que partout et toujours, dans le moyen âge, on représente le Christ. De sa main droite il bénit une gerbe qui lui est présentée par un personnage. A sa gauche, un autre personnage semble lui présenter un ageau. De ce côté-là, au dessus de cette scène, un ange vole, tenant dans ses mains une étoile.

Voici l'explication de ce chapiteau, telle que nous devons l'entendre. Nous lisons au chapitre XXIII du Lévitique, ce qui suit : « Parle, dit le Seigneur à Moyse, aux enfants d'Israël et dis-leur : Lorsque vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai et que vous aurez coupé vos moissons, vous porterez au prêtre une gerbe d'épis, comme prémices de votre moisson. Et le lendemain du Sabbat, le prêtre élèvera devant le Seigneur cette gerbe afin que le Seigneur vous soit favorable en la recevant, et il la consacrera ; le même jour que cette gerbe sera consacrée, on immolera au Seigneur un agneau sans tache, qui aura un an. »

Tel est le texte littéral de l'Ancien Testament ; mais dès que la lettre des Saints-Livres est éclairée par la révélation, on voit sous cette lettre mystérieuse briller toute la splendeur du dogme chrétien. L'étoile que l'ange qui vole porte dans ses mains est Jésus-Christ lui-même, lumière du monde, selon la superbe prophétie de Balaam (Nomb. XXIV, 17). « Je le verrai, mais non maintenant ; je le considérerai, mais non pas de près : une étoile sortira de Jacob, etc. » Entendons encore les accents prophétiques d'Isaïe en son chapitre IX : « Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière, et le jour s'est levé pour ceux qui habitaient dans les régions de l'ombre de la mort. » Afin qu'on ne puisse pas douter que cette étoile est la figure du grand révélateur, Jésus-

Digitized by Google

Christ, lumière du monde, le ciseau du sculpteur a placé dans l'étoile une petite tête nimbée de Jésus-Christ. Il veut nous enseigner par là que c'est à cette grande lumière de la révélation qu'il faut lire le passage du Lévitique et étudier la scène de notre chapiteau.

La vraie terre promise dont le Seigneur parlait à Moyse est l'Eglise militante sur cette terre et triomphante dans le ciel ; celui qui en est le Maître et Seigneur c'est Jésus-Christ. Le lendemain du Sabbat est le saint jour du dimanche ; c'est ce jour-là que le prêtre offrira le sacrifice du pain représenté par la gerbe de froment. Le vrai consécrateur sera le Seigneur lui-même qui est le seul prêtre éternel, les autres n'étant que ses ministres. Gardons-nous de penser que ce sacrifice du pain ne contient pas de victime. « Ce même jour où vous offrirez le pain, vous sacrifierez l'agneau d'un an. » Derrière le pain se trouve une victime, et la victime c'est l'agneau pur, innocent, sans tache, celui duquel St Jean Baptiste parlait en montrant à la foule Jésus-Christ : « Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui rachète les péchés du monde. » (1)

Tels sont les enseignements que le chrétien doit voir dans ce passage du Lévitique. Les faits de l'Ancien Testament, en même temps qu'ils sont des réalités, sont aussi des figures ; toute la doctrine chrétienne se reflète en eux comme le bleu du ciel et ses nuages se reflètent dans l'eau. Quels beaux enseignements nos pères savaient y lire ! Les architectes de nos églises devraient, comme leurs devanciers du moyen âge, les immortaliser sur la pierre et les livrer ainsi aux méditations des fidèles et aux spéculations des savants. Mais on n'entend plus la parole de Dieu, le surnaturel s'éloigne de plus en plus de nous, et il ne reste, pour la belle intelligence de l'homme, d'autres spéculations que celles qui ont pour objet le confort de la vie matérielle et les jouissances animales.

L'ABBÉ BESSELLÈRE.

(1) La fête locale d'Audignon est l'Epiphanie. La scène de l'Ancien Testament est la figure de Jésus-Christ offrant le sacrifice et nourrissant nos âmes ; Jésus-Christ est, en effet, l'agneau qui nous sauve et le pain qui nous nourrit. Voilà la leçon que nous rappelle le chapiteau de gauche. Ce Jésus se manifeste au monde, le jour de l'Epiphanie, comme sauveur et comme pasteur des peuples, et c'est Marie qui le présente comme tel à toutes les nations ; c'est ce que nous dit le chapiteau de droite.

Digitized by Google

L'Abbé BEAURREDON. — Grammaire des Idiomes Landais ou du Gascon. (Suite). — P. 111-126.

E. DUCÉRÉ. — Essai de Bibliographie Historique des Entrées solennelles et des Fêtes Publiques dans la ville de Bayonne. — P. 127-142.

J.-E. D., G. C. — L'Aquitaine Historique et Monumentale. — St Vincent de Xaintes, premier évêque de Dax. — P. 25-43.

Sommaire du 3e Trimestre

Procès-verbaux des séances. — P. LVII-LXVII.

L'Abbé CAZAURAN. — Offices Antiques d'Aire et de Dax (Suite). — 143-170.

L'Abbé MEYRANX — Bastide de Cazères-sur-l'Adour (suite) — P. 171-188.

LOUIS BATCAVE. - Etablissement des Ursulines à Tartas. — P. 189-191.

L'Abbé BEAURREDON. Grammaire des Idiomes Landais ou du Gascon (Suite). — P. 193-211.

E. DUCÉRÉ. — Essai de Bibliographie Historique des Entrées solennelles et des Fêtes Publiques dans la ville de Bayonne (Suite) — P. 213-229.

J.-E. D., G. C. — L'Aquitaine Historique et Monumentale. — La Ville et l'Abbaye de Sorde. — P. 45-60.

Sommaire du 4e Trimestre

Procès-verbaux des séances. — P. LXIX-LXXXII.

L'Abbé BEAURREDON. — Grammaire des Idiomes Landais ou du Gascon (Suite). — P. 231-257.

E. DUCÉRÉ. — Essai de Bibliographie Historique des Entrées solennelles et des Fêtes Publiques dans la ville de Bayonne (suite) — P 259-275.

L'Abbé B. FOIX. — Le vrai chemin du littoral entre Castets et Soustons. — P. 277-279.

L'Abbé MEYRANX. — Bastide de Cazères-sur-l'Adour (suite) — P. 281-299.

L'Abbé BESSELLÈRE. — Quelques Notes sur les Sculptures des Chapiteaux de l'époque Romane ou de Transition qui ont été conservés dans notre Diocèse. - P. 301-306.

J.-E. D., G. C. — L'Aquitaine Historique et Monumentale. — La ville et l'Abbaye de Sorde. — P. 61-74.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AQUITAINE

HISTORIQUE & MONUMENTALE

MONOGRAPHIES LOCALES

ILLUSTRÉES

PUBLIÉES PAR

MM. DUFOURCET & GEORGES CAMIADE.

TOME II

DAX
IMPRIMERIE-RELIURE HAZAEL LABÈQUE
11, Rue des Carmes.
1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

TES

TYRE

rait été
c-mêmes
angélisé
e, serait,
capitale,
rescent;
onnaires
Sinice à

Christia-
quand a
ressants
TRE DE
SOULAC,
ÉOLOGIE
l'auteur
e érudi-
nde. Sa
ée, qu'il
IAL, que
remières

Digitized by Google

contrées de l'Occident à recevoir les divers enseignements de la foi chrétienne.

La chose est loin d'être démontrée, car, d'après Grégoire de Tours, saint Martial ne serait pas contemporain des Apôtres ni, par conséquent, de sainte Véronique ni de Zachée, mais bien de saint Denis de Paris, de saint Gatien de Tours, de saint Trophime d'Arles, de saint Paul de Narbonne, de saint Austremoine de Clermont et de saint Saturnin de Toulouse, qui vinrent prêcher le Christianisme en Gaule, sous le règne de Décius.

On est généralement d'accord pour placer à la même époque la venue en Aquitaine de saint Vincent de Xaintes et la fondation du siège épiscopal de Dax.

La charte de l'ancienne abbaye de Divielle dit bien que saint Vincent fut martyrisé en l'an 59 de notre ère, mais certains auteurs, par une exagération en sens contraire, rapportent sa mort à l'an 506, alors qu'il est certain que, juste cette année-là, Gratian, huitième évêque connu de Dax, après avoir assisté au concile d'Agde, bâtissait une première basilique sur l'emplacement même où son saint prédécesseur avait confessé sa foi.

Aussi, il ne nous paraît pas douteux que saint Vincent ait fait partie de cette légion d'évêques apôtres qui ont évangélisé la Gaule vers la moitié du IIIe siècle et qu'il ait été, en réalité, le premier qui ait prêché l'Evangile d'une façon sérieuse et constante dans notre région, où saint Paul et saint Crescent n'avaient dû faire que quelques conversions. C'est donc avec raison qu'on doit considérer le tombeau de notre saint évêque dacquois, sa crypte et son église primitive comme le *berceau du Christianisme* dans les Landes et dans toute la contrée occupée, jadis, par les Tarbelles et par les peuples voisins.

Mais d'où venait saint Vincent ? Que signifient ces mots

Digitized by Google

DE XAINTES qui font, en quelque sorte, partie de son nom ? En étudiant ces deux questions, qui n'en font qu'une nous aurons à examiner les diverses légendes relatives à son martyre et à rechercher aussi s'il a été décollé, brûlé vif ou lapidé ?

Les Mémoires de Tolède, reproduits par les *Acta Sanctorum*, mais dont la valeur historique est mise en suspicion par les Bollandistes, dit que :

« Vincent et Lœtus, bessons, c'est-à-dire frères jumeaux, « naquirent à Tolède. Leur père Turibius et leur mère « Sévéra, native de Dax, les élevèrent dans la religion du « Christ. La Providence divine les appela dans nos terres, « où le démon, ne pouvant souffrir les merveilleuses « conversions causées par leurs ardentes prédications, « suscita, sous l'empire de Décius, le préfet Appolinar. « Ces deux frères conduits, par son ordre, au temple de la « déesse Lucine, refusèrent généreusement d'offrir de « l'encens aux idoles. Leur refus échauffa ce tyran ; par « son jugement, après avoir souffert constamment, ILS « FURENT DÉCOLLÉS. Les Chrétiens nouvellement con- « vertis amassèrent plusieurs gouttes du sang de nos « martyrs, les cachèrent près de leur sépulcre, y bâtirent « un oratoire après que la persécution eut cessé, environ « l'an 160. » (Chronique de la cathédrale de Dax).

Comme dans toutes les légendes il y a du vrai, nécessairement, dans celle des hagiographes espagnols ; ils ont dû prendre dans la tradition et les vieux textes les faits qu'ils racontent. Nous y trouvons une indication précieuse, malgré la fausseté de la date, environ vers l'an *160* : saint Vincent aurait bien subi le martyre SOUS L'EMPIRE DE DECIUS, pendant la 7e persécution, la plus terrible de toutes. Notons, aussi, que d'après la légende espagnole, le saint évêque, qui devait naturellement être espagnol,

Digitized by Google

comme tous les autres saints du paradis, a été *décollé* et non pas brûlé vivant, ni lapidé.

D'après une autre légende, donnée par M. Dompnier de Sauviac dans son importante brochure ayant pour titre : « SAINT VINCENT DE SENTES, PATRON DE DAX ET SA CATHÉDRALE » (Dax, Imprimerie et lithographie Bonnebaigt, 1855), et dont on ne connaît pas l origine, « les « idolâtres pourchassèrent Vincent et le trouvèrent dans « une grotte où il s'était réfugié. On essaya de le séduire « par des caresses et puis de l'intimider par des menaces ; « *sa foi demeurant inébranlable, on le fit battre de verges,* « *on l'étendit sur un gril, puis sur des pots cassés,* puis, « finalement, on le jeta dans un feu, où il mourut en « chantant les louanges de Dieu. »

Enfin, M. Dompnier ajoute que les vieux Dacquois racontaient que le Saint fut, non pas décapité, ni brûlé, *mais bien lapidé,* sur un point qu'ils indiquaient, situé entre l'église actuelle et l'ancien presbytère de St-Vincent, à l'endroit où passe aujourd'hui la route. Comme preuve de la lapidation, ils assuraient que les cailloux qui avaient servi à tuer Vincent et Lœtus étaient toujours là, apparents sur le sol, et que lorsqu'on les enlevait, ils y revenaient d'eux-mêmes la nuit suivante.

Ce que nous dirons plus loin du tombeau de St Vincent et de ces reliques sera la meilleure réfutation des deux dernières versions et nous démontrerons, croyons-nous, à l'aide de faits et de présomptions équivalant à la certitude, que le premier évêque de Dax a été décapité, que ses ossements, du moins tous, n'ont jamais été incinérés, qu'ils n'ont jamais été transportés en Espagne, ni miraculeusement, ni autrement, et qu'ils sont toujours restés à Dax ; que quelques-uns seulement ont été donnés à des églises de la contrée.

Digitized by Google

Saint Vincent de Xaintes n'était pas plus espagnol que sainte Quitterie. Nos bons voisins veulent, on le sait, accaparer tous les saints. Ne sont-ils pas allés, tout dernièrement, jusqu'à prétendre que saint Vincent de Paul était un de leurs compatriotes ! Ils ont écrit des volumes pour le prouver, et la chose avait pris chez eux une telle importance, que le vénérable abbé Pémartin, que nous avons eu le regret de perdre il y a quelques mois, a dû, lui aussi, publier un livre pour la réfuter. Les Espagnols font encore des légendes au XIXe siècle, on peut juger par là de la confiance qu'on doit avoir en celles qui remontent au XIIIe et qui nous viennent presque toutes du pays d'outre-monts.

Déjà de Saussay, auteur du Martyrologe Gallican, avait dit que saint Vincent de Xaintes venait de Saintes, et qu'il avait été le disciple et l'ami de saint Eutrope, premier évêque et patron de l'antique cité *des Santoni*.

Cette opinion vient d'être reprise et mise de nouveau en avant par M. l'abbé Vallée, Secrétaire de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, dans un remarquable travail, publié dans le bulletin de notre Société, année 1885, et ayant pour titre : « *Saint-Vincent-de-Xaintes, premier Evêque de Dax et* « *Martyr, est-il Saintongeois ?* »

Le texte du *Martyrologium Gallicanum* qui date, on le sait, de près de trois siècles, est aussi formel que possible, à ce sujet, et on y lit textuellement : « *Augustæ seu Tar-* « *bellicæ in Novempopulania, natalis sancti Vincentii,* « *Aquisium apostoli, hoc primi sacerdotis et martyris, qui* « *Origine Santonensis, divino lumine illustratus, totum* « *hunc tractum ad Christi cultum convertit.* »

Les Bollandistes citent aussi ce passage de l'ouvrage de l'évêque de Toul, sans rien ajouter, ce qui prouve qu'ils

Digitized by Google

n'ont rien trouvé, dans leurs savantes recherches, qui puisse contredire l'indication positive donnée par le martyrologe.

Les deux églises de Saintes et de Dax ont eu, depuis les temps les plus reculés, des relations de confraternité qui doivent remonter à leurs deux premiers évêques, dont les noms sont, à la fois, populaires dans les deux diocèses. Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. l'abbé Vallée :

« Moi-même, lors d'un pèlerinage à Dax, à St-Vincent « de Paul et à Buglose, j'aimais à recueillir, chemin fai- « sant, les traces bénies du patron de la Saintonge. Quoi « de plus doux, en effet, que d'entendre résonner au loin, « dans un concert harmonieux, les voix vénérées et chéries « du sol natal ? Ici, une chapelle porte le nom de saint « Eutrope ; là, près d'Audon, une fontaine de *saint Estro-* « *py* redit aux habitants du pays de vieilles et naïves « traditions... Dans la ville épiscopale, à Dax, il y avait « un hôpital et une église sous le vocable du pontife « Senton ; son culte se retrouve à Narrosse. Ailleurs, la « mémoire des deux évêques Eutrope et Vincent, est insé- « parablement unie comme à Vert, au quartier de Labas- « tide, à Mixe et à Vielle-St-Girons.

« Les bords de la Charente retentissent aussi, çà et là, « du nom de l'apôtre honoré sur les rives de l'Adour. J'ai « consulté d'anciens pouillés du diocèse de Saintes : treize « paroisses avaient leur église dédiée à saint Vincent. »

Le nom de saint Vincent de XAINTES est, lui-même, un argument en faveur de son origine saintongeaise : c'est ainsi, en effet, XAINTES, qui s'écrivait et se prononçait, autrefois, sans inflexion latine ou gasconne, celui de l'ancienne capitale de la Saintonge.

Monsieur Dompnier a voulu changer l'orthographe de ce nom, et il l'a écrit *St Vincent de Sentes*, faisant dériver ce

Digitized by Google

dernier mot de *sentis*, buisson, *sentes* au pluriel, prètendant que le lieu où saint Vincent avait subi le martyre devait être isolé, et plein de ronces et de broussailles. Les découvertes archéologiques qui y ont été faites, les ruines du temple romain, dont il sera question ci-après, et l'existence indubitable d'une voie qui passait à côté prouvent que c'était, au contraire, un endroit très fréquenté.

Nous ne croyons pas, non plus, que le saint patron de la ville de Dax ait pu tirer son nom *a sanctis,* du nombre de reliques de saints qui furent, plus tard, déposées dans les trésors des églises, successivement construites pour recevoir son tombeau. Jamais, jusqu'à l'époque actuelle, on n'a dit St Vincent *des Saints*, ni *a sanctis*, ni *a sentibus*, car car c'est ainsi, et non pas *a sentis*, qu'on aurait dû dire, si l'étymologie de M. Dompnier avalt été vraie. On a toujours dit de Xaintes, et l'ancienne orthographe du nom de la ville saintongeaise s'est conservée ici jusqu'à nos jours.

St Vincent est donc venu de la Saintonge et non pas de l'Espagne. Il est évident, aussi, pour nous, que la version des mémoires de Tolède, qui dit qu'il a été décollé est la seule qui soit conciliable, sur ce point, avec les constatations qu'il nous a été de faire relativement au tombeau et aux reliques qu'on a de sérieux motifs d'attribuer à notre premier évêque.

SON TOMBEAU & SES RELIQUES

Le tombeau de St Vincent existe ; c'est un fait incontestable, et il a toujours existé. Aussi loin qu'on puisse remonter dans notre histoire locale, on trouve les traces de la vénération dont il a été l'objet de la part des fidèles et même, officiellement, de la part du clergé du diocèse

Digitized by Google

et, plus particulièrement, du Chapitre de la Cathédrale de Dax qui, depuis la translation du siège intra muros, vers la moitié du XI° siècle, se rendait tous les ans, à St-Vincent, en procession, le 1er septembre, pour l'honorer ainsi que les reliques qu'il contenait. Ce qui prouve encore son authenticité d'une façon indubitable, c'est que les serments judiciaires importants, ordonnés par les diverses juridictions civiles, siégeant à Dax, se prêtaient, la main étendue sur ce tombeau ; la chose est établie par de nombreux documents qui se trouvent dans les archives.

C'est un énorme sarcophage en marbre blanc, dont il ne reste plus, malheureusement, que la cuve, et qui ne porte comme ornement qu'un cartouche, sans inscription sur sa partie antérieure.

Quand les pères de Ste-Marthe firent, à Dax, leur voyage préparatoire du Gallia-Christiana, ils visitèrent et décrivirent ce tombeau qui se trouvait alors dans une crypte derrière l'autel, avec *deux autres tombeaux d'évêques*. Ils le désignent, dans l'ouvrage dans lequel ils ont rendu compte de leur voyage, comme étant positivement le *tombeau du saint*.

Plus tard, et cela résulte de l'enquête de 1846 dont nous parlerons plus bas, il fut placé dans le chœur, au devant du maître autel.

Les pèlerins venaient de loin prier auprès de ce sarcophage, et c'est pour cela, peut-être, qu'on l'avait mis en évidence, dans un endroit plus accessible que la crypte.

Le saint martyr manifestait surtout la puissance de son intercession par la guérison des migraines, des douleurs de la tête et des ophthalmies ; aussi, n'était-il pas rare de voir plusieurs personnes à genoux, priant autour du tombeau, la tête appuyée sur le marbre.

Il y eut peut-être aussi une autre raison pour le déplacement de ce monument : c'est que la crypte qui existait encore

Digitized by Google

es PP. de Ste-Marthe, dut é
ınd on restaura l'église qu'on
abaissa le niveau du chœur. I
: qu'on n'ait détruit la crypte c
étroite pour recevoir les pèlerir
jours croissant.

, nous le verrons, profané et tr
le vider et voler son contenu, p
, en 1803, l'abbé Darjou, à son
dessus de l'hôtel latéral de ga
uer une sorte de rétable, et il r
:able une inscription ainsi conçu
est le tombeau de St Vincent.

es années, on déplaça ce tom
en fit un véritable autel, du côt
lors la singulière idée de le
sant du XIIIe siècle, (voir la plan
ppartenu et qui recouvrait, très
ın des deux tombeaux d'évêque
:e-Marthe et qui se trouvaient
celui du saint.

et le gisant ont été examiné
logues, notamment par les mem
ıus, à Dax, en 1882 et en 1888
Léon Palustre et de M. le
ıx directeurs de la Société
ur la conservation des Monume
nt unanimes à reconnaître que l
sarcophages du IIIe et du IVe s
être contemporaine du martyre
ssi voient, dans la statue du
hésitation du XIIIe siècle, la
e ou plutôt d'un abbé; ce qui

Digitized by Google

penser que c'est un abbé et non pas un évêque, c'est que la crosse est tournée en dedans et que le personnage sculpté, au lieu d'avoir des gants, tient le bâton pastoral recouvert d'un velum très apparent, à l'endroit où est placée la main.

Le tombeau était réputé contenir les ossements du patron de Dax et de son frère, à l'exception des fragments qui avaient été donnés aux diverses églises sous le vocable de St Vincent, et dont le plus important était celui que les vicomtes de Maremne avaient obtenu pour celle de la paroisse de Tosse, où ils tenaient leur cour. C'était, d'après de vieux textes et la tradition, *tout un bras*, et à Tosse, comme à Dax, les serments judiciaires se prêtaient, la *main étendue sur les reliques du saint.*

Aussi ne nous est-il pas possible d'admettre la légende rapportée, à la fois, par le Gallia Christiana et les *Mémoires* de Tolède. Nous ne croyons pas que le corps du saint martyr ait été incinéré et ce sont, encore, d'après nous, les Espagnols qui, pour mieux l'accaparer. ont imaginé de faire jeter dans l'Adour, par les exécuteurs des ordres de destruction de Dioclétien, l'urne contenant ses cendres, et de les faire voguer, ensuite, et on ne sait par quelle voie, *jusqu'à Burgos,* qui ne communique pas avec la mer. C'est en vain que, pour rendre la chose vraisemblable, des commentateurs complaisants du texte espagnol ont transformé Burgos en Bourg-sur-Gironde. (1)

Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que pendant la persécution, les reliques des deux saints furent cachées par les fidèles et que, comme le dit la charte de la cathédrale de Dax, d'accord en cela avec la tradition, elles furent,

(1) Nous parlerons plus loin de la révélation de Maxima et de la version admise par les anciens bréviaires du diocèse.

Digitized by Google

quand le libre exercice du culte redevint possible, p
dans un tombeau *qui est très probablement celui don*
venons de parler.

Elles y sont paisiblement restées, malgré les nomb
dévastations que les Vandales, les Wisigoths, les Nor
et les Maures ont fait subir depuis aux églises
contrée, et il était réservé aux Vandales de la Rév
de profaner, une dernière fois, les restes sacrés du p
évêque de Dax, et de les priver, peut-être pour tou
d'un culte public que, nous le reconnaissons, il n'e
prudent de leur laisser rendre. Il leur faudrait pou
une authenticité plus que probable qu'il leur sera m
reusement difficile d'acquérir aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, des misérables, dont l'un
appartenu, comme sacristain, au service de l'église, t
rent péniblement, pendant la nuit, sur le cimetière,
des tombeaux qui étaient autrefois dans la crypte ;
brisèrent les couvercles et, très étonnés de n'y t
dedans que des ossements, ils les jetèrent à ter
prirent la fuite. Ces ossements furent, heureuse
recueillis par une pauvre femme de St-Vincent, q
cacha avec soin, comme l'avaient fait les fidèles du
de Dioclétien. Mais, avec les ossements des saints
dut forcément ramasser aussi, sans pouvoir les dist
les uns des autres, ceux de l'évêque ou abbé repr
sur le couvercle de son tombeau qu'ils brisèrent et,
être même, ceux d'un autre mort assez récemment e
dans le cimetière de St-Vincent, à moins que ces de
ne proviennent d'une tombe récente dans laquelle Jo
Darjou, c'est le nom de la pauvre femme, avait cach
précieux trésor.

Après la Révolution, M. l'abbé Darjou, ancien
de St-Vincent, et fils de Josephe Darjou, devint cu

Digitized by Google

la paroisse qu'il administra de 1803 à 1811. Il remit dans le sarcophage qu'il plaça, nous l'avons vu plus haut, sur l'autel latéral de gauche, tous les ossements et les débris d'objets divers recueillis et cachés par sa mère

Ils furent examinés, une première fois en 1846, le 12 Février, par M. Henri Dussault, vicaire général honoraire et Supérieur du Grand Séminaire de Dax, délégué par Mgr de Lanéluc, évêque d'Aire, qui procéda, en outre, à une véritable enquête dans laquelle il entendit, sous la foi du serment, les témoins ci-après :

Jean Dussartou, forgeron, âgé de 80 ans, Salvate, Marie Dussault, âgée de 80 ans, Anne Dussault, âgée de 74 ans, Mlle Délisse, âgée de 74 ans, et Marie Dumartin, résidant alors à Peyrehorade, âgée de 69 ans.

Le résultat de cette enquête ne parut pas suffisant à Mgr l'Evêque d'Aire pour permettre de rendre aux prétendues reliques de St Vincent un culte public. Elles furent placées dans une caisse en fer-blanc et déposées dans la sacristie, et Monseigneur recommanda néanmoins, dans le doute, de les traiter avec respect et vénération. Nous avons lu cette enquête, et nous avouons qu'elle n'a produit que des présomptions très graves, mais cependant insuffisantes au point de vue auquel on se plaçait alors.

Le 19 Janvier 1885, le contenu de la caisse en fer-blanc a été de nouveau examiné, avec l'agrément de Monseigneur Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, par une commission de la Société de Borda, composée de deux médecins, assistés de trois archéologues et, du procès-verbal dressé par cette commission officieuse, dont un exemplaire a été envoyé à l'évêché, un autre déposé aux archives de la Fabrique de St-Vincent et un troisième dans celles de la Société, il résulte que les ossements en question appartiennent à quatre squelettes différents :

Digitized by Google

SA CRYPTE — SES TROIS CATHÉDRALES ET LES CIMETIÈRES QUI LES ENTOURAIENT

D'après le Martyrologium Gallicanum, (suppl. 1108), St Vincent aurait érigé, de son vivant, sur l'emplacement où fut, plus tard, déposé son tombeau, une église, *sa première cathédrale*, et il l'aurait dédiée à la Ste Vierge : « *Primo-* « *que illic ecclesiam quam in crypta initiavit in honorem* « *Sanctæ deiparæ consecravit.* »

Ce texte indique qu'il commença par creuser une crypte sur laquelle il bâtit ensuite son église ; il semble même signifier qu'il célèbra, pendant quelque temps, les saints mystères dans la crypte avant de construire la partie supérieure de sa cathédrale primitive.

Si on en croit le Gallia Christiana (T. I, col, 1037. A), il aurait, peut-être, construit également un monastère attenant à son église, et c'est dans ce cœnobium, et non pas dans la crypte, ni dans l'église, qu'il aurait été enseveli « *in monasterio ejus postea appellato Sancti Vincentii de* « *Aquis sepultus est.* »

Nous verrons plus bas si les découvertes archéologiques faites, à St-Vincent, soit, en 1854, par M. Dompnier, soit, en 1892, par les membres de la Société de Borda, viennent ou non confirmer les énonciations de ces deux textes.

Quoiqu'il en soit, l'église bâtie par St Vincent, si elle a jamais existé, dut être bientôt détruite, et son monastère aussi, et elle fut remplacée, en 506, par une seconde cathédrale, une véritable basilique, par les soins de l'évêque Gratian qui, d'après le Gallia Christiana « *totum*

Digitized by Google

« *se convertit ad restaurandam beati Vincent*
« *superstitionibus paganorum fodatam* ».

Les mémoires de Tolède vont même jusqu'à
cette basilique fut consacrée, le 1er septembre, jo
mort du saint ; ce qui tendrait à prouver, qu'il ne
ajouter une trop grande foi à la légende qui dit q
le successeur de Gratian, qui s'appelait Illidius, u
fille du nom de Maxima, avait eu une vision dans
St Vincent et son frère Lœtus lui avaient révélé l
ils avaient subi le martyre, *le jour où ils avaient*
mort, le 1er septembre, et le genre de tourmer
avaient endurés, et l'endroit de leur sépulture. Or
cette révélation que se fonde l'opinion de ceux qu
que saint Vincent et son frère aient été brûlés vi

Il résulterait de plus, de cette légende, de no
invraisemblances. Gratian aurait construit son ég
savoir où reposait le corps du saint ; on aurait
lieu où il avait subi le martyre ; Illidius et ses c
rains n'auraient pas laissé la moindre trace
révélation ; après moins de trois siècles, on aurait
tement perdu le souvenir de choses qui ne s'oubli
que la tradition locale conserve mieux que les
faites par des étrangers qui les embellissent et
turent, pour faire de l'extraordinaire et mieux fra
loin, l'imagination populaire. Le Bréviaire de Dax
siècle, découvert à Tonlouse par M. l'abbé
modifie, du reste, complètement le récit que d'a
attribué à Maxima : une partie seulement des c
des saints auraient été brûlés postérieurement à l
tyre, mis dans une urne et jetés dans l'Adour,
urne aurait été s'arrêter aux pieds des murs du
de Dax (et non pas à Burgos). Cette urne recueill
chrétiens de la ville, aurait été cachée dans u
païen.

Digitized by Google

Maxima n'aurait pas indiqué le jour du martyre de St Vincent.

Ainsi présentée, la version est parfaitement conciliable avec les autres. Elle nous signale même l'existence d'un temple païen dans le voisinage de l'église de Gratian, et explique comment il se fait qu'on n'ait trouvé que quelques ossements dans le sarcophage qui a été, sans aucun doute, le tombeau du premier évêque de Dax.

La cathédrale de Gratian fut brûlée par les Normands. En 960, l'évêque Gombaud, un grand bâtisseur, construisit une troisième et dernière cathédrale, à St-Vincent, et il fit sculpter sur la porte principale de cette basilique, commé sur celle de St Caprais, de Pontonx, qu'il avait également restaurée, le monogramme du Christ, qui servait à cette époque de marque distinctive, comme d'armoiries à la famille de Navarre à laquelle il appartenait, par sa mère Navarra. (Dyptiche de Compaigne).

Quoique les véritables armoiries ne datent, croit-on, que des croisades, les familles de la contrée avaient déjà, au Xe siècle, des signes et des marques spéciales, équivalant à des armoiries. Le fait a été constaté par M. Bascle de Lagrèze, dans son *Histoire de la Navarre Française*. Ce savant magistrat de la Cour de Pau, dont l'érudition était connue et appréciée par tous ceux qui s'occupent d'histoire et d'antiquités, avait même, comme Compaigne, trouvé qu'avant d'avoir des *chaînes* dans ses armes, la maison de Navarre y portait un monogramme du Christ, dont celui de St Vincent de Xaintes était évidemment la reproduction.

En 1050, le siège épiscopal de Dax fut transporté dans l'intérieur de la ville ; la basilique de Gombaud perdit son titre de cathédrale, qui fut attribué à une nouvelle église romane, construite intra muros, achevée en 1045.

L'évêque et les chanoines quittèrent l'évêché de Saint-

Digitized by Google

Vincent, qui occupait l'emplacement de la maison actuelle de Mademoiselle de Laluque, et vinrent s'établir entre la cathédrale nouvelle et les remparts du Sud. L'évêché de St Vincent n'était, très probablement, que la continuation du cœnobium reconstruit par Gratian, en même temps que l'église. Nous dirons plus bas ce qui porte à le penser.

L'ancienne cathédrale de Gombaud fut démolie pour les besoins de la défense de la ville de Dax, en 1523, ou même un peu plus tard, car, à cette date, Haubardin de Luxembourg, qui avait fait raser plusieurs églises et plusieurs couvents situés en dehors des remparts, n'osa rien entreprendre contre l'édifice qui abritait l'ancien tombeau du patron de la cité, qui lui semblait inviolable ; il dut en référer au Gouverneur de l'Aquitaine, le seigneur Gaston II de Candale, qui ordonna plus tard sa démolition.

On dut construire, dès le XVIe siècle, une église sur les ruines de la troisième cathédrale ; cette dernière dut être remaniée à diverses époques, puisque nous avons vu qu'elle avait à l'origine une crypte, comme l'ont constaté les PP. de Sainte-Marthe. Elle vient de disparaître, à son tour, et on la remplace, à l'heure qu'il est, par une construction tout ce qu'il y a de plus moderne.

En 1854, on abaissa au niveau du sol de la route le cimetière qui était, de temps immémorial, autour de l'église de Saint-Vincent, et qui se trouvait en contre-haut du chemin d'un mètre environ.

Ces travaux de déblaiement furent heureusement surveillés par un archéologue, M. Dompnier de Sauviac, qui a rendu compte des constatations et des découvertes qu'il a faites, à cette occasion, dans la brochure que nous avons plusieurs fois citée.

Il eut, de plus, la bonne idée de dresser, avec l'aide de

Digitized by Google

son beau-frère, le Baron de Behr, père de notre excellent collègue et ami, le plan de l'église actuelle et de ses alentours, et d'y faire figurer toutes les constructions anciennes qu'il découvrit, et à l'aide desquelles il lui fut facile de reconstituer celui de l'extérieur de l'ancienne basilique de Gombaud, qui était placée et orientée comme celle qu'on vient de démolir.

Nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de reproduire ce plan de M. de Dompnier, en y ajoutant les découvertes nouvelles qu'il nous a été donné de faire dans l'intérieur de l'église, et dont il sera question ci-après.

Il résulte d'une façon évidente, des constatations faites par M. Dompnier, que la cathédrale de Gratian ne se trouvait pas à la même place que celle de Gombaud. Il en a, en effet, découvert une partie de l'abside, construite en petit appareil, semblable à celui de la chapelle de 512, bâtie par l'évêque Maximus, à côté de la cathédrale actuelle de Dax, et ces substructions se trouvaient à l'Est de l'église de Gombaud, aux points G et H du plan (voir notre plan). Rien n'indiquait qu'il y ait eu une crypte en dessous de l'abside de Gratian, dont la courbe donnée par les murs découverts indique qu'elle était plus grande que celle de 960.

Dans les déblais du cimetière, M. Dompnier découvrit aussi un grand nombre de sarcophages en pierre, dont plusieurs étaient, évidemment, carlovingiens ou mérovingiens, comme le prouvent les objets et les armes qu'ils contenaient, mais dont d'autres remontaient, sans contredit, à l'époque gallo-romaine : l'un d'eux renfermait cinq urnes cinéraires. Etait-ce un tombeau païen ? Ou bien les chrétiens d'Aquitaine ont-ils, aux premiers temps de leur conversion, continué à incinérer quelques-uns de leur morts, comme semblent le prouver les sculptures du portail du XIIIe

Digitized by Google

siècle de la cathédrale de Dax et celles de celui de l'église de St-Seurin, de Bordeaux, qui est de la même époque et où on voit, sur le linteau qui représente la résurrection des morts, des ressuscités sortant de tombeaux, et *d'autres d'urnes funéraires ?*

Nous serions, assez volontiers, de ce derniers avis, et nous inclinons à penser qu'il n'y a eu de cimetière à Saint-Vincent, que depuis le martyre du saint, et que tous les tombeaux qu'on y a découverts appartiennent à des chrétiens qui ont voulu reposer à côté de celui de l'apôtre dé la Novempopulanie, depuis le IIIe siècle jusqu'au moyen-âge. Nous verrons, du reste, que toutes les sépultures que nous avons découvertes étaient mérovingiennes ou carlovingiennes.

Voilà, en résumé, tout ce que l'on savait sur St Vincent, sa crypte, ses églises et le cimetière, quand a commencé, le 15 février 1892, la démolition de l'église que nous avons tous connue.

En l'examinant avec soin, avant sa démolition, nous avons pu faire les constatations suivantes :

1° Tous les murs extérieurs de l'abside, à partir de R jusqu'à C, en passant et en tournant par les points Q et D, reposaient sur des fondations en grand appareil, ayant appartenu sans aucun doute à l'abside de 960. Ce qui fait que la nouvelle n'était, en quelque sorte, que la réédification de l'ancienne ;

2° La nef de l'église de Gombaud s'arrêtait à la ligne F.F', et la porte principale de cette église était en a. b. Cette porte existait, encore intacte, avec ses pieds-droits et son tympan, au milieu duquel était placé le monogramme

Digitized by Google

suivant, que nous avons vu être celui dela famille de Navarre, ce qui lui donne une importance exceptionnelle.

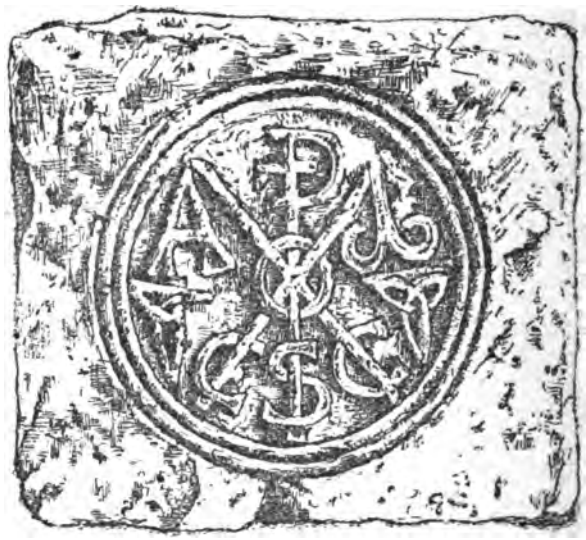

On remarquera les deux C qui y figurent en sus de toutes les lettres du mot KRYSTOS et les entrelacs carlovingiens qu'on retrouve exactement semblables sur les marques de fabrique des faïences de Bordeaux, et sur d'autres signes anciens spéciaux à cette ville dont le port a la forme d'un croissant, (Portus Lunœ). Ces entrelacs sont formés par la combinaison des trois croisssants réunis.

3° L'avant-corps V. Z. M. était nécessairement un vaste porche probablement destiné aux catéchumènes, et dans lequel devait se trouver, comme à Marciac, le baptistère;

4° La partie V. U. T. S. était un des bras du transept, qui offrait cette particularité, qu'il était à l'extrémité de la nef. Le mauvais effet produit par cette disposition anor-

Digitized by Google

male était corrigé, extérieurement, par les dimensions du porche.

La démolition nous a, tout d'abord, démontré que, comme nous l'avons dit plus haut, l'église reconstruite au seizième siècle a été plusieurs fois remaniée depuis. Elle fut peut-être même l'objet, vers la fin du XVIIe siècle, d'une seconde reconstruction ? On lit, en effet, dans un vieux texte cité par Saintourens, dans ses « MATÉRIAUX DE L'HISTOIRE », le passage suivant : « *Lorsque la vieille « église de St-Vincent fut démolie, il y a environ 90 ans, « on y trouva plusieurs monuments qui attestaient l'anti- « quité d'une partie de cet édifice qui avait été plusieurs « fois ruiné par les ennemis, notamment les tombeaux des « premiers évêques et des chanoines. Le respect pour les « morts détermina à recouvrir ces tombeaux sans les « déplacer. On eut le tort de ne point prendre note des « inscriptions gravées sur la plupart de ces tombeaux et sur les murs de deux caveaux qui avaient été découverts.* »

Ce texte nous donnait un espoir qui a été, en grande partie, déçu, car, en fait d'inscription, nous n'en avons trouvé que trois, et les caveaux se sont réduits à la crypte de l'église de Gombaud, dont nous aurons à parler assez longuement.

Les deux premières inscriptions n'ont rien de funéraire : elles étaient sur deux dalles en pierre de Bidache, formant des losanges de 0 m. 90 de côté, et au sommet de l'angle de ces dalles, tournées du côté de l'autel. Elles étaient ainsi conçues :

AGENOV
ILLOI RD LA
MAISON DVGROS

Ces inscriptions sont intéressantes, non seulement à

Digitized by Google

cause de l'agencement bizarre et presque énigmatique des lettres qui les composent, mais surtout à cause de l'indication qu'elles donnent. Elles sont la réalisation matérielle du droit *d'agenouilloir et d'église* qu'avaient les maisons Capcazalières et que l'on trouve toujours stipulé dans les actes translatifs de ces propriétés de franc-alleu spéciales à l'Aquitaine.

Le Capcazal du GROS est la maison habitée par Madame veuve Ozanne, dans la rue de l'Eglise. Elle appartenait, à la fin du siècle dernier, à une famille Ducasse, qui a joué un rôle important dans l'administration de la paroisse et de l'ancienne communauté de St-Vincent.

C'est chez ces Ducasse et dans la *Maison du Gros*, que s'était retiré, pendant la Révolution, M. l'abbé Tachoires, curé de St-Vincent, qui avait eu l'abbé Darjou pour vicaire; c'est chez eux qu'il est mort, en 1821.

M. Dompnier parle, ainsi que plusieurs autres auteurs, d'une inscription qui est malheureusement perdue, aujourd'hui, et sur laquelle il avait pu lire les quelques mots suivants entre lesquels se trouvaient de nombreuses lacunes :

Moribus et meritis vita atq... hic jacet in tumulo Macarius ordine prœsul cellam osulsens... tet patria generatus.

Abbas egenis . . . . . .
. . . . . in puerili venit ad almum
F Cœnobi. . . . . edoctus
Principibus patriœ . . . . . .
. . . . . hœresim. . . . . Simionacam

Cette inscription était sur le couvercle du tombeau de St Macaire, évêque de Dax, vers 1060.

Elle était la reproduction, ou du moins, une imitation

Digitized by Google

GISANT DU XIIIe SIÈCLE,
trouvé dans l'église de St Vincent de

Digitized by Google

Digitized by Google

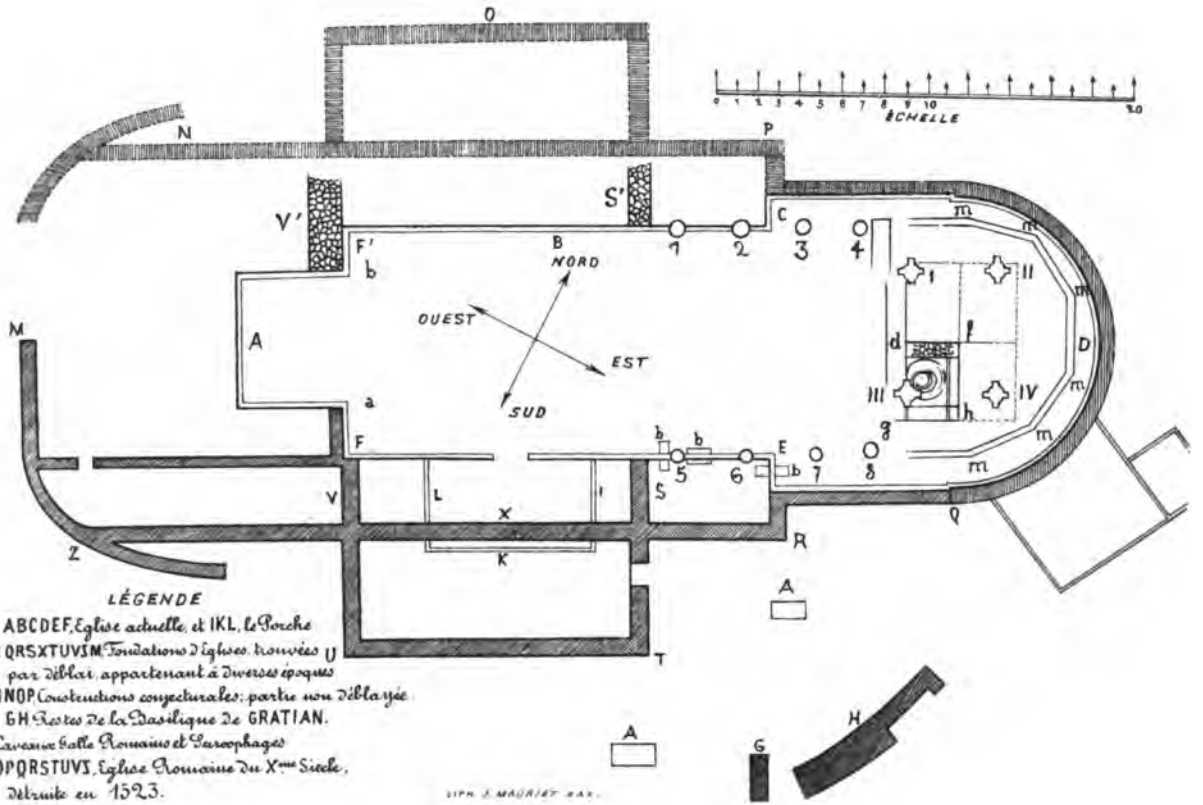
ÉCHELLE
NORD
SUD
OUEST
EST
LÉGENDE
ABCDEF, Église actuelle, et IKL, le Porche
QRSXTUVSM Fondations d'églises trouvées par déblai appartenant à diverses époques
NOP Constructions conjecturales; partie non déblayée
GH Restes de la Basilique de GRATIAN.
AA. b, Caveaux Gallo Romains et Sarcophages
MNOPQRSTUVS, Église Romaine du Xme Siècle, détruite en 1523.

Digitized by Google

dans la forme et la facture des vers latins qui la composent, d'une autre bien plus ancienne et bien plus intéressante, dont nous n'avons pu retrouver que le tiers ou la moitié, et qui était sur une plaque de marbre, employée comme moellon dans la maçonnerie du clocher, datant évidemment de la fin du XVIIe siècle, de la restauration dont parle Saintourens.

Notre si regretté collègue et collaborateur M. Emile Taillebois, dont nous continuons l'œuvre, a pu étudier, quelque temps avant sa mort, ce curieux monument. Il nous a laissé des notes que nous considérons comme un pieux devoir de publier, telles qu'il les a écrites. Elles sont complètes et nous ne pourrions qu'en modifier la forme sans rien y ajouter au fond.

INSCRIPTION CAROLINGIENNE

TROUVÉE

Dans la démolition de l'église de St-Vincent-de-Xaintes

« Naguère, il existait encore à Dax une église, sous le vocable de St Vincent-de-Xaintes, l'apôtre qui christianisa le Sud-Ouest de la Gaule, au IIIe ou IVe siècle, et qui fonda l'église portant son nom, près des murs de Dax, église dont il fut l'évêque. Cette première église fut détruite et remplacée, en 506, par l'évêque Gratian ; de nouveau détruite, elle fut remplacée par la cathédrale bâtie en 960, par l'évêque Gombaud ; une nouvelle destruction arriva en 1523 ; cette église fut refaite à plusieurs repri-

Digitized by Google

ses ; enfin, en 1786, elle fut reconstruite, tout en restant composée de quelques parties plus anciennes.

« Dernièrement, vu son insuffisance et son délabrement, on décida de la démolir et d'en faire une neuve ; cette décision fut prise grâce aux nombreuses démarches et à la vive persévérance de M. l'abbé Dulau, curé de Saint-Vincent, à qui on doit le succès qui est arrivé.

« La surveillance de la démolition et des fouilles, au point de vue archéologique, fut confiée à M. le Curé, à M. Dufourcet et à moi, nous deux représentants de la Société de Borda ; nous fîmes diverses découvertes intéressantes dont je n'ai pas à parler ici ; je citerai seulement : une belle mosaïque gallo-romaine, des colonnes de marbre de la même époque, de beaux chapiteaux, de nombreux sarcophages mérovingiens, etc., etc.

« Vers le 15 février, les ouvriers, en démolissant le clocher, jetèrent en bas, d'une grande hauteur, une énorme plaque en marbre blanc micacé de Lauhossoa, qui a dû être placée dans la tour du clocher, au milieu des matériaux, lors de la reconstruction de 960, par Gombaud.

« Les ouvriers, apercevant une pierre avec inscription, prévinrent M. le Curé ; M. Dufourcet et moi arrivâmes peu à près. En questionnant les ouvriers, M. l'abbé Dulau sut que la pierre, dont on voyait la cassure, avait une seconde partie qui avait été séparée par le choc et que les ouvriers, sans y prendre garde, avaient chargé cette seconde partie dans une voiture de moellons et l'avaient jetée dans un amoncellement de pierres où on ne pouvait la chercher ; nous prîmes nos mesures pour qu'elle fut retrouvée lorsqu'on enlèverait les pierres ; et, deux mois après, nous fûmes en possession de tout ce qui avait été perdu. (Voir la planche).

« L'inscription était enfin complétée, du moins dans la

Digitized by Google

partie existant encore, car il en manque encore un tiers environ qui a été détruit depuis longtemps, sans doute en 960, quand cette plaque a servi pour la construction.

« Nous la fîmes alors transporter au Musée de Borda ; j'en pris un estampage sur lequel il était plus commode de l'étudier.

« Aujourd'hui je puis la décrire et rendre compte de tout ce que M. Dufourcet et moi nous croyons y trouver.

« Cette inscription est pour nous de la fin du VIIIe siécle ou du commencement du IXe. Elle est gravée en lettres de cette époque, d'un relief exceptionnel, très bien exécutées et d'une forme variée, dont j'aurai à m'occuper plus loin. C'est évidemment une inscription funéraire, quoique nous n'ayons pas pu la traduire, vu les abréviations, les monogrammes et surtout le manque du tiers final de l'inscription (ou de la moitié).

« Elle contient six lignes, dont une, la dernière, est en rebord sur le devant du marbre, qui était, évidemment, le couvercle d'un sarcophage.

« Nous n'avons pu y lire que les mots ci-après, qui ne donnent pas de phrase ayant un sens complet :

MORIBUS ET MERITIS VITA A.....
✠ OC YACET IN T....
.... CELLAM ODVL FENSI....
. .. CERTI : POST : $\overline{2}$ QVERENS....
.. . ENSIS : APRTI I SE (D)....

« Et sur le rebord :

.... HVM CERET TM

« Dans la croisette de la seconde ligne, il semble y avoir les lettres suivantes ainsi disposées :

TE
IN.IP — SVI
I
III

Digitized by Google

« En examinant l'inscription en détail, nous avons pu faire les remarques suivantes :

« *1re ligne.* — MOR liés ; O ovale ; Les I s'évasent dans le haut en forme d'Y. B dans la forme du b minuscule français ; *b*, ancien b byzantin ; ET liés ; ME liés ; AE ou AC liés.

« *2e ligne.* — Croix carolingienne avec l'inscription : .... O ovale se terminant en haut et en bas en queue comme un I. — C carré. — Les I comme ci-dessus. — A barré dans le haut. — C romain, mais bouclé aux deux bras.

« *3e ligne.* — C ordinaire mais sans boucles ; LA liés ; A finissant en haut par 2 crochets ; O ovale finissant en haut et en bas par 2 crochets adossés, V patté en bas ; L lié à V et se terminant en haut en forme d'Y.

« *4e ligne.* — C carré (I⊐) mais avec les deux bras terminés par des triangles creux ; E oncial — T en forme d'I (Y mais avec une barre au-dessus) — O comme celui de la 1re ligne — S avec le bas en queue de serpent ; 2 points en triangle ; q minuscule (en forme de 2 arabe) avec un trait d'abréviation au-dessus ; QUE liés en monogramme ; le pied de E se retourne en arrière en forme de crochet.

« 5e ligne. — NSI liés -- Deux points triangulaires -- AR ou APR liés en monogramme ; L et I séparés, mais avec deux crochets au-dessus, tournés en sens différents comme un S coupé en deux et couché en travers ; l'I est moitié plus petit que les autres lettres.

« *6e ligne* sur le rebord. -- VM liés et peut-être même un C carré à la suite ; S couché.

« Toutes les autres lettres des 6 lignes ont la forme romaine.

« En composant les diverses formes des lettres de cette inscription, notamment les E, les C et les O, avec celles

Digitized by Google

données par MM. Le Blant et Jullian, dans leurs ouvrages, et les B avec ceux des monnaies Byzantines si bien décrites par M. Sabatier, on voit que l'inscription que nous étudions ne peut pas remonter plus haut que 741, époque à laquelle on voit la première apparition du *b* pour remplacer le B. Cette inscription est donc, suivant toutes probabilités, de la fin du VIIIe ou du commencement du IXe. »

La démolition des murs de l'église moderne de Saint-Vincent n'a amené aucune découverte importante, si ce n'est celle de deux fûts de colonnes, l'une en marbre panaché de Campan, l'autre en marbre blanc des Pyrénées, encastrées dans le mur, au Nord, aux points 1 et 2 du plan. Elles étaient placées debout, à une distance telle l'une de l'autre, que nous avons cru, tout d'abord, que c'étaient les montants d'une porte latérale qu'on aurait faite avec des matériaux anciens, car il était déjà évident pour nous que ces deux fûts provenaient d'un édifice gallo-romain.

On se souvient que nous avons constaté, dans notre étude sur la villa de Sarbazan, que les marbres employés dans la contrée, pour la construction ou l'ornement des monuments gallo-romains étaient, toujours, le Campan panaché et le blanc de Louhossoa, de Batsouriguère, ou des autres carrières, aujourd'hui presque toutes épuisées, qu'on exploitait autrefois dans les Pyrénées.

Ce n'est que lorsqu'on est arrivé à arracher la pierre des fondations anciennes et à faire les fouilles nécessaires pour l'établissement des nouvelles, que nous avons commencé à pouvoir faire des constations et des découvertes archéologiques intéressantes.

Nous avons, en premier lieu, constaté que c'était avec raison que M. Dompnier avait supposé l'existence d'un transept Nord, symétrique au transept Sud, pour l'église de Gombaud. Les murs V' et S' correspondent, en effet, à

Digitized by Google

ceux figurés sur le plan en V et en S, et tout porte à croire que, si nous avions continué nos fouilles plus au Nord, nous aurions trouvé le prolongement des substructions V' et S' et les traces d'un mur parallèle à celui qui, sur le plan, va du point U au point T.

Nous avons seulement remarqué que l'épaisseur des deux murs V' et S', surtout celle de V' est beaucoup plus grande que celle indiquée par M. Dompnier.

Tous les murs de l'église du Xe siècle étaient appuyés sur des sarcophages en pierre, à couvercle prismatique. Il y en avait, sur certains points, deux étages directement superposés les uns aux autres, et ceux qui se trouvaient en dessous étaient tellement semblables à ceux de dessus, qu'ils n'étaient, évidemment, pas beaucoup plus anciens. Tous étaient du type des cercueils en pierre découverts à Neuvic (Charente-Inférieure) et que M. de Caumont attribue à l'époque mérovingienne.

Comme à Neuvic, il y en avait, et il y en a encore, un grand nombre à St-Vincent. Partout où on creuse la terre, dans un certain rayon autour de l'église, on est sûr d'en rencontrer. Toutes les fermes du voisinage en ont, à côté de leur puits, qui servent d'auge pour abreuver le bétail.

Quelques-uns de ces sarcophages, surtout ceux de la couche inférieure, peuvent bien être gallo-romains ; mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, nous croyons qu'ils sont tous chrétiens et que la plupart sont de l'époque mérovingienne, comme le prouvent les quelques objets que nous avons trouvés dans ces tombes. Quelques-uns sont même, indubitablement, carlovingiens. La chose ne saurait être douteuse, car on a retiré de deux d'entr'eux deux pièces de monnaie dont M. Taillebois a donné la description suivante :

1. — Charles-le-Chauve (840-877), denier de Melle (Metallum). Billon *variété inédite*) Poids : 2 gr. 20 c.

Digitized by Google

A/. — ✠ CARLVS REX. FR. entre deux grénetis. Dans le champ, croisette, cercle de grénetis autour.

R/. — ✠ METALO. en deux lignes, dans le champ. L'A n'est pas barré.

M. Gariel a publié des pièces à peu près semblables, qui portent : METVLLO, mais en légende et avec un monogramme dans le champ ; ou METXVLLO placé de même en légende ; ou METALLVM placé en deux lignes dans le champ.

2. — Une pièce identique à la première, si ce n'est pour le poids, qui n'est que de 2 gr. 10 c.

On a aussi trouvé, à côté des sarcophages inférieurs, cinq petits bronzes romains, un de Gallien, trois de Constantin I et un de Constantin II, ce qui semble confirmer notre opinion et indiqner que ces tombeaux sont, tout au plus, du IVe siècle et peuvent bien, par conséquent, être chrétiens.

Pour n'avoir plus à revenir sur les monnaies découvertes dans les fouilles qui nous occupent, nous renvoyons nos lecteurs à l'étude qui en a été faite par M. Taillebois, (Bulletin de la Société de Borda, 1892, p. 143). Ils y trouveront, décrites, des monnaies très intéressantes de Henri II de Navarre, de Henri IV, de Louis XIII, de Gaston, prince de Dombes, de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et prince de Sédan, (le Grand Turenne), etc., etc.

Nous leur signalons, tout spécialement, une jolie baquette en cuivre, de Henri IV, du poids de 70 c. sur laquelle on voit :

A/. — HENRI 4 D. G. REX. D. B. (Dominicus Benearnensis). Champ écartelé aux 1er et 4e de la vache ; aux 2e et 3e de H couronné.

R/. — GRATIA. D. SVM. Q. SVM. Croisette dans un cercle à quatre lobes avec un trèfle à chaque angle.

Digitized by Google

Cette pièce est fort intéressante pour notre numismatique locale.

Poey-d'Avant n'a connu ce type qu'en or et en argent. Hoffmann est seul à avoir parlé de celles en cuivre qui sont très rares.

Monsieur Dompnier avait trouvé, en 1854, dans des tombeaux semblables à ceux que nous avons ouverts, et qui étaient, comme les nôtres, dans le vaste cimetière qui entourait l'emplacement où furent bâties, successivement, les trois cathédrales dédiées à St Vincent de Xaintes, une agrafe de ceinturon qu'il attribuait, à tort, au XIe siècle, et qui est, évidemment, de la fin de l'époque mérovingienne ou du commencement de la carlovingienne.

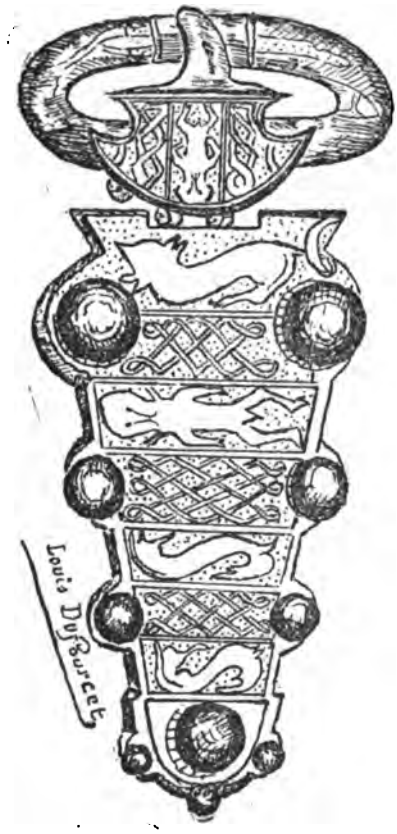

Les entrelacs et les autres ornements qu'on y voit dessinés ne laissent pas de doute sur son âge archéologique.

Elle ressemble beaucoup à une boucle qui figure dans les collections du Musée de

Digitized by Google

Tours et qui est classée comme mérovingienne.

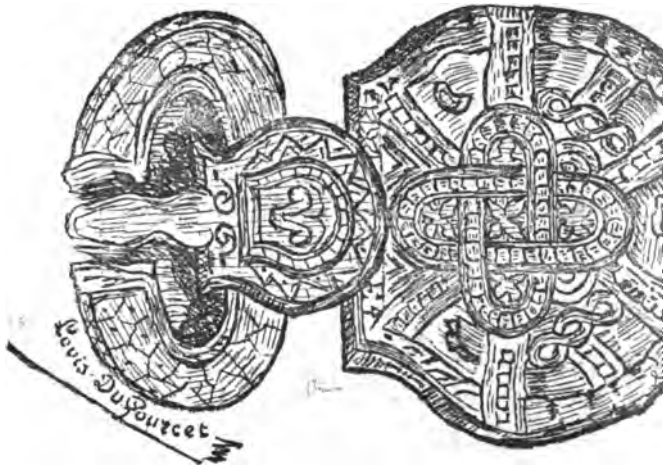

animaux de l'agrafe décrite par M. Dompnier rappell aussi ceux qui se voient sur une autre agrafe méro gienne que M. de Caumont a rencontrée à Mâcon d une collection privée, et qui représente Daniel dans fosse aux lions.

Notre prédécesseur, pour les fouilles de St-Vinc découvrit encore dans ces tombeaux divers objets i

Digitized by Google

ressants, entr'autres des pointes de lances qu'il a données, avec raison, comme étant mérovingiennes, et trois petites fioles, en verre, destinées, comme le dit M. de Caumont, à contenir de l'eau bénite, et que nos aïeux, les Mérovingiens et les Carlovingiens, plaçaient pieusement dans les sarcophages contenant les restes de leurs parents ou de leurs amis.

Nous aussi, nous avons trouvé dans des sarcophages sept de ces vases funéraires. Deux sont en terre et cinq en verre. Ceux en terre ont des formes gallo-romaines. Le premier est haut de 17 c., et le second de 11 seulement. On peut voir les mêmes formes et les mêmes dimensions, au Musée de Borda, dans la collection d'objets découverts par M. Frédéric Moreau dans le cimetière mérovingien de Caranda, devenu célèbre par les magnifiques trouvailles que cet habile et intrépide fouilleur y a faites. Tous les archéologues connaissent le superbe album dans lequel ce savant chercheur a reproduit, avec un luxe qui n'a d'égal que l'importance de ses constatations, les innombrables objets de toute sorte qu'il a eu l'heureuse chance d'exhumer et dont il fait profiter ceux qui, comme lui, aiment à étudier ces restes du passé, ces souvenirs de ceux qui nous ont précédés sur le sol de la patrie. Deux de nos vases en verre ressemblent beaucoup à ceux qu'on voit, en grand nombre, dans l'album

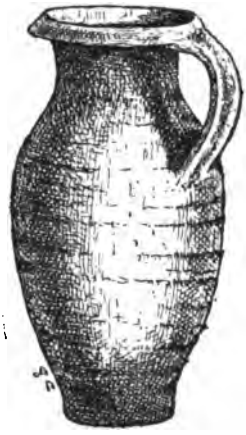

Digitized by Google

Caranda. On dirait de véritables verres de Bohême ; de couleur bleuâtre et irisée, ils sont ornés de dessins faits de filets blancs, appliqués, qui produisent un effet des plus gracieux.

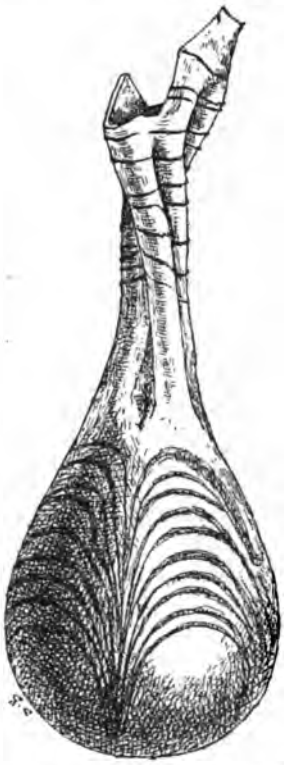

L'un est d'une forme aussi élégante que bizarre. C'est un ballon de 7 c. de diamètre surmonté de quatre tubulures de 8 c. de longueur, pliés en torsade et débouchant dans un goulot commun évasé en entonnoir.

L'autre a 20 c. de haut et se rapproche un peu, comme dimension et comme aspect, des fioles dans lesquelles les pharmaciens mettaient leurs sirops, il il y a quelques années encore.

Le troisième, tout petit, haut de 10 centimètres, au plus, ressemble encore plus à ces fioles de pharmacie du commencement de notre siècle.

Le quatrième est identique de forme

Digitized by Google

avec les fioles trouvées par M. Dompnier ; il n'a que 6 c. de haut.

Le cinquième est une ampoule d'un verre vert et irisé. Son diamètre est de 5.6 ; son épaisseur de 1 c., et sa hauteur, avec son goulot, de 7 c.

En la voyant, on pense involontairement à la sainte ampoule de Reims.

Aucun des sarcophages de St-Vincent ne portait d'inscription. Deux ou trois seulement avaient, du côté de la tête et sculptée, plus ou moins grossièrement, sur le plan

incliné de leur couvercle, une croisette dont la forme équivaut, elle aussi, à une date approximative.

Digitized by Google

En continuant la démolition des fondations des murs de l'église moderne, on ne tarda pas à découvrir que les deux colonnes en marbre, dont nous avons parlé plus haut, étaient bien à leur place primitive ; qu'elles reposaient encore sur leurs bases antiques et, au lieu de deux, on put bientôt constater qu'il y en avait huit sur deux rangées parallèles de quatre, disposées symétriquement et à égale distance les unes autres, au Sud d'un carré de mosaïque, (voir sur le plan les colonnes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, et le carré d, f, g, h).

Des murs, dont nous avons retrouvé les substructions et d'autres constatations que nous avons pu faire, nous ont amenés à penser que le panneau de mosaïque d, f, g, h, n'est que le quart d'un pavement plus grand, dont nous avons tracé les dimensions sur le plan, en lignes pointillées, et que ce sol, si richement décoré, devait être, évidemment, celui de la cella d'un petit temple romain dont la double colonnade antérieure formait le péristyle. Peut-être y avait-il une semblable colonnade au Nord de la cella, de façon à donner à notre petit temple dacquois la forme classique d'un périptère carré qui, pour être complet, aurait dû avoir de chaque côté de la cella deux rangées de colonnes qui auraient disparu lors de la construction de la crypte dont il sera question ci-après.

Peut-être aussi, et la chose est au moins très vraisemblable, ce temple était-il celui dédié à la déesse Lucine, dans lequel St Vincent fut, d'après une de ses légendes, conduit pour sacrifier aux idoles et près duquel il subit le martyre, avec son frère Lœtus ? Quoiqu'il en soit, ces colonnes, leurs bases et les chapiteaux que nous avons trouvés, tout à côté, sont, à ne pas en douter, romains et on ne peut plus intéressants pour les archéologues et les simples amateurs d'antiquités locales.

Digitized by Google

Toutes les bases sont attiques, c'est-à-dire garnies de deux tôres ; mais leurs formes et leurs dimensions varient et changent à chaque rangée de deux colonnes parallèles. Elles sont toutes en marbre blanc ; tandis que les fûts qu'elles supportent sont, alternativement, en marbre blanc ou en marbre panaché de Campan.

Les chapiteaux sont tous aussi en beau marbre blanc, ressemblant à du marbre d'Italie.

Nous n'avons pu en retrouver que deux entiers et les débris de deux autres.

Le premier de ceux qui sont complets est d'un beau modèle corinthien avec des feuilles d'acanthe très saillantes et admirablement découpées. (Voir la planche).

On vient d'en découvrir un tout pareil près de Cazaubon (Gers), en faisant des fouilles pour la construction d'un pont pour le chemin de fer de Mont-de-Marsan à Nérac. M. Pettit, ingénieur en chef du département des Landes, en a communiqué la photographie à la Société de Borda.

Le second est composite : les volutes en sont gracieuses et, entre chacune d'elles, on voit des sculptures qui varient sur chaque face : ce sont, ou des pommes de pin, ou des grappes de raisin supportées par des tiges, ornées de feuilles dont les pétioles semblent former une croix. (Voir la planche).

La corbeille est ornée de deux dessins géométriques, en creux, qu'on retrouve, mais dans un autre genre, sur certains chapiteaux de Périgueux.

Les restes des deux autres, (voir la planche), semblent suffisants pour faire dire qu'ils étaient aussi composites : ils rappellent, eux aussi, les ornements de certaines corbeilles de Périgueux et, en même temps, de celles du temple St-Jean, de Poitiers, et des autres chapiteaux cités par Caumont comme étant d'origine romaine, quoique se

Digitized by Google

trouvant dans des édifices mérovingiens, pour la construction desquels on les a utilisés.

A quelle époque remontait le temple qui nous occupe ? Si c'est celui de Lucine, il devait être antérieur à la seconde moitié du IIIe siècle. Nous croyons qu'il est, en effet, plus ancien que ne sembleraient l'indiquer quelques détails de ses chapiteaux que l'on retrouve dans des sculptures du IVe siècle et même dans celles du roman primitif, et qu'il peut bien remonter au IIe siècle, ou au commencement du IIIe. Nous trouvons la preuve de notre opinion dans ce fait que, loin de construire des monuments païens à Dax, au IVe siècle, on les détruisit tous à cette époque, et on en employa les matériaux comme moellon en bâtissant les remparts ; dans cet autre fait, que nous avons trouvé à St-Vincent, dans l'enceinte même du temple, des quantités de moulures et de fragments en marbre blanc, semblables à celles que nous rencontrons dans toutes les fouilles qu'on fait dans notre ville, avec les restes les plus anciens de l'époque gallo-romaine ; et enfin dans l'aspect et l'ornementation de la mosaïque de la cella qui, pour nous, est la plus antique de celles qu'il nous a été donné de découvrir dans la région. (Voir la planche).

On y voit bien la large bordure nattée de la cour du couvent de Sordes et la torsade de Sarbazan ; mais la grande rosace centrale, avec ses trois cercles concentriques et ses dessins rayonnants ; les accolades des encoignures ; la forme du pot de fleurs qui se voit dans la partie placée au Nord ; la variété et le nombre des couleurs des cubes blancs, noirs, jaunes, rouges, bleus et verts de diverses nuances ; tout nous amène à la faire remonter plus haut, comme date, que celles de Sordes, de Labastide-d'Armagnac, de St-Cricq-Villeneuve, de Gëau, de Saint-Sever, de Pont d'Oly, de Taron, etc. etc., et à l'attribuer

Digitized by Google

avec une grande probabilité, sinon avec une certitude, au IIe siècle.

Nous ne serions pas éloignés de croire que le temple de Lucine, en admettant que ce soit bien celui dédié à cette divinité païenne, ait été détruit et reconstruit ! Ce qui semble l'indiquer, c'est que les matériaux qui le composaient, en dernier lieu, étaient plus ou moins disparates, et semblaient provenir, surtout les bases, des colonnes et les chapiteaux de monuments différents.

Il est très possible que les Chrétiens l'aient, à un moment donné, démoli ou bien simplement modifié pour en faire une église, comme ils le firent souvent, on le sait, dans les premiers siècles, et que les païens l'aient ensuite restauré pour le rendre à sa première destination.

St Vincent, lui-même, a fort bien pu y célébrer les saints mystères, après l'avoir transformé en temple chrétien, car le Martyrologium Gallicanum ne dit pas qu'il bâtit une église, mais bien qu'il la consacra à la Sainte Vierge, après avoir précédemment commencé par se servir d'une crypte pour y réunir les fidèles « *Primoque illic ecclesiam quam in crypta initiavit in honorem Sanctæ Deiparæ consecravit.* Ne serait-ce pas le véritable sens de ce texte que nous avons déjà cité plus haut, en lui en attribuant un autre ?

Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous n'avons pas trouvé la moindre trace de cette première église, que St Vincent aurait construite, pas plus, du reste, que de la crypte qui l'aurait précédée.

Il y a, paraît-il, un souterrain qui va de la maison de Mademoiselle de Laluque, dans la direction du Couvent des Dominicaines, en passant par dessous la route. Il est

Digitized by Google

aujourd'hui muré, et nous n'avons pas pu le visiter. N
ce pas là qu'était, à proximité du temple transform
tard en église, la crypte de St-Vincent? Ces cryptes
tives n'étaient, souvent, que de véritables couloirs
sant des carrés un peu plus larges; des catacombes
ceux qui constituaient la crypte de St-Seurin, d
deaux, avant son agrandissement à l'époque carlovin

Nous avons bien découvert, dans l'enceinte
dernière église de St-Vincent, une crypte dont la
surbaissée et lourde devait être supportée par les
piliers massifs I, II, III et IV du plan, et dont le p
est dessiné par le mur à pans coupés, m, m, m, m,
Mais cette crypte faisait évidemment partie de l'é
Gombaud, qui était de la fin du X° siècle. Elle était
dans l'abside, en dessous d'un chœur surélevé, entou
déambulatoire, et devait contenir le tombeau du Sa
voyait, encore, en d, la longue marche en pie
laquelle s'agenouillaient les pèlerins qui venaient
ses reliques, et cette pierre portait les traces du se
de la grille en fer qui séparait la crypte de la nef.

Le pilier III a été bâti sur le coin de la mosaïque
cella du temple, et le dallage de la crypte était de
environ, en dessus de ce pavement plus ancien.

Rien dans ce que nous avons vu sur l'emplacem
l'église en démolition, qui ètait, nous le savons, à p
le même que celui de l'église de Gombaud, ne
révélé l'existence, sur le même point, de celle bâ
509, par l'évêque Gratian. M. Dompnier avait donc
en attribuant à cette église les substructions H et G
plan.

Nous croyons devoir lui attribuer aussi un chapit

Digitized by Google

un fût de colonne qui avaient été employés pour la construction de la sacristie qu'on vient de démolir, à Saint-Vincent, il y a quelques jours, longtemps après l'église, et que M. le Curé a eu la bonne idée de conserver. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants, que ce chapiteau est un rare spécimen de ceux de son époque. (Voir la planche.)

Il est en calcaire, grossier, et son tailloir est orné d'entrelacs. Sa corbeille est formée par des palmettes se rapprochant de celles qui devinrent d'un usage très commun à l'époque carlovingienne, associées à des entrelacs plus aigus que ceux du tailloir. Ces derniers ne sont cependant pas aussi ronds que ceux du commencement de l'âge mérovingien.

Nous reproduisons, en finissant, et sans trop oser nous

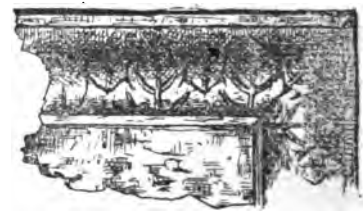

prononcer sur leur compte, deux corniches en marbre blanc ornées, l'une de dessins géométriques qu'on dirait carlovingiens, l'autre de feuillages qui ressemblent à ceux qui ornent des chapiteaux romains de Néris. Ont-elles appartenu au temple romain, ou à l'église de Gratian, ou même à une restauration de cette église, faite deux cents

Digitized by Google

ans après sa construction ? C'est ce que nous ne nous permettons pas de décider. La comparaison de ces sculptures, qui sortent de l'ordinaire, avec celles de Néris, nous fait cependant pencher un peu du côté de ceux qui y verront, nous n'en doutons pas, des restes du temple de Lucine.

J.-E D..., G. C...

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Inscription, du VIIIe ou IXe Siècles, Trouvée à St-Vincent.

Chapiteau et Colonne de l'Eglise de Gratian.

Débris de Chapiteaux Corinthiens.

Digitized by Google

Digitized by Google

Chapiteaux du Temple Romain de St Vincent de N

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

VILLE ET L'ABBAYE

DE SORDE

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, (fonds latin n° 12,697), contient l'histoire complète de la petite ville landaise, qui est l'objet de notre étude, et de son antique abbaye. Il est daté de 1677 et débute par la poétique description, ci-après, qui nous servira, à nous aussi, d'introduction :

« L'abbaye et le monastère de St Jean de Sorde, appelé « en latin *Monasterium Sordense*, ou bien *Sancti Joannis de* « *Sordua*, est situé à l'extrémité de la Gascogne, dans le « diocèse d'Acqs, entre les deux Gaves, l'un desquels se « nomme Gave béarnais, à cause qu'il traverse le Béarn et « arrouse la ville de Pau ; l'autre Gave se nomme Gave « d'Oloron, pour prendre les eaux des montagnes de ce « pays. Le monastère est bâti au bord du rivage du Gave « d'Oloron, sur une hauteur qui le rend assouré contre les « inondations assez fréquentes de cette rivière ; son éléva- « tion le rend aussi agréable qu'on scaurait souhaiter ; il « est à la vue d'une très grande campagne qu'on découvre « sans peine de toute part, laquelle est accompagnée de « tout ce qui peut rendre un lieu délicieux, on voit au bas « d'un petit jardin et au pied du monastère la rivière du « Gave d'Oloron, laquelle est coupée par une forte digue

Digitized by Google

« qui faict un canal pour conduire l'eau au moulin de « l'abbaye, situé au fond du jardin. Au delà de la rivière, « ce ne sont que champs aussi agréables par leur beauté « que utiles à cause de leur fécondité, et ce qui rehausse « ce territoire fertile, c'est un costeau qui commence à « s'élever, peu à peu, à trois quarts de lieue au delà de la « rivière, et qui représente en raccourcy tout ce qu'il y a de « plus beau dans la plaine ; au delà du costeau, on voit « paroistre le sommet des monts Pyrénées, pendant plus « de quinze ou vingt lieues de largeur, toutes blanchis- « santes à cause de la froideur de l'air qui les environne « et qui métamorphose, pour ainsi dire, l'eau de cette « blancheur admirable ; à quoy il faut ajouter la pureté de « l'air qui y est admirable pour la santé. »

Sorde est, en effet, situé au confluent des gaves de Pau et d'Oloron, dans un pays ravissant, et c'est une des localités du Sud-Ouest qui offrent, à tous les points de vue, le plus d'intérêt et le plus de ressources pour les observateurs, pour les chercheurs de toute sorte, pour les artistes et pour les admirateurs de la belle nature.

La terre y est d'une fertilité vraiment extraordinaire. On y cultive le maïs, le froment et les fourrages, dans la plaine alluviale qui borde les gaves, et les mêmes céréales, ainsi que la vigne, sur le plateau qui domine cette plaine et dont la surface est formée par un épanchement glaciaire, venu par la vallée d'Oloron, et qui a recouvert un soulèvement de calcaire nummulitique, riche en fossiles, et très curieux à étudier pour les géologues.

C'est dans ce calcaire, qui ressemble à celui qui a donné son nom à Peyrehorade (*petra forata*) et à celui du phare de Biarritz, si savamment décrits dans les bulletins de la Société de Borda par son ancien et regretté président, M. Henri du Boucher, que sont creusés les grottes, ou

Digitized by Google

abris sous roches, découverts par lui et son collègue M. Raymond Pottier, en 1872, et qui ont été, depuis, fouillées par MM. Louis Lartet et Chaplain-Duparc. Ces derniers explorateurs ont publié les résultats de leurs fructueuses recherches dans une brochure, illustrée avec luxe, tirée, malheureusement, à trop peu d'exemplaires, et qu'il est très difficile de se procurer.

Ces grottes furent habitées, à l'époque du renne, par des populations d'une race analogue à celle de Cro-Magnon, que l'on croit, aujourd'hui, n'être autre que celle des *Proto-Ibériens*, les aïeux des Basques, et qui constituent l'élément ethnique le plus important des peuples Aquitains.

Comme ceux de Brassempouy et de Lourdes, les troglodytes de Sorde se livraient à la chasse et à la pêche et devaient, pour leur défense personnelle, faire la guerre à de nombreuses bêtes féroces dont on a trouvé des ossements dans leurs grottes, au milieu des débris d'autres animaux qui leur servaient, évidemment, pour leur nourriture. On y a, en effet, découvert, pèle-mèle, des os et des dents de lions, d'ours, de tigres, de hyènes et d'un grand chat se rapprochant du tigre et, en même temps, des ossements fendus pour en extraire la moëlle et provenant de bœufs et de chevaux sauvages et même de rennes.

Plusieurs dents de lions étaient percées pour devenir des pendeloques de colliers. Elles étaient ornées de dessins au trait, gravés à l'aide de burins de silex, et ressemblant à ceux qui se sont conservés, par tradition, et que l'on retrouve encore sur les batons des Basques, les *makilas*, et sur les *canaoüles* en bois qui soutiennent les clochettes eu cuivre que portent à leur cou les vaches et les brebis, en Béarn, dans les Landes, et même dans les *ganaderias* espagnoles. Cette constatation, faite par de nombreux archéologues, est d'accord avec les données de

Digitized by Google

l'anthropologie pour établir, d'une façon qui n'est plus douteuse, la descendance directe des Aquitains des Ariens qui habitaient notre contrée à l'époque de la pierre taillée et que certains auteurs appellent, avec raison, *Proto-Ibériens*.

On a pu très bien se faire une idée, à Sorde, de ce qu'était cette race primitive, car on y a découvert, dans la grotte du *Pastou* et dans une de celles qui sont tout à côté, plus de trente squelettes complets, dont on a examiné avec soin les crânes, et l'un d'eux, celui d'une femme, offrait même cette particularité curieuse qu'il était percé d'une pointe de flèche en silex restée encore dans la plaie.

Avec ces squelettes, on a trouvé des quantités de silex, des pointes de lance et de flèche, des burins, des nucleus et surtout des grattoirs finement retouchés. Il y avait, aussi, quelques ossements et des bois de cerfs ou de rennes, travaillés pour en faire des bâtons de commandement, ou des instruments divers et, plus ou moins sculptés; mais il résulte de l'ensemble des découvertes qui ont été faites dans cette station que ses habitants étaient bien moins artistes que leurs compatriotes et contemporains de Brassempouy. Il n'y avait pas parmi eux des sculpteurs émérites comme ceux qui nous ont laissé la statuette, récemment décrite par M. Dubalen (Bulletin de la Société de Borda 1893, page 34), et les autres objets en ivoire qui ont amené M. Piette à créer, dans sa classification préhistorique, spéciale à Brassempouy, son époque éburnéenne. (Bulletin de la Société de Borda, 1892, page 269).

La beauté du site, la fertilité des deux vallées et du plateau placés au confluent des deux gaves, les avantages qu'offrait l'extrémité du promontoire pour l'établissement d'un vaste oppidum, tout était fait pour attirer l'attention des Romains, à leur arrivée dans le pays. Ils s'y établirent,

Digitized by Google

tout d'abord en vainqueurs, sur le plateau qu'ils fortifièrent; puis ils ne tardèrent pas à fusionner avec les populations celtibériennes de la plaine et les gallo-romains résultant de cette fusion firent, bientôt, de SORDI une localité importante qui devint une des étapes de la voie *ab Asturica ad Burdigalam*.

Cette voie figure dans l'itinéraire d'Antonin et ses stations, en France, étaient les suivantes :

Carasa — Garris (près St-Palais),
SORDI — Sorde,
Aquis Tarbellicis — Dax,
Mosconum — Laluque,
Segosa — Lévignacq,
Losa — Louse, (près Sanguinet),
Boïos — La Teste
Burdigalam — Bordeaux.

On montre encore, à Sorde, la tranchée qui coupe en deux l'*oppidum du Pastou*, par lequel passait, dit-on, la voie romaine et que l'on désigne sous le nom de *Chemin de Charlemagne*, qui y passa nécessairement, en allant en Espagne et en en revenant, après la débâcle de Roncevaux.

On appelait aussi cette tranchée *Chemin de la Caoutère*, évidemment parce qu'il conduisait à la *chaudière bouillante* de Dax, aux sources chaudes, auxquelles on donnait anciennement, à cause de leur température, le nom de *caoütères*, dont on a fait, plus tard, CAUTERETS, non seulement pour la station pyrénéenne si connue qui s'appelle toujours ainsi, mais même pour Dax dans certains vieux textes. C'était ce nom que portaient toutes les eaux chaudes et celles dont la température était moins élevée étaient désignées par le diminutif *caoüterot*.

Entre Sorde et Dax, la voie passait par Cauneille; par le

Digitized by Google

vicus de Pouillon, qu'on appelle toujours le *vic*, et à proximité duquel il existe encore un pont romain ; par Saugnacq et par Narosse, où elle rejoignait, à *La Crousade*, l'*iter ab Aquis ad Tolosam*.

Sorde dut être très florissant à l'époque gallo-romaine. On y retrouve les restes de deux magnifiques villas placées à quelques centaines de mètres l'une de l'autre.

Celle de Baratdevin a été découverte, il y a déjà longtemps, par M. Henri de Lobit de Monval, un ami de M. Caumont, qui fut un de ses premiers disciples et représenta seul, jusqu'à il y a quelques années, dans les Landes, la Société Française d'Archéologie, qui y compte aujourd'hui de nombreux adhérents.

Elle a été explorée, plus tard, par M. Dompnier de Sauviac qui en parle dans ses *Chroniques du Diocèse et de la Cité d'Acqs* et par M. Sanguinet, architecte. Nous l'avons visitée, nous-mêmes, bien des fois : on y voit, non seulement des substructions, mais encore, chose rare, des murs en élévation très bien conservés et toute une abside d'une chapelle, construite, vraisemblablement, au IVe siècle ou au Ve siècle. Il y avait déjà, à cette époque reculée, des chapelles dans presque toutes les villas d'une certaine importance, comme le prouvent une loi d'Honorius, de l'an 398, et divers autres textes cités par M. l'abbé Degert dans une intéressante communication faite par lui à la Société de Borda, en 1891 (voir le bulletin de cette année, p. 243). Plusieurs conciles avaient ordonné la construction de ces oratoires dans les grandes propriétés privées, et c'est ce qui fait que tous les emplacements où il y a eu des villas s'appellent, encore de nos jours, des *glezias* ou *glisiaous*, ce qui veut dire églises. Cela vient, peut-être, aussi de ce que, à l'origine, de même que dans les villes on célébrait les saints mystères dans les *basiliques ;* de même

Digitized by Google

on fit, à la campagne, les offices divins dans les villas. On choisissait, partout, les plus belles demeures des hommes pour en faire les temples de Dieu.

C'est ce qui amena aussi la transformation en *cœnobiums* et en *abbayes* de beaucoup de ces villas, et c'est ce qui dut arriver, nous le verrons plus bas, pour la seconde villa de Sorde, qui est devenue la célèbre abbaye *Sancti Joannis de Sordua*.

Mais, avant de parler de cette abbaye et de la ville de Sorde, disons quelques mots des magnifiques mosaïques que l'on découvre à Baratdevin, sur une étendue de plus d'un hectare; de celles qui se trouvent dans le chœur de l'église et qui ont été l'objet, au dernier Congrès de Dax, d'une discussion aussi savante qu'intéressante; et enfin de celles qui pavent, à une profondeur de 0 m. 60, tout le sol de la cour de Mme Dufaur, dont les constructions dépendaient autrefois de la maison de l'abbé de Sorde.

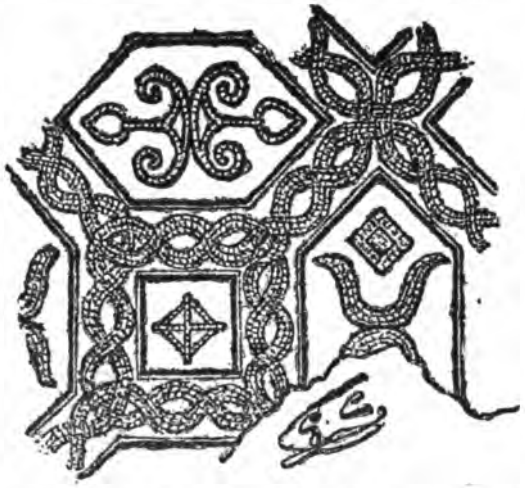

Les mosaïques de Baratdevin ont le plus grand rapport

Digitized by Google

avec celles que M. le Baron de Bouglon a découvertes dernièrement à Géau, près de La Bastide d'Armagnac et que nous avons visitées, pendant la tournée que nous avons faite, il y a deux ans, dans la partie Nord-Est du département des Landes. Il est facile de se rendre compte de cette ressemblance en comparant le dessin ci-dessus avec la planche n° 2.

Comme celui de Géau, le pavement de Baratdevin a tout l'aspect d'un *lithostrotum* des quatre premiers siècles de notre ére. Il ressemble aussi, comme facture, comme couleur et comme dimensions des cubes, qui sont tous en marbres de différentes couleurs ou en brique rouge de divers tons, à celui qui se trouve chez Madame Dufaur (voir la planche n° 3). Celui-ci pourrait bien cependant être, d'après nous, un peu plus ancien.

Pas plus que son voisin de Baratdevin, ce dernier n'est pas comparable, comme finesse, comme coloris et surtout comme composition, aux remarquables mosaïques qui décorent le sol de l'abside de l'ancienne église de l'abbaye.

Ces mosaïques sont, avec raison, classées parmi les *Monuments Historiques*. Elles ont été sérieusement étudiées, pour la première fois, en 1882, par les archéologues réunis en congrès, à Dax, à l'instigation de la Société de Borda, sous la présidence de M. Léon Palustre, l'éminent directeur, d'alors, de la Société Française d'Archéologie, aujourd'hui son directeur honoraire, et voici d'après le procès-verbal des séances de ce Congrès, le résumé de la conférence qui fut faite par M. Palustre lui-même, à son retour à Dax, pour rendre compte de l'excursion à laquelle avaient pris part une vingtaine de ses collègues en archéologie, parmi lesquels nous devons signaler M. Ledain, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest et M.

Digitized by Google

le comte de Chasteigner, qui ont, on le sait, une compétence spéciale en la matière :

« Le pavement de l'abside se compose de huit carrés, « formant des panneaux distincts, avec bordures et séparations très nettes, et juxtaposés comme des tapis qu'on « aurait mis à côté les uns des autres pour couvrir le sol « d'un appartement. Deux de ces carrés sont encore « admirablement conservés, les autres n'existent que par « morceaux, et les parties qui manquent ont été remplacées « par un dallage des plus communs.

L. Duiburcet

Digitized by Google

« Le premier, placé immédiatement contre le maître-« autel, est composé de cercles entrelacés, formant, en « s'entrecoupant, des dessins géométriques très originaux. « Le centre est occupé par un cercle plus petit, coupé, lui « aussi, par quatre demi-cercles en entrelacs. Aux quatre « coins du carré, sont dessinés, en noir sur fond blanc, quatre « autres entrelacs résultant de la combinaison de trois demi-« circonférences réunies en étoiles et semblables à ceux que « l'on voit sur le chrisme de St Vincent de Xaintes, « ce qui pourra, peut-être, servir à retrouver la date « de ce monogramme. Entre ces gracieux ornements et « le centre des panneaux et, par conséquent, toujours « dans les quatre angles de la figure, se trouvent dans le « bas, à gauche, deux oiseaux qui semblent prêts à se « battre ; au coin opposé, un lèvrier poursuivant un « lièvre et, aux deux autres angles, des animaux fantasti-« ques dont les queues entrelacées sont terminées par des « palmes.

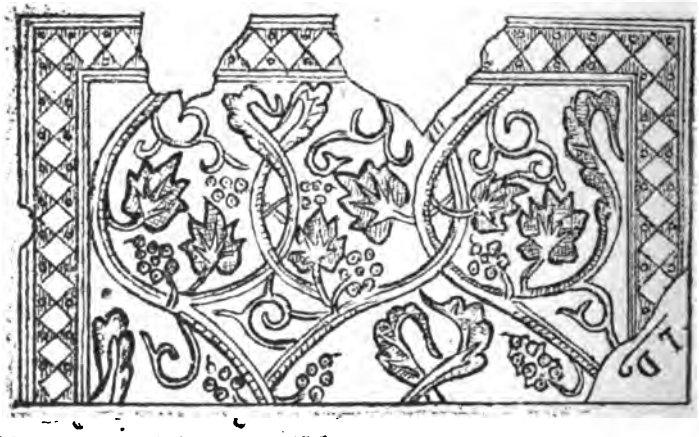

Digitized by Google

« Le second carré est encore plus remarquable : il est « formé de rinceaux de vigne, avec larges feuilles et raisins « dessinés avec art et comparables, certainement, aux « ornements du même genre que l'on trouve dans les plus « belles mosaïques romaines d'Italie. »

Nous avons cru devoir ajouter à la description de M. Palustre deux dessins ci-dessus, qui la complètent.

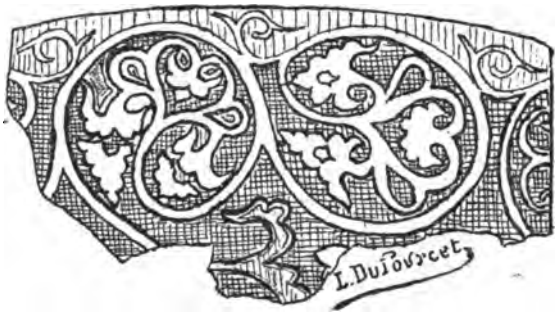

Nous avons pu également faire reproduire deux des principaux fragments des autres panneaux dont il ne

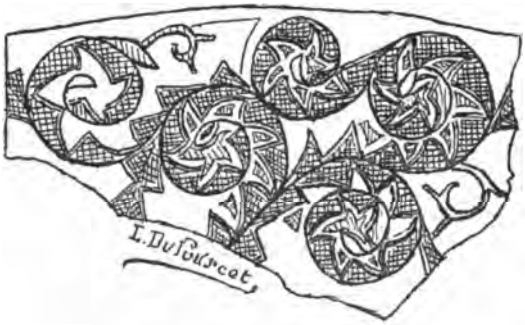

reste, malheureusement, que des traces. Ils donneront une idée de ce qu'ils devaient être, et nos lecteurs pourront

Digitized by Google

les comparer, avec nous, à d'autres mosaïques de la région.

Le procès-verbal du Congrès de 1882 dit encore, à propos de celles de Sorde :

« A première vue, M. Palustre, M. Ledain et leurs « compagnons d'excursion virent bientôt que ces mosaïques, « composées de tout petits cubes noirs, blancs et rouges « (ces derniers faits avec des morceaux de poteries), de « différentes dimensions suivant les panneaux, n'étaient pas « en place et qu'ils avaient l'aspect de pavements remontant « à une époque bien antérieure à la fondation de l'abbaye « de Sorde, (au Xe siècle), et à la construction de son église « (aux XIe et XIIe siècles).

« Ayant consulté des textes anciens, cités par M. « Dompnier de Sauviac, dans sa *Chronique du Diocèse* « *d'Acqs* ils acquirent bientôt la certitude que l'abbaye de « Sorde avait été bâtie sur l'emplacement d'une villa gallo- « romaine et que, dans le parc qui servait autrefois de pro- « menade à l'abbé du couvent, on avait constaté, il y a « quelques années, l'existence de mosaïques qui, disait-on, « couvraient une grande surface. Ils se transportèrent à « l'endroit indiqué par ces textes, firent creuser le sol et, à « o m. 60 de profondeur, ils se trouvèrent en présence d'un « pavement divisé en panneaux et en tout semblable à « divers fragments de la mosaïque intérieure de l'église, « même facture, mêmes bordures, mêmes cubes, noirs, « rouges et blancs. Pas de doute possible, les mosaïques de « l'abside provenaient de la villa et elles remontaient au « IVe siècle, alors que jusqu'à l'heure on les avait données « comme étant contemporains de l'église.

« Tout dernièrement encore, (le procès-verbal date de « 1882), dans un ouvrage qui vient de paraître, M. Gerspach, « chef de bureau des Manufactures Nationales, au Ministère

Digitized by Google

« des Beaux-Arts, donne, d'après M. Lafollye, le dessin des « deux principaux panneaux, et les attribue aux Xe ou XIe « siècles, en disant, néanmoins, que le *médaillon central est « une ingénieuse invention où les* ORNEMENTS ANTIQUES *se « mêlent à des animaux dont l'art héraldique va bientôt « s'emparer.* »

La question semblait irrévocablement jugée quand elle fut soulevée de nouveau, en 1888, par plusieurs membres du Congrès que tint, cette année-là, à Dax et à Bayonne, la Société Française d'Archéologie et qui fut présidée par le savant successeur de M. Palustre, M. le comte de Marsy.

En voyant, à son tour, les mosaïques de Sorde qu'il trouva, lui aussi, on ne peut plus remarquables, il crut devoir donner raison à M. Gerpach et pouvoir soutenir, avec lui, qu'elles étaient du XIe siècle. Une discussion des plus intéressantes s'engagea, sur les lieux, entre lui et quelques congressistes qui étaient de son avis, MM. Ledain et Barthéty, qui étaient de celui de M. Palustre, et MM. Guignard, de Chasteigner et le comte Lair qui émirent une opinion intermédiaire. On fit valoir, de part et d'autre, des arguments aussi ingénieux que probants, surtout pour la science de ceux qui les mettaient en avant, et chacun, comme cela arrive souvent, se retira en conservant, plus que jamais, sa conviction.

Les choses en étaient là quand, au mois de novembre 1891, nous fîmes les fouilles de Sarbazan. Nous y découvrîmes, on s'en souvient, six pièces pavées de mosaïques, et l'une d'elles, celle de l'Atrium, était pareille, comme genre et comme dessin, au panneau de Sorde, formé de rinceaux entrelacés de vigne, que M. Palustre compare *aux plus belles mosaïques romanes d'Italie*, tandis que

Digitized by Google

pour M. Gerspach, ces ruisseaux et cette vigne *n'ont plus rien de l'antiquité classique.*

Aussi n'hésitons-nous pas à répéter ici ce que nous avons déjà écrit dans notre compte-rendu des fouilles de Sarbazan :

« On retrouve des rinceaux presque semblables au « Glezia de St-Sever, à Taron (Basses-Pyrénées) et ce qui « est plus intéressnnt, à Sorde dans le chœur de l'église.

« Cette dernière constatation tranche, d'après nous, « définitivement la question, si controversée, de savoir si « les mosaïques de l'ancienne et célèbre abbaye sont gallo-« romains, comme le soutiennent MM. Palustre, Ledain, « Barthéty, etc., ou si on doit les faire descendre jusqu'au « XIe siècle, comme le prétendent MM. de Marsy, Gerspach « et Laffollye. Il ne peut plus être douteux qu'elles soient « l'œuvre des ouvriers du IIe ou du IIIe siècle, (ou du com-« mencement du IVe), qui ont fait certainement tous les « pavements anciens qu'on rencontre dans la région, à « Sarbazan, à St-Sever, à St-Cricq-Villeneuve, à Taron, au « Pont d'Oly, à Bielle, dans les Basses-Pyrénées. Ils « avaient des séries de panneaux et de bordures dont ils « variaient l'agencement, mais qui étaient les mêmes « partout. »

Les lecteurs de l'*Aquitaine* pourront, enfin, comparer les dessins géométriques du modillon central de l'abside de Sorde avec ceux qui se voient sur la mosaïque du temple romain de St Vincent de Xaintes, et toutes ces comparaisons les convaincront, indubitablement, de la vérité de notre thèse. Ils estimeront tous avec nous que les mosaïques de Sorde sont bien gallo-romaines, comme toutes les autres que l'on rencontre dans la contrée.

Digitized by Google

Les villas, comme l'a fort bien expliqué M. l'abbé Degert, dans son *Etude Critique sur la Dénomination et l'Origine des Gleyzious*, que nous avons déjà citée, se composaient, non seulement la maison du maître, mais encore du domaine rural dont cette maison était le centre, et des nombreuses habitations des esclaves, des affranchis et des colons nécessaires pour l'exploiter.

De là est venu le mot *village*, qui a dû signifier primitivement l'ensemble de toutes ces constructions accessoires de la villa. L'agglomération qu'amena à Sorde la proximité des deux villas importantes de Baratdevin et de celle qui devint, plus tard, l'abbaye, dut être relativement considérable, puisque l'itinéraire d'Antonin en fait une station de la voie romaine de Saragosse.

Aux laboureurs de l'époque gallo-romaine vinrent, nécessairement, s'ajouter, au moyen-âge, des artisans et des ouvriers de toute sorte, qui là, comme partout où il y eut des abbayes, se groupèrent autour des moines qui les faisaient vivre, les instruisaient et les protégeaient.

A la fin du XIIIe siècle, cette population de laboureurs et d'ouvriers éprouva, comme toutes les autres du même genre, le besoin d'assurer ses franchises communales et de se mettre, en construisant des remparts et des portes fortifiées, à l'abri d'un de ces coups de main, de ces surprises si fréquentes pendant la guerre qui désola le pays, à cette époque qui le transforma, tout entier, en un véritable champ de bataille.

Comme Roquefort, Sorde devint une Bastide ; son acte de paréage est, évidemment, celui que signale M. Paul Raymond, dans la préface du cartulaire dont nous aurons à parler longuement et au bas duquel sont appendus deux sceaux en cire jaune portant, comme inscription, le premier : S'(igillum) CONVENTVS MONASTERII

Digitized by Google

SORDVENSIS ; le deuxième : S. (igillum) A(rnaldi R(aimondi) DEI GRACIA ABBATIS SORDUE.

Cet acte de paréage dans lequel figurent l'abbé de Sorde et le Roi de France, représenté par Eustache de Beaumarchais, Sénéchal de Toulouse, est aux Archives nationales; il est daté du 16 décembre 1290.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la *ville* de Sordes (qui est appelée ville, comme toutes les Bastides) a, comme elles aussi, sa place centrale carrée, dont il reste quelques maisons avec l'auvent traditionnel, ses remparts et ses portes. L'une d'elles a même, nous l'avons déjà fait remarquer dans notre notice sur *Sarbazan-Roquefort*, les plus grands rapports de ressemblance avec celle que nous avons vue dans cette dernière localité et qui est désignée sous le nom de porte Castaings (Voir la planche annexée à cette notice).

Les maisons actuelles de Sorde sont presque toutes des XVI,e XVIIe et XVIIIe siècles. Elles sont construites sur les alignements anciens des rues de la Bastide, et ont de grandes portes charretières, à arc surbaissé, sur la clef de voute desquelles est gravée une clef.

Quelques-unes de ces maisons portent, sur leurs façades, des inscriptions : la plus curieuse est celle qui se voit sur l'ancien presbytère et qui est ainsi conçue :

(Clef) I H S 1680

AEDICVLAM HANC TIBI
SOLI DEO VOVEO
PETRVS LARTIGVE
RECTOR HVIVS LOCI

Pierre Lartigue, curé de ce lieu (Sorde), voue à Dieu cette petite maison.

Digitized by Google

N° 1. — Vue de l'Abbaye de Sorde (Etat actuel)

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 2. — Baratdevin (Abside)

Digitized by Google

Digitized by Google

N° 3. — Propriété Dufaur.

Digitized by Google

Digitized by Google

On a longtemps attribué à Charlemagne la fondation de l'Abbaye de Sorde, mais il est aujourd'hui parfaitement démontré que les deux diplômes sur lesquels on basait cette opinion sont apocryphes. On peut les voir à la Bibliothèque Nationale où ils sont déposés. Le premier nous apprend que c'est dans la dixième année de son règne que le grand empereur, qui a laissé son nom, nous l'avons vu plus haut, au chemin par lequel il passa, pour traverser Sorde en se rendant en Espagne, aurait fondé ce monastère ; le second, tout différent du premier, dit que c'est la quatorzième année du même règne.

Il est généralement admis que la maison de StJean de Sorde est fille de St Michel de Pessan, du diocèse d'Auch et que les Bénédictins vinrent s'établir dans notre abbaye landaise à la fin du IXe, ou au commencement du Xe siècle ; dans tous les cas après l'an 817, car elle ne se trouve pas dans le catalogue des abbayes de Gascogne dressé à cette époque. Elle fut l'objet d'une donation importante de la part de Guillaume Sanche, comte de Gascogne, vers 975. (Cartulaire).

Il est possible qu'il n'y ait pas eu à Sorde de moines réguliers avant 817, mais il n'est pas douteux pour uous que l'ancienne villa gallo-romaine ait été transformée en cœnobium dès le IVe ou Ve siècle. Peut-être ce premier monastère était-il fermé en 817 et a-t-il été acquis par les Bénédictins de Pessan, comme les ruines actuelles ont failli l'être, il y a quelques années, par ceux de Bel-loc d'Urt qui l'auraient, en quelque sorte, fondé à nouveau.

La liste des abbés de Sorde donnée par le *Gallia Christiana* ne remonte qu'à 1060. On y trouve la longue et intéressante série ci-après, dans laquelle figurent bien des noms connus et encore honorablement portés dans la région :

Digitized by Google

Le plus ancien est Guillaume I d'Orgon, ou de Goron, qui était, en même temps, archidiacre de Dax, en 1060. Viennent ensuite : Hélas, moine de St-Sever, vers 1061. — Brasco. — Geraldus, mort en 1105. — Ainerius. — Guillaume II de Martel, en 1119. — Arnaud I d'Ysest ; il devint évêque d'Oloron. — Bertrand de Samadet, en 1147. — Arnaud II, Bunio ou Bonion, vers 1150. — Guillaume Bernard de Camer, 1167. — Bernard I de la Carre, ou Lescarre, nommé en 1176. — Guillaume II, ou Arnaud Guillaume de Biran, nommé, en 1212, évêque de Tarbes. — Arnaud III de Bordes, de 1212 à 1254. — Jean I. — Raymond Arnaud de Caupenne, mort en 1284. — Forton de Caupenne. — Pierre Guillaume, cité en 1305, en 1310 et en 1317 dans divers textes anciens. — Bernard II, en 1324. Pierre I, en 1325, 1330 et 1343. — Jean II, 1343, 1346. — Guillaume Raymond de Donay, 1347 et 1349. — Jean III, 1349, 1355. — Guillaume IV, décédé en 1362. — Pierre II, de 1363 à 1384. — Bernard III, 1384 à 1386. — Bertrand Guillaume de Serres, 1391 à 1399. — Bernard IV de Moneins, en 1401. — Bernard V d'Anglade, 1402 à 1409. — Bernard VI de Sendos, 1416 à 1430. — Pierre III de Favars, 1430 à 1438. — Jean IV, 1440. — Guillaume V de Laulan ou de Lauhan, 1441 à 1454. — Arnaud IV d'Abbadie, de 1454 à 1468. — Brunetus Fabien de Acrimonte (de Gramont), de 1469 à 1473. — Pierre IV de Foix, cardinal archevêque de Bordeaux. — Arnaud Guillaume de Gramont, de 1486 à 1488. — Yspanus de La Vie, 1489 à 1501. — Etienne de Pamiers, de 1501 à 1509. — Jean V de Gramont. — Yspanus II de La Vie, de 1511 à 1518. — François de La Vie, jusqu'en 1528. — Charles de Gramont, évêque d'Aire, de 1228 à 1544. — Jean VI Gomard, en 1547 et 1575. — Jean VII de Villeneuve, de 1575 à 1602. — Raymond de La Salle de Susigaray, de 1602 à 1638. —

Digitized by Google

Philibert de Gramont, de 1635 à 1653. — Vincent de Castel, mort en 1679 ; il fit de grandes réformes et affilia le menastère à la congrégation de St-Maur. — M. de Buffetot de Gramont, de 1679 à 1682. — Louis de Montesquieu d'Artagnan, qui était, en même temps, abbé d'Arthous.

A cette longue liste, nous n'avons pu ajouter que deux noms : ceux de Charles Antoine de la Roche-Aymon, en 1731, et de Jean Cayrol de Médaillan, en 1773.

Un des derniers moines de Sorde fut évêque constitutionnel pendant la Révolution.

Comme toutes les abbayes de la contrée, celle qui nous occupe fut détruite par les calvinistes, et on trouvait, dans les archives du monastère, le curieux récit de cet épisode des guerres de religion.

« Année 1569. Ce bourg de Sorde, qui est en Gascogne « à trois lieues d'Orthez et qui, cinquante ans auparavant, « pendant le règne de Henri d'Albret, père de Jeanne, « *avait si fort souffert de la part des Espagnols qui le* « *pillèrent et l'incendièrent*, n'eut pas un sort plus doux « de la part des Béarnais ses voisins. *Les Espagnols* « *n'avaient fait que brûler le bourg*, le nouvel Attila, fléau « des églises et des lieux consacrés à la Religion, « (Montgommery), dirigea le fer et la flamme contre le « monastère et les moines qui l'occupaient. Un détache- « ment commandé par ce général, voulant sortir de « Bellocq, se jeter sur le bourg de Lahonta qui est vers le « Nord sur la frontière du Béarn, dans lequel même une « partie du territoire est enclavée, fut repoussé par les « habitants qui avaient pris les armes. La troupe tourna « alors sa marche vers Sorde. Bientôt l'abbaye devint la « proie du soldat et de l'embrasement. Il s'y conserva, « néanmoins, une partie du bâtiment, quoique les mémoi

Digitized by Google

« res apprennent que *l'incendie dura quinze à seize jours.*
« On poursuivit en même temps les religieux dont quel-
« ques-uns se sont jetés dans le Gave Béarnais qui passe
« auprès du monastère, se sauvèrent à la nage ; trois
» d'entre eux furent saisis, attachés à des piliers de
« l'église et cruellement arquebusés. »

« A peine cette première désolation était-elle passée,
« que le baron d'Arros faisant des courses dans le pays,
« se jeta de nouveau sur Sorde, et le monastère fut ruiné
« JUSQU'AU POINT D'ÊTRE RÉDUIT EN UN MONCEAU DE
« CENDRES.

D'après Hugues du Temps, la prise de Sorde par Montgommery aurait eu lieu le 20 septembre 1569; le Baron d'Arros aurait achevé, ou à peu près, la destruction de l'abbaye le 19 novembre de l'année suivante, après que le seigneur de Montamat, à la tête d'une foule de gens armés, l'avait déjà à moitié détruite, le 7 mars précédent, c'est-à-dire le 7 mars 1570.

La ville et l'abbaye de Sorde ont donc été, on peut le dire, complètement détruites au XVIe siècle. C'est ce qui explique qu'on y trouve si peu de constructions antiques, car il n'y a absolument que l'église, avec ses absides romanes et sa nef gothique, qui remonte à une époque antérieure, et encore elle porte de nombreuses traces des dégradations que lui firent subir les Espagnols, Montgommery et le baron d'Arros, et probablement des dévastations nouvelles qui durent résulter d'un dernier assaut des troupes commandées par le duc de la Force, en 1616.

Peut-être resta-t-il cependant debout une partie du couvert du cloître, celle appuyée contre l'église ? C'est ce qui semble résulter de l'examen d'une gravure de 1678, publiée par le *Monasticon Gallicanum* dont nous donnons une reproduction. (Voir la planche). On remarque, en

Digitized by Google

effet, dans ce *Prospectus Monasterii Sordensis*, que le cloître n'a plus son promenoir que d'un seul côté et que les arcs en plein-cintre et les colonnes qui les soutiennent semblent appartenir au roman du XI° ou du XII° siècle, comme les absides construites évidemment à cette même époque.

En rapprochant la date de ce plan cavalier avec la liste des abbés du Gallia Christiana, nous voyons encore que, en 1678, ou, tout au moins, un peu avant 1679, Vincent de Castel fit de grandes réformes à Sorde et affilia le monastère à la congrégation de St-Maur. On est donc en droit de supposer que ce fut cet abbé, réformateur, qui releva de ses ruines l'abbaye détruite en dernier lieu par le baron d'Arros et qu'il construisit les bâtiments représentés par la gravure. (1) Ils ont du reste l'aspect et le style des constructions du XVII° siècle.

Il est facile de voir, aussi, que ces constructions ne sont pas celles, aujourd'hui en ruines, que nous avons pu photographier. (Voir la planche). Ces dernières n'ont que deux étages, tandis que celles de 1678 en ont trois et sont disposées d'une façon toute différente.

De plus, le corps principal E du *prospectus* est placé plus loin du Gave. Il en est séparé par le *terreus agger* R, une terrasse plus large que celle qui existe encore aujourd'hui et par l'*Ortus Monachorum* S. S, auquel on deecendait par un escalier monumental et qui était situé sur l'emplacement occupé actuellement par une remarquable galerie souterraine, (voir la planche) avec ses voûtes monumentales et ses grandes baies donnant sur la rivière et dans laquelle les bateaux pouvaient pénétrer. Cette galerie, unique dans

(1) On voit en effet, dans le « *Clergé de France* » la phrase suivante qui confirme notre opinion : « La Congrégation de « St-Maur, qui a été introduite dans l'abbaye de Sorde en 1666, « a rebâti les lieux réguliers et a travaillé à rétablir l'église. »

Digitized by Google

son genre, ne remonte donc pas au XVIIe siècle, elle fut construite au XVIIIe seulement, et il est facile de constater qu'elle est appuyée contre le mur de soutènement de l'ancien *agger terreus*. (1)

Ce mur est porté comme ayant un mètre d'épaisseur dans un plan, trouvé chez les PP. Bénédictins, par M. l'abbé Haristoy, curé de Ciboure, et qui est, à n'en pas douter, une copie de celui qui servit à la dernière restauration de l'abbaye, au XVIIIe siècle.

Cette restauration fut, comme nous l'avons dit plus haut, une véritable reconstruction. Les bâtiments principaux ne sont plus à la même place, et leur distribution, ainsi que leur destination a complètement changé. On en trouve facilement la preuve dans la comparaison des deux plans et de leurs légendes.

Celui de M. l'abbé Haristoy est parfaitement conforme à l'état actuel des lieux, mais il est moins complet que le premier, car il ne reproduit pas, comme lui, l'*Œdes abbatis*, la partie des bâtiments réservés à l'abbé avec ses vastes dépendances, qui sont devenus la propriété de la famille Dufort et ont subi de nombreuses modifications, qui en ont dénaturé l'agencement et le style. On y voit cependant des croisées qui remontent, évidemment, comme les décharges servant d'écuries, à la première moitié du XVIIe siècle. Ce sont, pour sûr, les restes des constructions H, I, K, L, du *prospectus* de 1678. La *Chors abbatis* Q est dans le même état qu'autrefois, et c'est en dessous, sur toute sa surface, qu'on trouve les belles mosaïques dont il a été question ci-dessus.

(1) Cette galerie ressemble par son aspect et sa perspective à celle des grottes de Ferrant, près St-Emilion (Gironde) dont M. S. Piganeau vient de publier une vue dans le 4e trimestre de 1892, du « Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux. » Cette derniére est, du reste, comme celle de Sorde, du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

On ne représente, dans le plan du XVIIIe siècle, que l'abbaye proprement dite. Elle fut donnée, après la Révolution, à l'hôpital de Villeneuve-de-Marsan, qui la vendit, en 1821 ou 1822, à M. de Bedouich, père de la propriétaire actuelle, qui veille, avec un soin aussi intelligent que scrupuleux, à la conservation de ces pittoresques et importantes ruines.

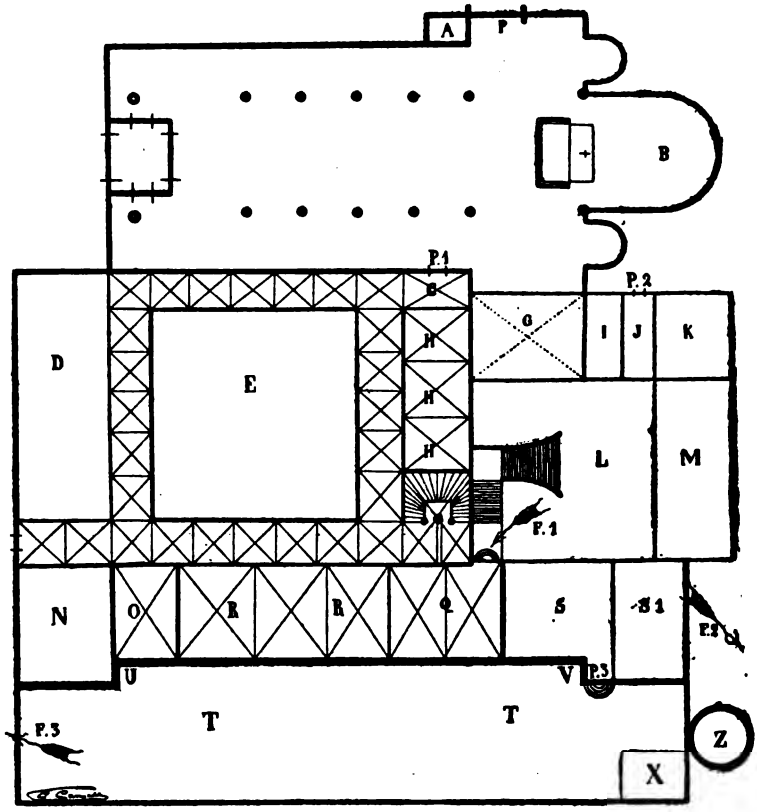

Plan du Monastère de Sorde, XVIIIe Siècle

Légende : A Clocher de l'église ; B Chœur ; C Avant-

Digitized by Google

chœur ; D Grenier des dîmes ; E Préau du cloître et Cimetière ; F 1 Escalier conduisant à la fameuse galerie du Gave ; F 2 Abbaye (indication de sa situation par rapport au Monastère ; F 3 Moulin (même indication) ; G Sacristie ; H Salle du Chapitre ; I Porterie ; J Couloir ; K Autre Porterie ; L Cour découverte et Escalier extérieur ; M Ecuries ; N Appartement du P. Prieur ; O Salon du P. Prieur ; P Porte de l'église ; P 1 Porte Claustrale ; P 2 Porte Extérieure du Monastère ; P 3 Porte sur la Terrasse ; Q Cuisines ; R Réfectoire ; S Parloir général ; S 1 Parloir particulier ; T Terrasse en dessous de laquelle se trouvent des caves desservies par une longue galerie voutée qui donne aussi accès aux bateaux du Gave ; U, V Mur d'un mètre d'épaisseur ; X Château d'eau ; Z Tour de l'Abbé.

Ce plan offre sur l'autre l'avantage de nous donner la configuration exacte, et à une assez forte échelle, de l'église, avec sa vaste nef, son transept, son abside et ses deux absidioles, dont la forme et la disposition est celle de beaucoup d'églises bénédictines et nous rappelle celle de l'Abbaye d'Arthous, qui a été l'objet d'une de nos premières études archéologiques.

Faisons remarquer, en passant, que l'autel est placé, dans le plan, au milieu de la croix des transepts, comme dans les temps primitifs, tandis que, aujourd'hui, on l'a reculé dans l'abside. Cet autel est très beau, il est en marbre, travaillé avec art, ressemble à ceux de la cathédrale de Dax, des églises du Mas d'Aire et de Pouillon et est, comme eux, l'œuvre d'une compagnie de marbriers italiens qui étaient établis, croit-on, à Pau, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Plusieurs d'entr'eux devaient être des artistes remarquables, surtout celui qui sculptait les anges adorateurs qui ornent habituellement leurs autels. On trouve le nom de l'un des derniers de ces marbriers habiles

Digitized by Google

sur le tailloir d'un des chapiteaux de l'église du Mas ; on y lit, en effet, l'inscription suivante : « *Maseti fecit opus, anno 1771.* »

Prise dans son ensemble, l'église offre un développement grandiose de 49 mètres de long sur 38 de large. Son élévation est avantageuse et rappelle, comme le fait observer avec raison M. Cénac Moncaut dans son « *Voyage Archéologigue et Historique* » les belles proportions de la basilique de St-Sever. L'abside centrale, consacrée aujourd'hui au chœur, est plus haute et plus profonde que les chapelles latérales, mais elle n'a pas, comme elles, conservé toute sa pureté de style. Les deux absidioles sont restées telles qu'elles ont été construites à l'époque romane : leurs arcs triomphaux reposent encore sur leurs colonnes, moitié-engagées, avec leurs bases à deux tores, griffées aux angles, posées sur un soubassement de 0 m 60 c. Les quatre chapiteaux sont des plus remarquables : ceux de la chapelle de gauche, en regardant l'autel (voir la planche) représentant : l'un, Daniel dans la fosse aux lions ; l'autre, le Christ nimbé entouré de quatre personnages aux visages grimaçants : ces deux chapiteaux portent sur leur tailloir des inscriptions. De la dernière nous n'avons pu, avec l'aide de M. l'abbé Lahargou, déchiffrer que ces deux mots : DEI TRADICCIO ; c'est donc la scène du jardin des oliviers, prélude de la Passion du Sauveur. Sur le premier chapiteau, on lit très distinctement ces mots : HISTORIA. DANIEL. PROPHETAE.

A l'entrée de l'absidiole de droite, on voit sur une corbeille à volutes, une vierge nimbée, assise et portant sur ses genoux l'Enfant Jésus, que deux anges adorent. (Voir la planche).

Voici textuellement la description que donnait M. Cénac

Digitized by Google

Moncaut, du quatrième et dernier chapiteau. C'était, d'après lui : « Le Christ emmailloté, porté sur un linge par « les saintes femmes qui se disposent à le déposer dans le « sépulcre. L'une d'elles est à genoux, l'autre regarde le « ciel ; les deux colombes symboliques planent sur la tête « nimbée du Sauveur. Des anges, les ailes déployées, « semblent guider les saintes femmes ; une espèce de « niche représente la grotte où le Christ doit être enseveli. »

M. Léon Palustre est d'accord avec M. Cénac Moncaut, pour la description et l'âge de l'ensemble des constructions de l'église, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Il admet aussi l'interprétation que cet archéologue a donnée des trois premiers chapiteaux, dont nous venons de parler, et qui confirme que ce nous venons d'en dire nous-mêmes ; mais, pour le quatrième, il ne saurait y voir l'ensevelissement duChrist par les saintes femmes. Il y trouve, avec raison croyons-nous, la représentation des préparatifs de la fuite en Egypte. (Voir la planche). Un ange avertit la Sainte famille du danger que court l'Enfant Jésus ; Saint Joseph et la Sainte Vierge l'emmaillottent pour l'emporter et, sur l'une des faces de la corbeille, le démon semble en colère, de ce que l'Enfant Dieu va lui échapper.

Plus heureux que son prédécesseur, M. Palustre a également trouvé le symbolisme du portail de l'église, qu'il compare avec celui de Mimizan et qui, comme lui, est du XIIe siècle, et non pas du XIIIe. La première des voussures représente les vierges folles et les vierges sages, qu'on retrouve aussi sur le magnifique portail gothique de l'ancienne cathédrale de Dax ; la seconde, les douze mois de l'année comme à Mimizan. Un seul mois se reconnaît encore très facilement, c'est le mois d'octobre. Il est figuré par un paysan qui conduit les porcs à la glandée ; la troisième contient les statues de douze personnages qui sont

Digitized by Google

probablement les douze apôtres, ou, peut-être, comme à Dax, des prophètes ou des martyrs. Ils sont tellement défigurés, qu'il est impossible de se prononcer.

A côté de ce portail, qui s'ouvre sur le transept Nord, se trouvait autrefois, dans une niche fermée par une grille en fer, une petite chapelle extérieure destinée, comme celle de Roquefort, aux pèlerins de saint Jacques de Compostelle, ou plutôt aux prêtres qui les accompagnaient et qui pouvaient y dire la messe quand ils passaient avant le jour, sans déranger personne pour se faire ouvrir l'église.

Pour tout le reste du monument, nous ne saurions mieux faire que de résumer, en y ajoutant quelques observations personnelles, ce qu'en dit M. Cénac-Moncaut :

Extérieurement, les trois chevets sont très élégants ; la distance de 1 mètre qui les sépare a permis d'ouvrir dans la grande abside trois belles fenêtres qui sont encore ornées de leurs colonnettes et de leurs archivoltes. De hautes colonnes, moitié-engagées, s'élancent de la hauteur des accoudoirs, où les reçoivent des piédestaux en application, jusqu'à la corniche qui fut détruite au XIIIe siècle. Une ligne de billettes continue les archivoltes sur toute l'étendue de l'abside.

Sur les pierres d'appareil, layées en travers, du mur extérieur des trois absides, on remarque de nombreuses marques de tâcherons, parmi lesquelles figurent une quantité de clés de toutes formes et de toutes dimensions. Il existe, peut-être, une certaine corrélation entre ces clés, qui ne sont que des signes d'appareillage et celles, beaucoup plus modernes, que nous avons signalées sur les portes de beaucoup de maisons de Sorde ? Le regretté M. Taillebois, qui, le premier, a fait cette observation,

Digitized by Google

avait cru devoir la consigner dans les procès-verbaux du Congrès de 1888, dont il était secrétaire général.

C'est au XIIIe siècle, peut-être même au XIVe seulement, que le chevet principal fut découronné, exhaussé sous forme polygonale et voûté en berceau ogival. En construisant le transept, l'arc triomphal disparut pour faire place à un mur qui reçut un triphorium qui a été obturé depuis.

La grande nef, formée de cinq travées, porte des traces de superpositions les plus étranges et fut évidemment construite avec les restes de l'ancienne église romane. Ces traces ont été atténuées, il est vrai, par une récente restauration, dont nous nous abstenions de parler, et qui a, fort heureusement, respecté les parties les plus intéressantes, pour nous, du monument, c'est-à-dire les trois absides.

Les archives de l'abbaye de Sorde, dont des extraits ont été souvent cités par des auteurs anciens, n'existent plus, ou il n'en reste que peu de chose, aux archives départementales : cinq pièces seulement datées de 1787 à 1789.

Il en résulte qu'au moment de la Révolution les revenus de l'Abbaye s'élevaient encore à 29622 livres, consistant en récoltes de biens fonds et en dîmes prélevées dans douze paroisses.

Il n'y avait plus, à cette époque, que sept religieux dirigés, par un prieur claustral, qui s'appelait dom Capdeville.

Le monastère proprement dit, sans parler de l'habitation de l'abbé comprenait 22 chambres, le réfectoire et la salle du chapitre.

A l'église, ou à la sacristie, se trouvait un magnifique christ en ivoire.

Digitized by Google

Si les archives de Sorde ont été détruites ou perdues, un document important, qui en faisait partie, a été conservé, grâce à M. l'abbé Lugat, le regretté et érudit curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan, décédé il y a deux ans, et qui avait eu l'heureuse idée d'en confier la publication au savant archiviste des Basses-Pyrénées, M. Paul Raymond, décédé, lui aussi, il y a quelques années. (1)

Ce précieux manuscrit, auquel Oihénard et Marca ont fait de nombreux et importants emprunts, le premier pour sa « *Notitia Utriusque Vasconiæ* (1638), le second pour son *Histoire de Béarn* (1640) est un CARTULAIRE-NOTICE. Il était composé, primitivement, de cinquante feuillets, mais il est aujourd'hui réduit à quarante-quatre ; les manquants sont ceux qui portaient les numéros 1, 8, 9, 16, 35 et 36. Chaque feuillet a 0.25 c. de hauteur et 0 m. 165 de large et il contient 17 lignes. Il n'y a pas de lettres ornées ; mais en tête de tous les actes, on voit des rubriques et des capitales en rouge.

Le parchemin est bien préparé, l'encre bien conservée, l'écriture régulière est évidemment, pour M. Raymond, du XIVe siècle.

Le volume possède encore sa reliure ancienne : deux ais de hêtre recouverts d'une basane rose assujettie par cinq clous de fer à tête, sur chaque plat. Les fermoirs ont disparu, il n'en reste qu'un petit crochet en fer.

Il ne contient que quelques chartes transcrites *in-extenso*,

(1) Cartulaire de l'Abbaye de St-Jean de Sorde, Publié pour la Première Fois sur le Manuscrit Original par Paul Raymond, Archiviste du Département des Basses-Pyrénées. (Paris, Librairie Archéologique de Dumoulin, Quai des Augustins, 13. — Pau, Librairie de Léon Ribaut, rue Saint-Louis, 1873).

Digitized by Google

et ne donne en général que des résumés, ou des extraits d'actes originaux.

Ces actes concernent le recrutement des moines qui apportent tous une dot en nature, ce qui explique l'accroissement de la fortune immobilière de l'abbaye qui, à un moment donné, étendit son autorité sur un pays relativement considérable, sans empiéter, chose digne de remarque, sur les biens des abbayes voisines : Divielle, Cagnotte, Larreule, Sauvelade, Lahonce et Arthous.

On y trouve aussi des détails curieux sur les mœurs de l'époque et des indications précieuses pour l'histoire des paroisses de la contrée pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Bien des familles qui existent encore pourraient y puiser des renseignements pour établir leur généalogie.

Ce cartulaire doit être, actuellement, la propriété des héritiers de M. l'abbé Lugat. Le département devrait chercher à l'acquérir pour le déposer dans ses archives, ou bien la Société de Borda pourrait, au besoin, s'imposer un sacrifice pour en enrichir sa bibliothèque.

Nous espérons qu'on saura apprécier sa valeur, et nous serions heureux d'avoir, par ce que nous venons d'en dire, contribué à sa conservation. Car notre but, en publiant l' « *Aquitaine Historique et Monumentale,* » est, non seulement de décrire et de faire connaître l'histoire et les monuments anciens de notre région, mais encore et surtout, de conserver ce qui nous reste de ces monuments antiques et de signaler, pour en assurer la mise en lieu sûr, les vieux titres et les documents qui ont, pour notre histoire locale, l'importance du vieux cartulaire de Sorde.

J.-E. D., G. C.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

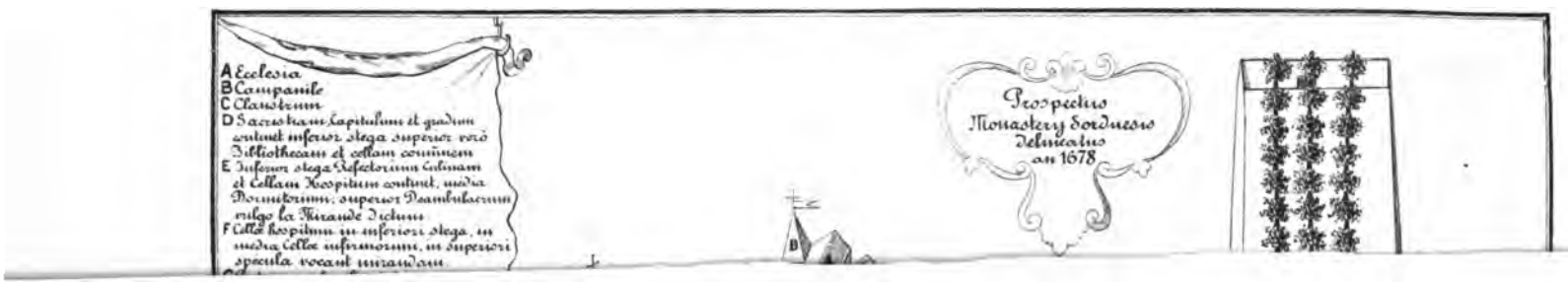

Digitized by Google

Digitized by Google

Galerie souterraine de l'Abbaye de Sorde (XVIIIe siècle).

Digitized by Google

Digitized by Google

Chapiteaux de l'Absidiole gauche (en regardant l'Autel)

Digitized by Google

Digitized by Google

Chapiteaux de l'Absidiole droite (en regardant l'Autel)

Digitized by Google

Digitized by Google